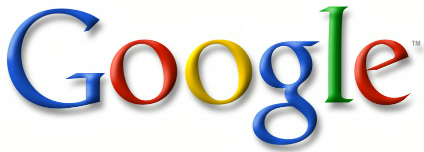
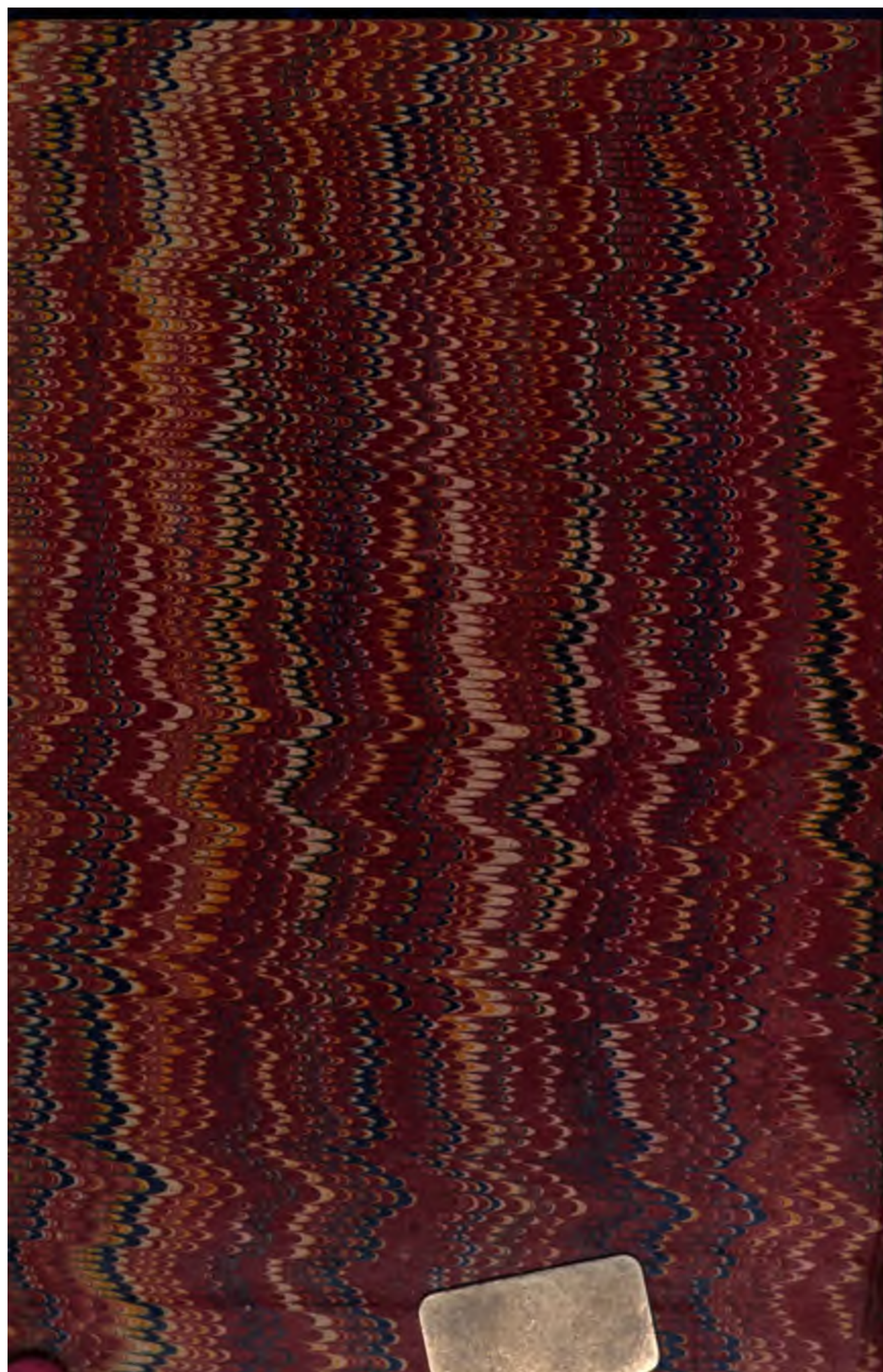










HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-DENIS

EN FRANCE.

HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-DENIS

EN FRANCE,

PAR Mlle FÉLICIE D'AYZAC,

DIGNITAIRE HONORAIRE DE LA MAISON IMPÉRIALE DE SAINT-DENIS.

TOME SECOND.



PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DE L'EMPEREUR

À L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXI.



HISTOIRE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-DENIS.

LIVRE VI.

SUITE DE LA DESCRIPTION DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-DENIS.

CHAPITRE PREMIER.

RÉFECTOIRE.

Existence de plusieurs réfectoires dans l'abbaye.

Les usages monastiques assignaient une place fixe à la grande salle du réfectoire. Cette salle était ordinairement construite le long d'une des faces du cloître et généralement à l'opposite de l'église, afin d'éloigner de celle-ci l'odeur des cuisines, toujours placées dans le voisinage du réfectoire[1]. Cet édifice, l'un des plus vastes entre ceux qui constituaient les lieux réguliers et prêtant à de grands effets, réunissait, dans les abbayes importantes, la noblesse et la beauté architectoniques à un luxe traditionnel d'ornementation.

La plupart des grands monastères avaient au moins deux

[1] M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. II, p. 328.

réfectoires, à savoir : celui des religieux profès et celui des novices et des enfants portant l'habit; quelquefois, même, on y voyait un réfectoire d'hiver et un réfectoire d'été [1]. Dans quelques abbayes encore, le respect pour la règle de l'abstinence et pour celle du silence le plus profond fut poussé si loin, qu'on y vit, en dehors des réfectoires où ces lois étaient perpétuellement de rigueur, deux autres réfectoires spéciaux destinés à des circonstances exceptionnelles, à savoir : le réfectoire gras et un réfectoire nommé du Colloque; le premier s'ouvrait seulement aux religieux exemptés de la loi du maigre par leur abbé, ou à la communauté, dans le peu de jours où la décadence de la régularité lui permit d'user des aliments gras; le second n'admettait les frères que dans les rares circonstances où il leur fut permis aussi d'enfreindre la loi du silence. Le réfectoire gras s'appelait la Miséricorde, à cause de l'indulgence qu'il était destiné à favoriser.

Indépendamment du réfectoire ménagé dans l'hôtellerie pour les hôtes hors des bâtiments réguliers, on comptait trois principaux réfectoires dans l'abbaye de Saint-Denis : le petit réfectoire, affecté aux domestiques et aux serviteurs [2]; le réfectoire gras, enclavé dans l'infirmerie, et le réfectoire maigre des religieux, appelé le grand réfectoire [3]. Le premier était situé dans le quartier de la cuisine et des offices : il est vraisemblable que c'est le petit bâtiment dont on aperçoit sur notre plan de l'abbaye le pignon aigu, entre

[1] M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. II, p. 339 à 341.

[2] Voir le procès-verbal de partage en 1672, manuscrit de la bibliothèque de la ville de Saint-Denis, p. 46 verso, 143 et 153 verso.

[3] D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 472.

la cuisine et le réfectoire commun; le second faisait partie des locaux de l'infirmerie.

Le grand réfectoire du monastère, que D. Doublet nomme aussi *convent* [1], longeait la galerie méridionale du cloître, et était l'un des plus vastes qui fussent en France à l'époque où il fut bâti. Le style que lui attribue la description donnée par ce religieux accuse nettement le XIIIe ou même le XIVe siècle. Construit et voûté en pierre de taille, long de 136 pieds dans œuvre, sur une largeur de 40, il avait sous voûte environ 34 pieds; sept arcs en tiers-point, disposés sur un double rang dans la longueur de cette salle, la partageaient en deux nefs et retombaient à leur point de jonction sur une ligne longitudinale de six colonnes cylindriques d'un seul jet et d'une parfaite élégance. Les fûts de ces monolithes n'excédaient pas 11 pouces de diamètre et avaient treize pieds de hauteur; ils formaient sept doubles travées [2].

[1] « Il sort, et va sonner à la cloche qui est proche du *convent*, et alors chascun s'achemine audit *convent*..... Du *convent* l'on va au chœur, en pareil ordre que l'on est venu du chapitre audit *convent*... » (D. Doublet, *Antiquit.* p. 355.)

[2] Le réfectoire de l'abbaye de Saint-Denis surpassait par ses dimensions celui de cette célèbre abbaye de Cluny dont saint Odilon, son abbé et son reconstructeur au XIe siècle, disait : « J'ai trouvé mon abbaye de bois et je la laisse de marbre. » Le réfectoire de Cluny existant au temps de saint Odilon, mort en 1048, paraît avoir été long de 90 pieds et haut de 23. Celui qui, d'après une chronique, fut construit vers l'an 1089 par l'abbé Hugues, successeur de saint Odilon, avait 100 pieds de longueur et était large de 60 ; il contenait six rangs de tables, sans compter trois autres tables transversales pour servir aux fonctionnaires de la communauté. (M. Viollet-le-Duc, *Dictionn. de l'archit. relig. au moyen âge*, p. 125, 257, 260. Voir, pour les mesures du réfectoire de Saint-Denis, D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 588. — D. Doublet, *Antiquit.* p. 325 et 1348, et le procès-verbal de partage en 1672, manuscrit d la bibliothèque de la ville de Saint-Denis, p. 37 verso, 38, 141 et 151.)

Rien de plus poétique et de plus élégant que cette ordonnance, la même que celle de l'admirable réfectoire de l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris[1]; rien de plus séduisant pour l'œil, dans son austère gravité, que la courbure de ces lignes, le croisement des arcs-doubleaux par le jeu de la perspective, et les ombres mystérieuses projetées par ces arceaux.

Aspect extérieur et intérieur du grand réfectoire.

Le réfectoire de Saint-Denis était, par son caractère plein de noblesse, digne du beau cloître qu'il bordait du côté méridional. D. Félibien n'a pu passer sous silence la majesté de son vaisseau, la délicatesse presque exceptionnelle de ses colonnes, la légèreté de ses voûtes ; il tenait de la forteresse par ses créneaux, ses contre-forts et ses tourelles crénelées, et de l'édifice claustral par sa double nef et par ses sept lancettes géminées, découpées dans ses murs épais et surmontées de grandes roses. D. Doublet déplore l'anéantissement par les huguenots, en 1567, de ses magnifiques verrières peintes, luxe monastique fréquent encore à cette époque : celles-ci durent égaler, sinon surpasser celles des monastères les plus opulents et les plus célèbres.

Le réfectoire de Saint-Denis ne le cédait en magnificence ni à la salle capitulaire de l'abbaye ni aux grands locaux analogues dans les principaux monastères du royaume. M. Alb. Lenoir rapporte que le grand réfectoire de l'ancien palais de Saint-Jean-de-Latran avait ses voûtes et ses murs couverts de

[1] La vue du réfectoire du prieuré de Saint-Martin-des-Champs présente un coup d'œil magnifique. Elle est gravée dans l'ouvrage de M. Albert Lenoir sur l'*Architecture monastique*, t. II, p. 334.

marbres précieux et de mosaïques : sur le mur de l'une de ses trois absides, une mosaïque représentait le Christ au milieu des Apôtres ; plus haut étaient figurés, d'un côté, Jésus ayant à ses pieds l'empereur Constantin et le pape saint Sylvestre, de l'autre, saint Pierre accompagné de Charlemagne et du pape Léon III. Le même auteur ajoute qu'en Portugal, dans le réfectoire d'Alcobaça, divisé en trois nefs par deux rangées de colonnes en pierre, se trouvaient deux tableaux, dont l'un représentait la Cène, l'autre Jésus-Christ entre les deux disciples d'Emmaüs [1]. M. Viollet-le-Duc nous apprend que celui de Cluny était, dans toute sa longueur, revêtu de la représentation des histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament et des portraits des fondateurs et des bienfaiteurs de cette abbaye ; qu'à l'une de ses extrémités se déroulait, dans toute la largeur de la salle, la mise en scène du juge ment dernier, et qu'une peinture semblable existait dans le réfectoire de l'abbaye de Moissac, bien moins importante que celles de Cluny et de Saint-Denis [2]. Ici, le luxe et la richesse ne restèrent point en arrière ; au XIIIe siècle, tandis que l'entretien du réfectoire, sous le rapport de la structure, était commis à des architectes habiles, maître Nicolas et maître Clément, et que des mains non moins expertes y façonnaient à l'intérieur des gargouilles, apposées sans doute à quelque lavoir ou à la chaire du lecteur, ses murs étaient couverts d'images, dont la fréquente restauration est marquée dans les comptes de l'abbaye : « Pour peindre le ré« fectoire et pour une ymage, 4 livres ; pour un édifice « (peint) autour d'une ymage, 12 sous ; pour les ymages du

[1] M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. II, p. 326 et 337.
[2] M. Viollet-le-Duc, *Dictionn. de l'archit. relig. au moyen âge*, p. 260 et 261.

« réfectoire et pour le tabernacle de saint Cucuphas, 8 li-« vres; pour les mêmes images et pour le même tabernacle, « 8 autres livres [1]. » Les peintures semblent, du reste, avoir constitué à Saint-Denis, comme dans tous les grands monastères, l'ornementation de tous les grands emplacements des lieux réguliers. L'acharnement des huguenots, en s'attachant au réfectoire, au parlement, à la salle capitulaire et à la chapelle de l'infirmerie pour en faire un monceau de ruines, témoigne assez que ces locaux se ressemblaient par la profusion des peintures et par le style religieux de toute l'ornementation. Il est à remarquer que plus tard, en 1700, époque où la peinture à fresque était inusitée en France, les religieux, bien qu'appauvris et ruinés dans leurs revenus par la vente de beaucoup d'entre leurs biens-fonds, s'efforcèrent, autant que le leur permit le malheur des temps, de rétablir dans le nouveau monastère les dispositions de l'ancien; un de leurs premiers soins fut d'appeler le peintre Restout à exécuter deux grandes compositions pour être placées en regard, chacune à l'une des extrémités de leur réfectoire, et d'autres toiles vinrent occuper, au côté nord, les espaces restés vacants entre les fenêtres.

En dehors du vaste vaisseau du grand réfectoire, quoique dans le même corps de logis, un local de 23 toises de long sur 11 de large contenait un lavoir, des armoires à serrer le linge de table et des dressoirs pour la vaisselle [2].

Ameublement. — Chaire du lecteur. — Luminaire.

L'ameublement du réfectoire devait être, comme il conve-

[1] *Comptes de la grande commanderie*, ms. des Archives de France, t. I et II.
[2] États de lieux, ms. déjà cité.

nait à l'élégance de son vaisseau et à l'opulence de l'abbaye, simple et sévère, mais beau. Dom Doublet mentionne plusieurs tables en pierre de liais d'un seul bloc, disposées dans le réfectoire, et n'en spécifie pas le nombre; mais un registre manuscrit et authentique de l'abbaye nous apprend qu'il y en avait six, sans compter trois autres en bois, et que ces neuf tables reposaient sur trente-trois piliers ou supports[1]. Les tables de pierre étaient disposées au long du vaisseau, laissant vide l'espace nécessaire pour le service; sans doute les tables en bois étaient celle de l'abbé, appelée le dais (*dasium*), élevée sur une estrade de six degrés, et celle du grand prieur claustral, placée isolément au-dessous de l'estrade abbatiale et un peu moins élevée qu'elle[2], mais dominant aussi la réunion des religieux; la troisième table de bois semble avoir été destinée à faciliter le service des frères serviteurs semainiers. Les constitutions, en effet, ordonnaient qu'un instant avant le repas, et avant d'être servies devant chaque frère, toutes les écuelles de haricots et celles d'herbes potagères, remplies par le cellérier, fussent disposées avec ordre sur des tables réservées à cet usage exclusif. L'un des devoirs du grand prieur était de venir visiter ces tables et de s'assurer d'un coup d'œil si la plus exacte équité avait présidé à la répartition des légumes dans chaque écuelle, sans acception du rang, de l'âge, de la dignité, etc. des destinataires. Les constitutions de Cluny, dont la plus légère infraction était comptée comme une faute, adjugeaient même aux novices encore enfants, élevés dans le

[1] D. Doublet, *Antiquit.* p. 325. Procès-verbaux d'états de lieux ms. dans le procès-verbal de partage en 1672, fol. 37 verso et 38, 141, 151 verso.
[2] D. Doublet, *Antiquit.* p. 355.

monastère, la même quantité de légumes et de cervoise ou de vin que celle qui était accordée aux frères[1].

On voit sur notre gravure de l'abbaye, juxtaposé à la troisième travée du réfectoire, en allant de gauche à droite, l'escalier par lequel on montait du dehors à la chaire du lecteur, indépendamment de celui qui était pratiqué à l'intérieur du réfectoire[2].

Cette chaire, adossée à la paroi méridionale de celui-ci, devait être d'un style élégant et riche. Dans la plupart des abbayes c'était une œuvre merveilleuse, un de ces bijoux à l'ornementation desquels l'art monastique épuisait sa recherche la plus exquise. Celle de Saint-Germain-des-Prés, cette abbaye toujours rivale de Saint-Denis sans jamais l'atteindre en splendeur, était de ce nombre; elle dominait une nef unique, dont les arceaux venaient poser sur des faisceaux de colonnettes à demi engagées dans les murs et effilées comme des tores. Elle était supportée par un cul-de-lampe de pierre dure composé de deux pièces, sur lesquelles courait capricieusement un rinceau de pampre admirablement sculpté. Les grappes, les feuilles, les pédicules, les vrilles, étaient fouillés et détachés avec tant de délicatesse et d'un galbe si délié, que l'ensemble était tout à jour. Cette chaire adhérait par l'un de ses flancs à une colonne de pierre d'une extrême gracilité, haute de 20 pieds, y compris le chapiteau et le piédestal; le diamètre de son fût était seulement de

[1] *Antiquior. consuet. cluniac.*

[2] La même particularité existait au réfectoire du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, dont la structure, à l'extérieur, présentait une analogie remarquable avec celui de Saint-Denis. (Voy. les pl. 488 et 489, p. 336 et 337, de M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. II.)

7 pouces 4 lignes, et l'agencement gracieux qui le couronnait était évidé avec tant de légèreté, qu'il paraissait, dit l'historien[1] de cette abbaye, comme suspendu dans les airs. La chaire du réfectoire du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, était évidée dans l'épaisseur même de la muraille et toute taillée dans la pierre. Six charmantes colonnettes supportaient les retombées des trois archivoltes ogivales qui en formaient le couronnement et dont l'antérieure était trilobée et brodée dans ses angles et son pourtour de fines et délicates ciselures. La balustrade, découpée en pierre comme tout le reste, reposait sur un cul-de-lampe imitant une épaisse touffe de pampres[2].

N'est-il pas vraiment regrettable qu'on ne retrouve nul indice sur la chaire du lecteur de l'ancien réfectoire de Saint-Denis? Les états de lieux de ce monastère, dressés en 1672 par des hommes fort peu épris des œuvres d'art, nous apprennent seulement que la chaire du lecteur y était *fort grande*, ce qui nous confirme dans la pensée que c'était une œuvre monumentale.

Celle du nouveau réfectoire, terminée en 1720, était un riche ouvrage en fer, véritable chef-d'œuvre sous le rapport de la délicatesse du travail; elle était due au frère Pierre Denis, religieux convers de l'abbaye. Mais ces travaux en métal, et d'ailleurs d'un goût tout moderne, peuvent-ils donner une idée des sculptures de l'ancien monument que nous regrettons?

La règle de saint Benoît a dû être modifiée, au moins pour la France du nord. Enfantée sous le ciel limpide des

[1] Bouillart, p. 123.
[2] Voyez, pour la gravure de cette tribune, M. A. Lenoir, *Arch. mon.* p. 343.

contrées méridionales, elle n'a pas prévu les brumes, les jours voilés de nuages et les nuits interminables de nos climats : aussi n'admet-elle dans les réfectoires bénédictins aucune sorte de lumière. Les constitutions durent subvenir de bonne heure à cette nécessité de lutter contre les ténèbres, que les champs de la Campanie et les cimes resplendissantes du mont Cassin ne connaissent pas. Le réfectoire de Saint-Germain-des-Prés était éclairé à la cire; la bénédiction de la coupe n'y commençait jamais le soir que lorsque les deux cierges de la table de l'abbé étaient allumés, et trois autres étaient placés sur chacune des tables des frères. A partir de l'an 870, quinze lampes furent réparties cinq par cinq sur trois points du réfectoire de Saint-Denis, en surplus des cierges qui fournissaient à l'éclairage accoutumé. C'était une fondation de l'empereur Charles le Chauve, instamment recommandée par une charte de ce prince aux religieux nommés doyens de l'opulente propriété qu'il constitue pour y fournir, à savoir, la châtellenie de Rueil avec toutes ses dépendances; il donne avec ce beau domaine tous ses revenus et ses serfs; il y ajoute neuf lieues du parcours de la Seine, à partir de Sèvres, au point où elle baigne les plus poétiques vallées et les plus charmants paysages qu'on voie au-dessous de Paris; il donne tous les revenus et tous les droits de ce parcours : droit de servitude, droit de pêche, droit de chasse, droit de moulin, droits d'amirauté, d'atterrissement, de gorts, de falaises, d'épaves, de ruisseaux, de bois, de rivages, de pâturage, d'avalage, de montage, de péage, de travers, etc.[1]

[1] Charte de Charles le Chauve, datée de l'an 870. (D. Félibien, *Preuves*, p. 76; D. Doublet, p. 805.)

Service du réfectoire. — Lecteur semainier. — Frères serviteurs. — Tenue obligée. — Vaisselle et couverts.

Selon l'esprit de saint Benoît, le religieux ne vaquait jamais aux soins de son corps sans nourrir à la fois son âme des délices du chant sacré ou de quelque sainte lecture. Aussi le service du réfectoire était-il toujours de deux sortes, service de l'intelligence et service matériel. Le premier était accompli par le frère lecteur semainier, le second par les frères serviteurs de semaine.

Le service de lecteur semainier, attribué par saint Benoît aux religieux seuls qui sauraient bien lire [1], mais étendu avec le temps à tous les religieux de chœur [2], consistait à lire à haute voix pendant les repas soit les livres saints, et en particulier l'*Heptateuque* [3], soit les trois livres des Rois, soit quelque beau traité des Pères, les dialogues ou les morales de saint Grégoire, l'explication de l'épître ou de l'évangile du jour, ou quelque production solide des siècles récents ou contemporains, tels que les opuscules de Hugues de Saint-Victor, les homélies de saint Bernard, les traités de Rupert de Tuitz ou les œuvres de saint Anselme. Une lecture moins

[1] « Que les frères ne lisent ni ne chantent par ordre, ains ceux-là seulement « qui peuvent édifier les auditeurs. » (*Règle de saint Benoît*, ch. XXXVIII.)

[2] « Les religieux de chœur feront la lecture, chacun en son rang, en sorte « que pas un n'en soit exempt, sinon ceux qui le sont du service de table, au « chapitre XXXV. » (*Déclarations sur la règle de saint Benoît* pour la congrégation « de Saint-Maur, ch. XXXV.)

[3] C'est ainsi qu'on nommait autrefois la première partie de la Bible, renfermant, outre les cinq livres du Pentateuque, les deux suivants, de Josué et des Juges. Yves de Chartres nous apprend qu'on avait coutume de les joindre ensemble sous le nom d'*Heptateuque*, c'est-à-dire sept livres. (Bergier, *Dict. théol.*)

abstraite était faite à la collation, exercice purement spirituel, qui ne doit pas être confondu avec la réfection de ce nom qui se faisait les jours de jeûne. La collation spirituelle avait lieu tous les soirs avant complies en temps ordinaire. Pour ne pas risquer de lasser, à cette heure qui suivait le second repas, l'attention des frères moins contemplatifs que les autres, on y lisait les *Collations* de Cassien, les vies des saints et des martyrs, et celles non moins merveilleuses de ces fervents anachorètes qui furent, aux siècles de foi, les anges de la solitude [1].

Le frère lecteur semainier entrait en fonction le dimanche. A l'issue de l'office matinal qu'avait suivi la communion, il se présentait dans le chœur à la communauté des frères et les suppliait d'unir leur prière à la sienne pour qu'il ne fût point envahi par un esprit de vaine gloire; puis, se prosternant vers l'autel : « Seigneur, disait-il à voix haute, qu'il « vous plaise d'ouvrir mes lèvres... » et toute la communauté continuait d'une seule voix et d'un même esprit : « Et ma « bouche publiera votre louange [2]. » Cette aspiration se répétait par trois fois. Le lecteur recevait ensuite la bénédiction du grand prieur, et, se rendant au réfectoire, attendait que la bénédiction fût demandée et reçue par les religieux après la récitation de l'oraison dominicale. Alors il se présentait au milieu du réfectoire, s'inclinait profondément, demandait et recevait la bénédiction du prieur et montait en chaire pour accomplir son office.

La lecture devait être écoutée dans un religieux et pro-

[1] *Déclarations de Saint-Maur*, ch. XLII; *Ceremoniale monasticum*, II, 7.

[2] « Domine, labia mea aperies, et os meum annuntiabit laudem tuam. » (*Psalm.* L.)

fond silence. Nul mouvement, même léger, ne devait risquer d'en distraire ni d'en détourner un seul instant l'attention de tous. « Et que nul ne soit si osé, disent les Déclarations « de Saint-Maur, de s'enquérir en ce lieu-là de quoi que ce « soit sur la lecture ou autre sujet[1]. » Mais le prieur avait le droit, quand il le jugeait à propos, d'adresser aux religieux, sur le sujet de la lecture, quelque édifiant corollaire.

Au signal donné par le grand prieur, le lecteur cessait sa lecture après avoir dit ces paroles : « Et vous, Seigneur, « ayez pitié de nous ! » puis il se rendait à sa place et sortait avec la communauté.

Afin que l'esprit de la règle fût conservé dans la maison, tous les religieux, hors le cellérier et ceux que des charges actives réclamaient forcément ailleurs, étaient appelés à leur tour à remplir l'office de serviteurs semainiers. Les fonctions mêmes du sous-priorat ne devaient pas, selon la règle, exempter de cet office celui qui en était investi. Les serviteurs semainiers étaient, à Saint-Denis comme à Saint-Germain-des-Prés, au nombre de quatre ou de six. Soulager dans les nettoiements les frères convers cuisiniers et les semainiers de cuisine, dresser le couvert, servir les portions sur les tables et relever les écuelles, veiller et subvenir à tout ce qui pouvait manquer; après le repas, desservir, essuyer les plats, les assiettes et les écuelles que les frères lais avaient promptement lavés avant que le résidu qui y demeurait se durcît, et qu'ils avaient mis égoutter à des places déterminées[2], balayer le réfectoire le samedi ou même

[1] *Déclarations de Saint-Maur*, ch. XXXIX.

[2] Les frères serviteurs semainiers étaient déchargés de cette partie de leur service les jeudis et les jours de fête.

deux fois en semaine pendant les heures du travail, en nettoyer l'ameublement et écurer les ustensiles avec l'aide des frères que le supérieur chargeait en chapitre de cette tâche, remettre intacts au cellérier toutes les pièces de la vaisselle, le linge et les objets mobiliers dont ils avaient eu la manutention; enfin, laver au chapitre, le samedi, dans la cérémonie appelée *mandatum*, les pieds de la communauté tout entière, et nettoyer dans le lavoir les linges employés dans cette occurrence et les essuie-mains du couvent : tel était l'office des frères serviteurs semainiers, qui, au moment d'entrer en charge, demandaient, comme le lecteur, les prières de tous leurs frères; ensuite, ils répétaient trois fois : « Seigneur, daignez me secourir! » la communauté reprenant : « Seigneur, hâtez-vous à mon aide[1]! »

Les jours où ils sortaient de charge, et c'était toujours le dimanche, les frères serviteurs semainiers s'agenouillaient après matines au milieu du chœur, entre les deux rangs de leurs frères, et disaient trois fois ce verset : « Soyez béni, « Seigneur mon Dieu, ô vous qui m'avez consolé! » Alors le frère semainier et les serviteurs semainiers entrant en semaine à leur tour se présentaient et sollicitaient les prières ainsi que nous l'avons marqué.

Une heure environ avant le repas, il était permis au lecteur, aux frères serviteurs de semaine et aux hôtes qui savaient ne pouvoir trouver place au dîner de prendre deux onces de pain et le tiers du *mixtum* (vin trempé) auxquels ils avaient droit à table. Quand le repas était fini, et pendant le défilé de la communauté pour aller réciter le *Miserere* à

[1] « Deus, in adjutorium meum intende. Domine, ad adjuvandum me « festina. »

la basilique, le lecteur, sorti à son rang, se hâtait de rentrer dans le réfectoire, s'y asseyait avec les frères serviteurs, les frères de cuisine et les frères lais pour prendre à son tour son repas : c'était ce qu'on appelait la seconde table. Les religieux que les devoirs de leurs offices ou des cas sérieux et urgents avaient retenus loin de la première table venaient s'y placer avec eux. Là seulement on dérogeait à la règle qui partout, dans le monastère, déterminait les rangs et les préséances d'après l'ordre d'ancienneté ; quel que fût le rang du frère lecteur semainier dans la communauté, quelque âge ou quelque fonction qui le distinguât, il devait rester parmi les convers, sans aucun droit de préséance ; et pendant le *Benedicite* et les grâces, les frères serviteurs semainiers devaient se placer les derniers de tous, après le dernier frère lai [1].

Dans les monastères où la pauvreté ne permettait de servir aux hôtes que le seul ordinaire des religieux, ceux d'entre eux qui n'avaient pas trouvé place à la première table étaient admis à la seconde ; mais cet usage ne dut jamais être en vigueur dans l'abbaye de Saint-Denis, où l'hospitalité fut de tout temps magnifique. On voit, à la simple ouverture du *Livre vert*, que « les chappons et les gelines « (poules), » les pains et les gerbes de céréales, redevances des moindres tenanciers du couvent pour un demi-arpent de pré, ne manquaient pas à l'abbaye. Suger, après une mémorable partie de chasse, partageait un nombreux gibier entre l'infirmerie du monastère et l'hôtel des hôtes, rebâti somptueusement par ses mains ; et diverses chartes font

[1] *Déclarations de Saint-Maur*, ch. XXXV.

foi que la volaille et la viande de boucherie n'étaient pas ménagées à la table de ces derniers.

Dans tous les couvents, la tenue des frères au réfectoire avait son programme fixé, programme puéril et inexplicable si l'on n'en jugeait que la lettre, mais où tout avait sa raison et tendait à l'ordre général et au perfectionnement individuel, auxquels les petites choses concourent d'une manière moins sensible, mais aussi efficace par leurs résultats que les grandes. Ne porter sa coupe à ses lèvres qu'assis, et ne jamais la tenir d'une seule main; ne rien laisser du pain servi devant soi, et même l'avoir consommé avant que le signal de terminer la lecture fût donné par le grand prieur; n'entrer jamais au réfectoire qu'après s'être lavé les mains; ne rien apporter à sa place, si ce n'est de l'eau et du sel; si l'on recevait du dehors quelque mets ou quelque présent, s'incliner silencieusement et faire de la main un signe de remercîment et de refus; si ce mets était envoyé par l'abbé, l'accepter, au moins y goûter[1]; si on le voulait, l'offrir en silence, dans le cas où il était maigre, d'abord à son voisin de droite, ensuite à son voisin de gauche, et déposer enfin ce qui en serait resté, sur la table, à quelque distance de soi : tels étaient les menus devoirs dont aucun des frères n'eût pu s'écarter sans enfreindre l'ordre établi et encourir

[1] L'abbé, par une dérogation que les constitutions n'accordaient qu'à lui et au grand prieur, pouvait envoyer accidentellement des aliments gras aux frères débiles ou épuisés à qui leur santé en faisait un besoin : la règle interdisant formellement les aliments gras dans le réfectoire, c'était devant l'abbé que l'on servait ces portions exceptionnelles. Ce n'était que de sa table et de sa main qu'elles arrivaient au malade, de sorte que nul n'était fondé à en murmurer. Ces portions grasses s'appelaient « pitantia ad sustentationem naturæ. »

la pénitence infligée aux fautes légères, pénitence que les cas de récidive aggravaient toujours.

La communauté faisait son entrée au réfectoire alignée sur deux rangs assez rapprochés l'un de l'autre. Arrivées à la hauteur de leurs places, les deux files se séparaient; chacun, arrêté devant la table où sa place était assignée, s'inclinait profondément devant l'image du Sauveur. A ce moment, le grand prieur ou l'abbé, entré à la suite, passait à travers les deux rangs, recevait leur profond salut et allait s'asseoir à sa table, sur une estrade exhaussée de quelques degrés. Le timbre, frappé par sa main, donnait alors successivement le signal du *Benedicite*, de la lecture, du repas, de la descente du lecteur, de la sortie des bancs et de celle du réfectoire, des grâces, dites tantôt près des tables et tantôt dans la basilique, selon le temps de l'année où l'on se trouvait.

L'humilité étant l'une des conditions les plus absolues de la vie austère du cloître, les pénitences imposées pour des omissions ou des fautes étaient considérées comme propres à ramener les délinquants à cette vertu. Nous avons exposé plus haut quelques-unes des fautes appelées *griefves* qui entraînaient le régime au pain et à l'eau ou même la discipline, prise à genoux au milieu du réfectoire. Si de semblables spectacles contristaient parfois le regard, il en était d'autres capables de le reposer pendant ces réfections muettes que l'attention à la lecture ne remplissait pas tout entières: tel était celui de l'assistance sur l'estrade, et à la table de l'abbé, de l'un de ces petits novices que l'on recevait tout enfants dans le monastère. Par respect pour la loi du silence, il portait ou transmettait les ordres ou les

observations de l'abbé, soit aux frères serviteurs semainiers, soit au cellérier, soit au cénier, au réfectorier ou à quelque autre d'entre les frères, semblable par sa modestie, son innocence et son candide empressement, à ces anges du Dieu très-haut qui sont à la fois ses ministres, ses plus fervents adorateurs et ses fidèles messagers.

Une patène, ou petite assiette, qu'il était permis à chaque religieux de laver lui-même aux jours et aux heures du *parlement* ou récréation modérée; un couteau, qu'il lui était enjoint de porter et qui s'appelait, pour cette raison, de braies (*braccalis*); une ou deux tasses ou écuelles, d'étain quand on suivait la règle, mais qui à Saint-Denis étaient d'argent en 1411, 1436 et 1589 [1]; une coupe appelée *juste* ou *justice*, et qui contenait, au commencement du XVe siècle, trois chopines à la mesure de la ville de Saint-Denis[2] : tel fut, au moins jusqu'à cette dernière époque, le service de chaque frère; on sait que l'usage des fourchettes

[1] « Nous nous servons de tasses d'étain au réfectoire, les tenans à deux mains; toutefois, ès autres lieux, nous pouvons nous servir de verres. » (*Déclarations de Saint-Maur* en 1651, chap. XL.)

En 1411, les tasses d'argent du réfectoire de Saint-Denis et tous les objets précieux du monastère étaient pillés par les Parisiens, traînés à la suite de Pierre des Essarts, prévôt de Paris. En 1436, pendant le siége de Saint-Denis, suivi de sa reddition aux Anglais, les religieux donnaient, en témoignage de leur gratitude, aux soldats qui les avaient défendus, toute la vaisselle d'argent du réfectoire, montant à 500 marcs. En 1589, les religieux étaient contraints par l'extrémité de leur détresse à vendre leurs tasses d'argent. (D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 328, 412; D. Doublet, *Antiquit.* p. 1314.)

[2] *Justitia*, vel *Justa*. (*Antiquior. consuet. cluniac.* t. I, p. 20.) « Quant au vin, « chascun moyne doit avoir en réfectoire une juste de vin, et doit la juste tenir « trois chopines à la mesure de la ville de Saint-Denis. » (*Charges des officiers claustraux*, ms. des Archives de France.)

ne fut vulgarisé que sous le règne de Charles V[1]. Au XIII[e] siècle, la juste ou justice du réfectoire semble avoir été en terre cuite, et celle dont on se servait dans les autres locaux du monastère en étain. On voit aussi, portés sur les comptes d'achat de la grande commanderie de l'abbé, des coupes et des hanaps de madre et de plane, qu'on faisait monter en or et en argent, et d'autres entièrement d'argent ou d'or : les uns étaient destinés à être offerts en don; les autres servaient dans la basilique ou dans le monastère en certaines occasions d'apparat, telles, par exemple, que la cérémonie de la Cène[2]. Les achats collectifs de hanaps se faisaient annuellement à l'approche du Jeudi saint et du jour de la Dédicace.

Nombre et heures des repas. — Quantité des portions de vin. — Charité de la coupe. — Régime. — Amélioration par l'abbé Suger.

Les repas des religieux étaient au nombre de deux : le dîner et le souper. Le dîner était sonné les jours ordinaires à dix heures, les jours de dimanche et de fête à dix heures et demie, les jours de jeûne régulier à onze heures et les jours de jeûne ecclésiastique à midi. Le souper, quand il avait lieu, était sonné à quatre heures et demie en hiver et

[1] De Châteaubriand, *Études historiques*, in-8°, édit. de 1832, t. III, p. 210.

[2] « Pro *jutis* (*sic*) de terra in refectorio, 62 sol. Pro jutis de stagno per do- « mum, 20 lib. 13 sol. 6 den. Pro cyphis madrinis et calicis, 12 lib. 18 sol. « Pro cyphis madrinis, ibid. Pro cyphis de argento empto ad dandum, 15 l. « 18 sol. Pro duobus pedibus cyphorum madrinorum, 58 sol. Pro cyphis « de madro religandis de auro et argento, 53 sol. 6 den. Pro cyphis, 12 sol. « Pro cyphis in Parasceve et in Dedicatione, etc. » (Archives de France, *Comptes mss. de la grande commanderie*, t. I, p. 111, 121 et *verso*, 129 *et passim*.)

à cinq et demie en été; mais ce repas était supprimé dans tous les jours et dans tous les temps de vigile et dans ceux de prières publiques, de pénitence et de jeûne, soit ecclésiastique, soit régulier, même lorsque leur durée se prolongeait, comme par exemple pendant tout le temps de l'avent et pendant celui du carême.

La collation, ou second repas accordé dans les jours de jeûne, et qu'il ne faut pas confondre avec la lecture religieuse qui se faisait avant complies et qui portait le même nom, était sonnée à cinq heures en hiver, après complies pendant le carême, et, aux autres jours de jeûne, à six heures après midi.

La quantité de vin fixée par la règle bénédictine pour la portion journalière du religieux était *une hémine*, c'est-à-dire probablement un demi-setier[1]. La capacité de l'hémine était tellement oubliée en 1651, et le statut dont nous parlons tellement tombé en désuétude, que les réformateurs qui publiaient à cette époque les constitutions de la congrégation de Saint-Maur avouent ignorer complétement la mesure qu'elle désigne, si bien qu'ils fixent de leur chef la portion de vin pour chaque repas à 20 onces, poids de marc, et ils ajoutent que quiconque boira son vin sans le tremper en sera privé autant de repas qu'il aura renouvelé de fois cette infraction aux statuts[2]. Le livre manuscrit des charges des officiers claustraux, daté du commencement

[1] « Il est vraisemblable que le *staupus* (mesure de capacité) était environ « *le quart du setier et la moitié de l'hémine*. » (*Prolégomènes* de M. Guérard sur le Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, p. 188.)

[2] « Quiconque boira du vin sans eau hors de nécessité s'abstiendra de vin « autant de fois. » (*Déclarations sur la règle de saint Benoît*, ch. XL.)

du xve siècle, admet des circonstances exceptionnelles où la ration de vin doit être augmentée : « Il y a, dit-il, des jours « où on doit avoir bon vin ; aux festes, doit avoir chascun « moyne sa chope. »

La règle et les constitutions interdisant sévèrement à tout religieux de manger ou de boire en aucun temps hors du réfectoire, la communauté tout entière retournait quelquefois dans cette salle, peu d'heures après le souper et avant celle de complies, pour prendre un léger rafraîchissement : c'était une petite quantité de vin, bénite par l'abbé ou le grand prieur. Les jours où cette sorte d'adoucissement était accordée étaient déterminés, soit par des fondations annuelles, soit par la solennité d'une fête, ou par les constitutions elles-mêmes, et cette réfection de surcroît s'appelait, dans le premier cas, charité de la coupe (*charitas vini*), et dans les deux autres, coupe (*potum*) du soir[1].

La charité de la coupe était due : à tout célébrant après la messe terminée, ainsi qu'à ceux qui l'assistaient, à quelque titre que ce fût; aux « anciens des martyrs » dans le cours du repas du soir ; à tous ceux qui étaient « en chambre « pour cause de maladie ou d'ancienneté, ou de l'avis de mon- « seigneur l'abbé, » quand elle avait lieu pour la communauté entière ; et, dans cette circonstance, ces religieux devaient recevoir habituellement, au lieu d'une juste de vin, deux justes.

La communauté tout entière devait recevoir la *charité*

[1] « Habeant fratres de vino pitantiam in refectorio ad prandium, *et in sero « pro charitate.* » (Charte d'Eudes de Clément, abbé de Saint-Denis, ann. 1241. *Cartulaire de Saint-Denis*, t. III, aux Archives. Voyez D. Doublet, *Antiquit.* passim. *Breve et consuetudines abbat. S. German. a Prat.* Bouillart, *Dominic. I, Adventus*, et alibi, passim.)

de la coupe tous les samedis de l'année, quand le *convent* était hors de règle, c'est-à-dire hors de la clôture; quand on faisait la procession; en outre, à certaines veilles de jeûne et aussi à certaines fêtes marquées; de plus « quand « le convent est revestu et que l'office de matines est à deux « en aubbes, ou à deux ou à quatre en chappes, et quand il « y a deux chappes à la messe, et aux anniversaires où il y a « deux chappes pour la grant messe matinale. » Dans toutes ces circonstances il devait « y avoir charité[1]. »

La courte station de la communauté au réfectoire pour la charité de la coupe était accompagnée de lecture comme les repas; elle avait son cérémonial dicté par les constitutions, et le même dans tous les monastères bénédictins.

Au coup de cloche de complies, et avant de commencer cet office, la communauté allait écouter dans la salle capitulaire la lecture, faite par l'un des religieux anciens, de quelques leçons relatives à la fête ou à l'anniversaire qu'on célébrait; ensuite, l'abbé faisait un signe au grand prieur ou celui-ci au sous-prieur, qui quittait à l'instant la salle et sonnait le signal (*tympanum*[2]) qui appelait les frères au réfectoire. Aussitôt, la communauté se mettait en marche sur les deux rangs accoutumés. Les frères inclinaient leur tête en passant devant le prélat, et s'arrêtaient à la hauteur de leurs places jusqu'à ce qu'il eût gagné son estrade et sa table, sur laquelle les deux cierges allumés qui le précédaient étaient déposés. Tous ayant pris place, la lecture était reprise et poursuivie avec le cérémonial ordinaire.

[1] Archives de France, ms. LL 1180. *Charges des officiers claustraux envers la communauté, le XVe siècle commençant. Le cellérier.*

[2] « Tunc prior tympanum pulsabit... » (*Ibid.*)

Quand le moment était venu, et sur un signe de l'abbé, l'un d'entre les jeunes profès sonnait le signal nommé *nota;* quatre religieux au moins, quelquefois cinq ou plus encore, se levaient, recevaient des coupes et les remplissaient eux-mêmes de vin, s'avançaient de front vers l'estrade et s'inclinaient profondément [1]. Le grand chantre prononçait alors ce seul mot, *Benedicite*, après lequel l'abbé ou le religieux prêtre semainier au chœur bénissait les coupes. Alors, se redressant tous ensemble, les religieux qui les portaient présentaient successivement à boire à l'abbé, au grand prieur, à toute la communauté, en commençant par les plus considérables et finissant par les plus jeunes. Ils revenaient ensuite s'incliner profondément au pied de l'estrade, retournaient prendre leurs places auprès des autres et se passaient réciproquement la coupe. Peu d'instants après, le prieur donnait le signal qui mettait fin à la lecture. Le lecteur descendait de la chaire, faisait les inclinations d'usage, regagnait sa place au milieu des rangs et y recevait la coupe, à son tour, de la main d'un religieux qui avait attendu debout, au milieu du réfectoire, le moment de clore en cette manière cette agape de charité. Alors, sur un signe du père abbé, son chapelain, qui était demeuré debout devant lui, sonnait une petite cloche; la voix du lecteur semainier se faisait de nouveau entendre : « O vous, Seigneur, disait-il, « ayez pitié de nous! — Grâces soient à Dieu! » répondait la communauté. Et l'abbé : « Notre secours est dans le nom du

[1] Les *Constitutions*, si rarement observées à Saint-Denis sous le rapport de leurs statuts somptuaires, exigeaient que ces coupes fussent de verre: «...Tunc accipient modellos, vitreos, non argenteos... (*Charges des officiers claustraux*, ms. des Archives de France.)

« Seigneur. » La communauté poursuivait : « Qui a créé le « ciel et la terre. » Ces versets prononcés, les religieux céroféraires reprenaient les deux chandeliers et se remettaient en marche devant l'abbé, qui, suivi des deux files de religieux, se dirigeait alors vers le sanctuaire pour les complies[1].

La charité de la coupe ne fut point, dans les monastères, un acte purement profane. Cette largesse de surcroît, considérée comme une aumône, sorte d'eulogie de la tombe adressée par les décédés aux générations actuelles, plus jeunes qu'eux de plusieurs siècles, était un usage touchant, digne de la piété naïve et de la simplicité de nos pères. Elle renouvelait, par la seule offrande que des religieux pussent accepter, le souvenir des décédés dans la mémoire des vivants; elle entraînait tacitement la pieuse commémoration de ces donateurs inconnus, ou dont on ne savait le nom que par les annales du cloître et par cette pieuse largesse que leur charité prévoyante perpétuait de siècle en siècle; et, dans le réfectoire même, chacun émettait un suffrage en faveur des âmes de ces défunts, recommandés à tous les frères le jour même, dans le chapitre, et encore dans les offices publics de la basilique. En effet, on voit la charité de la coupe attachée le plus souvent à des jours de commémoration funéraire. Une charte d'Eudes de Clément, l'an 1241, attache la charité de la coupe à la fête de saint Bernard, au jour de la commémoration des fidèles trépassés et à celui où lui-même réunissait en un office collectif les anniversaires des abbés Hilduin, Eudes de Deuil et Eudes de Taverny[2]. Le vin de cette charité devait pro-

[1] D. Doublet, *Antiquit.* p. 355.

[2] Charte de l'abbé Eudes de Clément, an 1241. D. Félibien, *Preuves*, p. 122.

venir du cru de la moitié du clos Lisiard, achetée par Eudes de Clément à une Ada, femme de Baudouin Pocheron, et une portion extraordinaire de ce même vin devait aussi être servie en ces mêmes jours au dîner des frères.

Ce qui était servi sur les tables était en un parfait rapport avec l'austérité de la règle bénédictine. Il consistait ordinairement en deux sortes de portions appelées indistinctement *pulmentum*[1], et dont l'une et l'autre constituaient trop souvent à elles seules tout le repas : l'une était invariablement un potage composé de légumes secs, jamais frais, haricots ou pois; l'autre, une écuellée d'herbes potagères bouillies, telles que de la poirée ou des épinards. Ces légumes et ces herbages, accommodés au *sayn*, c'est-à-dire à l'huile de graisse à défaut d'huile d'olive[2], étaient pendant toute l'année les mets quotidiens des bénédictins[3]. Les

[1] « Pulmentum fabis... pulmentum oleribus confectum. » (*Antiquior. consuet. cluniac.* t. I, p. 4.) « Singulis diebus, duo pulmenta sicut habentur in abba- « tia, scilicet pisa, vel fabas, et poream. » (*Chart. Odd. Clement. abbat.* D. Félibien, *Preuves*, an 1231, p. 120.)

« Non omitto *de fabis quotidie dandis*..... » (*Antiquior. consuet. cluniac.* t. III, p. 18.)

« Le grand sommelier (cellérier)... devait veiller à ce qu'il y eût toujours « une provision suffisante de haricots, aliment quotidien... L'aumônier rece- « vait du garde-magasin le pain, les haricots... qui servaient à la nourriture des « pensionnaires. » (Heurter, trad. de M. Cohen, p. 352-353. — Voyez *Antiquior. consuet. cluniac.* t. III, p. 18. *De cellerario.*)

[2] Les herbes étaient bouillies avec du lard, et ce même lard servait à l'assaisonnement des haricots. Des quatre grandes cuillers dont chaque cuisine d'abbaye clunisienne était pourvue, l'une était percée en guise de passoire et servait à exprimer le jus du lard et des herbes, encore tout bouillant, sur les haricots. (*Antiquior. consuet. cluniac.* t. II, p. 30 et 36.)

[3] « De quo ut non taceam... omitto quid referre de fabis quotidie dandis, « et non sine adipe si non est dies jejunii, aut de oleribus comminutis et coctis,

jours d'abstinence ou de jeûne, pendant les soixante et dix jours qui précèdent la fête de Pâques et dans tout le cours de l'avent, ils étaient préparés à l'eau et relevés avec du poivre, des herbes aromatiques pulvérisées, du verjus, de la moutarde et de l'ail[1].

On servait en outre, mais seulement en dehors des temps et des jours de jeûne, le lundi, le mercredi et le vendredi ce qu'on appelait la pitance (*pitantia*), et les trois autres jours le généret (*generale*)[2].

La pitance était une portion adjugée à deux religieux,

« quæ secundum quod haberi potuerit, dantur. » (*Antiquior. consuet. cluniac.* t. III, p. 18.) « Chascun jour, chascun moyne doit avoir porée au convent, « excepté dix-sept festes qui cy s'ensuivent... » (*Charges des officiers claustraux*, ms. des Archives de France.)

[1] « ...Quæ omnia more solito condientur, et quærat prior condimenta neces« saria et salsamenta, scilicet piper, allia et sinapin. » (*Lettres et ordonnances de l'abbé Eudes de Clément*, ann. 1231.) Les constitutions ordonnent aussi que l'infirmier soit toujours pourvu de ces différentes épices, avec du gingembre, etc. afin de relever les mets servis aux malades et d'exciter leur appétit. Parmi les redevances exigibles des manses et des terres de l'abbaye, on remarque un cens de poussières d'herbes ou épices (*de herbarum pulveribus*) propres à assaisonner les légumes (*ad condienda legumina*). (Charte de l'abbé Hilduin, datée de 833. *Livre vert*, t. I, *Redevances du grand prevost*.)

[2] « Fratres nostros apud Argentolium manentes... volumus et statuimus quod « singulis diebus habeant duo pulmenta sicut habentur in abbatia, scilicet pisa « vel fabas, et poream, et solitum generale... » (*Lettres et ordonnances de l'abbé Eudes de Clément*.)

On voit aussi, d'après la spécification de la ration des décédés, que le monastère donnait à un pauvre pendant les trente jours qui suivaient le décès, qu'aux jours ordinaires il n'était dû strictement qu'un plat, et que le second était arbitraire ou éventuel : « Defunctus... quotidie habebit panem, vinum et jus« tam vini, et generale, cum pictantia *si evenerit*... triginta diebus... Postmodum, « in prandio panis, vinum, generale, cum pictantia *si evenerit*, debet ad dasium (le dais, ou estrade de l'abbé) reponi, et pauperibus erogari per triginta dies. » (Bouillart, *Constitutions de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 61.)

et servie, selon qu'elle était cuite ou sèche, soit dans une même écuelle, soit sur une petite assiette appelée *patène :* c'étaient, par exemple, quatre œufs, ou « un maquerel frais, « ou d'autre poisson, et en doit avoir chascun moyne un, » ou bien encore une tranche de fromage cru.

Le généret était une portion qui se servait dans une écuelle à chaque frère en particulier : par exemple, « ma- « querel salé, chascun un, » quelquefois une certaine quantité de fromage cuit, jamais cru, ou six et quelquefois même sept œufs frits, ou pochés au sayn, ou cuits à l'eau, selon les jours. Les jours où les herbes manquaient, elles étaient remplacées par le généret, dont la distribution était continuée jusqu'à ce que les arrivages ou le cours des saisons ramenassent les herbes[1]. On servait également le généret les jours où l'office comptait douze leçons[2].

Les jours où il y avait deux repas, et qu'on nommait à Saint-Denis « les jours de pitance double, chascun moyne « six œufs en la tenaisie (la poêle), au sayn, item, un ma- « querel friz en paste, ou autre genre d'autre poisson; et à « souper, un poisson rond ou d'autre sorte[3]. »

[1] *Charges des officiers claustraux*, ms. des Archives de France, chapitre *La cuisine du convent*, et *alias*, *Antiquior. consuet. cluniac.* t. II, p. 30, et t. III, p. 18.

[2] Ces jours « à douze leçons » étaient, dans le cours de l'année, au nombre de cinquante-huit à soixante : l'*Ordinarium festorum sanctorum* de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en donne la longue nomenclature : les fêtes de saint Éloi, saint Ambroise, saint Maximien, sainte Barbe, saint Sylvestre, saint Étienne, l'octave des saints Innocents, saint Lucien, saint Maximin, l'octave de l'Épiphanie, saint Maur, saint Marcel pape, saint Sulpice, saint Antoine, saint Launomar, saint Fabien, saint Sébastien, sainte Agnès, saint Jean et saint Julien, sainte Bathilde, etc. (Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 153.)

[3] *Charges des officiers claustraux*, ms. des Archives de France.

Les dimanches et les jeudis, la pitance se composait d'un plat de poisson, quand on avait pu s'en procurer à un prix modéré, ou que les redevances des manses de l'abbaye en avaient fourni en suffisance, ou encore quand le religieux grand sommelier, dans sa tournée hebdomadaire, avait pu en faire pêcher dans les viviers les plus voisins[1].

Un petit pain rond du poids d'une livre, sillonné de deux rainures disposées en forme de croix, et une justice de cervoise ou de vin, sur lesquels la part du souper était prélevée, complétaient la ration quotidienne du religieux.

Aux quatre principales fêtes de l'année et les jours de la fête de saint Denis et de la translation des reliques de saint

[1] Cette pêche et cette fourniture ne se faisaient point sans déboursé de la part du grand sommelier, même quand elles avaient lieu dans les propres domaines de l'abbaye. Ces domaines, *manses*, *courts* ou *villas* étaient ou acensés à des tenanciers étrangers, ou régis à titre de *celles* ou de *manses seigneuriaux* par des religieux commis à cet effet et vivant dans ces résidences. Dans l'un et l'autre cas, les redevances et les récoltes étaient payées ou envoyées, dans les proportions convenues, annuellement ou bisannuellement à l'abbaye. Deux parts étaient faites des revenus et des produits : l'une était expédiée au monastère, envers lequel le tenancier se trouvait alors entièrement quitte; l'autre était répartie entre les colons et les serfs, y compris le tenancier, s'il était laïque; une part était réservée pour l'entretien du domaine, l'achat des instruments aratoires, etc. et si ce domaine était une *celle*, un manse seigneurial ou un prieuré, on gardait encore la part des hôtes, puisque les religieux regardaient comme un de leurs premiers devoirs de recevoir et d'assister quiconque se présentait à leur porte. Une trace de ces partages subsiste encore de notre temps dans les redditions de comptes et les répartitions annuelles qui ont lieu dans diverses provinces et qu'on nomme les *mesurées*.

On comprend, d'après cela, que le poisson pêché dans les eaux ou dans les domaines de l'abbaye en dehors des époques de l'échéance des cens, etc. n'appartenait point au monastère, et que celui-ci ne pouvait que l'y acheter; et on voit dans le règlement donné par Charles le Chauve que les revenus du bourg ou domaine de Senlices devaient fournir toute l'année à l'achat, presque quotidien, de ce poisson.

Benoît, la table était plus abondamment servie : une sorte de gâteau rond, glacé d'un mélange de farine et d'œufs, était ajouté pour chacun à la livre de pain quotidienne; ces jours-là, on servait simultanément la pitance et le généret, les haricots étaient alors remplacés par un plat de poisson ou de l'omelette, ou des flans, et l'on soupait avant complies.

Durant tout le cours de l'année, la quantité du souper n'excédait pas la moitié des portions servies au dîner. Les Déclarations de Saint-Maur, en 1651, accordent à chaque frère, pour son souper, deux mets cuits et quelques fruits; elles lui accordent aussi, sans la mesurer, une quantité de pain suffisante, et à dîner, un potage en surplus d'un menu pareil à celui du souper.

Qui croirait que ces mets si simples, servis sur la table des hôtes là où la règle était suivie, choquèrent pourtant par leur recherche les angéliques délicatesses de saint Bernard? Ce saint ne put voir sans douleur un mets succéder à un autre sur ces tables des étrangers, et une faim factice s'y maintenir même après la satiété, tant « la saveur naturelle « de chaque plat était déguisée par les sauces les plus artiste- « ment travaillées. » Il se répandit surtout en énergiques gémissements en voyant un seul mets, les œufs, y paraître déguisés sous un nombre indéfini d'assaisonnements : frits, rôtis, bouillis dans leur coque, sautés, pochés, durcis, baignés dans différentes sauces, en omelette, farcis, brouillés, réduits en crème, gratinés, etc.[1]

[1] « Quis enim dicere sufficit, quot modis sola ova versantur et vexantur, « quanto studio evertuntur, subvertuntur, liquantur, durantur, diminuentur, « et tunc quidam frixa, nunc assa, nunc farsa, nunc mixtim, nunc singillatim

Cette recherche, toute simple que nous la jugeons aujourd'hui, ne fut pourtant jamais admise par les constitutions sur la table des religieux; et si l'ordinaire peu fortifiant de celle-ci reçut dans la suite des temps quelques améliorations et plus de variété, ces changements furent bien rares et n'altérèrent jamais le fond du régime tant que la régularité subsista. En 1140, Suger, considérant que l'épuisement des forces physiques devait avoir pour résultat d'affaiblir dans le religieux la ferveur et l'application aux choses spirituelles, doubla, par un acte en forme de lettre, le revenu qui fournissait au généret, supprimé sous ses derniers prédécesseurs par suite de leur mauvaise administration financière[1]. Il

« apponuntur? » (Saint Bernard, cité par M. Cohen, *Tableau des mœurs et des institutions de l'Église, etc.* traduit d'après Heurter.)

[1] Ces suppressions n'étaient pas rares dans les monastères, leurs domaines nourriciers subissant des vicissitudes continuelles. On les acceptait comme temporaires, s'y résignant par l'espérance d'un recouvrement de ces terres qui ramènerait dans l'habitude de la vie tout ce que leur perte avait enlevé. N'y avait-il pas quelque grandeur dans ces résignations muettes, soutenues par le seul esprit des renonciations votives promises à Dieu dans ces cloîtres? Les constitutions elles-mêmes, dressées ou écrites à ces époques, constatent ces retranchements survenus dans le régime, en en mentionnant les motifs et en énonçant, avec l'espoir du recouvrement des biens enlevés, celui du rétablissement des rations ou des autres subventions supprimées. Nous remarquons dans les *Consuétudes* de Saint-Germain-des-Prés deux articles de cette sorte: l'un concerne la nourriture; l'autre, le luminaire des sépultures et des autels:

« Et notandum est quod licet prælibata tam in festis solemnibus quam aliis non « quærantur propter defectum guerrarum et diminutionem redditunm : tamen si contigerit prædictos redditus redire ad pristinum statum, omnia prædicta « quærerentur, consimili et forma. » (*Breve et consuet. eccl. S. Germani a Prat.* cap. *De sancta Trinitate,* Bouillart, *Pièces justificatives*, p. 152.)

« Et notandum est quod licet nunc ordinatum sit prædictas lampadas non « accendi, et luminare alio modo a thesaurario tradi, hoc est propter dimi-« nutionem redditunm et infortunium guerrarum. Tamen si per gratiam Dei

pourvut non moins largement à la fondation d'une rente qui devait fournir au *palmentum*, et il constitua d'autres fonds pour subvenir au souper servi au réfectoire tous les dimanches et en certains autres temps de l'année [1].

Chargé d'honneurs et de travaux, il ne juge infime et petit rien de ce qui touche à ses frères ; on sourit, on admire aussi, quand il déclare dans sa charte avoir été déterminé à cette dernière amélioration par le souvenir que lui a laissé son enfance de ce maigre et chétif repas, et par les doléances intarissables qu'il a entendues de tout temps sur les lèvres du cellérier [2]. Chacune de ces fondations fut faite à perpétuité, et les améliorations de régime constituées par cette charte devaient s'étendre également aux distributions de vivres faites quotidiennement par l'aumônier de l'abbaye

« prædictum officium thesaurariæ potest redire ad tantam prosperitatem, quod « prædicti redditus essent tot et tanti sicut tunc temporis erant quando prædicta « tradebantur, adhuc consimiliter thesaurarius prædicta quæreret. » (*Breve et consuet. eccl. S. Germani a Prat.* cap. *In festo Epiphaniæ*, Bouillart, *Pièces justificatives*, p. 144.)

[1] D'après la charte de Suger (D. Félibien, p. 102), les revenus qui durent fournir au généret furent ceux de la prévôté du Vexin et certaines dîmes octroyées au monastère par Louis VI. Suger assigna au *palmentum* les cens versés dorénavant dans la mense du sommelier par neuf nouveaux hôtes auxquels il avait acensé, pour s'y construire des demeures, des terrains vagues et improductifs situés près de la porte principale de l'abbaye. Les dîmes de Saint-Lucien durent subvenir aux soupers. L'excédant était constitué en rentes pour l'entretien d'un certain nombre de religieux dont cet infatigable abbé avait accru sa communauté.

[2] « Refectionibus eorum, quoque vespertinis quas dicunt cœnas, quoniam a « puero et quotidiana officialis eorum declamatione aliquibus indigere cognovi- « mus incrementis, decimam de Sancto Luciano usibus nostris deservientem « contulimus, eo videlicet tenore, ut exinde anniversarium nostrum, post « decessum hujus vitæ, in perpetuum faciant, etc. » (*Sug. Epist.* ann. 1130.)

non-seulement aux pauvres matriculiers qui y participaient de plein droit, mais encore aux indigents étrangers[1]. Néant des précautions humaines! En 1448, trois siècles à peine écoulés, les pertes subies par le monastère et les dilapidations de l'abbé Jean de Bourbon détruisaient les paternelles institutions de Suger; et les religieux, contraints à retrancher sur leur ordinaire, « se réduisaient à la pitance, à l'exclusion du généret[2]. »

Au début du xve siècle, la cène ou souper se composait de fromage fondu, de pois dans leur cosse et de fruits, dans une mesure qu'on lira dans le chapitre du cénier[3].

Repas des jours d'anniversaires. — Abstinence. — Dérogations.

S'il était dérogé parfois à l'austérité du régime, c'était surtout aux jours d'obits des princes et des souverains, et « aux anniversaires des fidèles qui, pour le salut de leur âme, « avaient demandé les mêmes prières et psaumes et le même « sacrifice que pour les religieux défunts. La table était, en « ces jours-là, plus libéralement servie. On distribuait dans « ces occasions du fromage, du pain blanc et de bon vin, « ou bien un repas plus ou moins abondant[4]. Les frères

[1] « Hanc etiam pulmenti regulam firmissime teneri tam pro ipsis fratribus « quam pro exteriorum pauperum supportatione..... firmamus. » (*Sug. Epist.* ann. circa 1140.)

[2] D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 344.

[3] *Charges des officiers claustraux*, ms. des Archives de France.

[4] « Splendide ministretur. » Les religieux d'Ottobeuren avaient tous les jours deux plats, de la bière et du pain bis. Aux anniversaires ordinaires, on leur donnait trois plats. En 1209, un bienfaiteur leur légua un domaine et voulut qu'on leur servît, à son anniversaire, quatre plats, du pain blanc et une coupe de vin pour chaque religieux... (Heurter, *Tableau des mœurs et des institutions de l'Église, etc.* p. 149.)

« recevaient *pitantiam* et *pigmentum*, c'est-à-dire du vin épicé. « Alors, les pauvres encore n'étaient pas oubliés, la gaieté « régnait dans le couvent. L'abbaye de Saint-Pierre, dans la « forêt Noire, reçut, à cette intention, un domaine près de « Villingen, aux conditions suivantes : la fête des trépassés « devait être célébrée tous les ans avec la plus grande solen- « nité possible; puis, chaque frère devait avoir pour son « dîner un bon pain blanc, deux plats de poisson, l'un salé « et l'autre assaisonné avec du poivre, puis une omelette; de « chaque mets une pleine assiettée, afin qu'il en eût sa suffi- « sance, le tout arrosé d'une coupe de bon vin. Le soir, « quoiqu'il ne fût pas d'usage de souper, on devait servir pour « deux une portion égale à ce que chacun avait eu à dîner. « Les frères lais, nommés *barbati*, pour les distinguer des « *monachi*, qui devaient se raser la barbe, devaient avoir la « même quantité de pain, un plat de poisson, de l'omelette, « et leurs coupes devaient être remplies jusqu'au bord. En « même temps, douze pauvres étaient nourris en l'honneur « des apôtres, et un treizième en mémoire de Notre-Sei- « gneur. L'archevêque Évrard de Saltzbourg ordonna non- « seulement que les moines et toutes les religieuses de Saint- « Pierre assistassent à son anniversaire et fissent ensuite un « grand repas, il voulut, en outre, que l'on distribuât aux « pauvres du pain, du vin, de la bière et cinquante fromages. « Dans les grands couvents, où les princes venaient assister « aux offices des fêtes solennelles, des spectacles pieux ajou- « taient à la splendeur des cérémonies religieuses[1]. » Ce dernier genre de réjouissance semble n'avoir pas été étranger

[1] M. Cohen, *Tableau des mœurs, etc.* t. II, p. 109 et 150.

aux grands jours de solennité de l'abbaye de Saint-Denis. On voit portée dans les comptes de la commanderie, à l'article des *largesses de l'abbé*, une somme payée aux jongleurs le jour de la fête patronale : « Joculatoribus, in festo beati Dionysii [1]. »

Ce serait une grave erreur de penser que les repas d'anniversaire fussent une trace affaiblie des festins funéraires en usage chez les païens; les monastères n'ont pas eu besoin d'emprunter leurs usages hospitaliers à l'idolâtrie. Les festins funèbres offerts dans le monastère de Saint-Denis, après les obsèques des rois, à l'élite de la noblesse ainsi qu'aux grands corps de l'État, étaient un devoir d'hospitalité commandé par l'affluence réunie en ces jours dans la basilique et par la durée de ces pompes, et les repas d'anniversaires étaient offerts aux religieux et acceptés des donataires au seul titre de charités [2]. Cette aumône faite à ces hommes dont le monde ne considérait la pauvreté volontaire qu'avec respect, et qui avaient résigné le droit de rien posséder, devait, dans les idées reçues, accompagner toute demande de prières et de commémoration à l'autel. Il est rare de trouver une charte de fondation d'anniversaire où cette largesse ait été omise, et la teneur de quelques-unes semble annoncer qu'outre la mention et la prière faite à l'église, et la proclamation du nom qui avait toujours lieu au chapitre,

[1] Archives de France, *Comptes de la commanderie*, t. I, fol. avant 105, ann. de 1300 à 1304.

[2] « Cellerarius..... fratrum pro nostri nominis memorabili honore atque « amore annis singulis festivitate S. Clementis martyris..... fratrum prandium « omnium victualium vitæ eorum competentium plenissime affluentem subministrare non differat. » (D. Félibien, an 864, charte de l'empereur Charles le Chauve.)

une commémoration particulière était faite du donateur dans les oraisons assez longues qui précédaient et qui suivaient ces repas [1]. On ambitionnait ce suffrage, comme on le voit dans plusieurs chartes de l'empereur Charles le Chauve : dans celle de 864, ce prince institue un grand repas en son honneur et souvenir; ce repas sera annuel, et on le servira au réfectoire des frères le jour de la fête de saint Clément. Il donne, pour y subvenir, un territoire situé entre Pontoise et le monastère de Chelles, la moitié d'un port qui se trouvait au même lieu, et le revenu du marché qui se tenait sur ce territoire.

Dans sa charte de 870, le même prince fonde à perpétuité, pour le salut de son âme et de celle de tous les siens, sept lampes dans la basilique [2] et quinze autres qui devront brûler dans le réfectoire aux jours où l'on y entre tard; de

[1] Cette triple commémoration des défunts à l'église, au chapitre et au réfectoire s'appelait *tricesimus plenarius*, et elle est spécifiée dans des chartes. « Constituit siquidem (Karolus tertius rex) quod quidem singulis annis dies « depositionis anniversarius..... singulis mensibus fieri, capitulo pronunciari, « in monasterio celebrari, in refectorio, de præfatæ villæ redditibus, fratribus « honestam refectionem adaptari. » (Lettre de Suger, an 1140. D. Félibien, *Preuves*, p. CII.)

« Noverint fratres S. Germani a Pratis professi, quod D. Guillelmus abbas... « adjecit quatinus a diebus suis usque in finem sæculi, pro fratribus morien- « tibus tricesimus plenarius in refectorio et in ecclesia agatur, et similiter « diebus eorum anniversariis in refectorio fiat, et in capitulo pronuntientur. » (Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. XXIV. Lettre de Guillaume Ier, abbé, an 1028, etc.)

[2] L'une de ces sept lampes devait brûler pour son père, l'autre pour sa mère Judith; la troisième, pour lui-même; la quatrième, pour sa première femme Hyrmentrude; la cinquième, pour sa seconde femme Richilde; la sixième, pour ses enfants; la septième, pour ses amis, et principalement pour les deux plus chers, le comte Boson et Guy.

plus, une fois chaque mois, et à tous les anniversaires de son décès et de celui de l'impératrice Richilde, un repas extraordinaire pour toute la communauté. Ces repas devront abonder de tous les mets à l'usage des religieux et ne devront être jamais réunis à aucune autre fondation, mais seront servis largement en surplus et indépendamment de tous ceux dus à la maison. Une commémoration y sera faite du donateur, et ne devra en aucun temps être réunie à celles auxquelles il a déjà droit pour ses donations antérieures[1]. Il assigne à ces fondations le fisc de Rueil avec ses terres, ses forêts, ses campagnes, ses pêcheries, la collecte de ses impôts et de toutes ses redevances; de plus, toutes les pêcheries et les droits fluviaux des deux rives de la Seine, depuis Sèvres jusqu'à Chambrieu[2].

Dans une autre charte, le même prince restitue à l'abbaye le village de Sopin-le-Fort, avec toutes ses dépendances, ses serfs, ses affranchis, ses colons, indigènes ou étrangers, à cette seule condition qu'un repas annuel sera servi au réfectoire des religieux à chaque anniversaire du trentième

[1] « Omni mense ex..... dicta villa fratres generalem de omni re refectionem « habeant decernimus atque sancimus, ita tamen ut hæ refectiones non diebus « festis neque loco aliarum refectionum quas fratres ex aliis rebus habere de- « bent, tribuantur. *In his ergo generalibus refectionibus, generalis pro nobis fiat « commemoratio,* neque hæc generalis oratio specialem præpediat supplicatio- « nem quæ pro nobis fieri debetur ex aliis rebus a nobis collatis. » (*Chart. Karol. Calv.* ann. 870.)

[2] Auprès de Saint-Germain-en-Laye. D. Doublet, *Antiquit.* p. 805 et 806, marque que ce parcours était de neuf lieues. Les droits fluviaux (*ripatici*) se levaient sur les riverains chargés de l'entretien du lit et des bords des cours d'eau, sur les marchands ou commerçants qui déposaient ou exposaient leurs marchandises sur leur rivage, sur ceux qui y traînaient et tenaient à sec leurs bateaux, etc.

jour après son décès. Il ne demande aucune prière dans cette charte; il est évident qu'il s'estime satisfait de l'aumône qu'il fait aux frères et de la pieuse commémoration qui sera faite de lui pendant ce repas[1].

Par une charte de 917, Charles le Simple restitue au monastère le village de Lagny-sur-Marne, à la condition qu'aux jours anniversaires de sa naissance, de son sacre et de la mort de son épouse Frédérane, un repas extraordinaire sera servi aux religieux et que mémoire y sera faite d'elle et de lui[2].

En 1137, Suger impose à la communauté, par son testament, la célébration de tout le service divin à son intention aux anniversaires de son décès, et la récitation de cinquante psaumes à tout frère qui n'y aura pu assister. En retour, il attache à la mense du chevecier une fondation pour deux plats, non tels quels, mais abondants et savoureux, à ajouter le même jour au généret, que le cellérier ne se dispensera pas d'y servir; le cellier et la commanderie (*camera*) fourniront au même repas un dessert de vin épicé[3].

En retour de quelques prières que Suger impose aux chanoines de Saint-Paul, il leur assure tous les ans, dans deux lettres en forme de charte, quarante sous d'or pris sur la censive de Deuil et dix autres sur le cens des crieurs de vin, un muid du blé d'une villa, un muid du vin de

[1] D. Doublet, *Antiquit.* p. 807 et 808.

[2] « Ita duntaxat ut in die nativitatis nostræ memoria nostra in monachorum « refectorio fiat : et in die unctionis nostræ in regnum..... similiter memoria « nostra fiat : et memoria obitus uxoris meæ reginæ Frederanæ post nostrum « discessum..... celebretur cum prædictorum monachorum refectione. » (*Chart. Karol. Calv.* D. Félibien, *Preuves*, p. 79.)

[3] *Testament. Suger.* ann. 1137.

l'abbaye; puis, au jour de son anniversaire, un autre muid de vin et cent pains. En vertu d'autres fondations, l'usage subsistait encore au XVIe siècle d'habiller de neuf treize pauvres aux anniversaires des rois Dagobert, Charles le Chauve, Philippe-Auguste et Henri IV. Ces pauvres assistaient ces jours-là à tous les offices; puis ils venaient au réfectoire, où les religieux leur donnaient à chacun trois livres de viande, un pain blanc de vingt-deux onces, une pinte du vin servi sur leur table et un grand fromage.

En 1241, l'abbé Eudes de Clément ajoute aux fatigues du chœur en doublant la solennité de la fête de saint Bernard, fonde un obit pour trois abbés[1] et institue la célébration annuelle de la fête des Trépassés, omise jusqu'alors dans la basilique[2]; il attache à la première de ces solennités une rente de soixante sous d'or à ajouter à la dépense du réfectoire, pareil surcroît à la seconde, et un subside de quatre livres à la troisième; le tout, à l'effet de rendre le dîner de ces fêtes plus copieux et plus succulent. Il cède, pour y subvenir, des redevances annuelles consistant en sept muids et demi d'avoine, sept et demi de vin, quarante pains, quarante poules, trente sous d'or, le cens exigible de deux hôtes établis sur les terres de Mogneville et un demi-arpent de pré. Le clos Lisiard fournira le vin de son cru pour une *coupe de l'aumône* (une *charité de la coupe*) qu'on ira boire avant complies.

[1] Ces abbés étaient ceux qui avaient immédiatement succédé à Suger : Eudes de Deuil, Eudes de Taverny et Guillaume II.

[2] Cette omission avait été causée par la coïncidence de la fête de saint Eustache, dont le vocable était attaché à l'une des chapelles du chevet de la basilique.

Les repas d'obits ou d'anniversaires étaient, comme on le voit, fournis par leurs fondateurs avec une grande largesse, toujours maintenue néanmoins dans les bornes d'une parfaite convenance. D'autre part, les officiers du monastère ne crurent jamais déroger à l'austérité de régime inséparable de la règle, en acceptant ces fondations et en exécutant à la lettre les prescriptions des donateurs. Ces volontés d'outre la tombe étaient respectées comme un culte, comme une condition sacrée transformée en dette d'honneur par l'acceptation des domaines concédés pour y subvenir. Le chevecier de même que le grand sommelier, selon que l'un ou l'autre se trouvait dépositaire du revenu appliqué à la fondation, consultait son registre où toutes étaient consignées, et s'entendait tous les samedis avec le grand prieur claustral pour ce menu additionnel qui était ajouté en surplus aux repas ordinaires de la semaine. Le religieux grand sommelier ne laissait pas de fournir en ces jours toutes les parts habituelles, et lui-même ou le chevecier fournissait le vin épicé qui arrosait ces sobres festins [1].

Quant aux repas de cérémonie où s'asseyaient dans l'abbaye les grands du royaume et les différents corps de l'État le jour des obsèques des rois, des reines, des princes et des princesses du sang, ils étaient servis dans le réfectoire, dans les autres grandes salles du monastère, dans les salles d'apparat de l'hôtel abbatial et de celui du grand prieur.

[1] «Capiciarius frater, quicumque sit ille, refectionem fratribus in refectorio «ipsa die anniversarii nostri accurate persolvendo procuret : duas videlicet «omnibus communes, non qualescumque, sed plenarias et aptas exhibendo «pitantias. Frater enim cellerarius generale suum more solito proponat. Pig«mentum habeant fratres de camera et cellario.» (*Test. Suger.* ann. 1137.)

Ces festins étaient aux frais du trésor royal, dressés par ce qu'on nommait la bouche du roi, et les religieux, en leur ouvrant tous les grands emplacements de leur monastère, s'abstenaient toujours d'y paraître, par un sentiment de convenance qui se comprend. Le trésor royal ne manquait pas de défrayer aussi leur table, dressée dans quelque local écarté. Le jour des obsèques de Louis XII, il leur fut compté quatre cents livres pour leur assistance à ses funérailles et quatre cents pour leur repas.

La viande était perpétuellement interdite dans le réfectoire commun, mais il en était servi aux religieux dans l'infirmerie, selon le besoin. Il n'était dérogé à cette règle pour la communauté en masse que dans deux circonstances exceptionnelles, en vertu d'une tolérance étrangère aux constitutions, mais résultant d'un long usage et de la condescendance des abbés. Ces exceptions étaient les trois jours des fêtes de Pâques et les trois jours des solennités de Noël. De la volaille, regardée comme moins nourrissante que la viande de boucherie, était servie à la communauté pendant ces six jours[1]. Afin de s'étayer, dans cette occurrence, du statut des constitutions qui permet la viande aux malades, les frères allaient la prendre à l'infirmerie; mais, pour sauver l'inviolabilité de la règle, la bulle de Benoît XII recommande aux abbés d'avoir soin, dans ces occasions, de faire rester alternativement tout au moins une moitié de la communauté dans le réfectoire commun. Aux approches de ces

[1] « Ils (les frères) pouvaient manger de la volaille aux fêtes de Pâques et « de Noël, ce que les évêques de France avaient permis aux moines par une « indulgence dont la plupart des derniers réformateurs de l'ordre n'ont point « voulu user. » (D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 72.)

deux fêtes, indépendamment des cent oies que les métairies de Simplé étaient tenues d'envoyer à l'abbaye tous les ans, quarante-trois *villæ* ou bourgs fournissaient une cargaison de volaille pour les religieux et les hôtes[1]. On consommait en ces jours-là des oies grasses et même des poulardes (*pulpastæ* et *aupastæ*) nourries dans les moulins et les brasseries de ces *villæ* et qui en formaient les redevances[2]. De

[1] Les quarante-trois *villæ* tenues de fournir cette volaille au monastère à titre de cens ou de redevances, et dont les rois lui avaient fait l'abandon, sont devenues, avec le temps, des bourgades, des villages ou des cités. En voici les noms, tels qu'on les lit, avec la confirmation de ces redevances et de ces cens, dans les chartes réglementaires de l'abbé Hilduin et de Louis le Débonnaire, datées de 832, et dans celle de Charles le Chauve, datée de 862 : Nogent-sur-Seine, Beaune, Tivernon, Thoury, Vitry, Breuil, Rouvray-Saint-Denis; Gassonville ou Vuasconville (*Guasconis villa*), la même, selon l'abbé Lebœuf, que Saint-Léger-de-Gassenville; *Salice*, *Beracogilo*, Blangy, la Fresnaye, Osny, la Neuville-Liancourt, *Hardricovillare*, *Arniaco*, Étrépagny, *Bugris*, *Belniaco*, Drancy, Pantin, *Marca*, *Cariniolo*, Vair-Saint-Denis, le Mesnil, Ferrières, Méru, Aurigny, *Rotnino*, Champigny, Gonesse, Goussainville (*Gausanevilla*), Fontenay, Cormeilles, Cachan (*Latuero*, alias *Caticantus*), Havanvilliers, les deux Lagny, Marciac, Lineroles, Ferricy, Noisy, Fresne ou Fresnay, Clichy-sur-Seine.

Entre autres particularités sur les redevances en volaille apportées à l'abbaye deux fois l'an, on voit dans une charte de 1202 en forme de lettre une redevance de dix chapons due à l'abbaye par une propriété innommée, déversée par l'abbé Henri Ier sur l'hôtel des hôtes et payable « aux fêtes de Noël. » (D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, pièces justificatives, p. 116.)

[2] « Volatilia autem inter Pascha et nativitatem Domini de subscriptis villis « cum integritate..... una cum censu qui in volatilibus de molendinis et cam- « bis (brasseries) debet exire, sicut a longo tempore mos fuit..... dari cons- « tituimus et confirmamus. » (Charte de Louis le Débonnaire, datée de l'an 832, et charte de Charles le Chauve, datée de l'an 862. Mabill. *Anal.* p. 53; D. Félibien, p. 51, 70 et 72.)

Le même usage s'observait dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avec cette différence, que la volaille, en ces occasions, était à la charge de la mense

plus, en sus des deux porcs gras nourris dans les bois de Sergé[1] pour fournir au lard nécessaire au piqué de cette volaille, la boulangerie des frères en exigeait deux autres du même bourg, avec une addition de onze cents œufs pour la confection des gâteaux supplémentaires dont nous avons parlé plus haut[2].

Ce ne fut pas néanmoins sans réclamation que ces usages subversifs de l'abstinence monastique s'établirent et se maintinrent en dépit des règlements disciplinaires et fondamentaux des abbayes bénédictines. Du XIII[e] au XVII[e] siècle, des voix de religieux fervents s'élevèrent par intervalles pour les signaler à la répression des chefs d'ordre ou au moins des réformateurs. A cette dernière époque paraissait une longue dissertation partie du fond d'un monastère et ayant pour but d'établir qu'il ne pouvait être permis à un bénédictin de manger de la volaille. Ce suprême effort prouve l'impuissance de tous ceux qu'on avait tentés jusqu'alors pour déraciner cet abus. Dès l'an 1226, un chapitre général tenu à Narbonne pour rétablir la discipline dans les monastères bénédictins avait sévèrement enjoint la répression de ce scandale. Le statut qui contient cet ordre, inséré dans le règlement dressé dans le sein de cette assemblée et consigné dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Guilhem-du-Désert, entre dans de fort longs détails sur l'obligation de cette abstinence; elle doit, y est-il marqué, être observée

abbatiale. (*Chart. Karol. Calv.* ann. 872. Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. XX.)

[1] La terre de Sergé au Maine.

[2] « Tres siquidem porci saginati et mille centum ova per tres festivitates « (Pâques, Noël et Saint-Denis), ad fratrum pistrinum subrogentur. Item etiam

même en voyage, et tout infracteur sera soumis aux sévères châtiments fixés pour les fautes griêves, fût-ce le prieur, fût-ce même l'abbé[1]. Ce même statut fut souvent remis en vigueur dans les chapitres généraux, notamment dans celui qui fut tenu à Compiègne en 1379, et il constitue le 17e règlement consigné dans ses ordonnances. Les Déclarations sur la règle de saint Benoît, pour lever toute incertitude sur cet article des statuts, ajoutent à la défense expresse, étendue même aux serviteurs et aux hôtes[2], de manger de

«alii duo porci saginati per duas festivitates, id est natalis Domini et Paschæ, «ad volatilia eorum præparanda.» (*Chart. Karol. Calv.* ann. 862.)

[1] «Idem statuimus ut omnes monachi ab esu carnium abstineant, nisi fue«rint debiles vel ægroti, et hoc de licentia abbatis, vel prioris si abbas defue«rit. At, ubi meliorati fuerint, a carnibus abstineant.

«Illas vero carnium refectiones, quæ sanis in quibusdam monasteriis certis «temporibus in infirmariis exhiberi consueverant, penitus amputamus, man«dantes ut redditus qui ad hoc fuerant deputati, in necessitatibus fratrum infir«morum atque debilium misericorditer expendantur.

«Abbates vero infirmitatis vel debilitatis causa in suis cameris, ut secretius «et honestius poterunt carnibus uti possint, advocatis secum aliquibus de «conventu debilibus vel infirmis.

«Sane abbas vel monachus in itinere constitutus si debilitate vel infirmitate «fuerit occupatus, ad vicina divertat monasteria. Si vero non poterit, ut «secretius et honestius poterit, carnibus uti possit. Idem in prioratibus, obe«dientiis,» etc.

«Transgressores vero hujus constitutionis tam favorabilis (déjà si indul«gente!) pro quolibet comessione carnium in pane et aqua abstineant una die. «Si autem correcti noluerint emendare, secundum qualitatem et quantitatem «transgressionis gravius puniantur. Abbates vero si circa correctionem et ob«servationem hujusmodi fuerint negligentes, pœna simili percellantur.» (*Stat. abbatum ord. S. Bened. in provincia Narbonensi, ad restaurandam disciplinam regularem*, ann. 1226. E codice S. Guillelmi de Desertis, dans le *Spicilége* de D. d'Achery.)

[2] *Déclarations de Saint-Maur sur la règle de saint Benoît*, chap. XXXIX, art. 4.

la viande de boucherie, celle d'user de la volaille[1]; elles prennent, pour intimider les récalcitrants, les moyens extrêmes : elles privent les délinquants de la voix active et passive, et les déclarent inhabiles aux charges et à tous offices quelconques, passibles de châtiments rigoureux dont le chapitre général devra les frapper, « nonobstant, ajou-« tent-elles, toutes les dispenses pour manger de la chair « données ou à donner par les souverains pontifes[2]. »

Jours de jeûne ou de pénitence. — Aumône des miettes. — Portion des décédés.

Si l'on s'accordait deux fois l'année, dans les solennités majeures, une part un peu moins restreinte que celle des jours ordinaires, le régime, il faut l'avouer, était très-réduit aux jours de jeûne et de vigile. Les jours de jeûne étaient nombreux. Aux jeûnes ecclésiastiques ordonnés à tous les fidèles s'ajoutaient les jeûnes nommés *réguliers*, c'est-à-dire commandés par la règle particulière de saint Benoît, et ce n'étaient pas les moindres en nombre. D'après cette règle, on jeûnait tous les vendredis de l'année, à l'exception de ceux qui auraient concouru avec une fête du premier ou du second ordre; on jeûnait tous les mercredis depuis la fête de la Pentecôte jusqu'à celle de l'Exaltation de la sainte Croix, en septembre; on jeûnait tous les jours à partir de cette dernière fête jusqu'à Pâques, c'est-à-dire six mois au moins, à l'exception des jours de fête et encore de deux semaines, dont l'une précédait l'avent et l'autre la quin-

[1] *Déclarations de Saint-Maur sur la règle de saint Benoît*, chap. XXXIX, art. 5.

[2] *Ibid.*

quagésime; enfin, on jeûnait toutes les veilles des fêtes de la sainte Vierge, sans exception[1]. En outre, l'abstinence du fromage et des œufs était de rigueur tout l'avent, ainsi que tous les lundis et les mardis qui suivaient la quinquagésime jusqu'au carême, toute la durée du carême et la veille des fêtes de la Pentecôte, de l'Assomption et de la Toussaint[2].

La collation des jours de jeûne se composait de cinq onces de pain que le cellérier avait soin de prélever le matin sur la livre de pain qui devait être servie au dîner devant chaque frère. On y ajoutait quelques fruits ou quelques mets équivalents, les jours de jeûne régulier et dans les temps hors de l'avent; mais pendant l'avent, le carême et les autres temps ou jours de jeûne ecclésiastique, les fruits étaient retranchés, et trois onces de pain seulement constituaient tout le repas. Il était encore tels jours de jeûne où l'on ne prenait qu'un seul repas maigre. D'autres fois, la portion quotidienne de haricots était remplacée par un plat d'herbes plus légères, et souvent tout assaisonnement était supprimé. Le dîner du vendredi saint consistait exclusivement en une écuellée de poirée et en une autre d'épinards préparés au sel et à l'eau[3]. Mais si d'une part la sévérité de la règle imposait un régime austère, de l'autre une paternelle sollicitude s'efforçait d'en modérer la rigueur. Dans ce jour du vendredi saint, où l'abstinence était si rude,

[1] *Déclarations de Saint-Maur sur la règle de saint Benoît*, chap. xxxix.

[2] *Ibid.*

[3] « Le religieux courtillier... est tenu... de fournir la pitance le jour du « vendredy saint, à savoir de la poirée et des espinars qui sont cuits au sel et à « l'eau. » (D. Doublet, *Antiquit.* p. 427.)

il était enjoint à tout religieux de vider la coupe de vin que la charité lui offrait le soir après la lecture, pour l'aider à supporter cette nourriture énervante[1].

La ration de vin pour la collation était moindre d'un tiers que celle qui était servie au souper[2].

Les constitutions, qui faisaient dans la vie du bénédictin une si large part à l'âme, qui la nourrissaient de prière, d'étude et de contemplation en accordant si peu au corps, ne donnaient rien à ce dernier sans prélever la part du pauvre, afin d'embaumer ses actes les moins méritoires du céleste parfum de la charité. Rien de ce qu'on servait aux frères ne devait demeurer perdu; rationné avec une rigidité si sévère, le religieux était tenu, après son repas terminé, de rassembler avec son couteau les miettes éparpillées devant lui; ces petits monceaux, relevés par le semainier, allaient se réunir ensemble dans la corbeille de l'aumône: ainsi, l'indigent par vœu et ne possédant rien en propre concourait, selon ses moyens, à secourir l'indigent libre, plus rassasié peut-être que lui.

Le dîner à peine achevé, une cloche sonnait l'aumône, et les frères désignés tour à tour pour accomplir ce pieux office allaient, sous les ordres de l'aumônier, dans l'hôtel de l'aumônerie se prosterner devant les pauvres, laver et essuyer leurs pieds et leur distribuer leur part, égale pour chaque indigent, en qualité et en nature, à celle qu'ils venaient eux-mêmes de consommer. Cette cérémonie,

[1] « In ista die... caritatem vini debet esse, et de ista caritate debent omnes « potare propter herbas, ne illis noceant. » (*Consuetud.* Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.*)

[2] *Déclarations de Saint-Maur sur la règle de saint Benoît*, chap. XL.

nommée le *mandat*[1], s'accomplissait trois fois par semaine dans tout l'intervalle qui s'écoule entre le mercredi des Cendres et la fête de la Toussaint[2].

Le religieux bénédictin faisait l'aumône après sa mort; à partir du décès d'un frère, une croix était déposée sur la table à sa place vide, afin que ce signe pieux engageât les religieux survivants à se souvenir de prier pour lui; sa portion était servie devant cette place pendant trente jours consécutifs, et, de là, déposée sur la table de l'abbé à la tête du réfectoire. Le religieux sous-aumônier, un vase et une corbeille à la main, venait à l'issue du repas enlever cette pieuse aumône, versée ensuite, au nom du décédé, dans le sein de ces indigents dont la voix sait mieux que toute autre le chemin du trône de Dieu[3].

[1] *Antiquior. consuet. cluniac.* II. 37. Cette ablution des pieds des pauvres ne se faisait pas sans un certain cérémonial et était accompagnée du chant ou de la récitation de ces belles paroles de N. S. Jésus-Christ : « Mandatum « novum dedi vobis, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos, ut et vos dili« gatis invicem, etc. » (Joh. XIII, 34.) Pour cette raison, la lotion des pieds s'appelait *mandatum*, et laver les pieds, *mandatum facere*. (Pour les détails sur cet acte, outre les *Antiquiores consuetudines*, exposées dans notre chapitre sur le *Maître de l'aumône*, voir les *Usus et consuetudines* de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés dans l'histoire de cette abbaye par Bouillart, p. 134.)

[2] Voyez dans le manuscrit de la bibliothèque de la ville de Saint-Denis intitulé : *Procès-verbal, etc.* la transaction des religieux avec le cardinal de Retz.

[3] Cette sorte d'aumône était distribuée pour l'ordinaire à des prêtres ou à des clercs indigents.

« Defunctus..... quotidie habebit panem, vinum, generale cum pictantia « si evenerit..... triginta diebus. Præterea subeleemosynarius, coclearibus « sublatis, debet afferre vas unum, et sportulam, et debet ponere in vase illum « omne vinum quod ponetur ad dasium (le dais de l'abbé, sur l'estrade) pro « recitatis (les défunts dont on a fait commémoration), et panem in sportula,

Festins de corps. — Festins royaux.

Nous avons parlé ailleurs des repas funèbres offerts dans le monastère, le jour même des obsèques des rois et des reines, à la cour et aux fonctionnaires les plus éminents du royaume; le réfectoire offrait encore à ces mêmes nobles convives, dans les jours de couronnement et dans ceux de pèlerinage des princes, des festins où la joie seule éclatait et auxquels ses religieux ne s'asseyaient pas. Les simples visites des rois attiraient toujours à leur suite dans le réfectoire de Saint-Denis l'affluence de grands seigneurs qu'entraîne partout leur présence. Saint Louis venait souvent onblier les sollicitudes du trône dans la célèbre basilique; dans ces occurrences, il se plaisait aux entretiens de l'abbé et des religieux et aimait à venir s'asseoir aux repas de leur réfectoire. Le 9 octobre 1247, le jour de la fête de saint Denis, il vint y dîner, selon sa coutume, avec Robert, comte d'Artois, Alphonse, comte de Poitou, et Charles, comte d'Anjou, ses frères, accompagné du comte de Saint-Gilles et d'une nombreuse suite d'autres seigneurs[1]. En 1392, la veille de la fête de saint Denis, lors de la guérison momentanée qui suivit le premier accès de sa funeste maladie, le malheureux Charles VI se rendit à la basilique en accomplissement du vœu qu'il en avait fait pour obtenir sa gué-

« egenis clericis et presbyteris erogandum. » (*Stat. aliqua, etc.* Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. CLXXI.)

« Post modum in prandio, panis, vinum, generale cum pictantia, si evenerit, debet ad dasium reponi, et pauperibus erogari per triginta dies. » (*Ibid.*)

[1] D. d'Achery, *Spicil.* II, 808.

rison; il était escorté des princes du sang, de sa noblesse, de onze évêques, des abbés de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Corneille de Compiègne, et fut traité magnifiquement dans le réfectoire avec cette brillante cour[1].

A partir du règne de Charles VII, le réfectoire fut ouvert spécialement, dans les jours d'obits, aux grands corps de l'État et particulièrement aux cours souveraines; le roi était servi à part dans le palais abbatial, dont les salles moins spacieuses étaient plus faciles à décorer.

Nous ne mentionnons ici qu'un petit nombre d'autres repas de corps, qui eurent lieu dans le réfectoire. En 1514, au banquet funèbre qui suivit les funérailles de la reine Anne de Bretagne, une partie des corps d'état présents à la cérémonie furent servis au réfectoire. Le 22 juin 1643, au sortir de la cérémonie des obsèques de Louis XIII, les princes et toute la cour rentrèrent dans le monastère pour le festin des funérailles; quatre tables furent dressées dans le réfectoire, à savoir : celle du prince de Condé, celle du parlement, celle de la chambre des comptes et celle de la cour des aides. En février 1666, à la suite des obsèques d'Anne d'Autriche, les tables des cours supérieures furent dressées au réfectoire : celle du parlement était de cent vingt couverts, celle de la chambre des comptes, de soixante, et celle de la cour des aides, de quarante. Les prélats et les ambassadeurs furent servis dans d'autres appartements d'apparat, et le Châtelet, le corps de ville et l'Université eurent leurs tables dressées dans différents hôtels de la ville de Saint-Denis.

[1] *Lib. Chronic. Karol. VI.*

Le 1[er] juin 1683, jour des funérailles de Marie-Thérèse d'Autriche, le festin funèbre d'usage rappelait dans le réfectoire les trois cours souveraines de France. Les tables des prélats, de la cour des monnaies, de l'Université, des deux Châtelets, de l'élection, du corps de ville, furent dressées dans les autres salles de l'abbaye. Le service fut magnifique et suivi d'une riche aumône, distribuée dans la cour du monastère des récollets à plus de quatre mille indigents.

Revenus alloués au réfectoire.

Les dépenses du réfectoire de l'abbaye étaient principalement à la charge du maître des charités, bénéficier du monastère, chargé de l'administration des biens constitués pour y fournir, à titre de subsides ou de charités, par les rois, par certains abbés et par d'autres donateurs de tout ordre. Aussi le département de ce religieux était-il nommé la *pitancerie*.

Les biens donnés à l'abbaye consistaient soit en rentes, soit en domaines de tout genre, tels que villages, seigneuries, châteaux, manses, courts et courtils, avec tous les serfs et les serves appartenants à ces domaines, églises avec leurs revenus, terres, champs, forêts, pâturages, troupeaux avec leurs pasteurs, moulins, cours d'eau et pêcheries, soit en marchés, impôts, fractions d'impôts, droit de pêche, de chasse, etc. dîmes, cens, coutumes, profits de justice et de foires et quantité de redevances en nature et en numéraire. L'abbaye possédait même des villes, c'est-à-dire leur suzeraineté et leur seigneurie, avec l'énorme part qui devait revenir à leur possesseur dans les droits, taxes, coutumes, impôts, redevances, etc. qui pesaient sur leurs habitants. Le

maître des charités, en vertu de chartes, d'institutions et de donations spéciales, n'avait pas exclusivement la dispensation de ces biens. L'abbé, le cellérier, le chevecier, le trésorier, le courtilier, le cénier et le cuisinier avaient part à cette gestion dans la mesure déterminée par les différents donateurs, et devaient fournir au réfectoire, sur la fraction des domaines ou des biens qu'ils administraient, des repas dont le nombre, la mesure et les époques étaient invariablement fixés.

Nous avons déjà dit ailleurs que les possessions de l'abbaye s'acquittaient de leurs prestations soit en numéraire, soit en nature. Dans le premier cas (et c'était le plus ordinaire), les matières de ces tributs étaient évaluées au prix courant de la criée[1]; dans le second, qui était le plus rare, les champs envoyaient leurs moissons, les vignes livraient leurs vendanges, les viviers et les pêcheries leurs poissons, les prairies leurs foins, les vergers leurs fruits et les provinces leurs tributs, soit en métaux ou en bétail, comme on le voit dans les chartes de Dagobert pour l'huile, le plomb et les vaches dues par les villes de Marseille et du Mans, soit en toute sorte de produits territoriaux. Les troupeaux de l'abbaye de Saint-Denis couvraient, dans toutes les contrées de l'Europe, les innombrables pâturages dont les noms sont accumulés dans les chartes de donation, et broutaient les prairies flamandes, les riants vallons de l'Anjou, de la Touraine et de l'Alsace, et même les coteaux de la Valteline[2]. On voit aussi dans les règlements de Louis le

[1] *Livre vert*, ms. *passim*.

[2] Il n'y a presque pas de charte de donation de domaine où des pâturages et des troupeaux ne soient mentionnés. Le droit de paisson est nommé avec

Débonnaire et de Charles le Chauve que les propriétés flamandes du monastère engraissaient pour l'aumônerie une quantité de moutons et moissonnaient dans leurs campagnes la plus forte masse d'épeautre [1], destinée à faire la *cervoise* des religieux; les forêts de chênes du Maine, ses prés, ses courts et ses courtils près de Simplé et de Sergé, envoyaient annuellement pour les seules fêtes de Pâques et de Noël, outre leur contingent en numéraire, cent oies, trois porcs gras pour les larder, une énorme redevance de poules, dix chapons pour l'hôtellerie, et onze cents œufs pour glacer les gâteaux qui étaient servis avec les oies, tandis que Méru livrait cinq muids de fleur de farine pour les pétrir et Sergé deux autres porcs gras pour en rendre la pâte onctueuse. Les deux Cormeilles, Varniac en Vexin, Ferricy et Lineroles en Melunais envoyaient tout ce que les frères servants avaient à consommer de viande de boucherie aux solennités des fêtes de Pâques et de Saint-Denis et aux jours qui précédaient le carême; elles récoltaient en une seule fois, pour le réfectoire des frères, trois cents muids de légumes secs et livraient, pour les arroser, trente-cinq muids du lard de porcs engraissés de la glandée de leurs bois. Aux époques

ceux de pêche, de chasse aux oiseaux aquatiques et de bêtes fauves et noires (*nigras et rubeas*) dans une charte par laquelle Charlemagne assure à l'abbaye de Saint-Denis son domaine de Quivingirhain et une grande étendue de pays en Alsace. (D. Doublet, *Antiquit.* p. 707.)

[1] L'épeautre (*spelta*) « de spelta ad cereasem (ou cervisiam) faciendam », était encore appelé *blé locar;* c'est une espèce de froment ou de seigle blanc qui entrait dans la fabrication de la cervoise (la bière).

Le malt ou brais (*malatura, brace* ou *bracium*), mélange de grains de brais, d'orge, d'épeautre et de froment qu'on avait fait tremper dans l'eau, puis germer, puis sécher, pour en faire de la bière.

déterminées, arrivaient aux portes de service du monastère de longs et importants charrois : deux mille cent muids de froment très-pur, pour le pain servi sur la table des religieux, avec treize cents muids de seigle pour celui des frères servants ; trois cent trente quintaux de fromage ; trente setiers de beurre ; trois cent soixante muids de *malt* pour être converti en bière ; toutes ces denrées provenant des censives des mêmes bourgades et des *villæ* déjà nommées, situées dans le Pincerais, le Melunais, le Parisis, etc. qui livraient également les deux tiers des fruits de leurs arbres.

Les règlements de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve allouent à la consommation du monastère deux cents muids annuels de sel. En 1411, tout le sel qui se consommait dans l'abbaye était à la charge du grand prévôt, et plus tard du prévôt fermier. Ceux-ci devaient lui fournir : « premièrement, tout le sel qui se despent en la cuisine du « convent; item, le sel qu'on despent en la cuisine des en- « fermiers ; item, en la cuisine de l'ostel (l'hôtel des hôtes) ; « item, devers monseigneur l'abbé ; item, devers le comman- « deur ; item, devers le grand prieur et soubs-prieur ; item, « en réfectouër, deux boisseaux et demy de sel blanc, la « sepmaine ; item, au maistre des charités, pour saller son « verjus[1]. »

La cave du monastère ne pouvait être remplie par les vignes de ses jardins, et avait aussi en conséquence ses dotations. Sous les pressoirs de l'abbaye venaient s'amasser en automne les vendanges des vignobles de Pierrefitte, de Deuil, de Monceaux, de Cormeilles-en-Parisis, de Groslay

[1] *Livre vert*, manuscrit de la bibliothèque de la ville de Saint-Denis, t. I, *Saint-Denis, redebvances du grand prevost*, fol. 118.

et de Montigny, de Ruel et de Louveciennes, jusqu'à concurrence de deux mille cinq cents muids de vin[1], y compris ceux de la vendange du parc. C'était la ration annuelle des frères réunis aux hôtes. Fournie en partie toute faite, cette provision occupait, dans les caves de l'abbaye, des emplacements séparés du cellier du seigneur abbé. D'autres caveaux particuliers recélaient le vin épicé réservé aux réjouissances des grandes solennités et aux repas d'anniversaires. Là étaient aussi en dépôt les vins miellés, chers aux tables monastiques, et le vin doux et liquoreux où avaient infusé les mûres sauvages[2] cueillies au déclin de l'été par les femmes serves de l'abbaye sur les ronces de ses domaines[3]. Trois muids de malt, trente d'épeautre, venaient s'ajouter en leur temps aux fournitures de même ordre récoltées aux champs de la Flandre ou livrées par les deux Vexins. Des bois qui entouraient le Tremblay étaient dirigés, en deux fois, quatre charrois de muids de miel[4], qui, combiné avec l'absinthe

[1] Deux cents muids de vin seulement composaient la fourniture annuelle de Saint-Germain-des-Prés, qui comptait cent vingt religieux. (Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, charte de Louis le Débonnaire.)

[2] La cueillette des mûres destinées à faire le *vinum moratum*, si estimé dans les abbayes du moyen âge, était l'une des *manoperæ* ou redevances de travail imposées aux femmes serves dans les domaines tant seigneuriaux qu'acensés.

[3] Le *vinum moratum*, destiné principalement aux hôtes de distinction, est interdit par les *Déclarations de Saint-Maur sur la règle de saint Benoît* : «Qu'on «ne fasse ni achète de vins exquis, ou mêlés de drogues aromatiques.» (*Déclarations*, ch. XL.)

[4] «De melle secundum consuetudinem de Tibrillo (seu *Tribillo*, sive *Trim-«lido*), carra duo... De melle secundum consuetudinem duas carradas de «Tibrillo per modiis.» (*Chartes de l'abbé Hildain*, de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, années 832 et 862. D. Doublet, *Antiquit.* p. 796 et 799; D. Félibien, *Preuves*.)

Le miel formait la matière de l'une des redevances des propriétés fores-

longtemps macérée dans du vin, fournissait une boisson liquoreuse destinée à fortifier les religieux au retour des travaux du corps[1]. Le miel entrait encore dans la confection du vin cuit, du *clairet*, sorte de vin clarifié mêlé à des épiceries, de l'*hypocras* blanc et du rouge, qu'on mélangea plus tard de sucre et où l'on mettait du girofle, de la cannelle et du gingembre. On donnait à l'un et à l'autre le parfum pénétrant de l'ambre ou la saveur de la framboise. On usait encore de miel dans la fabrication de l'hydromel, moins dispendieux que ces vins de luxe, et versé dans l'infirmerie, soit aux religieux défaillants, soit aux vieillards chargés d'années. Le Mans envoyait tous les ans cent vaches[2], ou leur valeur en numéraire; et un manse voisin de Merville, maison de plaisance et d'exploitation appartenant au monastère[3], subvenait à l'entretien de sa vacherie, enclavée dans les pâturages de cette dernière propriété. Vingt brassées des meilleurs poireaux ou d'autres herbes potagères étaient fournies par le Tremblay, avec un setier d'herbes pulvérisées, pour en relever la fadeur[4]. Dans le rayon de

tières. Un garde forestier spécial était préposé à la garde des ruches sauvages, qui souvent étaient nombreuses; ce surveillant était appelé *apiciarius cidelarius*. (*Prolégomènes* de M. Guérard sur le *Polyptique* de l'abbé Irminon, p. 727 et 728.)

[1] *Antiquior. consuet. cluniac.* Collectore S. Udalrico, I, 3. On y voit qu'après le travail manuel, avant de commencer les vêpres, on entrait au réfectoire pour boire *potio melle, vino et absynthio confecta.*

[2] Ce tribut annuel de cent vaches, institué par le roi Dagobert, consigné dans le testament de ce prince et ratifié par un diplôme de Childéric III, daté de l'an 716, fut continué pendant plusieurs siècles.

[3] Le château, la terre seigneuriale, la ferme et les bois de Merville, dans le voisinage immédiat et au nord de la ville de Saint-Denis.

[4] « De porris ulnas viginti, aut de aliis herbis bonis... de herbarum pulve-

la Picardie et du Parisis, deux pêcheries à Champigny, les prestations de Mareuil et de Senlices[1], neuf lieues de parcours sur la Seine[2], les censives de Rouen, de Pont-de-Rémy et de Bray, fournissaient au grand cuisinier les plies et les limandes, les anguilles de la Somme, les *hanons* et les autres espèces de poissons mous servis les dimanches et les jeudis aussi bien aux religieux qu'aux hôtes[3]. Bretteville sur l'Océan et d'autres pêcheries lointaines subvenaient aux frais d'achat

«ribus ad condienda legumina.» (Charte de l'abbé Hilduin en 832.) Cette redevance était ordinairement d'un setier par chaque famille de serfs.

[1] «Has ergo villas duas, scilicet Scindelicias et Marogilum, specialiter in «refectorio fratrum, ad victum illorum supplendum, videlicet ad pisces com-«parandos in piscatoriis, seu lacunis, congruenti ingenio adquirendos, cete-«raque necessaria victui apta, hospitumque receptionem in eodem refectorio «clementer conferimus.» (D. Mabillon, *De re dipl.* et D. Félibien, *Preuves*, p. LXXI : *règlement de Charles le Chauve.*)

«Villam etiam quæ vocatur Scindelicias in pago parisiensi sitam..... et «quicquid exinde tam de conlaborationibus, quam et de redditibus super-«fuerit totum in refectorio fratrum ad victum illorum supplendum, scilicet ad «pisces comparandos ceteraque necessaria victui apta... conferatur.» (Même charte.)

[2] Le parcours de la Seine concédé à l'abbaye avec tous ses droits de pêche, de travers et autres, s'étendait depuis le ru de Sèvres jusqu'à Chambrieu, proche Saint-Germain-en-Laye, et avait neuf lieues d'étendue. (*Livre vert*, ms. de la bibliothèque de la ville de Saint-Denis, tome I. — D. Doublet, *Antiquit.* p. 428 et 429, *alias*, et D. Félibien.)

[3] «*Platesiæ*, piscis species; *pleis*, forte, quomodo dicuntur in ostio Somonæ «V. *plays* vel *plada.* — Plada, hodie *plye* vel *plie.* Plays, piscis latus, vulgo, «*plays.*» (Du Cange.) Parmi les poissons dont on faisait usage dans le monastère de Saint-Denis, on voit les *hanons*, les *platesiæ* et les *anguillæ somnenses.* Les hanons sont aussi nommés dans l'*Ancien coustumier* de Saint-Denis, t. I du *Livre vert.* On y lit : «Item : l'en ne doit riens, de vendre molles, oystres, «seiches et hannons... Anguillæ somnenses : ad Somonas pertinens...: Ha-«nones, piscium species. Literæ Joannis primi, regis Franciæ : Item : mo-«rues, oistres, hanons, pourpois, crapois, payeront six deniers par livre.»

des autres poissons d'eau douce et de tout le poisson de mer consommés toute l'année tant au réfectoire qu'à l'infirmerie [1]. Senlices était taxée à dix muids de vin de son cru pour la chevecerie de la basilique par l'ordre de Charles le Chauve, qui, jaloux de participer, même dans la suite des âges, aux grâces attachées au saint sacrifice, avait exigé que ce vin fût mêlé pendant tout le cours de l'année à celui que des buires d'or versaient au prêtre célébrant. La même bourgade subvenait aux repas extraordinaires servis aux frères dans les six anniversaires fondés par le même Charles le Chauve [2]. Le village de Liancourt, celui que les chartes nomment *Hardricovillare*, Neuilly, Noisy et Berneval fournissaient à la dépense de la table aux jours des fêtes de saint Denis, de saint Hippolyte, de saint Innocent, de saint Cucuphas et de l'anniversaire commémoratif du roi Dagobert. Le domaine de Consevreux avait à sa charge les repas des fêtes de saint Hylar, évêque de Mende, de saint Sébastien et des anniversaires de Charlemagne, de la reine Hildegarde et de la reine Berthe au long pied; enfin les prestations de Morancy-la-Ville, Chambly, Senlices, Mareuil et quelques autres bourgs subvenaient à d'autres fournitures du réfectoire.

[1] Bretteville est appelé dans les chartes d'Hilduin, de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve (ann. 832 et 862), *Brinevallis*, *Britnevallis* et *Bertinevallis*.

[2] Ces anniversaires répondaient aux événements les plus importants de la vie de Charles le Chauve : c'étaient ceux de sa naissance, de son sacre, de sa réhabilitation sur le trône, commémoration qui devait être remplacée après lui par celle de son décès ; l'anniversaire de son mariage avec la reine Hirmentrude, et celui de la naissance de cette princesse, qui devait être remplacé après elle par celui de son décès. (*Charte de Charles le Chauve*. D. Doublet, *Antiquit.* p. 800.)

Outre ces cens, ces redevances et les fondations de repas, il y avait encore les donations consignées dans les chartes. Il n'était pas rare de voir des seigneurs s'engager envers l'abbaye à diverses sortes de rentes, en gibier ou autres denrées, en retour de services qu'ils en avaient reçus. Ainsi le vicomte de Nanterre s'engageait, par une charte signée de sa main, à donner à l'église de Saint-Denis un coq et un sanglier tous les ans; un autre seigneur, à y faire porter tous les ans, pendant la grand'messe du jour de la fête de saint Denis, une oie vivante, parée d'un collier et d'une rosette de ruban rouge. Jean de Gisors s'obligeait, en 1201, à faire porter tous les ans au grand réfectoire trois pains de froment, et les religieux de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, un besant d'or comme tribu de vasselage, « le jour « des huitièves de saint Denis. » Guy de Mauvoisin, sire de Rosny, obtenait, en 1283, de placer une charte en dépôt dans les archives de l'abbaye, et prenait, en reconnaissance, l'engagement de faire porter tous les ans au monastère, pendant la grand'messe de la fête de saint Denis, une pièce de venaison à choisir entre quatre espèces qu'il détermine[1], « assavoir : un cerf pris de saison, sallé les deux « costez, les deux hanches, la queue, la hampe; ou un san-« glier sallé, c'est assavoir les deux lez et l'eschine; ou une « biche fresche, c'est assavoir les deux costez à toute la

[1] « Les archives de Saint-Denis étaient pour la France ce qu'était le Mont-« Cassin pour les États napolitains, c'est-à-dire le dépôt général des archives « du royaume. Ce fut à Saint-Denis qu'en 1209 le comte Raymond de Tou-« louse déposa son testament. Les religieux de Saint-Denis écrivirent sur le « dos : « Testamentum Raymundi, ducis Narbonne (sic), datum nobis ad cus-« todiendum. » (M. Cohen, traduction du *Tableau des mœurs et des institutions de l'Église, etc.* par Heurter.)

« hampe, et les deux cuisses à toutes les hanches; ou une « lée fresche, les deux lez et l'eschine, et sera ladite beste « de deux ans ou de plus, et cela pour garder la charte de « nostre seigneur le Roy dessusdite, et pour monstrer la à « nostre seigneur le Roy ou à ses gens pour fère la tenir, si « misfaisoit contre sa teneur. . . [1] »

Il fallut cependant préposer plusieurs religieux à la gestion de ces grands biens et à leur répartition pour le réfectoire. L'abbé, le maître des charités, le courtilier, le grand panetier, le cénier et le cellérier furent chargés de subvenir aux diverses consommations qui s'y faisaient pendant

[1] Cette charte était importante pour le sire de Rosny. Dressée et signée par le roi, elle lui garantissait, et à sa lignée, la propriété et l'inviolabilité de sa forêt de Chevriée. Elle ne sera peut-être pas sans intérêt pour quelques-uns de nos lecteurs; elle est, du reste, un témoignage de l'indépendance et de l'autorité de ces grandes institutions monastiques, seules capables, à ces époques, de garder un titre et de le défendre à travers le cours des générations et des commotions politiques. A elles seules aussi il appartenait de les exhumer au temps opportun pour les *monstrer* et opposer aux empiétements des monarques ou de leurs agents.

« Sachent tous que je ay ballié en garde à toujours à religieux hommes et « honnestes l'abbé et le convent de Saint-Denis en France une charte scellée « du scel nostre segneur le Roy. . . de la confirmation de l'establissement de « ma forest de Chevriée. C'est assavoir que je. . . . . Guy Mauvoisin sire de « Roony ne uns de mes hoirs ne de mes successeurs ne puissent vendre ne faire « vendre ne donner, ne couper de ma forest de Chevriée, que deux cents « arpens de bois chascun an, et ce qui convindra pour nostre ardoir et pour « nostre maisonner : et je devant dit. . . . . doing a tousjours de rente « chascun an à rendre la velle (veille) de feste saint Denis ou le jour dedens « la grand messe à religieux hommes et honnestes l'abbé et le convent de « Saint-Denis en France l'une des quatre bestes cy-dessous denommées, et se « pourra l'en acquittier (et l'on pourra s'en acquitter) par l'une par laquelle « que nous voudrons; c'est assavoir, etc. » (*Lettre de Guy de Mauvoisin*, sire de Rosny, datée de l'an 1283. D. Félibien, *Preuves*, première partie, n° 183.)

l'année; nous avons dit, dans les chapitres spéciaux qui concernent ces religieux, comment et dans quelles mesures.

En désignant dans ce chapitre quelques-uns des territoires qui fournissaient à la table du monastère, nous en avons passé beaucoup sous silence. Les terriers des propriétés de l'abbaye de Saint-Denis, encore existants aux Archives, forment une quantité de volumes dont le dépouillement fournirait la matière d'un long travail. Nous n'avons cité que les noms inscrits au neuvième siècle, dans les seuls règlements de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, pour l'entretien des religieux. L'abbaye possédait, acquit et perdit successivement beaucoup d'autres domaines en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Espagne, etc. et il est impossible de dérouler dans un ouvrage de la nature de celui-ci la succession d'usurpations, d'échanges nécessaires et toujours désavantageux, d'aliénations ou de ventes qui, à travers le cours des âges, firent de ces possessions monastiques un ensemble sans fixité. Nous ferons observer seulement qu'à peine fondée et dotée, l'abbaye se trouva aux prises, pour ces domaines éloignés, avec les seigneurs leurs voisins, accoutumés à s'approprier tout ce qui touchait à leurs terres et tout ce qu'ils découvraient du haut de la plate-forme de leur manoir. Le prieuré ou la bourgade adossée à leur forteresse, les bois qui lui jetaient leur ombre, le lac où se miraient ses tours, les cimes dont les échos lui renvoyaient le bêlement de leurs chèvres, les croupes vertes ou fleuries qui s'étageaient dans son rayon, les vallées cachées à son pied, les moissons qui flottaient au loin, devaient tôt ou tard grossir le domaine de ces usurpateurs puissants, qui ne recouraient, pour s'en emparer,

qu'au droit du plus fort. Les avoués de l'abbaye n'étaient pas moins envahissants ni moins redoutables pour elle : Suger prit des soins infinis pour recouvrer un très-grand nombre de domaines ruinés ou envahis par ces dangereux défenseurs; cette tâche était difficile, surtout à cause du défaut de titres écrits : on sait qu'un rameau, une touffe de gazon, un gant, l'attouchement du pilier d'une église par le donateur, celui de la main de ce dernier par le donataire, furent, jusqu'au milieu du XIIe siècle, les gages les plus usités en matière de donation [1]; on voit dans ces temps un Honfroy faisant une donation au couvent de Préaux, l'attester par des soufflets qu'il donna à ses enfants, en ayant soin de donner des soufflets d'autant plus forts que l'enfant était plus jeune. Il voulait sans doute les mettre tous en état d'attester la vérité du don jusque dans l'âge le plus avancé [2]. Suger surmonta ces obstacles, mais son ouvrage dépérit sous les abbés ses successeurs; les uns manquèrent d'énergie, les autres de volonté, les derniers furent absorbés par leurs intérêts personnels. Mais, parmi les vicissitudes qui changèrent ou aliénèrent les sources des revenus de

[1] M. Cohen, traduction du *Tableau des mœurs et des institutions de l'Église, etc.* par Heurter, t. II, citant D. Mabillon, *Annal. ordin. sancti Benedicti*, LVIII, 84.

[2] En l'an 775, une contestation s'étant élevée entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis touchant la propriété du monastère de Sainte-Marie et de Saint-Pierre, au village de Plaisir (*Placitium*), près de Saint-Germain-en-Laye, on fut réduit, à défaut de preuves pour trancher le différend, à recourir à l'épreuve du jugement de Dieu par la croix. En conséquence, deux champions se placèrent les bras en croix; et celui de l'abbé de Saint-Denis, ayant pu persister le plus longtemps dans cette attitude, acquit de cette sorte à son maître la propriété du couvent. (D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 58.)

l'abbaye, le règlement du réfectoire ne subit presque aucune autre modification que celles qu'y apportèrent temporairement, dans des circonstances données, des incidents exceptionnels, tels que certains malheurs publics ou les désastres de la guerre.

CHAPITRE II.

DORTOIRS.

Emplacement, ordonnance et aspect.

Le dortoir, belle galerie bâtie au-dessus de la salle capitulaire et d'un vaste bûcher sous voûte, était dirigé de nord-ouest en sud-est. Il avait trente et une toises de long sur six et demie de large et était flanqué, à l'ouest, de la chapelle de Saint-Clément, assise dans le préau. L'une de ses extrémités aboutissait en face et très-près du flanc du chevet de la basilique; l'autre atteignait l'angle formé par le point de contact du bâtiment principal des officines et du réfectoire.

Le dortoir, de même ordonnance que le réfectoire et que les grands locaux de l'infirmerie, offrait dans toute sa longueur un rang d'arcades ogivales qui le divisaient en deux nefs. Chaque nef comptait onze arcades; dix piliers flanqués de colonnes engagées formant une ligne tracée de l'une à l'autre extrémité de la galerie supportaient la retombée des arceaux; onze lancettes géminées, encadrées sous la même ogive avec une rose entre leurs impostes, découpaient de chaque côté les hautes murailles, dont l'une, ayant vue sur l'aire appelée au XVII[e] siècle la Platerie, recevait les rayons du soleil levant, l'autre ceux du soleil couchant. Sans doute une clarté voilée inondait de reflets magiques ce sanctuaire du sommeil; car les verrières des couvents n'étaient jamais déshonorées par les vitrages inco-

lores de notre époque. Mais quand les panneaux des lancettes tournaient, le matin, sur leurs gonds, des flots d'air pur et de lumière pénétraient dans la galerie avec les senteurs des ombrages qui bruissaient près de ses murs, celles des gazons du préau, et les esprits légers des fleurs, qui n'ont été nulle part cultivées avec plus de soin que dans les jardins monastiques.

Les heures qui précédaient l'aube et celles qui suivaient le coucher du soleil voyaient, tous les jours de l'année, les religieux descendre du dortoir à la basilique ou monter de la basilique au dortoir : aussi communiquait-on directement de l'un à l'autre édifice. Un grand escalier partant de l'extrémité du dortoir la plus voisine de l'église et longeant la chevecerie et la cirerie, où se confectionnaient les cierges, débouchait au rez-de-chaussée, sur le point occupé, à partir du XVIe siècle, par le palier de la chapelle de Saint-Louis[1]. Cet escalier, continuant à descendre au-dessous du même palier en suivant le sens rétrograde, allait déboucher dans la galerie nord du cloître, plus basse que le sol de cette partie de la basilique. Les traces de la baie de porte qui faisait communiquer le palier avec la chapelle de Saint-Louis subsistent encore dans la sacristie haute qui a rem-

[1] La chapelle de Saint-Louis, remplacée depuis l'année 1814 par la sacristie haute de la basilique, fut bâtie en 1508 par l'abbé Antoine de la Haye. Le palier de cette chapelle occupait l'emplacement de l'ancienne et célèbre école de l'abbaye. Du haut de la galerie haute de la basilique, située entre les deux tourelles du transsept au côté méridional, on voit sur les murs de la maison conventuelle des traces des aboutissants de cet escalier; et les vestiges de la porte bâtarde par laquelle ce même escalier débouchait dans le nouveau cloître y subsistent sous une arcade voisine de la statue de la sainte Vierge.

placé cette dernière, derrière le tableau de M. Garnier qui représente les funérailles du roi Dagobert; et on voit, dans la galerie septentrionale du cloître des nouveaux bâtiments claustraux, la porte bâtarde murée à laquelle venait aboutir, après la reconstruction en 1700, l'extrémité inférieure de l'escalier.

Disposition intérieure du dortoir et sa division par cellules.

Le dortoir était organisé pour cent lits, nombre suffisant aux soixante à soixante et dix religieux résidant habituellement dans le monastère et à la masse mouvante et toujours indéterminée des survenants, les uns profès de l'abbaye disséminés dans les prévôtés et les prieurés de sa dépendance, les autres, frères de passage envoyés par d'autres maisons. Tant que l'ordonnance intérieure de ce local ne subit aucun changement, il eut un aspect imposant et des harmonies grandioses; mais il en fut différemment après l'introduction des clôtures additionnelles qui vinrent couper irrégulièrement ses deux nefs pour y établir la distinction des cellules, si formellement proscrite, dans l'origine, par les chefs et par les fondateurs d'ordres[1]. Ce fut dans le cours du XIVe siècle que cette innovation se vulgarisa, en dépit des anathèmes fulminés en 1336 par Benoît XIV[2].

[1] Du Breuil, p. 127, cité par D. Félibien, p. 273 : « Monachi singuli per singula « lecta dormiant; si potest fieri, omnes in uno loco dormiant. » (*Reg. S. Bened.*) « Non per separatas cameras, vel per cellas. (Texte cité par M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. II, p. 353.)

[2] Les Constitutions modifient sur ce point la règle, qui porte : « qu'ils dor- « ment tous en un mesme lieu. » — « Pour éviter, disent-elles, la curiosité des « séculiers qui vont et viennent souvent par nos monastères, et donner plus « de liberté à nos confrères de s'employer à l'oraison et lecture spirituelle, les

En 1645 elle était passée en coutume, non plus seulement tolérée, mais expressément commandée par les *Constitutions de Saint-Maur*. Elle y est énoncée comme une protection pour le recueillement et la vie méditative des frères, un rempart opposé à la curiosité des séculiers allant et venant dans les monastères, une garantie nécessaire contre le trouble inséparable de ce mouvement continu.

A partir de ce changement, plus de poésie architecturale dans le dortoir de l'abbaye; les cloisons désorganisèrent en un seul coup toute la sage économie de son intérieur. Les cellules formèrent deux rangs, disposés sur toute la longueur de la galerie; pour économiser l'espace, il fallut les coordonner sans égard pour les divisions des travées. La ligne longitudinale tracée à égale distance entre les deux rangs de cloisons par la succession des piliers et par les retombées des arcades n'eut plus ni opportunité ni motif, et ne fut qu'une dissonance et une irrégularité. D'autres difficultés surgirent : l'espace occupé par cent lits ne donna de place que pour vingt-neuf cellules. Cet obstacle, trop peu prévu, ne fut-il pas aussi l'une des causes qui déterminèrent l'émigration des officiers ou dignitaires de l'abbaye dans leurs diverses officines, et dans ce qu'on appela plus tard leurs hôtels? Du reste, même après cette émigration, beaucoup de simples religieux et la masse des survenants, exclus par le défaut d'espace, durent s'éparpiller partout, infraction flagrante aux statuts et à la régularité votive.

L'aspect du dortoir, fixé en 1672 par des documents dont nous parlerons tout à l'heure, n'est plus digne de l'ab-

« dortoirs seront divisez en plusieurs cellules, et chacun aura la sienne assi-
« gnée, en laquelle il dorme. » (*Déclarations, etc.* chap. XXII, p. 101, art. 1.)

baye telle que l'avaient laissée au XIIIe et au XIVe siècle ses illustres restaurateurs. Le délabrement et la vétusté s'y mêlaient à la disgrâce de l'agencement intérieur. Le dortoir comptait alors douze cellules du côté dirigé vers la basilique et dix-sept dans celui qui se prolongeait vers le réfectoire [1].

La forme et la dimension des cellules furent à Saint-Denis, comme dans tous les autres monastères, déterminées dès l'origine. Les *Déclarations de Saint-Maur,* qui leur fixent, en 1645, neuf pieds en carré pour le moins et onze au plus pour la longueur, donnent lieu de croire que les cellules eurent ces dimensions ou même un peu plus d'étendue dès leur établissement primitif. D'après les mêmes *Déclarations*, leurs fenêtres ne devaient pas excéder quatre pieds de haut et deux pieds deux pouces en largeur [2].

Annexes du dortoir.

Nous ignorerions l'existence et l'emplacement des annexes supplémentaires qu'il fallut créer au dortoir ainsi transformé, sans un document précieux gardé dans la bibliothèque de la ville de Saint-Denis. En 1633, le nombre de cinquante-trois profès demeurant dans le monastère, en dehors du noviciat et des frères convers, se trouva tout

[1] Voir, à la bibliothèque de la ville de Saint-Denis, le manuscrit *Procès-verbal de partage, etc.*, p. 44 verso, 144 et 153.

[2] Les croisées des dortoirs de la maison conventuelle ont environ treize pieds de hauteur totale, y compris l'imposte, sept pieds et demi, abstraction faite de l'imposte, et quatre de largeur, c'est-à-dire, en hauteur, quatre mètres trente-huit centimètres de découpure dans la pierre, deux mètres quarante-huit centimètres sans l'imposte, et un mètre quarante-six centimètres pour la largeur.

à coup accru. Trente-trois religieux de la congrégation de Saint-Maur venaient d'établir la réforme dans l'abbaye, et près d'un demi-siècle après [1], le projet était arrêté de compléter, après la mort des onze anciens seuls survivants et qu'on pensionnait à l'écart, le chiffre de cent résidents, conformément au vœu des Constitutions. Il fallut alors songer à bâtir un nouveau dortoir; mais les gouvernements successifs du jeune Henri III de Lorraine, d'Armand de Bourbon, prince de Conty, et du cardinal Mazarin, tous trois abbés commendataires et hommes de cour s'il en fut, n'offrirent aucune chance favorable aux réclamations. On se réduisit donc à organiser dans quelques locaux disponibles une sorte de baraquement provisoire pour les religieux sans abri. C'est à partir de ce moment que la distinction de *grand* et de *petit dortoir* se fait remarquer dans les actes judiciaires relatifs à l'abbaye. Le déclin du gouvernement de l'abbé cardinal de Retz éveilla dans les religieux quelques espérances meilleures. Dans le cours des quarante dernières années ils avaient relevé et réparé à leurs frais, et sans le concours du contingent que la mense abbatiale eût dû leur fournir, presque tous les lieux réguliers et fait exécuter des travaux dans la basilique. Ils sollicitèrent donc auprès du cardinal de Retz le remboursement de leurs avances et l'engagement de fournir aux frais de la construction d'un nouveau dortoir. Le prélat résista d'abord énergiquement, et un démêlé chaleureux s'engagea entre lui et la communauté, les uns et les autres se refusant à faire les frais de la construction projetée [1]. Ces débats

[1] « M'a esté mis en main par le père François Thomas un vieil registre con« tenant les droits et coustumes de leur abbaye, par lequel j'ay recogneu que le

ne se terminèrent que grâce à l'intervention du conseil d'État. A travers les *attendu*, les *par-devant*, les *considérant* dont cette discussion noircit les pages d'un manuscrit in-4° de 540 feuillets, nous avons trouvé des actes d'enquête et des états de lieux contenant des détails curieux sur l'organisation d'un petit dortoir provisoire créé en 1633 et de deux autres succursales de destination identique pratiquées à la même époque dans deux autres corps de logis indépendants des deux dortoirs. On y voit qu'une commission d'experts fut composée par le roi pour prononcer, d'après la visite des lieux, sur la nécessité de la construction du nouveau dortoir. Dom Joully, prieur claustral de Saint-Martin-des-Champs, et Jean Goussé, sous-prieur de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont, messires Leclerc de Lesseville, Massy et Étienne de Gamaches, conseillers ou procureurs du roi en son grand conseil, et le sieur Leduc, architecte du Roi et de feu madame la Reine mère, se rendirent en conséquence dans l'abbaye. La *procure* leur fut ouverte, et ils y furent accueillis par le père procureur dom François Thomas, l'un des hommes les plus zélés pour le bien de l'ordre et des plus habiles scrutateurs de vieux car-

« nombre ordinaire de ladicte communauté doibt estre de cent religieux, et que « les religieux m'auroient dit que quand Dieu aura disposé des anciens, ils pour- « ront estre jusque au nombre de cent religieux de la réforme..... Il n'y a au « dortoir de logement que pour trente-sept religieux, quoiqu'ils soient présen- « tement cinquante-trois de la réforme et unze anciens, ce qui cause de grandes « incommoditez aux autres religieux... » (*Déclaration* du sieur Le Duc, architecte du roi, etc. ms. *Procès-verbal et acte, etc.* en 1672, fol. 155 verso et 156.)

Voir deux autres procès-verbaux des experts et des conseillers d'État, folios 143 et 41.

tulaires que le monastère eût comptés. Leur but était de constater, par la comparaison des diverses parties des lieux réguliers, s'il existait disproportion entre l'étendue du dortoir et les autres grands centres de réunion où s'assemblaient les religieux.

Visite aux dortoirs en 1672.

Guidés par le père Thomas, les membres de la commission se rendent dans la basilique et voient avec étonnement la vaste ordonnance des nefs et surtout l'étendue de l'aire du sanctuaire où, à certains jours solennels, officiait, tout ruisselant de pierreries et avec un déploiement de pompe qu'on ne connaît plus aujourd'hui, l'abbé, assisté des religieux ses grands officiers d'honneur, de quatorze religieux diacres et d'un nombre proportionnel d'autres religieux assistants. De là ils entrent dans le cloître, aux arcades si poétiques, aux lointains si mystérieux et aux ombres si solennelles, pavé de plus de sépultures qu'il n'y circulait d'habitants; ils en constatent la mesure, excédant, du côté du logis des hôtes et de la salle capitulaire, la dimension des galeries qui longent le réfectoire et la basilique. Ils pénètrent dans le chapitre, veuf de ses anciennes splendeurs, mais dont cent stalles, trop récentes, meublent l'austère nudité; ils visitent le réfectoire, vaste salle aux murs crénelés, aux hautes voûtes ogivales, coupée en deux longues nefs par une ligne de colonnes et meublée de tables massives en pierre. Ils parcourent l'infirmerie, ses deux galeries, haute et basse, sa chapelle, sa riche apothicairerie, ses officines, en sus de dix-huit chambres pour les malades, et, en retournant sur leurs pas, accèdent enfin au dortoir par le grand

escalier du cloître. Vingt-neuf cellules seulement, et, dans son organisation, le sceau de la simplicité et presque de la pauvreté primitive : c'était là le *premier dortoir*, l'ancien dortoir, le beau dortoir avant l'établissement des cellules. De là, par un escalier étroit et cintré, on atteint un nouvel étage. Le lieu où l'on est arrivé est l'ancienne chapelle de Saint-Clément, qui vit tant de pompes augustes : antique superfétation appuyée au flanc du dortoir, elle était coupée depuis peu par un plancher horizontal, et la commission se trouvait dans sa région supérieure. Là, on franchit un grand chauffoir, on traverse la nouvelle bibliothèque, on voit un étroit corridor régnant en retour, le long de ces deux locaux, sur toute la longueur du corps de logis[1]; huit portes s'y ouvrent sur huit cellules de capacité si étroite, qu'une couchette et une table y peuvent à peine tenir. Ce lieu, c'est le *petit dortoir*, de toute récente origine, et dont les cellules, additionnées avec celles du *grand dortoir*, ne donnent que trente-sept lits. On continue l'exploration.

Différents escaliers tournants, des descentes et des montées, un dédale de corridors, des voies insolites et en partie aériennes, suivies non sans essoufflement, conduisent les six visiteurs dans divers réduits et petits recoins indépendants des deux dortoirs. Étonnés et silencieux, ils comptent deçà et delà neuf autres petites cellules « fort incommodes, « disent-ils, tant à cause qu'elles sont fort angustières que « parce qu'elles sont hors desdits dortoirs et qu'aucunes « d'icelles sont de difficile accez, à raison que, pour y arri- « ver, il faut passer par-dessus les toits d'un des collasteraux

[1] Voir le chapitre de la *chapelle de Saint-Clément*.

« de l'église. » Chose en effet étrange à dire, ce dortoir, tout éparpillé, ne pouvait être abordé autrement que par la marge du comble, alors incliné, du bas-côté sud de la basilique. Ces corridors, ce labyrinthe, ces escaliers roides et sombres, en précipice pour les uns et en échelle pour les autres, cette route laborieuse dans des régions impraticables, étaient devenus le domaine d'une poignée de religieux qui, aussitôt que le signal avait sonné, devaient compter pour rien les ténèbres des nuits sans lune, les torrents des pluies hivernales, les neiges durcies et glissantes, les rayons brûlants de l'été sur les plombs embrasés du comble, et de plus, ces nids écartés comptaient au nombre de leurs hôtes des vieillards alourdis par l'âge, que l'inexorabilité de leur classement par date de profession agrégeait, faibles et tremblants, à cette escouade volante.

Cependant le père François Thomas fait rétrograder les experts, reprend dans le labyrinthe de corridors la route déjà parcourue, traverse un jardin intérieur[1] et atteint « ung « vieil bastiment situé du costé des infirmeries, » c'est-à-dire le corps de logis coudé occupé actuellement par l'infirmerie des élèves. Là, sans aucun plan régulier, sans harmonie, sans ordre entre elles, sont pratiquées d'autres cellules, assez pour loger l'excédant de religieux exclu des trois autres dortoirs. Chaque nuit, au coup de matines, cette colonie détachée s'ébranlait et venait se réunir à l'essaim principal des frères au bas du degré qui accédait à la chapelle de Saint-Louis. Pour le rejoindre, elle défilait, à ciel ouvert, sous la longue allée de charmille qui bordait les

[1] Le jardin marqué en T sur notre planche de l'ancienne abbaye.

parterres du jardin du prieur claustral, puis dans le jardin intérieur où se projetaient les grandes ombres du chevet de la basilique, et où le corps de logis marqué en E sur notre gravure, et qui devait être le nouveau dortoir, n'exista jamais qu'en promesse.

Les rapports séparés des experts, de l'architecte et des conseillers du roi s'accordent; ils donnent dans les mêmes termes la description des lieux parcourus, avec leurs contrastes de caractères physionomiques et d'étendue, le tout en style de pratique, dans lequel le pittoresque, le prosaïque, et néanmoins quelque chose de naïf et de gracieux, se trouvent mêlés. Les conclusions étaient les mêmes et la solution facile à prévoir : l'ordre de construire un nouveau dortoir fut donné, et des coupes de bois, ainsi que des emprunts hypothéqués sur les domaines assignés aux réparations, furent décrétées pour fournir à cette entreprise. En 1675, les lettres patentes qui allaient clore ce démêlé se trouvèrent homologuées; enfin le plan de l'édifice fut commandé à l'architecte. Tracé horizontalement sur l'espace intermédiaire entre l'ancien dortoir et l'infirmerie, le nouveau dortoir devait relier les deux édifices [1]. Le plan en fut ainsi dressé, mais les chances de l'avenir se jouent des vains projets des hommes; celui-ci ne devait point se réaliser. Les embarras pécuniaires de l'abbaye et ceux du cardinal lui-même déterminèrent ce prélat à pourvoir d'abord à l'amortissement de onze mille

[1] On avait depuis réparé et entretenu ce bâtiment (l'infirmerie) dans l'espérance de le joindre à l'ancien dortoir; mais l'impossibilité de le faire entrer dans un dessin général tant soit peu régulier a obligé de le démolir lorsqu'on a jeté les fondements du nouveau bâtiment commencé en 1700. (D. Félibien, p. 269.)

écus de dettes; puis les projets de bâtir un nouveau dortoir et de reconstruire le cloître furent brusquement ajournés par la mort qui vint le frapper en 1679. Les vingt années qui s'écoulèrent jusqu'à la démolition complète de l'abbaye en 1700 ne comptèrent que des désastres et des amoindrissements successifs. Les liens qui serraient ce faisceau, dont l'âge comptait onze siècles, tombaient maintenant en poussière, et les tiges qui le formaient, épuisées de séve et destituées de vitalité, s'en allaient mourant sur le sol où s'éparpillaient leurs débris. La mise en économat de l'abbaye, en 1680; la suppression de la mense de l'abbé, en 1686; celle de la dignité abbatiale elle-même, en 1691; enfin la courte durée de l'administration des supérieurs triennaux, ne laissèrent à l'abbaye ni les ressources matérielles ni le temps de reprendre et de réaliser les plans commencés. D'autres projets succédèrent à ces derniers; et la démolition définitive de l'abbaye, en 1700, prépara la reconstruction de l'édifice abbatial actuel, qui ne rappelle rien du premier.

Pendant ces vicissitudes, le dortoir neuf s'était placé sur l'estampe de D. Germain[1] au lieu même où l'on avait résolu de l'édifier, et dans un moment où la réalisation de son plan paraissait prochaine et irrévocable. On voit, en 1704, un fait du même genre : l'abbaye étant renversée au moment où le plan de la ville et des environs de Saint-Denis, par M. Duménil-Voyer, était sous le burin du graveur, la basilique y fut placée et s'y déploya dans un grand espace ; mais, reproducteur trop servile de l'état de choses tout provisoire qu'il avait alors sous les yeux, le dessinateur laissa vide la

[1] Vers 1684.

place que les vastes bâtiments de l'abbaye allaient occuper, et la gravure a circulé sans présenter aucune indice de ce monument.

Après la description du dortoir, se placent naturellement quelques lignes sur son organisation et sa police intérieure.

Inviolabilité des cellules.

On a vu que le dortoir principal contenait vingt-neuf cellules. Ces cellules, planchéiées sur le sol, étaient closes à la clef; la serrure de chacune était différente, mais l'abbé avait un passe-partout qui lui ouvrait l'accès de toutes. Les cellules du procureur, du cellérier, du dépositaire son assistant, devaient être, ainsi que les autres, accessibles au passe-partout de l'abbé; statut sans effet dans le monastère, où ces opulents officiers échangèrent de bonne heure leurs cellules contre des logis séparés du massif des lieux réguliers, quoique renfermés néanmoins dans l'enceinte la plus intérieure de l'abbaye.

Pour faciliter la surveillance des travaux qui occupaient les frères, les Constitutions ordonnaient qu'il fût pratiqué au front de la porte de chaque cellule un jour ou *pertuis* de deux pouces environ en carré, couvert au dehors d'une tablette se levant et s'abaissant à volonté, en jouant dans les rainures de deux coulisses. Le religieux qui, du dedans, se fût permis d'intercepter cette ouverture, ne fût-ce que quelques instants; celui qui eût osé, du dehors, y introduire son regard sans l'ordre exprès du supérieur, eussent été soumis au régime du pain et de l'eau pris au milieu du réfectoire. Entrer sous un prétexte quelconque et pour si peu de temps que ce fût dans les cellules de ses frères; intro-

duire quelqu'un d'entre eux dans la sienne, ou s'y trouver avec un autre, pour quelque motif que ce fût, sans le congé du supérieur; le faisant avec permission, omettre de laisser sa porte entr'ouverte, étaient des infractions énormes : si elles se passaient de jour, elles encouraient la peine infligée aux *coulpes griefves;* si elles avaient lieu la nuit, la peine appliquée était celle de la *coulpe la plus griefve.* Le maître des novices pouvait, par exception, visiter les cellules de ses élèves, mais non aux heures du sommeil ni de la sieste après midi, hors les cas d'urgente nécessité; encore devait-il alors le faire sans bruit et laisser la porte de la cellule à demi ouverte[1].

Ordre et propreté du dortoir. — Luminaire.

Le livre manuscrit des *Officiers claustraux* de l'abbaye de Saint-Denis nous apprend que le religieux chevecier était obligé de « faire baloier et nétoier la moitié du dortouer, à « Pasques et à la saint Denis. » En outre, le dortoir était balayé à fond une fois la semaine, et chaque frère devait tous les mercredis et tous les samedis, après le dîner, balayer sa propre cellule. Quand une fête venait à coïncider avec un jour de balayage, cette opération était avancée de vingt-quatre heures. Les frères mêmes que leurs travaux d'érudition ou leur spécialité d'œuvres d'art faisaient exempter des offices secondaires du chœur n'étaient nullement affranchis de ces obligations serviles, ni d'aucune autre des fonctions qui ramenaient, par leur nature, au louable sentiment de l'humilité[2].

Une lampe brûlait au dortoir depuis la tombée du jour

[1] *Déclarations de Saint-Maur sur la règle de saint Benoît*, c. XXII.
[2] *Ibid.*

jusqu'au lendemain. Le moyen de cet éclairage avait été dans le principe un godet creusé dans une pierre et contenant l'huile suffisante à alimenter la combustion de la mèche, ou bien, une boule de cire contenant une mèche, et dont le déchet servait au besoin, dans les monastères privés d'horloges à sonnerie, à faire juger l'heure qu'il était. Mais avant 1411 des lampes, dignes sans doute de la somptuosité du monastère de Saint-Denis, avaient remplacé les boules de cire et les godets[1]. En outre, chaque religieux avait au fond de sa cellule sa chandelle particulière[2], qu'il était tenu d'allumer et d'entretenir jusqu'à l'heure où devait commencer son sommeil. Dans la plupart des monastères, les coutumes autorisaient les religieux à mettre en réserve, pour leur usage personnel, les derniers bouts des cierges qu'ils portaient allumés dans les processions et dans diverses autres cérémonies. C'est à la lueur de cet éclairage de la pauvreté monastique que Jean de Hagen, l'un des plus savants chartreux du XV[e] siècle, composa en Allemagne, dans l'ombre du cloître, pendant qu'il était simple religieux, une

[1] On lit dans le *Livre vert*, rédigé en 1411, qu'outre seize lampes brûlant continuellement dans la basilique et dans la chapelle de Saint-Clément, «plusieurs autres, tant en moustier comme en dortoir, ardent seulement depuis complies jusqu'au lever du convent; et pour tout ce fournir par an fault deux queues d'uille et mieux, du prix de 48 livres environ.» (*Livre vert*, t. I, ch. III, *Des oblations et luminaire du moustier.*)

[2] Il paraît que ces chandelles, aussi bien que les torches qui éclairaient la circulation nocturne des religieux et la lecture des collations, étaient faites de cire. On lit dans le *Livre vert* de l'abbé Philippe, rédigé en 1411 : «Item pour luminaire... tout à val ledict monastère et les escoliers à Paris (les religieux étudiants) et le prieuré de l'Estrée, fault par an six cens livres de cire et plus, qui vault, au pris (prix) dessus dict, soixante et douze livres.» (*Livre vert*, ms. de Phil. de Villette, chap. III, t. I.)

grande partie des ouvrages qui firent sa renommée[1]. Les Constitutions avaient dû prévoir les nombreuses chances d'incendie qui résultaient de ce système d'éclairage : aussi, appliquer sa chandelle à quelque paroi, l'approcher des boiseries de son lit et s'en servir étant couché pour se livrer à la lecture, étaient des fautes passibles de la punition publique du régime au pain et à l'eau, pris à genoux au milieu du réfectoire.

Retraite et tenue au dortoir.

Après l'office de complies, au signal de quitter les stalles, les religieux défilaient deux à deux pour se retirer au dortoir par l'escalier ouvert dans la chapelle de Saint-Louis. En passant devant l'abbé ou le grand prieur, placé debout et immobile au pied des dernières marches, ils s'inclinaient profondément et recevaient de sa main, et sous l'œil du sous-prieur placé en observation à peu de distance, l'aspersion de l'eau consacrée et la bénédiction du soir. Cet acte accompli, chacun relevait le capuchon de sa coule et ne devait plus l'abaisser qu'il ne fût entré dans son lit.

Le coucher était sonné à sept heures moins un quart en hiver, c'est-à-dire depuis le 1er novembre jusqu'à Pâques, et à huit heures moins un quart en été. Chacun devait être couché une demi-heure précise après ce moment de la retraite au dortoir.

[1] Jean de Hagen est encore appelé Jean *de Indagine*. Outre les ouvrages que Trithème avait vus de ce religieux, Petreïus compte de lui quatre cent trente-trois traités différents, et parmi ceux-là trois chroniques. Jean de Hagen avait pris l'habit à Erfurth, à l'âge de vingt-cinq ans, et passa environ trente-cinq années dans le cloître. Dans cet intervalle, il accepta et dirigea le gouvernement de trois monastères.

Il n'était permis à qui que ce fût, hors l'abbé et le grand prieur, de coucher hors du dortoir ou de s'attarder après la retraite. Les frères serviteurs semainiers eux-mêmes devaient se hâter d'achever leurs derniers travaux et rejoindre promptement la communauté. Aucune exception n'était faite qu'en faveur du religieux cellérier, obligé à des soins compliqués par la nature de son office. Les Constitutions étendaient cette dispense aux deux frères lais chargés de conduire le cheval ou l'âne pourvoyeur à jour fixe, et que beaucoup de circonstances pouvaient attarder le long des chemins. Mais à Saint-Denis, le frère cellérier, grand officier du monastère, avait son logement à part, et le service des fournitures matérielles, richement organisé, ne subissait aucun retard et ne donnait lieu à nulle dispense.

Si l'allure du bénédictin était toujours grave, comme il seyait à des reclus que les grandes pensées de l'éternité devaient sans cesse posséder, si sa marche était recueillie aux rayons du jour, où il pouvait être vu des regards de l'homme, sa tenue prenait quelque chose de plus digne encore et de plus solennel dans le cours des nuits, où il savait que son repos était exposé aux regards des anges. Le sommeil semblait avoir été regardé par les premiers pères de l'ordre comme un ennemi qu'il fallait subir malgré soi, mais à qui, hors l'indispensable, rien ne devait être accordé. Les frères couchaient tout vêtus; ils avaient aux pieds des sandales de nuit, d'un tissu de laine grossière, fourrées en hiver[1], unies en été, et, en toute saison, plus longues et plus aisées que celles de jour. Ils étaient vêtus d'une ser-

[1] « Duo paria calceorum cum corrigiis, unum par viltronum ad hyemem in « nocte, et alterum sine viltrono ad æstivas noctes. » (*Antiquior. consuet.* III, 11.)

gette [1], des *femoralia* d'usage, d'une coule à demi usée et munie de son capuchon, et d'un scapulaire, plus long pour les profès que pour les novices. Leur ceinture de peau de vache demeurait autour de leurs reins, sans doute pour rappeler que leur vie n'était qu'un voyage dont le terme était imminent, et qu'ils devaient se tenir prêts à marcher au premier signal au-devant de l'époux céleste des âmes. Il ne leur était pas permis de laisser le devoir de l'obéissance assoupi durant leur sommeil. Le religieux n'ôtait sa coule de jour, pour la plier sous son chevet et revêtir celle de nuit, qu'après s'être enseveli sous sa couverture jusqu'à la hauteur de ses coudes, et il ne devait la reprendre qu'avec la même précaution. Il ne devait pas lever son regard sur quiconque d'entre ses frères, pour si rapprochés que fussent leurs lits; et dans les plus grandes chaleurs, s'il lui était permis de déposer sa chaussure, il ne lui était toléré de laisser à découvert que ses bras, sa tête et ses pieds.

Premier et second lever. — La sieste.

En toute saison, à deux heures après minuit, à une heure et demie quand l'office était des plus longs, le signal du premier lever, frappé sur un timbre ou sonné par une clochette attachée au mur [2], était donné par le prieur. Tous

[1] *Stamineum*, chemise d'étoffe de serge de laine.

[2] L'instrument qui servait à ce signal était suspendu à la muraille, à portée du lit de l'abbé ou de celui du sous-prieur, aux époques où ces prélats habitaient le dortoir commun. Il est appelé tantôt clochette, *campanulum* (*Consuet. S. Dion. Remensis*), tantôt timbre, *signum* (*Antiquior. consuet. cluniac.*). La différence qui distinguait le timbre d'avec la clochette était que le premier n'avait pas un battant à l'intérieur comme la seconde, mais qu'il était frappé à l'extérieur par un ou par plusieurs maillets dont la forme, l'agencement et le nombre

se dressaient au même instant; les lits, quittés en un clin d'œil, étaient aussitôt recouverts, et au bout de peu de minutes, la communauté sur deux files, gardant la chaussure de nuit et vêtue des habits de jour, descendait à la basilique aux pâles lueurs d'une torche de cire portée par les mains d'un enfant.

L'office nocturne ne comprenait jamais moins de quatorze psaumes, avec les hymnes, les leçons, les antiennes et les oraisons accessoires. Le retour était muet comme le départ, et le coucher instantané.

Il s'écoulait à peine une heure entre le second coucher après les nocturnes et le lever pour les matines. Vers quatre heures, au nouveau signal du prieur ou au coup de maillet appliqué sur la porte de chaque cellule, on quittait de nouveau les lits; cette fois la chaussure de jour était prise, et chaque religieux avait soin de se munir de son couteau. La communauté quittait le dortoir par l'extrémité opposée à la basilique et, au pied du grand escalier, se trouvait près du *Lavabo*. C'est de là qu'elle se rendait ensuite à matines.

Éclose aux rayons des soleils méridionaux, la règle bénédictine accordait après le dîner, pendant la saison d'été seulement, une heure environ de sieste au dortoir. On y montait après les grâces, la récitation du *miserere* et l'aumône, riche dispensation d'aliments qui se distribuaient par portions aux portes du couvent à une multitude, en partie mouvante et en partie fixe, de nécessiteux et de pauvres.

Rendus au dortoir, les uns sommeillaient tout vêtus, les autres, à leur volonté, pouvaient s'occuper de lecture ou

varièrent selon les localités et les temps. (Voir M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 154 et 155, et t. II, p. 361.)

faire courir leur crayon; mais nul bruit, si léger qu'il fût, ne devait distraire l'oreille : c'était un devoir pour les frères de modérer jusqu'au frottement du crayon sur la page qu'il parcourait, jusqu'au froissement du feuillet qu'ils retournaient entre leurs doigts, jusqu'au bruit à peine sensible de leur marche sur le plancher.

La sieste pouvait être, au gré de l'abbé, échangée contre un tranquille stationnement dans une galerie du cloître : là, chacun lisait en silence; quelques-uns chantaient à demi-voix l'office des trépassés, dont à ce moment ils foulaient les tombes. Placé sous le dortoir des frères et pavé des cendres de leurs devanciers, le cloître de Saint-Denis était, à proprement parler, le dortoir des morts [1].

Cette sieste de chaque jour, en réunissant les religieux sous les voûtes de leur dortoir ou dans une galerie déterminée de leur cloître, n'autorisait entre les frères aucune autre communication que cette simultanéité de repos [2]. Ils ne pouvaient, pendant cette heure, ni s'accoster les uns les autres pour deviser, ni échanger, même à la hâte, quelque laconique propos. La parole, rarement accordée au religieux bénédictin, ne l'était qu'à des heures déterminées et en des jours exceptionnels. Les frères, dans ces occurrences, étaient rassemblés par le grand prieur dans la salle du parlement, et alors encore le mode et la mesure de la parole étaient fixés par ce prélat. Le dortoir, ainsi que le cloître, le chapitre, la cuisine et le réfectoire, n'entendait jamais d'autre accent humain que celui de la psalmodie, de la lecture religieuse ou du chant des hymnes sacrées.

[1] *Antiquior. consuet. cluniac.* I, 24.

[2] *Regul. S. Bened.* cap. XLVIII; *Déclarations de Saint-Maur*, chap. XLVIII.

Ameublement des cellules.

L'ameublement des cellules devait porter le sceau du renoncement monastique; les Constitutions n'y souffraient ni pommes de senteur ni quoi que ce fût d'odoriférant, rien de ciselé ou gravé, ni couteau, ni étui, ni livre incrusté ou damasquiné d'or ou d'argent, ni peinture, ni objet d'art. Tout ce qu'elles renfermaient devait être pauvre, et le nombre et la nature des objets mobiliers sont spécifiés dans les règlements; c'étaient : un siége de bois ou de paille, un oratoire ou prie-Dieu, quelques images de peu de valeur et un chapelet, une petite table, un chandelier de fer ou de bois, un lit dépourvu de rideaux et simplement garni d'une couverture, d'une courte-pointe et d'un couvre-pied ou manteau de lit[1]. Une courroie, tendue pendant la nuit au chevet de chaque couchette, servait de suspensoir à la sergette de rechange et à trois gaînes ou étuis, l'une pour serrer le couteau, l'autre pour le peigne de bois, la troisième contenant l'aiguille et le fil. Le Livre vert nous apprend que le religieux chevecier était tenu de faire les frais de ces courroies ou simples cordes, et qu'une somme était prélevée annuellement sur ses bénéfices *pour cordes et chalix au dortoir*. Les frères devaient soigneusement porter sur eux dans leurs marches et contre-marches le couteau, le fil et l'aiguille. On lit que l'empereur Charles V ayant à disposer d'une abbaye en Autriche, et son choix flottant entre deux religieux, il s'avisa de leur demander à voir l'aiguille et le

[1] *Antiquior. consuet. cluniac.* III, 11. « Ad lectum, capitale, coopertorium, « cottum, stragulatum, corrigia cervicina quo stamineum, et in qua pendet « cultellus cum vagina, pecten ligneus cum vagina, acus cum filo ac vagina. »

fil que les coutumes de leur ordre les obligeaient à porter sur eux, et qu'un seul des deux s'étant trouvé en mesure de le satisfaire, le choix du prince se fixa à l'instant sur lui, comme sur celui qui possédait le mieux l'esprit et le respect de sa règle[1].

Les objets que nous venons de mentionner composaient toute la richesse du religieux bénédictin. Nous aurions dû y ajouter un petit bénitier d'étain ou de terre; puis, au-dessous de la fenêtre, une tablette ou planche légère sur laquelle étaient rangés quelques pieux traités[2]; un bréviaire et un diurnal, si le frère était religieux de chœur, un livre d'heures s'il était simplement convers, livres sans recherche et sans luxe. Mais à Saint-Denis, toujours ramenée par le contact des grands du monde et par les magnificences inouïes de ce sanctuaire vers les goûts recherchés et les aristocratiques délicatesses des races nobles, la nature lutta souvent contre la pression de la règle. Si les Déclarations de Saint-Maur proscrivent l'argenterie au réfectoire, c'est que dans plusieurs monastères clunisiens, et notamment à Saint-Denis, les tables étincelaient de vaisselle plate[3]; et tandis que nous y lisions, « qu'on n'aye ny cousteau, ny livres, couverts ou

[1] Heurter, traduction de M. Cohen, *Tableau des mœurs, etc. de l'Église.*

[2] On voit qu'Abailard lisait en son particulier les commentaires de Bède, lorsqu'il y rencontra cette opinion touchant saint Denis l'Aréopagite qui souleva contre lui tout le monastère et détermina les rigueurs qui le précipitèrent de nouveau dans une vie errante et persécutée. Voir M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. II, p. 363, et les *Coutumes de Cluny.*

[3] En 1589, le siége abbatial vaquant par l'assassinat du cardinal de Lorraine et le maniement des revenus de l'abbaye ayant été remis par les chefs des ligueurs à un sieur Lemeau, la détresse temporaire où se trouva l'abbaye obligea les religieux à vendre leurs tasses d'argent. (D. Félibien, p. 412.)

« façonnez d'or ou d'argent, » nous mettions, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, la main sur le charmant bréviaire du frère Denis de Gyvès, un vrai bijou de reliure, un in-12, doré sur tranche, relié en maroquin rouge dont ses trois siècles d'existence ont à peine altéré l'éclat. Le dos, qui n'a jamais été marqué d'aucun titre, est, ainsi que les ais de la couverture, tout constellé d'un semé très-serré de petites fleurs de lis d'or d'une remarquable finesse et d'un dessin fort délicat. Tous les bréviaires de l'abbaye de Saint-Denis eurent-ils ce splendide revêtement? Quoi qu'il en soit, le milieu de la couverture, au recto de ce beau volume, est orné d'un joli écusson ovale, gravé en or et strié de rayons flamboyants; dans son champ on lit le prénom *Dionisius;* au verso du même volume, un autre écusson tout semblable encadre ce nom : *de Gyvès*. Denis de Gyvès, mort en 1648, est le plus jeune des religieux inhumés sous les dalles de l'ancien cloître de Saint-Denis dont les âges nous soient connus. Il mourut à trente-deux ans, prieur de Saint-Denis-en-Vaux, délicieuse solitude où un autre frère, Guillaume, secrétaire et ami de l'abbé Suger, eut à passer un temps d'exil par l'ordre de son abbé, Eudes de Deuil. La description que Guillaume fait de ce prieuré à ses frères de Saint-Denis, en réponse à la lettre de rappel qu'ils lui adressèrent, est pleine d'un charme attirant. La richesse des deux vallées qui fleurissent sous son rempart, les eaux qui toujours y murmurent, les ombrages qui l'enveloppaient et son perpétuel silence faisaient du prieuré de Vaux un de ces Édens monastiques qu'on ne trouve plus aujourd'hui que dans les légendes. Il garda longtemps sa beauté. Sous le règne de Charles VII, ses murs crénelés et ses tours contrastaient

poétiquement avec le sourire éternel de ces retraites enchantées [1]. Dans l'ombre de l'abbaye mère, où il fut rappelé sans doute à l'heure où il allait mourir, ce jeune Denis de Gyvès ouvrant son bréviaire fleurdelisé y retrouvait ces frais tableaux dans quelques-uns des vers latins placés séparément en tête de chacun des mois de l'année sur les douze premiers feuillets, et dont un antique ciseau a sculpté les scènes naïves sur les pieds-droits de la baie méridionale du portail principal de la basilique :

Pocula Janus amat.
Et Februarius « algeo » clamat.
Martius arva fodit.
Aprilis florida prodit.
Frons et flos nemorum Majo sunt fontes amorum.
Junius dat fena.
Julio resecatur avena.
Augustus spicas,
September conterit huvas (*sic*).
Seminat October.
Spoliat virgulta November.
Quærit habere cibum porcum mactando December [2].

Denis de Gyvès, promu si jeune aux hautes charges, était entré adolescent dans l'abbaye de Saint-Denis et fut un fervent religieux. Il compta parmi ceux que le jour de

[1] Le monastère de Saint-Denis-en-Vaux (*in vallibus*) fut ceint de murailles crénelées et flanqué de tours au temps de l'invasion anglaise, sous le règne et avec l'autorisation du roi Charles VI. (Voir, pour la description de cette retraite, la lettre de Guillaume, secrétaire de l'abbé Suger, aux appendices.)

[2] *Breviarium justa ritum regalis cœnobii Christi martyris Areopagitæ Dionysii*, volume in-12 appartenant à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, et coté BB 1669.

leur profession associa aux joies célestes. Ce tableau des mœurs domestiques et de la libre vie des champs ne fut pas sans doute un seul jour pour lui l'objet de tristes rêveries. Il goûta un bonheur d'élite, car son holocauste fut volontaire, et la paix où il fut bercé fit la joie de sa solitude; il aima l'étroite cellule où il vécut avec les anges, et les irruptions de la cour et les bruissements du monde, en pénétrant dans l'abbaye ou jetant leurs échos lointains jusqu'au monastère de Vaux, ne furent à ses yeux qu'un fleuve dont les flots fuyaient à ses pieds, sans atteindre ou troubler sa vie.

CHAPITRE III.

SALLE CAPITULAIRE.

La salle capitulaire de l'ancienne abbaye de Saint-Denis, démolie en 1700, ne remontait pas au delà du XII[e] siècle et pouvait avoir fait partie des grandes reconstructions exécutées par l'abbé Suger. Il est cependant plus probable qu'elle appartenait au XIII[e] siècle.

Cette salle, l'ancien *convent*[1], s'ouvrait, conformément à l'usage, sur la galerie est du cloître, à peu près à la même place où le nouveau chapitre existant encore aujourd'hui a été construit. Son plan était un parallélogramme aux angles probablement arrondis. Elle supportait le dortoir. La partie de la galerie orientale du cloître juxtaposée à sa longueur était nommée *Ante-capitulum* et ne devait jamais être encombrée ni embarrassée par quoi que ce fût, afin que ses abords fussent toujours libres. Le silence le plus solennel était prescrit sur ce point du cloître, peuplé des sépultures des religieux, et que la juxtaposition de la chapelle de Saint-Clément à ses arcades extérieures remplissait d'une ombre éternelle.

[1] Le nom de *conventus*, convent, désignait souvent la salle capitulaire : « . . . . . Une salle de réunion où les moines s'assemblaient pour délibérer sur « leurs affaires était établie dans le cloître; on la nommait *conventus*, *capitulum*. « Conventus, locus seu camera ubi conveniunt monachi, de rebus suis delibera- « turi. » (Du Cange, cité par M. A. Lenoir, *Architecture monastique*, II, 320.)

L'expression de « lambris dorés », devenue proverbiale pour caractériser le luxe excessif des palais des grands, se réalisait à la lettre dans la salle capitulaire de Saint-Denis. Tout y éblouissait la vue, et la splendeur de cette salle, aussi magnifique qu'un sanctuaire, devait imposer à ceux qui en franchissaient le seuil et leur imprimer le recueillement. Les murs, revêtus de lambris dorés, prenaient jour par ces lancettes géminées, encadrées sous la même ogive et surmontées d'une rosace, qui découpaient dans l'abbaye tous les bâtiments des lieux réguliers. Les verrières peintes du chapitre semblent avoir été splendides et versaient à toute la salle cette lumière colorée dont on ne retrouve les teintes que dans les antiques châteaux et sous les voûtes des églises. D. Doublet, qui les avait vues, déplore amèrement leur destruction irréparable pendant les guerres de la Ligue.

On ne peut douter, d'après ce qu'on sait du style et de la structure des autres parties des lieux réguliers, que cette salle ne fût voûtée et que ses arceaux ne fussent supportés soit par des colonnes légères, comme à l'infirmerie et au réfectoire, soit par une colonne unique, comme à la salle du trésor.

La salle capitulaire, dit D. Doublet, « est un lieu bien enrichy . . . de peintures. »

Tout en effet, dans l'abbaye, était revêtu de cette splendide décoration : le parlement, le réfectoire, les quatre galeries du cloître, les *loges* ou galeries de l'infirmerie et du palais abbatial, les salles du noviciat et les murs de la chapelle de Saint-Clément étaient peints. Cette ornementation brillante était entretenue avec un grand soin.

En 1296, l'abbé Renaud faisait peindre la salle capitu-

laire, et le même travail était renouvelé ou perfectionné en 1297[1]. Non-seulement les murailles, les fûts des colonnes, leurs chapiteaux et les arêtes de la voûte étaient revêtus des couleurs brillantes dont ce siècle avait le secret, mais même des *ystoires* peintes devaient embellir le chapitre au-dessus des dossiers des stalles, puisque cette salle était la plus magnifique de l'abbaye et que le réfectoire était décoré de peinture plate et d'*ymages* coloriées.

Les peintres de la salle capitulaire durent être les mêmes que ceux de la basilique et de l'abbaye en ce temps : le frère maître Reginald, le frère Henri, le maître *de Rousomo* (du Rousme?), le maître Jehan de Noyon, appelé souvent dans les manuscrits de l'abbaye *maître Jehan*, et son fils, dont le nom ne nous est point révélé.

Nous regrettons qu'aucune description détaillée ne nous soit parvenue sur le corps de stalles ou les *formes* dont le chapitre était meublé antérieurement au XIII[e] siècle; mais les manuscrits rédigés dans le monastère nous apprennent qu'en 1285, sous l'abbé Mathieu de Vendôme, Jehan Malot exécuta pour l'abbaye de Saint-Denis et répara douze ans plus tard un corps de stalles qui ne peut avoir été que celui de la salle capitulaire[2]. Cette œuvre revint à la somme de sept-vingts livres et trente sous. C'était le même Jehan Malot qui sculptait et posait en 1286 les splendides boiseries placées dans le chœur de la basilique, et dont l'ornemen-

[1] « Pro claustro et capitulo pingendo, et ante Sanctum Clementem, 6 lib. « 6 sol. Pro pingendo claustro, capitulo et alibi, 43 lib. » (*Comptes de la grande commanderie*, ms. des Archives de France, ans 1296 et 1297.)

[2] « Pro sedibus, per magistrum Johannem Malot, 160 lib. Pro sede capituli « reparando, 106 sol. » (*Ibid.* ans 1285 et 1297.)

tation et les *babuines*, taillées en relief dans le bois, furent peintes par Jehan de Noyon[1]. On donnerait difficilement une idée de cette richesse; chaque stalle était couronnée d'un pinacle en forme de mitre, hérissé d'aiguilles couvertes d'inflorescences; une profusion de *babuines* ou petites statues sculptées, une multitude de rinceaux et de découpures, peuplaient et brodaient cet ensemble, dans lequel la magnificence égalait la délicatesse et la perfection du travail. Les stalles de la salle capitulaire ne le cédaient point à celles du chœur, et les Comptes de la grande commanderie témoignent qu'elles en égalèrent le prix. Il est regrettable que la description de cette œuvre de maître Jehan ne nous ait pas été gardée. Une réunion de cent stalles, distinguées en hautes et basses, composait le travail de l'habile ymagier en bois, et ses hauts dossiers, ses miséricordes, ses parcloses, ses accotoirs, étaient, à n'en pas douter, ornées de figurines taillées et peintes[2]. Sur les rampes et les aiguilles, l'art

[1] « Magistro Johanni Malot, pro stallis de choro, 152 l. Pro situatione eorum« dem in minutis operibus, 4 lib. 7 sol. 8 den. Magistro Johanni Noviomensi, « pro babuinis stallorum pingendis, 60 sol. Magistro Johanni Malot, pro stallis « de choro, 18 lib. 3 sol. (*Comptes de la grande commanderie*, ms. des Archives de France, ans 1286 et 1287.)

Les stalles du chœur de la basilique de Saint-Denis furent démolies en 1781 sous le grand priorat et par l'ordre de dom André de Malaret, et remplacées par un corps de stalles exécuté par le frère convers Thomas le Bègue.

[2] La *miséricorde* ou *patience* est le petit siége attaché au siége principal sur lequel on se tient en même temps assis et debout, quand celui-ci est levé. On la nommait encore *subsellia*, *sedicula* en latin, et *sellette* en français.

La *parclose* (*sponda*) sépare une stalle d'une autre stalle. C'est de l'échancrure et de la courbe élégante de la parclose que les *formes* empruntent principalement la légèreté et la grâce qui les distinguent.

L'*accoudoir* ou *accotoir*, que nos aïeux appelaient *croche*, est placé sur le

avait sans doute semé de ces chefs-d'œuvre de sculpture que l'ébénisterie moderne envie aux âges religieux. Sur les dais et les pendentifs devaient s'enrouler ces feuillages et courir ces capricieux ornements qui ne se sont épanouis avec tant d'éclat que dans les œuvres sorties des officines monastiques.

Le trône de l'abbé, dominant ce superbe ensemble et couronné, selon l'usage, d'un dais ou baldaquin sculpté faisant corps avec le siége, était posé sur une estrade qui n'avait pas moins de six marches. A la veille de sa seconde croisade, saint Louis se présenta, accompagné de ses trois fils, au chapitre, où étaient réunis tous les religieux, pour recommander son royaume à la ferveur de leurs prières et leur demander d'appeler les bénédictions du ciel sur ses armes et sur celles des jeunes princes; il se refusa à s'asseoir même aux places réservées aux jeunes novices enfants (*pueris*) élevés dans le monastère, et ne voulut pour lui et ses fils d'autre siége que la dernière des six marches de cette estrade de l'abbé[1].

La chaire ou siége d'honneur du grand prieur claustral était isolée des stalles des frères et placée au-dessous du trône abbatial, entre les deux rangs, comme il convenait à la place de celui qui était appelé à présider fréquemment l'assemblée[2].

C'était sans doute à côté de la chaire du grand prieur

rampant de la parclose, et sert d'appui aux coudes quand la stalle est baissée. (MM. Jourdain et Duval, *Stalles de la cathédrale d'Amiens*, p. 32.)

[1] Manuscrit cité par D. Doublet, *Antiquit.* p. 1245. D. Félibien, p. 246, citant Nangis, *Gesta S. Ludovici*, p. 381.

[2] D. Doublet, *Antiquit.* p. 355.

qu'était placée la tablette nommée *tabula*, dont la percussion annonçait l'ouverture et la clôture des exercices capitulaires. Était-ce en vertu des consuétudes clunisiennes, en vigueur dans le monastère de Saint-Denis, que le timbre capitulaire différait de celui du cloître? Celui-ci était frappé pour convoquer la communauté auprès d'un religieux mourant, comme pour annoncer les heures des travaux intérieurs et simultanés, tandis qu'un autre signal, différent de l'un et de l'autre et appelé le *tympanum*, les réunissait aux repas.

Le pavé des lieux d'apparat dans les abbayes de quelque importance était décoré de mosaïques de marbres fins, ou au moins composé d'un assemblage de petits fragments de terre cuite de diverses couleurs et vernis figurant une infinité de compartiments meublés d'arabesques, de figures d'animaux, de fleurs de lis et de rosaces. A Saint-Denis, le noviciat, la chapelle de Saint-Clément, la grande galerie abbatiale et celle du cloître étaient pavés de petits carreaux de ce dernier genre, fournis par des potiers de terre[1]. Un compte de dépense de l'abbaye témoigne qu'un plancher en bois était superposé aux nattes dont le pavé de la salle capitulaire était revêtu. Nous inclinerions à penser que cette disposition eut un double but : celui d'atténuer le froid dans les longues séances capitulaires, et un but de préservation pour un pavé dont le travail était sans doute précieux[2].

En 1567, les peintures, les lambris d'or, les verrières

[1] *Comptes de la grande commanderie*, manuscrit des Archives de France, an 1301.

[2] « Pro ligno facto et posito super natam capituli, 57 sol. » (*Ibid.* an 1301.)

et les boiseries du chapitre, tout s'anéantit dans l'irruption des huguenots. La soif du pillage et les flammes les dévorèrent en peu d'heures avec la chapelle de Sainte-Catherine, le *scriptorium*, la bibliothèque, ces incomparables joyaux et ces gloires de l'abbaye. Les murs profanés survécurent.

Dans des circonstances exceptionnelles, et par une sorte de compromis avec les usages reçus, les religieux faisaient creuser sous le sol de la salle capitulaire certaines tombes honorables, non pour les abbés ou les grands prieurs, qui étaient inhumés dans la basilique, ni pour les officiers claustraux, qui avaient leur sépulture à part dans la galerie nord du cloître, mais pour recevoir les cercueils de personnages de haut rang auxquels les princes ou le roi voulaient accorder cet honneur et qui ne pouvaient être acceptés dans l'abbatiale. Peu de jours après la dévastation, le corps de Charles d'Ailly de Picquigny, vidame d'Amiens, et ceux des comtes de Sceaux et de Suse, tués à la bataille de Saint-Denis et chefs dans l'armée protestante, furent portés au monastère. Les ordres du prince de Condé[1] firent soulever pour ces restes le dallage de la salle capitulaire et inhumer avec les mêmes honneurs, sous les verdures du préau, une cinquantaine de gentilshommes du même parti.

Une année après ce désastre, Pierre Hubert, maître menuisier-charpentier, « racoustroit » la salle capitulaire et la salle du parlement et y replaçait de nouvelles stalles ; Nicolas Raublot, sous-voyer, et Fargues Morin, maçon, exé-

[1] Louis Ier, prince de Condé, frère d'Ant. de Vendôme, roi de Navarre, et fils de Charles, premier duc de Vendôme. Louis de Condé mourut en 1569.

cutèrent les travaux d'encaissement de ce corps de stalles et l'encadrement des verrières neuves de ces deux salles d'apparat et du reste du monastère[1]. Cependant la restauration de la salle capitulaire ne conserva pas longtemps son éclat. Dégradé au temps de la Fronde, où il servit de refuge aux habitants de Saint-Denis pendant plusieurs semaines consécutives, le chapitre, aussi profané, aussi souillé qu'auparavant, dut être encore remeublé après la cessation des troubles. Ce fut cette fois aux frais de la mense des religieux. Mais, quels que fussent leurs efforts, rien n'égala plus dans ce lieu les magnificences éteintes : les chefs-d'œuvre d'art disparus ne pouvaient être remplacés. Nous apprenons seulement de rapports dressés par écrit en 1672 qu'alors un nouveau corps de cent stalles en menuiserie toutes récentes, trop récentes, meublait le pourtour de la salle, et que celle-ci était « en bon estat de réparations[2]. »

Nous avons dit que le chapitre était la plus imposante

[1] « Payé à Pierre (Hubert, maître menuisier-charpentier), pour avoir cyé « (*sic*) soixante-neuf toises d'ays, à raison de 2 sols 6 deniers chascune toise à « employer à la réfection des siéges du chappitre, parlement et aultres lieux, « la somme de 8 livres 11 sols tournoys. Pour avoir racoustré le chappitre et « le parlement, payé au même la somme de 10 livres 10 sols tournoys. » (*Comptes de la grande commanderie*, manuscrit des Archives de France, année 1568.)

« Payé à Nicolas Raublot, soubs-voyer, et Fargues Morin, massons, 24 livres « 15 sous tournoys pour avoir, par eux et leurs aydes, faict la massonnerye des « vitres et siéges du chappitre, la massonnerye des siéges du parlement, et « réparé en aulcuns endroits la chambre garderobbe ès salles du logys de « monseigneur. » (*Ibid.*)

[2] Ms. *Procès-verbal de partage, etc.* Biblioth. de la ville de Saint-Denis. *Rapport des experts, etc. pour les Dames de la maison de Saint-Cyr*, mss. des Archives de la préfecture de Versailles, fol. 38 verso, 140 verso et 171.

des salles de l'abbaye; on éprouvait en y entrant un saisissement religieux et le recueillement profond qu'on ressent dans un sanctuaire. Les tombes des chefs protestants n'imprimaient pas seules à cette enceinte le sceau du souvenir de la mort : sur son seuil étaient déposés, pendant les heures qui précédaient le service obituaire et l'inhumation, les corps des religieux défunts, à quelque ordre qu'ils appartinssent dans la hiérarchie claustrale.

C'est dans la salle du chapitre que se traitaient toutes les affaires spirituelles et importantes du monastère et que se prenaient toutes les décisions qui avaient une grave portée; qu'il était prononcé sur les élections, les admissions, les réhabilitations ou leurs ajournements temporaires, les exclusions définitives, les châtiments très-rigoureux. Une extrême circonspection et un silence obligatoire enveloppaient d'un grand secret ce qui se passait en chapitre, alors surtout que les lumières suscitées par la discussion étaient de nature à pouvoir jeter de la déconsidération sur quelqu'un. Les Constitutions monastiques sont admirables sur ce point[1].

Tout ce qui rompait accidentellement pour la communauté l'uniformité journalière de l'emploi des moindres instants était proclamé en chapitre : ainsi, la remise à faire

[1] «Que tous ceux qui sont appelez à ces assemblées, ou qui s'y trouvent «présens en quelque façon que ce soit, mesme en passant, tiennent pour tou-«jours très-secrettes les choses qui y auront esté proposées, desquelles il y au-«roit subject d'appréhender quelque scandale, haine ou préjudice, ou celles «qu'on auroit deffendu de révéler. Ceux qui seront convaincus d'avoir violé un «tel secret soient très-sévèrement punis... et de plus, qu'ils soient privez, au «moins un an durant, de voix active et passive.» (*Déclarations de Saint-Maur sur la règle de saint Benoît*, chap. III, art. 21.)

tous les mardis par chaque frère dans le coffre commun du cloître, des vêtements qu'il déposait, et la distribution faite à chacun, le samedi, de ce qu'avaient restitué les lavoirs des frères foulons[1].

La salle capitulaire de Saint-Denis voyait chaque jour les religieux se réunir après laudes. Là, on proclamait le jour du mois, la fête du saint, l'obit ou anniversaire du jour avec le nom du bienfaiteur ou du décédé, soit quelque puissant de la terre, soit quelque frère regretté dont la communauté avait vu finir le pèlerinage, ou qui avait foulé avant elle ces cloîtres qui gardaient sa cendre et qu'elle n'avait point connu. Là, par ordre et par courts fragments, on lisait quotidiennement en commun la règle avec son commentaire et les explications écrites qui en faisaient pénétrer l'esprit. Le prieur traçait l'ordre des exercices et des travaux de la journée; chaque religieux, à son rang, venait dire ensuite sa coulpe, s'il y avait lieu, et recevait sa pénitence, ou proclamait les manquements qu'il avait surpris dans la tenue de ses confrères. Là, chacun recevait sa tâche, consistant primitivement en une certaine mesure de travail manuel, surtout en culture des vignes et des autres parties des jardins; mais généralement partout, et à Saint-Denis principalement, où les obits, les offices et les commémorations obligées consumaient beaucoup de temps chaque jour, les tâches avaient été converties de bonne heure en occupations auxiliaires à la cuisine, au réfectoire et sur d'autres points des lieux réguliers : elles consistaient aussi pour plusieurs en stationnements studieux au *scriptorium*. Quant aux novices et

[1] D. d'Achery, *Spicileg.* t. I, *Antiquior. consuet. claniac.*

aux religieux jouvenceaux (les jeunes profès) qui restaient après l'émission de leurs vœux quelques années encore appliqués à des études sérieuses sous un maître appelé *magister juvenum*, leur vie était toute tracée par leurs statuts particuliers. Les uns et les autres ne paraissaient à ce chapitre matinal que pour y recevoir les ordres spéciaux du prieur, pour la lecture partielle et l'explication de la règle, puis la confession de leur coulpe. Ils se rendaient ensuite immédiatement à leurs études respectives, sans assister à la déclaration de la coulpe des plus anciens.

C'est communément au chapitre que se faisait, à Saint-Denis, la lecture spirituelle que l'on appelait *collation* et qui précédait les complies. Les jours des fêtes solennelles, les religieux y prenaient place revêtus de leurs flocs à traînantes et longues queues. Là, ce n'était plus le lecteur semainier, mais l'un des religieux *anciens*, qui se levait, sortait des rangs, s'agenouillait devant l'abbé et se relevait de ses pieds portant le livre qui allait fournir à l'exercice du moment : la lecture s'arrêtait court au signal frappé par l'abbé sur le timbre et était suivie, selon l'occurrence, soit de la *charité de la coupe* avant les complies, soit de la récitation de ce dernier office du jour.

Tous les samedis, la collation spirituelle était précédée du *mandat*, coutume qui s'accomplissait habituellement dans la salle capitulaire. Le mandat, ablution des pieds, souvent précédée de celle qui se faisait dans ce qu'on nommait *les canaux du cloître* (canales claustri) et commune à tous les monastères de saint Benoît, avait uniquement pour but de rappeler aux religieux le précepte de la charité mutuelle intimé par Jésus-Christ aux apôtres. Les Constitutions

avaient voulu imprimer ce commandement dans leur souvenir, en renouvelant sous leurs yeux et leur imposant à eux-mêmes l'acte d'humilité profonde qui avait accompagné cette injonction du Sauveur. Le chant des paroles de Jésus-Christ : « Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem... » qui ouvrait toujours cet exercice, avait attaché le nom de *mandat* à son retour hebdomadaire. Ce jour-là, au sortir de vêpres, tous les religieux montaient au dortoir échanger leurs sandales de jour (*sotulares*) contre ce qu'on appelait *botæ*, et *botæ sotulares*, sorte de pantoufles fourrées, puis on descendait au chapitre. Ce n'était qu'après de profondes salutations adressées à l'autel qui semble avoir existé à l'extrémité de la salle capitulaire, ensuite à l'abbé, puis à chacun de leurs voisins de droite et de gauche, que les religieux sur deux files, arrêtés chacun à la hauteur de sa stalle, rompaient les rangs et se plaçaient. Le grand prieur entonnait alors le verset « Mandatum novum, » repris et continué par tous les religieux en chœur. Les quatre frères semainiers sortant ce soir-là de service après leur semaine fournie apportaient alors des bassins de cuivre remplis d'une eau tiédie au feu et rendaient à l'abbé, puis au grand prieur et successivement à tous, le devoir emblématique de la charité fraternelle. Sur leurs pas, les quatre nouveaux semainiers près d'entrer en charge à leur tour, ceints de linges à la manière des serviteurs, essuyaient les pieds de chacun et présentaient les essuie-mains aux frères qui les précédaient.

Le mandat du samedi accompli par les religieux en chapitre était différent de celui dont trois d'entre eux s'acquittaient quotidiennement après le dîner envers trois pèlerins ou pauvres dont ils lavaient les pieds eux-mêmes dans la

grande salle de l'aumônerie, et auxquels on donnait ensuite trois pains.

Certaines satisfactions pour des fautes déterminées s'accomplissaient dans le chapitre. Là se prononçait aussi l'exil temporaire nommé *excommunication*, qui frappait le religieux entaché de *coulpe griève;* là on réhabilitait le coupable dans une certaine mesure, après qu'à la suite de longues humiliations et d'une proscription sévère, il était venu plusieurs fois se prosterner de tout son corps devant chaque frère et devant l'abbé, pour solliciter des uns leurs prières, de l'autre, pardon et oubli[1].

Ce n'est jamais sans émotion que, pendant notre séjour dans la maison conventuelle, nous avons franchi le seuil de la salle qui fut autrefois le *chapitre*. Hélas! malgré l'humilité qui anima sans doute la plupart de ces religieux, que de soulèvements intimes d'un orgueil sans cesse étouffé durent y surgir dans des cœurs que n'eussent effrayés ni les drames sanglants des guerres, ni le fer des haines privées, ni les colères implacables et les menaces des puissants! La hiérarchie monastique eut ses causes et sa sagesse. L'inflexibilité des Constitutions, cette immuable loi des cloîtres, fut certainement motivée, et sauvegarda plus que tout, aussi longtemps qu'elle y fleurit, les institutions où elles furent respectées; mais que l'homme est infortuné, et quelle vérité cruelle, qu'il ait fallu tant de rigueurs : la crainte, qui ailleurs dégrade, la terreur, l'humiliation en quelque sorte illimitée, ces supplices plus redoutables que les corrections corporelles et les peines afflictives qui les suivaient, pour

[1] D. d'Achery, *Antiquior. consuet. cluniac.*

dompter certains naturels, pour maintenir dans le devoir ces hommes, presque tous d'élite, qui s'étaient exilés du monde pour échapper à ses dangers, pour bercer leur âme froissée dans les sympathies fraternelles et pour servir Dieu d'un seul cœur dans la paix de la solitude! Hâtons-nous aussi d'ajouter que ces salutaires rigueurs, qui nous paraissent excessives, étaient placidement subies par ces disciples d'une loi qui proscrit les pensées du siècle. Parfois, sans doute, la nature élevait ses réclamations au fond de leur cœur, mais elles étaient réprimées avant d'arriver à leurs lèvres. Ceux qu'une vocation de choix avait voués à cette vie, ou qu'une grâce spontanée avait poussés dans ces retraites sans participation de leur part, savaient que leur place future était marquée parmi les anges et qu'il la fallait conquérir; ils n'ignoraient pas que, pour y atteindre, ils avaient à fournir double somme d'expiation : l'une pour leurs propres faiblesses, l'autre pour les chrétiens moins forts ou exposés à plus d'orages, hésitant entre les deux voies ou gravissant d'un pied moins sûr les degrés des palais célestes.

Les moines ne furent pas seuls à s'agenouiller sur les dalles de la salle capitulaire de Saint-Denis et à y confesser leur *coulpe :* des pénitents d'un autre ordre y firent retentir parfois le bruit strident de leurs armures, celui de leurs bottes de guerre et de leurs éperons dorés. Des fronts qui n'avaient porté que le heaume vinrent se courber jusqu'au sol devant ce conseil monastique, investi du double prestige dont l'entouraient son opulence et son caractère sacré. Dans le cours du XIIIe siècle, quelques arbres, une querelle entre des régisseurs ruraux, allumèrent entre l'abbaye et l'un de ses plus illustres voisins un démêlé qui eut de l'éclat et qui

vint se résoudre au chapitre en un pacifique accommodement. Un jour, le régisseur rural de Mathieu de Montmorency et une poignée de ses hommes firent irruption dans le parc de l'abbaye, arrachèrent et enlevèrent de jeunes ormes et chargèrent de rudes coups la régisseuse des terres du couvent situées à Deuil, sans doute accourue pour s'y opposer. Un autre régisseur des tenures de l'abbaye, celui des terres d'Argenteuil, était présent à ces violences. Il repoussa les agresseurs, blessa les plus récalcitrants; plusieurs d'entre eux furent saisis, et la prison du monastère referma ses portes sur eux. Le seigneur de Montmorency est instruit du fait, s'en juge offensé, se rend à Dugny, village attaché au grand priorat et assis à la vue du parc, et fait rompre sous ses yeux le bassin du Crould [1]. La nappe qui se déployait sous de poétiques ombrages est comblée de poudreux débris; le flot arrêté dans son cours se répand dans les champs voisins, y noie les semences latentes, change les prairies en marais et souille l'air de ses miasmes. Pendant ce temps, la sécheresse contrariait au sein du parc tous les travaux des officines, et les moulins, privés d'agent, se reposaient dans Saint-Denis. Après de longs et vains débats entre l'abbaye et le fier baron, l'un de ses féaux les plus chers, le comte Simon de Montfort, se porte conciliateur, reçoit leur promesse de s'en rapporter à son arbitrage et prononce un jugement digne de la sagesse du roi Salomon. Les captifs seront relâchés, se présenteront à l'abbé et lui feront satisfaction pour la violation des terres de l'abbaye; les ormes seront replantés au lieu d'où on les a ravis; une enquête sera ou-

[1] *Prœbendarius Chrodoldi*. Ce bassin s'appelait encore, en 1657, *le Trou prouvendier*. (*Act. capit.* mss. an 1657.)

verte sur les droits que chacun allègue à la possession de ces arbres et sur les sévices subis par la régisseuse; satisfaction sera donnée sur l'un et l'autre de ces chefs par Simon de Montfort lui-même, si le baron ou l'abbaye se refusaient à s'accorder; le régisseur d'Argenteuil prêtera à celui de Montmorency trente journées de service d'hommes[1], soit par lui, soit par ses amis, pour sceller la réconciliation par un bon office; enfin le bassin du Crould sera rétabli et les eaux rendues à leur lit; mais, pour réparer son offense en dehors de ses actes matériels, le baron fera amende honorable à l'abbé et à tous les frères.

En effet, l'an de grâce 1207, suivi de Simon de Montfort, du bailli du roi et de nombre de nobles hommes, le seigneur de Montmorency, le regard calme, le front haut, empreint de cette dignité qui caractérise sa race, se présenta dans le chapitre, s'agenouilla devant l'abbé avec une humilité franche, reconnut l'illégalité et l'irréflexion de son acte touchant le Crould et demanda à ce prélat et à tous les religieux assemblés l'absolution de son offense. Elle fut, on le pense bien, unanimement et courtoisement octroyée[2].

[1] « De Auberto majore, dixi ut *triginta hominagia* faciat fieri et a se et ab « amicis suis majori Montismorenciaci pro pace reformata inter ipsos. » (*Lettres de Simon de Montfort*, D. Félibien, *Pièces justificatives*, p. CXVI.)

[2] « Qui Dominus M. in capitulo Beati Dionysii veniens, me præsente et Do- « mino Guillelmo Paste, Domini Regis ballivo et milite, multisque aliis bonis « viris præsentibus, cum humilitate et devotione congrua se advolvit ad pedes « D. abbatis Henrici (Henri Troon), absolutionem implorans super confrac- « tione ipsius præbendarii (réservoir) et ruptione aquæ Crotaudi, quia hoc in- « juste et inconsulte se fecisse dicebat, eumque benigne de istis Dominus abbas « et monachi absolverunt, ejus satisfactionem humilem acceptantes et gratam « habentes. » (*Lettres du comte de Montfort*, février 1207. D. Félibien, *Pièces justificatives*, n° 155, p. 116.) Voir aussi *Inventaire* ms. *de l'abbaye de Saint-Denis*,

Dans cette salle du chapitre, à la même place où le grand baron de Montmorency avait donné ce même exemple, d'autres hauts et puissants seigneurs étaient aussi venus bien avant lui et vinrent encore plus tard désavouer des torts semblables, déjà chèrement expiés par l'excommunication ecclésiastique. On vit s'agenouiller ainsi sur la dalle des pénitents, en présence des religieux, de l'abbé dans toute sa pompe et d'une affluence nombreuse, toujours convoquée à ces grands spectacles, Payen de Presles, Mathieu, comte de Beaumont, Hugues, comte de Châteaudun, Guy de Pierrelaye, un seigneur nommé Nicolas, autre avoué de l'abbaye pour la terre de la Flamangrie, Ranulfe, seigneur de Culent, Gauthier de Bozies, et d'autres seigneurs, vassaux du monastère ou voisins et usurpateurs de ses propriétés éloignées.

Que de noblesse dans ces actes, en dehors des mœurs actuelles, mais en si parfaite harmonie avec celles du moyen âge! Que de vraie grandeur dans ces hommes qui portaient dans des corps de fer, une fois la passion calmée, une loyauté sans égale, une simplicité d'enfant et des âmes humbles et fortes!

coté LL, 1189, aux Archives de France. *Sentence arbitrale de Simon, comte de Montfort, etc.* en 1207, fol. 702, n° 743.

CHAPITRE IV.

PARLEMENT ET PARLOIR.

Parlement.

Le parlement était aux intérêts matériels de l'abbaye ce que la salle capitulaire était aux choses de l'ordre moral et du domaine religieux. Les bénédictins de Saint-Denis s'assemblaient capitulairement au chapitre pour traiter des affaires spirituelles et de celles qui concernaient la police du monastère; ils s'assemblaient aussi capitulairement dans le parlement pour régler les questions purement temporelles de l'abbaye. Là se discutaient les échanges, les aliénations de terres, les achats de propriétés, les constructions de bâtiments, les démolitions, les réparations à ordonnancer et beaucoup d'autres intérêts. On trouve dans les cartons gardés aux Archives de France des actes ou procès-verbaux de ces séances tenues dans la salle du parlement jusqu'aux derniers jours de l'existence de l'abbaye; l'un d'eux, daté du mois de novembre 1739, constate une inféodation et porte les signatures des trente-trois religieux alors présents au monastère et réunis sous la présidence du grand prieur dom Joseph Castel et du sous-prieur dom Simon-Louis Maillefer. Un autre acte de même genre constate que les religieux ont été capitulairement assemblés au son de la cloche, la même année, pour discuter le pavage du chemin vert allant du Bourget à Merville et la cons-

truction de deux ponts sur le Crould et la Vieille-Mer au-dessus et au-dessous de cette propriété[1].

Les séances du parlement étaient présidées par l'abbé ou le grand prieur, assisté du sous-prieur et des tiers, quart et quint prieurs claustraux, ainsi que des sept officiers qui composaient le grand conseil, à savoir : le grand chantre, le cénier, le grand aumônier, l'infirmier, le trésorier, le prieur de Saint-Denis de l'Estrée et le prieur d'Argenteuil.

C'est dans la salle du parlement seulement, et à des jours déterminés, qu'était accordée à la communauté réunie la permission de parler à voix contenue et pour un très-court espace de temps. Cette récréation sérieuse, d'où les éclats de voix, le rire et toute parole railleuse étaient sévèrement bannis, avait lieu après la tenue du chapitre ou dans le court intervalle restant entre la fin de l'office du matin et le coup de cloche de sexte, qui retentissait à midi. On a vu déjà que les jours où elle était permise étaient les dimanches, les jeudis et quelques fêtes spéciales, quand toutefois la coïncidence d'un jeûne régulier ou d'une vigile ne venait pas y interdire ce délassement passager.

Le parlement est nommé par dom Doublet parmi les salles les plus somptueuses de l'abbaye de Saint-Denis; il est mentionné par ce religieux à la suite de la salle capi-

[1] Archives de France, carton S 2243, 3e cote, 22e liasse, 9 novembre 1739. Ce pavé du chemin vert tracé de Saint-Denis à Merville existe encore à travers champs, sans destination actuelle; il passe devant ce qui reste du château de Champ-Tourterelle, aujourd'hui converti en ferme, mais gardant son fossé profond et quelques débris de son portail et d'une tour, et va aboutir à une petite arche en pierre jetée sur un étroit ruisseau formant la limite d'un champ. Ce champ est l'ancien emplacement de Merville, ancien château fortifié des abbés, et l'une des fermes les plus productives de l'abbaye avant le XVIIIe siècle.

tulaire « lambrissée d'or, » et comme étant lui-même « orné « et embelly de riche lambry[1]. » Situé sous le grand dortoir au-dessus ou à côté du bûcher voûté mentionné dans le Livre des choses mémorables de l'abbaye, le parlement n'était séparé de la salle capitulaire que par un corridor étroit, servant de communication entre le cloître et le jardin de la Cousture.

Le parlement est désigné dans l'ordonnance du cardinal de la Rochefoucauld, datée de 1633, parmi les locaux dont l'ensemble constituait les lieux réguliers et qui devaient être cédés aux religieux de la réforme de Saint-Maur dès leur entrée dans l'abbaye.

La salle du parlement, à raison sans doute de sa richesse et de sa beauté, fut un des locaux les plus brutalement ravagés par les huguenots en 1567. Dom Doublet donne un énergique regret à la ruine de tant de magnificences, irréparablement perdues. L'abbé Charles II de Lorraine se hâta, cette même année, d'organiser un ensemble général de réparations sur tous les points de l'abbaye. Pierre Hubert, menuisier en *charpenterye*, fournit, pour la somme collective de huit livres douze sous tournois, les matériaux et probablement la main-d'œuvre d'un nouveau corps de stalles pour la salle du parlement et pour plusieurs autres ouvrages à raison de deux sous et demi la toise et reçut aussi dix livres dix sous tournois pour la réparation de la même salle et de la salle capitulaire. Les travaux de maçonnerie qui fixèrent les corps de stalles et les grandes verrières de ces locaux furent exécutés par Nicolas Raublot et Jacques Morin, l'un

[1] D. Doublet, *Antiquit.* p. 414 et 1348. D. Félibien, p. CXLIV.

soubz-voyer, l'autre *masson*, pour la somme de vingt-quatre livres quinze sous un denier tournois[1].

Parloir.

Le parloir, juxtaposé aux arcades de la galerie est du cloître et assis dans l'intérieur du préau, se prolongeait au sud de la chapelle de Saint-Clément. Sa porte nord-ouest accédait au cloître; sa porte Saint-Clément, au sud, s'ouvrait sur la cour des pressoirs[2].

Le parloir était distinct de la Galilée, salle de conversation ménagée, près du logement du clerc de la porte, à une certaine catégorie d'étrangers et aux femmes. Il différait également de la salle de récréation, de conférence ou de dispute théologique, construite au XVIIe siècle par les religieux de la réforme de Saint-Maur et servant successivement à ces exercices qui ne pouvaient être simultanés.

[1] Voir ci-dessus, p. 95.

[2] M. Douet d'Arcq, *Extrait du Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 361, 379 et 410.



CHAPITRE V.

INFIRMERIE.

Anciennes infirmeries de l'abbaye de Saint-Denis.

On ne peut douter que l'abbaye de Saint-Denis, si richement pourvue de toutes les ressources nécessaires à des religieux vivant en clôture, n'ait eu de tout temps des corps de logis ou des édifices destinés à recueillir les défaillants et les vieillards. On voit dans le règlement déjà cité de l'empereur Charles le Chauve que de son temps, c'est-à-dire au IXe siècle, il existait dans l'abbaye une infirmerie, ainsi qu'une pharmacie destinée à la desservir. Cette charte assigne des revenus particuliers à l'entretien de ces bâtiments; d'autres fonds y sont alloués à la table, au vêtement et aux autres nécessités des infirmes et des vieillards stationnant dans l'infirmerie, et même à l'entretien des frères convers appliqués à les y servir.

Au XIIe siècle, l'abbaye ne se bornait pas à posséder une infirmerie; elle en comptait deux à la fois, à savoir : une infirmerie dans les champs et l'infirmerie propre et intérieure du monastère.

La première, appelée l'infirmerie de Saint-Martin-de-l'Estrée[1], était un petit monastère complet avec son cloître,

[1] Le petit monastère de Saint-Martin appartenant à l'abbaye, et appelé *de l'Estrée* (*de Strata*) parce qu'il était bâti sur la voie publique, est, selon dom Gervaise (*Vie de Suger*, I, 22) et selon dom Félibien (p. 115 en note) le même

ses jardins, ses plants de vigne et son bûcher [1]. Construite sur un emplacement qui fut longtemps réputé être l'ancien champ de Catulle, lieu de la sépulture primitive de saint Denis, cette annexe du monastère abritait les convalescents et les vieillards chargés d'années; ils y trouvaient une vie douce et peu d'assujettissements. L'infirmerie de Saint-Martin-de-l'Estrée servit de retraite au jeune Suger pendant les dix premières années de sa vie recluse, qu'il avait fallu

édifice qui prit plus tard le nom de *Saint-Denis de l'Estrée*, tandis que le vocable qu'il déposait passait immédiatement à l'église paroissiale adjacente au mur de clôture de ses jardins. Ce prieuré de Saint-Martin ou de Saint-Denis-de-l'Estrée était situé hors de l'enceinte de la ville de Saint-Denis, à l'extrémité ouest de la rue *Compoise* (anciennement rue de *Pontoise*). La charte de Charles le Chauve datée de 862 qui assigne de splendides revenus à cette infirmerie hors des murs l'appelle simplement *medicina fratrum*. Il était digne de la ferveur des abbés de ces temps anciens d'assigner aux infirmes et aux vieillards une retraite séparée des lieux réguliers, où ils pussent, sans scandale pour la communauté, vivre hors de l'action de la règle et soustraits à la loi de l'abstinence perpétuelle.

[1] On peut présumer d'une manière à peu près certaine, d'après les expressions des chartes du XIIe et du XIIIe siècle (voir aux Archives le *Cartulaire blanc*, passim), que la maison du bûcher de l'infirmerie (*lignarium* ou *domus lignaritii infirmariæ*), voisine du monastère de Saint-Martin de l'Estrée, devint elle-même momentanément l'infirmerie des religieux, après l'érection de celui-ci en prieuré. Les jardins de rapport, ainsi que les vastes prairies situées entre ces deux édifices, furent partagés entre eux depuis ce moment; mais leur récolte collective fut néanmoins longtemps encore revendiquée par l'infirmier. En 1275, ainsi qu'on le voit dans les chartes, ces produits étaient partagés entre ce religieux et le prieur de Saint-Denis-de-l'Estrée. En vertu d'une transaction rédigée cette même année, le prieur de l'Estrée devait retenir les dîmes de la garance récoltée dans le terroir de son prieuré, et l'infirmier pareillement dans le terroir de son office. Le produit des grains et des vignes fut également réparti entre ces deux officiers par parties égales, sauf quelques réserves des deux côtés. (*Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-Denis*, ms. des Archives de France, t. II, fol. 755, n° 2660.)

soustraire au spectacle des scandales qui désolaient l'abbaye[1]. Ce grand homme, dans son testament daté de 1137, mentionne cette circonstance. Dans cet écrit, en souvenir de gratitude et s'attendrissant à la mémoire de ces jours calmes et heureux, pénétré aussi de douleur pour les légères infractions qu'il y avait alors commises, il érige cette maison en un prieuré desservi par treize religieux pris dans l'abbaye de Saint-Denis. Les convalescents et les vieillards changèrent alors de retraite; nous parlerons un peu plus loin de celle que l'infirmier leur organisa dans une autre maison des champs située entre le cours d'eau qu'on appelle la Vieille-Mer et le lit du Crould, sur le territoire de Saint-Léger, au nord-est de l'église paroissiale de Saint-Remy.

L'autre infirmerie, celle des malades, existait dans la clôture même de l'abbaye. Elle a été sans doute bâtie dans sa partie orientale et sur la limite de ses jardins. On voit dans les chartes des témoignages certains de son existence. L'une d'elles, datée de l'année 1140 et signée de la main de l'abbé Suger, fondait un plat additionnel pour la table des religieux stationnaires dans celle-ci, en surplus des mets qui lui étaient envoyés par le réfectoire commun[2]. Cette infirmerie intérieure ne fut pas moins que la première l'objet des soins de ce prélat, et peut-être en fit-il reconstruire

[1] D. Gervaise, *Vie de Suger*. D. Doublet, *Antiquit.* p. 869. D. Félibien, *Pièces justificatives*, p. CVI.

[2] « Fratres hujus ministerii officiales commonemus et præcipimus, quatenus « hilariter, pie et mansuete fratribus ægrotantibus senibusque... ministrent « tamquam angelis Dei... et his quidem serviant qui quacumque de causa « jussu custodis ordinis in domibus infirmorum cesserint, videlicet uno ferculo « in omni mensa, præter illud quod eis a refectorio deportabitur. » (*Lettre de Suger*, en 1140. D. Félibien, *Pièces justificatives*, p. CIII.)

les édifices avec cette sollicitude qu'il appliqua à rebâtir toutes les parties considérables du monastère.

En 1285 et 1289, sous l'abbé Matthieu de Vendôme et au temps du règne de saint Louis, maître Robert *de la grande œuvre* réparait cette infirmerie, comme on le voit par des soldes de 69, de 52, de 25 sous et de 3 sous 6 deniers pour l'établissement d'une gouttière, d'un mur et d'une clôture intérieure. Elle avait à cette époque une *aula*, c'est-à-dire une grande salle, des gargouilles, une tournelle, réparée en 1297 par les *lathomiers* frère Jehan et frère maître Nicolas au prix énorme de douze-vingts livres trente-deux sous et huit deniers[1]. Elle avait aussi des galeries, peintes en l'an 1304 pour la somme de douze sous, et s'enrichit d'un *studium* au cœur même de ses locaux : institution vraiment louable dans un lieu où, pour l'ordinaire, la nature matérielle est comptée

[1]

An 1285.	Pro una gottiera et aliis factis in infirmaria per magistrum Robertum de mandato cenarii, 62 sol. et pro ibidem........................		3ˢ	6ᵈ
1289.	Pro clausura in infirmariis facere............		25	
	Pro aula de infirmariis cooperienda..........		16	4
1290.	Pro muro de infirmariis facere...............		32	
	Pro magna aula infirmariæ cooperire et reparare.		112	
1297.	Pro coopertura infirmariæ, aulæ regiæ et aliis...	41ˡ	12	
	Pro tornella infirmariæ reparanda, etc. per fratrem Johannem et magistrum Nicholaum (12 vigint. libr. 32 s. 8 d.)..................	240	32	8
1299.	Pro studio facto in infirmaria...............		108	9
1301.	Pro puteo infirmariæ reparando..............		18	3
1304.	Pro galeriis infirmariæ sustinendis tam de merreno quam aliis...........................		74	
	Pro logiis infirmariæ pingendis..............		12	

(*Comptes de la grande commanderie de l'abbaye de Saint-Denis*, ms. des Archives de France.)

pour tout, et où l'allanguissement de l'esprit doit causer d'aussi grands ravages que les maux qui épuisent le corps.

Mais, un siècle à peine écoulé, cette infirmerie chancelait; sa reconstruction était devenue nécessaire, et devait faire placer au nombre des bienfaiteurs de la communauté l'abbé assez magnifique pour l'entreprendre.

Infirmeries de l'abbé Gilles de Pontoise.

A cette époque, Charles le Bel tenant le sceptre, Gilles de Pontoise, grand archichapelain de France, conseiller né du parlement dans un temps où tous les évêques, tous les prélats, tous les abbés, en étaient exclus[1], et joignant à ces dignités celle de quarante-septième abbé du puissant monastère de Saint-Denis, fit élever, sur l'emplacement des pelouses qui se déploient sous la façade orientale des bâtiments claustraux actuels, un riche et vaste bâtiment. Après s'être occupé de Dieu en saint, Gilles de Pontoise s'occupait de ses administrés en père. L'édifice qui s'élevait, marqué en L sur notre plan, était une infirmerie, à laquelle s'attacha le nom de son fondateur. Assise de nord-est en sud-ouest, c'est-à-dire regardant par l'une de ses extrémités vers le côté où est Pierrefitte et de l'autre vers la Chapelle-Saint-Denis, cette annexe du monastère forma un massif isolé et ne se composa d'abord que d'un rez-de-

[1] Une ordonnance de Philippe V, datée de 1319, promulguait cette interdiction : « Premièrement, il n'aura nulz prélaz députés en parlement; car le Roy « fait conscience de eux empescher au gouvernement de leurs spiritualitez..... « Item, en parlement aura un baron ou deux... Item, outre le chancelier et « l'abbé de Saint-Denis, y aura huit clercs et douze lais. » (Pasquier, *Recherches*, II, 3, cité par D. Félibien, liv. V, art. 16.)

chaussée comprenant un vaste dortoir, un grand réfectoire et des officines. La première de ces deux salles, la seule qui fût vraiment belle dans ce nouveau corps de logis, avait dans œuvre plus de 135 pieds de longueur sur 32 de largeur et 28 de hauteur. Elle avait deux nefs comme le dortoir et comme le grand réfectoire des religieux, et sa voûte en tiers-point reposait sur des arcs aigus supportés par huit colonnes effilées. Quand l'ouvrage fut terminé, deux rangs de lits s'y alignèrent, comme on le voit dans nos hospices [1]. L'usage de la distinction des cellules, réprouvé par les fondateurs et longtemps inconnu dans l'ordre, ne se propageait encore dans les monastères que lentement, et, au moment dont nous parlons, l'abbaye ne lui avait point ouvert son accès.

La situation de l'infirmerie devait plaire à ses habitants : elle avait vue de deux côtés sur l'aire commune (la Platerie) où étaient les promenoirs couverts ; à l'est, son jardin particulier, communiquant avec le parc couvert de verdure et d'arbres, lui envoyait des chants d'oiseaux et tous les parfums printaniers ; au sud, elle aboutissait aux murs crénelés qui bornaient le domaine recueilli du grand chantre [2].

L'œuvre de Gilles de Pontoise n'était cependant pas complète : à côté des soins corporels il fallait l'aliment de

[1] D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 269. D. Doublet, *Antiquit.* p. 264. D. Milet, *Trésor sacré de Saint-Denis.*

[2] L'une des deux arches du pont en pierre servant de communication entre le jardin de l'infirmerie et celui du grand chantre fut reconstruite en 1570 par le maître tailleur de pierre Adrian Blondeau, qui reçut pour l'avoir refaite « et « fourny de pierre de taille, chaux et son vin, et pour vin d'ouvriers, quinze « livres. » (*Comptes de la grande commanderie*, mss. des Archives de France, an 1570)

l'âme; il fallait donc à ce quartier relégué au sein des jardins, loin du centre du mouvement et des exercices claustraux, un lieu de prière pour les infirmes. Il manquait un *mortarium*, ou salle appropriée, dans les abbayes importantes, aux défunts et aux pieux devoirs qu'ils réclament. Il manquait enfin la reconstruction de la librairie, corps de logis réunissant deux divisions, à savoir : la bibliothèque, où étaient gardés les manuscrits, et le *scriptorium*, affecté dans tous les monastères bénédictins à la transcription des anciens ouvrages classiques, à celle des écrits des Pères et à l'élaboration des œuvres de science. Domaine des travaux abstraits et du déploiement de l'intelligence, la librairie, sans doute dans un but plein d'enseignement, s'élevait toujours à l'écart, près de la pieuse retraite où la nature languissait, où les vieillards venaient achever de s'éteindre et où les restes des défunts recevaient les derniers devoirs. Un grand bâtiment fut construit par le pieux abbé auprès de celui de l'infirmerie le long de la rivière du Crould et dirigé vers l'orient. Il réunit dans ses murailles des baigneries pour les malades, la chapelle, le mortuaire que réclamait l'infirmerie, et de plus une librairie et le *scriptorium* ou *scribarium*, qui n'en était jamais séparé [1].

Au XIVe siècle, l'abbé Guy de Châtres s'occupa de l'entretien de l'infirmerie; il renouvela l'ameublement de ses galeries, consistant en tables et en siéges appelés *formes* ou *fourmes*, c'est-à-dire en bancs divisés en stalles avec appui, dossier, marchepied, et souvent surmontés d'un dais. Les *formes* étaient presque toujours taillées et sculptées avec

[1] Nous donnons dans notre chapitre XV la description de cette annexe.

art, et souvent aussi enrichies d'ouvrages de marqueterie ou d'incrustations précieuses[1].

En 1543, l'abbé Louis II de Bourbon enrichissait l'infirmerie d'un jeu de paume, construit par Gillain de Saint-Villam, maçon, pour la somme énorme de quatre cent vingt-deux livres dix sous tournois[2].

Entre les années 1556 et 1563, l'infirmerie changea subitement de destination et d'aspect; ce fut sous l'administration et par l'ordre de son soixante-quatrième abbé, monseigneur le cardinal de Lorraine, Charles II.

L'affaiblissement de la discipline, en introduisant dans le monastère des adoucissements interdits à l'austérité de la vie claustrale, avait depuis longtemps déjà fait dédaigner aux religieux le bienfait de l'infirmerie, et les locaux de celle-ci manquaient d'emploi. Les anciens religieux surtout, secouant le joug de la règle, se complaisaient à s'organiser des demeures particulières dans l'enceinte de l'abbaye à l'écart des lieux réguliers et de tous les centres de réunion où la surveillance et la gêne étaient réciproques. Tous les points de ralliement, les dortoirs, le réfectoire, l'infirmerie, étaient devenus solitaires. La constitution des couvents est une fusion incroyable de tout ce que l'élément autocratique et l'esprit de démocratie renferment de plus absolu. Quand le

[1] M. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier français.*

[2] « An 1329. Pro operibus factis in balnearia infirmariæ, 76 s.

« An 1331. Pro logiis infirmariæ reparandis, de tabulis et formis de novo « factis, 8 livres. »

(*Comptes mss. de la grande commanderie*, ans 1329 et 1331, Arch. de France.)

« An 1543. Mise pour le jeu de palme faict es infermeryes de céans, pour la « somme de 422 livres 10 sous tournoys, par Gillain de Saint-Villam, maçon, « en l'an de ce compte 1543. » (*Mêmes manuscrits*, an 1543.)

religieux cesse d'être un ange, il ne peut plus porter le joug de cette autocratie du cloître; il faut alors qu'il change de milieu. A partir de la décadence qui amena en 831 la réforme sous Hilduin, ce besoin se manifesta fréquemment dans le monastère de Saint-Denis. Chose digne d'observation! nous portons partout avec nous notre inquiétude naturelle; les mêmes plaies se développent dans les conditions humaines le plus manifestement opposées : l'homme, maître de ses allures, isolé au milieu du monde par ses passions ou ses chagrins, se jette dans la vie de communauté; et trop souvent le religieux, en contact perpétuel avec ses semblables, aspire à vivre libre et seul.

L'abbé Charles II, le second des abbés commendataires qui se succédèrent à Saint-Denis en ce temps [1], profita de ces circonstances : tout en dressant des règlements pour rallier les religieux dans la circonscription des lieux réguliers [2], ce prélat, bercé dans le luxe et pour qui Philibert Delorme avait commencé antérieurement le charmant château de Meudon [3], jeta ses regards autour de lui et ne trouva

[1] Les abbés commendataires, toujours grands seigneurs et souvent laïques, étaient des bénéficiers à la nomination du prince, affranchis de la résidence et autorisés, par une dérogation au droit commun, à disposer pour leurs intérêts personnels des fruits et des revenus attachés à la dignité abbatiale. Ces abbés généralement, au lieu d'être les protecteurs de leurs monastères, en furent les fléaux et les spoliateurs.

[2] On lit dans D. Félibien, narrateur non suspect en cette matière, que le cardinal de Lorraine fut forcé de dresser « quelques règlements, tant pour obliger « les religieux à prendre leurs repas dans le réfectoire commun que pour les « contraindre à coucher dans un même dortoir, excepté les officiers (religieux « aussi) et les autres qui en étaient dispensés. » (D. Félibien, p. 402.)

[3] Le château de Meudon fut commencé par Philibert Delorme pour le cardinal de Lorraine, sous le règne de François Ier. Passé aux mains du comte

dans l'abbaye aucun pied-à-terre à sa convenance. Il fixa à la fin son choix sur l'infirmerie désertée, l'usurpa sur les religieux, charmés d'échapper à la gêne que les coutumes régulières y faisaient peser sur chacun, et transforma tout l'édifice. On superposa par son ordre à la voûte du réfectoire gras un nouvel étage qui n'eut ni la noblesse du style ni aucun des caractères de celui du plan inférieur : telle est la cause de l'anomalie qu'on distingue, sur la gravure de l'ancienne abbaye, entre le premier et le second rang de fenêtres du grand corps de logis L; celles d'en bas sont ogivales et caractérisent l'ancien réfectoire des religieux, celles d'en haut sont des croisées qui portent la physionomie du XVI[e] siècle. Dans ce nouvel étage on disposa de vastes salles dont de fastueuses décorations revêtirent la nudité sans en dissiper la tristesse [1]. Ce fut ce qu'on appela le palais abbatial de Lorraine, et cette demeure, terminée en 1568, fut blasonnée, à ses clefs de voûte, des armes et du chapeau de cardinal de son constructeur [2].

de Servient, surintendant des finances, il fut augmenté par les soins de ce grand seigneur. Le chancelier Le Tellier y fit planter de magnifiques jardins et il les enferma dans un vaste parc. M. de Louvois, ministre d'état sous Louis XIV, le fit depuis embellir par J. H. Mansard, qui y construisit des terrasses, y fit creuser des fossés et poser la grille d'entrée. Louis XIV acquit Meudon de madame de Louvois et en fit don à Monseigneur (Louis de France, le dauphin), qui y fit construire le château neuf sur l'emplacement de l'ancienne grotte. Les jardins d'en haut et d'en bas et la totalité du parc furent replantés par Le Nôtre.

[1] « Il fit bâtir sur l'ancien réfectoire des malades ce superbe édifice que « l'on nomme l'hôtel de Lorraine... » (D. Milet, *Trésor sacré de Saint-Denis*, p. 376. Voir aussi D. Félibien, p. 269, et D. Doublet, p. 278.)

[2] Charles II fit couvrir l'hôtel de Lorraine par Pierre Hubert, charpentier-couvreur :

« An 1568. A Pierre Hubert, charpentier, pour avoir racoustré la charpen-

La chapelle de Lorraine, marquée en DD sur le plan de l'ancienne abbaye, fut élevée à cette époque; couverte en 1563, elle compléta la construction du nouvel hôtel abbatial[1]. Son vestibule s'emboîtait dans la façade orientale de celui-ci, et la ligne de ses assises était tracée d'ouest en est; le grand escalier en pierre de taille qui accédait à tous les étages de cet hôtel avait le vestibule de cette chapelle pour point de départ.

La structure de la chapelle de Lorraine fut digne de la magnificence de Charles II, et son style, moins pur que celui du cloître et des nefs de la basilique, offrit cependant la

« terye de la couverture de la gallerye des enffermeryes de laditte abbaye et « fourny ung poteau neuf, 10 livres 10 sous tournoys.

« A Pierre Hubert, 32 livres 13 sous tournoys, pour avoir recouvert les « enffermeryes. »

(*Comptes mss. de la grande commanderie*, an 1568, Archives de France.)

[1] « Pour couverture de la charpente de la chapelle de l'hostel abbatial, pour « plastre, 4 livres. » (*Comptes mss. de la grande commanderie*, an 1563.)

Outre le plan de l'ancienne abbaye de Saint-Denis, qui fixe l'emplacement de la chapelle de Lorraine sans la nommer, deux manuscrits du XVII[e] et du XVIII[e] siècle la déterminent au même lieu de la façon la plus précise :

« Le R. P. prieur allant avec le sous-prieur pour voir M. de Miossens (qui « venait à sa rencontre du logis du grand chantre appelé la *tour du Salut*) étant « arrivé derrière la chapelle de l'hôtel de Lorraine, vis-à-vis la muraille du jardin « de l'abbé (l'ancien *hortus infirmariæ*), devant les logis de MM. les anciens dits « les *infirmeries*, rencontra en ce lieu ledit sieur de Miossens, qui venait au « monastère, etc. » (M. Douet d'Arcq, *Extrait du Livre des choses mémorables*, etc. p. 377.)

« Me suis transporté dans les infirmeries..... et ay monté par un grand « escallier et trouvé une petite gallerye qui communique à toutes les chambres « hautes, qui sont au nombre de neuf, sans y compter la chapelle, qui est proche ledit escallier. » (*Rapports mss. de MM. Ch. de Lesseville et de J. Gabriel Le Duc...* sur les logis abbatiaux de l'abbaye de Saint-Denis.)

A l'époque de ce dernier *rapport*, l'hôtel de Lorraine, restitué aux religieux, était redevenu leur infirmerie.

richesse et la recherche compliquée introduites alors dans l'art.

Distrait des appartenances de l'abbaye, l'hôtel de Lorraine fut possédé par les abbés jusqu'en 1668, où l'abbé cardinal de Retz le rétrocédait aux religieux simultanément avec l'ancien palais abbatial de Bourbon, en acceptant d'eux en échange l'auditoire situé sur la grande porte de l'abbaye entre les deux tours de Suger, les deux logis de l'official, l'aumônerie, les logis du sous-prieur, du grand cuisinier, l'ancienne cène et quelques autres bâtiments. L'hôtel de Bourbon, conservé, subsista quelque temps encore sans subir de transformation; celui de Lorraine, au contraire, fut rendu immédiatement aux anciennes attributions de sa partie basse et devint simultanément avec elle une infirmerie. Voici le tableau qu'en traçait en 1672 la commission chargée par le Conseil d'état de dresser le procès-verbal de la disposition des lieux réguliers dans le monastère:

« . . . Laditte infirmerie est un gros bastiment en pierre « de taille en bon estat de toutes réparations et mesme nou« vellement réparé, ayant dedens œuvre environ vingt-quatre « toises de longueur, et de largeur quatre toises et demie, « dans lequel il y a quantité d'apartemens où sont toutes les « officines de la susdite infirmerie. Et estant montez un « grand escalier nouvellement basti, le père procureur nous « a fait remarquer au premier estage quantité d'autres apar« temens où sont les chambres des religieux infirmes [1]..... »

Isolée au cœur des jardins et détachée du monastère,

[1] Voir aux archives de l'hôtel de la préfecture, à Versailles, l'*Extrait* mss. des procès-verbaux de visite, d'expertise et d'états de lieux des grands locaux de l'abbaye, par MM. de Lesseville, Le Duc et les PP. Joully et Goussé.

l'infirmerie ne comptait point au nombre des lieux réguliers. Sous la Fronde, en 1652, on voit les religieux réformés, aussitôt le péril passé et suivant la loi de la règle, faire évacuer les lieux réguliers où la multitude éperdue était venue faire irruption de tous les points des environs : ils la réunissent en masse dans les vastes locaux de l'infirmerie ; c'est là aussi que, dès le premier cri d'alarme, ils ont ménagé un lieu de refuge aux religieux dépossédés et sans logis qui leur soient propres qu'eux, les réformés de Saint-Maur, ont remplacés dans l'abbaye.

Coup d'œil dans l'infirmerie. — Règle, régime et ameublement.

Après avoir tracé l'histoire de l'infirmerie, il est peut-être à propos de donner une idée de la vie de ses habitants. On pouvait les distinguer en deux classes : les épuisés ou passagers, qui venaient y reprendre haleine et n'y passaient que quelques jours ; et les vieillards, mis hors la règle par les défaillances de la nature, et qui habituellement abordaient son seuil pour mourir. C'était à ces derniers surtout que la paix de l'infirmerie était nécessaire. Les abbayes, grandes familles, adoptaient pour toujours leurs membres et les gardaient jusqu'au tombeau ; et, quoique la vie monastique fût communément couronnée d'une saine et verte longévité, on voyait pourtant des vieillards s'affaisser sous le poids des ans et sous celui des observances ; ils ne pouvaient plus, sans fléchir, porter les rigueurs des statuts. Les infirmeries s'ouvraient à ceux-là ; ils y trouvaient, non la vie libre qu'ils avaient laissée dans le monde et sacrifiée pour toujours à Dieu, mais du moins une loi moins rude que celle qui

régissait la communauté et condescendante à leurs défaillances.

En effet, la règle, qui déterminait les moindres actes des religieux bien portants, étreignait aussi les malades, quoique dans une mesure proportionnelle à leur affaiblissement et à leurs langueurs. Aux termes des coutumes clunisiennes, le religieux qui se sentait indisposé était obligé néanmoins d'assister à tous les offices; mais il s'y plaçait hors du chœur, dans le voisinage du bénitier, afin d'user de la facilité de s'asseoir sans troubler l'ordre général. Au réfectoire, des mets moins grossiers lui étaient servis. Si ses langueurs ne cédaient point, le prieur l'invitait à se rendre à l'infirmerie, où il usait d'aliments gras; le mal demeurant stationnaire, au bout de deux à quatre jours, un bâton devait lui servir d'appui; il devait se couvrir la tête, mais ne laissait pas néanmoins de se présenter encore aux offices. S'il était enfin obligé d'être dispensé de la règle, on chauffait la salle où il s'alitait, des soins intelligents lui étaient donnés, et il était souvent visité par l'abbé ou le grand prieur[1]. Nul doute que parmi les frères il n'y en eût de versés dans la médecine, puisque, dans le cours du XII[e] siècle, cette science était professée dans l'abbaye de Saint-Denis avec le plus grand éclat. Au XIII[e], le fisessien (physicien, médecin) est mentionné sur les comptes de la commanderie de l'abbé, comme devant recevoir, « le jour Monseigneur saint Denis, cent pains, ung « pourcel, quatre oies, huit gelines, » aussi bien que le grand chambrier; l'hôtelier doit aussi lui fournir « un carteron « de buche, » et de même qu'au *cyrurgien* « ung boissiau

[1] *Antiquior. consuet. cluniac.*

« d'avoine » par jour pour son cheval, toutes fournitures allouées aux seuls officiers religieux.

Les malades étaient autorisés à manger de la viande dans l'infirmerie tous les jours, même ceux de jeûne. Chaque matin le cellérier, accompagné de l'infirmier, venait dire à chaque malade le menu de ce qui se trouvait dans la cellerie (la dépense) et lui demandait la manière dont il souhaitait que les mets de son choix fussent apprêtés. L'infirmier devait être toujours approvisionné de poivre, de moutarde, de gingembre et d'autres épices propres à relever le goût des mets destinés aux malades et à réveiller leur appétit.

L'infirmerie était, entre tous les locaux réguliers, le seul où la loi inexorable de l'abstinence pût être enfreinte, loi austère et dure à porter, car on voit les efforts sans nombre qu'opposa toujours à son joug la nature allanguie par une alimentation uniforme et débilitante. Ces efforts furent progressifs. La règle bénédictine interdisant au réfectoire l'usage de la chair des animaux à quatre pieds [1], les communautés cherchèrent à l'éluder en s'accordant deux fois l'année, c'est-à-dire aux fêtes de Noël et de Pâques, d'abord de la volaille ordinaire, puis, quand cet usage eut pris pied, des oies grasses, des poulardes et des chapons [2], coutume déjà

[1] « Que tous s'abstiennent entièrement de manger de la chair des animaux « à quatre pieds, excepté ceux qui sont tout à fait débiles et les malades. » (*Règle de saint Benoît*, chap. XXXIX.)

[2] On voit dans le règlement de Charles le Chauve, non plus aucæ, galli, gallinæ, mais *aupastæ* ou *aucipastæ*, *pullipasti* et *pulpastæ*. « Volatilia... cum « pulpastis et aupastis, sicut a longo tempore mos fuit... anseres centum de « Simpliciaco, etc. » (Charte de Charles le Chauve, dans D. Mabillon et dans D. Félibien, *Preuves*, p. LXX, et Capefigue, *Histoire littéraire*.)

en vigueur sous Louis le Débonnaire et sous Charles le Chauve, comme on le voit dans les règlements dressés par ces princes et où sont nommés les bourgs et villages obligés à la prestation de ces cargaisons de volaille. Ces repas, interdits par la règle, ne pouvant ni être apprêtés dans la cuisine régulière ni être pris au réfectoire, c'est dans celui de l'infirmerie qu'on les servait aux religieux. Nous avons dit au chapitre du réfectoire comment les papes, contraints de tolérer ces infractions exceptionnelles, durent ordonner, dans leurs bulles, que du moins le réfectoire ne se trouvât point complétement déserté dans ces occasions, ce qui eût été rompre de front avec la régularité.

Cependant saint Bernard, le fléau de l'irrégularité de son siècle, s'indignait du nombre d'indispositions qui se consignaient elles-mêmes dans les maisons religieuses au régime gras : « Il était ridicule de voir de vigoureux jeunes gens « entrer dans l'infirmerie dans le seul but de manger de la « viande, et dont la maladie ne se reconnaissait point à leurs « traits, mais au bâton sur lequel ils faisaient semblant de « s'appuyer... Il rougissait d'être forcé de rappeler qu'à « chaque repas on commençait par toucher les coupes du « bout des lèvres afin de choisir le vin le plus chaud, tan- « dis qu'au goût on essayait de le rendre plus agréable « encore en y mêlant du miel et des épices. » On peut, du reste, juger du degré de relâchement dans lequel les monastères étaient tombés sous le rapport de l'abstinence, par l'insistance avec laquelle les *Déclarations* du chapitre général de Saint-Maur s'efforcent de les réformer; il nous suffit de les transcrire : « Texte de la règle de saint Benoît : que « tous s'abstiennent de manger de la chair des animaux à

« quatre pieds..... A plus forte raison, ajoutent les *Déclara-* « *tions*, nos confrères s'abstiendront des volailles... laquelle « défense s'estend aussy à ceux qui voyagent et à tous autres « en quelque lieu ou avec qui que ce soit qu'ils mangent. « Qui fera du contraire encourra pour chaque fois la griefve « ou plus griefve peine, eu égard au délict et aux circons- « tances.... Or, nous déclarons que cette loy d'abstinence doit « être tellement gardée, que le chapitre général n'ait pas le « pouvoir d'en relascher, et, de plus, qu'il ne soit permis à « personne, en quelque façon et sous quelque prétexte que « ce soit, directement ou indirectement, par soy-mesme « ou par autruy, en tout ou en partie, de demander, pro- « poser ou procurer le relasche de cette abstinence; qui « fera du contraire, qu'il soit dès alors privé pour tousiours « de voix active et passive et soit déclaré inhabile à tous les « offices et charges de la congrégation, et encores puny « d'autres peines au jugement du chapitre général, nonobs- « tant toutes les dispenses de manger de la chair données « ou à donner par les souverains pontifes[1]. »

A l'époque où la réforme de Saint-Maur s'efforçait ainsi de faire revivre la discipline et la régularité dans les monastères bénédictins, le dortoir de l'infirmerie de Saint-Denis, consistant autrefois en une seule et vaste salle, était depuis longtemps divisé en cellules closes, à l'exemple de la plupart des grandes abbayes de France, où cette infraction à la règle s'était insensiblement transformée en droit[2]. Au

[1] M. Cohen, traduction des *Institutions de l'Église, etc.* t. II, p. 452.

[2] La règle de saint Benoît n'autorise qu'une salle commune pour les infirmes: « qu'il y ait une chambre particulière destinée pour les frères malades. » (Règl. ch. XXXVI.) Les *Déclarations*, qui la commentent et l'interprètent au

XIII[e] siècle, déjà, il y avait à l'infirmerie la chambre des anciens (ou vieillards) et celle des jeunes hommes[1]. C'est apparemment peu de temps après que l'infirmerie fut distribuée en petites pièces ou petits appartements séparés.

Aux termes des Constitutions, l'infirmerie devait être détachée, mais voisine toutefois du dortoir commun, et compter parmi ses dépendances un pavillon d'isolement distinct de son corps de logis et prêt pour les frères atteints de maladies contagieuses; elle devait avoir aussi sa chapelle particulière, sa cuisine, seule ouverte dans le monastère, avec celle des hôtes, aux aliments gras. Quand elle fut divisée en cellules, chacune d'elles dut avoir une cheminée et un feu. Les malades non alités ou non astreints à garder la clôture de leur cellule prenaient leurs repas en commun dans le réfectoire particulier de l'infirmerie, et ces repas étaient toujours accompagnés d'un peu de lecture. On adoucissait quelque peu la loi du silence en faveur des infirmes et des vieillards; néanmoins cette condescendance avait ses limites. L'usage des bains, toléré deux fois seulement dans l'année pour les religieux en santé, à savoir au temps de Noël et au temps de Pâques, était accordé aux malades selon la mesure de leur besoin. Couchés, ils restaient tout vêtus, ainsi que le commun des frères; mais, dans les cas de grave maladie, ils pouvaient être autorisés à déposer le scapulaire et le capuchon de la coule. Levés,

XVII[e] siècle dans le sens des usages alors en vigueur, sont en opposition avec ce statut : « Qu'il y ait, disent-elles, en icelle (l'infirmerie) des chambres en nombre « suffisant... qui aient chacune sa cheminée. » (Chap. XXXVI.)

[1] Archives de France, ms. LL. 1180, *Charges des officiers claustraux*, chap. XIII, *L'enfermier*, p. 29 *verso*.

ils ne pouvaient ni franchir l'enceinte de l'infirmerie et de son jardin, ni s'introduire de leur chef dans ses officines ou dépendances, ni s'enfermer dans leur cellule sans nécessité reconnue, ni se réunir à leurs frères, à moins d'y être autorisés, ni regarder par l'ouverture pratiquée à la porte de leurs cellules ni boucher celle de la leur. Enfin leur obéissance aux moindres prescriptions de l'infirmier devait être prompte et entière. Chaque infraction à ces statuts était passible des peines attachées à la coulpe légère, griève ou même très-griève, au discernement de l'abbé.

Rendu à la santé, le religieux se levait et allait s'agenouiller devant le grand prieur : « Père, lui disait-il, j'ai péché; j'ai été à l'infirmerie et j'ai enfreint, en mangeant de la viande et contre mon devoir, les règles de l'ordre. — « Que Dieu te pardonne! » lui répondait le grand prieur. Le frère allait alors se prosterner au milieu du chœur, où il récitait tantôt les sept psaumes de la pénitence, tantôt sept fois l'oraison dominicale, ou bien il y accomplissait toute autre satisfaction du même ordre, selon qu'il lui était enjoint[1].

Au XIII[e] siècle, on voit quelques adoucissements à l'austérité primitive introduits dans l'infirmerie : ainsi l'usage du linge de lin y était alors admis, ainsi que celui des lits et des coussins de plume. On lit dans le livre manuscrit des *Charges des officiers claustraux* qu'on changeait toutes les semaines, et plus souvent s'il le fallait, les draps de lit des malades et de tous les autres religieux auxquels était accordé l'usage des draps de lin; dans les *Comptes manuscrits de la*

[1] *Antiquior. consuet. cluniac.*

grande commanderie, que des quantités considérables de linge de toile étaient achetées par le grand chambrier pour draps, chemises et essuie-mains à la même destination; que les religieux se servaient de coiffes (*caffiæ*), etc. et on voit dans le Livre manuscrit des menues dépenses de l'abbaye, en l'an 1531, plusieurs articles tels que celui-ci : « A Mar-« guerite Auger, pour achapt de linge de lyns à froc au « compte du soubz-enffermier, pour servir à la chambre des « malades, 15 livres 18 sous 5 deniers... A Marguerite, la « somme de 15 livres 18 sous 6 deniers tornoys pour achapt « de linge à frocs, pour servir à la chambre des malades « es enffermeryes de laditte abbaye... A Tornevalle, sergent « à Saint-Denis, pour l'achapt d'un coustil de Flandres garny « de son traversin et couverture et un lodier au soubz-« enffermier pour servir à laditte chambre des malades, « 6 livres... A Claude d'Espaigne, pasticier, pour l'achat de « vingt-neuf livres de plume d'oye pour employer auxdits « coustil et traversin au compte dudit soubz-enffermier, « chascune livre au prix de 2 sous 6 deniers, pour servir à « laditte chambre des malades, 62 sous tournoys[1]. »

L'ameublement de l'infirmerie, suffisant et digne de la richesse du monastère, était, à la même époque, marqué d'un sceau de simplicité et d'austérité, d'après le rapport du même registre des « menues despenses de l'abbaye. » Voici quelques-uns des articles qui y sont le plus souvent répétés, « Six escabelles fournyes aux chambres des malades, 34 sous tournoys, » et d'autres dépenses pour des *barrières* pratiquées dans les mêmes chambres. « A Antoine Des-

[1] *Livre ms. des menues dépenses de l'abbaye de Saint-Denis*, fol. 39 et 40 et *alias*, Archives de France.

« champs, chaudronyer, la somme de 6 sous tournoys pour « le rhabillage de deux chauderons et autres effontilles remis « au soubz-enffermyer pour servir à laditte chambre des « malades... A Loys Fourderet, serruryer, la somme de 60 sous « tornoys pour l'achapt de cinq chesnets, de fer vieil, remis « au soubz-enffermier pour laditte chambre, etc.[1]. »

Néanmoins, rien de nécessaire ne manquait au service de l'infirmerie. Le pavé de tous les locaux où les religieux s'y réunissaient était revêtu de nattes fournies par le grand aumônier, et c'était aussi en tissu de nattes qu'étaient les *deschenties* des lits[2].

Revenus de l'infirmerie.

L'entretien des bâtiments de l'infirmerie et de ceux des lieux réguliers était, au IXe siècle et dans les suivants, à la charge de cinq villes ou villages, à savoir : Cormeilles-en-Parisis, Cormeilles et *Varniac* en Vexin, Ferricy et Linerolles en Melunois, avec leurs futaies et les revenus qu'elles produisaient. Les réparations de la toiture et des voûtes pesaient sur la mense abbatiale. Les frais d'entretien en tout genre de la population de l'infirmerie, tant mouvante que stationnaire, étaient tout entiers à la charge des quarante-trois villes, bourgs ou domaines qui constituaient en ce temps une partie de la mense conventuelle, et s'alimentaient encore d'une fraction des revenus de la foire du

[1] *Livre ms. des menues dépenses de l'abbaye de Saint-Denis*, fol. 40 et *alias*, Archives de France.

[2] Archives de France, ms. *Charges des officiers claustraux envers la communauté.* (Voir aussi les *Comptes mss. de la grande commanderie*, XIIIe et XIVe siècle, aux chapitres intitulés : *Expensæ magnæ cameræ; Expensæ parvæ cameræ.*)

8 octobre; plusieurs des riches redevances perçues par l'abbaye en Flandre devaient, en surplus, lui être appliquées. Les libéralités de différents princes ajoutèrent à ces richesses des dotations particulières: grâce à elles, l'infirmerie percevait les revenus de deux manses, l'un appelé les Adelinges, l'autre dépendant de Merville. Elle avait droit également à tout l'excédant des cens et des prestations de Senlices, après que ceux-ci avaient fourni à l'achat de tout le poisson destiné au généret du grand réfectoire et subvenu aux cinq repas extraordinaires attachés aux anniversaires fondés par l'empereur Charles le Chauve[1]. Le savant Hincmar, ancien profès de Saint-Denis, devenu évêque de Reims, faisait don à l'infirmerie, dans le cours du IXe siècle, de tout ce qu'il avait reçu de la libéralité de ce même empereur, à savoir tout ce que ce prince avait possédé dans le Pincerais, à Frotmirville, au Fresnay et à Toloniac, en manses, en terres, en vignes, en bois, en pâturages et en prés, avec les familles de serfs qui faisaient valoir ces domaines ou qui vaquaient à leur culture.

Au XIIe siècle, la sollicitude de l'abbé Suger ne dédaignait pas de s'étendre sur l'infirmerie. A la table des infirmes et des vieillards, pour qu'elle fût plus abondante, il assigna, par une charte, les revenus d'une maison acquise à ses propres dépens dans la ville de Saint-Denis[2] et le loyer des étaux qu'il avait établis dans la même ville; et au chauffage de ses salles il attacha tous les cens, tous les revenus et les *taussemens* qu'il avait à prétendre sur Gassanville[3].

[1] Charte de Charles le Chauve, an 862. D. Félibien, *Preuves*, p. LXIX.

[2] Charte de Suger, vers l'an 1140. D. Félibien, *Preuves*, p. CII et CIII.

[3] Ce domaine, donné à l'abbaye vers l'an 1008 par le roi Robert, avec les

Au XVe siècle, chaque religieux reçu à la maladrerie de Saint-Ladre avait droit aux libéralités de l'infirmerie : la ration qu'il en recevait était à peu près la même que celle d'un religieux cloîtré. « Ce sont, dit le manuscrit des *Charges* « *des officiers claustraux*, les drois que ung moigne qui est à « la maladrie Saint-Ladre prent en l'église... quatre pains « de convent ou trois eschaudés se il veut.....deux quartes « et demie de vin, etc.[1] »

Nous donnons dans notre chapitre sur l'infirmier l'énumération des propriétés possédées par l'infirmerie et dont ce religieux avait la libre administration. En surplus des grands revenus provenant de tous ces domaines, la grande chambrerie de l'abbé et nombre de fondations royales ou particulières subvenaient, dans une mesure déterminée, aux besoins de cet établissement.

Au milieu de cette opulence égale à celle d'une cour souveraine, on voit les auteurs des *Déclarations de Saint-Maur* n'oublier point que les membres de cette puissante communauté sont des pauvres, ou qu'ils doivent du moins en avoir l'esprit. Elles statuent, en conséquence, que ni la mense conventuelle grevée d'une partie des frais du service

cens et divers revenus de Villepinte, de Mareuil et de Ferricy, avait été usurpé plus tard par la mense abbatiale. Son maire (*major*) suscita, sous l'administration de l'abbé Guillaume II de Gap, en 1174, une suite de difficultés et de démêlés à l'infirmerie. « De majoria quoque villæ Guazonis pro qua infirmaria « multa damna et scandala sæpius passa est, idem decrevimus. » (Charte de Guillaume de Gap. D. Doublet, *Antiquit.* p. 884. Voir *ibid.* p. 872.)

[1] Archives de France, mss. *Charges des officiers claustraux*, XIII, fol. 30 *verso*, coté LL. 1180. Il n'est point spécifié dans ce ms. si ces religieux étaient des profès de l'abbaye, reçus dans cette léproserie pour préserver le monastère de la contagion qu'ils auraient pu y introduire, ou des religieux étrangers auxquels l'abbaye de Saint-Denis accordait généreusement ce secours.

sanitaire des religieux, ni aucune des tenures dont les revenus approvisionnent l'infirmerie, ne sera chargée de fournir à la dépense du sucre blanc[1].

[1] « Nous déclarons que toute sorte de médicamens (excepté le sucre blanc), « les salaires des médecins... les viandes... les dépenses des voyages... doi- « vent être comptez entre les frais communs et allouez aux diètes provinciales. » (*Déclarations de Saint-Maur*, chap. xxxvi.)

CHAPITRE VI.

CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE, MORTUAIRE, BIBLIOTHÈQUE ET SCRIPTORIUM.

Emplacement, origine et distribution de l'édifice.

Au nord-est du corps de logis de la pharmacie actuelle se prolonge un grand bâtiment coudé, relié à ce dernier par un passage couvert semi-circulaire et moderne. Son flanc septentrional, noir de vétusté, son flanc sud, récemment blanchi, rappellent ces Janus à double face dont l'une est pleine de caducité et l'autre attrayante de jeunesse et de beauté adolescente. La petite cour intérieure dite cour de la Madeleine, le lit où est encaissé le Crould, les arbres et les plates-bandes du jardin botanique de la maison, l'enveloppent de leur fraîcheur, de leur ombre et de leurs murmures.

Ce vieux bâtiment isolé paraît être celui-là même que l'abbé Gilles de Pontoise élevait en 1324 près des grandes infirmeries, et qui, presque juxtaposé à l'angle nord-est de cet édifice, en était pourtant détaché. Le fil des traditions antiques s'étant subitement rompu dans le monastère, en l'an 1633, par la colonisation des religieux réformés de Saint-Maur et par l'isolement sévère où furent tenus les anciens religieux restants, toutes les traces du passé, qui n'existaient que dans des ruines ou dans des locaux transformés, se trouvèrent anéanties. Le bâtiment qui nous occupe était un débris de ce nombre. Pourtant, des souvenirs confus lui

gardaient encore, au moment de la dispersion des bénédictins en 1792, le titre d'antique abbatiale[1], et une petite crypte voûtée, creusée sous la place où dut être le maître-autel, et maintenant presque ensevelie sous le sol, atteste l'importance de l'édifice auquel elle a appartenu[2]. La solidité de la crypte, les puissantes assises du corps de logis tout entier, décéleraient son caractère et même son identité, à défaut d'autres documents.

Nous avons dit qu'après avoir élevé le grand bâtiment des infirmeries, Gilles de Pontoise avait construit un nouvel édifice près de l'extrémité nord-est de ce corps de logis; ce bâtiment était coudé, flanqué aux côtés de son pignon antérieur de deux tourelles à couronnement conique, et il comprenait deux étages : l'étage inférieur ou rez-de-chaussée, baigné par la petite rivière de Crould, fut coupé transversalement en deux parties par un passage ou corridor bordé de deux rangées de piliers ; l'antérieure était un mortuaire, ou lavoir pour les corps des religieux trépassés, et la seconde une chapelle où les religieux convalescents devaient assister au saint sacrifice. Indispensable dans ces maisons dont presque tous les habitants devaient y terminer leur vie et où l'on en voyait revenir du fond de leurs prieurés ou de leurs obédiences pour y consommer ce grand acte, le mortuaire était exigé dans les monastères par les Constitutions bénédictines[3]. Les restes auxquels la communauté

[1] *Notice manuscrite sur l'abbaye et la basilique de Saint-Denis*, par le bénédictin D. Robert.

[2] Cette crypte ou petit caveau, dont nul ne soupçonne le caractère, est maintenant une réserve pour les outils de jardinage à l'usage du jardin botanique, sur lequel elle est ouverte.

[3] *Antiquior. consuet. cluniac.* III, cap. XXVIII. *De unctione cujusque fratris.*

réunie venait rendre là les devoirs suprêmes avec une triste solennité et avec une émission non interrompue de prières n'y passaient que quelques instants[1].

Désirant compléter son œuvre, l'abbé Gilles se conforma aux traditions monastiques, toujours sagement motivées, qui plaçaient dans un but d'enseignement philosophique et chrétien le centre des travaux de l'intelligence près de l'asile des défaillances suprêmes de la nature et du domaine de la mort. Il fallait effectivement abriter sous la sauvegarde du même silence les langueurs de la maladie et les abstractions du travail intellectuel. Il fallait aussi placer sous les yeux de ceux qui enrichissaient leur esprit des brillants trésors de la science et des théories de la philosophie et de la sagesse le spectacle utile et humiliant de la dissolution de l'homme et du tribut inévitable qu'il paye tôt ou tard à la mort. L'abbé Gilles construisit donc, en troisième lieu, au-dessus de la chapelle de l'infirmerie et du mortuaire, une librairie ou bibliothèque, avec le *scriptorium*, qui alors n'en était jamais séparé.

Cette salle s'appelait *mortarium* ou *lavatorium defunctorum* (mortuaire ou lavoir des morts). On voyait un *mortarium* dans le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, reconstruit à Paris par l'un des prieurs de l'abbaye de Cluny. Le plan et la description de ce prieuré, donnés par M. Viollet-le-Duc dans son Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle, p. 283 et 284, assignent à cette salle un emplacement réservé entre le petit dortoir, d'autres assez vastes locaux et la salle capitulaire. La belle abbaye d'Ourscamps, près de Compiègne, fondée en 1129, avait aussi sa salle des morts, « qui est encore, dit « M. Labourt, dans un parfait état de conservation. Cette salle, en style ogival « et d'un caractère grandiose, était, ajoute-t-il, ainsi appelée parce qu'elle était « le lieu de la sépulture des abbés d'Ourscamps, en même temps qu'elle servait « de salle capitulaire. » (M. Labourt, *la Bête canteraine*, légende picarde, p. 40.)

[1] *Antiquior. consuet. cluniac.* III, 28. (Voir aussi notre livre Ier, chapitre XV.)

L'ensemble des constructions méditées par ce bienfaiteur du monastère était maintenant terminé. En le destinant à des religieux dont l'un des principaux devoirs était la culture des arts et des lettres, l'abbé Gilles le plaça sous le vocable le plus saintement poétique et le plus merveilleusement célèbre dans les annales de la science parmi les noms des jeunes saintes, celui de sainte Catherine. Cet édifice fut donc appelé la chapelle de Sainte-Catherine des Infirmeries[1]. Dans le cours de ce même siècle, une femme de noble race, nommée Marie de Villeron, fondait à l'autel de la sainte une chapellenie, dont la dotation fut confiée au grand commandeur[2].

[1] « A ce bastiment (le grand corps de logis des infirmeries) estoient jointes « du costé de l'orient deux grandes chapelles l'une sur l'autre, non moins « belles et solides que tout le reste de l'édifice. Celle d'en bas avait 28 pieds « sous voûte, celle d'en haut 26, et toutes deux 60 de longueur sur 24 de lar- « geur. » (D. Félibien, p. 269.) Les mesures données par D. Félibien étaient prises dans œuvre, selon l'habitude de cet écrivain. Notre mesurage, *hors œuvre*, a donné 25 pieds de largeur sur 72 de longueur, à partir du coude où commence à se dégager le local qu'occupait le vaisseau de la chapelle de Sainte-Catherine.

« Il (l'abbé Gilles de Pontoise) fit bastir le grand bastiment des infirmeries ; « aussy, deux belles chappelles l'une sur l'autre, bien voûtées : celle d'en bas « servant à y célébrer la messe pour estre entendue des malades, avec un *la-* « *vatorium* pour y laver les corps des religieux trespassez, et celle au-dessus, « en fort bel air et bien exhaussée, pour en faire une librairie. » (D. Doublet, p. 264.)

« Il fit bâtir les grandes infirmeries et la belle chapelle de Sainte-Katerine, « qui sont maintenant au logis abbatial, sur l'étage d'en haut de laquelle il « dressa une riche bibliothèque, qui fut ruinée par les huguenots l'an 1567. » (D. Germain Milet, *Trésor sacré de Saint-Denis*, p. 271.)

[2] « In infirmaria Sancti Dionysii est una capellania, quam fundavit Maria de « Villeron, valoris sexdecim librarum, in bursa præceptoris. » (*Livre vert*, ms. t. I, *Chastellenie de Saint-Denis, bénéfices*, p. 12.) Cette fondation eut lieu avant l'année 1411, époque où le *Livre vert* fut écrit.

Nous ne savons aucun détail sur la structure et sur la décoration de la chapelle de Sainte-Catherine. Il est néanmoins présumable qu'élevée à l'époque où l'architecture ogivale brillait de son plus vif éclat, construite pour le monastère le plus opulent du royaume dans un temps où l'art épuisait toutes ses magnificences sur les églises, elle dut réunir la grâce du style et la riche ornementation qui caractérisa ce siècle. La manière élogieuse dont en a parlé dom Milet, l'admiration de dom Doublet, les regrets qu'il donne à sa perte, ne sont pas les seuls témoignages qui appuient cette présomption. La voûte de cette chapelle, mise à nu en 1846 par la démolition du plafond moderne qui la masquait et complétement détruite aujourd'hui, était en bois de châtaignier et d'un admirable travail. Quoique peintes à la détrempe, les arêtes des arcs-doubleaux gardaient l'empreinte des couleurs rouge, bleue et jaune dont elles avaient été revêtues. Au point de la brisure de l'axe de l'édifice subsistent encore, murées, les trois grandes baies ogivales qui donnaient accès dans la nef et dont un simple tore accompagne la découpure. Là, comme à l'extrémité opposée et aux deux côtés du large emmarchement qui reliait le sanctuaire à la nef, sont restés des faisceaux de trois colonnes engagées d'une extrême gracilité. Quelques fenêtres ogivales sont aussi demeurées intactes dans le mur septentrional : celles du rez-de-chaussée rappellent les lancettes nues et évasées du XIII[e] et du XIV[e] siècle; celles de l'étage supérieur sont des lancettes géminées du style le plus gracieux; les faisceaux de trois colonnettes qui supportent leurs retombées sont couronnés de chapiteaux formés de feuillages légers. Un puits creusé dans le jardin

botanique actuel, au pied de la muraille sud, a restitué, lors des écurages, des fragments de sculpture de marbre blanc d'un travail et d'un goût exquis, une charmante main de femme, un débris qui a appartenu à la figurine de deux lionceaux adossés, et parmi les démolitions du mur septentrional ont été trouvés deux fragments de marbre qui, juxtaposés, ont offert une belle statuette de saint Denis[1].

L'élégante ornementation qui a laissé de semblables traces après les métamorphoses infligées au pieux édifice permet à l'imagination de supposer à sa jeunesse un luxe d'ailleurs en rapport avec plusieurs autres indices. Tout porte à croire que la chapelle de Sainte-Catherine ne le cédait en rien à cette belle chapelle de Saint-Clément, d'érection beaucoup plus ancienne, qui était contiguë au dortoir, dont les voûtes et les parois étaient peintes d'or et d'azur et l'autel revêtu de porphyre, car dom Félibien et dom Doublet, si émus de la destruction de la chapelle de Sainte-Catherine, ne donnent pas, au point de vue de la décoration ni du monument, un seul regret à celle-là.

Quoi qu'il en soit, dom Doublet nous apprend que les deux étages du bâtiment élevé par Gilles de Pontoise, qu'il appelle deux chapelles superposées, étaient également voûtés, et que l'étage supérieur jouissait surtout d'un air pur et d'une vue fort étendue. Là fut placée la librairie, et, il est permis de le croire, le *scriptorium* recueilli où se réunissaient les religieux dessinateurs, enlumineurs ou copistes et ces chroniqueurs distingués qui fleurirent dans l'abbaye.

Les Comptes manuscrits de la grande commanderie, sous

[1] Cet objet a été donné à madame la baronne Dannery, surintendante de la maison de Saint-Denis, décédée en 1851.

l'abbé Mathieu de Vendôme, mentionnent, à la suite d'un solde des peintures de la chapelle de Saint-Clément dans l'intérieur du monastère, une œuvre exécutée *circa scribariam*, au prix de treize sous six deniers, ce qui peut faire préjuger que le *scriptoriam* lui-même était revêtu de peintures[1].

Une librairie opulente, mais sans doute alors en ruine, existait avant celle-ci dans l'enceinte de l'abbaye, et sans doute le *scriptoriam* de l'abbé Gilles de Pontoise fut construit à la même place qu'avait occupée celui-ci. Là avaient été amassées, à partir du VIIe siècle, une nombreuse collection d'ouvrages de prix, de manuscrits anciens et rares, rédigés dans toutes les langues, et une quantité d'écrits, composés tant par les abbés que par les religieux savants qu'avait comptés le monastère. Selon l'expression de dom Doublet, les rois de France et les abbés les y avaient rassemblés par milliers de tous les points de l'Europe; et ce religieux affirme que la bibliothèque de Saint-Denis était aussi riche et aussi précieuse que son trésor, tel qu'il était aux époques où l'opulence de l'abbaye atteignait à des proportions presque fabuleuses. Eût-il pu en être autrement dans des temps où nos rois se faisaient en quelque sorte les tributaires de ce cloître, et sous l'administration d'hommes tels que Fulrad, Maginaire, Fardulphe, Valton, Hilduin? Fulrad était ami des sciences; il plaça dans son testament, parmi l'énumération des richesses dont il dota son abbaye, les manuscrits précieux qu'il lui adjugeait au même rang que les domaines dont il la laissait légataire[2]. Le psautier de la reine Hildegarde,

[1] « Pro operibus factis circa scribarium, 13 sous 6 deniers. » (*Comptes mss. de la grande commanderie*, an 1298, aux Archives de France.)

[2] Le testament de Fulrad place ces manuscrits (*codices*) parmi l'énumération

première femme de Charlemagne, écrit tout entier en lettres d'or, fut donné à l'abbaye par ce prince pour être gardé parmi ses plus rares joyaux; en 877, la librairie du monastère héritait de la bibliothèque de Charles le Chauve[1]: « cinq volumes, » dit dom Doublet, et il les spécifie ainsi : « deux livres couverts d'or, dont l'un, qui est porté aux « festes solennelles par celuy qui chante l'évangile, est en-« richy de pierres prétieuses mises en œuvre fort industrieu-« sement et artistement, et d'une au milieu, laquelle est « belle par excellence; l'autre aussy, enrichy de mesme, « a les fueillets de vélin peints de couleurs en partie de « pourpre, en partie de bleu et en partie de noir, escrits « en lettres d'or et d'argent tant grecques que latines; en-« cores trois autres livres des Évangiles, couverts d'or et « enrichis de pierres prétieuses [2]. » Un demi-siècle auparavant, les livres de la *Hiérarchie céleste*, attribués à saint Denis Aréopagite et reçus par Louis le Débonnaire de l'empereur Michel le Bègue, étaient envoyés par ce prince à l'abbaye de Saint-Denis; ce présent fut considéré comme magnifique, et on ne peut douter que la beauté des caractères et la

de plus de quarante villes, bourgs, domaines, monastères ou prieurés avec toutes leurs dépendances, cours d'eaux, forêts, bâtiments, familles de serfs, etc. dont il fait don à l'abbaye. « ... Vineis, farinariis, greges cum pastoribus, ancil-« lis, litis (leudis ?), aurum, argentum, *codices*, eramen, ornamenta ecclesia-« rum, etc. » (*Testament de Fulrad.* D. Félibien, *Preuves*, an 777, p. XXXVIII.)

[1] Cette bibliothèque de Charles le Chauve contenant tout ce que ce prince possédait de livres, et donnée *intégralement* à l'abbaye de Saint-Denis, ne consistait qu'en cinq volumes, nombre considérable pour cette époque. Trois siècles plus tard, l'abbé Suger appelle *bibliothecam honestam* trois livres d'église qu'il donne à un prieuré.

[2] D. Doublet, *Antiquit.* p. 1258. (Voir aussi D. Félibien, p. 96.)

recherche des peintures n'égalassent le luxe des joyaux dont ces livres étaient sans doute couverts. En 1408 encore, Michel Chryzoloras, ambassadeur de Manuel Paléologue, apportait à l'abbaye de Saint-Denis, au nom de l'empereur son maître, un splendide manuscrit grec contenant les œuvres attribuées au même saint Denis Aréopagite, avec addition des commentaires de saint Maxime : l'image de saint Denis formait le frontispice du manuscrit ; l'empereur Manuel y était aussi représenté avec l'impératrice Hélène et leurs trois fils, et c'est d'après cet original que Du Cange a fait graver leurs figures en tête de la dissertation sur les empereurs de Constantinople insérée dans son Glossaire latin [1].

Le *scriptorium* n'était pas une des sources les moins fécondes qui alimentaient la librairie. Au début du IXe siècle il était déjà peuplé de scribes choisis parmi les religieux, exercés à tous les arts de la plume et versés aussi dans les sciences qui se hâtaient de refleurir. Ceux qu'on chargeait de cette tâche s'y dévouaient avec bonheur. Ne vit-on pas l'abbé Valton, exilé volontaire des savantes abbayes de Fulde et de Reichenau qu'il avait longtemps gouvernées, invoquer le recueillement de ce sanctuaire des lettres contre les tribulations qui assiégent les mains chargées de la crosse? Élu abbé de Saint-Denis, ne le vit-on pas résigner bientôt cette dignité, se créer un abri de choix dans la solitude enchantée du *scriptorium*, et se plaire encore une fois à y défier toutes les tempêtes terrestres, « tant qu'il lui resterait sa plume « avec les trois doigts exercés à la diriger? » Le *scriptorium* fit la gloire de l'abbaye dans les siècles où ses savants et ses artistes avaient un renom plein d'éclat. C'est là que les

[1] D. Félibien, p. 67 et 317.

moines Béringar et Luithard, comptés parmi les copistes les plus renommés du IXe siècle, exécutèrent l'admirable évangéliaire (le *Codex evangeliorum*) possédé jadis par l'abbaye de Saint-Denis et qui a été connu longtemps sous le nom d'Évangéliaire de Ratisbonne[1]. De là sortirent les thèses, les dissertations, les traités de piété pratique, de théologie et de droit canon, les chroniques, les légendiers, les épîtres, les traductions et les œuvres chronographiques qui répandirent la réputation littéraire des bénédictins de Saint-Denis par toute l'Europe. Là s'élaborèrent longtemps ces manuscrits incomparables dont quelques rares spécimens, dispersés dans nos musées et nos grandes bibliothèques, font encore l'admiration et l'étonnement du siècle actuel, œuvres de patience et de goût qu'aucun autre n'a reproduites. Là, ces vélins éblouissants aux brillantes enluminures, écrits en caractères d'or et d'argent sur champ de pourpre, champ violet, champ bleu d'outremer ou d'azur; ces bestiaires merveilleux où les allégories bibliques ne sont pas seulement expliquées à l'intelligence, mais où on les voit en action sur des miniatures charmantes de grâce et de naïveté; ces diurnaux, ces livres d'heures, ces pieux et mystiques traités, même ces classiques païens aux caractères magnifiques, aux initiales peintes sur or, aux marges couvertes d'enroulements délicats, d'arabesques et de rinceaux peuplés d'exquises figurines, ou disparaissant sous des fleurs qui ne se sont épanouies avec ce goût et cet éclat que sous le ciel voilé des cloîtres : ces évangélistaires, ces lectionnaires, ces sacramentaires, ces séquenciaires, ces responsoriaux, enfin ces

[1] MM. P. Lacroix, Ed. Fournier et F. Seré, *le Livre d'or des métiers*, p. 13.

Plenaria magnifiques dont le pape Innocent III exigeait annuellement deux exemplaires de la main des scribes de l'abbaye, en retour de la bulle de confirmation de ses priviléges adressée à l'abbé Suger, tous chefs-d'œuvre de calligraphie et d'enluminure, dont la reliure était ensuite de bois sculpté ou ciselé, d'ivoire plain, ou taillé ou découpé en filigrane avec des figures en relief, ou bien de lames de métal ornementées ou repoussées, ou damasquinées et incrustées de perles et de pierreries; enfin ces œuvres de tout genre dont les merveilleux spécimens charment et captivent nos yeux autant par le fini de l'exécution que par la magnificence de la matière[1].

Le silence du *scriptorium* n'était jamais interrompu. L'abbé seul et le grand prieur avaient le droit de venir visiter les scribes; ceux-ci devaient rester assis, et il leur était interdit de stationner jamais debout, d'errer, ou de se promener

[1] « Le travail et la richesse se réunissaient sur les livres qui servaient au culte. « Ces livres étaient d'abord ceux qui contenaient les chapitres de l'Évangile « qu'on lit à l'église, puis ceux qui renfermaient les autres leçons, et enfin les « livres des rites. Ces trois espèces s'appelaient *Evangelistaria*, *Lectionaria* et « *Sacramentaria*. Il y en avait d'autres encore où ces trois livres étaient réunis « et qui étaient dits *Plenaria*, de sorte qu'avec ceux-ci on n'avait besoin à la « messe que d'un seul volume... Les écrivains les plus habiles en étaient char- « gés, les peintres les plus célèbres devaient y consacrer leurs talents... Il « serait difficile de trouver un couvent qui n'ait pas mis sa gloire à l'exécution « de semblables monuments. » (Heurter, *Tableau des mœurs, etc. de l'Église*, trad. par M. Cohen, t. II, p. 185.) « ... Les religieuses elles-mêmes prirent « part à ces beaux travaux. On vit jusqu'à des sœurs converses transcrire des « livres d'église et d'autres avec la plus grande élégance, et avec une patience et « une propreté dont les femmes seules sont capables. Telle est ce *Plenarium* « de l'abbesse Agnès de Quedlinbourg, qui fixe encore aujourd'hui l'attention « par son élégance, la beauté des figures et sa magnifique reliure. » (*Ibid.* t. II, p. 175.) — Voir aussi M. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture.*

dans la salle. Ceux qui se livraient aux travaux privilégiés du *scriptorium* recevaient des mains du bibliothécaire (l'armoirier) ou de l'abbé même tout ce qui leur était nécessaire: ils ne pouvaient rien transcrire qui ne leur fût déterminé, et l'époque où leur travail devait être achevé leur était fixée. Cette époque était quelquefois le terme de l'année entière, et ceux à qui on l'imposait la consignaient sur leur travail[1]. De plus, ils obtenaient facilement, comme on le voit par l'exemple de D. Bedos, au déclin du XVIIIe siècle, la dispense d'assister aux offices secondaires du chœur, afin de vaquer à leur tâche; et souvent aucun autre travail des mains ne leur était imposé que celui-là même[2], indulgence et occu-

[1] «Le grand nombre de livres composés ou transcrits par les religieux «prouve qu'ils partageaient pour la plupart la conviction... que sans la science «la vie d'un moine était nulle, et qu'un couvent sans bibliothèque était comme «un château sans arsenal... L'abbé de Saint-Albans avait toujours auprès de «lui quelques personnes remarquables par la beauté de leur écriture... Les «grands couvents avaient un écrivain à eux, et celui-ci en avait sous lui d'au«tres qu'il surveillait et qui travaillaient sous sa direction. On leur assignait un «appartement particulier, tranquille, accessible seulement aux supérieurs, et «où le silence était de rigueur... On leur fournissait tous les objets dont ils «pouvaient avoir besoin, car on tenait surtout à ce que l'écriture fût belle, «régulière et exempte de fautes. Dans bien des couvents, il y en avait cons«tamment plusieurs assis devant leurs pupitres et occupés à écrire, et parmi «ces écrivains on en rencontre qui se faisaient un titre de gloire d'avoir en«richi la bibliothèque du couvent de beaucoup de livres.» (Heurter, *Tableau des mœurs, etc.* trad. par M. Cohen, t. II, p. 174.) «C'était en général le supérieur «ou le bibliothécaire qui décidait de l'ouvrage qu'il fallait copier, et il était «d'usage de fixer le temps dans lequel la copie devait être achevée. On lit à la «tête d'un manuscrit : Feria sexta ante Judica, mihi portavit prior hunc librum «ad rescribendum, et dedit mihi terminum ad annum.» (*Ibid.* et *Hist. Nigr. Sylv.* II, 91.)

[2] «... Ceux qui s'y livraient étaient (à Cluny) dispensés, pendant qu'ils s'en «occupaient, d'assister au service du chœur.» (Heurter, *ibid.*) «Et pour ceux

pations qui excitèrent toujours le blâme et les récriminations des Cisterciens [1]. On voit aussi, par les Déclarations de Saint-Maur, qu'au XVII[e] siècle lui-même on accordait encore aux plus sérieusement occupés d'entre les savants et les scribes une chambre à part et du feu [2].

D'anciens manuscrits tracés dans les murs du *scriptorium* antérieur au XIII[e] siècle sont parvenus à notre époque avec des caractères d'une irréfragable authenticité. Parmi ces débris vénérables on remarquait encore en 1760 un commentaire de saint Jérôme sur Jérémie, transcrit par l'ordre de l'abbé Fardulphe, et, par conséquent, de l'an 806 au plus tard. On lisait à la fin de ce volume ces mots, tracés en caractères identiques à ceux du corps du manuscrit : « Hoc « codicem (*sic*) explanationis in Hieremiam domnus et pater « Fardulfus abbas transcrivere rogavit ad opus inclyti mar- « tyris Dionysii Belgicæ lucis et sectem ; legite perpetim fra- « tres : quinimmo, mementote pro ipso. »

Un autre manuscrit, contenant les Rétractations de saint Augustin et des commentaires sur les Épîtres aux Romains et aux Galates, existait encore dans Paris du temps de l'abbé Lebeuf, qui témoigne l'y avoir vu. Il était écrit en caractères du X[e] ou du XI[e] siècle, et sortait, comme le premier, du *scrip-*

« qui s'employent publiquement aux estudes, ou ausquels il (le supérieur) au- « roit enjoint quelques estudes en particulier, ou art honeste, il pourra leur « donner cela mesme pour leur travail, en sorte toutefois qu'aux jours où il « faut ballier (balayer) et nettoyer, personne n'en soit excusé. » (*Déclarations de Saint-Maur sur la règle de saint Benoît*, chap. XLVIII, p. 210.)

[1] « ... Ceux de Cîteaux ne manquèrent pas de leur en faire reproche. » (Heurter, *Tableau des mœurs, etc. de l'Église*, trad. par M. Cohen, p. 358.)

[2] « Ce sera aussi à sa prudence (de l'abbé) de distribuer le travail selon « les forces d'un chascun . . . et pour ceux qui s'employent publiquement aux

torium de l'abbaye de Saint-Denis. Sur le dernier feuillet était une longue épitaphe destinée à la sépulture d'un religieux nommé Geoffroy, précédée de ce titre : « Versus cujus-« dam monachi Sancti Dionysii. » En voici les deux premiers vers :

> Hic celebris recubat vita redimitus honesta
> Gozfridus monachus karus, monachusque beatus...

La suite de ces vers témoigne que ce Geoffroy était lui-même poëte, et qu'il était mort le 12 février, sans indication de millésime.

Dom Doublet cite deux autres manuscrits très-anciens évidemment composés et transcrits dans le *scriptorium* de l'abbaye même : l'un est le Légendier du monastère, et il déclare encore ailleurs que celui-ci possède plusieurs légendiers manuscrits; l'autre est le Bréviaire de l'église consacrée de Dieu et abbaye royale de Saint-Denis en France. « Il y a, dit-il encore, dans notre royale abbaye et sacré con-« vent de beaux et rares manuscrits, et entre iceux un... « lequel est escrit en lettres d'or sur un champ de pourpre

« études, ou ausquels il auroit enjoint quelques estudes en particulier... il « pourra leur donner cela mesme pour leur travail... » (*Déclarations de Saint-Maur sur la règle de saint Benoît*, en 1651, chap. XLVIII.)

« ... Le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur assemblé à Saint-« Germain-des-Prés, en 1766, qui devait être suivi de toute la congrégation de « Saint-Maur, et d'après lequel douze places de littérateurs furent établies dans « cette abbaye et six autres dans celle des Blancs-Manteaux, pour être données « aux religieux les plus distingués par leur savoir. Une somme annuelle de « 9,000 francs fut allouée à leurs travaux; et le supérieur général eut la fa-« culté de dispenser les littérateurs des offices de jour et de nuit secondaires, « et de leur accorder, dans les cas de nécessité seulement, une chambre à part « et du feu. » (M. Guérard, *Polyptique de l'abbé Irminon*, t. I, *Prolégom.* p. 7.)

« en caractères très-anciens et les filets de vélin, contenant « un sommaire et abrégé de la vie de saint Denis l'Aréopa- « gite . . .[1] ».

C'est, selon le sentiment de l'abbé Lebeuf, dans les manuscrits sortis de l'abbaye de Saint-Denis que semblent avoir été fabriquées beaucoup d'entre les traditions merveilleuses ou romanesques qui dénaturèrent longtemps les périodes reculées de notre histoire nationale, entre autres celle du prétendu voyage de Charlemagne en Orient, d'où on le faisait rapporter une quantité de reliques déposées ensuite par ses mains à Aix-la-Chapelle, et que l'empereur Charles le Chauve en aurait extraites plus tard pour les donner au monastère.

Ce fut aussi dans l'abbaye que furent réunies en un même corps et mises en langue française les anciennes chroniques abrégées par Aimoin et continuées par Helgaud, Suger, Rigord, Guillaume de Nangis et d'autres, citées si souvent sous le nom de Chroniques de Saint-Denis.

Amis des sciences et des lettres, Mathieu de Vendôme et Guy de Monceaux firent transcrire, illustrer dans les murs du *scriptorium* et relier dans les officines de l'abbaye des œuvres classiques, des traités théologiques et ascétiques, et on y compila par leur ordre une quantité de livres de droit, transcrits particulièrement dans les années 1336 et 1339 par Guillaume du Bois et par J. de Bacquemoulin pour la cellerie, pour la grande commanderie et pour la procure. Ce dernier scribe fut occupé deux ans entiers à ce travail, et transcrivit aussi des ouvrages sur diverses autres matières.

Après la mort de Mathieu de Vendôme, qui avait donné

[1] D. Doublet, *Antiquit.* p. 15, 71 et 222.

dans l'abbaye un nouvel élan aux travaux intellectuels, son successeur, Renaud de Giffard, activa comme ce grand homme les travaux du *scriptorium* et fut imité par ses successeurs Gilles de Pontoise, Guy de Châtres, Guy de Monceaux. On voit, d'après les comptes de l'abbaye restés encore en manuscrit, qu'on livrait quelquefois aux rédacteurs ou savants ainsi qu'aux copistes ou scribes leurs matériaux, leurs couleurs et leurs outils en numéraire, comme, à différentes époques, on distribuait aux profès une somme déterminée pour leur vêtement. L'état des dépenses communes au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle nous révèle ainsi le secret de celles du *scriptorium* : en 1287, deux sous pour transcription de chartes et soixante et dix pour l'achat d'un antiphonaire et d'un psautier transcrits dans une autre maison ; en 1288, quatre livres et quinze sous pour une copie des chartes de priviléges, ainsi que pour l'enluminure d'un cartulaire et de plusieurs autres manuscrits; en 1289, à maître Guillaume de Nangis, pour transcription de priviléges, trente-deux sous; pour un cartulaire, quarante; pour un autre, en 1290, cinquante sous; en 1292, six livres cinq sous pour la notation de deux graduels et d'un séquenciaire, y compris l'achat d'un pressoir pour serrer fortement les livres; pour l'abréviation et l'enluminure des Chroniques, soixante et dix sous; et tantôt trois, tantôt six sous, pour du vermillon ; pour la réparation et la reliure de plusieurs livres, quarante-cinq sous; pour un charriage et une reliure d'autres livres du monastère, soixante sous; pour plusieurs cahiers écrits, cinquante sous; pour manuscrits de chartes par Guillaume de Nangis et d'autres, trente sous huit deniers; pour la reliure d'un cartulaire, douze sous; pour certaines

écritures touchant l'échange d'une terre avec le baron de Montmorency et d'autres seigneurs, et pour y apposer le scel, sept livres[1].

Sous l'abbé Gilles de Pontoise, de fortes sommes entretiennent les travaux du *scriptoriam* : pour l'écriture, la notation, l'enluminure, la reliure et le charriage de livres écrits dans le monastère par l'ordre de l'abbé, quarante-deux livres dix-huit sous; pour la transcription de chartes de priviléges et d'autres copies, soixante et dix-huit sous; pour réunir et transcrire des papiers censiers, quarante sous; pour des écritures faites [pour] le frère maître de Luosys, procureur, vingt livres; pour la continuation des mêmes travaux par Guillaume *de Nemore*, trente-huit livres; pour nouvelle transcription et nouveau charriage de livres du monastère,

[1] 1287.	Pro uno antiphonario et psalmario empto..........		70^{s}	
	Pro cartis transcribendis......................		2	
1288.	Pro transcriptis privilegiorum cartarum et librum cartarum illuminare et pro libris aliis............	4^{l}	15	
1289.	Pro privilegiis per dominum Guillelmum de Nangis scribendis..............................		32	
	Pro cartis scribendis..........................		40	
1290.	Pro caterno scribendo..........................		50	
1292.	Pro pluribus libris religandis et reparandis........		45	
	Pro duobus gradalibus et uno sequenciario notando et uno pressorio pro libris empto................	6	5	
	Pro cronicis abbreviandis et illuminandis...........		70	
	Pro caternis scribendis........................		50	
	Pro litis de eschambio de terra Domini de Montemorenciaco et aliis scribendo et sigillando..........	7		
	Pro manuscriptis cartarum per Guillelmum de Nangis et alios.................................		30	8^{d}
	Pro uno chartererio religando..................		12	
	Pro vermelione empto.........................		3	

(Archives de France, *Comptes mss. de la grande commanderie.*)

soixante sous; quarante livres pour la confection d'un nouveau bréviaire, transcription, enluminure, reliure et tous frais compris. Des écritures faites dans ce même temps pour le procureur frère Adam du Rouvre sont soldées quarante-deux livres six sous sept deniers; deux ans d'écritures par J. de Bacquemoulin, soixante et quinze livres treize sous dix deniers, et une autre somme indéterminée est versée pour des écritures faites de nouveau par Guillaume du Bois pour le bureau du commandeur[1].

On trouve dans les mêmes comptes les prix d'achat du parchemin : il y est marqué que celui-ci est employé aux cartulaires, à tous les registres de comptes (*de compoto*); qu'on en achetait pour la chambrerie et l'appartement de l'abbé, pour la rédaction des Chroniques et pour les cahiers (*caternis*) confiés aux rédacteurs ou savants, ainsi qu'aux copistes ou scribes. En 1289, un compte de la grande commanderie mentionne un déboursé de trente sous pour

[1]

1324.	Pro chartis privilegiis et aliis scribendis..........		78^{s}	
1336.	Pro scripturis factis pro monasterio, domino abbate, libris notandis, corrigendis, illuminandis, trahendis et religandis..........................	42^{l}	18	
	Pro censibus colligendis et scribendis.............		40	
	Pro scripturis et aliis factis per fratrem magistrum de Luosys procura trem........................	20		
	Pro eodem per Guillelmum de Nemore...........	38		
1339.	Pro libris monasterii trahendis et religandis.......		60	
	Pro uno novo breviario facto, computatis omnibus..	40		
	Pro scripturis et aliis factis per fratrem Adam du Rouvre, procuratorem......................	42	6	7^{d}
	Pro eodem per J. de Bacquemoulin pro duobus annis..................................	75	13	10
	Pro eodem per G. de Nemore mihi (præceptori).			

(Archives de France, *Comptes mss. de la grande commanderie.*)

du parchemin acheté; cette dépense se répète dans des proportions qui varient entre six livres et sept sous dans le cours des années suivantes. En 1366, quinze bottes de parchemin achetées au Landit pour le monastère se payaient huit livres, et on ajoutait seize sous pour le raser et le polir. Trois mains de papier coûtaient quatre sous. Le parchemin de l'abrégé des Chroniques fait en 1292, sous le gouvernement de l'abbé Renaud de Giffard, au temps de Philippe le Bel, fut payé sept sous neuf deniers. On voit, au commencement du XV[e] siècle, l'abbé Philippe de Villette acheter trois bottes de parchemin au prix de treize livres huit sous, à son passage à Avignon, et payer trente sous leur liage, leur fardelage et leur portage à dos de mules[1].

Les travaux du *scriptorium* languissaient au XVI[e] siècle. En 1550, le bréviaire de l'abbaye était imprimé pour la première fois, et vingt ans après, l'abbé Charles de Lorraine faisait relier, non plus dans les officines de l'abbaye, mais à Paris, par maître Nicolas Moustier, au prix de sept livres tournois, « ung graduel de l'Église, là où l'on chante les « offices de la messe. »

[1] 1289.	Pro pergameno empto.		30[s]	
1290.	Pro pergameno empto pro cartis et caternis faciendis.	4[l]	8	8[d]
	Pro pergameno empto tam pro domino abbate quam pro quaternis de compoto.	7	9	3
1323.	Pro pergameno empto.	6		
1325.	Pro pergamenis et papyris emptis.	4	18	
1339.	Pro pergameno et papyris emptis.		64	
1403.	Pour trois bottes de parchemin, en Avignon.	13	8	
	Pour lier et fardeler ledit parchemin.		2	
	Pour le portage par les mules de Martin de Mont blanc.		28	

(Archives de France, *Comptes mss. de la grande commanderie.*)

Le *scriptorium* de l'abbaye de Saint-Denis ne dut le céder à nul autre sous le rapport des enluminures. On ne peut douter que, presque jusqu'aux derniers jours de son existence, ses religieux n'aient égalé cet autre bénédictin du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, appelé le frère Hippolyte, qui fut en ce genre la dernière gloire de sa maison dans le cours du XVIIIe siècle. Ce religieux appliquait, avec un procédé qui lui était propre, des lames et des ornements d'or sur les feuilles de vélin d'un magnifique missel destiné à la chapelle de Versailles; il savait également appliquer l'or sur la porcelaine, et se rendait souvent à la manufacture de Sèvres pour y exercer son talent.

On ignorait complétement, à l'ouverture de ce siècle, l'immense détail des travaux éclos dans le *scriptorium* des abbayes au moyen âge. L'examen seul de ces ouvrages, dispersés dans toute l'Europe par le cataclysme soudain qui a fait crouler les abbayes, a révélé dans son détail ce qui occupait les loisirs prolongés des moines au fond de leurs belles retraites; on sait aujourd'hui qu'indépendamment de ces œuvres curieuses, théologiques ou savantes qui en sortirent en si grand nombre, et de la transcription sans prix de celles de l'antiquité, la partie calligraphique et l'enluminure y formèrent à elles seules une branche d'art presque incroyable sous le rapport du grand nombre d'œuvres qu'elle fournit et du perfectionnement inouï de l'exécution.

Revenons au *scriptorium* et aux autres bâtiments construits au XIVe siècle.

La reconnaissance des religieux envers l'abbé Gilles leur inspira la pensée d'associer au souvenir de sa charité, dans

les mauvais vers latins qui composent son épitaphe, celui de la construction de l'infirmerie et de sa chapelle :

Justitiam fovit et honeste vivere novit,
Nos bene ditavit, inopes per munera pavit :
Christi zelator templi, domuum reparator,
Infirmis cameras dedit, oratoria quæras, etc.

La reconnaissance est louable, quel que soit le style ou la forme qui en exprime le sentiment. Dans la plupart des monastères les épitaphes des abbés furent des espèces d'annales où l'on eût trouvé au besoin le fil de leurs principaux actes, et comme de courtes notices des traces restées de leur vie.

En 1538, le *scriptorium* et la librairie étaient encore entretenus avec quelque soin. Un compte consigné dans le Livre manuscrit des menues dépenses de l'abbaye mentionne la somme de soixante-cinq sous délivrés à Pierre Marcel, marchand résidant à Paris, pour « ung millier de clous à lattes « livrez pour estre employez au comble de la couverture de « la chapelle de Sainte-Catherine, où est la librayrie[1]. »

Séparée de l'infirmerie, la chapelle de Sainte-Catherine n'en partagea pas toutes les vicissitudes; lorsque, entre les années 1556 et 1574, l'infirmerie accrue d'un étage et nommée palais de Lorraine devint l'hôtel abbatial, l'édifice de la chapelle ne changea point de possesseurs, et les religieux en restèrent maîtres. L'abbé Charles II, qui leur enlevait un logis déserté, ne pouvait aussi aisément leur ravir leur bibliothèque et violer la salle des morts. Du reste, dans cet intervalle, la chapelle de Sainte-Catherine avait perdu

[1] Archives de France, *Livre ms. des menues dépenses de l'abbaye de Saint-Denis*, fol. 181.

tout ce qui restait de ses gloires. Au commencement du mois d'octobre 1567, les huguenots fondirent sur l'abbaye, s'y cantonnèrent cinq semaines, dévastèrent ses bâtiments, mirent les verrières en pièces, arrachèrent les lambris et dévastèrent les peintures qui ornaient de leurs magnificences la totalité des lieux réguliers. Triste résultat des guerres civiles! Nulle partie du monastère ne fut épargnée; les archives et la bibliothèque furent pillées et dispersées; leurs trésors, leurs livres sans prix, leurs manuscrits enluminés, disparurent dans ce ravage. Là s'engloutirent ces vélins, chefs-d'œuvre de patients labeurs, les uns acquis à si grands frais, les autres venus d'outre-mer, ceux-ci donnés par des monarques, ceux-là couverts, par l'ordre de Charlemagne, des peaux assouplies de ces jeunes cerfs et de ces chevreuils qu'il avait donnés au couvent avec la forêt Iveline, et dont, aux termes de sa charte, la chair devait réparer dans l'infirmerie, où la règle s'adoucissait, les forces des religieux épuisées par l'abstinence bénédictine[1]. Là disparurent les volumes transcrits avec un pieux amour par l'austère et savant Valton, l'une des gloires de l'abbaye. Là périrent les pieux ouvrages de tant de religieux et de tant d'abbés de ce monastère dont rien ne nous est parvenu, à l'exception de quelques titres, et ceux encore qu'avait fait transcrire Guy de Monceaux. Là, enfin, s'anéantirent les

[1] « Cedimus pro animæ nostræ remedio... ad monasterium Domni Dionysii « martyris... villas nuncupatas Faverolas, etc. cum foreste ad eas pertinente « quæ vocatur Æqualina... cum utriusque generibus feraminum, cervorum, ca- « preolorum seu capolorum, ex quorum coriis libros ipsius sacri loci coope- « riendos ordinamus, etc. » (Archives de France, *Charte de l'empereur Charlemagne*, donnée à Samoucy l'an 1er de son règne, *Cartulaire blanc* et *alias*.)

parchemins vénérables rassemblés avec tant de soin par Jean II, cardinal d'Alby; collection si rare et si riche, qu'en délaissant à sa famille la quatrième part de ses biens que cet abbé grand seigneur leur avait léguée, les religieux ne purent se résoudre à lui abandonner aussi sa bibliothèque. Tous ces trésors furent brûlés, tous périrent jusqu'au dernier. Cinq ans auparavant le même sacrilége s'était accompli dans Cluny. Allumé par les mêmes mains, l'incendie avait dévoré dans la bibliothèque de cette abbaye dix-huit cent cinq manuscrits, lentement et laborieusement amassés pendant le cours du moyen âge[1]. Les rapines des huguenots à Cluny s'élevèrent à deux millions; ce qu'ils détruisirent à Saint-Denis eut au moins la même valeur, sans compter ce qu'ils enlevèrent. Les pertes essuyées alors seront éternellement pleurées par la science. Cette ardeur de dévastation s'acharna sur ce que les bâtiments claustraux possédaient de plus magnifique. Excités jusqu'à la fureur par leurs propres dévastations, les incendiaires finirent par se répandre sur tous les points de l'abbaye, n'y comptant rien laisser debout. La ruine de la basilique et du monastère était consommée, si le prince de Condé ne fût accouru. Quoique chef de ces forcenés, pouvait-il avoir oublié les calmes et pieuses années qu'il avait passées dans ce cloître sous la tutelle de Louis de Bourbon, son oncle, alors qu'il y était jeune élève et que l'illustre cardinal en était abbé? Averti à temps, il se hâte

[1] Trois cents magnifiques volumes de ces splendides manuscrits, presque tous remplis de peintures d'une valeur inestimable, enrichissent la bibliothèque de Troyes et ne peuvent qu'ajouter aux regrets que nous laisse ce qui est perdu. (Note communiquée par M. Alf. de Martonne, archiviste de Loir-et-Cher.)

et fait exécuter douze de ces dévastateurs, afin d'intimider les autres. Stérile et tardif châtiment, qui ne répara point les pertes[1]! Pillée et livrée au marteau, la chapelle de Sainte-Catherine vit ses divisions intérieures s'effondrer dans cet ouragan des fureurs des hommes; quelques pans des murs de sa coque restèrent cependant debout[2].

[1] « Auparavant son arrivée, la très-excellente, très-rare et très-exquise li-« brairie fut toute pillée, et tant de beaux livres, aussy tant d'excellens et rares « manuscrits qui y avoient estez amassez depuis un millier d'années, très « anciens, et en toutes langues, et pareillement tant de beaux escrits de grands « personnages qui avoient été abbez et religieux, perdus, gastez et dissipez, « laquelle librairie n'estoit pas moins estimée que le thrésor, ce qui arriva en « l'année 1567.

« Le beau chapitre aussy fut ruiné, et toutes les belles vitres cassées; c'estoit « un lieu bien enrichy de lambris d'or et de peinctures.

« Le riche jubé despouillé de ses belles tables d'yvoire et figures de cuivre, « et tant de belles tombes de cuivre des abbez, desrobées.

« Le lieu où les religieux s'assemblent pour délibérer de leurs affaires, nom-« mé le *Parlement*, orné et embelly de riche lambry, ainsi que le chapitre, sem-« blablement ruiné.

« La belle chappelle de sainte Katherine des infirmeries, où l'on portoit « laver les corps des religieux trespassez, et où les malades entendoient la « saincte messe, aussy ruinée.

« Les riches chappes, ornemens très-exquis, et paremens rares, en grande « quantité, desrobez, et entre autres ceste tant belle chappe du roy Robert, la-« quelle il portoit lorsqu'il faisoit l'office au chœur avec le chantre de nostre « église, et le tant magnifique parement de la reyne Berthe, femme du roy « Pepin, lequel servoit à mettre dessus les tombeaux des roys ès jours de leurs « anniversaires.

« Tant de riches chasses prises, le sacré tombeau et tabernacle où reposent « les corps des apostres de la France desnuez de l'or, pierreries et richesses. « et plusieurs sépultures ruinées et dissipées... » (D. Doublet, p. 1348.)

[2] Nous avons mesuré sur place l'édifice subsistant, dont les premières assises sont de l'époque primitive. Notre mesurage a donné 24 mètres pour la longueur, prise *hors œuvre*, et 8 mètres 48 centimètres pour la largeur.

La mesure que donne D. Doublet est 20 mètres (60 pieds) pour la longueur

Restauration.

L'inscription tumulaire du frère dom Louis le Lectier, courtilier de l'abbaye au xvie et au xviie siècle, nous apprend qu'au moyen de sages économies et d'une énergie qui ne se démentit jamais, ce religieux reconstruisit, dans l'abbaye de Saint-Denis, les bâtiments menaçant ruine par l'effet de la vétusté ou des guerres[1]. La chapelle de Sainte-Catherine fut probablement de ce nombre, car elle portait en 1634 le nouveau vocable de «Nostre-Dame aux Infer-«mères», ou du moins on se souvenait qu'elle l'avait jadis porté; mais elle était fermée au culte. Son *messel*, «en parche-«min escrit à la main, fermant à deux fermoirs d'argent avec «une pipe d'argent doré servant à en attacher les cordons,» n'avait pas été remplacé[2]. Les débris de l'ancienne bibliothèque avaient été réunis dans la salle superposée à la

et 7 mètres 33 centimètres pour la largeur. La différence bien légère existante entre ces deux mesurages s'explique par l'épaisseur des gros murs, dont D. Doublet n'a peut-être pas tenu compte, ayant probablement pris son mesurage *dans œuvre.*

[1] «Qui pronas ædes vetustate attritas et funditus ruinam minantes immi-«nentem solo iterum eductas restituit, Deo sacrarium, pietati larem, famæ «demum suæ columnas erexit.» (D. Félibien, p. 585.)

[2] «En une autre chapelle, fondée de Nostre-Dame aux Infermères de ladite «abbaye par bas, sous la librairie, devoit avoir un messel en parchemin escrit «à la main, fermant à deux fermoirs d'argent et une pipe d'argent doré ser-«vant à attacher les cordons; et estoient estimez lesdits fermoirs et pipe demye «once d'argent ou environ qui valloit douze sous parisis, lequel messel ne fut «trouvé, et deffault, comme encores à présent.

«Et dessus laditte chappelle, une autre chappelle et en icelle la librairye de «laditte abbaye où estoient plusieurs livres en grande quantité, etc.» (*Inventaire du Trésor,* en may 1634, manuscrit des Archives de France, folio 237 *verso.*)

chapelle ; et soit que les spoliateurs y eussent dédaigné des livres que ne rehaussait ni le luxe des pierreries ni celui des enluminures, soit plutôt que les trois derniers abbés se fussent hâtés de la remeubler, elle comptait à cette époque « une grande quantité de volumes[1], mais non inventoriez, » dit naïvement l'Inventaire, « parce qu'en iceux n'y avoit or, « argent, bagues ny joyaux. » Il restait alors dans cet édifice des vestiges de son ancienne décoration. La commission députée en 1843 à la maison de Saint-Denis par le ministère de l'intérieur pour explorer ce bâtiment a reconnu qu'il y demeurait des traces de peinture du style particulier au XVI[e] siècle, et, en 1846, la démolition de la voûte a mis à nu la plus magnifique charpente que l'on puisse se figurer : le bois était de châtaignier d'une très-grande ancienneté, d'une densité à l'épreuve, et d'un veiné analogue à celui du bois de noyer le plus vieux et le mieux poli; les arêtes des arcs-doubleaux gardaient encore des teintes plates de couleurs vives et tranchantes, admirablement conservées.

Il n'est pas étonnant que dans la période de relâchement et de déchéance qui détermina l'introduction de la réforme de Saint-Maur dans le monastère, la chapelle de Sainte-Catherine fût complétement désertée. Elle servait alors d'annexe supplémentaire à l'hôtel des hôtes et de demeure temporaire aux religieux députés par les autres maisons

[1] Il n'était pas rare que l'abbaye reçût des donations en livres. En 1474, l'abbé Jean II lui léguait sa bibliothèque. En 1649, elle recevait un don analogue : Jean Péron, pourvoyeur ordinaire du roi, censitaire de l'abbaye pour sa terre de Champ-Tourtrel, ayant reçu des religieux la permission de faire construire un pont sur ses fossés, donnait, en remercîment, pour vingt-cinq pistoles de livres à la bibliothèque du monastère. (*Actes capitulaires*, ms. des Archives de France, an 1649, fol. 68.)

de l'ordre aux diètes triennales qui se tenaient dans l'abbaye. En 1633, les nouveaux religieux appartenant à la réforme songèrent dès leur arrivée à reconstituer la bibliothèque et la rétablirent dans une subdivision de l'ancienne chapelle de Saint-Clément. Notre-Dame-aux-Enfermères, grâce à la disposition qu'elle avait déjà reçue, fut organisée en dortoir[1]. Là se rendaient pour la lecture particulière, pour l'étude et pour le repos de la nuit, ceux d'entre les religieux qui ne pouvaient trouver de place ni dans le dortoir principal ni dans ses deux autres annexes. Pour venir rejoindre leurs frères du fond de cette retraite écartée, ils défilaient toutes les nuits comme un essaim d'ombres muettes[2]. Pen-

[1] Voir le chapitre du dortoir et celui de la chapelle de Saint-Clément.

[2] L'identité de l'ancien local de la chapelle de Sainte-Catherine avec l'édifice vieilli dans lequel les religieux avaient pratiqué un dortoir supplémentaire longtemps avant 1672 ne saurait être mise en doute; elle nous a été prouvée, en dernier ressort, par les procès-verbaux d'état de lieux, longtemps objet de nos recherches, dressés à trois reprises différentes à cette dernière époque par ordre du conseil du roi. Cet édifice et son emplacement y sont signalés de manière à ne laisser aucun doute.

« Item : nous avons esté pareillement conduits dans un vieil bastiment du « costé de l'infirmerie, esloigné du dortoir de 35 ou 40 thoises, séparé en « diverses chambres sans aucune forme de dortoir, où nous avons trouvé que « logeoient partye desdits religieux, lesquels, pour se trouver aux exercices de la « susdite communauté, sont obligez de passer, tant de jour que de nuit, le long « d'une court et d'une autre grande allée à descouvert, et exposez aux injures « du temps. » (*Acte d'expertise* du père Étienne Joully, prêtre religieux, prieur claustral de Saint-Martin-des-Champs, et de dom Jean Goussé, prêtre religieux, sous-prieur de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont; ms. de la bibliothèque de la ville de Saint-Denis, intitulé *Procès-verbal de partage*, fol. 145.)

« Item : me suis transporté dans un vieil bastiment du costé de l'infirmerie « esloigné du dortoir de 35 à 40 thoises, distribué en plusieurs chambres sans « aucune forme de dortoir, où nous avons trouvé que logeoient partye desdits « religieux, lesquels, pour se trouver aux exercices de ladite communauté, sont

dant la saison hivernale, leurs pieds s'imprimaient sur les neiges et le givre poudrait leurs frocs. Une longue allée de charmille et l'une des cours intérieures séparaient leur habitation d'avec le dortoir principal; ils pouvaient, en les traversant sous les ouragans déchaînés, mêler les hymnes bénissantes qui montaient du fond de leurs cœurs à celles qu'élèvent vers Dieu, selon l'expression du Psalmiste, les pluies, les frimas et la grande voix des tempêtes. Dans les brillantes nuits d'été, le langage éloquent des cieux et des étoiles scintillantes, les frémissements des feuillages, les senteurs de fleurs et de l'herbe, perçus avant d'entrer au chœur, devaient prédisposer leurs âmes aux aspirations enflammées qu'y venaient exprimer leurs chants. Le lever des astres nocturnes n'est point le signal du sommeil, mais celui de la prière tacite et universelle de la nature : c'est l'heure de l'âme et de Dieu. Quoi de plus vivant, en effet, que ce temps du règne des ombres, temps que nous appelons muet, mais plein de bruits mystérieux, de divines aspirations et

« obligez de passer, tant de jour que de nuit, le long d'une court et d'une grande « allée à descouvert, et exposez aux injures du temps. » (*Déclaration* du sieur Gabriel Le Duc, architecte du roy et de la feue reine mère, touchant l'état des lieux de l'église et de l'abbaye de Saint-Denis et la nécessité d'y adjoindre un nouveau dortoir; même ms. fol. 155.)

« . . La nuit, des religieux dont plusieurs sont infirmes et dans l'âge fort ad- « vancé se trouvent obligez, pour aller à l'église assister aux offices, de passer, « tant de jour que de nuit, par une court et grande allée tout à descouvert, « distant des susdits dortoirs de plus de 40 thoises, ainsi que ledit de Gama- « ches nous l'a fait remarquer, etc. » (*Procès-verbal de visite de l'église de Saint-Denis et des lieux réguliers de l'abbaye*, par MM. de Lesseville, conseiller du roi en son grand conseil, de Massy, procureur au grand conseil, et Étienne de Gamaches, procureur des religieux de Saint-Denis; même manuscrit, fol. 41.)

(Voir, pour les deux autres annexes du grand dortoir, le chapitre de ce dernier.)

de mélodies étouffées? N'a-t-il pas, ainsi que le jour, dans l'échelle immense des êtres, sa riche part de créatures qui ne s'éveillent qu'avec lui et n'agissent que sous ses voiles; frêles et humbles existences moins chères au cœur de Dieu que celle de l'homme, mais néanmoins protégées, sous leurs buissons ou sous leur mousse, par le même regard et par la même providence qui veillent sur nos destinées? Qui a compté, dans les longues nuits, tout ce qui passe de murmures, tout ce qui monte de soupirs, tout ce qui s'élève de plaintes, d'élans de prière ou d'amour, du sein des airs, du fond des nids, des eaux, des bois et du cœur même de la terre? Est-ce pour les yeux assoupis que brillent ces astres paisibles, dont les foyers étincelants s'allument sous les mains des anges? Du reste, qui ne l'a senti, qui ne l'a éprouvé soi-même? Les recueillements de la nuit sont plus profonds et plus faciles que ceux où l'âme se dissipe aux vifs rayonnements du jour et au mouvement continu des êtres. Dieu a établi interprètes de sa vigilance sur nous ces astres aux splendeurs voilées et les mystérieux appels qui descendent du firmament. Quelles lassitudes du cœur, quels tumultes de la pensée ne se sont pas sentis bercés par ces paisibles influences? Sous leurs impressions pacifiques, tout ce que la terre interpose entre Dieu et nous semble retiré de la scène; l'intervalle paraît comblé, les obstacles ont cessé d'être : Dieu se révèle sans parole, sans image aperçue des sens, et nos cœurs vont à lui d'eux-mêmes, dilatés par le flot d'amour qu'y fait monter la solitude, mais qu'y refoulaient hier encore et qu'y refouleront demain les contacts excitants du monde. Ainsi, pour les pieux habitants des cellules supplémentaires placées sur les confins du parc,

leurs pèlerinages nocturnes n'étaient qu'une occasion de plus de fervente contemplation. Mais les harmonies poétiques de la nature et de la nuit n'eurent pas le même prestige aux yeux des vérificateurs chargés, en 1672, de décrire cet édifice, afin qu'on prononçât ensuite sur la nécessité de construire pour les religieux un nouveau dortoir[1]. « Item, lit-on dans leur rapport, naturellement prosaïque, « nous avons esté conduits dans un vieil bastiment du costé « de l'infirmerie, esloigné du dortoir de trente-cinq à qua- « rante toises, séparé en diverses chambres sans aucune « forme de dortoir, où nous avons trouvé que logeoient « partye desdits religieux, lesquels, pour se trouver aux « exercices de la susdite communauté, sont obligés de passer, « tant de jour que de nuit, le long d'une court et d'une « autre grande allée à descouvert et exposez aux injures du « temps. »

Dernière dénomination affectée à l'édifice de la chapelle de Sainte-Catherine.

Lorsque l'abbaye tout entière fut démolie en 1700 pour être aussitôt reconstruite, Notre-Dame-aux-Enfermères fut seule épargnée; son rez-de-chaussée devint peu après l'officine du frère convers Pierre Raynier, maître verrier de l'abbaye. Le fourneau de cet artiste y resta pendant toute la durée des travaux, c'est-à-dire jusqu'en 1765. Dans cette dernière des officines furent fondues les doubles et belles verrières qui meublèrent toutes les fenêtres du monastère reconstruit et qui le faisaient resplendir d'un rayonnement

[1] Voir le chapitre du grand dortoir et celui de l'infirmerie.

féerique. Tandis que l'abbaye tout entière tombait sous le marteau de Robert de Cotte et plus tard de Christofle père, le fourneau de Pierre Raynier sauvegarda Notre-Dame-aux-Enfermères. Les religieux de cette époque en ignoraient d'ailleurs l'histoire et les attributions anciennes; implantés soudainement et en masse dans cette abbaye croulante, ils y succédaient à une génération de religieux n'ayant que le nom et l'habit de l'ordre, sans même en connaître la règle. Est-il étonnant qu'ils soient demeurés étrangers à des souvenirs affaiblis dont l'éclat se perdait dans un passé déjà très-lointain, et l'est-il qu'ils aient ignoré les attributions primitives de plusieurs locaux de leur monastère? Une tradition indécise faisait considérer celui-ci comme une ancienne dépendance des grandes infirmeries bâties par Gilles de Pontoise; c'est pourquoi les religieux réformés l'appelaient en 1700, comme nous l'avons dit plus haut, tantôt antique abbatiale, tantôt la vieille infirmerie, et encore, par suite de quelque assimilation qui s'était vulgarisée parmi eux, le Château-Gaillard[1].

[1] C'est sous le nom d'*Infirmerie* que l'édifice coudé bâti sur la rive gauche du Crould, et qui fut l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine, est reproduit sur le plan de la ville de Saint-Denis et de ses environs dressé par Dumesnil-Voyer en 1704. Les bâtiments de l'abbaye, rasés au moment où Dumesnil-Voyer fit ce plan, ne s'y trouvent point reproduits; mais la basilique et la chapelle circulaire des Valois y tiennent en revanche une grande place.

Quant au nom de *Château-Gaillard*, voici ce qu'on lit dans une *notice manuscrite* de dom Robert, profès de l'abbaye de Saint-Denis, sécularisé en 1793 :

« Un peu en arrière de l'infirmerie (D. Robert parle de l'infirmerie de son « temps, qui est le grand corps de logis rectiligne de la pharmacie actuelle), « était le *Château-Gaillard*, qui donnait des appartements pour les hôtes et « pour les députés aux diètes triennales avant les chapitres généraux de la « congrégation de Saint-Maur. »

Aspect et souvenirs des alentours de la chapelle.

L'ancienne chapelle de Sainte-Catherine était tournée vers l'orient. Du haut des étroites lancettes percées dans la bibliothèque, la vue se reposait au nord sur les jardins du grand prieur, la collégiale de Saint-Paul et les églises de la Madeleine, de Saint-Pierre et de Saint-Michel, aujourd'hui dès longtemps détruites; elle s'arrêtait au delà sur les bois voisins de Merville, appelés pendant plusieurs siècles les Buissons de Saint-Denis, où les abbés du premier temps avaient leur maison de plaisance, et qui, réduits de siècle en siècle, ombrageaient encore quarante arpents au seizième: bois cachés au loin dans les terres et que la hache n'avait pas encore effacés du sol, regrettable et dernier vestige de ceux qui couvraient cette plaine où Dagobert venait chasser et qui étaient un nid de légendes. A l'est, le regard rencontrait les épaisses futaies du parc; au sud, franchissant le jardin particulier de l'infirmerie, l'hôtel et les deux jardins du grand chantre, il trouvait le champ du Landit et celui de sa *cousture* ou *culture*, octroyé par une charte du roi Louis VI à l'abbé Suger dans un élan de pieuse joie[1], le

[1] Une charte de l'abbé Suger constate ce fait et contient la donation qu'il fait de ce même champ à la *maison de l'aumône* du monastère, qu'il avait lui-même fait reconstruire, et qu'il trouvait si vaste et si magnifique. (Voy. *Testament de Suger,* D. Félibien, *Preuves.*) «Notum fieri volumus (dit-il dans sa «charte)... quod ego Sugerius culturam quæ juxta Indictum (le champ du «Landit) est, quam gloriosus rex Francorum Ludovicus beato Dionysio dedit, «eleemosinæ ad sustentationem pauperum Christi pro remedio ac salute «animæ meæ in perpetuum tenendam concessimus.» (*Chart. Suger. abbat. De cultura Indicti, Cartulaire blanc,* t. II, p. 558, aux Archives de France.)

Les châsses, une fois levées, devaient rester, selon l'usage, exposées sur

jour où, après avoir levé l'oriflamme contre l'empereur Henri V et après la fuite de ce dernier, il vint à la basilique pour rendre grâces et pour replacer les fiertes des martyrs dans leur crypte.

le maître-autel de la basilique jusqu'à la fin de la campagne. On sait que l'expédition de Louis VI, dirigée contre l'empereur Henri V et préparée à si grands frais, n'eut pas lieu. Ce prince voulut, par respect, reporter lui-même ces reliques sur ses épaules, et « fit voir par ses larmes, dit D. Félibien, combien « son cœur se sentait pénétré de piété et de reconnaissance sous le poids d'un « si précieux fardeau. La cérémonie achevée, le roi marqua sa dévotion..... « par quelques présents qu'il fit au monastère, et lui fit don du champ de la « Cousture, tout joignant le lieu où se tient la foire du Landit. » (D. Félibien, p. 156.)

CHAPITRE VII.

LA CUISINE.

Existence de plusieurs cuisines dans l'abbaye.

Il y avait dans le monastère trois grandes cuisines principales, à savoir : *la cuisine grasse*, ménagée dans l'hôtel des hôtes, *la cuisine grasse annexée à l'infirmerie* et la *cuisine des religieux*, exclusivement réservée aux aliments maigres. Cette dernière, la seule qui occupât tout un bâtiment isolé, est marquée en GG sur notre gravure de l'abbaye.

Il ressort encore des états de lieux du monastère de Saint-Denis que non-seulement l'abbé, mais tous les officiers claustraux et les dignitaires habitant des logis à part, eurent, jusqu'au moment de la réforme de Saint-Maur, chacun sa cuisine particulière[1]. Ce notable adoucissement à l'austérité de la règle paraît avoir eu son motif moins dans des retours au relâchement, qui furent, tout considéré, transitoires dans l'abbaye, que dans la complication et dans l'étendue incroyable des départements de ces officiers. Retenus par leurs obligations dans ce que le *Livre vert* appelle leurs *escriptoires*, et que nous appellerions leurs bureaux, il leur eût été malaisé de s'astreindre aux heures du réfectoire. Le luxe de la table, quand il survint, fut sans doute le résultat, non la cause, de la multiplication et de l'isolement des cuisines.

[1] *Livre vert*, manuscrit de la bibliothèque de la ville de Saint-Denis, t. I, p. 118.

Emplacement de la cuisine conventuelle.

L'emplacement de la cuisine des religieux était à peu près le même que celui où elle a été reconstruite au commencement du XVIIIe siècle. Elle s'ouvrait au nord vers le réfectoire. L'édifice qui lui est juxtaposé sur le plan est le petit réfectoire des serviteurs. Environnée des officines, des fours, des pressoirs, de la lavanderie, de l'aumônerie, approvisionnée d'eau par un bras du Crould, cette cuisine était à portée de tout ce qu'elle desservait et de tout ce dont elle-même était desservie.

La cuisine! Est-il quelqu'un de nos lecteurs qui n'aborde pas sans sourire cet avant-poste d'un réfectoire que des préjugés mal fondés se représentent quelquefois comme l'un des plus opulents du royaume? Suspendons notre jugement, et interrogeons les lois monastiques.

Règles concernant la cuisine.

Nous avons vu que les Constitutions clunisiennes faisaient du réfectoire de leurs maisons le domaine de la frugalité et de l'abstinence. Plusieurs frères lais remplissant l'office de *serviteurs semainiers* et leur chef composaient son service actif. Afin de n'oublier jamais qu'ils suivaient les traces d'un maître qui voulut être obéissant et se montrer humilié, les profès de chœur étaient soumis, chacun à leur tour, et pour l'ordinaire quatre à la fois, à fournir au réfectoire et à la cuisine toute une semaine de service matériel. Mêlés parmi les frères lais, partageant leurs plus bas offices, ces hommes de l'intelligence suspendaient leurs travaux sérieux

et leurs hautes contemplations pour fournir, sans en rien omettre, la tâche de l'humilité.

Les Constitutions ne nous laissent rien ignorer des menus soins de ce service, où tout est prévu et fixé avec la précision rigide qui n'existe que dans les camps, et qui distinguait ces retraites souvent nommées, au moyen âge, « les « camps des milices de Dieu. » Nous y voyons les semainiers préluder le samedi soir à leur entrée en fonction, fixée au lendemain matin, se dérober quelques instants entre l'oraison et les vêpres, se présenter à la cuisine, recevoir des mains du dépositaire la livraison des haricots, qui étaient l'invariable menu de toute l'année, et les immerger dans trois eaux, puis les laisser dans la troisième, en une chaudière couverte, pour s'y ramollir, jusqu'au lendemain. Nous les voyons, après les vêpres, entrer au chapitre où se préparaient les lotions de pieds appelées *mandat*, puis, recueillis et muets, venir saluer l'abbé et retourner à leurs offices [1].

Le lendemain, après matines, s'aller chausser en toute hâte, laver leur visage et leurs mains; aller réciter au milieu du chœur de la basilique trois oraisons particulières ou les réciter à la porte, si les instants étaient comptés; à l'aide des frères convers, plonger les haricots dans une eau renouvelée à trois reprises, les placer sur le feu, les

[1] « Quo primo faciunt, pulsato signo ad vesperos et oratione facta, pergunt « in coquinam ut accipiant fabas. Post vesperum, lavant eas diligenter aqua « ter infusa, in qua etiam faciunt eas pernoctare caldario bene cooperto... « Ad *mandatum*, illis qui in præterita septimana servierunt pedes fratrum lavan- « tibus, isti præcincti linteo tergunt et ad manus manutergia præbent, etc. » (*Antiquior. consuet. cluniac.* II, 30.)

faire bouillir, les écumer avec une cuiller destinée à ce seul usage, les retirer au moment où les pellicules commencent à se soulever, les replonger dans trois eaux froides, les verser dans un grand vaisseau, les y remuer doucement, puis les couvrir et les laisser jusqu'aux approches du repas : tels étaient, dans la matinée, les soins des frères semainiers.

Toute l'année, à l'exception de dix-sept jours, le potage se composait de poirée cuite avec du lard, et l'huile de ce même lard assaisonnait les haricots. Les herbes ne devaient être salées qu'après la cuisson, et ne devaient être jetées que dans de l'eau déjà bouillante, afin qu'elles fussent saisies et retinssent mieux leur saveur. Trois boisseaux et demi de pois étaient consommés tous les jours, excepté dix jours de l'année [1].

Un grand mouvement, mesuré mais en même temps fort actif, régnait parmi les semainiers à l'heure qui précédait le repas. C'était le chef de ce service qui versait dans chaque écuelle la quote-part de haricots, puis la quote-part de potage. Les semainiers les recevaient et les transportaient à mesure d'abord sur des tables à part, où le grand prieur avait soin d'en venir faire l'inspection, ensuite devant chaque frère, en commençant par le *dais* (table abbatiale). Cette dernière particularité fut nécessairement omise depuis

[1] «Chascun jour doit avoir porée au convent, excepté dix-sept festes qui «cy s'ensuivent... — L'abbé doit par le cuysinier chascun jour trois boisseaux «et demy de pois bien cuysants, excepté quatorze jours, lesquels quatorze jours «le mestre des charitez en doit trois, et le pannetier en doit un le jour saint «Michiel, si come il est déclaré en l'office de la panneterie.» (*Charges des officiers claustraux*, manuscrit de l'abbaye de Saint-Denis, aux Archives de France, chap. *le Potage.*)

l'époque où les abbayes importantes eurent parmi leurs bâtiments un palais à part pour l'abbé.

La vaisselle, à peine enlevée, était lavée, mise égoutter et essuyée en peu d'instants. Deux fois la semaine, transportée dans les officines du cellérier, elle était écurée à fond, toujours par les mains actives des semainiers. Tous les samedis, les canaux qui fournissaient l'eau à la basilique, au *lavabo*, à la cuisine, enfin la cuisine elle-même, étaient nettoyés avec des balais réservés pour ce seul usage. Il en était de même pour les latrines, dont les conduits aboutissaient à un plan unique incliné et mouvant par l'effet d'un jeu de bascule. Tout ce service reposait sur les serviteurs semainiers.

Nul autre légume que les haricots secs quotidiens ou les pois, nul herbage en dehors de ceux du dîner, ne devait paraître dans la cuisine des monastères clunisiens et être cuit à son foyer. Les haricots tendres eux-mêmes, qu'on relevait avec du poivre, et qui passaient pour une friandise digne des palais délicats, étaient proscrits par un statut des Constitutions[1]. En vertu de ce même article, tout mets étranger au service du réfectoire était apprêté dans la cuisine de l'infirmerie ou dans la cuisine grasse affectée, dans plusieurs abbayes, à l'hôtel des hôtes et à la table de l'abbé[2].

[1] « Sciendum est quod pro ulla necessitate aliud quid coquitur in coquina « regulari præter fabas et olera, nec etiam aliud genus leguminis : nam ipsæ « quoque fabæ, quando sunt ita novellæ et pro quibusdam deliciis cum pipere « condiuntur, non coquuntur a fratribus, sed a famulis in alia coquina. » (*Antiquior. consuet. cluniac.* II, 36.)

[2] « La table de l'abbé soit tousjours avec les hostes et les pèlerins. » (*Règle de saint Benoît*, chapitre CCLIV.)

Ameublement.

On comprend, d'après ces données, combien devaient être restreints la batterie et l'ameublement des cuisines clunisiennes. Certes un œil de gastronome n'aurait pu s'y trouver flatté ; mais aussi ce devait être d'une grande édification de voir la pauvreté votive y briller dans tout son éclat. Voici quel était, au XII[e] siècle, le seul matériel qui y fût admis :

Trois chaudières (*caldaria*), dont une pour la cuisson des haricots, l'autre pour celle des herbages, la troisième, avec son trépied, pour faire chauffer l'eau de lessive, afin que chaque religieux pût en user, tous les jours, aux heures où il était permis de le faire ;

Quatre bassins (*cuppæ*), un pour y réserver les haricots après la cuisson, un pour y laver les légumes, un autre où on lavait les écuelles ; le dernier contenait l'eau chaude réservée au barbier des frères, aux lotions soit hebdomadaires, soit plus fréquentes encore du *mandat*, et à la lessive dans le lavoir intérieur contigu au cloître[1] ;

Quatre grandes cuillers, une pour les haricots, une pour les herbages, une plus petite à passoire, une cuiller de fer destinée à semer des cendres sur l'âtre pour y réserver le feu sans l'éteindre, et une paire de pincettes ;

Quatre paires de manches, à passer, pour préservation, par-dessus celles de la robe ;

[1] « Le *mandatum*, ou lotion des pieds, avait lieu pour les religieux tous les samedis ; pour les pauvres, le même jour et même trois fois la semaine, à partir du mercredi des Cendres jusqu'au jour de la fête de tous les Saints. (*Procès-verbal... de partage en 1672*, ms. fol. 118.)

Deux paires de gants très-épais pour manier les chaudières pénétrées de l'action du feu;

Trois essuie-mains à l'usage de la cuisine, qui étaient changés tous les jeudis;

Un couteau à trancher le lard, avec sa pierre à aiguiser;

Un plat à faire fondre le lard et à faire chauffer de l'eau;

Une passoire spéciale pour exprimer l'huile du lard;

Un vaisseau à garder le sel[1];

Une armoire pour serrer les menus ustensiles;

Un grand vase (*urna*) à puiser de l'eau;

Deux balais pour le nettoyage des chaudières;

Deux rognures de filets (*retis abcisiones*) pour l'usage de la vaisselle;

Deux planches à faire égoutter les écuelles : l'une après la vaisselle qui accompagnait chaque repas, l'autre après les écurages hebdomadaires;

Deux bancs en bois;

Une banquette à quatre pieds pour servir de support à la chaudière aux légumes avant leur cuisson;

Deux grandes meules ou socles en grès, sur lesquels posaient la chaudière aux haricots et celle des herbes pendant la répartition des portions;

Un soufflet;

Une autre espèce de soufflet ou d'éventail en osier[2];

Un croc pour servir de suspensoir aux chaudières, et un autre pour attiser le feu[3];

[1] « Pix in qua sal recondatur. » (*Antiquior. consuet. cluniac.* II, 36.)

[2] « Flabellum viminis ad ventilandum. » (*Ibid.*)

[3] « Contus ad supportationem caldariorum, alter ad ignis dimotionem. » (*Ibid.*)

Un lavoir toujours rempli d'eau de lessive pour les ablutions fréquentes des mains;

Deux potences, chacune à trois bras inégaux tournants, à l'effet de transporter sous les tuyaux des conduits d'eau et de reporter au-dessus de l'âtre allumé les chaudières suspendues à leurs bras par des chaînes ou crémaillères[1].

[1] «Duo quoque tignei, uterque de tribus lignis, licet imparibus angulis «sint facti, qui in modum ostiorum huc et illud versari possunt. In his pen-«dent catenæ quibus caldaria suspenduntur : suspensa implentur aqua prope «aquæductum et ita deducuntur absque labore super ignem.» (*Antiquior. consuet. cluniac.* II, 36.)

CHAPITRE VIII.

L'HÔTELLERIE.

Ancienneté de l'hôtellerie.

« L'hospitalité fut dès les premiers temps le devoir des « couvents.... Les grands couvents avaient établi des hos- « pices spécialement consacrés aux étrangers et dont l'éten- « due était proportionnée à la renommée de la maison, à « son importance, à sa richesse. Ces établissements offraient « souvent un développement considérable : ainsi, selon Ma- « thieu Pâris, les écuries de l'hôtellerie de l'abbaye de Saint- « Albans pouvaient contenir trois cents chevaux[1]. »

Ce fut une magnifique institution que celle de ces hôtelleries religieuses où, par l'injonction de la règle, l'indigent et le malheureux étaient accueillis et traités, sinon avec le même faste, du moins avec autant de joie et d'affectueux empressement que les rois.

L'hôtellerie de l'abbaye de Saint-Denis fut certainement antérieure à celle de l'abbaye de Fontenelle, qui passe pour la plus ancienne dont la date nous soit connue entre les hôtelleries monastiques de la France. A Saint-Denis, l'hôtel des hôtes était aussi ancien que l'abbaye elle-même et constituait une de ses parties les plus importantes. Élevé par le roi Dagobert simultanément avec les bâtiments claustraux, et différent de l'hospice ouvert aux malades[2], il avait été

[1] Heurter, *Tableau des institutions, etc.* II, 190, trad. de M. Cohen.

[2] La *ladrerie* ou léproserie, appelée plus tard *Saint-Ladre*.

appelé d'abord l'hospice des hôtes. Son nom changea avec les siècles, se transforma avec les mœurs, et après avoir été au XII[e] siècle la maison des hôtes (*domus hospitum*), l'hospice fondé par le roi Dagobert était, au XIV[e] siècle et dans les suivants, leur *ostel*.

Magnificence de l'hôtellerie au XII[e] siècle.

L'abbé Suger rebâtit magnifiquement le logis des hôtes et le mentionne dans son testament comme l'une des constructions les plus importantes qu'il se réjouisse d'avoir exécutées dans son abbaye. Aux termes de cet écrit, les aumônes qu'il instituait à perpétuité devaient être, par exception, distribuées dans ce logis et par les mains du grand prieur et du maître de l'hôtellerie, et non point, selon l'usage invariable, par celles du grand aumônier et dans la maison de l'aumône; celle-ci était, en effet, le sanctuaire habituel où avait lieu la répartition des largesses ordinaires des religieux : car la bienfaisance, exercée sous toutes ses faces, était un devoir étroit pour les monastères. « En « secourant l'indigence par des aumônes, en exerçant l'hos- « pitalité, en soignant les malades, en fournissant des vête- « ments et des aliments à des enfants pauvres, ces com- « munautés remplissaient une partie de leur destination; « chaque fois que les religieux recevaient une nourriture « plus abondante que de coutume, ils étaient tenus de faire « des distributions aux pauvres[1], » ainsi qu'on le voit dans

[1] M. Cohen, trad. du *Tableau des institutions, etc.* de Heurter, p. 189. Cet auteur continue ainsi : « Le couvent de Moissac donnait chaque jour des aliments à « trois pauvres, chacun desquels recevait autant qu'un religieux. Le jeudi « saint, on distribuait à deux cents pauvres du pain, du vin, des haricots et des

presque toutes les chartes de fondations d'anniversaires ou d'obits. Une seule charte de l'abbé Eudes de Clément, déjà citée dans ce travail, lègue au monastère de Saint-Denis cent quatre-vingt-douze arpents de bois et de terres, une rente perpétuelle de quarante muids annuels de blé et, de plus, onze mille deux cent douze livres parisis, d'une part, et la somme de cent sous parisis, de l'autre; mais elle l'oblige, en retour, à distribuer tous les jours cinq cents pains à autant de pauvres et à doubler cette largesse la veille de la fête de tous les Saints; de plus, dix sous devront être donnés tous les jours à l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis, et six sous huit deniers à la léproserie située près du pont Saint-Ladre[1].

Emplacement, distribution intérieure, dépendances, ameublement.

Nous ne savons aucun détail sur la structure de l'hôtellerie bâtie par Suger. Seulement, les Comptes de la grande commanderie de l'abbaye de Saint-Denis mentionnent trois réparations successives exécutées dans cet édifice au com-

« pièces de monnaie. L'ensemble de ces distributions s'éleva avec le temps à « des sommes énormes. Hirschau, à l'époque de sa prospérité, donnait annuel-« lement en aumônes 400 muids de fruits. Le mardi gras et le jeudi saint, « près de neuf cents pauvres recevaient chacun une livre de lard, deux livres « de pain et d'autres objets encore. Journellement, deux cents pauvres rece-« vaient à la porte du couvent de l'argent et des aliments... La plupart des « couvents faisaient distribuer journellement des aumônes à leur porte, et une « somme fixe était assignée annuellement sur les revenus de la maison pour « cet usage, comme pour le soin des malades. C'était aussi les jours des « fêtes solennelles que l'on s'efforçait de se rendre aux pauvres aussi utile pour « le corps que pour l'âme. Dans ces occasions, tel couvent distribuait des ali-« ments, tel autre des vêtements, un troisième de l'argent, et d'autres don-« naient tout cela à la fois. »

[1] Ce pont et la léproserie étaient situés hors la ville, à peu de distance de la porte de Pontoise, en tirant vers le côté gauche et se dirigeant vers le nord.

mencement du XIIIe et du XIVe siècle, sous les abbés Eudes de Clément et Gilles de Pontoise, par les frères Pierre et Jehan, habiles convers existant dans l'abbaye même, et qu'on voit chargés avec trois autres religieux, les frères Albéric, Maurice et «Maigrin de la basse-œuvre,» de tous les travaux du monastère et de ses dépendances les plus voisines sous les maîtres architectes Nicolas et Clément[1].

Cette hôtellerie était-elle la même que celle qui subsistait encore en 1672? Quoi qu'il en soit, cette dernière était solidement construite en pierre de taille. Elle déployait sa façade occidentale sur la cour de la trésorerie. De sa façade orientale on avait vue sur le préau; son extrémité septentrionale regardait la sommellerie, dont la séparait le passage étroit qui accédait au cloître et à la porte du monastère, et l'extrémité opposée venait s'appuyer à l'angle nord-ouest du grand réfectoire.

L'hôtel des hôtes avait vingt-cinq toises de longueur sur cinq environ de largeur[2]. Il était, selon la coutume, indépendant des autres corps de logis qui formaient les lieux réguliers, tout en communiquant avec eux par les galeries du cloître. Ainsi, les religieux pouvaient vivre complétement séparés des hôtes, et leur recueillement profond ne risquait point d'être troublé par ceux que le flot du monde déposait temporairement au seuil de ces calmes retraites.

[1] «Pro expensis hospicii reparandi et pluribus ibidem factis per fratrem «Johannem et fratrem Petrum, 4 lib. 7 sol. — Pro pingenda capella de diver«sorio, 41 sol. — Pro factis in carceribus, et alibi in turrim quadratam, et «in hospicio, 67 sol. etc.» — (*Comptes manuscrits de la grande commanderie,* cotés L L 1180, I, fol. 126 et 169, et II, fol. 25 *verso*.)

[2] *Procès-verbal manuscrit de partage, etc. en 1672.* Bibliothèque de la ville de Saint-Denis.

La distribution intérieure de l'hôtel des hôtes était tout à fait monastique. Chacun de ses deux étages se composait, ainsi que la sainte Laure du mont Athos, d'une suite de cellules s'ouvrant sur un long corridor. Des trois états de lieux dressés en 1672, c'est-à-dire dans un temps où l'hospitalité réelle avait cessé dans l'abbaye et où l'office même de l'hôtelier était supprimé, l'un déclare que les logements affectés aux hôtes consistaient en douze chambres ou salles, les deux autres, en quatre appartements seulement, ce qui explique la nécessité de l'éparpillement des seigneurs de la cour dans les logis des officiers claustraux et par toute l'abbaye et le monastère dans les occasions d'apparat[1]. La distribution du rez-de-chaussée était différente : là étaient la cuisine grasse et le réfectoire particulier qu'elle desservait, des salles communes ou antichambres, le chauffoir, des logis pour les serviteurs, des buffets et des dépendances ; là était aussi la *procure* ou *scriptorium* du religieux procureur, le logis du second portier attaché au logis des hôtes, et qui, gardien de la seule porte qui donnât accès dans le cloître, devait avoir l'œil sur tout ce qui entrait ou sortait. Il y avait enfin le *scriptorium du clerc de l'ostel*, situé au bas du degré, « la chambre, dit le *Livre vert*, qui est soubz le degré de « l'ostellerie, où le clerc de ladite ostellerie fait son escrip- « toire. » Là, chaque année, à la Saint-Jean, à la Saint-Martin d'hiver, au jour des huitièves de Pâques et à celle de mon-

[1] Procès-verbal manuscrit, en 1672. *État des lieux dressé par M. de Lesseville*, manuscrit de la bibliothèque de la ville de Saint-Denis, fol. 44 et 45. — Même manuscrit, *Acte d'expertise, etc.* par MM. F^re E. Joully et J. Goussé, prieur claustral et sous-prieur, etc. fol. 142 verso et 143. — *Ibid. Déclarations du sieur Le Duc*, architecte du roy, fol. 153.

seigneur saint Denis, les tenanciers du seigneur abbé venaient acquitter les *chief-cens* ou grands cens dus pour les fiefs appartenants à son domaine et qui leur étaient acensés[1].

Des écuries, un pressoir et une boulangerie existaient dans le voisinage immédiat de l'hôtel des hôtes. On voit l'abbé cardinal de Lombez faire construire, au XVIe siècle, dans ce quartier de l'abbaye, des écuries considérables, principalement à l'usage de sa maison. Au XVIIIe siècle, la reconstruction du monastère étant à peine achevée et la dignité abbatiale n'existant plus, les religieux ne manquent pas de faire construire près de l'entrée de l'abbaye, sur les plans de Christofle père, de grands bâtiments semi-circulaires embrassant une vaste cour de service et contenant des magasins, des officines, un bûcher situé immédiatement sous le bas clocher, des remises pour les carrosses, des écuries pour les chevaux, un puits, des râteliers et des auges[2].

Dans plusieurs riches abbayes, les appartements des étrangers de distinction étaient disposés avec luxe[3]. On voyait dans leur réfectoire des dressoirs délicatement sculptés,

[1] « Le jour saint Martin d'yver sont deubz à l'abbé de Saint-Denis cens du « clos Saint-Lucien, et se doibvent payer à l'ostellerie en la chambrette qui « est soubz les degrés de la susdite ostellerie, et vallent 12 livres 5 deniers.

« Le jour des huitièves de Pasques en la chambrette dessus dicte, où le clerc « de l'ostellerie fait son escriptoire, se doibvent payer à l'abbé de Saint-Denis « chief-cens qui vallent 4 livres 11 sous 5 deniers.

« En la dicte chambrette, le jour saint Jehan-Baptiste, audict abbé se doib- « vent payer chief-cens qui vallent 13 deniers, obole, poitevine. » (*Livre vert*, manuscrit, chapitre VI, p. 58, t. I, Bibliothèque de la ville de Saint-Denis.)

[2] Archives de France, *Plan de Christofle*. — Ces bâtiments semi-circulaires existent encore et environnent la cour d'honneur de l'institut des filles des légionnaires.

[3] M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, II, 398.

couverts de toute sorte de figurines, de fleurs, de feuillages et d'enroulements taillés au ciseau et rivalisant de recherche avec ceux des maisons princières. On ne peut douter qu'il n'en fût de même dans l'hôtellerie de l'abbaye de Saint-Denis. Mais les prélats et les grands seigneurs prenaient tant de goût à cette demeure, et les séjours qu'ils y faisaient devinrent si onéreux pour le monastère, que des chartes royales durent mettre des bornes à cet abus. Nous avons consigné ailleurs que des diplômes du roi Robert, de Louis VII et de saint Louis déclarèrent que ces princes renonçaient à leur droit de gîte dans l'abbaye de Saint-Denis pour eux et pour toute leur cour, et exemptèrent les religieux de toute obligation de ce genre, si ce n'est cependant envers les porteurs de lettres scellées du grand sceau de l'État et revêtues de la signature royale [1].

La richesse de l'ameublement de l'hôtellerie au XVIIIe siècle après la réforme de l'abbaye par la congrégation de Saint-Maur peut faire préjuger de son luxe au temps des magnificences du monastère dans les âges de sa splendeur; alors les appartements royaux et ceux des princes et des princesses ne le cédaient point en richesse à ceux des plus riches hôtels. L'argenterie surtout était somptueuse. Dans les chambres d'habitation, le damas de soie et d'autres splendides étoffes couvraient les meubles et les lits. Moins de luxe était déployé dans les chambres destinées à la bourgeoisie et à tout

[1] Charte du roi Robert, datée de 997. (D. Félibien, *Pièces justificatives*, n° 108, et D. Doublet, *Antiquit.*) — Charte de Louis VII, datée de 1169. (D. Doublet, *Antiquit.* p. 881.) — Charte de saint Louis, datée de 1259. (*Ibid.* p. 909.) — Les mêmes, aux Archives de France, *Cartulaire blanc*, t. I.

survenant non noble; après la réforme, les lits étaient garnis, dans ces dernières seulement, d'étoffe d'une couleur tannée ou vert brun ornée de passementerie ou de franges en simple laine; les tapis des tables étaient pareils et les siéges étaient des chaises en bois. La garde du roi et les autres corps de troupes cantonnés dans le monastère pendant les dépôts qui précédaient les obsèques et aux jours des autres solennités étaient servis avec largesse, mais meublés avec l'austère simplicité des habitudes militaires; ce qui ressort de cette note du Livre manuscrit des menues dépenses de l'abbaye, en l'an 1535 : « A Bardin, menuysier, pour quatre « grands couchers en forme de litz de can et dix couchettes « de même bois et tables, 20 livres 12 sous tournoys[1]. »

Réception des hôtes.

Les hôtes qui se présentaient à la porte du monastère y trouvaient une réception déterminée d'après leur rang. Ils étaient reçus soit par la communauté tout entière, soit par l'abbé ou par un religieux à la désignation du grand prieur. La réception des rois et des princes du sang avait lieu à la basilique avec un cérémonial solennel et déterminé. Quand l'hospitalité était toute simple, un religieux, non d'office, mais commis chaque fois à ce devoir de charité, se présentait au signal de la cloche particulière qui l'appelait à la porte et se prosternait de tout son corps devant l'hôte envoyé de Dieu. Celui-ci, salué de quelque parole mêlée de la louange divine et accueilli comme les anges sous la tente d'Abraham, était introduit avant tout dans la chapelle de la maison de

[1] Archives de France, *Livre manuscrit des réparations et menues dépenses de l'abbaye de Saint-Denis*, année désignée.

l'aumône[1] pour y recueillir sa pensée dans une courte adoration. Il recevait ensuite le baiser de paix; on le conduisait à sa chambre, où le religieux chargé de lui en faire les honneurs le saluait profondément et se plaçait à ses pieds pour les lui laver : patriarcal et antique usage, qui inclinait aux pieds du mondain ou du plus indigent des hommes le grand devenu serviteur de Dieu et lié volontairement par l'obéissance votive. « O Dieu, » disait-il en se relevant après cet office accompli, « nous avons reçu le témoignage de « votre miséricorde au milieu de votre saint temple[2] ! » Pour l'habitant des monastères, comme autrefois pour les patriarches, celui qui venait frapper à la porte et solliciter de la maison l'hospitalité était « le témoignage de la miséricorde « de Dieu. » Mais au XVIIe siècle, la piété ayant bien déchu, les hôtes n'entendant plus rien à l'esprit de l'usage de l'ablution des pieds et désormais incapables d'en saisir la pieuse allusion, s'en déclarèrent à l'envi mécontents et formalisés. Ils s'y refusèrent avec une résistance énergique et exhalèrent leurs doléances si haut et avec un tel parti pris, quand il le leur fallait subir, que les Constitutions dûrent être modifiées sur ce point. Les Déclarations de Saint-Maur statuèrent en conséquence qu'on ne laverait plus les pieds qu'à ceux d'entre les hôtes qui seraient disposés à trouver dans cet acte de bienvenue un sujet d'édification, et non un motif de courroux.

Tout hôte avait droit à trois jours d'hospitalité monas-

[1] Cette chapelle, qui ne manquait à l'aumônerie d'aucun monastère bénédictin, avait, au XIVe siècle, une chapellenie mentionnée dans le *Livre vert* manuscrit, I, chapitre II : « In eleemosyna monasterii est una capellania. »

[2] « Domine, suscepimus misericordiam tuam in medio templi tui. »

tique ; celle-ci était exercée à son égard avec largesse et charité. L'abbé, ou pour le plus souvent un religieux député par le grand prieur, venait s'asseoir à la table dressée pour l'hôte et lui en faisait les honneurs. Une courte lecture pieuse servait d'accompagnement à la première partie du repas.

Dans les siècles où les abbés ne dédaignaient pas d'exercer en personne l'hospitalité monastique, l'abbé seul, dans ces occurrences, avait pour lui-même, par égard pour ses hôtes et en vue de leur faire honneur, la dispense permanente de tout jeûne régulier, c'est-à-dire commandé par la règle seule et non par les lois de l'Église. En conséquence, sa cuisine, absolument séparée de celles du réfectoire et de l'infirmerie, admettait, comme celle des hôtes, les aliments gras. Le premier ou les deux premiers jours écoulés, les hôtes étaient invités à venir dans le réfectoire partager la table des religieux; mais ils y avaient leurs tables à part.

L'hospitalité tracée par la règle était compatissante et douce. Des consolations fraternelles accompagnaient les soins matériels dont on environnait les hôtes, et les nécessiteux que l'isolement de leur vie ou les misères d'un voyage avaient jetés dans cet asile s'en retournaient réconfortés et un peu moins légers d'argent.

Le religieux qui rencontrait les hôtes dans l'intérieur du monastère ne devait leur adresser la parole que pour leur souhaiter le salut, demander leur bénédiction, qu'il recevait dans l'attitude la plus humble, et, dans le cas où ceux-ci auraient cherché à entrer en conversation, leur dire qu'il n'était pas permis à un religieux de parler aux hôtes.

C'était aussi dans l'hôtellerie que, pendant les périodes de régularité et de discipline qui fleurirent dans l'abbaye, était

distribuée annuellement l'aumône fondée par le testament de l'abbé Suger. En conséquence, le jour anniversaire du décès de l'illustre abbé, à l'issue de la récitation du *Miserere* qui suivait les grâces du dîner à la basilique, trois religieux se rendaient dans l'une des salles de l'hôtellerie pour y accomplir le mandat, c'est-à-dire pour laver les pieds à trois d'entre les pauvres ou *pélevains* que la cloche de l'aumône appelait à la distribution journalière de ses charités en denrées. Le mandat fini, le grand prieur, assisté du grand aumônier et des religieux d'office, distribuait aux pélevains du pain blanc à concurrence de deux muids de froment moissonné aux champs du Tremblay, de quatre muids de vin du cru de Rueil et des plants de Louveciennes, et de soixante souldées (*solidatæ*) de viande.

En 1652, le jeune roi Louis XIV fut logé plusieurs jours dans l'hôtel des hôtes; huit ans après, l'ex-roi de Pologne Jean-Casimir, alors abbé de Saint-Germain-des-Prés, venait visiter le monastère et la nécropole des rois de France. Le dîner qui lui fut offert fut servi dans l'hôtel des hôtes.

Le grand corps de logis des hôtes, plusieurs fois restauré et même vraisemblablement reconstruit depuis celui qui avait fait le pieux orgueil de l'abbé Suger, fut démoli en 1700 avec l'abbaye tout entière et reconstruit comme elle-même, à peu près sur l'emplacement de son devancier. L'hospitalité primitive n'y gardait alors d'autre trace que les réceptions d'apparat. C'est à cette destination que fut affectée par les religieux du XVIIIe siècle cette nouvelle hôtellerie, décrite dans notre sixième livre, si splendidement décorée, et qui longe d'un bout à l'autre la galerie occidentale du cloître dans les bâtiments claustraux actuels.

CHAPITRE IX.

CHAPELLE DE SAINT-CLÉMENT.

Origine de son vocable, histoire et légende de saint Clément.

Les religieux de Saint-Denis attribuaient au pontificat de saint Clément la mission de leur patron dans la Gaule. Ils rapportaient donc à ce pape les causes de la fondation de leur monastère : aussi lui rendaient-ils un culte particulier. Ils avaient voulu lui élever une chapelle à l'intérieur même du cloître, et les jeunes religieux consacrés à Dieu tout enfants dans cette abbaye, aussi bien que l'essaim tout entier du noviciat, étaient placés sous le patronage de saint Clément.

Saint Clément, Romain d'origine, était étroitement lié par les liens du sang à l'empereur Domitien. Il fut converti par saint Paul au christianisme, s'attacha ensuite à saint Pierre, et il ne tarda pas à occuper le siége pontifical. Ce fut lui qui établit dans les sept quartiers de Rome sept notaires ou écrivains pour rechercher et pour écrire les combats et les triomphes des martyrs. Épris de la perfection des conseils évangéliques, il entraînait par l'empire de sa parole l'élite de ceux qu'il convertissait. Flavie Domitille, propre nièce de l'empereur et fiancée à un seigneur nommé Aurélien, embrassa cette perfection, refusa ces noces brillantes

[1] D. Doublet, *Antiquit.* I, III.

et reçut de la main du pape le voile des vierges chrétiennes. Rome s'émouvait à ces bruits et suivait d'un regard inquiet les conversions enthousiastes qu'elle attribuait à des sortiléges. Le pontife est bientôt saisi; il résiste à la persuasion comme aux menaces, et est relégué aux confins les plus reculés de l'empire, sous un climat âpre et glacé, dans la Chersonèse Taurique. Le vaisseau qui l'y transporta y déposa avec le saint plusieurs des convertis de Rome, volontaires compagnons de sa traversée et des rigueurs de son exil. Il s'y trouve, à son arrivée, le père et le consolateur d'une colonie de bannis chrétiens, condamnés sur ce sol barbare aux rudes travaux des carrières. Il partagea leur dure vie, leurs migrations continuelles, leurs campements dans les forêts et leurs séjours prolongés dans les galeries souterraines qu'on les obligeait à creuser. L'eau manquait dans ces solitudes dont ils attaquaient les entrailles. Saint Clément se met en prières au milieu de son troupeau. Invisible à ses compagnons, le Christ apparaît à lui seul sous la figure d'un agneau, dont un mouvement lui indique un point où ses yeux se dirigent. Saint Clément fait lever ses frères, les conduit au lieu indiqué et les engage à creuser le sol. Le premier coup de leur hoyau fait jaillir une source vive qui s'épanche en flots abondants. Ce miracle eut un grand retentissement. Des foules de gentils accoururent: chaque jour comptait plus de cinq cents baptisés; les temples des dieux démolis et soixante et quinze églises construites en moins d'une année dans un rayon de cent lieues attestèrent la puissance de la parole de saint Clément. L'empereur Trajan se troubla à cette nouvelle; le président Aufidien passa les mers en toute hâte, et des fleuves de

sang chrétien inondèrent la Chersonèse. Inébranlable dans sa foi et calme au milieu des tortures, saint Clément lassa ses bourreaux et fut jeté dans une barque; on le mena en pleine mer, où on devait le submerger, une ancre attachée à son cou, à la vue de ce qui lui restait de disciples. La foule bordait le rivage. Au moment où les bourreaux soulevèrent le saint accablé sous le poids des fers, un cri partit de tous les points : « Seigneur Jésus-Christ, sauvez-le ! » Mais les flots s'étaient entr'ouverts et refermés sur le martyr. Ceci se passait vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne.

Le légendaire ajoute que Dieu glorifia les restes du prédestiné, dans cette immense sépulture où ils étaient ensevelis. Deux disciples de saint Clément, ardents à chercher sa dépouille au rivage où le flux devait la porter, s'agenouillèrent sur la grève, demandant à Dieu de la leur faire découvrir. Ils s'étaient à peine relevés, que la mer retira ses vagues et recula tout doucement à la distance d'une lieue. Les deux disciples étonnés en suivaient la lame à pied sec. Près du point où l'énorme masse forma un rempart immobile se montre à eux une chapelle mise à découvert par les flots et bâtie par les mains des anges. Déjà ils en touchent le seuil et voient au fond du sanctuaire un sépulcre ou auge de pierre où était déposé le corps du martyr : près de lui gisait l'ancre qui avait été attachée à son cou. La chapelle miraculeuse resta sept jours à découvert; et tous les ans, sept jours entiers à partir de l'anniversaire du martyre de saint Clément, la mer se retirait encore et laissait des flots de chrétiens affluer dans ce sanctuaire.

Bien des voyages furent faits, bien de fervents pèleri-

nages amenèrent des cœurs souffrants dans la chapelle de la mer. Un jour de la sainte semaine, une femme y étant venue, portant son jeune enfant dans ses bras, posa celui-ci sur la dalle, dans un coin voisin de l'autel, où la fatigue l'endormit; le septième jour arrivé, elle se retira avec la foule, et ne s'aperçut d'avoir oublié son enfant que quand la mer, toujours montante, eut déjà recouvert l'église et qu'elle-même eut atteint le bord. Sa douleur s'exhala longtemps en gémissements inutiles, et l'on ne put d'abord déterminer cette mère désolée à abandonner le lieu témoin de sa misère : on la vit, mourante, éperdue, courir le long de ces rivages où les flots inondaient ses pieds, espérant toujours retrouver du moins les restes de l'enfant qu'elle avait perdu; mais son attente fut trompée, et elle dut alors s'en retourner sans emporter dans son foyer cette amère consolation. L'année d'après, la pieuse femme ne laissa pas de renouveler son pèlerinage, malgré la douloureuse âpreté de ses souvenirs. Entrée dans l'église fatale, elle répandit sa prière auprès du sépulcre du saint; et, après ce prosternement, tournant ses yeux baignés de pleurs vers le lieu où, à pareil jour, elle avait déposé l'objet de ses larmes, elle le vit, ainsi qu'alors, couché dans l'angle hospitalier et plongé en un doux sommeil. Suffoquée par tant de bonheur, elle fait un bond vers l'enfant, le couvre de larmes et de caresses; il s'éveilla, sous ses baisers, de ce sommeil merveilleux où il était resté un an. Toutes les mères s'en émurent; les populations se pressèrent vers le sanctuaire miraculeux : l'aveugle y recouvrait la vue, le sourd l'ouïe; le paralytique marchait, les possédés étaient guéris. Le recul annuel des flots se renouvela jusque vers le milieu du IVe siècle, au

temps du pape Nicolas Ier, où un fervent chrétien, Cyrille, transféra à Rome les restes de saint Clément. Le pape reçut ces reliques, les fit placer dans une église dédiée sous l'invocation du martyr et fit construire une autre église dans la Chersonèse Taurique, là même où avait jailli la fontaine indiquée jadis par l'agneau.

Surius, Grégoire de Tours, nous apprennent cette légende. Tel était le saint que l'abbaye de Saint-Denis honora d'un culte tout spécial : culte motivé, avant tout, par la tradition en vigueur dans le monastère, qui attribuait à ce pontife les missions envoyées en Gaule, et dont saint Denis fut le chef.

La chapelle de Saint-Clément, bâtie antérieurement au règne de saint Louis, et destinée aux prières domestiques, était aussi dédiée sous le vocable de la sainte Vierge. Détachée de la basilique et assise dans le préau, elle était juxtaposée au flanc ouest du grand dortoir. Percée à l'ouest, c'est-à-dire dans sa longueur, de six lancettes isolées, elle avait dans œuvre soixante et dix pieds de long sur vingt-six de largeur et environ trente-deux sous voûte.

Ornementation, réparations et annexes.

Les manuscrits que fournisssent les propres archives de l'abbaye de Saint-Denis mentionnent souvent des travaux de décoration exécutés dans la chapelle de Saint-Clément. Les pompes religieuses auxquelles elle ouvrit ses portes, la prédilection de saint Louis pour ce sanctuaire, ses visites, les largesses dont il se plut à le combler, sont autant de garanties de son élégance et de sa richesse, et tout témoigne qu'il ne le céda sous aucun rapport aux chapelles de la basi-

lique elle-même. Une lampe brûlait nuit et jour devant son autel, et la fondation de ce luminaire est consignée dans le *Livre vert* entre celle des quatre grands luminaires de l'abbatiale et du monastère[1].

Au XIIIe siècle, l'abbé Mathieu de Vendôme faisait décorer de peintures les murs de la chapelle de Saint-Clément pour trente-neuf livres neuf sous, en comptant les échafaudages, après avoir fait peindre, aussi en totalité, le cloître et la salle capitulaire; et, en 1321, l'abbé Gilles de Pontoise faisait repeindre en entier cette magnifique chapelle au prix de cinquante-huit livres. En 1287, sous l'abbé Renaud, l'habile sculpteur en bois Jehan Malot, le même qui avait sculpté les stalles du chœur de la basilique peintes par Jehan de Noyon et deux trônes abbatiaux pour Saint-Denis et pour Merville, confectionnait le corps de stalles de la chapelle de Saint-Clément, au prix de sept livres huit sous pour matériaux et couleurs. Tout porte à croire que ses murs furent peints par Jehan de Noyon, ou même par maître du Rousme (*de Rousomo*), qui reçut pour la peinture du jubé de la basilique cent livres, somme énorme quand on songe que les peintures du réfectoire et celle d'une seule *ymage* n'avaient coûté que quatre livres.

Deux noms d'habiles lathomiers (maîtres de pierre) s'attachèrent également au passage (*aleya*) qui communiquait de cette chapelle avec le jardin et le cloître, et dont les matériaux furent soldés neuf livres neuf sous. Ces artistes

[1] « *Item*, pour continuer sept lampes ardans jour et nuyt devant le *corpus* « *Domini* et cinq devant l'autel Monseigneur saint Denis et une arrière, et « deux devant la chapelle de Nostre-Dame et une à Saint-Clément. » (*Livre vert*, manuscrit, t. I.)

étaient Clément, *maître de la basse-œuvre*, pour l'abbaye ainsi que pour Dugny, Merville, Mareuil, et pour le collége et le palais abbatial de Paris, et maître frère Nicolas, tous deux vivant dans l'abbaye, où leurs officines ou loges (*logiæ*) occupaient des emplacements séparés des lieux réguliers.

Les comptes de l'abbaye, en l'an 1287, mentionnent la reliure du missel de la chapelle de Saint-Clément, ce qui prouve que le saint sacrifice était célébré dans ses murs. Cette chapelle fut pourvue, à la même époque, de statères avec leur poids du prix de huit sous trois deniers, et on voit sur les mêmes comptes qu'un gardien particulier était attaché à l'entrée de ce sanctuaire et qu'il recevait de l'abbé quarante sous par an pour ses gages[1].

Au milieu du XVe siècle, les murs et les arêtes des voûtes de la chapelle de Saint-Clément furent de nouveau recouverts de peintures, d'or et d'azur par les soins de l'abbé Guillaume de Farréchal[2]. Son autel et toutes les parties voisines furent reconstruites et revêtues de porphyre, et une élégante statue de la sainte Vierge fut mise au-dessus de l'autel. En 1543, Gillain de Saint-Villiam, maçon, recevait, pour réparations sous le comble de Saint-Clément,

[1] « Pro claustro et capitulo pingendo et ante sanctum Clementem, 16 lib. « 61 sol. — Pro aleya facta ante sanctum Clementem per magistros Nicholaum « et Clementem, 9 sol. 9 den. — Pro missale sancti Clementis religando, 7 sol. « — Ostiario sancti Clementis, 40 sol. — Magistro Johanni Malot, pro stallis « de sancto Clemente, 7 lib. 8 sol. — Pro pictura capellæ sancti Clementis, « 58 lib. » (*Comptes manuscrits de la grande commanderie*, LL, 1240, XIII[e] siècle et début du XIV[e], Archives de France.)

[2] C'est par erreur que D. Doublet (*Antiquit.* p. 268) dit que la chapelle de Saint-Clément fut bâtie par Guillaume de Farréchal. Cette assertion est rectifiée dans une note de D. Félibien (*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 352) et par les comptes manuscrits sortis des archives de l'abbaye.

la somme de soixante et dix-sept livres dix-neuf sous quatre deniers[1].

Le noviciat, ou *studium* des novices, paraît avoir occupé dans l'abbaye de Saint-Denis les salles situées devant la porte de la chapelle de Saint-Clément. Dans les comptes du monastère, écrits en latin au XIIIe siècle et continués jusqu'au XVIe, l'ensemble de ces salles est appelé *ante sanctum Clementem*, de même que la partie du cloître qui avoisinait la salle capitulaire y est désignée sous le nom d'*ante capitulum*. En 1290, l'abbé Renaud y faisait poser des piliers, œuvre pour laquelle les lathomiers reçurent la somme de quatre livres onze sous, et, vers le même temps, ce local fut enrichi de peintures, sans doute par les mêmes mains qui exécutaient alors celles de la salle capitulaire et du cloître[2].

En 1595, sous Louis IV de Lorraine, dix-neuf milliers de petits carreaux confectionnés à Paris dans les officines du maître potier de terre Yves Moust étaient absorbés par le carrelage du *studium* de Saint-Clément et de la grande galerie du palais abbatial. Jehan, paveur, Renaud Olivier et Michel Buet firent la maçonnerie et le charriage des matériaux de ce carrelage, qui n'épuisa pas moins de trente tombereaux de sablon et qui couvrit un emplacement de cinquante-sept toises et douze pieds[3].

[1] A Gillain de Saint-Villiam, maçon..... pour réparations sous les combles de la chapelle de Saint-Clément, 77 livres 19 sous 4 deniers. (*Comptes mss. de la grande commanderie*, année 1543; Archives de France.)

[2] « Pro pilariis ante sanctum Clementem faciendis, 4 lib. 16 sol. » (*Comptes mss. de la grande commanderie*, XIIIe siècle.)

[3] « A Yves Moust, maistre potier de terre à Paris, la somme de 47 livres « 8 sous tournoys pour achapt de dix-neuf milliers de carreaux employés tant « au pavé des salles devant Saint-Clément et en la grande gallerye au logis

Edme de Véelu, religieux profès, qui, d'enfant dans le monastère, de jouvencel étudiant dans son collége de Paris, était devenu gradué, savant, et exerça avec éclat les charges de bibliothécaire et de panetier, était recteur de Saint-Clément, c'est-à-dire probablement maître du noviciat, en 1570. Il est inscrit sous ce titre et à cette date dans un manuscrit sorti des propres archives de l'abbaye, comme ayant reçu de la grande commanderie de l'abbé la somme de huit livres sept sous « pour avoir des livres, du papier « et des escriptoires pour les novisses. »

Peu d'entre les noms des religieux maîtres des novices nous ont été conservés : les trois que nous avons trouvés dans la masse des manuscrits que nous avons interrogés occupent un rang distingué dans l'histoire savante et littéraire de l'abbaye. Ce sont, au XVIe siècle, dom Nicolas de Hesselin, plus tard grand prieur et chargé de distinctions et de dignités; au XVIIe, dom Fleury de Morel, promu plus tard au siége abbatial de l'abbaye de Saint-Nicolas-de-Marcheroux, de l'ordre de Prémontré; au déclin du XVIIIe, dom André de Malaret, élevé plusieurs fois au grand priorat. Ce pieux et savant religieux fut l'un des bénédictins sécularisés en 1792; il survécut peu à cette douleur et alla mourir à Versailles.

« de Monseigneur que pour la façon et l'assiette desdits carreaux, montant à « cinquante-sept toises douze pieds, par estimation dudict voyer.

« A Jehan, paveur de petits carreaux, 5 sous tournoys pour establissement « faict ès pavés des salles du logis de Monseigneur.

« A Regnault Olivier et Michel Buot, manouvriers, 66 sols pour traînage et « charriage de trente tombereaux de sablon employés sous les pans des petits « carreaux en salles de Saint-Clément et en la gallerye neuve du logis abba- « tial. » (*Comptes mss. de la grande commanderie*, année 1535.)

La tombe de dom Nicolas de Hesselin était dans le cloître; on y lisait qu'il avait fait partie jadis de l'essaim de jeunes enfants qui constituaient la plus tendre fleur du noviciat. Le frère Edme de Véelu reposait sous les mêmes dalles : à l'heure où il alla à Dieu, il comptait soixante et dix ans.

Souvenirs historiques.

La chapelle de Saint-Clément a eu ses souvenirs historiques, mais quelques faits sans liaison sont seuls arrivés jusqu'à nous. Saint Louis venait tous les ans passer la veille et le jour de la fête de saint Denis dans le monastère. Pendant le cours de cette nuit, la basilique retentissait du chant des louanges des martyrs. Entre minuit et une heure les chanoines de la collégiale de Saint-Paul s'y rendaient pour chanter matines, avant l'heure où la communauté allait y descendre; celle-ci succédait aux chanoines vers une heure et demie de la nuit; pendant qu'elle tenait le chœur, saint Louis faisait commencer l'office par ses chapelains dans la chapelle de Saint-Clément, et, au moment où la basilique restait déserte, il marchait, précédé de la croix et de ses aumôniers, jusqu'au pied des châsses des saints martyrs et descendait dans le chevet; là les chapelains du roi continuaient l'office jusqu'à ce que le jour naissant y ramenât les religieux. Le temple resplendissait d'or, de lumière et de pierreries; c'était, dans ces brillantes nuits, comme un des parvis rayonnants de la Jérusalem céleste, retentissant des chœurs des anges.

En 1363, le tombeau de l'abbé Robert de Fontenay était placé dans la chapelle de Saint-Clément. Sans doute le prélat mourant avait demandé cet asile sacré pour sa cendre,

sans prévoir qu'elle en serait bannie trois siècles plus tard par la dernière transformation de ce sanctuaire.

Le 10 août 1382, Charles VI vint à Saint-Denis lever l'oriflamme avant la bataille de Rosebecq. Il s'y rendit, la veille au soir, escorté des princes ses oncles et de la principale noblesse du royaume. Le prince et la cour passèrent la nuit dans l'hôtel des hôtes. Le lendemain, vers neuf heures du matin, l'abbé Guy de Monceaux, entouré de ses officiers, dans des costumes magnifiques, et de toute la communauté en chapes de cérémonie tissues d'or, vinrent attendre le cortége au pied de la chapelle de Saint-Clément; de là ils devaient voir le prince descendre de ses appartements et se porter à sa rencontre, en chantant des hymnes, pour le conduire processionnellement dans la basilique.

La chapelle de Saint-Clément vit une pompe d'un autre ordre en 1392, sous le gouvernement du même Guy de Monceaux : ce fut la translation des reliques de saint Louis, tirées de la fierte où elles avaient été renfermées jusqu'à ce moment, pour être déposées dans celle qu'apportait Charles VI. Le prince offrait ce don superbe en accomplissement d'un vœu fait pour recouvrer la santé. Il assista en personne à l'auguste cérémonie. Les religieux portèrent sur leurs épaules l'ancienne châsse du saint roi, sous ce cloître et dans ce lieu saint qu'il avait foulés avec larmes dans les élans de sa ferveur, et qu'il protégeait maintenant du sein de sa gloire céleste : la chapelle de Saint-Clément avait revêtu pour la circonstance ses pompes les plus splendides. La solennité s'accomplit en présence de toute la cour, des seigneurs et des plus hauts prélats du royaume. Les saintes reliques furent ensuite transportées processionnellement, sur

les épaules des princes du sang, dans la basilique, après avoir fait en triomphe le tour du cloître.

La chapelle de Saint-Clément était encore ouverte au culte en 1613. Un riche et savant gentilhomme, François Godefroid de la Tour, avait témoigné, dans le siècle, le désir de partager sous le cloître de l'abbaye le même tombeau que son frère, Henri Godefroid, religieux grand chantre et grand commandeur, mort peu d'années auparavant. Les religieux acquiescèrent à ce vœu sympathique et chrétien. Au mois de mai 1613, le corps de François Godefroid était apporté de Paris et conduit, parmi les jardins, à la demeure du grand chantre : là, sans doute, les deux frères, l'un resté dans l'éclat du monde, l'autre enseveli dans la solitude, avaient passé souvent ensemble de ces heures d'intimité savourées des âmes d'élite et dont elles seules savent le prix. La levée du corps fut faite par le curé de Saint-Jacques de Vauboulon, église paroissiale située à l'est dans le parc et exclusivement réservée à la population laïque de l'abbaye, et le cercueil fut accompagné des chanoines de la collégiale de Saint-Paul et des religieux récollets de la ville de Saint-Denis. Le deuil était conduit par dom Augustin Vallée, neveu des deux frères, et lui-même alors religieux grand chantre. Le cercueil fut déposé dans la chapelle de Saint-Clément, où la communauté l'attendait et où le grand prieur de l'abbaye célébra le saint sacrifice; puis la dépouille des deux frères fut réunie, selon leur vœu, sous la même dalle du cloître.

Division et transformation de la chapelle de Saint-Clément.

L'année 1633, lors de l'installation dans le monastère

des trente-trois nouveaux religieux de la réforme de Saint-Maur qui devaient le régénérer, le nombre des frères, insensiblement amoindri dans la période de décadence qui venait d'être traversée, était notablement accru et devait s'augmenter encore d'un noviciat florissant et de nouveaux congréganistes. Les locaux manquaient au dortoir; le chauffoir commun n'existait plus depuis longtemps, inutile qu'il était à des religieux tous disséminés par petites sociétés ou établis isolément dans les corps de logis détachés des lieux où la règle était praticable. La bibliothèque était demeurée sous les cendres de l'incendie allumé par les huguenots. Il n'y avait plus à balancer : ne pouvant bâtir sur de nouveaux plans, les religieux sacrifièrent ce qui était en double chez eux. La chapelle de Saint-Clément fut fermée au culte. Le tombeau de l'abbé Robert et les autres rendirent les cendres qu'ils renfermaient et que l'on transféra ailleurs[1]. Le vaisseau vide et dépouillé fut divisé en deux étages : l'inférieur, vaste local de onze toises et demie de long sur onze de large, devint à la fois la salle de récréation en hiver et la classe destinée aux disputes théologiques et philosophiques dont les cours allaient se rouvrir; cette salle était carrelée et bâtie en pierres de taille. L'étage supérieur, auquel on accédait du dortoir par un petit escalier, fut divisé et subdivisé avec une économie jalouse de pourvoir à tous

[1] « Depuis la dernière réforme introduite en 1633, on se vit obligé de faire « servir cette ancienne chapelle à d'autres usages, faute de logements réguliers : « l'on transféra ailleurs les ossements de ceux qui y avaient été enterrés. Il « serait à souhaiter que l'on eût conservé la tombe de l'abbé Robert. Son « épitaphe nous aurait peut-être appris quelque circonstance remarquable de « sa vie. » (D. Félibien, p. 281.)

les besoins; on y ménagea trois locaux : 1° le chauffoir; 2° la bibliothèque; 3° un dortoir supplémentaire.

1° Le chauffoir était voûté en pierres de taille, long d'environ cinq toises sur quatre et demie[1], et enrichi, un peu avant 1672, d'une nouvelle et grande cheminée en pierre. C'est là que les religieux venaient, au sortir de l'office nocturne, réchauffer en hiver leurs membres glacés.

2° La nouvelle bibliothèque, abritée sous la même voûte et communiquant au chauffoir, longue de sept toises et large de cinq, recueillit les débris échappés au vaste foyer qui avait dévoré la première en 1567. En 1672, elle était dignement meublée et remplie de livres rangés sur des tables et dans des armoires de menuiserie toutes neuves[2]. Si cette bibliothèque n'eut pas la magnificence de la première, elle imposa néanmoins par ce caractère recueilli, cet ordre admirable et cette senteur des vélins qui distinguèrent de tout temps ces sanctuaires de la science; et ses parois disparaissaient sous le nombre de ses volumes, « convenables, disent prosaïquement les experts qui dressèrent « l'état des lieux, à la grandeur de l'abbaye et au nombre « (encore incomplet) de cent religieux[3]. »

La nouvelle bibliothèque ne fournissait pas à ses hôtes la vue riante et pittoresque qui se déroulait autour de l'ancienne, car elle s'ouvrait sur le préau. Le regard distrait et

[1] Le chauffoir est appelé, dans la charte datée de 862, *Camera fratrum, sive caminata.* (D. Félibien, p. LXX; D. Mabillon, *De re diplom.*) Plusieurs actes du XVII° siècle l'appelaient encore la Chambre.

[2] Manuscrit coté M e 8, bibliothèque de la ville de Saint-Denis, folios 45, 45 *verso*, 46, 142, 144, 152 *verso*, 153.

[3] *Ibidem.*

rêveur, en quittant un instant le livre, n'y rencontrait que ses pelouses, sa vénérable croix de pierre, et la terre non consacrée où dormaient les chefs huguenots dont les armes avaient naguère porté le ravage et l'incendie dans ce lieu de paix.

3° Le dortoir *supplémentaire* ou *petit dortoir* ne fut autre chose qu'un étroit corridor donnant accès par huit portes dans autant de compartiments exigus régnant derrière la bibliothèque et le chauffoir qui en était le prolongement.

La génération qui avait vu ces transformations de la chapelle de Saint-Clément avait vieilli et disparu, celle qui l'avait remplacée allait s'effacer à son tour, quand arriva l'heure suprême des bâtiments de l'abbaye : l'antique édifice tombait alors en ruine, tout y croulait et s'effondrait. Deux ans avant ce dernier jour, c'est-à-dire en 1698, la coque de la chapelle de Saint-Clément subsistait encore : « aujourd'hui, dit dom Félibien, la chapelle de Saint-Clé-« ment ne subsiste plus qu'en partie; encore le reste doit-il « être abattu pour faire place au nouveau cloître. » Elle ne tomba en effet qu'avec l'ensemble vénérable qui fut démoli en 1700.

Juxtaposée à la galerie orientale du cloître, la chapelle de Saint-Clément lui versait une ombre éternelle; elle rétrécissait aussi le préau, qui était tracé de nord en sud sur un plan parallélogrammatique. Il ne reste plus de vestiges de ce vénérable édifice sur le sol où il fut assis; des bordures de fleurs diverses et un pavage de ce siècle couvrent seuls l'emplacement où on retrouverait sans doute ses fondations, pour peu qu'on voulût y creuser. Les hautes arcades du cloître, alignées devant l'ancienne salle capitulaire nommée

aujourd'hui *le dessin*, projettent leurs ombres sévères sur les nappes de verdure qui remplacent les dalles du sanctuaire. Que de fronts se sont jadis prosternés, combien ont monté de prières et que de pompes magnifiques ont rayonné dans ce lieu même que la solitude envahit et où les souffles printaniers font pencher les tiges des herbes! Cependant rien de dissipé n'y contraste péniblement avec les souvenirs antiques. Le caractère du préau, malgré sa verdure et ses fleurs, est plein d'une mélancolie naturelle; la doit-il aux consécrations qui jadis, et à tant de titres, ont été versées sur ce sol? Et pourtant nul ne sait encore, à l'heure où nous traçons ces lignes, tout ce que recèle ce lieu de souvenirs pleins de grandeur, de bénédictions et de tombes. A peine si la jeune élève, en se jouant sur ce dallage qui, dans cette galerie seule, couvre cinquante et un sépulcres, jette en courant sur le préau son regard joyeux et distrait; et tout au plus une novice, plongée derrière le vitrage dans une rêverie sans but, parcourt de l'œil ce champ muet et ces plates-bandes fleuries dont les précédents lui sont inconnus.

Ainsi en est-il de toute chose; les générations du présent ont de tout temps assis leur vie et planté leurs tentes fragiles sur les générations éteintes. La terre n'est en quelque sorte qu'un tombeau dont le vide immense se remplit insensiblement; ses mers, ses cités, ses campagnes et les flots de populations qui s'agitent à sa surface ne semblent-ils point le couvrir d'une décoration changeante, jetée sur ce vaste sépulcre où sont engloutis les empires, les générations innombrables et les monuments du passé?

CHAPITRE X.

OFFICINES. — ARTS ET MÉTIERS EXERCÉS DANS L'ABBAYE.

Officines dans l'abbaye. — Ce qu'on appelait *la famille*. — Artistes de l'abbaye au IXᵉ siècle.

L'un des caractères qui témoignent le plus du bouleversement du sol et des transformations nombreuses de l'abbaye de Saint-Denis, c'est l'isolement de sa maison conventuelle, le dégagement et la solitude de son enclos. Centre de richesses immenses et foyer des arts et des lettres pendant une suite de siècles, l'abbaye de Saint-Denis réunit dès son origine, sous ses ombrages monastiques, des officines de tout genre. Là, le recueillement claustral favorisait l'activité, développait les inventions et accélérait le perfectionnement de chaque industrie. De là sortait confectionné non-seulement tout ce que demandent les besoins matériels de la vie, mais encore les œuvres d'art que réclamaient l'entretien et l'embellissement progressif de la basilique et du somptueux palais des bénédictins. L'existence des officines dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Denis garantissait d'ailleurs sa paix, sa dignité et sa puissance, en la rendant complétement indépendante de tout recours à l'extérieur.

Au IXᵉ siècle, l'abbaye avait autour d'elle et dans sa clôture même sa boulangerie ou *pestrin*, ses fours, ses pressoirs, sa brasserie, sa pharmacie, sa cordonnerie (*sutorum officina*),

ses lavoirs à fouler les draps [1]; au treizième, elle possédait, en outre, des baigneries, la maison de la lavandière (*domus lotricis conventus*), la cirerie, la paneterie des pains à chanter [2], le sartre ou sartrain (*sartrinum*), l'officine de la broderie en or, en argent et en pierreries, la verrerie (*victriaria*), des logis, des ateliers, galeries (*domus*, *cameræ*, *logiæ*) pour des lathomiers ou maîtres de pierre, des habitations pour les peintres lathomiers et pour les tailleurs d'*ymaiges*, etc. L'abbaye possédait aussi sa forge, sa plomberie et les fourneaux des argentiers (*furnum*, *caminum*, *etc.*).

Le nombre des frères convers, comptés en dehors des profès de chœur, qui paraissent n'avoir jamais été plus de deux cent soixante dans l'abbaye, fut de tout temps considérable, et l'*État des comptes de la grande commanderie* prouve que, parmi eux, plusieurs excellaient dans différents arts et différentes industries, les uns dirigeant dans les officines des corps d'artistes et d'ouvriers formés ou enrôlés par eux, les autres formant un ordre inférieur et travaillant comme simples ouvriers ou aides dans ces mêmes officines, sous la direction de maîtres, soit pris dans leur propre corps, soit choisis parmi les laïques, mais toujours experts dans leur art.

Cette population pressée que recélaient les officines occupait une place très-considérable parmi ce qu'on appelait la famille de l'abbaye : multitude réunissant tous les rangs, tous les ordres et tous les âges, et qui n'avait rien de commun avec la parenté du sang. Adjointe à tous les monas-

[1] D. Mabillon, *De re diplom.* charte de Charles le Chauve. — D. Félibien, *Pièces justificatives*, *ibidem*.

[2] « Camera paneteriæ ad cantandum. »

tères et divisée en deux masses distinctes, l'une établie dans la clôture, l'autre domiciliée au dehors[1], la famille des religieux, ainsi que celle de l'abbé, se composait des « ouvriers qui confectionnaient tous les meubles néces« saires, qui faisaient le service des diverses divisions, à « l'exception de celle des frères proprement dite, qui soi« gnaient les animaux domestiques des étables du couvent « et qui possédaient même souvent des talents par lesquels « ils se rendaient de différente manière utiles à l'église. Ces « derniers étaient regardés comme l'ornement de la mai« son, dont les premiers étaient une nécessité, et comme « des auxiliaires sans lesquels le couvent n'aurait pu sub« sister[2]. »

La famille était soumise à une juridiction particulière, organisée selon toutes les formes légales, comptant une nombreuse et imposante officialité et occupant à elle seule, sous le nom de commanderie, l'un des dignitaires de l'abbaye les plus éminents. C'était le grand commandeur, investi d'une omnipotence indépendante et souveraine. La famille avait dans l'enceinte de la clôture une église paroissiale, ce qui témoigne combien elle devait être nombreuse. Affectée à la seule famille de l'abbaye et à celle du seigneur abbé,

[1] « Familia *intus*, familia *foris*. »

On voit dans les comptes de l'abbaye qu'une somme déterminée était alors accordée en sus de leurs gages, à titre de subvention pour leur loyer, aux maîtres ou chefs de travaux domiciliés hors de l'abbaye : « Magistro Mauricio, « pro robis et domo, 12 lib. 10 sol. — Eidem, pro roba et domo, 17 lib. 10 sol. « — Magistro Odoni, pro vestibus et domo, 12 lib. 10 sol. — Pro locatione « domus magistri bassi operis, 30 sol. etc. »

[2] M. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture religieuse au moyen âge*, p. 281.

cette église, ruinée avant l'année 1672, était dédiée sous l'invocation de saint Jacques de Vauboulon [1].

La famille comptait dans son sein des laïques, n'ayant de l'ordre que l'habit, et beaucoup de frères convers. Laissons M. Viollet-le-Duc nous apprendre ce qu'étaient ces derniers : « L'ordre de Cîteaux, nous dit-il, avait organisé « ses frères convers en groupes : il y avait les frères meu« niers, les frères boulangers, les frères brasseurs, les frères « fruitiers, les frères corroyeurs, les fouleurs, les tisserands, « les cordonniers, les charpentiers, les maçons, les maré« chaux, les menuisiers, les serruriers, etc. Chaque com« pagnie avait un contre-maître, et à la tête de ces groupes « était un moine directeur chargé de distribuer et de régler « le travail [2]. »

Prix attaché dans les couvents à y posséder des artistes.

La même institution existait dans les monastères clunisiens. Le soin de perpétuer parmi les frères convers ces

[1] *Vauboulon* était le nom d'un fief de la mouvance de l'abbaye verdissant sous les remparts du parc de la Cousture au sud-est. Son château fut détruit au XVIIe siècle, et il resta sur ce domaine une ferme appartenante aux religieux. L'église de Saint-Jacques de *Vauboulon* était enclavée dans le parc de l'abbaye, près de son rempart méridional.

[2] M. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture religieuse, etc.*

Les comptes manuscrits de l'abbaye de Saint-Denis, que nous reproduisons plus bas, témoignent de l'existence de cette dernière distribution dans ses murs; on y remarque partout des maîtres (magistri) et des serviteurs (servientes) : « An. 1285, magistro Radulpho plumbario, 15 lib. pro eo; et pro servientibus « ejus, pro reparatione tectorum ecclesie, 10 lib. — Magistro Mauricio, 17 lib. « 10 sol.; servientibus suis, 23 lib. 10 sol. — An. 1286. Pro vestibus, à trente « *servientibus* d'autant de maîtres désignés, 20 sous chacun. — Pro salario « Guillelmi vitriarii et famulorum suorum, 16 lib. 11 sol. etc. »

talents et ces utiles industries était la gloire des abbés et l'un de leurs devoirs étroits. D'un monastère à l'autre on se demandait et l'on se prêtait ceux qui excellaient dans la connaissance et dans l'exercice d'un art; c'étaient des hommes précieux que l'on était jaloux de se procurer, qu'on tâchait de garder, et que les abbayes s'enviaient en quelque façon les unes aux autres. On enregistrait avec une mention élogieuse dans les annales des couvents le nom des abbés qui avaient ajouté, par le confectionnement d'objets d'une nature quelconque, au bien-être matériel ou à l'opulence de leurs maisons. Dans ces annales monastiques, on voit nommé avec honneur « un abbé de Saint-Albans, qui, après « avoir enrichi son église de verrières, de boiseries, de « châsses richement ornées et d'autres objets précieux, fit « broder des habits de soie. On citait, dans des temps très- « anciens, un Yvon, abbé de Saint-Gall, qui avait fait broder « en or l'Ascension sur une chasuble. Des ornements de « même genre se trouvaient dans toutes les églises des grands « couvents, car au nombre des ouvriers divers qui les « habitaient on comptait des artistes en tapisserie[1]. »

Au IXe siècle, avant la reconstruction de la basilique et de l'abbaye par l'abbé Fulrad, celui-ci, d'au delà des Alpes, envoyait à son monastère d'habiles artistes italiens; il en envoyait surtout de Florence, patrie fortunée des beaux-arts, de la mélodie et des fleurs. Il en ramena un grand nombre d'autres à son retour dans l'abbaye. Au moment où il achevait l'œuvre de la reconstruction de la basilique, l'un de ces chefs, le moine Airard, chargé par son ordre d'aller

[1] M. Cohen, traduction du *Tableau des institutions, etc.* de Heurter, t. II, p. 186 et 187.

faire enlever les échafaudages qui masquaient l'intérieur de l'une des tours, se hâte; mais, chancelant bientôt au faîte du plancher mal affermi sur lequel il est suspendu, il glisse et vient tomber sur le sol. On s'empresse, on le croit sans vie; mais le religieux se relève miraculeusement sain et sauf du pavé où il devait être broyé. Son salut fut réputé un miracle. Touché d'une pieuse reconnaissance, le religieux façonna en relief de ses propres mains, sur l'un des vantaux de fonte destinés à la baie septentrionale du portail ouest de la basilique, sa propre image agenouillée aux pieds de celle de saint Denis; quand cette œuvre fut terminée, il éternisa l'expression de sa gratitude par ce distique, tracé autour du médaillon :

> Hæc tibi Airardus, cœlesti munere fretus,
> Offert ecce tibi, Dionisi, pectore miti [1].

Il est resté, des mains des frères convers parmi lesquels brillait Airard, quelques fragments d'incrustations que ces temps reculés trouvaient merveilleux, sans doute à cause de leur nouveauté, et qui, s'ils sont bien imparfaits sous le rapport de l'esthétique, témoignent d'une infatigable patience et d'un ingénieux travail. Ce fut sans doute sous les ordres et d'après les dessins de ces artistes que les chapelles de la basilique furent dès lors, à la manière italienne, pavées de marbres précieux, d'incrustations de métaux et d'ouvrages de mosaïque, imitant des entrelacs, des rinceaux, des abaques et d'autres dispositions de marqueterie. Le pavage

[1] Ce distique, composé dans le style lourd du IXe siècle, renferme à peu près cette idée : « Offert à saint Denis par Airard, assisté du secours céleste et « dévoué à son protecteur. »

de celle de Saint-Firmin [1] formait des dessins compliqués parmi lesquels étaient encastrés ce qu'on appelait des rondeaux ou grands médaillons circulaires encadrant des figures humaines : « A chacun d'eux, dit dom Doublet, des personnages de diverses façons, faits de fort petites pierres rapportées, les unes dorées d'or très-fin, et les autres de marbre, de jaspe, de porphyre et d'autres couleurs [2]. » Le médaillon qui était au centre, et qui subsiste encore, offre la figure grossière d'un abbé bénédictin agenouillé et les mains jointes, peut-être l'abbé Fulrad. Autour et dans l'intérieur de l'encadrement, l'artiste a disposé ce distique, formé de lettres anciennes entrelacées et assez malaisées à lire :

Qui te devotus oro, cui servio totus,
Martyr sancte Dei, quæso, memento mei [3].

Nous avons dit que des preuves certaines font foi de la célébrité qu'acquirent, à partir de l'époque même de Charlemagne, les frères convers artistes de l'abbaye de Saint-Denis. Il existe une lettre adressée par saint Loup, abbé de Ferrières au IXe siècle, à Louis Ier, abbé commendataire de Saint-Denis. Cette lettre a pour objet de le prier de consentir à faire instruire deux frères convers (*famuli*) qu'il lui envoie par les ouvriers en or et en argent de l'abbaye, alors très-renommés en France [4].

[1] L'ancienne chapelle de Saint-Firmin.

[2] D. Doublet, *Antiquit.* p. 317.

[3] « O toi que je prie et auquel je me suis voué, saint martyr favori de Dieu, « daigne te souvenir de moi. »

[4] M. Guérard, Prolégomènes du *Polyptique de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, citant *Lupi Abbat. Ferrar. epist. 22.*

Travaux et artistes remarquables dans l'abbaye au XIIe siècle.

Les *Comptes manuscrits de la grande commanderie* et du monastère témoignent que les officines de celui-ci avaient fourni un très-grand nombre d'entre les chefs-d'œuvre de ciselure et les objets d'art précieux qui composaient le trésor de Saint-Denis ou qui appartenaient à ses autels et à ses chapelles, tels que statues et figurines, tableaux, reliquaires, vases et bassins d'or et d'argent, burettes, calices, *boëtes du corpus Domini*, chalumeaux, mitres, crosses, ornements sacerdotaux et autres servant aux autels, objets travaillés, émaillés, incrustés de matières précieuses et de pierreries. Au XIIe siècle, l'abbé Suger faisait exécuter sous ses yeux, par des maîtres accourus de tous les points de l'Europe, les ouvrages d'or et d'argent, de fonte, d'ivoire, de bronze, de mosaïque, d'émaux, d'incrustation de pierres fines, les tables d'autel, les retables, les crucifix, les ostensoirs, les chandeliers dont il dota la basilique. La reconstruction et l'ornementation de cet édifice, les travaux qu'il fit exécuter dans le cloître, dans le dortoir, au réfectoire, la construction du vaste palais des hôtes, n'eurent sans doute en partie pour ordonnateurs et pour directeurs que d'habiles maîtres, frères convers de Saint-Denis ou d'autres différents monastères, qu'il n'était pas rare de voir, comme Teugaire et Vandelmar, se fixer dans l'abbaye à laquelle ils venaient porter le tribut de leur industrie et de leurs talents. Luxe inconnu de notre époque! Les battants de la baie méridionale de la façade ouest de la basilique étaient enrichis d'ornements d'or pur et d'émail; les verrières, dont quelques fragments sont heureusement conservés, étaient confection-

nées et peintes par des fondeurs et des verriers venus de la Grande-Bretagne, qui, si l'on en croit les écrits qui portent le nom de Suger, versèrent dans la composition des vitraux des émeraudes, des saphirs et d'autres pierreries en fusion. Ces mêmes ouvriers ou artistes firent rayonner entre les meneaux des ogives les histoires allégoriques tirées de l'Ancien Testament, diverses visions des prophètes et aussi les épisodes les plus brillants des croisades. Ce fut à un expert ou maître choisi parmi les *ministeriales*, ou serviteurs liges du monastère ou de l'abbé[1], que fut confiée la conduite et la surveillance de cet admirable travail. Cet expert, chargé de payer libéralement les ouvriers placés sous ses ordres, d'ajouter même au prix convenu et de fournir en surplus à leur entretien matériel tout le nécessaire sur les approvisionnements de la cellerie, était également habile dans l'art de l'orfévrerie et excellait dans le confectionnement des ouvrages d'or et d'argent[2].

[1] «Les rapports des hommes liges envers les couvents étaient très-variés : «on les distinguait en familles honorables et libres dans les liens qui les «unissaient à la maison et en celles dont les membres étaient la propriété «personnelle du couvent. Le premier rang parmi celles-ci était dévolu aux ser«viteurs (*ministeriales*), qui formaient eux-mêmes plusieurs classes, et qui «jouissaient souvent... de différents priviléges... Les *ministeriales* étaient plus «spécialement attachés à la personne de l'abbé, de qui ils rendaient la cour «plus brillante. Ils le suivaient dans les occasions solennelles et accouraient à «la défense du couvent dans les moments de péril. Plus d'une fois ils se rendi«rent fastidieux et avides, cas dans lequel il était plus avantageux de leur rendre «une liberté entière. Les *ministeriales* devinrent proprement des serviteurs in«féodés.» (M. Cohen, traduction du *Tableau des institutions, etc.* de Heurter.)

[2] «Vitrearum etiam novarum præclaram varietatem... magistrorum mul«torum de diversis nationibus, manu exquisita depingi fecimus... Unde quia «constant mirifico opere sumptuque profuso vitri vestiti, et saphirorum ma«teria, tuitioni et refectioni earum *ministerialem magistrum*, sicut etiam orna-

Nous lisons qu'il en fut de même des travaux d'architecture, de sculpture, de charpente et de menuiserie qui concoururent à la même époque à la reconstruction du monastère et à l'érection de la basilique. A la veille d'être contraint d'envoyer chercher jusque dans le rayon d'Auxerre la pierre de construction manquante sur le territoire du Parisis, c'est dans son abbaye même, et non dans des ateliers extérieurs, que Suger fait transporter par les bras de cent quarante hommes, tant nobles que serfs, accourus à l'œuvre sacrée et confusément attelés au même fardeau, chaque fût de colonne fourni, contre son espérance, par les carrières inopinément découvertes près de Pontoise. C'est là qu'il fait traîner encore les douze tiges gigantesques des arbres de haute futaie qu'il est allé choisir lui-même au fond de la forêt Yveline. On aime à lire sous sa plume le détail naïf de cette excursion. Préoccupé toute la nuit de l'exploration qu'il médite, Suger part au soleil levant, escorté de ses charpentiers. Il faut à ceux-ci des madriers géants pour servir de point d'appui au grand comble de la basilique, et ils emportent avec eux les mesures de ces madriers. Suger a fouillé les halliers, les fourrés de ronces, les régions les moins accessibles et les plus impénétrables de ces forêts. En route, traversant la fraîche vallée de Chevreuse, il a voulu se renseigner sur ses chances de découverte auprès de Milon, châtelain du lieu et tenancier de

« mentis aureis et argenteis peritum aurifabrum constituimus : qui et prabendas « suas, et quod eis super hoc visum est, videlicet ab altari nummos, et a com-« muni fratrum horreo annonam suscipiant, et ab eorum providentia num-« quam se absentent. » (*Lib. De administrat. Suger.* cap. XXXII. D. Félibien, *Preuves*, p. 186 et suiv.)

l'abbaye pour une moitié de ces bois. Milon a souri de l'espoir et de l'illusion de Suger : lui-même, engagé dans de longues guerres contre le seigneur roi de France et contre Amaury de Montfort, il a fait en vain pour son propre compte, dans tous les cantons de ces bois que nul ne connaît mieux que lui, la recherche de fûts solides et de proportions gigantesques pour fortifier son manoir. La forêt, ni aucun des replis de la vallée de Chevreuse, ne possède, il peut l'attester, les colosses exigés pour de tels ouvrages. Suger persiste néanmoins, et s'enfonce dans la vallée avec son cortége incrédule. Vertu de la persévérance! Peu d'heures à peine écoulées, il avait montré de la main et caressé d'un œil joyeux douze châtaigniers magnifiques, aux tiges droites, lisses, hautes, dominant toutes ces futaies, et pareils à ceux que l'on a nommés depuis dans la forêt de Fontainebleau, par une gracieuse image, «le bouquet de «la Reine et celui du Roi[1].»

Lathomiers, ymaigiers, maîtres de la grande et de la basse œuvre, peintres, etc. dans la période du XIIIe au XVIIe siècle.

L'ornementation du monastère due à Suger se conserva longtemps sans doute et fut entretenue et renouvelée après lui par les mains des frères convers établis dans ses officines. Les chapiteaux des colonnes de son beau cloître étaient admirés au XVIe siècle; on les voyait couverts encore des plus délicates sculptures et différant les uns des autres par l'agencement et la variété des sujets dont leur galbe était revêtu. Les portes de ce même cloître accédant à la basilique et à la porte Saint-Clément près de l'angle sud-est du cloître étaient

[1] Suger. *De dedicat.* D. Félibien, *Preuves*, p. 189.

ornées des statues colossales de saint Denis, de saint Éleuthère, de saint Rustique, du roi Dagobert, de ses deux fils et de Notre-Dame-de-Pitié.

Le XIIIe et le XIVe siècle furent pour l'abbaye et ses officines l'apogée de l'art religieux et l'âge le plus remarquable des splendeurs de cet édifice. Nous ne saurions pas, si les états de comptes de dépense de l'abbaye ne nous en gardaient la révélation, les noms, jusqu'ici vainement cherchés, des maîtres de pierre, des peintres, des *ymaigiers* (sculpteurs sur bois) et des autres habiles artistes qui, soit sous l'habit séculier, soit sous la chape des convers, reprirent dans tous ses détails l'œuvre que l'abbé Suger laissait si splendide, ni les travaux qui signalèrent cette brillante période. Avant tout et sous ce rapport, Mathieu de Vendôme, abbé en 1258, laissa des souvenirs durables dans l'histoire architecturale, savante et artistique de l'abbaye. Par ses soins, celle-ci fut renouvelée presque entière; s'il ne rebâtit point le cloître, du moins ses colonnes endommagées furent soulevées sur leurs bases et transportées sur chariot dans les chantiers abbatiaux, où elles furent réparées. Le charriage de leurs fûts revint à quatre livres dix sous.

Qu'étaient-ce, parmi les maîtres lathomiers ou maîtres de pierre de ce siècle et des deux suivants, que le *maître de la grande œuvre* (magister magni operis) et le *maître de la basse œuvre* (magister bassi operis), si souvent nommés dans les comptes de l'abbaye? M. Viollet-le-Duc nous apprend « qu'à côté de tous nos grands édifices religieux il « existait toujours une maison, dite *de l'œuvre*, dans laquelle « logeaient l'architecte et les maîtres ouvriers qui, de père « en fils, étaient chargés de la continuation des ouvrages. »

Ceci posé, le maître *de la grande œuvre* aura-t-il été l'architecte laïque en titre chargé du devis des constructions à élever d'après ses plans ou même seulement à réparer et à perfectionner sur place, et le maître de la *basse œuvre*, le maître ouvrier, chef des maçons, appareilleurs, cimenteurs ou aides (*apparitores*, *cæmentarii*, *servientes*, etc.), agissant toujours sous ses ordres? Quoi qu'il en soit, on lit, en dehors de ces deux spécialités, beaucoup de noms d'autres maîtres, avec ou sans désignation de leur profession, sur chaque feuillet des états *communis expensæ* et de ceux intitulés *De operibus faciendis de novo* de l'abbaye de Saint-Denis, et on voit que plusieurs d'entre eux avaient leur habitation ou leur officine dans sa clôture[1].

Les lathomiers de l'abbaye, dans cette ère rénovatrice, furent : le fameux Eudes de Montreuil (maître Odo), qui laissa sa trace partout dans le monastère et surtout dans les palais abbatiaux de Saint-Denis et de Merville et dans le collége de Saint-Denis à Paris; Robert, *maître de la grande œuvre* (peut-être Robert de Luzarches); un autre maître

[1] Ann. 1285. Pro logia magistri Johannis Malot.......... 42^{s}
Pro camera fratris Radulphi et pro quibusdam aliis.............................. 27
1290. Pro domo socii magistri de sancto Lazaro reparanda.............................. 24
Pro logia de camera fratris Radulphi reparanda. 4^{l} 05
Pro camino domini Richardi de Pontisara..... 48 8^{d}
1292. Pro logia fratris Radulphi in omnibus....... 7 6
Pro forgia magistri Gossuyni.............. 24
Pro reparatione domus defi (*sic*) fratris Andreæ de Columbriæ....................... 24
Pro muro faciendo in domo magistri Reginaldi. 14

(*Comptes mss. de la grande commanderie*, Archives de France.)

Robert, charpentier; Clément, *maître de la basse œuvre;* les frères maître Maurice[1], Jehan *le Prestre* (Presbyter), maçon et couvreur, un autre frère Jehan, maçon, et maître Pierre, appareilleur. La menuiserie et l'ymaigerie se glorifièrent du maître Jehan Malot, dont la maison faisait partie des officines de l'abbaye, d'un habile frère convers nommé Jacques, et d'un autre frère convers, Pierre. Le maître Raoul ou Rodolphe, plombier, Gauthier, maître de la forge de l'abbaye, maître Gouyssinier, argentier, orfévre et fondeur, qui fournit tant de joyaux au trésor de la basilique et aux largesses des abbés, complètent ce brillant essaim. Ce furent ces maîtres qui exécutèrent tout ce qui fut fait en ce temps dans le monastère et pour lui. La maison de l'official, celle du grand prévôt portier, l'auditoire construit sur la porte de Suger entre les deux tours, et une autre tour commencée en 1285, coûtèrent en deux fois treize, vingt et dix livres quarante-cinq sous dix-sept deniers. De nouvelles combinaisons ajoutèrent plus d'agrément à l'appartement destiné au roi, et une nouvelle chambre fut pratiquée sous son degré. Le palais abbatial s'enrichit de deux loges ou galeries, que devaient embellir plus tard les magnificences de la dorure et de la peinture, et reçut des colonnes neuves ou vit restaurer celles qu'il possédait déjà. On y construisit une *larderie,* on y restaura la cuisine et la chambre à feu de l'abbé. Un mur de clôture, crénelé plus tard sous l'abbé Renaud, enclava aussi le petit jardin de cette demeure, dont le gazon et la charmille (*pratello et ulmo*...) reçurent

[1] Le frère maître Maurice recevait annuellement, aussi bien qu'Eudes de Montreuil, 12 livres 10 sous pour sa maison et pour ses robes; et tous les autres maîtres nommés ici recevaient aussi, annuellement, de 7 à 10 livres.

des soins spéciaux : ces constructions et ces travaux coûtèrent la somme énorme de cent quatre-vingt-quatorze livres dix-sept sous vingt-deux deniers.

C'est encore à l'abbé Mathieu qu'est dû l'établissement de la crête qui surmonta le faîtage du grand comble de la basilique. Le fer, fourni par maître Gauthier, coûta vingt-trois livres treize sous, et la peinture, soixante et dix sous; six livres seize sous d'étain furent employés par maître Maurice pour la sceller. Les nefs et le sanctuaire de la basilique sont en même temps réparés dans tout leur détail. De grands préparatifs sont faits pour la construction des chapelles de Saint-Louis, de Saint-Pantaléon et de Saint-Martin[1]. Elles absorbèrent vingt-trois milliers de plomb acheté à Rouen pour sept-vingt-treize livres et seize sous; l'abbé fit compter aux lathomiers en deux fois, pour la pierre et pour le taillage, la somme de sept cent quatre-

[1] Il fut fait des dépenses considérables de matériaux dans le cours des trois années de la construction de ces chapelles :

Ann. 1284. — Pro petris et taillatoribus per annum, 105 et 20 lib.

Pro 23 milliaribus plumbi et c. ono cottidiano sept. vigint. lib. 16 sol. Rethomago.



Pro 500 stagni (d'étain), 11 lib. 11 sol.

Ann. 1285. — Pro 48 tegularum empt. a domino Nicholao, 32 l.

Pro petra et taillatoribus, quinq. vigint. et vigint. libras.

Ann. 1285. — Pro magistro Roberto, pro merreno et secare, 25 l. 9 s. 4 d.

Ann. 1286. — Pro 33 centum lib. plumbi empti per magistrum Odonem, 16 lib. 13 sol. 9 den.

Pro magistro Johanne Malot, 107 lib. 7 sol.

Per magistrum Galterum fabrum, 73 lib. 9 sol. — Eidem, 6 vigint. et 13 lib. 11 sol.

Per magistrum bassi operis, 27 lib. 5 sol. — Eidem, pro domo sua, 30 s.

Richardo Acustom pro tegula et quarrelis, 8 lib.

(*Comptes mss. de la grande commanderie*, ann. 1284, 85 et 86; Arch. de France.)

vingt-quinze livres; à Eudes de Montreuil, pour deux cent soixante et dix-sept masses de fer, seize livres cent trois sous neuf deniers; au maître Raoul, plombier, une fois vingt-sept livres sept sous six deniers pour sa main-d'œuvre, quinze autres livres pour lui et ses serviteurs et dix livres pour matériaux. Dix-neuf livres payèrent les verres blancs et de couleur enchâssés dans les verrières par Guillaume, verrier en titre de l'abbaye.

Un autre artiste distingué, maître Jehan Malot, sculptait en 1285 et 1286 les magnifiques corps de stalles de la salle capitulaire, ainsi que celles du chœur de la basilique, achevées seulement une année plus tard sous les yeux de l'abbé Renaud, et dont les *babuines* furent peintes, en 1286, de la main de Jehan de Noyon. Les premières coûtèrent sept-vingts livres et trente sous, celles du chœur sept-vingts et douze livres; leur pose, quatre livres dix-huit deniers, et leur peinture, soixante sous. C'est un convers, le frère Jacques, qui sculptait à la même époque, en 1285, pour deux cent quatre-vingt-dix-huit livres dix-huit sous onze deniers, le jubé de la basilique, peint plus tard sous l'abbé Renaud et dont la maçonnerie par Eudes de Montreuil revint à cinquante et une livres sept sous. Une restauration générale renouvela ou rajeunit, au prix de quarante-trois sous huit deniers, les boiseries et les ferrures des portes du réfectoire, de la chambrerie de l'abbé, de l'ancienne sommellerie et de ce que l'on appelait *le Nid de cigogne*. Tous les conduits d'eau furent réparés, et on en construisit un nouveau devant la chapelle de Saint-Clément. Un comptoir ou bureau (*computatorium*) fut construit au sous-commandeur et revint à plus de cent livres; un ordre universel de réparations

commis aux mains de Jehan le Prestre, et dans lequel semble être entrée la galerie couverte qui faisait communiquer l'hôtel du grand prieur et la basilique, embrassa les logis du grand commandeur et de l'infirmier, la cirerie, gouvernée par le frère Maurice, maître cirier et différent du lathomier de même nom, enfin la *loge* de Jehan Malot, celle de Raoul le plombier et d'autres non spécifiées, le pressoir, la brasserie et l'écurie du grand prévôt.

D'autres travaux d'architecture restaurent la porte Compoise, dans la ville de Saint-Denis; le pont de la Court-Neuve, la vacherie de Dugny, le manoir seigneurial de Mareuil, le logis abbatial de Merville avec les peintures de ce dernier; de plus, un mausolée d'abbé désigné dans les manuscrits par ces seules expressions vagues, *Domini quondam abbatis* (*nostri?*) *fundatoris*, est exécuté au prix de quatre-vingts livres et cent sous.

Maître Robert *de la grande œuvre* partagea, sous l'abbé Mathieu, avec le célèbre Eudes de Montreuil les travaux de construction du collége de Saint-Denis à Paris. Ces deux habiles architectes élevèrent, sur l'emplacement situé entre le mur de clôture de l'abbaye de Saint-Germain et l'hôtel de Nesle, le collége, une tournelle, et le grand mur de clôture voisin de Saint-Germain-des-Prés. Ce travail des deux lathomiers, qui devait tomber en 1535 sous le marteau démolisseur de maître Morin Denis, maçon de Poissy, par l'ordre de l'abbé Louis II, coûta alors cent quatre-vingts livres et cent cinquante-quatre sous[1].

Tout porte à croire que c'est dans cette période que

[1] Voyez, aux Archives de France, les Comptes de dépense de l'abbaye.

les sculpteurs taillaient sur place, dans la pierre même des quatre tourelles qui flanquent les deux grands pignons latéraux de la basilique et dans leur région la plus élevée, trente-quatre belles statues de grandeur presque naturelle, représentant sous les emblèmes de personnages humains, à demi ou complétement transformés en animaux allégoriques, les sept péchés capitaux et leurs principales dérivations : œuvre d'une rare beauté, perdue longtemps au haut des airs où l'œil peut à peine en saisir les formes, et que nous avons reconnue du sommet des galeries hautes qui couronnent la basilique [1].

A la même époque, les officines de l'abbaye étaient peuplées d'autres artistes et d'autres artisans de divers degrés, dont les comptes de la grande commanderie désignent les gratifications *pro robis*, sans révéler leur profession. Le chiffre élevé de celle des quatorze premiers témoigne que ce devaient être des maîtres d'une habileté reconnue, puisqu'elle surpasse ou égale en valeur celles de maître Robert, charpentier, et de Simon *le Savant* [2], qui recevaient l'un sept livres et l'autre dix. Ces hommes sont : maître Philippe, peut-être le même que le frère Philippe de Chauvery, mentionné ailleurs dans les mêmes comptes, et maître Étienne *de Monalia*, le premier dix, l'autre onze livres; maître Salomon *Sapiens;* maître Reginald ou Renaud de Chartres; Étienne de Nanterre; son frère Clément; Robert de Saint-Ouen et son fils Mathieu; Gobert de Meneuil (*de Menogilo*); Pierre Hugon, Adam Bas-Breton; Pierre Maréchal; Reginald des Servites;

[1] Voy. notre Mémoire sur trente-deux statues emblématiques reconnues au haut des tourelles de la basilique de Saint-Denis.

[2] Simon *Sapiens*, peut-être le même que Simon de Meaux.

Arnolfe ou Arnould de Cauméchon, d'Argenteuil, lathomier; Pierre Buteste; Bisset : à tous, la somme de sept livres. Geoffroy l'Allemand reçoit quatre livres dix sous; Jehan, *pelliparator,* quatre livres; Pierre Pontonnier ou des ponts et Girard de l'Hôtellerie, cent sous. Treize autres sont inscrits ensuite pour le chiffre de soixante et dix sous, somme respectable en ce temps et qui ne se donnait pas à des aides; voici leurs noms : Jehan de Chaumont, lathomier; Simon *Juvenis;* Pierre de Crouy; Raoul *grossus per medium;* l'Espagnol; Richard, *cognatus ejus;* Robert de Giffard; Reynaud de Vregniac; Gilain de Brésillac; Guy de Tungule; Thomas le Bouteiller; Eudes de Mérauld; Jehan la Pie; leurs serviteurs, *servientes,* ils en ont tous, reçoivent chacun seulement vingt sous.

Sous l'abbé Renaud de Giffard (en 1286) reparaissent, avec le célèbre Eudes de Montreuil, les mêmes lathomiers du temps de Mathieu de Vendôme : maître Robert de la grande œuvre; Clément, maître de la basse œuvre; Raoul ou Rodolphe; le frère maître Maurice; le frère Albéric, devenu maître de la basse œuvre; le frère maître Nicolas; les frères Jehan, Pierre et Azauric, lathomiers; après eux, Jehan, dit le Prestre, maçon-couvreur; Geoffroy, dit Paîle, constructeur et réparateur des fourneaux et des cheminées de l'abbaye; enfin le frère Pierre, dont le nom s'était effacé derrière la désignation de son industrie, et que les manuscrits appellent Pierre des ponts.

Les frères Maurice et Albéric attachent ensemble leurs noms aux cachots creusés, au prix de vingt et une livres de déboursés, sous la porte de Suger, dont la profonde allée voûtée est construite en totalité et coûte sept livres quinze

sous pour matériaux. Une autre prison est creusée par maître Clément sous la porte Compoise, dans Saint-Denis, et coûte huit livres trois sous, et quarante-huit autres sous pour merrain. Une œuvre de peinture ou de construction intérieure est exécutée dans les murs du *scriptorium;* l'infirmerie s'enrichit d'un *studium* (salle d'étude); le cloître est réparé en petits carreaux pour soixante sous huit deniers. La croix monumentale de la place Panetière est construite ou réparée pour le prix de vingt-sept livres et peinte pour un prix non spécifié. L'école du monastère coûte vingt-cinq sous quatre deniers pour réparation; les loges ou galeries des antiques et le souterrain des armures, quinze livres dix sous; la salle de dépôt des armures neuves, quatorze sous, et le sartrain ou sartrerie, vingt-huit sous quatre deniers. D'autres grands travaux sont exécutés dans le palais abbatial.

Les logements des officiers claustraux sont réparés à cette époque : le frère Jehan dépense pour le logis du grand prévôt vingt-trois livres et vingt sous; cinquante-trois sous six deniers pour celui du clerc de la porte; cinquante et un pour la couverture des baigneries des religieux, et pour le bûcher de l'abbaye, soixante-trois. Le logis du grand chantre et celui du grand commandeur, pour pavage et pour le changement de place des portes, coûtent treize livres douze sous. D'autres sorties de fonds ont lieu pour embellissements et restaurations : quarante-huit livres huit sous pour la cheminée ou le fourneau de Richard de Pontoise; quatorze sous pour l'officine de maître Reynaud, cinquante-trois pour une clôture devant la caisse ou coffre-fort du grand commandeur; trente-cinq sous six deniers pour le *scriptorium* de Guillaume le Sourd et pour le lambris; quarante-cinq sous quatre de-

niers pour le logis du grand prieur; sept sous « pro le pignon « de dormitorio et lambrissio. » Vingt-deux sous six deniers sont employés à pratiquer une nouvelle cave sous l'officine du verrier; vingt-quatre livres aux réparations de la forge de maître Gossuyn ou Gouyssinier et vingt-quatre sous pour la maison du frère André de Columbrie; pour la démolition du faîtage d'une tournelle dans la Cousture, quatorze sous huit deniers. Clément et le frère maître Nicolas construisent un corridor de séparation devant la chapelle de Saint-Clément, et des piliers sont disposés dans les salles qui la précèdent. En 1299, l'ancienne chapelle de Saint-Louis était en pleine construction; les pierres, la chaux, le sable, le mortier et l'eau apportés, le plâtre et les frais de charroi montaient à quatre-vingt-dix-neuf livres onze sous six deniers. Maître Nicolas exécutait quelques travaux au réfectoire, tandis qu'on réparait d'autre part les écuries de l'hôtellerie et du grand prieur, les appareils à étendages dans le séchoir voisin du cloître et le « privé » lambrissé du dortoir.

Eudes de Montreuil fait exécuter à la même époque d'autres travaux de couverture et de construction à la tournelle de l'Abbé, aux portes et aux fenêtres de l'abbaye. Maître Clément de la basse œuvre concourt simultanément avec lui aux travaux de réparation des manoirs seigneuriaux de Dugny et de Merville et à ceux du collége de Saint-Denis à Paris[1].

[1] Pro balnerias cooperiendas........................		28[s]
Magistro bassi operis..............................	36[l]	
Pro domibus furnis pistrino faciendis de novo............	19	8
Pro carcere subter portam Compoise faciendo...........	8	3
Pro merreno pro dicto carcere........................		48
Pro logiis antiquorum reparare........................		30

Ce temps fut aussi le triomphe de la menuiserie et de l'ymaigerie en bois. Jehan Malot sculpta les vantaux de la porte du monastère, qui lui furent payés vingt livres; les stalles de la chapelle de Saint-Clément, sept livres huit sous; les deux chaires abbatiales et quelques boiseries des deux chapelles de l'abbé à Saint-Denis et à Merville, cinquante-deux sous. Il sculpta une autre chaire abbatiale pour trente sous et fournit, au prix de trois sous, une table « dans la paneterie des pains à chanter. » Jehan Malot termina encore les stalles du chœur de la basilique pour dix-huit livres quatre sous. La petite armoire où étaient renfermés le saint

Pro camera antiquorum et cavia ubi reponuntur armaturæ..		15^{s}	10^{d}
Pro scriptorio Guillermi Surdi, 28 sol. 6 d. et pro lambrussio.		7	
Pro cruce in Panteria (la place Panetière) et pro pictura..	»	»	»
Pro le privigno de dormitorio, 4 lib. 16 sol. Pro eodem et lambrissio....................................		76	
Pro prisione cooperienda et reparanda.................		54	
Magistro Clementi, pro basso opere Mereville et alibi.....	56^{l}		
Pro tournella culturæ discooperienda..................		14	8
Pro operibus factis in scolia.........................		25	4
Pro capella domini Ludovici, pro lapidibus, calce, sabulone: pro terreno et aquis, plastro, vetturario et aliis (collatéral nord de la basilique)........................14^{l} et	85	11	6
Pro capella sancti Demetrii et alibi pingendo per domum et per eschafaudo................................		38	9
Pro studio facto in infirmaria.........................	108		
Pro minutis operibus factis in abbatiam per fratres Albericum, Azauricum et per magistrum Nicholaum..............	106	18	4
In facione carceris ad portam novam per fratres Albericum et Mauricium......................................	21		
Pro quadam cavia facta de novo in victriaria.............		22	6
Pro aleya portæ novæ in omnibus facienda..............	7	15	

Etc. (*Comptes mss. de la grande commanderie*, ann. 1287-1301; Archives de France.)

clou et la sainte couronne d'épines fut boisée dans le même temps pour vingt-huit sous. Une porte dans l'abbaye fut garnie de ferrures en cuivre par le frère Pierre et coûta trente-trois livres quinze sous pour matériaux. Les stalles de la salle capitulaire étaient réparées à la même époque et une œuvre de boiserie était exécutée au logis du grand prévôt (cent six sous); enfin, pour cinquante-sept sous, un revêtement en bois fut superposé à celui de nattes qui couvrait le pavé de la salle capitulaire, luxe insolite sept ans après l'an 1294, où la somme de cinquante-cinq livres pour foin et pour feurre payait la jonchée des appartements abbatiaux dans l'hôtel du collége de Saint-Denis, à Paris [1].

A côté des sculpteurs en bois florissait un essaim de peintres, dont plusieurs s'étaient déjà distingués sous l'abbé Mathieu. Les manuscrits de l'Abbaye gardent les noms du frère Henri, de maître Jehan de Noyon, de son fils qu'ils ne nomment point, et de Reginald, peut-être le même que Reynaud de Vregniac ou Renaud de Chartres. En 1287, la tombe d'un abbé innommé (Domini M° gendi abbatis), construite dans la basilique au prix de trente-deux sous par les lathomiers, était peinte pour cent deux sous, les couleurs comprises : le talent de Jehan Malot concourait à la décorer; maître Gossouyn ou Gouyssinier recevait cinquante livres pour les incrustations dont il l'enrichit, et sept sous pour

[1] Magistro Johanni Malot, pro stallis de choro...............	18^l	3^s
Eidem, pro stallis de sancto Clemente.....................	7	8
Eidem, pro sede de Merevilla et quibusdam in capella ejusdem.	»	»
Eidem, pro sede in capella Domini abbatis.................		52
Pro armariolo de sancto clavo et corona ligneare............		28
Magistro Johanni Malot, pro porta monasterii...............	20	
Pro alia porta per fratrem Petrum in opere cupri et aliis......	33	15

avoir enchâssé un ornement de pierreries au-devant de li mage de la Sainte Vierge, dans l'une des chapelles placées au-dessous du jubé[1]. Jehan de Noyon recevait, pour la couronne de la Sainte Vierge Marie, quatre livres neuf sous; pour deux images placées aux côtés du crucifix et pour l'or employé à leurs accessoires, soixante et seize sous; pour peindre et restaurer les deux tables du maître-autel et de celui des Saints Martyrs, douze livres seize sous; pour peindre deux autels, huit sous. La peinture du jubé coûta à elle seule, en 1292, cent livres, et en 1296 celui-ci était repeint, pour cent sous, de la main de maître du Rousme. La peinture d'une chapelle coûta, en ce même temps, quarante et un sous; celle de la chapelle souterraine de Saint-Démètre, qu'a remplacée depuis le caveau royal, et quelques autres de même genre, les échafaudages compris, revinrent à trente-huit sous neuf deniers. Ces divers travaux furent exécutés en moins de huit ans[2].

[1] « Ante *lectrinum*. »

[2]

Pro tumulo domini M^e gendi (*sic*) abbatis pingendo et coloribus pluribus		102^s
Eidem magistro Gossouyno		50
Johanni Malot, pro eodem		16
Magistro Johanni Noviomensi, pro tabulis capellæ Domini abbatis et de Merevilla et altaribus subter lectrinum et ymagine B. Mariæ pingenda	17^l	
Magistro Johanni Malot, pro porta monasterii	20	
Magistro Johanni de Noviomo, pro corona B. Mariæ, etc.	4	9
Pro duabus altaribus pingendis		8
Pro logiis infirmariæ pingendis		12
Pro Regibus logie Domini abbatis pingendis		34
Pro edificio circit. ymaginem		12
Pro refectorio pingendo, 23 lib. et per imagine	4	
Pro logiis Domini abbatis pingendis		100

Dans l'intérieur de l'abbaye, des ouvrages considérables et de même ordre signalèrent aussi le gouvernement de l'abbé Renaud. Le nettoiement et le lavage des images qui décoraient le réfectoire et le cloître coûta, en 1287, la somme de quatre livres sept sous. Les loges de l'infirmerie furent peintes pour douze sous, les rois de l'une des galeries de l'abbé, pour trente-quatre; la peinture collective des deux loges de son palais, en 1292, en consuma encore cent, et celle de sa grande salle soixante et dix. La grande commanderie délivra de plus, en 1296, pour peindre la salle capitulaire, le cloître et la chapelle de Saint-Clément, seize livres six sous; plus tard, pour le renouvellement de la peinture du cloître, trente-deux sous, et en 1297, encore pour la peinture du cloître et de la salle capitulaire, quarante-trois livres. Une première peinture du réfectoire revint à vingt-trois

Pro pulpito pingendo............................	100[l]		
Pro duobus ymaginibus juxta crucifixum et pro aurischalco empto..		70[s]	
Pro logiis Domini abbatis et pro aula pingenda..........	56		
Pro tabulis majoris altaris et Martyrum pingendis et reparandis..	12	16	
Pro pulpito pingendo *per magistrum de Rousomo*.........		100	
Pro pingendo in capella de (avisio?)..................		41	
Pro pingendo claustro, capitulo, etc..................	43		
Pro ymaginibus refectorii et pro tabernaculo sancti Cucuphati pingendo..............................	8		
Pro capella sancti Clementis pingenda et pro eschafaudo...		38	9[d]
Pro operibus factis circa scribarium.................		13	6
Pro cameris novis pingendis..........................		41	
Pro pictura Regum aleyarum Domini abbatis, tam per fratrem Henricum quam per magistrum Johannem et ejus filium et Reginaldum, pro coloribus emptis usque ad dictam diem ante festum B. Laurentii.................	45	4	8

(*Comptes mss. de la grande commanderie*, Archives de France.)

livres, la peinture d'une seule de ses images à quatre livres, et celle d'un édifice qui servit d'encadrement à une autre image, à douze sous. Une nouvelle peinture des images du réfectoire en 1298 et celle du tabernacle de Saint-Cucuphat coûtèrent huit livres; la peinture renouvelée de la chapelle de Saint-Clément, d'autres locaux dans l'abbaye et le bois des échafaudages, trente-huit sous et neuf deniers; les peintures des nouveaux édifices, quarante et un sous; l'œuvre de la chapelle du grand prieur, huit livres onze sous. Enfin en 1295, et toujours sous l'abbé Renaud, le grand aumônier payait « à N. de S. Lucian, pour un tableau où il « est pourtraict l'ystoire de la Passion, huit livres. »

Nous voyons encore en 1294, sous l'administration de ce même abbé, pour une restauration « des statues des grands « prophètes et d'autres[1], » une mise de quinze sous. Tout porte à croire que ces statues étaient celles des rentrants ou de quelque voussure du portail de la basilique, à moins qu'elles ne fissent partie de l'ornementation de la salle capitulaire, ou de ces images du réfectoire et du cloître qu'un article des mêmes comptes marque pour avoir été lavées en 1287 pour le prix de trente-six sous[2].

Au XIVe siècle, sous l'abbé Gilles de Pontoise, s'exécutèrent des travaux qui témoignent que les officines n'étaient point dépeuplées d'artistes. L'un des principaux est l'achèvement de la chapelle de Saint-Louis, commencée par l'abbé Mathieu dans le collatéral septentrional de la basilique. Cette construction, jointe à celle de la nouvelle infirmerie,

[1] Ann. 1294. Pro veteribus prophetis et aliis reparandis, 15 lib.

[2] Pro ymaginibus refectorii et claustri lavendi (*sic*) et mundandi, 36 sol. (ann. 1287).

de la chapelle de Sainte-Catherine, du *scriptorium*, de la librairie et du mortuaire, consuma seize mille lattes, et la pierre, la main-d'œuvre, ainsi que le voiturage du merrain, du sablon et des autres matériaux, coûtèrent sept cent quatre-vingt-six livres tournois, cent quarante-cinq sous et quatre-vingt-douze deniers[1]. Le seul achat de vitres à verrières sous cet abbé s'éleva à trente-huit livres, y compris le salaire de deux ouvriers en surplus du maître verrier[2].

A la même époque, la galerie de l'infirmerie est réparée au prix de soixante et quatorze sous, et la baignerie des religieux lambrissée pour vingt-sept livres dix sous huit deniers; soixante sous sont déboursés pour pratiquer de nouvelles caves sous le cloître; des réparations générales embrassent le lavoir des religieux, la maison de la lavanderie, celle du grand prévôt, les cours d'eau, l'aumônerie, la cuisine, les ponts de la grange ou maison de l'infirmerie dans le rayon de Saint-Léger, de la porte Basouin, de Saint-Ladre, le pont de Merville et celui des champs. Les prisons ne furent pas négligées dans cet ensemble de travaux : cinquante-huit sous furent dépensés, sans doute à celles de la ville (*carce-*

[1] Pro capella sancti Ludovici in operariis, lapidibus, vectura, sabulone et aliis pluribus .... 655[l] 19[s] 2[d]

Pro sexdecim millia late empte	31	105	
Pro tegula empta	24	8	90
Pro tercentum et decem millia escense empte pro garnitor.	50		
Pro merreno empto	26	14	
Item, pro operibus factis in tribus capellis novis (S[t]-Martin, S[t]-Louis, S[t]-Pantaléon)	57		

(*Comptes mss. de la grande commanderie*, ann. 1304 et 1322; Arch. de France.

[2] Ce maître verrier recevait 16 livres annuelles pour gages et 10 autres livres *pro roba*. (*Comptes mss. de la grande commanderie*, ann. 1288, 1289, 1322, 1324 et *passim*; Archives de France.)

ribus), sept livres sept sous pour la geôle, et soixante-sept pour celle du monastère (*carceribus Ecclesiæ*), la tour carrée et l'hôtellerie. Enfin, la commanderie de l'abbé dépensa vingt-huit livres pour l'hôtel abbatial de Paris.

C'est du temps de l'abbé Gilles Ier, en 1304, que l'on décora au pinceau soit une statue ou figure de Dagobert, soit, ce qui paraît plus probable, son tombeau, surmonté d'une pyramide ornée sur ses quatre faces des *ystoires* ou épisodes de la vie légendaire du prince[1]. La complication et l'importance de cette œuvre nous expliqueraient, dans ce dernier cas, le chiffre élevé de la somme qui solda les couleurs, les échafaudages et la main-d'œuvre des ouvriers, ainsi que l'emploi du merrain mis en œuvre pour ce travail. Cette somme, exorbitante pour la peinture d'une statue ou d'une *ymage*, fut de trois cent soixante-six livres quinze sous six deniers[2]. L'abbé Gilles fit également peindre sur mur les trois nouvelles chapelles élevées par l'abbé Mathieu et y dépensa, en deux fois, cent quinze livres pour l'œuvre et vingt-deux pour les peintres lathomiers et les frais des échafaudages. Les peintures de la chapelle de Saint-Clément, reprises par son ordre, coûtèrent cinquante-huit livres tournois.

Sous le gouvernement de l'abbé Guy de Châtres (de 1326 à 1343), Thomas de Rueil, lathomier en titre de l'abbaye, Jehan de Chaumont, Jehan de Royaumont et Alain,

[1] Une seule des faces de cette pyramide a été conservée : c'est celle de la *divine vision* ; on y voit sculptée la légende de la mort du roi Dagobert, des assauts que subit son âme de la part des démons à son entrée dans l'autre vie, et de sa délivrance par saint Maurice, saint Martin et saint Denis.

[2] « Pro pictura domini Dagoberti, in operariis (*caitinis* ?), coloribus, fabrica « et merreno ac operariis, 366 lib. 15 sol. 6 den. » (*Comptes mss. de la grande commanderie*, ann. 1204, fol. 270 ; Archives de France.)

aussi lathomiers, exécutèrent tous les travaux d'architecture et d'entretien des bâtiments, assistés de Gilles (Egidius), peintre, de Jehan de la Courtille, maître des travaux de serrurerie et de forge, de Jehan de Pantin et de P. Hubert, couvreurs[1].

L'abbé Guy fit exécuter une restauration générale du cloître, établir dans le réfectoire une cheminée pourvue d'une chaudière neuve, réparer par Jehan de Chaumont une salle récemment construite dans le bâtiment de l'auditoire entre les deux tours, relever la tour carrée, réparer le battant des cloches et fondre une petite cloche neuve et trois grosses, reconstruire les deux galeries du palais abbatial, les ponts de Saint-Ladre et d'Argenteuil et la porte Rouge du parc. Les restaurations embrassèrent la galerie et les baigneries de l'infirmerie, la recouverture générale de l'abbaye par Hubert, les voûtes qui supportaient la tour. La vasque monumentale du cloître fut regarnie de clous de cuivre, et Jehan de Royaumont exécuta pour douze livres la réparation du colombier. L'abbé Guy ne négligea pas l'ameublement du monastère : des tables neuves et des formes ou siéges d'honneur, massifs, à appuis, dossier, marchepieds et dais, furent placés par ses soins dans l'infirmerie; enfin une échelle neuve, du prix de onze livres quatre sous et quatre deniers, fut fournie à la justice ou gibet de la place Panetière, dans Saint-Denis[2].

[1] Les travaux de Gilles ou Egidius ne sont énoncés que par ces seuls mots : « pro factis per Egidium pictorem, 30 lib. 14 sol. 6 den. »

[2] Ces travaux furent exécutés entre les années 1326 et 1338.

La restauration du cloître, en 1326, coûta.............	101[l]	0[s]	4[d]
La nouvelle salle de l'auditoire, construite en 1334.......	6	18	
La reconstruction de la tour carrée, en 1335, et la réparation des cloches..............................	188	18	4

Jehan, maître maçon, loué à l'année pour la somme de « vingt-six livres, une robe et une chauces; » Robin, son varlet, loué pour celle de « treize livres et une aulne et demie de drap; » Nicolas, maçon, Jehan de Pantin, couvreur, Jehan Fourment, menuisier et sculpteur en bois, maître Pierre, verrier, recevant quinze livres de gages; Nicot, charpentier, soldé à vingt-sept livres et quatre sous annuels, complètent, sous Guy de Monceaux, la série des artistes ou artisans du XIV[e] siècle pour l'abbaye[1]. Avec la gestion de Thomas des Rues, grand commandeur, sous Guy de Châtres, cessent les comptes détaillés et admirablement tenus des grands commandeurs des abbés. Les comptes suivants se taisent sur les détails des travaux, donnent des soldes collectifs, et il devient très-malaisé de discerner, parmi les noms qu'on

La fonte des trois cloches neuves, les échafaudages et la main-d'œuvre	429[l]	5[s]	11[d]
Les deux galeries du palais abbatial, reconstruites en 1335.	26	14	5
La réparation de la galerie de l'infirmerie, ses tables et ses formes neuves	18		
Celle des baigneries de l'infirmerie		76	
Les travaux de couverture de l'abbaye, la même année	31	2	
La restauration de la vasque du cloître et sa garniture de clous en cuivre		34	
La réparation du colombier, par Jehan de Royaumont	12		
L'échelle neuve du gibet	11	4	4
La reconstruction du pont Saint-Ladre et de celui d'Argenteuil	18		
La réparation du pavage de l'abbaye	8	9	
Le curage du grand vivier et la réparation du puits du cloître, la même année	10	81	8
Les travaux de réparation pour les fermes et les autres dépendances de l'abbaye, en une seule année	1,558	9	2

(*Comptes mss. de la grande commanderie*, XIV[e] siècle; Archives de France.)

[1] *Ibidem.*

y rencontre, les frères convers d'avec les ouvriers loués à l'année.

Dans le cours du xv[e] siècle, l'abbé Guillaume Farréchal faisait restaurer les peintures d'or et d'azur appliquées sur les parois de la chapelle de Saint-Clément et l'enrichissait d'un nouvel autel en porphyre et de la statue de la Sainte Vierge.

En 1500, l'abbé Antoine de la Haye faisait élever, aux dépens de l'ancienne et célèbre école du monastère et de la chevecerie qui en avait envahi les locaux, la nouvelle chapelle de Saint-Louis (aujourd'hui la sacristie haute); les peintures des vitraux en cristal de Venise dont il en meubla les verrières retracèrent des traditions sur l'enfance de saint Louis conservées dans le monastère. L'abbé Antoine de la Haye fit aussi jeter en fonte l'un des deux bourdons du bas clocher.

Le xvi[e] siècle n'est pas seulement l'époque du triomphe de l'art sécularisé, mais celle de l'abâtardissement à peu près complet des traditions de l'art chrétien. Dans cet âge, le nombre des artistes séculiers égale, s'il ne le surpasse, celui des artistes convers. Sous l'abbé Pierre de Gouffier, Barthélemy Ollard, maçon, épuisait les ressources de son talent à étayer, au prix de vingt-quatre livres tournois, le palais d'Alby, déjà nommé à cette époque « le vieil logis de Monseigneur. » Michel Le Goust y fournissait, pour vingt-cinq livres tournois, son contingent en ferrures et en travaux de serrurerie. Pierre, menuisier, en refaisait le pont-levis dirigé du côté du cloître; les poutres seules qui étayèrent les planchers, les deux galeries haute et basse, « la torgnelle » et la grosse tour du vieux bâtiment, coûtèrent cent six livres

tournois. Vulfranc, vitrier de l'abbaye, rétablit trois cent dix-neuf pieds de vitraux aux verrières du sévère et sombre édifice, au prix de quatre-vingt-sept livres, à raison de cinq sous six deniers le pied; maître Lescuyer en répara la couverture éparpillée par les orages, « estoupa de canevas la fenêtre et la lucarne de la grande salle, » œuvre qui revint à trente-sept livres tournois. Ces restaurations prolongèrent l'existence du vieux manoir jusqu'à l'entière construction d'un nouveau palais.

Le vitrier Vulfranc, salarié à seize livres annuelles de gages, répara en 1510, pour la somme de cinq cents livres, les verrières de la basilique après « le dégast faict au coronement de la Reyne. » Nous avons parlé ailleurs du jeu d'orgues avec un chant de rossignol que Pierre de Gouffier fit faire et sculpter pour la basilique par Jehan Carlier, natif de Laon, et dont Jehan Boullay fut l'organiste.

En 1535, sous l'abbé Louis de Bourbon, maître Voisin, architecte, reconstruisait le pied de la croix en pierre du cloître[1]; Pierre Belin, maître vitrier, employait à meubler les verrières des deux « palais de Monseigneur » une somme de gros verres (verres épais) achetés à Jehan Duquesne, de Marsigny, en Normandie, au prix de huit livres. Pierre, menuisier, recevait vingt et une livres quatre sous tournois pour travaux, « es Enffermeryes, en la grant Église, à la grosse tour de l'ancien logis des abbés, » et le serrurier qui en confectionna les serrures, dix-huit livres seize sous dix deniers. En 1543, Gillain de Saint-Villiam, maçon, construisait dans l'infirmerie une salle de jeu de paume et exé-

[1] La construction du pont levis revint à 20 livres, et la reconstruction du pied de la croix du cloître à 75 livres tournois.

cutait d'importants travaux sous le comble de la chapelle de Saint-Clément. Ce furent sans doute Pierre Belin, Vastin Le Goust et Jehan Bâtailler, serruriers, Nicolas Caubrot, sous-voyer, Jehan Lorrain, charpentier, Étienne Penet, menuisier, et Michel Hubert, couvreur en titre de l'abbaye, qui bâtirent, sous cet abbé, le palais abbatial de Bourbon. Yves Moust, maître potier de terre à Paris, confectionna les petits carreaux dont Jehan pava le noviciat et les galeries du nouveau palais, et Jehan de la Mare, de Saint-Denis, exécuta les peintures des salles de ce dernier édifice, consistant en portraits des rois encadrés dans des médaillons peints sur mur.

En 1535, le même abbé faisait étayer dans le collége de Saint-Denis, à Paris, le comble croulant de son « grand corps d'ostel » et ferrer la charpente de ce comble par Jehan Lorrain, charpentier. Morin Denis, maçon à Poissy, abattit, la même année, ce grand comble, l'hôtel lui-même et la tournelle et reçut pour sa peine dix livres tournois[1].

[1] L'établissement du jeu de paume fut soldé 422 livres 10 sous tournois, et les travaux dans la chapelle de Saint-Clément, 77 livres 19 sous 4 deniers. Le pavage des salles devant Saint-Clément et des loges abbatiales coûta 47 liv. 8 sous. Le travail de Jehan de la Mare lui fut payé 16 livres. L'étayement du comble du logis abbatial à Paris coûta 4 livres et les démolitions suivantes, 10 livres tournois.

Vulfranc le vitrier reçut, pour l'année 1563 tout entière, 40 livres tournois pour l'entretien des verrières de la basilique et de l'abbaye; Martin Bochart, son aide, reçut 11 livres tournois. Un autre vitrier reçut 25 livres pour achat de verre blanc et de couleur, et le plombier, 15 livres 16 sous 6 deniers pour le plomb et l'étain de leurs armatures.

La construction du corps de stalles fut payée à raison de 2 sous 6 deniers par toise et revint à 8 livres 12 sous tournois.

Ce sont Jehan Guillemain, maître maçon, Sébastien Jamet, Nicolas Caubert ou Caubrot et Marin Polly, maçons, Pierre Hubert, charpentier, Jehan et Christophe Payot, couvreurs en ardoise et plombiers, et maître Nicolas Raublot, sous-voyer, qui, environ trente ans plus tard, construisirent l'hôtel abbatial de Lorraine : sa chapelle était terminée en 1563; Mathurin de Saint-Martin exécuta les boiseries, et Nicolas du Bieulx les ferrures. Les uns et les autres étaient pour la plupart domiciliés à Paris ou à Saint-Denis. Nicolas Levasseur et Vulfranc, verriers en titre de l'abbaye, meublèrent les verrières de ce palais de gros verres fournis par Vastin le Prince, Claude Bouthivie et Gilles Brocard ou Bocard. Nicolas Marivé, André Vampail, Gugnès Gambis, exécutèrent tous les travaux de pavage en 1565; en 1568, après les ravages des huguenots, le serrurier Jehan Garault *racoustrait* les horloges de l'abbaye demeurées sans vie et sans voix; Pierre Hubert remplaçait, dans la salle capitulaire et dans celle du parlement, les regrettables corps de stalles de Jehan Malot; Valentin Legris, sous-voyer, *estoupait* de maçonnerie et scellait les fenêtres des galeries, « la grande porte du verger, la fenêtre de la salette du jardin de Monseigneur, » les fenêtres basses, certaines portes, *troax et hays* dans le palais abbatial, celle qui communiquait du dortoir des religieux aux combles; et Léonard Cousin murait la grande porte de la *granche du Lendit*, les fenêtres de sa tournelle et presque toutes les issues de cette maison, où les religieux faisaient réunir à couvert en ce temps *les charpenteryes desdits lieux* [1].

[1] « A Valentin Legris, 60 sous tournoys, pour avoir muré la grande porte « du verger, etc. de Monseigneur, 30 sous tournoys; à Léonard Cousin, 40 sous

Broderies en or, orfévrerie, ciselure, arts de l'émailleur et du lapidaire.

La broderie en or, l'orfévrerie, la ciselure, l'art de l'émailleur et du lapidaire, ne le cédèrent point dans l'abbaye à l'architecture et à la sculpture, et l'activité ne languit jamais sous ces rapports dans ses officines. Au commencement du XIII[e] siècle, l'abbé Pierre d'Auteuil faisait confectionner deux châsses d'argent doré incrustées de pierreries pour les reliques des martyrs saint Cucuphas et saint Eustache. En 1285, Mathieu de Vendôme faisait refaire l'étui d'or du bâton pastoral de Saint-Denis et achetait à cet effet quatre marcs cinq sterlings d'argent, ainsi que deux marcs et demi et dix sterlings d'or, ce qui ne coûta pas moins de quatre-vingt-une livres tournois. La façon d'un ouvrage en émail lui coûta vingt-huit livres huit sous. On voit sur ses états de dépense un achat de cinquante saphirs pour soixante et quinze livres, un autre de grenats pour la somme de trente livres, celui d'une batture d'or à broder pour vingt-neuf livres six sous; plusieurs ouvrages exécutés par le maître Pierre, qu'il paya cinquante-neuf livres dix sous et qui semblent avoir été de la broderie en or et en pierreries ou en perles; une main-d'œuvre et la peinture du candélabre de la grande salle du roi, pour le prix de cinquante sous. Le même abbé fit refaire le reliquaire colossal d'or massif orné de trois grandes figures d'anges nommé le grand chef de Saint-Denis, incrusté de saphirs et de perles et donné par l'abbé Suger. Sous l'abbé Mathieu et son succes-

« tournoys, pour ses salaires. » (*Comptes mss. de la grande commanderie*, ann. 1568; Archives de France.)

seur, le nom de maître Gouyssinier et celui de Jehan de Nanterre s'attachent à beaucoup d'entre les joyaux d'or, d'argent et de pierreries qui étincelèrent de leur temps dans la basilique et dans l'abbaye. Maître Gouyssinier avait sa forge et son officine dans l'enceinte de celle-ci; il en sortit une foule d'objets de fonte, d'argenterie et d'orfévrerie, une partie de la vaisselle du réfectoire (tasses et assiettes), fondue et renouvelée par ses mains, un hanap à pied réparé pour la charité de la coupe, des pommettes d'argent destinées à orner les chapes, des clous d'or et d'autres objets accessoires pour crucifix[1]. Il taillait, en 1294, trois émeraudes pour les enchâsser dans six anneaux d'or; il réparait des burettes précieuses, façonnait un anneau d'or pour l'abbé, un grand fermeillet, des bassins *pro corporibus sanctis* et pour la chapelle de l'abbé, et restaurait, pour quatre livres, le fauteuil ou *faudesteuil* en métal attribué à saint Éloi[2].

[1] « Pour la fonte et la remise à neuf d'écuelles et d'assiettes (*scutellis et pla-* « *tellis*) du réfectoire et pour la réparation des hanaps, 9 livres 10 sous; pour « les pommettes d'argent, clous d'or, réparation de deux burettes et brunissage « de hanaps, 27 sous. »

[2] Extrait des *Comptes mss. de la grande commanderie*, aux Archives de France :

1284.	(Sous Mathieu de Vendôme.) Pro tumulo domini M^e gendi (*sic*) magistro Gossouynio.................	50^l	
1285.	Pro candelabro regis picturare......................		50^s
1289.	(Sous Renaud de Giffard.) Pro candelabro majore quod est ante majus altare............................	9	8
	Pro mitra domini Guillelmi abbatis reparare in auro, pellibus, lapidibus et in factum....................	17	10
	Johanni de Nanthodoro, pro uno cifo argenteo.......	9	
	Pro annulis de auro emptis........................	15	2
	Pro una bursa fratris Henrici de Belvaco perficere.....		9
	Pro septem annulis et pro ornamentis cyrothecarum episcopalium................................	12	

Mais à la même époque, c'est-à-dire sous Mathieu de Vendôme et ses successeurs, celui qui l'emporta pour la

	Johanni de Nanthodoro, pro cypho domini abbatis.....		60^{s}	
	Item pro annulo aureo dato filiæ Stephani Barbete.....		26	
	Item pro pede cujusdam cyphi faciendo		106	
	Item pro duobus calicibus pro capellis quæ sunt subtus lectrinum..................................	9^{l}	18	
	Item pro cupa mazelina domini abbatis cum pede.....	10	8	2^{d}
	Item pro angelis de martyribus emundare...........		6	
	Item pro duobus candelabris......................	13	2	
	Item pro uno mordanco ad unam cappam de thezauro et pro factum................................	7		
	Pro flore argenteo de corona......................		30	
	Item pro cuppa de quentu argentea et uno ciffo de novo faciendo..................................	8	12	
	Pro gemmis subtus lectrinum ante ymaginem beatæ Mariæ ponere................................		7	
1290.	Johanni de Nanthodoro, pro multis operibus factis per annum....................................	60	18	8
	Eidem pro duobus cuppis ab eodem emptis...........	61	12	3
	Pro 18 esmaelibus de auro		54	
	... Pro duabus biffis pro armigio (de indicto)........	20		
1291.	Johanni de Nanthodoro, pro quatuor cyphis et duobus tur-	66	12	
	ribulis, pro auro... pro uno cypho de madro dato	23	15	
	uxori domini Petri de Chambliaco................	8	15	
	Pro una cupa (cappa ?) ad reges..................	48	18	
1292.	Johanni de Nanthodoro, pro croces domini abbatis de novo faciendis, pro auro et esmaelibus positis in eisdem.	46	12	6
	Magistro Gossuinio pro cypho cum pede de refectorio reparando, pro scutellis, platellis et aliis fundendis et renovandis..............................	9	10	
1294.	Pro cyphis madrinis et calicis....................	12	18	
	Pro cyphis de argento emptis ad dandum............	15	18	
	Pro duobus pedibus cyphorum madrinorum..........		58	
	Pro cyphis de madro religandis de auro et argento.....		52	6
	Pro tribus calmellis positis in cyphis et pro burture....		23	6
1324.	(Sous Gilles de Pontoise.) Pro calicibus et ornamentis pro novis capellis..............................	23		

délicatesse du travail, le fini de l'exécution et la magnificence des objets d'art façonnés dans son officine fut Jehan de Nanterre. Il confectionna des hanaps de toute matière, de *madre*, de *plane*, de *(quenta?)*, montés en or et en argent au moyen de fils d'or; des coupes grenetées et gemmées, des broderies de fil d'or et de pierreries pour cyrothèques et pour mitres, des incrustations de pierreries et de perles pour ces dernières, des coupes de prix dont l'abbé faisait des largesses; celle de la table du roi dans le palais abbatial coûta, sous l'abbé Renaud de Giffard, quarante-huit livres dix-huit sous. La main-d'œuvre des crosses de l'abbé, en or pur enrichi d'émaux, revint à quarante-six livres douze sous six deniers; des hanaps d'argent pour donner, à quinze livres dix-huit deniers; le grand candélabre placé devant le maître-autel, à neuf livres huit sous; deux autres candélabres, à treize livres deux sous; le hanap à pied de l'abbé, en madre, à dix livres huit sous deux deniers; dix-huit émaux sur or, à cinquante-quatre sous. Une paire de hanaps d'or fut payée soixante et une livres douze sous et trois deniers; un ouvrage, probablement en broderie, pour les oreillers de l'abbé, trente-sept sous quatre deniers. Jehan de Nanterre confectionna encore pour l'abbaye des vases, des pintes, des encensoirs, des bassins de fonte, d'or et d'argent, des calices ornés d'émaux et d'*ystoires* au repoussé, des étuis en peau bouillie pour expédier ou pour conserver ces joyaux; il restitua sur une crosse de prix, pour la somme de cinq sous, la figurine endommagée de Notre-Dame-de-Pitié.

Au XIVe siècle, l'abbé Gilles II de Pontoise faisait don aux trois nouvelles chapelles de Saint-Martin, de Saint-Pantaléon et de Saint-Louis de calices et d'ornements qui avaient

coûté vingt-trois livres; il fit faire un tabernacle doré, un ciboire et une boîte d'or massif enrichis de pierreries et d'émaux pour le maître-autel de la basilique; une custode enrichie de petites colonnes de vermeil, pour suspendre le saint-sacrement, un magnifique reliquaire en vermeil, à colonnes et à ogives, surmonté de statuettes de même métal et d'un édicule en cristal à clochetons pyramidaux; un autre reliquaire en argent d'un travail aussi délicat; pour fermer l'entrée du chœur, des deux côtés du transept de la basilique, une grille en fer ouvragée, à compartiments brodés de feuillages couverts d'or fin.

Guy de Monceaux fit confectionner trois images d'argent doré représentant la Sainte Vierge, sainte Catherine et saint Nicolas, et une autre figure de la Sainte Vierge en ivoire, le front ceint d'une couronne d'or pur et de pierreries. Le même abbé fit consteller une mitre d'ornements d'or et de joyaux et fit fondre, pour la basilique, une troisième cloche en bronze de la plus belle composition.

Au XVe siècle, Philippe de Gamaches donnait un splendide missel à la basilique, faisait faire pour la même destination un calice et des burettes d'or, des chasubles de très-grand prix, des nappes, des aubes, des corporaux, et fit encore don à la basilique, pour l'entretien de ces objets, de l'étang de Francheville, en Brie, avec toutes ses dépendances et revenus. Son successeur, l'abbé Jean II, faisait faire et donnait à la basilique une patène en or massif, et Louis, cardinal de Bourbon, une magnifique châsse en argent doré ornée de bas-reliefs et d'émaux, représentant les douze pairs de France. Il donnait aussi à l'église des parements et des ornements somptueux. Charles de Lorraine faisait refaire

et décorer le tabernacle et le ciboire donné par Gilles de Pontoise, faisait confectionner les belles armoires en menuiserie du trésor de la basilique, une crosse d'argent doré, délicatement travaillée, un riche parement d'autel, des chapes d'une grande magnificence. La presque totalité de ces œuvres sortirent des officines de l'abbaye.

Cirerie et maîtres ciriers.

La fabrication des torches et des cierges employés dans la basilique et le monastère occupait au XIIIe siècle un maître cirier et des aides. En 1290, le maître Maurice, chef de la maison de la cirerie (*domus cerariæ*), recevait de gratification annuelle, pour sa main-d'œuvre et ses vêtements, treize livres quinze sous cinq deniers[1]. La cire constituait l'une des fabrications les plus importantes et les plus considérables de l'abbaye[2]. Des chartes de différents siècles assuraient

[1] « Mauricio, cerario, pro cera operanda et pro vestibus suis, 13 lib. 15 s. « 5 den. » (*Comptes mss. de la grande commanderie*, Archives de France.)

[2] Le luminaire de l'abbaye et de la basilique de Saint-Denis était d'une extrême magnificence. Nos rois avaient assigné des provinces, des villes, des domaines et des rentes perpétuelles à son entretien; les titres en sont conservés dans les cartulaires de l'abbaye. On voit l'empereur Lothaire lui donner à cette intention des biens en Alsace, en Lombardie, en Valteline, et toutes les contributions dues au fisc par ces mêmes domaines; l'abbé Fulrad, deux prieurés, trois villages, une chapelle et un étang; Charles le Chauve, un moulin et une pêcherie voisine de Pont-Sainte-Maxence, onze familles de serfs, des terres, des vignes, des prés, des pâturages et des eaux dépendants du domaine de Pomponne-en-Beauvoisis; de plus, Rueil-en-Parisis avec toutes ses dépendances; le roi Eudes, deux moulins au pont de Trécines et deux places (*platea*) dans l'enceinte de Paris; Philippe de Valois, en actions de grâces de la victoire du Mont-Cassel, une rente perpétuelle de « sept-vingt-neuf livres six sous « dix deniers maaille parisis » pour l'entretien de huit gros cierges.

L'abbaye était toujours en avance d'une année pour son approvisionnement

à l'abbé et aux religieux franchise complète de toute taxe et de tout impôt pour son poids. L'abbé l'envoyait acheter à Paris, chez les fabricants les plus renommés, et elle était mise en œuvre par le cirier. On la répartissait ensuite en des proportions différentes, ainsi qu'on le voit dans les comptes : à la basilique, trois mille livres environ ; à l'abbé, quatre cent trente-deux livres, et quarante-deux encore à son écurie ; pour les flambeaux particuliers des escaliers et d'autres lieux, environ sept cents ; deux cent quatre-vingt-deux pour les sépultures ; cent quatre-vingts pour les caves ; cent livres pour le grand prieur. On en distribuait aussi des quantités déterminées au sous-prieur ; au grand commandeur ; pour les lanternes des matines ; à l'hôtellerie ; à l'école du monastère ; en torches à l'autel matutinal ainsi qu'à celui des Martyrs ; au luminaire des défunts ainsi qu'à leurs convois funèbres et à la communauté pour les processions ; aux assistants du chevecier ; au réfectoire maigre des religieux et au réfectoire gras de l'infirmerie ; au prieuré de l'Estrée ; au cellier pendant le temps des vendanges. Les chapelles des hôtels de Merville et de Dugny avaient droit aussi à leur cire ; l'abbé en fournissait encore aux hommes d'armes du Landit et, dans le temps des élections, à la salle capitulaire[1].

de cire. Sa moindre consommation de cire dans une année, au XVII[e] siècle, où la pompe incroyable du luminaire était amoindrie de moitié, fut de 2,346 liv. pesant : c'était en 1672 ; elle n'en obtint que ce chiffre au lieu de 9,387 liv. demandées au conseil d'État, arbitre entre elle et son abbé pour la répartition des menses. Les cierges ordinaires étaient de 2 livres pesant et les torches de 4 livres. L'abbaye payait la livre de cire au XVII[e] siècle, année commune, 32 sous.

[1] L'état que nous donnons ici est fourni par l'année 1326, époque de l'ad-

Habitants des officines de l'abbaye au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Les regrettables officines de l'abbaye de Saint-Denis où s'exerçaient non-seulement les arts délicats de la main, tels que la sculpture sur bois et l'orfévrerie, mais encore la broderie en or et en pierres précieuses, la confection des vêtements et les autres métiers utiles, même ceux de l'ordre le moins élevé, subsistaient encore en partie, vers la fin du XVIIe siècle, dans ce qui restait des logis abbatiaux cédés au cardinal de Retz[1]; elles comptaient encore alors, parmi les convers, des maîtres habiles. A peine installé dans la chaire abbatiale de Saint-Denis, le cardinal de Retz faisait entreprendre pour la basilique un ornement et un parement complet, présent ordinaire des abbés à leur entrée en charge. Celui-ci était magnifique, composé de plus de quarante pièces en velours rouge, relevées de broderie d'or et d'argent et marquées aux armes du cardinal. Ce travail, qui dura douze ans, fut exécuté dans le monastère, et dirigé par un religieux convers ayant sous ses ordres quatre ou cinq ouvriers seulement, entretenus aux frais de la mense conventuelle[2]. La même officine avait fourni depuis des siècles et entretenait les chapes et les flocs[3] de velours

ministration de l'abbé Guy de Châtres. La cire restante de l'année précédente formait un total de 197 livres; la somme de cire que fournirent encore les oblations monta à 684 livres; ce que l'abbé en acheta s'éleva à 5,065 livres : en tout, 5,946 livres. La dépense collective fut de 5,521 livres, et il en resta en réserve 425 livres.

[1] Ces logis, devenus alors officines, sont marqués sous la lettre I sur notre plan de l'ancienne abbaye.

[2] D. Félibien, p. 513.

[3] Tuniques à longue queue.

noir doublés de satin blanc que portaient tous les religieux à la fois et jusqu'aux plus jeunes novices dans les cérémonies funèbres, et les chapes tissues d'or qu'ils revêtaient aux processions et dans la plupart des solennités. Là aussi étaient réparés et entretenus aux frais du trésor, et par l'ordre du trésorier, les riches présents de même ordre donnés par la munificence des souverains.

Tout ce que le fléau des guerres civiles et les malheurs des derniers temps avaient épargné d'officines dans l'abbaye de Saint-Denis fut rasé en 1700 comme tout le reste du monastère, et les déboursés qu'exigea la reconstruction des lieux réguliers n'avaient pas encore permis, en 1793, de rebâtir les officines. Faute de lieux où s'installer, plusieurs professions désertèrent; quelques autres réorganisèrent leurs officines dans des coins sans attribution de la basilique ou du nouveau cloître. Le vêturier (l'ancien *sartrier*) ou confectionneur de frocs, de coules et de scapulaires, occupa d'abord, avec ses ouvriers, une vaste salle voûtée dont un reste subsiste encore au-dessous d'une partie de la galerie des Sept Sacrements, et plus tard, un logement qui sert de communication entre la basilique et la grande cour des Valois. Les brodeurs en or, en soie et en pierreries se cantonnèrent, à l'extrémité de la galerie des Sept-Sacrements, dans un local à deux arcades qui forme aujourd'hui la première des petites classes, près de l'escalier nord-ouest. En 1793, ils avaient quitté ce local et se partageaient avec les Suisses le rez-de-chaussée de la maison du trésor de la basilique.

La cirerie, installée au XIIIe siècle dans une maison détachée des lieux réguliers, plus tard dans une des salles de

la chevecerie contiguës à la basilique, fut transférée, vers la fin du XVIIIe siècle, dans le bâtiment où sont aujourd'hui les parloirs. L'abbaye n'avait pas alors de ciriers parmi les frères convers. Des maîtres ciriers de Paris venaient travailler tous les ans pendant quelque temps, dans sa cirerie, à la fabrication du luminaire de toute l'année. Ils s'y transportaient aussi tout exprès pendant le carême pour confectionner le cierge pascal, œuvre colossale qu'ils tenaient à poser de leurs propres mains et dont le poids et la beauté faisaient un objet de curiosité et de luxe. La cire consumée dans l'abbaye fut toujours de la plus fine qualité et d'une blancheur remarquable. Le maître des cérémonies en surveillait la mise en œuvre; ce qui se recueillait dans l'année de restes des cierges brûlés était recueilli avec soin pour être fondu de nouveau, et formait une masse considérable[1].

Dans le cours du XVIIIe siècle, pendant que les religieux reconstruisaient leur monastère, en partie de leurs propres mains, se distinguaient trois frères convers dont les noms ne se trouvent que dans des notices ou des mémoires manuscrits : Pierre Reynier, maître verrier, Thomas Lebègue, menuisier et sculpteur en bois, et Pierre Denis, serrurier ouvrageur en fer; ces maîtres soutinrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle le renom des officines de l'abbaye.

Le frère Pierre Reynier possédait le secret de la composition de certains émaux colorants pour la peinture des verrières. Pendant la reconstruction de l'abbaye, toutes les officines étant tombées sous le marteau, il se retrancha avec

[1] Voir tome Ier, p. 137.

ses élèves au rez-de-chaussée de l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine-des-Infirmeries, appelée par les religieux de ce temps la vieille infirmerie et devenue aujourd'hui celle des élèves de la Légion d'honneur. C'est grâce à l'installation de l'atelier du frère Pierre que cet édifice ne fut point alors démoli. C'est de là que sortirent successivement, jusqu'en 1751, date de l'achèvement des bâtiments monastiques, toutes les verrières de l'abbaye, composées, dans tous ses locaux, d'un double vitrage, là que furent confectionnés le vitrail central de la salle capitulaire, peint dans toute sa hauteur et représentant le Sauveur des hommes, et celui de la nouvelle infirmerie[1], où l'on voyait un crucifix entouré de figures d'anges. Le frère Pierre était chargé de la restauration et de l'entretien des verrières de la basilique. Son nom et le millésime 1751 y étaient marqués au bas d'un vitrail de la chapelle dédiée à Notre-Dame-la-Blanche; on y voyait peinte, sur un champ formé de losanges blancs semé de petites étoiles, une fort belle Assomption de la sainte Vierge dans un encadrement de fleurs.

Pierre Reynier s'éteignit en 1770 et fut inhumé dans le cimetière de la Glacière. Il laissa le secret de ses procédés à son élève favori, M. Duclos fils, séculier, qui le fit valoir, exécuta les bordures de couleur des verrières de Saint-Roch, à Paris, fut attaché aux Invalides pour la réparation des verrières et suivit son maître au tombeau dans un âge peu avancé.

Le frère Thomas Lebègue était originaire de Reims. Me-

[1] Ce que les religieux appelaient leur nouvelle infirmerie est le corps de logis dirigé vers l'est qui est occupé maintenant par l'infirmerie des dames et par les locaux de la pharmacie.

nuisier et sculpteur en bois, il excellait à confectionner les corps de stalles sculptés, les chaires, les buffets d'orgue, les porches en menuiserie, les autels, les tambours ornés et ciselés adaptés aux portes. Son atelier dans l'abbaye, depuis la démolition de son officine, était installé dans un coin de la cour de la Madeleine, sous la fenêtre colossale découpée dans le grand chauffoir, à l'extrémité du dortoir du nord. Son renom le fit rechercher par différentes abbayes et par des églises métropolitaines; il s'y rendait, sur leur appel, et allait y poser en place des ouvrages confectionnés dans son atelier de l'abbaye de Saint-Denis, et auxquels son nom et la perfection du travail donnaient un prix exceptionnel. Les stalles de l'abbaye de Saint-Remy de Reims et des travaux de même ordre à Vannes étaient dus au ciseau de ce religieux. Les stalles du chœur de l'abbaye de Saint-Denis, données par dom de Malaret, alors sous-prieur, furent exécutées sous ses yeux, d'après ses dessins et ses plans, par M. Borel, l'un de ses plus habiles élèves. Elles remplacèrent dans la basilique, en 1781, les magnifiques boiseries confectionnées en 1285 par le maître Jehan Malot, sous le gouvernement de l'abbé Renaud, et dont la perte est si regrettable; la démolition de ces dernières dura trois jours. Cette vénérable œuvre d'art avait au-dessus de chaque siége un pinacle découpé, sculpté et ornementé en forme de mitre saillante, dans le style le plus splendide et en même temps le plus pur. Les hauts dossiers atteignaient jusqu'à la hauteur du sommet des grilles du chœur; la stalle abbatiale et la stalle priorale, placées aux côtés de la grille et en face l'une de l'autre, se distinguaient par leurs plus grandes dimensions, leur rampe plus élevée et sculptée avec plus

de richesse. Les miséricordes, les dossiers, les arêtes, les accotoirs, étaient couverts de *babaines* peintes par maître Jehan de Noyon, de rinceaux et d'inflorescences d'une exquise délicatesse et de figures d'animaux. L'ensemble des stalles substituées à ces chefs-d'œuvre par le frère Thomas Lebègue formait, par son plan sur le sol, un parallélogramme arrondi à son extrémité supérieure. Inférieures à celles qu'elles remplaçaient sous le rapport de la richesse et du fini du travail, elles constituaient pourtant une œuvre d'art recommandable. Les hauts dossiers étaient brodés de sculptures légères et la stalle priorale portait en relief sur sa face antérieure les initiales du nom de dom André de Malaret, A. M. Ces stalles furent terminées et posées à la fin d'avril 1781, à la veille de l'ouverture de la diète de cette année, à laquelle étaient convoqués, pour élire leur général, les députés de toutes les maisons de l'ordre formant la province de France. Quelques-uns des siéges de ces stalles, détachés de leurs hauts dossiers et privés de leurs accotoirs, ont été achetés par l'église de Saint-Sulpice, à Paris, et ont pris place dans le chœur.

Thomas Lebègue exécuta les stalles de la salle capitulaire de l'abbaye, ornées de faisceaux, d'attributs et de bordures de guirlandes sculptés avec un goût parfait. On regrette d'avoir à dire qu'il fit aussi la boiserie qui masqua, sous la rose du midi du transsept de la basilique, les rentrants et les grandes statues du portail latéral de cette dernière. Cette boiserie est fort belle, d'un dessin riche et délicat, et les ferrures en sont magnifiquement ciselées; mais elle serait un reproche pour son auteur si, en se prêtant à cet acte presque barbare, il n'eût obéi moins encore

au goût de son temps qu'à des ordres qu'il ne pouvait décliner.

Thomas Lebègue fut inhumé, le 19 janvier 1784, dans la galerie orientale du cloître, au pied de la belle grille de fer située au bas du grand escalier des dortoirs. Son meilleur et dernier élève, M. Rouiller, lui succéda dans sa maîtrise et garda la direction de son atelier. Six ans plus tard, les religieux, déjà diminués en nombre et pressentant le coup suprême qui les dispersa peu après, fermèrent leur menuiserie et mirent en vente les beaux bois qui la remplissaient. M. Rouiller dut se retirer à son tour, et porta ailleurs des travaux et un talent de premier ordre devenus inutiles à l'abbaye.

Un des derniers frères convers que recommanda, avec les frères Reynier et Lebègue, un talent d'élite se distingua sous la Régence : il se nommait Pierre Denis. C'est à lui que sont dues toutes les grilles et les rampes du nouveau monastère et de la basilique elle-même. Celles-ci, posées en 1702, ont été arrachées, et transportées en juillet 1796 à la bibliothèque du collége Mazarin, à Paris[1] : les premières seules subsistent encore en partie et ne peuvent donner une idée de l'admirable beauté de celles qui n'existent plus[2]. Rien n'avait été épargné pour porter leur solidité et le luxe de leur dessin à un degré de perfection et de magnificence

[1] Châteaubriand, *Génie du christianisme*, t. III, note B.

[2] Une autre belle grille sortie des mains du frère Denis existait, à la fin du siècle dernier, à l'extrémité de la clôture plantée et couverte de tilleuls qui se déploie sous la façade est de la maison conventuelle. Cette grille s'ouvrait sur un pont jeté sur le canal du parc, et marquait le point de séparation des jardins de pur agrément et des terres de rapport appartenant à l'abbaye.

unique, ni la dépense, ni le temps, ni un prodigieux travail. Celle surtout qui fermait le chœur frappait et charmait les artistes. Le fer en avait été travaillé ainsi qu'on façonne les matières les plus ductiles. Elle imitait des pilastres, des consoles, des entablements, des vases remplis de fleurs qui réunissaient le fini et la délicatesse des ouvrages de broderie. Le fer y formait des dentelles dont le réseau léger, les plis et la moelleuse souplesse trompaient les yeux. La richesse, le grandiose, une gracieuse élégance, caractérisaient ce chef-d'œuvre. Rien de confus, rien non plus de surabondant, malgré la complication des enroulements, des rinceaux, des semés et des jours de la broderie.

Les deux piliers qui séparaient le chœur de la nef, et entre lesquels se déployait cette belle grille, étaient cachés chacun dans une tourelle de même matière et de même travail qu'elle-même, contenant, avec les piliers, les deux escaliers tournants et aussi en fer par lesquels on accédait aux jubés. Ceux-ci ne dépassaient pas en largeur les deux rangs des stalles et laissaient la grande grille et son couronnement en pleine vue. Des rampes en fer couraient le long de la galerie des jubés. Sur celles qui donnaient dans la nef étaient jetés négligemment des pans de la même dentelle noire dont les grilles étaient drapées, et qui étaient bordées ainsi qu'elle de crépines et d'une garniture de glands du même métal.

Le frère Denis avait composé les dessins de cette œuvre splendide et l'exécuta presque seul. Épuisé par ce long travail et sentant les atteintes de la vieillesse, il comptait enfin savourer quelques années de plein repos, quand l'admiration qu'excitait ce dernier ouvrage et le vœu exprimé par

l'abbesse de Chelles d'avoir un travail tout pareil pour le sanctuaire de son abbaye amenèrent le régent dans la basilique. Le prince visite les nefs, jette un regard dans les chapelles et s'arrête devant les grilles : « Superbe! dit-il, « incroyable! quelle richesse de dessin! quelle grâce! quel « goût parfait! » A cette explosion de louanges, le frère Denis, fasciné à son propre insu, s'était détaché de la file des religieux et, sans avoir conscience de l'attraction qu'il subissait, s'était doucement approché. Le prince, qui le connaissait et qui suivait du coin de l'œil l'effet prévu de ses paroles, l'invite à s'avancer davantage : « Vous avez fait « seul tout cela? » lui dit-il avec un accent profondément admiratif. — « Mais, monseigneur, à peu près seul; nos « frères préparaient les matériaux, et moi je les mettais en « œuvre. — Prodigieux! repart le prince; trop riche, en « vérité! trop beau! O frère, frère », ajouta-t-il en le menaçant du doigt, « à votre place j'aurais peur : c'est à rendre « jaloux saint Pierre et à faire pleurer d'envie le grand por-« tail du paradis! » Le convers s'inclina sous cette avalanche d'éloges et se redressa souriant. Le régent reprit d'un air fin : « Mais savez-vous, frère Denis, que votre travail n'est « pas terminé? Il manque là, à mon avis, une dernière opé-« ration, et je ne vous cacherai point que c'est à mes yeux « la plus importante. » Il s'arrêta, et vit une ombre traverser les traits ordinairement si calmes du religieux. « Il vous « reste, poursuivit-il, une chose à faire : c'est de nous prêter « votre habile main pour enlever et empaqueter tout cela. « — Enlever!... et empaqueter!... Empaqueter quoi, mon-« seigneur? — Enlever vos grilles, mon frère, empaque-« ter vos labyrinthes, vos dentelles, vos balustrades, vos

« jubés, et emmener le tout à Chelles. Madame l'abbesse « les veut absolument pour son abbaye; elle en rêve, et je « crois en vérité qu'elle n'en dort plus. Voudriez-vous, mon « frère, laisser mourir de déplaisir une aussi révérende « dame? — Monseigneur, madame l'abbesse fait beaucoup « trop d'honneur à un pauvre religieux comme moi... mais « bien d'autres... mais tout le monde... — Non, non, pas « tant de modestie; vous savez le prix de votre œuvre... « mais attendez... qu'en diriez-vous si nous vous laissions « tout cela? Seulement, nous vous en réclamerions un autre « exemplaire. Que pensez-vous de cette idée? — Je ne com- « prends pas, monseigneur. — Eh bien! mon frère, allez à « Chelles, exécutez pour madame l'abbesse le pendant de « tous ces chefs-d'œuvre que vous avez créés ici. » La figure du frère Denis, illuminée quelques instants sous la caresse des louanges, s'était quelque peu rembrunie; mais ici elle s'allongea : « Votre Altesse n'y songe pas, monseigneur, je « suis las, et les années viennent; j'ai consumé à ce travail « le dernier élan de mes forces, et... assurément, poursuivit- « il en hésitant, si je pouvais... je veux dire si j'étais jeune... « — En vérité, frère Denis, vous êtes jeune, et vous pou- « vez. Est-ce que le génie a un âge? et puis, est-ce qu'il est « dans la main? » Et appuyant au front du convers les trois doigts de sa main gantée : « Il est là, le génie, mon frère! « allons! vous voilà ébranlé; nous vous donnerons des auxi- « liaires, tout un monde d'exécutants; vous n'aurez qu'à « donner vos ordres, et l'or ne vous sera pas plus ménagé « que le fer. » Cela dit, le prince secoua cordialement la rude main du religieux, lui adressa le plus séduisant de tous ses sourires et fit quelques pas pour se retirer; puis, se retour-

nant à distance : « L'abbesse vous remercie, frère; elle vous « recevra demain. Préparez vos plans, notre maître : je vais « vous annoncer à Chelles; on viendra vous chercher ici. » Alors la majesté princière, un moment tempérée par l'épanouissement d'une caressante affabilité, reparut au front du régent. En se retirant, il fit aux religieux un salut plein de dignité et sortit de la basilique laissant la communauté stupéfaite et le frère Denis moitié rayonnant, moitié soucieux. Il est ici-bas deux espèces d'hommes : les uns nés pour posséder tout et user de tout sans travail : à eux les trésors, l'opulence, la vie facile et enchantée, les parfums, les saveurs, les objets de prix, les créations d'art, les œuvres de goût et la jouissance de toute chose parmi de longs et doux loisirs; ils s'en enivrent, les épuisent, en abusent ou s'en fatiguent, les jettent quelquefois loin d'eux, et, blasés de leur jouissance, acquièrent encore, entassent toujours pour détruire et pour prodiguer. Les autres sont nés pour n'user et pour ne jouir de rien en ce monde; pauvres gens de génie dont le lot est de vivre pour inventer, ils créent ou ils perfectionnent, et mettent leur intime joie dans la production des merveilles qui devront bercer la mollesse ou la distraction des premiers. S'absorber sans repos dans un silencieux travail, heureux d'y dévouer leurs peines, dussent-ils n'en pas récolter leur vaine et vide part de gloire, tel est le destin de ces hommes, martyrs de la science ou de l'art. Le frère Denis était de ce nombre. L'encens qu'il venait d'aspirer et la conscience de ce qui fermentait encore en lui de talent avaient promptement effacé l'image du travail gigantesque et des années laborieuses qui s'était dressée devant lui pendant les instances du prince : il était

donc tout radieux. Le lendemain, un carrosse lancé à fond de train faisait son entrée dans la cour d'honneur, précédé d'un piqueur à la livrée du régent. Il s'arrête au pied du perron; l'escorte qui l'environnait se range plus bas sur deux files. C'est le frère Denis que l'on vient chercher, le frère Denis qui, pressé de monter, s'y refuse et déclare nettement qu'il n'en fera rien. « Monsieur, dit-il au postillon, veuillez, je « vous prie, tourner bride. » Et il suit à pied le bel équipage; seulement, tout à l'expansion de sa joie d'enfant, il ne se fait faute d'apprendre à tous ceux qu'il rencontre que ce magnifique attirail lui est destiné, qu'il part de ce pas, et pour où, et par l'ordre de qui, et pour quel objet. Cette caravane excentrique s'en alla ainsi jusqu'à Chelles, le piqueur tenant les devants, les chevaux traînant les laquais, l'escorte entourant le carrosse, et le frère cheminant à pied derrière le tout. Il s'entendit avec l'abbesse, visita les lieux le jour même, prit et précisa ses mesures, dressa ses plans, et, grâce à son activité, Chelles eut aussi sa merveille, pareille à celle de Saint-Denis.

Profès artistes.

Quel ne fut pas le culte des profès de chœur pour les arts, dans un monastère où les simples convers étaient si habiles! L'un d'eux, Jean Canard, élevé vers 1389 au siége épiscopal d'Arras, faisait élever dans sa ville métropolitaine l'admirable église de Notre-Dame, en souvenir de cette admirable basilique de Saint-Denis où il avait été bercé.

Au XVII[e] siècle, le renom du frère Dunstan, religieux profès, Flamand de naissance, et consommé dans la peinture, le força souvent à sortir de son cloître, malgré toutes

les résistances de sa profonde humilité. Appelé par les abbés de différents monastères, il enrichit leurs résidences de ses pieuses inspirations. C'est à son pinceau qu'était dû le beau tableau de saint Denis placé à cette époque sur l'autel des saints Martyrs, au chevet de la basilique.

Au même temps, Maclou Bonnel, autre profès de la réforme de Saint-Maur, menant une vie angélique et d'une modestie hors ligne, excellait aussi dans la peinture et dévouait tout son talent à la décoration de l'abbaye et à la restauration des objets de prix que renfermait le trésor. Et ne croyons pas que ces religieux aient été les seuls ; nommés occasionnellement par l'auteur du *Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis*, parce que leur mort fut prématurée, ils fussent restés inconnus de nous sans ce hasard exceptionnel. Combien d'autres fleurirent dans ces retraites, n'y laissant d'autre trace de leur passage que les œuvres de leur talent plus durables que leur mémoire, et ces œuvres, sans aucun nom, sans aucune signature qui en pût déceler les auteurs, ne trahirent point le secret de leur modestie. Probablement ces religieux ne travaillaient pas dans les officines, mais dans des locaux où ils se livraient à loisir à ces arts jaloux, y vivant hors règle, c'est-à-dire comme les savants, dispensés par leur abbé de certains exercices interrupteurs, ce qui ne pouvait se faire sur aucun point des lieux réguliers. On voit, en effet, dans le livre manuscrit des Charges des officiers claustraux envers la communauté de l'abbaye de Saint-Denis, que la distribution extraordinaire et générale de vin nommée *charité de la coupe* doit s'étendre, en sus de la communauté réunie dans le réfectoire, à tous ceux qui vivent en chambre, soit

pour cause de maladie ou pour motif d'*ancienneté* (ce qui signifie les vieillards), ou bien *par l'avis de l'abbé*. Certes, c'est à ces religieux que la vie du cloître fut douce; à eux qu'elle réserva ses enchantements, à qui il fut donné d'y vivre entre les extases célestes et les seules joies de la terre qui ne soient pas empoisonnées ou payées par d'amers chagrins.

Nous nommerons, en finissant, deux d'entre les derniers profès qui, au XVIII[e] siècle, eurent un renom mérité dans ce beau domaine des arts : l'un fut dom Bedos de Celles, modeste et savant religieux versé dans les mathématiques, et qui consacrait ses loisirs à la fabrication de ses instruments, à celle de cadrans compliqués, de gnomons, d'horloges et d'orgues; il fit et alla placer lui-même plusieurs de ces instruments dans des abbayes et des métropoles lointaines, principalement à Bordeaux. Nous parlons de ce religieux dans notre chapitre du cloître, au sujet de sa sépulture. L'autre, dom Robert Racine, faisait également des orgues et possédait un rare talent sur cet instrument. Une exquise amabilité, une candeur presque enfantine et une bonté sans limites caractérisèrent ces deux savants, morts et inhumés dans le monastère, où leur souvenir demeura béni.

CHAPITRE XI.

TRÉSORERIE. — MAISON ET SALLE DU TRÉSOR.

Emplacement. — Vestiges de l'ancienne chapelle de Saint-Cucuphas.

La trésorerie était la demeure du religieux grand trésorier : le trésor était le dépôt des richesses de l'abbaye.

La trésorerie était assise entre la maison du religieux courtilier et le bas clocher de la basilique; elle conservait encore en 1652 les restes d'une ancienne chapelle construite par le roi Robert dans l'intérieur de son palais. Cette chapelle n'était plus alors qu'un grenier pratiqué sous le comble de ce logis, et il n'y restait du sanctuaire des anciens jours qu'un souvenir vague et confus et des murailles dépouillées. Elle avait été dédiée sous l'invocation de saint Cucuphas, l'un des noms qui parlaient le plus au cœur tendre et fervent du prince[1].

Un hymne de Prudence, le martyrologe romain, ceux de Bède, d'Usuard et de Barcelone, font mention de saint Cucuphas, dont l'histoire est néanmoins peu connue en France. La légende a versé sur la courte vie de ce martyr adolescent, moissonné au IVe siècle, cet éclat et ce charme du merveilleux qui ne sont nulle part aussi remplis de poésie que dans ces récits pleins de foi. Cucuphas était d'un sang noble. Né à Scilitane en Afrique et instruit dans l'école

[1] D. Doublet, *Antiquit.* p. 1274. M. Douet d'Arcq, *le Livre des choses, etc.* p. 378 et 379.

de Césarée, le jeune chrétien entendit de loin le bruit de la persécution qui s'allumait en Catalogne. Il se jette sur un navire et touche au port de Barcelone ; ses aumônes, ses prédications et la splendeur de ses miracles le signalent bientôt aux persécuteurs. Soumis aux tortures les plus barbares, il décourage ses bourreaux par la protection visible que le ciel étend sur lui : une clarté miraculeuse vient illuminer sa prison ; ses plaies se ferment d'elles-mêmes ; les lions refusent d'entamer sa chair innocente et se couchent à ses pieds ; les flammes des bûchers s'éteignent ; les bourreaux sont frappés de cécité ; la terre s'entr'ouvre sous les pas du juge païen et le dévore tout vivant, celui qui succède à cet homme d'iniquité est écrasé par la chute soudaine de son idole. Le jeune confesseur du Christ eut enfin la tête tranchée. Ses reliques, portées à Rome, puis accordées à l'empereur Charlemagne et par celui-ci à l'abbé Fulrad, allèrent reposer en Allemagne, dans la vallée de Lebraha, au prieuré de Fulrado-Villiers, qui prit alors le nom de Saint-Cucuphas. Après la mort de Charlemagne, Fulrad les transféra dans son abbaye de Saint-Denis et déposa la châsse gemmée qui les renfermait dans une chapelle du chevet de la basilique, dédiée sous l'invocation du jeune martyr [1].

Des parcelles des reliques de saint Cucuphas furent semées de temps à autre dans quelques-uns des prieurés qui se peuplaient, de proche en proche, de colonies bénédictines, et le jeune martyr y fut honoré. Il dut l'être également dans ces monastères agricoles qu'on appelait alors des

[1] La châsse en argent doré incrustée de pierres précieuses que Pierre d'Auteuil, abbé de 1221 à 1228, fit faire en remplacement de celle-ci fut enlevée au XVI[e] siècle par les huguenots.

celles ou *obédiences*, délicieuses thébaïdes où les abbés avaient coutume d'exiler temporairement les frères qui encouraient leur disgrâce[1]; ces pénitents ou ces bannis y étaient appliqués aux travaux des champs. Combien sans doute, parmi eux, rendus à la vie commune du cloître, regrettaient au fond de leur cœur ces Éden de la solitude pleins de murmures de feuillages, de doux soleils, de travaux simples, et de tout ce qui porte l'homme aux divines contemplations! Telle fut *la Celle Saint-Cloud*, cachée sous des forêts profondes et appartenant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; peut-être le petit étang de Saint-Cucufat, creusé au fond d'une vallée sous les châtaigniers du bois Bérenger, voyait-il une de ces celles sourire au bord de son bassin.

C'est par la chapelle de Saint-Cucuphas et par le passage qui la suivait que le roi Robert descendait dans les nefs de la basilique pour ces offices de la nuit dont il rehaussait encore la pompe par la majesté et la grâce de sa personne et par les chants qu'y présidait ce roi poëte et musicien.

Par un privilége tout d'exception et trop rarement accordé aux bâtiments d'ancienne date, la demeure où le roi Robert venait promener ses ennuis et poursuivre ses rêveries fut moins profanée que bien d'autres. La transformation qui établit la trésorerie du monastère sur l'emplacement de l'ancienne résidence royale et dans ce qui était sa chapelle n'apporta à ce qui en restait qu'une pacifique attribution

[1] Guillaume, qui devint plus tard le secrétaire particulier de l'abbé Suger, subit un de ces exils temporaires dans le prieuré de Saint-Denis-en-Vaux, en Poitou; en 1486 et pendant les années suivantes, Jean III, abbé de Saint-Denis, bannissait de la même manière ceux d'entre ses religieux assez téméraires pour réclamer contre son indolence et ses dilapidations.

et une destination pieuse, puisqu'une incroyable fraction des richesses de l'abbaye passa des coffres de la trésorerie dans le sein des pauvres.

Au XVIIe siècle, la trésorerie était un domicile pourvu de tout le nécessaire à l'indépendance de l'existence matérielle : elle avait son cellier et sa salle basse, sa cuisine et son four : au premier étage, ses chambres d'habitation; au sud, son petit jardin clos de murs qui lui envoyait ses senteurs et qui réjouissait les yeux de ses hôtes des sourires de son parterre.

La cour qui séparait la trésorerie du logis des hôtes et du monastère (*area thesaurariæ*) était appelée *cour des Anciens des martyrs*, à cause des logis monastiques dont elle était environnée et dont les habitants portaient ce titre honorifique, l'une des dignités les plus éminentes de l'abbaye [1]. A l'extrémité de cette cour et à droite sur sa lisière s'ouvrait la porte intérieure du monastère, encaissée entre l'hôtellerie et le bâtiment du trésor [2]. Le seuil de cette entrée franchi, on se trouvait dans la galerie septentrionale du cloître, ayant à main droite, adossées au mur, les statues colossales

[1] Nous trouvons cette dénomination dans un acte de cession par échange dressé entre dom Étienne Charron, religieux grand prévôt portier, et dom Benjamin Charron, grand aumônier de l'abbaye, au sujet « d'un petit jardin et « d'un lavoir dépendants de son office, situés rue de l'Abbaye, tenants à la « grande porte de celle-ci et à la rivière du Crould, de plus, d'une étable, d'un « autre lavoir, tenants d'une part au courtilier, de l'autre au trésorier, d'autre « part sur la cour des Antiens des martyrs de laditte abbaye, d'un bout par der- « rière à la rue du petit Crould, d'autre, sur la cour des Antiens des martyrs. » (*Livre mss. des offices claustraux de l'abbaye de Saint-Denis*, fol. 431, Archives de France.)

[2] M. Douet d'Arcq, *Extrait du Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 359 et 379.

du roi Dagobert et des deux princes ses fils, et à gauche l'une des deux portes qui accédaient à la basilique.

Souvenirs du temps de la Fronde.

La trésorerie était séparée du parvis extérieur de la basilique par sa petite cour déserte endormie sous le bas clocher. C'est au moyen de cordes communiquant de la plateforme de ce dernier avec cette enclave écartée qu'au temps de la Fronde les officiers du prince de Condé, bloqués avec leurs soldats dans les deux clochers, recevaient des munitions et des vivres, par là qu'ils s'introduisaient au logis du grand trésorier, où les attendaient l'abondance et les recherches de la table.

A l'est, vis-à-vis de la porte du cloître dans la cour des Anciens des martyrs, trois grands ormes mêlant leurs ombres abritaient d'un dais de feuillage le portail massif de la trésorerie, portail hérissé de ferrures et clos au moyen de puissants verrous. En face, un berceau fleurissant invitait à un doux repos. Au moment de la défection du grand trésorier, cette cour et ces verts abris furent remplis du bruit des armes et d'un mouvement inaccoutumé. Ce fut là que le sous-prieur de la réforme de Saint-Maur, dévoué au parti du roi, dirigea lui-même le siége du logis du grand trésorier, mis à l'écart par la réforme et partisan secret des princes. Adossé à l'un de ces ormes, il y soutint vaillamment les balles et la pluie de pierres lancées de la plateforme du bas clocher et força enfin la trésorerie, où les preuves flagrantes de la défection du grand trésorier justifièrent la communauté du soupçon de trahison qui planait sur elle.

De tous ces lieux pleins d'intérêt, la petite cour sous laquelle coule le Crould, aussi muette que jamais et plus infréquentée encore, est celui qui a le mieux conservé sa physionomie. C'est là que le grand trésorier, voyant sa demeure forcée et fuyant tout épouvanté, s'engagea dans le lit souterrain du Crould par une trappe grillée sous laquelle plusieurs degrés conduisaient jusqu'au bord des eaux [1].

[1] Ce grand trésorier, dom Claude Sanguin, dépossédé de son office, mais souffert et pensionné dans sa maison de la trésorerie par les religieux réformés, fournissait clandestinement des vivres et des munitions aux troupes rebelles, bloquées dans le haut et le bas clocher de la basilique. Il avait même établi des moyens de communication avec les officiers de ces troupes et les invitait à sa table. Nous avons fait de longues recherches pour découvrir le nom de ce religieux, soigneusement dérobé à la connaissance de l'avenir par le miséricordieux silence de dom Doublet, de dom Félibien, de l'auteur du *Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis* et des autres bénédictins historiens ou chroniqueurs du monastère. Par un accord tacite et consciencieusement respecté, ce nom est absent de partout. Nous n'avons pu le retrouver que dans le registre original qui contient les procès-verbaux des actes capitulaires de l'abbaye. C'est sans doute la maison de ce religieux qui donnait, en 1653, un évêque au diocèse de Senlis. Menacé des châtiments les plus rigoureux par le général de Miossens (plus tard le maréchal d'Albret) après la découverte de sa trahison et le péril où il avait jeté l'abbaye, dom Sanguin fut gracié par considération pour la noblesse de sa famille et à la prière instante du sous-prieur. Il fut difficile aux religieux de détromper le roi et la cour sur le fait de la complicité qu'on leur imputait avec dom Sanguin, et l'abbaye fut quelques jours en disgrâce. Quant à ce religieux, il obtint pour habitation l'ancien logis de la cène, situé dans la clôture, mais indépendant des lieux réguliers, s'y installa en 1654, et alla mourir, le 11 janvier 1660, dans la maison des frères de la Mission au faubourg Saint-Lazare, où le prieur de Saint-Denis l'avait fait transporter « pour quelques foiblesses d'esprit dans lesquelles il es« toit tombé. » Supporté depuis sa défection par les religieux de Saint-Maur avec une mansuétude chrétienne, il paraît néanmoins que sa trahison l'avait profondément déconsidéré à leurs yeux. On voit dans les *Actes capitulaires* que les ormes qui ombrageaient la trésorerie furent abattus malgré lui, et à la demande des religieux de la réforme, par un arrêté du chapitre. Lors de son décès,

Les archives.

Selon toute probabilité, c'était dans l'un des locaux voisins de la trésorerie, mais dans l'intérieur des lieux réguliers, qu'était le dépôt des archives, considéré à juste titre comme une collection sans prix. Il est certain que les archives étaient très-voisines de la basilique et de la salle du trésor, car on lit qu'avant l'avénement de l'abbé Louis IV de Lorraine, un incendie allumé dans la basilique ayant menacé les archives, les religieux alarmés se bâtèrent d'enlever de leurs propres mains les monceaux de parchemins que la dent des rats et les pluies y assiégeaient depuis longtemps, et que, réintégrés plus tard en un lamentable désordre là même où ils avaient moisi, chartes, actes, bulles, titres de donation, annales, restèrent pêle-mêle sur le pavé dans un chaos inénarrable jusqu'à l'avénement de ce prince abbé. Où étiez-vous, âge d'or des lettres, beaux siècles du *scriptorium*, époques des moines patients, épris des loisirs studieux et de tous les arts de la plume; ans où les vélins et les chartes comptaient parmi les objets du culte des religieux et où le luxe monastique n'avait jamais assez d'or fin, assez

arrivé cinq ans après cet incident, ses restes, contre l'habitude, ne furent point réclamés par les bénédictins ses frères, intéressés à assoupir un souvenir si déplorable, et furent tacitement inhumés dans l'église paroissiale de Saint-Laurent. L'office des morts, une grand'messe obituaire, celles du troisième, du septième et du trentième jour, furent célébrés pour le défunt dans la basilique; mais ni les chanoines de Saint-Paul ni les récollets n'y vinrent en cérémonie selon l'usage accoutumé, et les cloches, dont les plus solennelles volées retentissaient toujours dans ces occasions, restèrent ce jour-là muettes. (Voir le *Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis*, publié par M. Douet d'Arcq, et aux Archives de France, les *Actes capitulaires de l'abbaye*, cotés LL, 122, fol. 398 et plus bas, année 1660.)

de fleurs, assez de pourpre, pour ornementer dignement les œuvres des siècles antiques, ni de cadre trop éblouissant pour les enchâsser? Et vous, pieux et savants reclus dont nous retrouvons aujourd'hui les incomparables travaux, le temps, qui a effacé vos noms de ces pacifiques demeures où nous voudrions les retrouver, devait-il vous y réserver de tels successeurs [1]?... Ressouvenons-nous toutefois que ceux-ci furent condamnés à traverser des temps troublés et des périodes calamiteuses, qu'ils connurent la pauvreté, qu'on entendit dans leur retraite le marteau des démolisseurs et les cris furieux des haines civiles; que le sang coula dans leur cloître; que la mort remplit leur demeure de dépouilles d'hommes armés, et que les arts silencieux et les sciences méditatives demandent, pour éclore et vivre, une sécurité sereine et une atmosphère de paix.

Les archives de Saint-Denis étaient un dépôt inviolable. Nos rois et les grands seigneurs du royaume lui confiaient les chartes et les titres dont ils voulaient en quelque sorte assurer la perpétuité, considérant cette retraite comme le sanctuaire qui semblait leur offrir le plus de garanties de conservation.

C'est dans le trésor des archives que fut déposé en 1209 le testament de Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, par lequel, à la veille d'entreprendre le voyage de Rome, et voulant prévoir les surprises de la mort, il partageait tous ses biens entre ses

[1] Les bénédictins de cette époque sont ceux-là mêmes qui, trente-neuf ans plus tard, étaient réformés par la congrégation de Saint-Maur, et qu'il fallut, pour la plupart, écarter de la nouvelle communauté, tout en leur laissant des asiles dans l'abbaye.

enfants et l'hôpital de Jérusalem. On lisait au dos de cet acte : « Testamentum Raymundi ducis Narbonne (*sic*), datum « nobis ad custodiendum. »

En 1283, Guy de Mauvoisin, sire de Roony, s'engageait par une charte à donner tous les ans aux religieux, à titre de rente, et à faire porter au monastère, la veille ou le jour de la fête patronale et à l'heure de la grand'messe, « un « cerf ou sanglier salé, ou une biche, ou une laie fresche « âgée tout au plus de deux ans », pour qu'on lui gardât aux archives la charte du roi qui confirmait l'établissement de sa forêt de Chevriée « et pour monstrer à nostre sire le « Roy ou à ses gens pour faire la tenir, se mesfaisoit contre « la teneur de la charte. »

En 1290, Philippe le Bel plaçait dans les archives de Saint-Denis la charte par laquelle il accordait à Jehanne, reine de France et de Navarre, comtesse palatine et de Champagne, « le droit de prendre vingt mille livres parisis de « tous les meubles qui se trouveront dans son hostel après « son décès, pour en disposer par elle en œuvres pies à sa « volonté. »

En 1375, les mêmes archives recevaient un double de l'ordonnance royale de Charles V fixant la majorité pour les rois de France à l'âge de quatorze ans accomplis[1].

Pendant la reconstruction de l'abbaye dans la première moitié du XVIIIe siècle, les commissaires à terriers et les

[1] Archives de France, *Inventaire de l'abbaye*, II, fol. 725, n° 783. D. Félibien, *Pièces justificatives*, p. 127, n° 183. — Archives de France, *Inventaire de l'abbaye*, f° 941, n° 3023. D. Félibien, p. 288. Archives de France, *Inventaire des chartes*, II, p. 863, n° 2859. *Cartulaire blanc*, I, 338. *Copie du même cartulaire*, II, p. 50. *Copie du Colbertin*, p. 244.

écrivains archivistes des religieux occupèrent temporairement la trésorerie jusqu'à l'achèvement du corps de logis des archives. Démolie à cette dernière époque, la trésorerie ne fut point reconstruite. Le bâtiment semi-circulaire qui la remplace sert d'habitation aux plus jeunes dames de l'institut ouvert aux filles des officiers supérieurs légionnaires, et son rez-de-chaussée contient les parloirs. Des souvenirs mélancoliques, la charité la plus active, les beaux et nobles dévouements d'une généreuse jeunesse, se sont succédé sans secousse sur ce sol paisible et muet.

Maison et salle du trésor.

La maison du trésor, aujourd'hui détruite, était un édifice distinct et complétement séparé de la maison du trésorier. Au pied du collatéral méridional de la basilique on voit une petite cour qui s'ouvre sur la place d'Armes de la ville de Saint-Denis à côté de la base du bas clocher. Cette cour, dont la moitié est envahie depuis 1813 par la chapelle du chapitre, se prolonge, sous les murs de la sacristie dite basse, jusqu'à la croisée du transsept. C'est sur ce local solitaire qu'existait le bâtiment du trésor. Ainsi placé, et construit sur un plan parallélogrammatique, il avait à l'est la croisée méridionale du transsept, à l'ouest, la partie antérieure de la cour où il était assis lui-même, au nord, la chapelle de Saint-Michel, devenue plus tard le *revestiaire* [1], au sud, l'extrémité de l'hôtellerie, qui est aujourd'hui l'économat. Des traces de démolition et des trous encore apparents marquent dans

[1] L'ancien *revestiaire* forme aujourd'hui le prolongement intérieur de la chapelle du mausolée de François Ier.

le mur terminal de ce dernier corps de logis les points de contact qui ont existé entre l'un et l'autre édifice pendant un laps d'un demi-siècle. Il faut se placer, pour les reconnaître, dans la cour toujours déserte, toujours profondément muette, qui n'a gardé que cette trace de l'existence du trésor.

Un bras de la petite rivière de Crould roulait son onde pacifique sous les murs mêmes du trésor et, simultanément avec les grands réservoirs de la basilique, mettait les richesses qu'il recélait à l'abri des ravages de l'incendie. On voit encore à cette place les dalles noircies et rongées par l'humidité. Le flot, encaissé sous le sol, fait suinter les assises inférieures des murs qui enclavent cette cour, où vivent une mousse épaisse et l'inculte végétation qui fleurit sous l'œil de Dieu seul dans les locaux abandonnés. Enfant, notre regard s'étonnait de la tristesse de ce lieu; nous avons passé bien des heures à en écouter les silences et à nous laisser dériver à de sérieuses rêveries que nous n'avons jamais savourées que là. De notre poste d'observation nous interrogions, curieuse, les basses ogives grillées percées dans les caveaux funèbres creusés tout près de cette cour, et nous attribuions alors à l'influence délétère dont notre imagination les investissait sa température glacée, la mélancolie de son ombre et l'étiolement des plantes pariétales qui croissent au pied de ses murs.

Dans cette enclave solitaire, à l'est de la maison du trésor et sur l'un des points occupés aujourd'hui par la chapelle appelée longtemps *chœur d'hiver,* partait du collatéral méridional de la basilique un bel escalier de marbre montant, en forme d'éventail, au pignon terminal du nord de

la maison conventuelle[1]. A la hauteur de l'entre-sol, sur l'un des repos de cet escalier, on trouvait, en tournant à gauche, la porte d'un vestibule qui donnait accès au trésor[2].

La salle qui portait ce nom communiquait, au rez-de-chaussée, avec la basilique et avec le vestibule de la galerie nord du cloître. C'est par la serrure de la porte placée à l'extrémité du passage qui aboutissait à celui-ci que le sous-prieur dom Tixier découvrit, en 1652, l'homme qui fournissait de l'eau et des vivres aux troupes du parti des princes cantonnées dans le bas clocher[3].

La salle du trésor était placée sur une voûte. Son rez-de-chaussée, qui occupait au XVIIIe siècle une partie de l'ancienne chapelle de Saint-Michel, se composait alors de deux divisions : l'une, qui s'ouvrait au sud, était l'atelier des brodeurs ou tapissiers de l'abbaye placés sous les ordres d'un frère convers; l'autre était le logis des suisses, s'ouvrant à l'ouest sur la cour dont le chœur d'hiver envahit peu de temps après la moitié. Là étaient les lits et les armes de ces vigilants gardiens de la basilique, qui ne s'écartaient jamais de ce sanctuaire, et qui, de ce poste placé près des deux confins, veillaient à la fois sur la basilique et sur le trésor. Des chiens les accompagnaient dans les rondes qu'ils renou-

[1] Le pignon que nous désignons est celui où se trouvent actuellement les appartements de la dignitaire économe de la maison de Saint-Denis et le grand escalier d'Austerlitz, qui conduit aux parloirs, aux petites classes et au corridor de la salle d'inspection. La porte qui faisait communiquer la maison conventuelle au trésor subsiste encore dans ce dernier escalier, mais murée, à côté d'une pièce qui a servi longtemps de magasin et d'entrepôt des lampes.

[2] «On montait à cette salle par l'escalier qui était entre la sacristie et la «grille sur la nef.» (Manuscrit du religieux bénédictin dom Robert.)

[3] M. Douet d'Arcq, *Extrait du Livre des choses mémorables*, etc. p. 379.

velaient le jour et la nuit et qu'ils faisaient toujours armés. Ces intelligents animaux, dressés à cette œuvre de vigilance, parcouraient toutes les chapelles, flairaient et visitaient tous les coins, se glissaient derrière et sous les autels, fouillaient les moindres intervalles qui séparaient les mausolées et ne laissaient nulle part rien d'inexploré.

En 1672, lors du partage des biens fonciers et des rentes de l'abbaye en trois lots, l'un pour l'abbé, le second pour les religieux et le troisième pour l'entretien des bâtiments, les chiens ne furent point oubliés, et il fut question d'allouer une rente annuelle pour leur nourriture. Cette somme, discutée entre l'abbé cardinal de Retz et les moines, fut fixée par le grand conseil du roi à 250 livres par an[1].

La salle du trésor a été démolie avant l'an 1813. Elle avait environ 36 pieds en carré et 20 dans œuvre, et était

[1] On lit dans la transaction dressée entre l'un et les autres : « Item, entretiendront lesdits religieux deux ou trois chiens dogues pour la garde de l'église pendant la nuit. » (*Procès-verbal*, etc. 1672. Bibliothèque de Saint-Denis, fol. 532.) Et plus haut : « .... Et par ledit de Gamaches a été dit qu'à l'égard des nourritures des chiens mentionnées à l'article XI (*des Charges des religieux*), il se rapporte à nous d'ordonner ce qu'il nous plaira. Sur quoy nous avons alloué... le XIe article pour la somme de 250 livres pour chascun an. » (Même vol. etc. *État des charges*, fol. 490, recto et verso.)

Vers les dernières années de l'existence de l'abbaye, la splendide croix d'environ six pieds, ornée de riches pierreries, qui était posée au sommet des grilles du chœur, fut l'objet d'un hardi larcin. Un homme, frère d'un lapidaire de Paris, se cachait le soir dans la loge actuelle du gardien, qui était alors le dépôt des chaises, et la nuit, au moyen d'une échelle de soie munie de crampons, dérobait les pierreries et les remplaçait par des pierres de verre. Il en enleva ainsi sept. L'un des chiens de la basilique découvrit et saisit le larron, qui fut déporté en Amérique. (Manuscrit de dom Robert. Id. de M. Gauthier, organiste de l'abbaye. Témoignage de M. Deblesson, contemporain de cette époque.)

voûtée à quatre pans. Ses arceaux venaient appuyer leurs retombées sur un seul pilier de porphyre placé au centre de la salle et dont leurs arêtes semblaient être les ramifications. Cette voûte était due à Michel Le Goust, serrurier de l'abbaye en 1568, qui reçut vingt-sept sous tournois pour cette œuvre; et celle des deux salles voisines, dont une est encore subsistante dans la maison conventuelle, fut exécutée en même temps par André Caubert et Marin Polly, maçons demeurant à Paris, pour la somme de quatre livres dix-neuf sous tournois. Une lampe brûlait jour et nuit dans ce sanctuaire, par respect pour les reliques qu'il recélait. A gauche, en entrant, était la chambre du trésorier. A droite, le long du mur et en le suivant en retour d'équerre, étaient disposés deux rangs d'armoires. C'est dans le rang inférieur qu'étaient rassemblées avec ordre toutes les pièces du trésor. Les armoires les plus éloignées de l'entrée contenaient les objets d'or et d'argent, les couronnes, les pierreries, les reliquaires, les joyaux, que nous détaillerons ailleurs. Les plus voisines de l'entrée étaient réservées aux habits du sacre du roi vivant, à savoir : le manteau royal en velours violet à fleurs de lis d'or, son agrafe de pierreries, le surcot ou camisole de velours violet cramoisi, la tunique et la dalmatique de satin bleu, les bottines et la bourse de même couleur et de même étoffe avec des glands, des cordons et un fermoir or et bleu, la couronne de Charlemagne, gemmée et fermée à l'impériale, le sceptre d'or fin et la main de justice du même prince, faite de corne de licorne, ciselée et couverte de pierreries. Là étaient encore les éperons d'or garnis de grenats et de fleurs de lis, l'épée dite *de Charlemagne* à pommeau, garde et poignée d'or, con-

servée dans son fourreau de velours violet. Les pistolets d'arçon, non moins riches que tout le reste, complétaient l'armoire du sacre. On y voyait à côté d'eux le *Pontifical* ou livre du sacre, attribué par dom Félibien au XIe siècle : le battant supérieur de ce vélin, couvert en vermeil émaillé, portait encadrée dans une double bordure de pierreries et de fleurs de lis la peinture du crucifix, adoré par deux anges et par la sainte Vierge et saint Jean [1].

Au-dessus de ces armoires étaient suspendues des armures consacrées par d'illustres noms. On voyait parmi ces trophées une épée que le sang n'avait point rougie et un ceinturon de buffle « dont les annelets, la garniture et les « boucles des pendants étaient d'or. » C'était tout ce qui était resté de l'armure de Jeanne d'Arc, offerte par les propres mains de cette héroïne dans le sanctuaire de Saint-Denis, mais que l'évêque de Thérouanne, un instant maître de la ville, s'était hâté d'en arracher. Crut-il anéantir avec elle ce nom d'héroïque mémoire, qui fera éternellement rougir le front des Anglais?

Sur les planches les plus élevées des armoires réservées aux joyaux et aux reliquaires étaient alignées des couronnes étincelantes de pierreries : les unes étaient celles qui servaient aux cérémonies du sacre, du couronnement et des funérailles des rois et des reines; les autres avaient été offertes en don à la basilique par la piété de plusieurs d'entre eux. Toutes étaient distinguées les unes des autres par la variété du luxe, leur destination spéciale et les noms de leurs donateurs. Celle de l'empereur Charles le Chauve, toute

[1] D. Félibien, p. 542. D. Doublet, p. 366 et sqq. 371 et sqq.

rutilante de rares joyaux, avait été enlevée en 1564 par les ligueurs; mais on y voyait celles de Philippe Ier et de Louis VI, celle que Philippe-Auguste fit faire et orner magnifiquement pour le couronnement des reines, et les trois couronnes offertes par saint Louis. Les couronnes de Louis XIII, de Jeanne d'Évreux, d'Anne de Bretagne, n'attiraient pas moins les regards.

Les armoires du rang supérieur ne s'ouvraient jamais au public, mais seulement aux personnages d'élite jugés dignes de cette faveur. Elles renfermaient les statues en cire d'un bon nombre d'entre les rois de France, toutes de grandeur naturelle et portant, disait-on, la ressemblance de leurs traits. On les nommait les *effigies*, et chacune d'elles avait été transportée à Saint-Denis le jour et pendant la cérémonie des funérailles du roi qu'elle représentait, couchée sur un lit de parade qui prenait alors, simultanément avec elle, le nom de *représentation*.

L'effigie, ruisselante d'or et ornée de riches joyaux, était le tribut payé par la mort au trésor de la basilique. A la suite de chaque solennité funéraire qui en ouvrait les sombres caveaux au prince que le trépas venait de déposséder, l'effigie, dans tout son éclat et parée de ses pierreries, entrait, pour n'en plus ressortir, dans la nuit des armoires hautes où l'attendaient ses devancières.

Au pied et le long des armoires qni tenaient au mur en retour d'équerre, c'est-à-dire devant les seules d'entre elles qui s'ouvrissent à la curiosité du public, régnait une balustrade séparée de ce rang d'armoires par une distance d'environ cinq pieds. Cet espace était le domaine exclusif du religieux trésorier. Il circulait seul dans cette galerie réser-

vée, d'où il ouvrait les armoires à la foule des visiteurs chaque jour, à deux heures après midi. De cette manière, l'accès de ce riche dépôt, accordé aux yeux, était interdit à la main. Prudente et sage précaution! En effet, le trésor de Saint-Denis était le plus opulent qui fût en Europe. Souvent, après la réception des ambassadeurs, le roi les envoyait visiter son trésor de Saint-Denis aux flambeaux [1].

Les armoires du trésor, au nombre de cinq sur chaque rangée, étaient une œuvre de menuiserie d'un travail exquis, confectionnée vers l'an 1560 par l'ordre du cardinal de Lorraine, occupant le soixante-cinquième rang dans la série des abbés, et le deuxième commendataire dans l'abbaye. Les serrures en avaient été commandées et faites en Allemagne, et s'ouvraient au moyen de quatre clefs différentes: l'une demeurait déposée entre les mains du trésorier, l'autre était chez le grand prieur; le sous-prieur et le grand chantre possédaient chacun une des deux autres. Jehan Garrault, maître serrurier à Paris, recevait, en 1533, huit-vingts livres pour les serrures des armoires du trésor, et en 1568, cent vingt livres pour leur fermeture [2].

Le trésor de Saint-Denis s'était composé, pièce à pièce, des dons de la munificence des rois de France et des souverains étrangers. Dagobert, Charles le Simple, Pépin, Charlemagne, Charles le Chauve, Louis VI, Philippe-Auguste, saint Louis, et presque tous leurs successeurs; les reines Berthe, Hildegarde, Isabelle de Bavière, Anne de Bretagne; le khalife Haroun-al-Raschid, plusieurs d'entre les rois d'An-

[1] Manuscrit inédit de dom Robert, qui fut l'un des derniers bénédictins de l'abbaye de Saint-Denis.

[2] Manuscrit des Archives de France.

gleterre et les rois d'Espagne y avaient contribué par des dons de couronnes, d'armes, d'une innombrable quantité de vases de prix, de hanaps, de reliquaires, de joyaux; et les livres, ainsi que les mitres abbatiales et les ornements qu'on y conservait, étaient autant de raretés dont la magnificence rivalisait avec l'habileté de la main-d'œuvre.

L'inventaire manuscrit du trésor de Saint-Denis, dressé en 1634 et conservé aux Archives de France, occupe un volume grand in-4° de cinq cent trente-six pages. En le parcourant, on est ébloui de cette opulence. Les victoires, les réjouissances publiques, la grave prévision de la mort, souvent aussi des joies privées ou des pertes inconsolables, apportaient en effet au trésor de Saint-Denis des tributs nombreux. Les reines lui léguaient leurs robes et tous les ornements de prix dont s'était parée leur beauté. En 1390, Jeanne d'Eu, duchesse d'Athènes[1], lui laissait par son testament sa robe de noces, « nostre bonne robbe de veluet plon-« quié de brodeure, toute entière, pour faire uns parement « d'autel, et chasuble, et vestemens[2]. » En 1409, la jeune Isabelle de France, fille du malheureux Charles VI, épouse de Richard III, roi d'Angleterre, à sept ans, veuve à onze, rentrée à quatorze ans en France et remariée au jeune Charles d'Orléans[3], mourait dans sa vingt-deuxième année,

[1] Jeanne d'Eu, fille de Raoul, comte d'Eu et de Guines, et de Jehanne de Mello, veuve du duc d'Athènes et remariée à Louis d'Évreux, comte d'Étampes et de Gien.

[2] Cette robe était un costume complet, qui se composait de cinq pièces : « ... Una cum sua roba de velueto plombato quinque indumenta continente. » (D. Doublet, *Antiquit.* p. 1044.)

[3] C'est ce même Charles d'Orléans si célèbre depuis par sa captivité à Londres, sa vie aventureuse et chevaleresque et ses poésies.

au milieu du premier épanouissement d'un bonheur à peine goûté. Le prince arrosa de ses larmes les robes de bal et de fête, les fraîches parures, les manteaux de cour, les blanches hermines, les diamants, les bandeaux de perles, moins éblouissants et moins beaux que cette gracieuse enfant. Il fit réunir sous ses yeux le satin, le velours, la moire, les étoffes d'or et d'argent portés dans des jours d'apparat et encore tout imprégnés des senteurs qu'elle avait aimées; puis il voulut qu'elles ornassent les chapelles de Saint-Denis et les envoya au trésor, pour ne consacrer qu'à Dieu et aux saints ces pures et chères reliques.

L'abbaye, qui a ouvert ses portes à tout ce que l'Europe a eu de plus grand et de plus célèbre, l'abbaye, qui reçut bien des fois simultanément la cour pontificale et celle du roi et dont l'hospitalité fut à la hauteur de ces hôtes par excellence, l'abbaye, durant son existence de douze siècles, vit tour à tour, dans ces réceptions solennelles, tous ses locaux en dehors des lieux réguliers servir de salles de banquet. Le trésor[1] eut aussi son jour : il devint salle de banquet pendant quelques heures, pour une compagnie d'élite et pour un prince encore enfant. Le 5 septembre 1651, treizième jour anniversaire de la naissance du jeune roi Louis XIV, au moment où finissait l'office de vêpres, un groupe brillant débouchait par le grand portail dans la basilique parée, où mouraient les dernières harmonies des hymnes sacrées et où se perdaient les derniers nuages de l'encens qu'avaient balancé dans les airs les thuriféraires. Un enfant âgé de onze ans précédait le noble cortége : c'était

[1] Voyez, aux *Appendices*, un Extrait de l'inventaire du trésor en 1634.

Monsieur, frère du roi, envoyé par la reine mère pour la suppléer ce jour-là au pied de la châsse de saint Louis et de l'autel de saint Denis, où des prières spéciales se continuaient depuis neuf jours pour le jeune roi.

Monsieur reçut de la communauté l'accueil le plus empressé. Le grand prieur le conduisit successivement au pied des châsses de saint Louis et de saint Denis et près de la tombe de Louis XIII, déposée sous l'arche funèbre au pied de la statue de la sainte Vierge, au bas de la dernière marche des degrés du caveau royal. Les princesses de Carignan, le maréchal du Plessis-Praslin, gouverneur, la comtesse de Brienne et les autres dames, avec les seigneurs de la suite, s'agenouillèrent à distance durant ces pieuses stations. Monsieur fut ensuite conduit à travers les mausolées pressés dans le chœur et dans le transsept de la basilique. Pendant que le grand prieur lui montrait les marbres muets, les autels splendides, les statues rêveuses, les vitraux d'or et de saphir, les pieux emblèmes, les grandes images des rois et les autres magnificences de cet empire de la mort, le trésor avait mis à nu toutes ses richesses, et Monsieur garda souvenir de cette salle au jour voilé, mais tout étincelante; comme celles des premiers rêves ou des contes orientaux, de l'éclat de l'or, des rubis, des émeraudes, des topazes, des grenats, des perles et des diamants échelonnés dans ses armoires.

Une collation, disposée selon les règles de l'étiquette princière la plus exacte, était dressée au centre de ce féerique éblouissement. Le prince et les dames prirent place autour des pâtisseries recherchées, des roulets, des tartes, des crèmes, des conserves de toute espèce, des fruits rares,

des pâtes sucrées et glacées, des gelées et des confitures, des riches surtouts à rocailles, des gerbes de fleurs odorantes et des liqueurs italiennes dont les tables surabondaient, et, par une exception bien rare, ce sanctuaire du silence entendit le bruissement d'une causerie insolite et les rires épanouis du jeune hôte à qui s'adressait cette réception[1].

Un siècle et demi à peine écoulé, en 1793, et au même mois de septembre, dans la nuit du onzième au douzième jour, les dix armoires du trésor, ses retraites les plus cachées, livraient de nouveau leurs merveilles. Cette fois, c'était le pillage s'accomplissant dans les ténèbres et portant tous les caractères d'une brutale violation. Dans cette sacrilége nuit, douze commissaires de la Convention nationale, par ordre du département et en présence du district et de la municipalité de Saint-Denis, enlevèrent à pleines brassées les dons de la munificence de cinquante-huit générations souveraines : les châsses, objets de respects et de vénérations sans nombre; les crosses, les calices d'or, les hanaps, les œuvres d'art incomparables dont l'âge se comptaitpar siècles; les reliquaires ciselés, émaillés, incrustés de pierreries fines; les vélins revêtus d'ivoire, d'or, de vermeil, damasquinés, constellés de perles ou illustrés de figurines taillées en bosse; les couronnes d'or, les sceptres, les garnitures de camées, les insignes royaux, les joyaux inappréciables, les vases de prix, les antiques dont la provenance se perdait dans la nuit des temps, les curiosités et les raretés venues d'outre-mer, puis les beaux ornements d'autel en velours

[1] D. Félibien, p. 483.

ou brocard d'orfrois, les chapes gemmées qui n'avaient pas leurs pareilles en Europe et dont les emblèmes, les entrelacs et les rinceaux serpentaient sur des champs de perles; « ces tant belles chapes[1], » que des abbés et quatre reines avaient employé tant d'années à faire tisser et broder, dont le moine Doublet a compté les gemmes, les diamants et les plaques d'or, et qu'il contemple si souvent, en laissant reposer sa plume, avec un claustral et naïf amour : ces offrandes de tant de siècles échappées aux violences des huguenots et à tous les fléaux des guerres civiles, tout fut arraché, amoncelé dans de grandes caisses de bois et traîné dans des chariots à la Convention nationale[2]. Il en reste un vain souvenir, et aussi quelques inventaires, qui sont ce que dom Doublet, dom Milet, dom Félibien et quelques autres religieux qui ont écrit sur la basilique nous ont laissé de plus complet[3].

Depuis la réforme de Saint-Denis par la congrégation de Saint-Maur, la régularité, éteinte à l'ouverture du XVII[e] siècle, refleurissait de nouveau dans l'abbaye. Mais les expiations tardives, ou qui, pour être inattendues, semblent intempestives à notre raison, ne sont pas toujours telles aux yeux de Dieu : celui qui voit du haut des cieux le torrent des passions humaines bouillonner et rompre ses digues, se sert de la perversité et de l'injustice des hommes pour arracher ses serviteurs à l'imperfection de leurs voies ou à leur lé-

[1] D. Doublet, *Antiquit.*

[2] Toutes ces richesses furent transportées à la Convention « en grand appareil et grand cortége de la garde des habitants de la ville, le 13 septembre, vers les dix heures du matin. » (Châteaubriand, *Génie du christianisme*, III, note B.)

[3] Nous donnons, dans nos *Appendices*, un état des objets les plus précieux qui faisaient partie du trésor.

thargie de mort. Est-ce la pensée qui occupait dom Robert, l'un des expulsés de 93, quand à la fin de la notice qu'il a laissée manuscrite sur la basilique et sur ses tombeaux, et en rapportant la spoliation irréparable de son trésor, sa voix s'éteint dans un sanglot après avoir laissé tomber cette douloureuse parole :

Discite justitiam, moniti, et non temnere Divos.

CHAPITRE XII.

MAISON DU COURTILIER.

La courtillerie (*domus curticularia*)[1], demeure du religieux courtilier (maître des jardins), était juxtaposée à la trésorerie, et se partageait avec celle-ci les locaux de l'ancienne *court* ou maison des champs que le roi Robert possédait au XIe siècle dans l'enceinte de l'abbaye. Ce logis gardait encore au XIIIe siècle des vestiges de la *sala*, c'est-à-dire de l'appartement particulier au maître, que ce prince y avait occupé[2]. Quatre fois l'année, c'est-à-dire aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint et de Noël, Robert entraînait dans sa *court* l'affluence toujours nombreuse qui se presse aux abords du trône, et la cour plénière qu'il y tenait dans

[1] « Il (le roi Robert) a fait bastir un édifice en l'abbaye de Saint-Denys auquel il faisoit sa résidence ordinaire, y tenoit sa cour plénière, y donnoit audience aux roys et aux princes, et y passoit aussy les bonnes festes de l'an. C'est le logis où demeure de présent le religieux courtilier... L'on voit encore les murs par lesquels il venoit en une chapelle qu'il fit bastir... Ladite chapelle est au logis du religieux thrésorier. » (D. Doublet, *Antiquit.* p. 1274.)

[2] Le mot *sala*, improprement traduit par salle, désignait, sous Charlemagne et ses successeurs immédiats, non pas comme aujourd'hui la pièce principale et la plus ornée de l'appartement, mais, dans la maison seigneuriale ou royale, l'appartement même ou quartier spécialement réservé au maître. Dans la loi des Allemands (LXXXI, 1), la *sala* est distinguée de la *domus*. Celle-ci est l'habitation en général, celle-là le logement particulier du maître. Dans le *Breviarium* de Charlemagne, une maison royale est désignée tantôt par les mots *sala regalis*, et tantôt par ceux de *domus regalis*, *casa dominicata* ou *indominicata*. (M. Guérard, Prolégomènes du *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.*)

ces circonstances y réunissait le concours de ce que l'Etat comptait de plus grand. Il y venait seul, d'autres fois, pour essayer d'y assoupir, au sein des graves mélodies et des magnifiques solennités de la basilique, les amertumes sans repos qui attristèrent toute sa vie.

Les chartes de Louis VI et de Louis VII qui confirment la donation faite à l'abbaye par le roi Philippe I[er] de cette *court* de Robert II mentionnent, parmi les appartenances de ce domaine, ses *hôtes*, c'est-à-dire des tenanciers étrangers à la localité et lides, ou colons, ou serfs, domiciliés sur son sol et chargés de garder la demeure, de soigner les animaux domestiques et de cultiver le terroir[1]; celui-ci, assez resserré, n'était, selon toute apparence, planté que de fleurs et d'arbustes. Nous savons aussi par les chartes qu'à l'imitation du roi Dagobert, Robert II s'engagea à ne plus tenir sa cour plénière dans l'abbaye, par respect pour la paix du cloître[2].

[1] Ces chartes se trouvent aux Archives, dans le *Cartulaire blanc*, I, p. 26 et sqq. et dans D. Doublet, *Antiquit.* p. 845 et 851.

« Au moyen âge, l'*hospes* (hôte) était une espèce de locataire ou fermier, occu« pant une habitation ou une terre étrangère sous des conditions plus ou moins « onéreuses. L'*hospes* tirait sa qualité non de sa naissance comme le *colon*, ni de « sa dépendance comme l'*homo* ou le vassal, mais du titre précaire ou passager « en vertu duquel il possédait. Le fonds particulier occupé par l'*hospes* était « désigné sous le nom d'*hospitium*, et réciproquement le possesseur d'un *hospice* « était un hôte, de même que le tenancier d'un manse était un *mansuarius*... « Les tenures des hôtes étaient beaucoup moins considérables que le *manse*... « Les hôtes étaient des serfs, des *lides*, des *colons*, ou même des *libres*, des « *indigènes*, des *advenæ*, *etc.* » (M. Guérard, Prolégomènes du *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, t. II, p. 426 *et alias*.)

[2] « Curtem itaque nostram cum in ipso castello (B. Dionysii) haberemus, « ut nos ab ipsius inquietudine ecclesiæ et fratrum ibi Deo famulantium longe « faceremus, Deo et glorioso... S. Dionysio placuit serenitati nostræ ab hodie « et deinceps remittere, ut solemnem curiam hoc est in Natali Domini, in

C'était de l'ancienne *sala* de la propriété royale, dont le religieux dom Doublet traduit improprement le nom par celui de *salle*, que le courtilier datait, dans le cours du XVIe siècle, les acquits des cens et des dîmes envoyés à l'abbaye non-seulement par sa banlieue, mais de tous les points de l'Europe, par les tenanciers de ses courts et de ses autres possessions.

La maison du religieux courtilier fut donnée à l'official dans le cours du XVIe siècle. Le pavillon du concierge de la maison conventuelle s'est assis, au XVIIIe siècle, sur le sol qu'elle a occupé.

« Theophania et in Pascha et in Pentecoste, neque nos, neque successores « nostri, in ipso castello ulterius ullo modo præsumamus celebrare. » (Chart. Rothbert. reg. ann. 996; D. Doublet, *Antiquit.* p. 823.)

CHAPITRE XIII.

SOMMELLERIE OU CELLERIE (*CELLERARIA*).

Emplacement et attributions.

Entre le parterre qui fleurissait le long de la trésorerie et le corps de logis des hôtes, se déploya jusqu'en 1700 un espace séparé de la cour d'honneur par une muraille transversale et beaucoup moins étendu qu'elle. Nous avons déjà mentionné cet emplacement, nommé aire de la trésorerie ou cour des Anciens des martyrs. Le plus élevé des deux bâtiments placés à son angle nord-est est l'ancienne sommellerie, demeure et domaine du cellérier, nommé aussi grand sommelier.

C'est dans l'espace ménagé entre la sommellerie et le petit logis du second portier, placé à l'extrémité de l'hôtel des hôtes, que s'ouvrait la porte du cloître [1].

La sommellerie avait été, dans le principe, l'entrepôt général de toutes les provisions de bouche et même des appartenances mobilières de l'abbaye. C'était encore là que se faisait deux fois par semaine l'écurage à fond de la vaisselle et de tous les ustensiles du réfectoire. Les frères serviteurs semainiers étaient aidés dans ce travail par ceux d'entre

[1] Voir le *Livre des choses mémorables de Saint-Denis*, extrait par M. Douet d'Arcq, p. 380 et 382; le plan coté *Seine*, 3e classe 166, 3 et 310, aux Archives de France; et à la Bibliothèque impériale, celui qui se trouve dans la collection du maréchal d'Uxelles.

leurs frères à qui l'abbé ou le grand prieur l'imposait à titre de tâche pour leur part de travail des mains, prescrit par la règle, ou à titre de pénitence pour les infractions dont ils avaient été accusés ou dont eux-mêmes avaient dit leur coulpe dans l'assemblée capitulaire [1].

[1] *Antiquior. consuet. cluniac.* II, 30.

CHAPITRE XIV.

PALAIS ABBATIAL.

Richesse des palais abbatiaux. — S'il y a eu dans l'abbaye de Saint-Denis un palais abbatial avant le XIIe siècle.

Presque tout ce que nous allons dire dans ce chapitre sur la physionomie des palais abbatiaux élevés successivement dans l'abbaye de Saint-Denis, ainsi que sur leurs constructeurs ou décorateurs en tout genre, est complétement ignoré : nous l'empruntons uniquement aux manuscrits originaux rédigés dans l'abbaye même par les religieux contemporains de ces édifices; aucun des historiens ni des annalistes du monastère n'a donné sur eux le moindre détail.

Le palais abbatial, cette construction la plus élégante et la plus ornée entre celles qui constituaient les abbayes de premier ordre, ne fut jamais autorisé par aucune loi monastique. La régularité claustrale ne permettait pas, en effet, que l'abbé vécût à part de ses frères. Partout il devait être le premier à donner l'exemple de l'obéissance à la règle. Les Constitutions clunisiennes marquaient même sa place dans le dortoir : son lit devait être dressé à l'extrémité de la galerie, d'où il pouvait tout embrasser d'un coup d'œil, et être adossé au mur terminal, ce qui l'isolait de la masse et lui constituait une place d'honneur. De même, l'abbé occupait la première stalle dans le chœur de la basilique et avait son trône au sein du chapitre comme son dais au réfectoire,

l'un et l'autre exhaussés au-dessus du sol, car, selon l'esprit monastique, le pasteur pouvait bien être distingué, mais non séparé du troupeau. Quand l'abbé voulait se reposer, il devait, d'après les Constitutions, passer dans l'infirmerie ou dans le noviciat, où il trouvait une pièce convenablement meublée et garnie de tapis et de rideaux. Si, dans quelques endroits, on lui assignait une demeure séparée, afin que l'hospitalité qu'il était tenu d'exercer envers tous les survenants ne devînt pas un sujet de trouble pour le couvent et pour les malades, cet usage ne fut, dans les premiers temps, qu'une exception tout à fait rare [1].

Mais une exception aussi agréable pour ceux qui en usaient se propagea rapidement et passa bientôt en coutume. Au VIIIe siècle, la demeure de l'abbé, fréquemment détachée des demeures des religieux, était assez considérable pour avoir le nom de *palais* [2]. Après le XIIe siècle, les maisons abbatiales justifiaient complétement ce nom par leur étendue et par la beauté de leur construction [3]. Elles offraient à leur façade tout le luxe d'architecture et la décoration brillante qui dès lors fleurissaient en France, et elles renfermaient aussi de vastes locaux : un appartement pourvu de toutes ses dépendances, une chapelle particulière, des salles d'un grand développement, une cuisine réservée, un cellier, une salle de bain, des chambres de serviteurs, sou-

[1] Heurter, *Tableau des institutions et des mœurs de l'Église, etc.* traduction de M. Cohen, t. II, p. 235 et 350.

[2] *Palatium.* (*Annales de Saint-Gall*, 720, citées par M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, II, 386.)

[3] On les nommait *mansio* abbatis, *logia*, *logiæ* abbatis, *camera* abbatis et *aula domini abbatis*.

vent un ou plusieurs portiques, en un mot toutes les commodités, même de surcroît, qu'on réunissait alors dans une grande habitation[1].

Si ce luxe et cette étendue purent être justifiés par la continuité et par l'apparat des réceptions inévitables, ce fut surtout dans l'abbaye de Saint-Denis, ouverte dès son origine à un nombreux concours de grands et de pèlerins de tout ordre[2]. De plus, la présence des anciens rois, qui venaient, suivis de leur cour, prier fréquemment dans la basilique et y passer les *bonnes fêtes* et souvent le carême entier, dut détacher de bonne heure la résidence de l'abbé du noyau de celle des frères[3]. Nous avons dit qu'on ne trouve dans les histoires de l'abbaye aucun renseignement détaillé sur son palais abbatial à ces époques reculées

[1] M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, II, 387 et 388.

[2] Cette affluence était si grande, et telles étaient les prétentions exorbitantes des seigneurs qui s'imposaient à cette hospitalité monastique, eux, leur suite et leurs chevaux, y menant une vie princière et dissipatrice aux frais du couvent, que nos rois eurent plus d'une fois à réprimer cette exaction abusive. Une charte de Louis VI ordonna, mais vainement, qu'aucun seigneur ni courtisan ne serait admis à l'hospitalité de l'abbaye de Saint-Denis, s'il n'était muni de lettres royales; Louis VII et saint Louis renouvelèrent cette ordonnance avec aussi peu de succès. « Inde est quod monasterio... variis gra« vaminibus, præcipue servientium nostrorum frequenti ac immoderata con« fluentia afflicto; regia pietate compassi..... statuimus quod nullus amplius « servientium nostrorum vel aliquis auctoritate nostra nisi visis litteris regiæ « majestatis in prædicta ecclesia recipiatur vel ei aliquid exhibeatur. » (Charte de Louis VI, an 1169. D. Doublet, *Antiquit.* p. 881.)

[3] « La maison de l'abbé ou du prieur était, dans les grands monastères, une « construction importante établie à part et entièrement séparée des autres habi« tations des religieux. Cette disposition avait pour but de loger l'abbé d'une « manière convenable à sa dignité et de l'entourer du respect qui lui était dû. » (M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, II, 386.)

et même à celles qui touchent à notre temps. Une seule chose explique le silence de dom Doublet et de dom Félibien sur ce point : c'est que ces religieux n'ont jamais songé que ce qui existait sous leurs yeux pût être ignoré de quelqu'un ou vînt jamais à disparaître, et courût ainsi le risque d'être oublié. En effet, les descriptions et tout ce qui touche à l'existence, à l'origine ou au caractère des lieux qu'ils habitent eux-mêmes sont-ils rares dans leurs écrits, et le peu de détails qu'ils donnent par intervalle sur ces matières sont-ils généralement incomplets et toujours plus ou moins obscurs.

Il est inutile de chercher avant le XII[e] siècle dans l'abbaye de Saint-Denis les traces de l'existence d'un palais abbatial. Bien qu'il semble peu présumable qu'à partir du IX[e] siècle ce luxe ait manqué aux abbés de Saint-Denis depuis Fulrad et Hilduin, qui comptaient parmi les hommes les plus éminents de l'empire[1], jusqu'à l'abbé Adam, prédécesseur de Suger et religieux fort relâché, nous n'avons trouvé néanmoins à cet égard nulle indication. Au XII[e] siècle même, sous Suger[2], tout tombait en ruines, et l'on sait que ce pieux abbé, réservant toutes les magnificences de ses grands travaux de reconstruction pour Dieu et pour la demeure des frères, ne fit rien bâtir de vaste et de somptueux pour son propre usage dans le vaste édifice claustral qu'il laissa si magnifique et si agrandi. Une cellule isolée, nue, de dix pieds de large sur quinze de long, prenant jour par la basilique et où ce grand homme se recueillait en présence du

[1] L'abbé Fulrad gouverna le monastère entre les années 750 et 784 ; l'abbé Hilduin, de 814 à 842.

[2] Suger, abbé de 1122 à 1151.

tabernacle, fut la seule demeure particulière qu'il s'y ménagea pour lui-même; rare exemple d'austérité dans cet âge où le faste s'était glissé jusqu'au cœur des cloîtres, et qui arracha à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, un cri d'admiration et d'étonnement : « Quelle leçon, dit ce grand « homme, nous recevons de celui-ci! Nous nous élevons des « demeures; lui ne bâtit que pour Dieu seul[1]. »

Palais abbatial au XIII° et au XIV° siècle. — *Aula regis.* — Autres annexes.

Un exemple aussi exceptionnel ne pouvait avoir des imitateurs. Nous ne saurions affirmer que l'abbé Eudes de Clément, huitième successeur de l'abbé Suger, en l'an 1228, ait été le constructeur du palais habité peu d'années plus tard par l'abbé Mathieu de Vendôme; mais ce que nous révèlent les comptes manuscrits des dépenses de l'abbaye, c'est qu'en 1285, dernière année de ce dernier, il existait dans la clôture, au voisinage des jardins, un palais abbatial construit et orné avec une grande magnificence. Deux gardiens (*ostiarii*) veillaient, l'un au grand portail de l'hôtel, l'autre à celui de l'appartement de l'abbé, et recevaient tantôt quarante, tantôt soixante sous tournois annuels, pour leurs gages. Sur le grand portail de l'hôtel, et juxtaposés à ce grand portail, étaient assis des édifices qui comptaient

[1] Nous avons mentionné ailleurs que cette exclamation de Pierre le Vénérable fut consignée plus tard par les religieux dans une longue épitaphe qu'ils rédigèrent pour la tombe de Suger. La voici :

> At sicut in hoc multiplici opere pii præsulis luxit devotio; ita in angusto cellæ
> Spatio quam ecclesiæ contiguam sibi construxerat singularis modestia fulsit,
> Adeo ut Petrus Venerabilis eam intuitus, stupens dixerit : Quam vere nostram
> Vanitatem homo iste condemnat, qui non sicut nos, sibi, sed Deo soli ædificat!
>
> (D. Félibien, p. 573.)

au moins deux étages. Les portraits des rois étaient peints sur les murs des loges ou galeries (*logiæ*, *aleyæ*) superposées l'une à l'autre qui appartenaient à ce palais, et le fréquent retour de cette formule dans les comptes de l'abbaye, « Pro « pictura regum aleyarum domini abbatis; pro regibus et « logiis reparandis; pro regibus logiæ (ou logiarum) domini « abbatis pingendis, » semble indiquer qu'à chaque avénement d'abbé ou de prince, les images des derniers souverains étaient immédiatement placées à côté et à la suite des autres. Ceux qui exécutaient ces peintures étaient des convers consommés dans l'art, les frères Henri, Reginald ou Renaud (de Chartres?), maître Jehan ainsi que ses fils, et maître de Rousomo (du Rousme?).

La construction des galeries ainsi ornées coûta en 1286, collectivement avec celle de la larderie de l'abbé, cinquante-quatre livres deux sous sept deniers tournois, et huit autres livres quatre sous en 1287. Leur pavage, la même année, fut payé cent sept sous six deniers, et elles furent reconstruites en 1335, sous le règne de Philippe de Valois, par l'ordre de l'abbé Guy de Châtres, pour la somme de vingt-six livres quatorze sous six deniers tournois.

Le même palais abbatial avait, au XIIIe et au XIVe siècle, sa chapelle particulière, couverte pour la somme de dix sous en 1287, et dont la stalle abbatiale (*sedes capellæ domini abbatis*), taillée et sculptée à la même époque de la main de Jehan Malot, revint à cinquante-deux sous. En 1296, la chapelle abbatiale s'enrichissait d'un jubé (*pronellam*) pour une somme de cinquante sous tournois; en 1289, d'une

[1] Voir aux *Appendices* l'extrait des *Comptes manuscrits de la grande commanderie*, XIIIe et XIVe siècle.

autre chaire abbatiale (*cathedra*) pour la somme de trente sous. En 1376, maître Jehan Fourment, menuisier, confectionnait un nouveau *banc* abbatial. D'autres boiseries, une table et des colonnes dont la destination n'est pas déterminée dans les mêmes comptes, sortaient, en 1286, de l'atelier de Jehan Malot pour décorer le même hôtel[1].

Indépendamment de ses galeries décorées des portraits des rois, le palais abbatial, ou tout au moins sa grande salle (*aula*), était orné de peintures qui avaient coûté, en 1296, la somme de soixante et dix sous pour restauration ou pour refaçon.

On voyait dans le palais abbatial l'appartement du roi (*aula regis, aula regia*), orné et meublé avec recherche; la peinture de son candélabre coûta, en 1285, la somme de cinquante sous, et le hanap destiné au roi, quarante-huit livres dix-huit sous en 1292. Les réparations fréquemment renouvelées à l'appartement royal témoignent du soin vigilant avec lequel il fut longtemps entretenu[2].

Une tourelle qui, avec le crénelage du mur de clôture du préau, coûta en 1287 vingt-huit livres douze sous tournois de main-d'œuvre et dix-sept livres quinze sous comptés à Eudes de Montreuil, *pro minutis operibus;* une tour massive carrée (*turris quadrata*), où était ménagée la cuisine et que défendaient un fossé et un pont-levis, munissait ce bel édifice; et la mention de cette tour parmi les constructions du palais de Bourbon, dont nous parlerons tout à l'heure, peut faire préjuger deux choses : d'abord, qu'elle

[1] Voir aux *Appendices* l'extrait de l'*État des dépenses de l'abbaye de Saint-Denis.*

[2] Voir aux *Appendices*, même extrait.

survécut à la demeure qu'elle était chargée de défendre ou dont elle accusait au moins la haute suzeraineté, et ensuite, que le palais de Bourbon fut bâti sur un emplacement adjacent à celui de l'ancien *ostel de l'abbé.*

A côté de ces dépendances, il ne manqua au logis abbatial du XIIIe siècle ni son bûcher, ni ses écuries avec leurs divisions distinctes pour les chevaux de selle et pour ceux de trait, ni ses deux escaliers, ni sa charmille (*almo*), ni son jardin, différent de son préau, et enclavé, comme celui-ci, dans la muraille crénelée dont la réparation coûtait en 1290 la somme de trente-six sous tournois.

Nous ne saurions déterminer ce qu'était la *verula* de ce logis abbatial, dont la construction, consignée dans les comptes manuscrits de la grande commanderie collectivement avec celle du mur de clôture de son préau, fut payée cent trente-six livres dix sous huit deniers tournois en 1286[1].

Les frères Jehan et Pierre, lathomiers dans les officines de l'abbaye, et les maîtres Nicolas et Clément, dont le premier semble avoir compté au nombre des religieux, travaillèrent, dans le cours du XIIIe et du XIVe siècle, à l'entretien de ce même *ostel.*

Palais abbatiaux d'Alby, de Bourbon et de Lorraine, construits successivement dans l'enceinte de l'abbaye.

Nous croyons pouvoir assigner le titre de palais abbatial d'Alby au *beau bastiment* élevé, selon dom Doublet, entre les années 1464 et 1474 par Jehan II, cardinal d'Alby, dans le voisinage du cloître, et aux voûtes duquel le chapeau de

[1] Voir aux *Appendices* l'extrait de l'*État des dépenses de l'abbaye de Saint-Denis.*

cardinal et les armes de cet abbé étaient sculptés. On voit, en effet, qu'en 1510, sous le gouvernement de Pierre II de Gouffier, des travaux de consolidation venaient raffermir sur leurs bases ce que les Comptes manuscrits des menues dépenses du monastère et ceux de la grande commanderie nomment le vieil *ostel* abbatial et l'ancien logis des abbés, expressions qui emportent l'idée de l'existence simultanée à cette époque d'un palais abbatial plus récent. Ces travaux coûtèrent des sommes énormes; mais quel sacrifice n'eût-on pas faits à la conservation des deux splendides galeries décorées des portraits des rois, que nous avons vues complétées annuellement avec tant de soin et si fréquemment restaurées? Barthélemy Ollard, maçon, répara le vieil édifice; le serrurier Michel Le Goust fut chargé des travaux de sa profession; Pierre, menuisier, refit à l'usage du nouveau palais de l'abbé le vieux pont-levis de l'ancien, dirigé du côté du cloître, renouvela tous les planchers et consolida les supports de la tournelle abbatiale et des deux galeries des rois. Le couvreur maître Lescuyer donna ses soins à la toiture et « estoupa de canevas la croisée et la lucarne de la « grant salle abbatiale; » enfin, les verrières de l'édifice furent meublées de vitraux neufs sur une surface verticale de trois cent dix-neuf pieds par maître Vulfranc le couvreur, le même qui, salarié à seize livres annuelles, venait de renouveler dans les verrières de la basilique une quantité de vitraux cotée à cinq cents livres tournois, à la suite des « dégasts « faicts au coronement de la reyne. »

Entre les années 1531 et 1568, des travaux de même nature se continuèrent sans interruption au même logis. Quentin Martin, marchand de bois de construction, Louis

Le Comte serrurier, Yves Moust, maître potier facteur de carreaux à pavage, et Jehan, paveur en petits carreaux, Mathurin Huber, couvreur, Valentin Le Gris, sous-voyer maçon, Sébastien Jamet et Jehan Guillemain, maîtres maçons, avec Fargues Guillemot, charpentier, fournirent des matériaux, renouvelèrent, étayèrent, *racoustrèrent* successivement les appartements, le pavage, la grosse tour, le pont-levis, le portail percé dans la tour, les ferrures, la couverture, les voûtes, ainsi que les pignons et les combles du vieil *ostel*.

Le palais d'Alby dura peu. Louis II de Bourbon, le premier des abbés commendataires rétablis au xvi[e] siècle, construisait dans la grande cour abbatiale, deux ans après son avénement, l'hôtel ou palais de Bourbon. En 1531, une énorme quantité de lattes, de merrain, d'ardoise, de fer, de plomb en saumon, de plâtre, de chaux et de pierre était employée à sa construction et à sa couverture, et un seul article de vingt-six toises de cette dernière est coté dans l'état manuscrit des dépenses de l'abbaye à la somme de cent dix sous.

Le palais de Bourbon était situé vis-à-vis la demeure que le grand chantre occupait au xvi[e] siècle, ce qui n'en détermine guère l'emplacement, puisque les officiers claustraux, cumulant alors plusieurs charges, n'occupaient pourtant qu'un logis parmi ceux sur lesquels leurs fonctions leur donnaient des droits. Ces habitations isolées prenaient, à chaque mutation, le titre de l'attribution principale de celui qui les habitait. Ainsi, par exemple, le nom de la chantrerie, qui occupait, au temps de la Fronde, la tour du Salut, adossée au rempart vers l'est, est, à la fin du xvii[e] siècle, attaché,

sur le plan de l'abbaye que nous donnons en tête de cet ouvrage, à un édifice tout moderne, isolé au centre de la Cousture, et qui n'eut jamais rien de commun avec cette tour.

L'État des réparations et menues dépenses de l'abbaye entre les années 1531 et 1540 nous révèle sur le palais de Bourbon, dont Félibien vante la beauté et Doublet la magnificence, sans entrer dans aucun détail, quelques caractères physionomiques qu'on ne trouverait point ailleurs. Ainsi, d'après ce manuscrit, ce palais était situé très-près de l'ancien, dans « la grant court abbatiale, » et touchait au grand jardin de l'abbé et au bâtiment de l'ancienne Cène. Par un trait de ressemblance avec l'ancien *ostel* des abbés, dont on y avait reproduit quelques traditions architecturales, sa façade était munie d'une tour, peut-être la même que la vieille tour carrée de l'ancien, et qu'on appelait comme celle-là la tour carrée et la grosse tour abbatiale. La couverture ardoisée de celle-ci étincelait aux feux du jour, tandis que le grand comble de l'édifice, également couvert d'ardoises scellées par du fer et du plomb, projetait vers le sol ses gargouilles et ses *raysseaulx*, décorés et peints par Jehan de La Mare. Les deux portails de la cour abbatiale avaient des archivoltes taillées et ornementées au ciseau. Les parties voisines du comble étaient enrichies de « corniches, d'arqui- « traves, de houppes et de rinsseaulx, » sculptés par les maîtres tailleurs de pierre Guillaume et Jacques Valleroy; celui-ci tailla les chapiteaux des pavillons de l'édifice, et la taille des voussoirs et des pieds-droits de la chapelle abbatiale, placée sous le vocable de *saint Loys*, fut confiée à Charles Hamont et à Reynault. François Guéroust et Laurent Gillon, charpentiers, prêtèrent à la construction le concours de leur

industrie; Richard ou Rinhart, menuisier, confectionna tous les châssis, les vantaux des portes et les autres boiseries; Vastin, serrurier, fournit et posa les ferrures.

Le palais de Bourbon avait au moins une tournelle; il avait son oratoire particulier à l'usage de « Monseigneur, » et différent de sa chapelle. Les ogives de l'édifice, au nombre de six dans la *chambre haulte du roy*, étaient meublées de verrières à petits losanges fournis par Jehan Duquesne, marchand de gros verre à Marsigny, en Normandie; le verrier en titre de l'abbaye, Pierre Belin, les enchâssa dans des réseaux de plomb soutenus d'espace en espace par des armatures en fer dont on voit les clous portés par masses de six mille dans les comptes de l'abbaye.

L'appartement du roi se composait, à cette époque, d'une chambre pour ce prince et de deux autres salles qu'on tendait en totalité à chaque visite royale. On voit inscrite, sous la date de l'an 1531, la dépense de quarante sous tournois comptés « à ung compaignon tapyssier, le 20 octobre, qui « tapissa deux salles et une chambre dans le logys de Mon« seigneur, » lorsqu'on annonça la visite du roi François Ier; et même somme à « Tusolin, manouvrier, pour avoir tendu « les tapysseries es salles et chambre dans le logys de Mon« seigneur, quand le roy vint au dict logys[1]. »

Le capitaine des gardes du roi et ses officiers les plus affidés couchaient dans l'appartement royal. Les états de comptes de l'abbaye mentionnent une fourniture de vingt-huit paires de draps de chanvre et de seize lits de plume, fournis par Fleurant Desthors, pour les chambres du roi

[1] Voir aux *Appendices* l'extrait des *Comptes des dépenses de l'abbaye de Saint-Denis.*

dans le palais abbatial, et dont le charroi revint à dix sous tournois.

Les autres appartements étaient vastes et furent lambrissés par maître Richart ou Rinhart. Les deux galeries de l'ancien palais, ornées de ces regrettables peintures qu'on a vues mentionnées plus haut, étaient remplacées dans le nouvel édifice par ce qui fut nommé « la grande gallerye neufve. »

Quatre portes donnaient accès dans la grande salle abbatiale, et le côté de l'édifice où se trouvait la chambre de la reine était muni de « grosses clothures en pierre, » dont les ferrures, œuvre du serrurier Vastin Le Goust, coûtèrent la somme de huit livres dix-sept sous tournois.

Les pinceaux les plus renommés avaient apporté leurs tributs à la demeure abbatiale. Jehan de la Mare peignit les arches et les vantaux des portails, les boiseries en général et l'étoffement des armoires. Des peintures plus délicates furent confiées à un autre talent d'élite; on vit dans la salle d'apparat vingt et un grands médaillons « faicts et fournys « par maistre Geoffroy de la Roubys, ymaigier du roy Fran- « çois Ier, pour orner les pands de ses murs. » Enfin, le pavage de certaines salles était en briquetage peint, fabriqué par les peintres Phlpes Poyreaux (*sic*) et Jehan de la Mare. Ces artistes en préparèrent pour la surface de quatre cent douze toises, pour le prix de quatre-vingt-douze livres seize sous trois deniers tournois, et Jehan, paveur en petits carreaux, en fit la pose pour cinq sous[1]. D'autres locaux, tels que les salles et les deux chambres de la tour, les petites chambres de Monseigneur et d'autres salles et *garderobbes*, furent sim-

[1] *État des réparations et menues dépenses de l'abbaye de Saint-Denis.* — *Comptes de la grande commanderie*, manuscrits des Archives de France.

plement tapissés d'un tissu de nattes, tressées à Paris dans les officines des maîtres Jehan Germain et Jehan Crousson[1].

L'année 1534 voyait achever dans le jardin de l'hôtel abbatial de Bourbon une galerie en pierre couverte d'ardoises, ornée de sculptures sur ses parois et revêtue de lambris peints, ainsi qu'une salle et un cabinet d'agrément bâtis en pierre de Saint-Fons, venue à grands frais par la Seine[2].

Dans l'appartement de l'abbé aurait dû être ménagé celui de son grand chambrier (*camerarius*), religieux officier d'honneur que rien ne devait séparer du prélat et qui remplissait près de lui les fonctions de l'ancien syncelle. Mais nous ne saurions affirmer que cet usage monastique ait reçu son application dans les palais des abbés commendataires du XVIe et du XVIIe siècle.

Quant à l'ameublement de l'hôtel de Bourbon, il se ressentit des habitudes recherchées de ces prélats, nés pour l'ordinaire au sein des grandeurs et en contact perpétuel avec le roi et la noblesse. C'est là, comme dans les logements d'apparat de l'hôtellerie, qu'on voyait ces siéges à haut dossier qu'un art bizarre quelquefois, mais exquis dans

[1] « A ung nathier de Paris qui a fourny les nattes es les petittes chambres « de Monseigneur et fourny du fil pour une thoise de nattes, 20 sous tournoys. » Une autre somme « à Jehan Germain, maître nathier, pour 55 thoises de nat-« tes pour plusieurs chambres et garderobes de Monseigneur... A Jehan « Crousson, maître nathier à Paris, la somme de 28 livres 8 sous tornoys pour « 85 thoises et demye, quatre pieds de natte que l'on a mise et assise en une « chambre et trois salles de la tour abbatialle dans laditte abbaye, etc. » (*État des réparations et menues dépenses de l'abbaye de Saint-Denis*, années 1531 et suivantes, manuscrit des Archives de France.)

[2] *État des réparations et menues dépenses de l'abbaye de Saint-Denis*, année 1534, fol. 164, 184, 189, etc. manuscrit des Archives de France.

l'exécution, découpait alors de dentelles, enrichissait de figurines du fini le plus merveilleux ou couvrait d'une luxuriante végétation, et ces dressoirs taillés à jour, sculptés de fantaisies charmantes, brodés de rinceaux déliés ou de délicates corolles, que nos maîtres les plus habiles envient encore à l'art des cloîtres.

On voit, d'après ces renseignements, fournis par des pièces originales, que l'hôtel de Bourbon dut être une demeure princière : les jardins qui bordaient ses murs réunirent probablement tout le luxe de culture qui faisait des jardins claustraux des lieux enchantés, et leur galerie domina sans doute une de ces terrasses élevées, dépendances ordinaires de ces sortes de résidences, d'où la vue, franchissant le rempart d'enceinte, pouvait errer sur les campagnes et atteindre en liberté les lignes les plus lointaines de l'horizon ; mais, dès 1648, le palais abbatial de Bourbon était à peu près déserté. L'abbé cardinal de Bourbon ne s'astreignait point à la résidence. Son palais, sorte de hors-d'œuvre, ne fut pour lui et pour sa suite qu'un pied-à-terre passager et s'ouvrit principalement au roi, aux princes et aux grands, quand ils venaient dans l'abbaye. Ses portes se rouvraient encore dans les jours de convocations solennelles et de réunions d'apparat, et sans doute le cardinal venait en faire les honneurs[1].

L'hôtel de Bourbon paraît avoir été complétement délaissé à ce seul usage dans l'intervalle de 1557 à 1574 par l'abbé Charles II de Lorraine, successeur de l'abbé Louis.

[1] « Le bel hostel de Bourbon... est l'ornement de l'abbaye : et sert à y « recevoir les roys et les princes quand ils y séjournent, ou à quelque grande « et célèbre assemblée. » (D. Doublet, *Antiquit.* p. 276.)

Ce prélat, bercé dans le faste et ne trouvant pas l'hôtel de Bourbon à son gré, usurpa sans contradiction l'infirmerie des religieux, située à l'est de l'abbaye, entre son propre jardin et la Platerie, et devenue de nul usage pour la communauté, qu'un relâchement déplorable éparpillait par petits groupes dans tous les logis isolés. Ce grand bâtiment, exhaussé par son ordre de tout un étage et complétement transformé, meublé avec goût et splendeur, enrichi d'une vaste chapelle emboîtée dans ses constructions et dirigée d'ouest en est, devint, sous le nom d'hôtel de Lorraine, un nouveau palais abbatial, séjour préféré de l'abbé quand des circonstances d'éclat le conduisaient à Saint-Denis[1]. A peu près à la même époque, le logis abbatial de l'abbaye de Vézelay était si remarquable, qu'on l'avait nommé le château; le palais abbatial de Saint-Ouen de Rouen égalait la basilique de ce monastère en magnificence; l'hôtel abbatial de celui de Saint-Germain-des-Prés était une merveille d'architecture; rien n'approchait de l'élégance de sa longue galerie bâtie du côté des jardins; elle était décorée de têtes de cerfs régnant

[1] « Dans la suite que l'ancienne discipline ne se trouva plus observée dans « Saint-Denis à cet égard (celui d'une même salle commune pour les ma« lades)..... ce fut sans doute ce qui donna occasion aux premiers abbés com« mendataires de s'emparer de ce bâtiment comme de nul usage et d'en faire leur « hôtel abbatial. Le cardinal Charles de Lorraine, second abbé commendataire, « fit bâtir au-dessus de la salle basse des infirmeries de grands appartements « qui n'eurent jamais rien de magnifique. » (D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 269.)

« Il fit... bâtir sur l'ancien réfectoire des malades ce superbe édifice que « l'on nomme l'hôtel de Lorraine. » (D. G. Milet, *Trésor sacré*.)

« Il a fait bâtir en l'abbaye de Saint-Denis le bel hostel de Lorraine, qui sert « de logis abbatial aux abbés et d'ornement à l'abbaye. » (D. Doublet, *Antiquit.* p. 278.)

sur toute sa longueur, de côté et d'autre; sculptées en saillie dans la pierre, ces têtes frappaient le regard par la perspective de leurs bois s'entremêlant dans le lointain comme des rameaux dépouillés de feuilles; l'abbaye de Saint-Riquier avait également au XVIe siècle, au cœur de ses logis claustraux, un palais abbatial sculpté, brodé en filigrane de pierre, tapissé de statuettes, ciselé, hérissé d'aiguilles, un joyau plus riche et plus élégant que le campanile de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence, et auquel, comme à ce dernier, il aurait fallu un étui[1]. L'abbaye de Saint-Denis, riche d'un luxe plus sévère, eut deux palais abbatiaux à la fois, portant deux des plus grands noms de la France.

Le palais abbatial de Lorraine fut probablement entrepris avant les ravages exercés dans l'abbaye par les huguenots en 1567, car dom Doublet et dom Félibien assignent pour cause à l'usurpation de l'infirmerie par le cardinal de Lorraine non pas le pillage et la dévastation qu'ils firent subir à ce bâtiment, mais seulement la désertion où les religieux, très-relâchés à cette époque, laissaient tous les centres de réunion des lieux réguliers. En s'appropriant leur infirmerie, il ne prit que ce qu'ils avaient délaissé.

Les Valentin Le Gris, maçons et soubz-voyers, Jehan Guillemain, maître maçon, Jehan Payot, maître couvreur

[1] Au douzième siècle lui-même, la maison du prieur de Cantorbéry était décorée de deux étages de portiques et avait dans son vestibule une fontaine jaillissante ou *lavatorium*, offrant cette forme de vasque couverte et ornée de colonnes adoptée dans les monastères. (Voir, pour le palais abbatial de Saint-Ouen de Rouen et pour celui de Saint-Riquier, le *Monasticum gallicanum*, II; pour celui de Saint-Germain-des-Prés, D. Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 192, année 1586. — Voir aussi M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, II, 387.)

en ardoise, et les frères Payot, plombiers, François maître Jehan, serrurier, Nicolle Levasseur, couvreur vitrier, et Gilles Brocard ou Bocard, fournisseur de verre à vitraux, Claude Bouthivie, potier d'étain fournisseur de plomb à verrières, exécutèrent les travaux de construction et d'achèvement du palais abbatial de Lorraine[1].

Souvenirs historiques.

Après la mort de Charles II, en 1574, les abbés qui lui succédèrent gardèrent l'hôtel de Lorraine et y firent leur résidence quand ils venaient à Saint-Denis[2]. Ce logis avait pourtant dû souffrir de l'invasion des huguenots, qui en 1567 avaient dévasté sa chapelle, ruiné tous les grands locaux adjacents et promené la destruction dans tous les quartiers les plus splendides de l'abbaye. Mais un désastre plus complet était réservé à ce bâtiment : en 1570, avant la reddition de la ville de Saint-Denis à Henri IV, Dubourg, lieutenant du duc de Mayenne, ayant rendu la place au roi et étant chargé de sauvegarder l'abbaye, ne put empêcher les excès de ses propres troupes : l'hôtel de Lorraine, avant tout, les belles écuries bâties par le cardinal de Lombez, ce qui restait des murs du parc de la Couture, plusieurs logements intérieurs du monastère, furent ravagés par les corps de garde cantonnés dans l'enceinte des lieux claustraux. Cette dévastation fut sauvage; elle anéantit ce que les huguenots avaient épargné. Les démolisseurs se

[1] Voir aux *Appendices* les *États de dépenses de l'abbaye de Saint-Denis.*

[2] Ces abbés furent, en 1574, Louis III de Lorraine, depuis cardinal de Guise, et de 1583 à 1594, Charles III, cardinal de Vendôme, et plus tard aussi cardinal de Guise.

jetèrent en dernier lieu dans le parc, coupèrent les arbres fruitiers dont ses vergers étaient plantés et rasèrent ses magnifiques futaies. L'hôtel de Lorraine n'est plus mentionné depuis lors que comme un logis oublié et demeuré hors de service, et celui de Bourbon porte seul le nom de palais abbatial, comme il en a seul désormais les attributions. Néanmoins, ce ne fut pas ce dernier édifice, négligé depuis trop longtemps, mais l'hôtel de la commanderie, autre résidence isolée enclavée dans les lieux claustraux, qui, après la reddition de la place, reçut le roi victorieux. Les honneurs lui en furent alors faits par le frère Henri Godefroid, grand commandeur et grand chantre de l'abbaye, docteur en théologie et fort éloquent et disert, et le prince y fut *festoyé* en grande joie et allégresse[1].

En 1593, le palais abbatial de Bourbon, réparé autant que l'avait permis le malheur des temps, fut souvent la résidence de Henri IV pendant le temps qui s'écoula jusqu'à son entrée dans Paris. C'est de là que, le jour fixé pour son abjuration, dimanche 25 juillet, le roi sortit en grande pompe pour se rendre à la basilique; son cortége était magnifique; sur toute la ligne qu'il parcourut à pied dans la ville de Saint-Denis pour rejoindre le grand portail, « les maisons des rues estoient tendues de tapisseries, aussy « le pavé couvert de jonchées. Devant S. M. marchoient « premièrement les cent suisses, le tambour battant; après, « M. de Fontenay, grand prévost, avec deux cents archers « revestus de leurs hocquetons escaillez d'argent et tissus « de broderies; ensuite la compagnie des gardes du corps

[1] Voir le chapitre de la *Maison du grand chantre* et D. Doublet, *Antiquit.* L. I.

« françaises et écossaises, avec douze trompettes, fifres et « clairons... Les cent gentilshommes suivoient après; et puis, « plusieurs officiers des corps de justice, des eleus et du « Chastelet de Paris, messieurs les président et lieutenant « civil, du thrésor, de la cour des aydes, chambre des « comptes, de la cour de parlement, du grand conseil et « privé conseil; puis, monsieur le chancelier messire Phi- « lippe de Hurault, comte de Chiverny, avec les officiers du « sceau.

« En après, suivoient un bon nombre tant de princes « que de ducs, comtes, barons, chevaliers des deux Ordres « du Roy, aussy de Sainct-Jean de Hiérusalem, et autres « grands seigneurs, au milieu desquels marchoit le roy, vestu « d'habits de taffetas blanc, lequel entra en l'église entre les « neuf et dix heures du matin. A son arrivée, parut une « grande volée de pigeons qui voltigèrent quelque temps « devant la porte, dont l'on print un bon augure, suivant « ce qui est porté en la sainte Écriture parlant des bons roys: « *Et sequentur eum alites cœli*[1]. Comme le roi mit le pied sur « la porte de l'église, messire Roger lui desceignit son épée... « et lors Sa Majesté s'avança et... se prosterna aux pieds de « mondit sieur l'archevesque de Bourges... avec une grande « attention, esbahissement, joye et commisération de tout « le peuple qui voyoit son roy en cette grande obéissance et « humilité, lequel estoit en telle abondance et affluence, « tant au dedans qu'au dessus et aux galleries de l'église, « que l'on fut contrainct d'oster une ceinture des vitres tout « alentour d'icelle pour donner air et faire veoir ceux qui

[1] D. Doublet, *Antiquit.* p. 1362-63.

« estoient sur les toicts des chapelles et sur la couverture « des voustes de ladicte église. »

Henri IV passa au logis abbatial de Bourbon une partie des huit jours suivants, qui furent consacrés à l'exposition solennelle du saint sacrement dans la basilique et à des prédications sur le saint sacrement de l'Eucharistie. Un grand concours de population s'y pressa, et le roi voulut y assister presque tous les jours[1].

Ce fut encore à l'hôtel abbatial de Bourbon que, dix-sept ans après, la reine Marie de Médicis vint descendre, le 12 mai 1610, veille de son couronnement, tandis que l'appartement du grand prieur s'ouvrait pour le roi. Louis IV de Lorraine était le soixante-septième abbé de Saint-Denis et le cinquième dans la série des commendataires.

En 1648, par un acte capitulaire, les religieux recevaient de l'abbé Armand de Bourbon-Conti les jardins du palais de Bourbon, en ruine, et lui cédaient en échange les jardins de l'infirmerie et une partie de ceux du grand chantre, assis sous les murs de son palais abbatial de Lorraine[2].

Le cardinal Mazarin succéda au prince de Conti dans la série des abbés commendataires de Saint-Denis, et se montra rarement dans le monastère. Les apparitions de ces puissants maîtres de l'abbaye étant rares et toujours courtes, ils séjournaient moins que jamais dans le palais abbatial. En 1652, l'hôtel de Bourbon, qui avait vu passer tant de pompes et que nul ne visitait plus, chancelait sur

[1] D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 432. — D. Doublet, *Antiquit.* p. 1363.

[2] *Actes capitulaires* manuscrits, année 1648, aux Archives de France.

ses vieilles bases et respirait cette tristesse qui envahit si promptement les lieux désertés. Le 28 juin de la même année, quand les discordes de la Fronde entraînèrent la reine mère et le jeune roi Louis XIV dans l'abbaye, cette résidence n'était plus en état d'accueillir ces augustes hôtes; ils allèrent, le lendemain, prendre leur appartement chez les Ursulines de Saint-Denis, où presque toute la cour les suivit. Le cardinal Mazarin seul se logea dans le pavillon méridional de l'hôtel de Lorraine, qui avait vue sur la chanterie, d'où les députés du parlement devaient considérer plus tard, d'un œil surpris et consterné, les visites et les familiarités dont le comblaient le jeune roi, la reine sa mère et les princes. Les anciens religieux, dépossédés par la réforme et tenus à l'écart des autres, avaient été réunis dans des salles voisines disposées dans le même hôtel et donnant sur la platerie. Ces jours de luttes civiles virent se rouvrir passagèrement les locaux du rez-de-chaussée pour de tragiques épisodes. Le soir de la bataille du faubourg Saint-Antoine (1er juillet 1652), presque tous les officiers blessés de l'armée royale furent portés à Saint-Denis. L'Hôtel-Dieu, les halles, furent encombrés de mourants. L'abbaye aussi leur ouvrit ses portes; et la grande salle basse de l'hôtel de Lorraine, cette ancienne infirmerie changée en salon d'apparat d'un palais princier, puis ruinée et abandonnée, redevint, en cette occurrence, témoin de mortelles langueurs et des plus affligeantes scènes. M. de Mancini, neveu du cardinal Mazarin, n'en sortit, après quelques jours, que porté dans une litière et pour aller rendre, à Pontoise, son dernier soupir sous les yeux du roi. Ce lieu funèbre et désolé ne rendit vivant presque aucun de ses autres hôtes;

leurs restes furent déposés dans le cimetière particulier où l'on inhumait les laïques[1]. Un jeune enseigne de la reine, appelé M. de Fouilloux, resta mourant dans cette salle au moment où la cour partait. Les députés du parlement, s'efforçant d'atteindre le roi, arrivèrent dans l'abbaye; le prince de Condé et le duc de Beaufort, rebelles, s'y précipitent après eux. Le prince descend dans la cour : à l'approche et presque à l'aspect de cette noblesse mourante, ses yeux se mouillent de larmes et l'esprit de parti se tait un instant dans son cœur. Il s'enquiert des noms des blessés, apprend l'état désespéré du jeune enseigne et lui dépêche un gentilhomme pour le saluer de sa part et lui offrir sans restriction tout ce qu'un prince peut donner. Mais l'ardent et noble jeune homme n'entendit que les premiers mots du message; épuisé, il s'était éteint avant que l'envoyé se tût. Il n'avait pas vingt-sept ans et donnait des espérances brillantes. Il fut pleuré dans l'abbaye, qui l'avait à peine entrevu, et sans doute bien d'autres larmes, plus intimes et plus amères, vinrent aussi couler sur son tombeau. Accessibles à la prière que M. de Guitaut, son oncle, leur avait faite en quittant avec effort cet enfant pour suivre la reine, les religieux lui accordèrent une tombe exceptionnelle, parmi les leurs, dans une galerie du cloître.

Derniers logis abbatiaux dans l'abbaye de Saint-Denis.

En 1668, Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, devenu abbé de Saint-Denis et préoccupé un instant du dessein de se retirer dans cette abbaye, dédaigne l'hôtel de Bourbon; la vétusté de ses murailles, la mélancolie qu'elles

[1] Dans la cour dite *des Valois*.

respiraient, devaient blesser, dans ses habitudes tout aristocratiques, celui qui appelait dans ses rêves une solitude attrayante et non une austère prison. Il sollicite, en conséquence, et obtient du parlement de Paris un arrêt qui l'autorise à démolir l'hôtel de Bourbon, pour construire avec ses matériaux, dans l'enceinte de l'abbaye, une résidence digne de lui plaire et de le fixer. Mais les religieux, alarmés peut-être de ce voisinage futur plus que de la destruction d'un palais croulant qu'ils n'avaient jamais possédé, réclament l'hôtel en péril et offrent à leur abbé, à titre d'échange amiable, onze autres édifices ayant appartenu jadis aux anciens officiers claustraux et détachés du monastère, quoique enfermés dans l'abbaye; ce sont : la porte de Suger et les étages supérieurs de ses tours et de ses tourelles, le pavillon qui la surmontait et qui renfermait l'auditoire, les deux logis qui retenaient le nom de l'official, la maison du religieux grand prévôt portier et celle du clerc de la porte, la grande maison de l'aumône, l'ancien logis du sous-prieur, l'ancienne maison du grand cuisinier, celle de l'ancien cénier, nommée alors l'ancienne Cène, une autre maison contiguë à ces édifices, les petites cours et les petits jardins monastiques annexés à ces bâtiments, toute la partie du parc qui se déployait au midi sous leurs murs[1] jusqu'à la

[1] La portion des jardins cédée au cardinal de Retz avait une grande étendue. Lorsqu'il fut question de partager juridiquement entre lui et les religieux tous les biens-fonds de l'abbayé, le cardinal prétendit que le parc appelé parc de la Cousture devait entrer dans ce partage. On lit dans la transaction qui résume tout ce débat la résistance de la communauté à cette demande oppressive. Parmi les raisons sur lesquelles elle s'étaye, l'étendue des jardins particuliers de l'abbé lui est opposée : « Et partant, y est-il « dit, que ledit seigneur abbé n'y pouvoit prétendre aucune chose, ayant d'ail-

rue de Vauboulon, et, au delà de cette rue, l'enclos appelé Jardin de la science, détaché du potager de la ferme de Vauboulon. Tous ces champs, toutes ces demeures, formant aux lieux réguliers une vaste enceinte extérieure au sud et à l'est, ne démembraient pas une pierre de l'abbaye proprement dite; et, grâce à cette concession, celle-ci recouvrait non pas seulement le palais de Bourbon en ruines, mais aussi l'hôtel de Lorraine, situé au cœur des jardins et en bien meilleur état de conservation. Cet arrangement fut conclu en 1668 [1]. Les religieux démolirent alors l'hôtel de Bourbon, dont il n'est resté nulle trace [2]. L'hôtel de Lorraine eut un autre sort ; détaché de l'abbaye pendant tout un siècle environ et retournant au monastère, il fut immédiatement rendu à sa première attribution. Réparé à grands frais et mis en état [3], il redevint l'infirmerie, et fut délaissé à cette destination jusqu'au jour où le rude marteau de Robert de Cotte démolit tout dans l'abbaye pour tout réédifier dans le goût moderne.

« leurs pour son usage des jardins et lieux plus que suffisans, en la possession « desquels lesdits religieux ne le troublent. » (*Procès-verbal de partage*, ms. de la bibliothèque de la ville de Saint-Denis, *Transaction avec M. le cardinal de Rais* (*sic*), fol. 529 *verso*.)

[1] « Les logis abbatiaux du temps du partage (en 1672) étoient des logis d'offi- « ciers claustraux que nous avons échangés en 1668 contre l'hôtel de Lor- « raine et l'hôtel de Bourbon, qui étoient auparavant les logis abbatiaux. Depuis « la réunion de la mense abbatiale à Saint-Cyr, nous avons repris les logis « cédés à l'abbé en 1668; voy. le *Contrat d'échange avec Saint-Cyr*, en 1666. » (*Note marginale* écrite par le religieux procureur en marge de la *Transaction* des religieux avec le cardinal de Retz, dans le tome *Procès-verbal de 1672*, fol. 536, manuscrit de la bibliothèque de la ville de Saint-Denis.)

[2] D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 394.

[3] Voy. ci-dessus, chap. v, *Infirmerie*, p. 120.

Cependant, trop chargé de dettes pour songer à élever de somptueux édifices, l'abbé Paul s'accommoda, pour lui et pour sa maison, des logis maintenant devenus sa propriété. Ceux-ci prennent désormais, dans l'histoire de l'abbaye, le nom de bâtiments ou de logis abbatiaux[1]. Nous avons vu qu'ils étaient vastes; leur étendue équivalait au quart des bâtiments claustraux, mais ils n'avaient ni l'élégance ni la magnificence austère des parties anciennes de l'abbaye.

L'abbé Paul vécut encore onze années, et, dans cette période, résida plus souvent que par le passé dans l'abbaye de Saint-Denis. Mais, à ce déclin de sa vie, les ans et les infirmités avaient porté en lui leurs fruits. Rendu à des idées sérieuses, il consacra ses revenus à l'amortissement de ses dettes, ajournant à un temps qui ne devait pas lui être donné la reconstruction de ses logis abbatiaux, qui eussent dévoré des sommes énormes. Rien de plus modeste que l'édifice qu'il choisit pour sa résidence parmi ceux que les religieux lui avaient abandonnés aux confins du parc à l'ouest, au delà de leurs officines. La maison qu'il s'était choisie entre les onze bâtiments qui lui avaient été cédés, et qui devint l'hôtel de Retz, était flanquée de deux tourelles près de la naissance du comble : cet édifice avait vue, au nord, sur le passage tracé le long des officines; au sud, sur ses propres jardins; à l'est, sur le jardin de la communauté, marqué K; à l'ouest, il était contigu à l'ancienne maison du sous-prieur non réformé. Ainsi situé, cet hôtel avait sept travées de façade : au-dessous du sol, une cave; au rez-de-chaussée, un vestibule accédant à droite à une

[1] Trois d'entre ces édifices sont marqués sous la lettre H sur notre planche de l'ancienne abbaye.

cuisine, et au delà de la cuisine à une dépense et un escalier dérobé; à gauche du vestibule, un grand escalier à quatre noyaux; au fond du même vestibule, en procédant vers les jardins, une petite grotte, au delà une grande salle, et ensuite une chambre à feu. Le second étage se composait d'un vestibule; à la droite du vestibule, une chambre à feu lambrissée, à alcôve, ensuite plusieurs galeries, et plus loin une chambre à feu; sur le côté et puis sur le fond, en retour, deux autres chambres et le petit escalier dérobé; à la gauche du vestibule, une chambre à feu et deux cabinets. Le troisième étage était occupé en totalité par un grand grenier sous les tuiles[1].

Deux jardins dépendaient de cet édifice et se développaient au sud : l'un, que nous avons déjà mentionné, déployait ses nappes de verdure sous les fenêtres de cet hôtel jusqu'au bassin de l'abreuvoir, près de la porte de Suger; il était borné au sud par la route encaissée de murs appelée rue de Vauboulon, et à l'est par le grand verger; ses compartiments étaient séparés par des rangées d'arbres à fruits; l'autre jardin, au delà de la même rue, s'appelait Jardin de la science; il avait quatre-vingt-dix perches, des arbres de haute futaie lui versaient leur ombre paisible, et des plants de vigne couraient le long de ses murs en verts et riants espaliers[2].

Telle était la demeure où l'un des prélats dont la vie

[1] Voir les *États des lieux des logis devenus abbatiaux*, datés de 1696, aux Archives de la préfecture de Versailles.

[2] Ce jardin, qui à la fin du XIVe siècle avait treize arpents d'étendue, n'avait plus, au temps du cardinal de Retz, que treize perches environ. (*États des lieux des logis devenus abbatiaux*, datés de 1696. Archives de la préfecture de Versailles.)

avait été la plus orageuse méditait sans doute souvent sur les tempêtes politiques où il s'était trouvé mêlé, et dont on l'avait vu jadis le plus ardent agitateur.

Nous avons décrit, dans leurs chapitres respectifs, quelques-uns des autres logis cédés au cardinal de Retz[1]. Il nous reste encore à parler des logis de l'official, de l'ancien logis du religieux grand cuisinier, de celui des anciens sous-prieurs, et enfin de l'ancienne cène[2].

Anciens logis de l'official, du religieux grand cuisinier, du sous-prieur et du cénier, devenus partie des logis abbatiaux au XVIIe siècle.

Le logis de l'official, bâti sur l'emplacement qu'avaient occupé successivement le palais du roi Robert et le logis du courtilier, était en partie celui où ce dernier avait résidé autrefois. Nous avons dit que la loge du concierge actuel de l'institut des filles des légionnaires est construite à la même place.

Le logis de l'official tenait, par son extrémité sud, au flanc gauche de la grande salle de l'auditoire et au petit logis du clerc de la porte, et par l'extrémité opposée, au jardin

[1] Ces logis sont : la porte de Suger proprement dite, l'auditoire, la maison du religieux grand prévôt portier, celle du clerc de la porte, l'aumônerie.

[2] Les maisons spécialement affectées aux religieux officiers claustraux dans l'enceinte de l'abbaye perdirent leurs attributions en l'an 1632, où la réforme de Saint-Maur supprima simultanément les offices. Les nouveaux religieux les abandonnèrent aux officiers claustraux dépossédés, ainsi qu'aux autres dignitaires, et même aux religieux anciens qu'avait écartés la réforme. Ces religieux s'y succédèrent jusqu'à l'extinction du dernier d'entre eux. Ces demeures restèrent alors abandonnées, jusqu'à la cession qui en fut faite à l'abbé cardinal de Retz.

de la trésorerie marqué en R sur le plan. Ses fenêtres s'ouvraient à l'est sur un jardin particulier et à l'ouest sur la rue de l'Abbaye. Son jardin, séparé de la cour C C par un mur, était à son tour borné à l'ouest par la petite rue de la Chevalerie et par le logis de l'official; au nord, par les bâtiments, le jardin et la cour de la trésorerie; à l'est, par la cour abbatiale, et au sud, par l'officialité ou pavillon de l'auditoire.

Le logis de l'official, formé de deux travées de face, avait, au-dessous du sol, un cellier; au rez-de-chaussée, une salle et une écurie; au premier étage, deux chambres à feu. Le second étage était un grenier sous une toiture de tuiles; la superficie du logis, y compris son petit jardin et sa cour, était de vingt-deux perches.

Un escalier à deux noyaux, placé dans l'angle de jonction, communiquait simultanément à tous les étages du logis de l'official, à la petite maison du clerc de la porte et à l'édifice faisant face à la porte de l'abbaye. Ce dernier était également dévolu à l'official[1]. Son rez-de-chaussée con-

[1] «Item : une autre maison aussy en ruine, en partie tombée et estagée, «court et jardin cy-devant occupez par feu M. Charon, official, et depuis par le «médecin de ladite abbaye; tenant d'un costé au petit bastiment et jardin fai-«sant partie des logis et jardins du trésorier, appartenants aux susdits reli-«gieux; d'autre, à ladite maison du portier et chambre estant au bout de «l'auditoire; et ledit jardin, à la rue de l'Abbaye, d'un bout par derrière à la «rue de la Chevalerie, et par-devant sur la cour de ladite abbaye, contenant «en tout vingt-deux perches.» (Manuscrit *Eschange avec les dames de Saint-Louys et les religieux de Saint-Denys des bastimens abbatiaux*, le 23 juillet 1696. — Voir aussi le ms. *Procès-verbal* du sieur Bernard, intendant des dames, *de l'estat des bastimens abbatiaux de Saint-Denys;* le *Procès-verbal* manuscrit de M. Pelu, commissaire des lieux abbatiaux de Saint-Denys, 22 juin 1695; et le *Rapport* manuscrit *des experts des bastimens abbatiaux de Saint-Denys*, le

sistait en une cuisine, en une petite salle qui en dépendait; à côté était ménagé un passage accédant au petit jardin, commun aux deux corps de logis. Les trois étages superposés à celui-ci se composaient d'un vestibule, d'une antichambre, d'une chambre à cheminée et d'un cabinet. Le quatrième étage était un grenier sous les toits. En surplus du petit jardin qui fleurissait au pied de cet édifice, celui-ci avait au côté opposé sa petite cour et, relativement au passage étroit qui donnait accès dans l'abbaye, se trouvait placé à la gauche du visiteur[1].

L'existence du dernier official qui eût habité les logis affectés à sa charge était antérieure d'un demi-siècle environ

25 juin, même année; liasses conservées aux Archives de la préfecture de Versailles.)

[1] «Le troisième des susdits édifices, aussi couvert de tuiles, et un escalier «à deux noyaux servant à aller aux étages, et sellier (*sic*) des susdits deux bas«timens, et aux étages du principal corps de logis de ladite maison qui est au «fond de la susdite court, vis-à-vis de la porte cochère, joignant ledit escalier «en retour; lequel édifice contenant ledit escalier, nous avons trouvé que les «toits et charpentes estoient en partie brisez et rompeus, les marches déceve«lées (desvalées) et trouées, et les murs crevez en plusieurs endroits. Ledit «principal corps de logis consiste par bas : en une cuisine, une allée à costé «servant de passage pour aller à un petit jardin qui est derrière lesdits corps «de logis, au-dessus de laquelle cuisine et allée sont trois étages quarrés, à «chacun desquels étages est un vestibule, antichambre, chambre à cheminée «et cabinet; et au-dessus, un grenier couvert de tuiles.» (*Procès-verbal* de M. Pelu, commissaire des lieux abbatiaux de l'abbaye de Saint-Denys, 22 juin 1695; manuscrit gardé aux archives de la préfecture de Versailles.)

«En aile sur ladite cour sont trois édifices dont le troisième sert d'escalier «pour monter tant auxdits édifices qu'au principal corps de logis, qui est «joignant en retour au fond de ladite cour, eslevé de trois étages quarrés au«dessus du rez-de-chaussée, et grenier couvert de tuiles; jardin au derrière «dudit corps de logis, qui s'estend derrière l'audience.» (*Rapport des experts des bastimens abbatiaux de Saint-Denys*, 25 juin 1695; manuscrit gardé aux

aux états de lieux qui nous donnent ces descriptions; ce religieux était dom Estienne Charon, à la fois grand prévôt portier depuis 1619, et simultanément, plus tard, successeur de dom Collet dans sa charge d'official. Il avait, à ce double titre, occupé tous les bâtiments affectés aux possesseurs de ces deux charges et situés près du prétoire où leur justice s'exerçait. Depuis la mort de dom Charon, le médecin de l'abbaye avait occupé son habitation, et même la demeure croulante du grand prévôt et celle du clerc de la porte, possédées par ce religieux à raison de sa double charge: c'est pourquoi les experts de Saint-Cyr, qui devaient ignorer ces faits, désignent collectivement les quatre édifices sous le nom de maison de l'Official. Cette prétendue maison comprend dans leurs états de lieux, outre les corps de bâtiments que nous venons de décrire, la maison du clerc de la porte et celle du grand prévôt portier.

La maison du religieux grand cuisinier était située sur le passage qui accédait à la demeure habitée autrefois par le sous-prieur; elle avait cinq travées de face; un démembrement des grands jardins S, ayant entre elle et cette demeure une cour et le rempart crénelé, communiquait avec elle par une porte dérobée et déployait ses nappes vertes jusqu'au chemin de Vauboulon. Dans un angle de la cour toute fleurie de hautes herbes, la mousse verdissait en paix la marge disjointe d'un puits. Un bras du Crould, celui-là même qu'on entend encore aujourd'hui murmurer sous

archives de la préfecture de Versailles; voir la planche de l'ancienne abbaye, et aux archives de la préfecture de Versailles, les autres *États de lieux* et *Procès-verbaux* de visite des logis devenus abbatiaux dans l'abbaye de Saint-Denis en 1696.

l'herbe, à l'ouest dans la cour d'honneur, baignait le pied d'un escalier qui aboutissait à la cuisine. La distribution intérieure était la même que celle de tous ces logis, qui variaient d'une ou deux chambres accompagnées de cabinets, et qui avaient un premier étage au-dessus du rez-de-chaussée, un cellier souterrain et un escalier à deux noyaux, souvent une écurie au rez-de-chaussée, et un grenier qui se déployait sous les toits.

Cette demeure et son jardin, avec la maison de l'aumône, couvraient une superficie de soixante-huit perches. Les états des lieux ne tarissent point sur l'état de délabrement de ces édifices; tous, en effet, tombaient en ruines, et la démolition opérée en 1700 ne fit que prévenir de bien peu l'œuvre de leur décrépitude. Le bras du Crould murmure encore dans le profond encaissement où il bruissait autrefois; c'est le seul témoin subsistant qui ait connu jadis cette habitation, dont ses eaux réfléchissaient l'ombre. Le sol, selon toute apparence, a été exhaussé depuis; un frais et vivace gazon déroule sa nappe uniforme sur la place où sont enfouis les décombres de ces retraites, qui ont vu passer des habitants et des scènes si variés.

L'habitation « du soubz-prieur » était voisine de la maison du grand cuisinier et de l'hôtel de Retz. Elle avait aussi cinq travées de face. Son enclave réunissait dans un espace de douze perches et demie : au-dessous du sol, une cave; au rez-de-chaussée, sur la droite, un vestibule et un escalier à deux noyaux; au côté gauche, la cuisine, le garde-manger, le bûcher; au premier étage, deux chambres à feu avec cabinet, et un grenier sous la toiture. Le jardin de cette retraite avait pour confins, d'un côté, son seuil délabré; à

l'extrémité opposée, le chemin toujours solitaire de Vauboulon, à droite et à gauche, le jardin de l'hôtel de Retz et celui qu'abritait le rempart sous les murs de la maison contiguë à l'aumônerie.

Les deux autres maisons restantes, sans indication sur notre plan de l'ancienne abbaye et dont l'emplacement est peu déterminé dans les manuscrits de Saint-Cyr, semblent avoir existé dans le voisinage de la maison de l'official assise vis-à-vis de la porte d'entrée ou dans celui de la maison de l'aumône. Chacune d'elles avait au moins deux pièces, c'est-à-dire probablement une chambre à feu et un cabinet, avec un bouge et un grenier [1]. Cette disposition monastique, observée dans tous ces logis, est digne de quelque attention : elle est, en effet, dans le même esprit que la division des dortoirs; comme là, rien de superflu, mais le nécessaire. Les religieux de Saint-Denis, même après l'époque de la réforme, occupaient dans leur dortoir chacun deux cellules. Les maisons de leurs officiers ont aussi la plupart deux chambres, souvent aussi deux cabinets, qui portent ce nombre à quatre dans tel ou tel état de lieux. L'écurie et la cuisine au rez-de-chaussée, avec une ou deux dépendances; le cellier au-dessous du sol, le grenier en haut, complètent dans l'étroit espace tout ce que demandent les nécessités et les habitudes claustrales. Ce sont de petites chartreuses, indépendantes, recueillies, environnées d'ombre et d'air libre, inondées des senteurs de l'herbe et des arbres; chacun des officiers claustraux pouvait y loger un frère ou un serviteur, même y introduire un ami.

[1] *Procès-verbaux de visite et état de lieux des logis abbatiaux, etc.* Archives de la préfecture de Versailles.

Restitués par les dames de Saint-Cyr à l'abbaye de Saint-Denis en 1696, les logis abbatiaux que nous venons de détailler furent démolis en 1700, à la suite de l'abandon qui avait précipité leur ruine; on les vit tomber en poussière au premier contact du marteau[1].

[1] L'un de ces anciens logis d'officiers claustraux était encore restauré dans le cours du XVI[e] siècle. On lit dans l'*État des dépenses de l'abbaye* : « A Lucet « Grillon, charpentyer, la somme de seize livres tornoys, pour les ouvraiges et « charpenteryes qu'il a fait au comble de l'antien logis de la Cène, joingnant au « logis de Monseigneur, contenant trois travées ou environ... Pour le charriage « de matériaux de plastre employez à la couverture de la Cène, joingnant au « logis de mondit seigneur, vingt livres tornoys. » (*État des menues dépenses de l'abbaye de Saint-Denis*, année 1532, fol. 17-865; manuscrit des archives de France.)

CHAPITRE XV.

HÔTEL SEIGNEURIAL ET JARDINS DU GRAND PRIEUR.

L'hôtel du grand prieur claustral, enclavé dans l'enceinte de l'abbaye, était détaché du massif des lieux réguliers, et se cachait dans les jardins qui gardaient le nom de ce bénéficier au XVIIe siècle, quand déjà toutes les autres maisons d'anciens officiers avaient perdu leurs attributions ou tombaient en ruine. Ces jardins étaient situés au nord-ouest de la Cousture. On remarque sur le plan de l'abbaye les jardins du grand prieur sous la lettre M, avec leurs deux divisions, haute et basse, leurs quinconces, leur parterre et leurs espaliers.

Le logis du grand prieur était au fond de ces jardins; ses murs conservaient, en 1625, les dernières traces des ruines de la petite église de Saint-Jean-Baptiste ou Saint-Jean-le-Rond, à laquelle ils étaient adossés. C'était une petite église bâtie dans le style des basiliques de l'Italie par Fardulphe, au VIIIe siècle, en accomplissement d'un vœu fait par l'illustre abbé au moment où il franchissait les confins de la Lombardie et faisait son adieu suprême aux sourires perpétuels du beau sol et du ciel natal[1]. Mais ni le nom du grand Fardulphe, ni le souvenir de Suger qui avait fait don de cette église à la collégiale de la chanoinie de Saint-Paul, ni les fervents pèlerinages qui venaient depuis quatre siècles

[1] *Appendices*, Duchesne, II, 645.

demander à ce sanctuaire des miracles inépuisables et surtout la guérison du mal Saint-Jean[1], ne purent détourner de lui les maux attachés au voisinage des puissances. En l'an 1221, l'abbaye, dont cette petite église gênait sans doute le déploiement, la faisait démolir par l'ordre de Henri Troon, septième successeur de l'abbé Suger[2].

C'est à cette époque sans doute que fut construit l'hôtel du grand prieur, nommé hôtel seigneurial dans le livre manuscrit des offices claustraux de l'abbaye. Au point de jonction qui soudait ses murs aux débris très-anciens de Saint-Jean-le-Rond, on voyait la figure d'une femme en prière sculptée en relief sur le mur[3]. Une partie de la petite impasse Saint-Jean et la cour de la Madeleine occupent l'emplacement où se sont élevés ces deux édifices, pleins de poésie et de faits restés dans la nuit du passé.

Les *Comptes de la grande commanderie* donnent quelques détails curieux sur le palais du grand prieur en 1288. On y voit qu'il avait été restauré, qu'il était pourvu de toutes les dépendances commandées par le haut état assigné à son habitant; que son écurie contenait des chevaux de prix, et qu'en 1289 les lathomiers de l'abbaye en agrandissaient

[1] On lit dans Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. III, p. 230, que l'historien des miracles arrivés au tombeau de saint Louis rapporte qu'il existait à Saint-Denis, en 1271 et 1280, une église de Saint-Jean où les malades attaqués du *mal Saint-Jehan* venaient encore de son temps passer en prières la nuit de la fête du saint. L'église de Saint-Jean-le-Rond était contiguë au cordon de clôture de l'abbaye, du côté septentrional, et était en quelque sorte abritée par les murs de la basilique. On lit dans la charte qui contient la donation de cette église par l'abbé Suger à la collégiale de Saint-Paul, en l'an 1137 : « Ecclesiam sancti Johannis quæ est *in atrio Sancti Dionysii sita*. »

[2] D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 221.

[3] D. Doublet, *Antiquit.* p. 420 en marge.

les locaux. Le palais du grand priorat était décoré de gargouilles; il possédait sa chapelle particulière en 1229, et celle-ci fut peinte alors par les mêmes mains qui décorèrent de peintures la chapelle de Saint-Démètre sous le sol de la basilique. Cette œuvre coûta huit livres onze sous et un denier.

Dans l'intervalle du XIVe au XVe siècle, une galerie voûtée mit en communication l'hôtel du grand priorat et la basilique. En 1553, Ambroise Millot, manouvrier, recevait un solde de quatre livres tournois « pour avoir abattu la voulte conduisant du logis de M. le grand prieur en l'église et avoir fait place nette[1]. »

Il est, ce nous semble, curieux de voir comment et en quel temps les jardins du grand priorat s'accrurent de tout le territoire environnant et de la rue Saint-Jean presque tout en-

[1]

Année 1285.	Pro camera prioris		37^s	6^d
1288.	Pro stabulo magni prioris et stabulum hospicii.		55	
1289.	Pro atriis et aliis minutis, in camera prioris factis et alibi		45	4
1299.	Pro capella sancti Demetrii et alibi pingendo per domum et pro eschafaudo		38	9
	Pro opere capellæ prioris	8^l	11	1
	Pro draconeriis factis in refectorio, et duobus abbate et magno priore		58	
1321.	Pro equo empto pro priore	32		
	Pro equo empto pro curru	22		
	Pro equo empto procuratori	7		
	Pro duobus equis emptis pro domino abbate.	29	7	10
1553.	A Ambroise Millot, manouvrier, pour avoir abbattu la voulte conduisant du logis de M. le grand prieur à l'églyse et avoir fait place nette	4		

(*Comptes manuscrits de la grande commanderie.*)

tière, ainsi que de ses dépendances. Ces acquisitions, faites successivement entre les années 1570 et 1575 par Jean de Maubuisson, grand prieur, réunirent à son hôtel, avec la moitié d'une cour tenant à l'église de Saint-Paul, trois jardins, dont l'un était situé entre le *Prouvendier* (*Præbendarius*) du Crould et la petite rue Saint-Jean; le second, couvert d'arbres fruitiers et baigné, comme le précédent, par les eaux de cette rivière, occupait le lieu où sont à présent des blanchisseries, sous les murs de l'infirmerie coudée de la maison conventuelle; le troisième balançait ses ombrages entre l'hôtel du grand prieur, le cimetière des pauvres matriculiers et la chanoinie de Saint-Paul. Jean de Maubuisson acquit en surplus un parterre placé derrière cette église et fleurissant également au bout de ses propres jardins, sur l'emplacement nommé *la Talmoaze;* enfin il acheta «de Vulfran le couvreur» un fief consistant en un jardin et une masure (*mansura*), situés aussi rue Saint-Jean, et qui demeura chargé d'un cens de quatre sous tournois envers «Messieurs de Saint-Denys,» d'une rente de quatre sous envers l'église de Vauboulon, d'une de cinq sous envers celle de Saint-Remy, et d'une autre de vingt sous envers «Nicolas de Bordeaux.»

Dom Jérôme de Chambellan, courtilier, poursuivit en 1588 et en 1595 les acquisitions de Jean de Maubuisson dans la rue Saint-Jean et ses dépendances. Cet ensemble embrassa enfin tout ce qui s'étend aujourd'hui entre le cimetière actuel de la maison conventuelle et le chevet de la basilique, et longeait la rue Saint-Remy[1]. Plus d'une fois,

[1] Archives impériales, manuscrit *Offices claustraux*, fol. 98, sqq. et 120.

dans les occasions d'apparat, l'habitation du grand prieur s'ouvrit à des hôtes illustres avec une généreuse magnificence. Une table somptueuse y réunissait les membres du parlement, l'un des jours de la descente et de l'exposition solennelle des châsses des saints martyrs, sous le règne de Henri II. Les religieux gardaient aussi souvenir du festin splendide qu'avait fait servir dans ses salles à toute la communauté Catherine de Clèves, duchesse de Guise, le jour où le cardinal de Lorraine, son fils, avait pris possession de la dignité abbatiale dans le monastère de Saint-Denis[1]. Un souvenir non moins sacré était gardé avec amour dans la maison du grand prieur : Henri IV y avait passé la veille et le jour du couronnement de Marie de Médicis; il y avait goûté un sommeil paisible et bercé de songes heureux, la veille du jour qui lui promettait des années brillantes, et qui fut pour lui le dernier[2].

[1] Le 3 décembre 1594.

[2] Le 12 et le 13 mai 1610.



CHAPITRE XVI.

HÔTEL DE LA COMMANDERIE.

Dans le cours du XIII[e] siècle, la commanderie avait son appartement d'apparat (*aula*), récemment pavé et distribué sur un nouveau plan, son *computatorium* ou bureau, sa caisse (*nummularium*), défendue par une barrière en maçonnerie, dont l'accès n'était sans doute ouvert qu'au grand commandeur. Voilà tout ce que nous apprennent à ce sujet les *Comptes manuscrits de la grande commanderie*, au temps du gouvernement de Mathieu de Vendôme et de l'abbé Renaud de Giffard[1].

Au centre du parc, assez loin du noyau des lieux réguliers, et sur une ligne presque parallèle à l'ancien réfectoire du monastère, bien que très-reculée vers l'est, existait encore en 1684 l'hôtel de la commanderie; il est désigné sous le nom d'hôtel du grand chantre sur l'estampe de dom Germain, parce que le grand commandeur cumulait sans doute alors, comme il le fit très-fréquemment, l'office de la commanderie et la dignité de grand chantre. La relation du sous-prieur qui a tracé les *Choses mémorables de l'abbaye* au temps de la Fronde ne laisse aucun doute sur ce sujet. C'est bien des fenêtres de cette petite maison, ensevelie au cœur

[1] Pro computatorio novo preceptoris, 20 l. 28 s. Pro camino aulæ preceptoris, 6 l. 4 d. Pro latremnie (?) camere nostre faciend. 28 s. 2 d. Pro clotura ante nummularium preceptoris, 53 s. (*Comptes de la grande commanderie, etc.* manuscrit des Archives de France, de 1258 à 1305.)

du parc, qu'après la bataille du faubourg Saint-Antoine les députés du parlement de Paris logés à la commanderie[1], et chargés d'exiger du roi l'éloignement de Mazarin, plongeaient d'un œil déconcerté dans l'infirmerie située vis-à-vis. Ils y épiaient à loisir, avec un tacite courroux, le cardinal environné d'honneurs suprêmes et traité d'égal à égal par les membres de la famille royale. « Ils voyaient tous les « jours, dit le sous-prieur, ce qui se passait dans la chambre « du cardinal, et étaient témoins de l'affection que le roi et « toute la cour lui témoignaient. Aussi le roi vint souvent « dîner chez M. le cardinal, avec M. le duc d'Anjou, et visi« tait aussi souvent M. de Mancini, lequel on croyait fort « légèrement blessé[1]. »

C'était occasionnellement que l'hôtel du grand commandeur recélait alors dans ses murs tranquilles les agitations des partis et les calculs toujours changeants et toujours cachés de la politique; de beaux jardins et des ombrages enveloppaient de leur fraîcheur cette retraite recueillie; on n'y entendait d'autres bruits que les mélodies les plus harmonieuses de la nature, le frémissement des feuillages et un murmure d'eaux courantes. La muraille nord de cette demeure était baignée par l'une des branches du Crould, fuyant d'est en ouest sous un pont en pierre à deux arches; à l'extrémité de ce pont, et toujours dans la solitude, une porte donnait accès dans la troisième et la plus intime enceinte de l'abbaye. Quand on en franchissait le seuil, on se trouvait en face de l'extrémité méridionale des grandes infirmeries de l'abbé Gilles de Pontoise.

[1] M. Douet d'Arcq, *Extrait du Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 419.

Le cours d'eau qui roulait ses ondes sous les murs de la grande commanderie coule aujourd'hui au même lieu ; mais, par l'effet des remblais entassés sur le sol du parc à différentes époques, l'encaissement qui le comprime se trouve refoulé à plusieurs mètres au-dessous du sol. Une circonstance fortuite nous le fit reconnaître il y a peu d'années. La bêche employée à des travaux de nivellement mit à nu, en détruisant un boulingrin qui accompagnait le grand canal, un escalier de plusieurs marches, au bas duquel se trouvent de petites arches en pierre. C'est sous les voûtes qu'elles forment que ces eaux poursuivent leur cours souterrain [1].

Au bout de deux ans environ, nous visitions ce même champ ; l'escalier, le cours d'eau, les arches, avaient complétement disparu. Ils sont maintenant de nouveau ensevelis sous le sol qui les avait dérobés au regard pendant plus d'un siècle. C'est sur ce cours d'eau, et sans doute sur ce point, qu'exista le pont de deux arches qui se voit sur notre gravure de l'abbaye. Il est même fort présumable que ce que nous avons vu en est un débris ; on l'appelait « le pont près de l'anffermerye. » Une de ses arches fut refaite en 1570, sous l'abbé Charles de Lorraine, par le tailleur de pierres Adrien Blondeau, qui reçut quinze livres tour-

[1] Cet escalier, probablement restauré et refait depuis, semble devoir être le même dont le registre manuscrit des dépenses de l'abbaye mentionne la construction en l'an 1531, où Pierre Pinchonnat, religieux d'un rare mérite, cumulait les dignités de grand commandeur et de grand chantre. La grande commanderie était donc encore alors devenue l'hôtel de la Chantrerie. Voici l'article de ce manuscrit : « Audit voyer, la somme de quinze sous tournois, « pour salaire d'un manouvrier qui a servy et aydé au soubz-voyer pour faire la « descente du Croult devant le chantre. » (Fol. 38.)

nois pour ses peines, chaux, pierre de taille, « et son vin, et pour vin d'ouvriers. »

La situation de la commanderie convenait admirablement à la vie studieuse du religieux qui l'habitait. Dans les loisirs que lui laissait sa gestion administrative, cet officier, toujours savant, y dévouait souvent ses heures à l'étude assidue des arts ou à la culture des sciences. A l'est de cette habitation, un long berceau de charmille divisait les jardins du grand commandeur en partie septentrionale et partie méridionale. L'une et l'autre communiquaient par une porte pratiquée dans son épaisseur, et marquée sur la gravure de l'abbaye.

Le logis du grand commandeur avait à l'ouest son verger, au nord-est ses champs en rapport et au sud-ouest son parterre, au centre duquel était, en 1684, un bassin octogone orné d'un jet d'eau.

L'hôtel de la commanderie, entouré de tant de silence et sanctuaire habituel d'un recueillement si profond, eut aussi ses gloires mondaines et ses visiteurs de haut rang. Nous avons vu qu'en 1590 le frère Henri Godefroid y reçut et y traita royalement Henri IV.

Le 28 juin 1652, Louis XIV, la reine mère et le duc d'Anjou furent reçus dans l'abbaye; ils y demeurèrent deux jours. Ce fut par une chaude et brillante soirée d'été qu'ils arrivèrent à ses portes. Il était huit heures, et une atmosphère attiédie remplaçait les ardeurs brûlantes d'une radieuse journée. Le roi voulut conduire la reine à l'appartement qu'on lui avait préparé dans l'hôtel de la commanderie; puis Leurs Majestés descendirent pour respirer dans les jardins les senteurs embaumées du soir et les baleines de la

nuit. Les maréchaux de Turenne et de La Ferté vinrent bientôt les saluer, et Monsieur, frère du roi, le cardinal Mazarin, le duc de Bouillé et le maréchal du Plessis-Praslin vinrent les rejoindre. Alors, au lieu même où il se trouvait, Louis XIV ouvrit immédiatement son conseil de guerre. Étranges et frappants contrastes! spectacle unique et attachant, que ces calmes délassements, ces sourires pleins d'abandon, ces causeries insoucieuses et ces irruptions spontanées des calculs de la politique, ces discussions libres et larges où les intérêts de l'État étaient pesés et agités; cet essaim de puissants du monde réunis autour du grand roi sous ces ombrages monastiques, dans cette ravissante nuit, au murmure des faibles brises qui s'étaient tues pendant le jour; entre cette cour solitaire, où deux siècles auparavant Charles VI présidait un bal, et ces dortoirs toujours muets, dont les hôtes nobles et riches, volontairement dépouillés de leur tranquille indépendance, n'avaient plus à eux que leur cœur et les replis de leur pensée; où couchés tous à la même heure, ils se levaient tous au signal qui rompait leur premier sommeil pour suivre la pâle lanterne qui les conduisait à matines! Vers dix heures, le roi rentra dans le cloître et monta au quartier des hôtes, où sa chambre était préparée.

Peu après l'heure où sa veillée se terminait, la communauté tout entière, réveillée par le timbre du grand prieur et éclairée par un enfant, quittait le dortoir et défilait à pas muets dans l'escalier de l'Orient, qui accédait à la basilique.

Cependant la trésorerie avait reçu Monsieur et les seigneurs de sa maison. Le logement de l'infirmerie s'était ouvert au cardinal, et les autres grands de la cour s'étaient

dispersés dans les diverses appartenances intérieures de l'abbaye, la plupart délabrées et mal assorties en meubles de luxe. La reine fut toute la nuit incommodée du bruit et de la chaleur. Le lendemain, après la messe, elle rentra à la commanderie, mais se laissa aisément persuader de la quitter et de prendre un logement dans le couvent des Ursulines. Le roi, étant venu l'y voir, voulut y demeurer avec elle. Nous avons rapporté ailleurs que ses principaux officiers l'y suivirent; le cardinal Mazarin, M. Molé et plusieurs autres seigneurs demeurèrent dans l'abbaye [1].

Les actes capitulaires de l'abbaye nous apprennent que l'hôtel de la commanderie, occupé en 1635, époque de la dernière réforme, par le grand commandeur Jean le Roussel, fut cédé par ce religieux à ceux qui venaient s'établir dans le monastère, en échange de la jouissance de l'enclos de la Mothe ou Garenne de l'île du Châtellier, à la charge de convertir ce dernier en une prairie. Cet hôtel fut alors généreusement délaissé par ses nouveaux maîtres à plusieurs religieux anciens, qui l'habitèrent successivement, à savoir : D. Étienne Censier, sous-chantre et sous-cuisinier, D. Antoine de Belloy de Francières, D. Bréol [2].

[1] D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 491 et 492.

[2] La ville de Saint-Denis doit être à jamais reconnaissante envers D. Belloy de Francières. Ce religieux institua, en 1648, une fondation de quatre cent cinquante livres de rente à distribuer à trois filles pauvres de la ville, tous les ans, le jour de la Chandeleur, après la célébration de leur mariage. Pour que cette fondation fût durable, il l'attacha à dix-sept pièces de terre situées sur le terroir de la Court-Neuve, aux lieux dits le clos Saint-Lucien, la Fosse-Hugon (près de la croix de Malembert), la Croix Maulement, la Souche, le Longbois (voisin du Bourget), la Sente aux ladres ou Molette, la Logette (jadis Pré Bidis), le Puy Ferry, Fontenelle (ou Petite Molette), l'Ostel-Dieu,

L'emplacement de l'hôtel de la commanderie, souvent occupé par un religieux cumulant avec son office celui de la grande chantrerie, et marqué sous ce dernier nom sur notre planche de l'ancienne abbaye, est aujourd'hui enclavé dans le potager du parc. C'est un champ situé au bas de l'allée dite du Midi, au-dessous de l'angle sud-est de l'enclos planté de tilleuls réservé aux jeux des élèves. Ses charmilles n'existent plus; il n'y a plus trace de parterre, de bassin, de pont, de cours d'eau, ni de maison d'habitation; bordé d'oseille ou de fraisiers, il est cultivé à la bêche et planté d'herbes potagères.

Lesseau (ou le Pavillon), la Bec-à-Loue, les hauts Martineaux, la Motte-aux-Bergiers, le Pont-de-Bouc, l'Orme-au-Messier (territoire de Saint-Ouen), la Fosse-Hugon, entre le chemin de Bondy et la Fosse-à-la-Beste. (Archives de France, *Fondation des filles à marier*, atlas N. N. 210.)

CHAPITRE XVII.

HÔTEL DU GRAND CHANTRE.

A part le grand trésorier et le grand commandeur, dont les demeures ou hôtels étaient situés au centre de leurs occupations, les autres officiers claustraux semblent avoir changé de demeure selon les temps et les besoins. Le cumul fréquent de plusieurs offices sur la tête d'un même religieux confondait aussi très-souvent les attributions des logis en contraignant leurs habitants à opter entre deux d'entre eux. C'est ainsi que Henri Godefroid, grand chantre et grand commandeur sous Henri III et Henri IV, logeait à la commanderie, qui pour cette raison sans doute, et parce que d'autres grands commandeurs après lui furent en même temps grands chantres, est marquée sur la gravure que nous donnons, d'après les bénédictins D. Germain et D. Fr. Vrayet, sous le nom d'hôtel du grand chantre (*domus cantoris*)[1].

En 1649, le grand chantre, l'un des religieux sécularisés, ou, au moins, séparés des autres par la réforme encore récente, conservait son ancien logis comme tous les officiers qui avaient résigné leurs offices et dont les demeures étaient éparses dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Denis au dehors des lieux réguliers. Son habitation était alors cette fameuse tour du Salut tombée au pouvoir des Anglais sous le règne de Charles VII, en 1431, puis fortifiée par leurs soins et

[1] Cet hôtel, ainsi que ceux des religieux « officiers claustraux, » était situé dans l'enceinte même de l'abbaye.

munie d'un fossé profond. C'est elle qui fut occupée huit ans par trente ou quarante d'entre eux sous les ordres de Brichanteau, et d'où ce traître, en essayant de se sauver après l'engagement sanglant de la Briche, se précipita d'une haute fenêtre dans le fossé, où il fut aussitôt massacré.

C'est en traversant cette tour qu'au plus fort des troubles de la Fronde, en 1652, le comte de Miossens, lieutenant-général des armées du roi, et plus tard maréchal d'Albret, se rendit un soir, à la nuit tombante, avec plusieurs de ses officiers, dans le jardin de l'abbaye; mais ils n'y purent pénétrer qu'en escaladant le rempart et en se glissant dans ses murailles pour échapper au feu des troupes des princes rebelles cantonnées dans les deux clochers de la basilique et sur la plate-forme qui les sépare. Le comte fut joint par le sous-prieur, descendu en hâte de sa cellule du dortoir dans le jardin qui avait appartenu à l'infirmerie et que possédaient les abbés, et sous le chevet de la chapelle du palais abbatial de Lorraine. C'est là qu'eut lieu cette entrevue, toutes menaces d'un côté, toute dignité et douleur de l'autre, qui ouvre l'un des épisodes les plus animés de l'histoire de l'abbaye; nous avons rapporté plus haut l'un d'entre eux : l'envahissement des clochers, la trahison du religieux grand trésorier et le siége de son logis, sa fuite dans le lit du Crould et sa lamentable capture[1].

La route suivie par le sous-prieur pour aller au-devant du comte et celle que tint celui-ci portent à croire que la tour du Salut devait être assise au flanc du rempart est ou nord-est de l'abbaye. « Cette tour est la même, dit D. Doublet,

[1] M. Douet d'Arcq, *Extrait du Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 375 et sqq.

« que quelques escrivains nomment la tour du Venin (ou « du Velin) mal à propos, son nom préalégué estant escrit « dedens (sur?) un escripteau de pierre, et les lettres, fort « anciennes aussy, de pierre de relief[1]. »

[1] D. Doublet, p. 1314. — D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 348-351.

CHAPITRE XVIII.

PARC DE LA COUSTURE ET VIVIERS.

Le parc.

Le parc de la Cousture (*culture*), d'une contenance qui a dû varier, principalement du côté de l'est, n'était qu'une partie très-restreinte des terres possédées par les religieux dans le circuit immédiat des bâtiments de l'abbaye. Destiné au délassement des habitants du monastère et à une mise en rapport à l'insuffisance de laquelle suppléaient de grands revenus et des propriétés nombreuses, le parc de la Cousture ne paraît pas avoir eu, après le siècle de Suger, une contenance aussi étendue qu'on serait porté à l'imaginer.

La Cousture avait des prairies qui atteignaient, sous Clovis II, la limite orientale de ce qu'on appelait alors la Terre-Sainte des Martyrs, terre comblée d'immunités et de franchises. Elle avait, sous Louis le Débonnaire et sous Charles le Chauve, des vignes suffisantes à fournir en partie la *claire* et les autres vins destinés au cellier des hôtes et au réfectoire des frères [1], ainsi que des jardins à fleurs et à fruits, tels que les clôtures de toutes les abbayes importantes en recélaient dans leurs murailles; elle avait ses serfs et ses hôtes, qui semblent, au temps de Suger, avoir été

[1] Chartes d'Hilduin, de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve et du concile de Poitiers. — D. Félibien. — D. Doublet. — D. Mabillon, *de Re diplom.*

attachés à son sol pour le cultiver; et le religieux courtilier, seigneur censier, moyen et bas justicier d'une terre domaniale et d'une partie de la ville de Saint-Denis, devait veiller sur ses produits, en ordonnancer les travaux et étendre son inspection à l'entretien de sa parure.

Nous avons montré dans d'autres parties de cet ouvrage les murs crénelés de la Cousture, ces murs hérissés de tournelles et munis, selon les époques, tantôt de puissantes tours, tantôt d'ouvrages de défense et d'une enceinte de fossés, démolis partiellement en 1567, et complétement renversés en 1590 par les chocs des guerres civiles; enfin rebâtis, vers l'an 1606, par les soins du pieux courtilier, frère dom Louis le Lectier, qui les couronna d'échauguettes et qui découpa sur leur front ces longues lignes de créneaux qu'on voyait s'y dresser encore au déclin du XVII[e] siècle.

Le parc était, à cette époque, divisé en plusieurs grands compartiments : les uns bornés par des remparts crénelés et munis de tourelles d'observation, les autres par des murs à fortes assises, élevés et sans aucuns jours. La partie nord était occupée presque tout entière par les jardins particuliers de la maison du grand prieur, déployés entre deux quinconces. Dans la partie nord-est, un rempart crénelé, s'emboîtant dans le mur méridional de la chapelle de Sainte-Catherine, traçait, du nord au sud, la ligne qui séparait des jardins de l'infirmerie le parc proprement dit des religieux, tous deux en communication par une porte à échauguettes qu'on pouvait aisément fermer. Au sud-est étaient le jardin de la commanderie, muni de remparts crénelés; un verger et des pépinières bordés d'un couvert de charmilles, et enfin, vers le sud-ouest, plusieurs jardins particuliers

affectés aux maisons du sous-prieur et des autres officiers claustraux. Tel était l'ensemble du parc au début de l'an 1700[1].

La Cousture garda longtemps ses ombrages, dont Félibien déplore la perte quand il en vient à rapporter les excès des guerres civiles qui découronnèrent le parc et abattirent ses futaies; ils changèrent en flots de jour et en averses de lumière le mystère et l'obscurité de ces magnifiques allées, où s'étaient abrités jadis les loisirs studieux des bénédictins; mais il en demeura assez pour y conserver, malgré tout, de belles et grandes avenues ombreuses aboutissant à la campagne, et près des bâtiments claustraux des quinconces et des berceaux que les feux ardents de l'été essayaient en vain de percer.

Les semis et les plantations du potager et des vergers, cultivés dans l'enceinte de la Cousture avec le patient labeur qui distingua les monastères et avec l'expérience et l'habileté particulière aux bénédictins, rapportaient des produits exquis. Nous avons dit que dès l'an 862 il s'y trouvait des vignes en plein rapport, et on voit, d'après les soins très-actifs que prit l'abbé Suger de se procurer à grands frais et de naturaliser des plants de vigne dans tous les domaines du monastère, à Essonnes, à Beaune, à Rueil, à Louveciennes, à Saint-Leu, à Argenteuil, etc. que les vignobles étaient considérés à Saint-Denis et dans tout l'ordre comme l'une des premières nécessités matérielles d'une abbaye. On sait à quel point les bénédictins excellèrent dans cette spécialité de culture. Nul doute que les vignes du parc ne fussent disposées en pente et ne réunissent toutes les

[1] Voyez notre plan de l'ancienne abbaye.

autres conditions artificielles propres à favoriser leur rapport et compatibles avec la nature du sol. Le vin de ces vignes du parc était soigné et récolté par les vignerons des villages de Deuil et de Pierrefitte, serfs et colons de l'abbaye, tenus de fournir, à ce titre, à tous les travaux de ses vignes et à tous ceux de ses pressoirs. Les autres prestations obligées de cette population serve consistaient en une fourniture considérable et déterminée de vins de leurs propres vignobles, et en l'approvisionnement complet des tonneaux, des cuves, des douves, etc. qui devaient garnir les celliers. Foulés dans les vastes pressoirs construits près du réfectoire, et vieillis avec la cervoise dans les magnifiques caves voûtées qu'on voit encore sous son sol, ces vins fournissaient en partie à la table des hôtes et au réfectoire des religieux[1]. Enfin, jusqu'à la seconde moitié du XVI[e] siècle, de hautes futaies couronnaient le parc et versaient la mys-

[1] Le règlement de Charles le Chauve, dressé en l'an 862, ordonnait à l'abbé de compléter aux frais de sa mense personnelle la quantité de deux mille cinq cents muids de vin, fixée pour le réfectoire de la communauté, composée de cent cinquante religieux, et aussi pour celui des hôtes, souvent nombreux, et pour les largesses faites aux pauvres et aux infirmes; fourniture en apparence accessoire, mais incessante et plus considérable en tout temps que celle des frères. Les vignes du parc, d'ailleurs, n'étaient point seules à fournir cette provision; d'autres vignes appartenant à l'abbaye, et situées sur les territoires de Deuil, de Pierrefitte, de Groslay, de Cormeilles-en-Parisis, de Montigny et de Monceaux, devaient contribuer aussi à la fourniture des vins destinés au réfectoire et aux hôtes; et on voit par ce règlement de Charles le Chauve, par celui des synodes de Poitiers et de Soissons, qui nous fournissent ces détails, qu'on fabriquait de la cervoise dans les officines du monastère. « Et per tres « festivitates, scilicet Paschæ, natalis Domini atque festivitatis S. Dionysii, de « spelta (de l'épeautre) modia nonaginta ad cervesam faciendam. » (*Charte de Charles le Chauve*: D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, Preuves*, en 862, et D. Doublet, *Antiquit.*)

térieuse fraîcheur de leurs ombres seigneuriales jusqu'en dehors de ses murailles.

Rien de plus fécond, de plus riche, de plus admirablement cultivé que les jardins du monastère. Certaines de ses portions mises en rapport se recommandaient encore, il y a moins d'un siècle, par la beauté et la qualité exquise de leurs produits. Des parterres, baignés d'eaux courantes et émaillés de fleurs de choix, diapraient les cours intérieures les plus rapprochées des lieux réguliers; ces fleurs y étaient cultivées avec une extrême recherche, et les plus vivaces d'entre elles venaient, au début de l'hiver, s'abriter dans le réfectoire, ouvert aux rayons du midi [1].

Avec l'abbaye elle-même, la Cousture ressentit tous les contre-coups des convulsions politiques qui agitèrent Paris dans le cours du XVIe siècle. En 1567, le parc entier fut ravagé, et son rempart démoli en grande partie par le torrent dévastateur, qui laissa, en se retirant, l'abbaye encombrée de ruines. En 1590, les soldats du duc de Mayenne renouvelèrent ces excès, renversèrent les derniers pans de ses murs, rasèrent et incendièrent la plupart de ce qui lui restait de bautes futaies et lui ravirent pour longtemps sa fraîche et brillante couronne; ils eurent pour instigateurs, dans cet acte de vandalisme, les habitants de Saint-Denis.

En 1606, sous le règne de Henri IV, le courtilier de l'abbaye, dom Jérôme de Chambellan, homme d'action et d'énergie, prit à cœur la reconstruction de tout ce que les guerres et la vétusté avaient ruiné dans l'abbaye; il releva les murs du parc, les fortifia de créneaux et les couronna

[1] Cet usage subsistait encore il y a un siècle. (Manuscrit de D. Robert, l'un des derniers religieux bénédictins de Saint-Denis.)

des tournelles et des échauguettes d'observation que nous voyons sur la gravure. Mais plus tard, au temps de la Fronde, les habitants de Saint-Denis et les fermiers de l'abbaye s'étant précipités dans le refuge de son cloître avec leurs familles entières, leurs bagages et leurs troupeaux, ce qui avait échappé aux fureurs des guerres civiles fut sacrifié par la commisération des religieux mêmes. Nous lisons dans un manuscrit de la procure du couvent, annoté par un religieux contemporain de cette époque, qu'en cette année 1649, et pendant cette désastreuse occupation de tous ses locaux, la hache abattit une fois encore les dômes touffus de verdure et les hautes allées du parc [1].

Ce qui ajouta à ces fléaux fut l'impossibilité, pour les religieux, de faire cultiver les terres dans l'intérieur de la Cousture. Retenus dans l'intérieur du monastère, où faisaient irruption la cour, les troupes de l'un et de l'autre parti successivement et une multitude éperdue fuyant les fléaux de la guerre, ils n'eurent même pas le temps de couper leurs blés dans l'enceinte même du parc. Ses vergers étaient dévastés. On lit dans le *Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis* que « le R. P. prieur eut, à cette « fatale époque, grand soin de voir souvent le roy et la reyne « (logés alors dans l'abbaye), et leur présenter plusieurs fois « ou leur faire présenter par le P. sous-prieur des fruits et « des fleurs rares, comme des melons, abricots et œillets, »

[1] « Ledit clos, comparty en diverses allées de grands arbres, lesquels furent « couppez et abattus durant les troubles et guerres civiles de l'année 1649. » (Transaction faite entre les religieux et l'abbé cardinal de Retz, ms. de la bibliothèque de la ville de Saint-Denis intitulé *Procès-verbal de 1672*, fol. 529 verso. D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 479 et 480.)

et que semblable courtoisie se reproduisait presque tous les jours auprès du cardinal Mazarin et des princes[1]; mais le sous-prieur, auteur de ce livre, ajoute qu'il fallait envoyer acheter à grands frais ces *raretez* à Paris, chose pénible et onéreuse, et qu'il ne mentionne que comme l'un des tristes résultats des malheurs du temps. Cette présentation de fruits était d'ailleurs un des usages de cette royale abbaye, où la grâce la plus exquise caractérisait les accueils et distinguait les réceptions. Lors de la visite faite au monastère, en 1378, par l'empereur Charles IV, ce prince y trouva réunis à l'abbé et aux religieux un grand nombre de prélats et un essaim considérable de grands et de princes « la pluspart « vestus de livrées et chapperons my-partis de blanc et de « bleu. On lui présenta de la part du roy un chariot doré « d'or fin, richement appareillé et attelé de quatre grands « chevaux blancs choisis à l'élite. » On le conduisit enfin en sa chambre dans le palais abbatial, où il séjourna quelque temps, et l'abbé vint, selon l'usage, lui faire présenter des fruits[2].

Limites de la Cousture.

D'après le peu de mots épars dans les chartes, authentiques ou contestées, de saint Landry et de Charles le Chauve, le parc était borné à l'est par des chemins qui longeaient le pré Frammoisin *(pratum formosum)* et n'atteignait pas, au sud, les lisières du *Clos* et de *la Cousture de*

[1] M. Douet d'Arcq, *Extrait du Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis*, tome III des *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris* pendant la Fronde.

[2] D. Doublet, *Antiquit.* p. 1306.

Saint-Quentin. Son étendue, à cette époque, ne put donc excéder cent cinquante arpents.

Il semble qu'au XIe siècle la Cousture avait étendu ses limites, et ce ne put être qu'à l'est. Nous ne serions pas éloignée de croire qu'elle eut alors une étendue considérable et bien différente de celle qu'elle a aujourd'hui, car on lit dans le livre *de l'Administration de Suger* que cet abbé acensa un petit jardin inculte, enclavé dans la clôture du monastère, «à de nouveaux hôtes,» c'est-à-dire à des tenanciers étrangers et libres, qui lui en payèrent 70 sous de cens annuel (1,960 francs). Or, cette expression de *nouveaux*, qu'il emploie en parlant des hôtes qu'il y établit, témoigne qu'il y avait avant eux, dans les jardins du monastère, d'autres plus anciens tenanciers vivant également sur son sol et jugés suffisants en nombre. De plus, le cens de 70 sous est énorme pour un petit coin délaissé, quand on considère qu'un manse ayant dix-sept hectares de bonne terre, soixante et seize ares de vigne et soixante et seize ares de prés, ne rendait de cens annuel que 5 sous et 4 deniers (150 francs de notre monnaie)[1]. Et pourtant, ce local est qualifié de petit et avait été oublié des prédécesseurs de Suger, parce qu'il semblait disparaître à côté des vastes terrains renfermés dans les murs du parc !

Il est plus aisé de déterminer la circonscription et les alentours de la Cousture au XVIe siècle et dans les suivants. Les terriers et les cartulaires de l'abbaye aux Archives, le *Livre vert* et différents états de lieux manuscrits, et surtout les anciens plans de l'abbaye dressés pour l'usage des religieux, fournissent des documents plus précis et pourvus

[1] *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, Prolégomènes.

de toutes les garanties de vérité désirables. Néanmoins, à ces époques, il s'était fait dans ces jardins un très-notable changement. Sans compter la part qu'en avaient démembrée les infirmeries, plus d'un tiers en avait encore été envahi par les abbés et par les officiers claustraux. Nul d'entre eux qui n'eût son quartier de terre annexé à sa petite maison à part. On voit dans les états de lieux des bâtiments abbatiaux, aux dossiers de la maison de Saint-Cyr gardés maintenant à Versailles, la description de ces demeures d'officiers, isolées et toutes semblables [1]. Tous ces jardins particuliers étaient enclavés dans les murs crénelés du parc.

A partir du XVIe siècle jusqu'au début du XVIIIe, le rempart d'enceinte de la Cousture prenait naissance sur le point où fut élevée depuis la chapelle sépulcrale des Valois, aujourd'hui détruite. De là, se dirigeant vers l'est et longeant la rue Saint-Remy, le rempart de la Cousture se coudait pour se diriger vers le sud, entre la porte Saint-Remy et l'église de même nom [2]; il enclavait dans ce parcours le quinconce

[1] Voyez les chapitres XXIV et XXVI, intitulés *Palais abbatial* et *Hôtel de la Commanderie*.

[2] D'après les indications des anciens plans de Saint-Denis, la porte Saint-Remy existait sur la rue de même nom, en deçà de l'ancien fossé, dont la ligne se poursuivait au sud dans le parc et y laissait encore, il y a peu d'années, des vestiges anéantis aujourd'hui. Son emplacement devait correspondre à la hauteur où est placé le cimetière actuel de la ville.

L'église de Saint-Remy, située anciennement en deçà du rempart de la ville, mais repoussée dans le faubourg par l'effet des guerres qui resserrèrent l'enceinte de celle-ci, était située à peu de distance de l'angle nord-est du parc actuel. Elle s'élevait en face de la tournelle de Saint-Louis placée à cet angle et occupait l'autre côté du chemin, qui se coudait sur ce point dans la direction du sud et séparait le parc d'avec le domaine de la Tournelle. C'est sur ce domaine de la Tournelle que s'élèvent aujourd'hui les bâtiments de l'imprimerie sur toiles établie par M. Choquel.

planté sous le chevet de la basilique, le jardin du grand prieur, accru de six propriétés démembrées de la rue Saint-Jean et de leurs jardins et masures (*mansuræ*), le quinconce de la chapelle de Sainte-Catherine et le domaine verdoyant où tournaient au XVII[e] siècle les ailes du moulin Choisel[1], c'est-à-dire une partie du chantier de construction actuel de la basilique, la cour de la Madeleine, les blanchisseries qui bordent le Crould sur ce point, et toute la marge droite de cette rivière contenue aujourd'hui dans les murs du parc.

La Tournelle de Saint-Louis, tour d'observation assise sur le sol même du parc, et dont une très-petite contrefaçon subsistait encore à la même place il y a encore peu d'années, se dressait dans l'angle nord-est de la muraille crénelée. Du haut de cette tour de guet, le regard dirigé à l'est ou plongeant, dans cette même direction, au pied du rempart, s'arrêtait sur l'église de Saint-Remy, dont le parc n'était séparé que par le carrefour des routes qui gagnaient à l'est le Bourget, à l'ouest la ville de Saint-Denis, au nord les seigneuries de la Courtille, de Champ-Tourterelle et de Merville, au sud celle de Vauboulon. Dans le mur méridional de l'église de Saint-Remy, on voyait verdir son silencieux cimetière et le champ acquis en 1598 à l'infirmerie, entre ce dernier et le Crould, par dom Jean de

[1] Le petit jardin et les bâtiments du moulin Choisel, de dix perches de contenance et enclos de murs de toutes parts, formaient, au XVII[e] siècle, un compartiment séparé dans l'intérieur de la Cousture. Possédés par l'abbé, ils firent en conséquence partie des propriétés abbatiales données aux dames de Saint-Cyr par ordonnance royale de 1696. Réclamé par les religieux, ce jardin et les logis abbatiaux furent rendus à l'abbaye peu après leur démembrement. (Voyez au chapitre du *Palais abbatial*.)

Lafontaine, infirmier. Le retour du rempart vers le sud commandait le domaine de la Tournelle de Saint-Louis, confinant au champ de ce nom, l'une des appartenances de l'office des Charités. Abritée par le mur du parc, l'arche unique du pont Bluteau, enjambant sur le cours du Crould au-dessous même du rempart, réunissait les deux moitiés du domaine de la Tournelle; les cultures de celui-ci, ses vergers et ses plants de vigne partagés entre plusieurs censitaires, charmaient et reposaient la vue; ils longeaient à l'orient les jardins et la saulaie du moulin Basset, le domaine des Hautes-Noëlles et le clos de Saint-Lucien qu'avait fertilisé Suger, et dont il assignait les dîmes à l'augmentation et à l'amélioration du repas du soir, trop insuffisant pour les frères.

La porte du Pont, percée dans ce rempart de l'est à quelque distance au midi du bassin du Crould, eut à subir plus d'un assaut dans le cours du XVI[e] et du XVII[e] siècle, et croula, non par vétusté, mais sapée par les mains des démolisseurs au fort de nos guerres civiles. En retraite entre deux tours défensives et formant un même massif avec elles, elle projetait sa grande ombre sur le chemin Vert, qui se dirigeait à l'est entre le domaine de la Tournelle Saint-Louis et celui de la Bec-à-Loue (appartenant aux Charités), se bifurquait près des Loubières et, laissant ce domaine à gauche pour côtoyer le clos Bertaud et le domaine des Retrais, allait joindre le chemin de la Court-Neuve sur le point appelé l'Orme-le-Chapt ou Puis-le-Roy; ses embranchements sur la droite, sous le nom de *sente au Harenc* et de *chemin de Crèvecœur*, serpentaient à travers la fontaine, d'où la *grande sente aux Bretons*, les Loubières et l'Orme seul

aboutissaient à Crèvecœur, et de là, en traversant la Basse-Prairie, atteignaient le village d'Haubert-Villiers [1].

Les divers domaines que nous venons de nommer et la campagne environnante appartenaient à l'abbaye; quelques-uns étaient répartis entre cinq de ses officiers [2], soit à titre de terres domaniales, administrées par des doyens ou bien par des gérants ou maires, soit comme domaines libres ou fiefs, et, par conséquent, acensés, soit comme tenures serviles, et, par conséquent, affermées. Verdissant sous les murs du parc, ils déployaient bien loin, à l'est, leurs compartiments diaprés encaissés entre des haies vives et bordés de routes champêtres dont les unes devaient leurs noms aux localités desservies par elles, telles que les chemins de Saint-Lucien ou de Crèvecœur, et les autres à des circonstances locales ou à d'anciennes traditions, telles que le *chemin Mortuaire*, celui *de l'Abbé* et la *sente à l'Asne*. Les plus étendus entre ces domaines, tels que le clos Saint-Lucien, les vastes prairies Frammoisin et la Bec-à-Loue, étaient morcelés par pièces de terre, quartiers, vignes, prés ou vergers, affermées isolément à des tenanciers qui en devaient payer les fermages, les coutumes, les dîmages, les champarts et les servitudes, et un nombre déterminé de

[1] Voyez notre carte des environs de Saint-Denis entre le XVIe et le XVIIe siècle, les plans mss. des anciens alentours de la ville de Saint-Denis et de la Court-Neuve, à la bibliothèque de Saint-Denis; le *Livre vert*, t. I, ch. V, p. 27, ms. de la même bibliothèque; les plans et les terriers de la prévôté de la Court-Neuve et de la seigneurie de Saint-Léger, aux Archives, le ms. de l'*Office des charités* et celui de l'*Infirmier*. Voyez aussi D. Doublet, *Antiquit.* p. 420; D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 326, 410 et 411.

[2] Le panetier, l'infirmier, l'aumônier, le maître des charités et le prévôt de la Court-Neuve.

chapons, de gelines (poules), de coulons (pigeons) et de porcs gras de leurs courtils. Le seul champ de la Tournelle de Saint-Louis, enclavé entre la Cousture de l'abbaye et les prés du moulin Basset, était divisé en vingt-neuf pièces. On le voit ainsi partagé sur les anciens plans manuscrits possédés par le monastère, dessinés par ses officiers et mouchetés de numéros correspondant à un registre où sont consignés tous ces chiffres, l'étendue et les limites de chaque lieu, le nom de chaque tenancier et ceux de terres adjacentes[1], tandis qu'on trouve en d'autres livres la déclaration des titres de propriété, celle de la spécialité du rapport, la nature et les termes des loyers et des redevances et le lieu où l'on doit en faire le versement. Ce lieu est tantôt l'hôtel domanial lui-même, tantôt la procure de l'abbaye, mais plus souvent un pont, le porche avancé d'une grange, un cimetière désigné, le pied, verdi de mousse et d'herbe, d'une vieille croix isolée à l'embranchement de deux routes. En 1399, les redevances et loyers dus par les petits tenanciers des prés et pâtis de Merville se payaient sur une borne plantée sur le territoire de Romaincourt[2].

[1] On lit dans les cartons et les mss. gardés aux Archives les actes de ces baux et de ces fermages, ainsi que les noms des fermiers et des censitaires. Au XIV° et au XVI° siècle, on trouve, parmi ceux des censitaires de la Tournelle Saint-Loys, les noms de Charles Cousin, manouvrier à Saint-Denis; Marguerite Dugast, Michel-les-Prins; Thomas Chaumivel, laboureur à Haubert-Villiers; Martin-Nicolas Lambert, Nicolas Dugast, Pionne Tassy, Marguerite Chartier, Gilles Guenoy, veuve Dryavin, etc. et on voit aussi que ces fiefs se transmettaient par héritage et même par des actes de vente, sans pour cela se détacher de la censive de messeigneurs de Saint-Denis. (Archives de France, Livre ms. de l'*Office des charités* et terrier dudit office. — Ms. *l'Hostelier*, s. 2735, A. S. D. n° 331. — Autre ms. coté s. 2243.)

[2] *Livre vert*, t. II.

Tous ces emplacements existent, mais ils ont perdu leurs attributions, leurs maîtres et leurs édifices; ils ont perdu jusqu'à leurs noms, aujourd'hui entièrement effacés et remplacés par des noms modernes. Ici la pression du cylindre, plus loin des constructions modernes, ont tout nivelé tour à tour ou tout enfoncé sous la terre, ainsi que les vagues du temps ont enseveli au désert les toits des palais de Ninive et de Babylone. Des champs plats, immenses, sans ombres, où le chardon se multiplie, et des plaines qui disparaissent sous le vert brillant des cultures et l'or ondoyant des moissons, remplacent ces lieux oubliés dont les noms ne se relisent plus que dans les pages du *Livre des offices de l'abbaye* et dans celles du *Livre vert*, noms pleins de charme et de mystère. L'industrie fleurit sur ce sol où chancelait depuis longtemps la vieille féodalité. Le pont Bluteau n'a plus de nom. Sur l'emplacement du domaine qui s'appelait pompeusement la Tournelle de Saint-Louis s'est assise et fonctionne une imprimerie sur toiles, dont les vastes corps de logis, adossés à de beaux ombrages, se dressent comme pour dominer le mur de clôture et sourire aux allées du parc.

Les viviers.

Le vivier commandé au VIIe siècle par le pont Saint-Ladre[1], et qu'il ne faut pas confondre avec celui de la terre seigneuriale de la chapelle du Vivier-lez-Haubert-Villiers[2],

[1] « . . . Donec veniatur in vivarium, in capite Tricini pontis. » (D. Doublet, *Antiquit.* p. 444.)

[2] La seigneurie du Vivier, tenue en 1278 par le seigneur de Montmorency à titre de fief de l'abbaye de Saint-Denis et situé près d'Haubert-Villiers, consistait, en 1781, en « un ancien château entouré de fossés, cours, jardin,

fut peut-être celui-là même que les comptes de l'abbaye appellent le grand Vivier. Quoi qu'il en soit, le grand vivier en desservait un autre de moindre étendue, creusé à sa proximité et nommé le petit Vivier.

Il y avait encore, dans le cours du XIIe siècle et des deux suivants, le vivier devant la porte de Suger (*vivarium ante portam*), placé sans doute dans les fossés situés devant cette porte; un autre, appelé *vivarium de Templo;* un autre, nommé le Vivier d'en haut, *de alto*, peut-être le même que celui qui était établi plus tard sur les terrasses de la basilique [1]. Les mêmes manuscrits nomment, en outre, les viviers du Bois Bérenger, de Villiers, de Dugny, de Merville, celui de Saint-Martin-du-Tertre, peuplé des espèces de poissons les plus rares, et qui était tenu de fournir à la table pontificale toutes les fois que le pape devait dîner dans l'abbaye;

« parc clos de murs, avec une fontaine appelée le Vivier située dans le parc; le « château, les fossés et les cours couvrant une surface de quinze arpents. Quatre-« vingt-onze arpents de terres et de prairies, tant en fief qu'en roture, et quantité « de droits seigneuriaux et féodaux étaient attachés au Vivier. » Ce fief était possédé par M. de la Guillaumie, seigneur d'Haubert-Villiers et autres lieux. (Archives de France, *Registres des ensaisinements du chapitre de l'église collégiale de Saint-Paul-de-l'Estrée*, coté S. 2832, fol. 98 et 99.)

[1] Année 1289.	Pro nutrictura piscium posita in vivario ante portam	$12^l\ 17^s\ 8^d$
	Pro bremis emptis et brochetis	66
1294.	Pro quadraginta biciis captis in magno vivario et positis in parvo vivario secus magnum	112
1336.	Pro populando magnum vivarium de piscibus vivarii de la Calabre	4
	Pro populando vivarium de Templo de piscibus vivarii de Villaribus	22
	Pro populando vivarium de alto de piscibus vivarii de la Calabre	63

enfin beaucoup d'autres viviers creusés et entretenus dans toutes les appartenances du monastère situées au bord de cours d'eau.

Au XIIIe siècle, l'abbaye avait son vivier proprement dit, *vivarium abbatiæ*, peut-être le même que celui des fossés de la Cousture. Creusé vers le milieu du parc et dirigé du nord au sud, ce dernier fut plusieurs fois desséché, rétabli et repeuplé pendant le XVIIIe siècle[1].

Ces viviers étaient entretenus aux frais de la mense abbatiale; on n'y épargnait ni soins ni dépense. Ce qu'on lit dans les comptes des commandeurs de fréquents achats et transports de poissons, à l'effet de les entretenir et de les repeupler, marque l'importance attachée dans ce monastère, menacé par toutes les guerres intestines, et soumis d'ailleurs au régime continuel des aliments maigres, à trouver à proximité, et même dans ses propres murs, la fourniture de ses tables.

En 1294, l'abbé Mathieu de Vendôme dépensait six-vingts livres pour faire transporter dans le grand vivier quarante-quatre *biciæ* et cinq carpes. De ce grand vivier, quarante brochets (*lacii*) étaient transportés dans le petit vivier pour le prix de cent douze livres, trois cents brèmes dans le vivier *de Templo* et soixante et dix autres dans celui d'une maison indéterminée, *aliæ domus*.

En 1296, l'abbé Renaud faisait reconstruire la muraille d'encaissement du vivier de l'abbaye pour le prix de cin-

[1] Ces fossés existaient au XIIIe siècle; on lit dans les mss. déjà cités :

Année 1289. Pro fossato Culturæ haurire.................... 6^l 18^s

1294. Pro curari fossatum de abbatia per dictum Le Prestre.............................. 22

quante-huit livres dix-huit sous; le curage de ce bassin et le charriage du limon qu'on en retira furent payés cinquante-cinq sous. Un an plus tard, un réservoir ou une écluse d'entretien était juxtaposé au même vivier pour le prix de quatre-vingts livres. Une porte fut pratiquée à l'extrémité de celui-ci avec sa clôture ferrée et revint à trente-trois sous.

En 1327, sous l'administration de l'abbé Guy de Châtres, le grand vivier était curé au prix de dix livres dix sous. En 1336, le même vivier, celui du Temple et celui d'en Haut étaient repeuplés de poissons transportés du vivier de la Calabre, appartenant à l'abbaye[1], et soldés huit livres quatre-vingt-cinq sous[2].

L'abbaye avait ses pêcheurs, *piscatores nostros*, gratifiés

[1] Le vivier *de la Calabre* fait partie des étangs de Sourcières, compris dans la châtellenie de Maisoncelles-Villiers-sur-Rognon-en-Brie, l'une des appartenances de l'abbaye de Saint-Denis. Nous donnons le nom de ces treize étangs dans notre exposé des trois menses du monastère.

[2]

Année 1294.	Pro piscis emptis, positis in vivario Merevillæ, Bosco Berengarii et alibi	102^l		2^d
	Pro 44 biciis et 5 carpis in magno vivario pro domine abbate conductis ad Sanctum Dionysium	120		
	Pro trecentis bremis captis in eodem magno vivario, positis in vivario de Templo	12		
	Pro septuaginta bremis captis ibidem et positis in vivario aliæ domus	16		
1296.	Pro muro de vivario abbatiæ faciendo	56	18^s	
	Pro terra removenda in vivario predicto et pro ducenda ad campos		55	
	Pro vado juxta vivarium abbatiæ facto de novo.	80		
	Pro ostio de buto (du bout) vivarii et pro ferratura		33	
1327.	Pro magno vivario abbatiæ curando	10	16	

(*Comptes mss. de la grande commanderie.*)

annuellement de soixante sous par personne, et elle possédait aussi un certain nombre de bateaux et de barques; elle en avait dans tous ses ports, d'autres pour le service de ses bacs et d'autres encore, toujours appareillés, dans l'enceinte même de ses murailles pour les transports éventuels. La cuisine avait son bateau; il y en avait pour les dépêches. Le grand bateau du monastère servait habituellement au transport des matériaux de construction, du merrain et autres apports, et était conduit, au XIII[e] siècle, par Pierre, surnommé *de l'eau*. En 1332, toutes les barques de l'abbaye furent réparées à la fois *causa guerræ, de præcepto gentium regis*, au prix de soixante et un sous[1].

[1] *Comptes mss. de la grande commanderie.*

LIVRE VII.

NOUVEAUX BÂTIMENTS CLAUSTRAUX.

CHAPITRE PREMIER.

VUE D'ENSEMBLE ET ABORDS. — DISTRIBUTION GÉNÉRALE.

Ensemble et abords.

Commencée en 1700 par Robert de Cotte, la nouvelle abbaye fut continuée par Christofle père[1]. Construite dans la période où l'art chrétien n'existait plus, elle porte le cachet de son siècle. Sa masse et sa régularité frappent l'œil, et elle offre de belles lignes; mais le caractère rêveur et éminemment poétique du vieux monastère détruit manque à cette création du XVIIIe siècle. Les bâtiments de celle-ci,

[1] Robert de Cotte, premier architecte de Louis XIV et de Louis XV, intendant de leurs bâtiments, directeur de la monnaie et des médailles, était le beau-frère de Hugues de Mansard et fut chargé d'exécuter tous les détails des édifices construits d'après les dessins de ce maître. Le maître-autel de la cathédrale de Paris, reconstruit en 1699, la colonnade unique du palais de Trianon, le dôme des Invalides, la chapelle de Versailles, sont les principales œuvres de Robert de Cotte; son dernier travail fut l'achèvement de l'église de Saint-Roch. Robert de Cotte mourut en 1735, avant d'avoir pu achever les nouveaux bâtiments claustraux de l'abbaye de Saint-Denis. Ceux-ci ont coûté six millions. Leur plan, un peu modifié dans l'exécution, existe à la Bibliothèque impériale, section des estampes. Celui des bâtiments additionnels ajoutés par Christofle père se trouve aux Archives de France.

élevés progressivement et au prix de sommes énormes, n'eurent qu'en 1780 l'étendue qu'ils ont aujourd'hui. L'irrégularité saillante de plusieurs d'entre leurs parties témoigne même que cet édifice n'a pas reçu son achèvement.

Ainsi que l'ancien monastère, la nouvelle abbaye commande la ville de Saint-Denis, et son groupe attire les yeux par la majesté de l'ensemble, la richesse de sa structure et l'ordonnance harmonieuse du grand édifice claustral. Les masses de verdure et d'ombre que balancent autour d'elle les arbres des cours et du parc lui prêtent un caractère de recueillement et de solitude qui plaît; et le perpétuel murmure de ces magnifiques ombrages, épars sur près de cent arpents, a de suaves harmonies avec le calme de ces murs et avec le mot *pax*, sculpté en relief au fronton de ses pavillons méridionaux dans le champ d'une couronne d'épines. Cette couronne et le mot *pax* sont le blason des religieux bénédictins de la réforme de Saint-Maur, premiers possesseurs de ce cloître, bâti pour durer plusieurs siècles, et où leur dernière génération n'a pas eu le temps de mourir : leçon que donne à chaque instant l'instabilité des choses humaines; vérité souvent méditée par ces hommes de la prière et un peu austère, peut-être, pour la jeune population qui s'y est assise après eux, mais dont celle-ci apprendra, dans le cours d'une vie chrétienne, à extraire toute la séve et à récolter tous les fruits.

Le plan de la nouvelle abbaye peut se résumer par un H dont une ligne transversale relierait les deux sommets (H); cette ligne, aile septentrionale du cloître, court le long du flanc méridional de la basilique. Le carré parfait tracé par le sommet de cette figure recèle à l'intérieur un vaste cloître

à arcades primitivement ajourées; en bas, ses longues galeries projettent au loin sur les dalles les ombres régulières de leurs piliers; en haut, son comble lisse et nu forme une terrasse inclinée, bordée d'une balustrade de pierre ornée, de distance en distance, de socles destinés à supporter des vases de fleurs, et son arête supérieure n'atteint pas au premier étage des majestueux édifices auxquels il est juxtaposé.

En dehors de la basilique à laquelle ils sont adossés, les bâtiments de l'abbaye se déploient sur trois grandes lignes; ce sont : au sud, le réfectoire; à l'est, une suite de salles dont la salle capitulaire est la principale; et à l'ouest, l'hôtellerie.

Deux édifices accessoires rompent la régularité de ce plan et se cachent dans les jardins : l'un, relié par un corridor à l'extrémité nord-est de la salle capitulaire et du cloître, projette son tracé vers Dugny et devait avoir un prolongement qu'il n'a pas reçu: ce fut, du temps des religieux, l'infirmerie dite *nouvelle;* l'autre édifice, au nord-est de celui-ci et dans la même direction, est assis sur un plan coudé; le Crould en baigne les assises, et il portait, il y a un siècle, des caractères évidents d'élégance et de vétusté. C'était un ancien édifice que la destruction de l'an 1700 avait épargné et dont les religieux d'alors ignoraient la destination primitive. Ils lui prêtaient différents noms, mais surtout, en souvenir de l'ancien édifice dont il avait été jadis une dépendance et pour l'utilité duquel il avait été élevé, celui de *vieille infirmerie*[1].

[1] Nous avons parlé dans notre livre V de cet édifice, sous le nom de chapelle de Sainte-Catherine.

Distribution générale.

On voit, d'après cet aperçu, que la distribution des locaux fut dans la nouvelle abbaye à peu près la même que dans l'ancienne : les infirmeries, dans le parc; la salle capitulaire, dans le quartier le plus éloigné du voisinage de la ville, et pourtant voisin de l'église; le réfectoire et la cuisine, au côté opposé à la basilique; l'hôtellerie, près de l'entrée, vers la ville et dans le quartier du mouvement extérieur. Quant à la bibliothèque, aux archives et au bureau des écrivains archivistes, ils occupèrent provisoirement une partie des étages supérieurs de l'hôtellerie, dans l'emplacement destiné par Robert de Cotte à un dortoir supplémentaire. L'inachèvement du bâtiment nommé *infirmerie nouvelle* porte à croire que ces sanctuaires du silence et d'un recueillement profond devaient être construits plus tard dans son quartier silencieux, et se trouver assis un jour au lieu même qu'ils avaient jadis occupé.

CHAPITRE II.

ENTRÉE ET DÉPENDANCES.

L'entrée des bâtiments claustraux, construite en 1780, donne accès dans la cour d'honneur; elle s'ouvre vis-à-vis la façade ouest de l'édifice principal. La grande boulangerie du monastère, celle des pauvres et des hôtes, avaient été abattues, en 1778, pour lui faire place. On voyait sculpté dans l'imposte du grand portail, aujourd'hui lisse et dénudé, l'écusson aux armes de l'abbaye. L'ensemble qu'on a sous les yeux quand on aperçoit cette entrée ne rappelle rien de l'antique porte crénelée et fortifiée de l'abbé Suger, défendue par des eaux profondes et de mystérieux cachots[1].

[1] En 1738, la façade du monastère était en pleine construction, et les religieux s'occupaient de dégager, pour y faire la grande cour, les abords du palais claustral. Il y a aux Archives de France, sous la date du 12 mars 1738, une estimation de maisons bourgeoises à démolir « pour faire une grande cour devant le grand corps de bastiment qui se construit, » et d'autres maisons également à démolir « pour faire la place d'entrée de l'abbaye. » Les religieux obtinrent en 1770 un arrêt du Conseil d'État qui les autorisait à faire vendre les maisons des particuliers qui gêneraient leurs constructions. Ils cédèrent, en échange de ces maisons, leurs prés de la Conge, sur le territoire de Saint-Léger. L'abatage de ces bâtiments fit place non-seulement à la cour d'honneur, mais encore convertit en une petite place l'étroite rue de l'Abbaye. C'est alors que fut abattue la belle porte de Suger, et avec elle disparurent les derniers débris de ses tours et les traces dé la herse et du pont-levis qui l'avaient jadis défendue. La boulangerie des religieux, démolie dans cette occurrence, a donné son nom à la rue de la Boulangerie, appelée longtemps rue de la Cordouanerie (la cordonnerie), l'ancienne *via officinarum sutorum*.

Les vantaux des trois baies de porte de l'entrée de l'abbaye donnant sur la place furent posés au mois d'octobre 1780.

En entrant dans la cour d'honneur, on se trouve au centre de la ligne demi-circulaire d'un arc formé par deux corps de logis dont la façade du monastère représente assez bien la corde; le point où l'on se trouve alors est celui sur lequel serait appuyée la pointe empennée de la flèche. A l'intérieur de la cour, des arbustes grimpants tapissent les murs sur toute la circonférence du demi-cercle. On aime, dans cette demeure où les constructions ont par elles-mêmes tant de grandeur, ces murailles ainsi parées de la simple pompe de la nature.

Ces deux bâtiments parallèles, les plus récents entre les bâtiments claustraux, ont été construits sous le priorat du savant dom de Malaret et sont l'œuvre de Christofle père, architecte mort en 1781. Commencés en 1778, ils furent, dans le principe, détachés l'un et l'autre de la façade. L'un dessine au sud-ouest la courbe de sa longue ligne entre la porte de la cour d'honneur et le parc; l'autre contourne la sienne de sud-ouest en nord-est, au flanc de la tour des bourdons.

Quatre fleurs de lis colossales en tôle, posées debout et formant les quatre parois d'un carré, surmontaient le faîte de chacun des quatre pavillons qui terminent ces édifices. De quelque côté que l'on regardât cet agencement, on voyait se dessiner une fleur de lis, aperçue en face.

Les plans de ces deux bâtiments, gardés aux Archives de France, indiquent, par leur légende comme par leur distribution, qu'ils remplaçaient les anciennes officines et qu'on y avait réuni l'ensemble complet de services qui ne devait jeter ni ses bruits ni son mouvement dans le recueillement du cloître.

Celui de ces deux édifices qui déploie sa courbe sous le bas-clocher de la basilique occupe le lieu où furent, au xe siècle, une partie de la *court* du roi Robert et la chapelle de Saint-Cucuphas, remplacées elles-mêmes plus tard par les demeures des religieux courtilier, cellérier et official et par leurs tranquilles parterres. Un pavillon sans saillie termine chacune des extrémités de ce bâtiment, transformé actuellement en une suite de parloirs. Le pavillon qui avoisine l'entrée de la cour d'honneur fut occupé, à partir de l'année 1779, par Kunich, suisse de la communauté, et par les jeunes commissionnaires qui introduisaient les visiteurs jusque dans les chambres des religieux ou qui avertissaient ces derniers qu'on les demandait à la porte. Ce lieu est encore actuellement la loge du suisse; ce paisible nid de famille où s'épanouit la sécurité, et qui dans le cours de ce siècle a vu éclore et s'envoler deux générations de petits enfants, remplace l'une des deux tours à sombre et menaçant aspect qui flanquaient autrefois la porte, et dont le pied se dérobait au fond des prisons domestiques de l'abbaye. Le pavillon est, à l'extrémité opposée, près de la façade de la maison et vis-à-vis l'économat, fut une salle de billard destinée aux hôtes, mais où pourtant les religieux, fatigués de leurs travaux sérieux ou des longs offices du chœur, venaient délasser leur esprit dans leurs courts instants de repos.

Entre le pavillon du suisse et cette salle de billard sont placés successivement, sur le plan dressé pour les religieux par Christofle : le bureau à distribuer journellement la soupe et le pain aux pauvres, trace amoindrie de l'ancienne et belle *Maison de l'aumône;* un parloir affecté aux femmes, et, derrière ces emplacements, les bûchers disposés autour

d'une cour, le magasin aux huiles, la cirerie, le nouvel atelier des serruriers ouvrageurs en fer et un dépôt pour la ferraille; en dernier lieu, la plomberie.

Le corps de logis sud-ouest occupe le lieu où s'élevaient autrefois l'auditoire, l'extrémité du bâtiment de l'aumône et de son antique chapelle et une partie des logis abbatiaux du temps du cardinal de Retz. Il comprenait sous les religieux, c'est-à-dire jusqu'en 1792, d'abord, le parloir des étrangers séculiers, consistant en cinq chambres, destinées à la réception des religieux mendiants et des femmes; la basse-cour; des écuries pour soixante et dix-sept chevaux; les greniers à farine, à grains et à foin; la grande boulangerie; deux fruitiers; un garde-manger pour conserver le poisson; le logement du jardinier; des chambres à sécher les ouvriers jardiniers, en cas de besoin. A l'extrémité du bâtiment, près de la façade du monastère et sous le bas-relief de Saint-Maur, commençaient les plantations des jardins.

Sur ces divers emplacements sont aujourd'hui les bûchers, les greniers, l'atelier de menuiserie et des chambres d'habitation. Dans l'ancien parloir des étrangers, quatre-vingts indigents de choix, recommandés par leur détresse et par une moralité digne de fixer l'intérêt, reçoivent, deux fois par semaine, des subsides alimentaires, largesse offerte avec élan par cette demeure d'enfants, la plupart peu favo-

[1] L'atelier de serrurerie, celui des tailleurs, des verriers, du menuisier sculpteur en bois, ménagés dans ces bâtiments sur le plan tracé par Christofle, avaient été établis dans d'autres locaux. (Voir ce plan aux Archives de France, 3ᵉ classe, 166, 3 et 310. Voir aussi le *supplément manuscrit à l'Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* de D. Félibien, par M. Gauthier, organiste de l'abbaye et contemporain de sa reconstruction et de sa réorganisation.)

risées des biens de ce monde; aumône qui n'attend nul retour de la gratitude des hommes, mais qui est inscrite dans le ciel.

La cour autour de laquelle régnaient les écuries des religieux est devenue la basse-cour : elle est abritée par de beaux ombrages; depuis la destruction des écuries du cardinal de Lombez, qui avaient occupé ce local, c'étaient les jardins de l'abbé. Tous ses bruits et toutes ses voix jettent aujourd'hui dans les classes, parmi le charme de l'étude, le charme qui tient à la ferme et à tout ce qui vient des champs.

Cour d'honneur et façade.

Une partie de l'ancienne *court* du roi Robert, de la grande cour abbatiale et de celle des *Anciens des martyrs* ont occupé successivement le sol où se déploie la cour d'honneur. Ces anciennes cours, nommées *areæ*, c'est-à-dire des terrains lisses, quelquefois plantés de quinconces ou de galeries de charmille, voyaient fleurir sur leurs lisières les jardins particuliers de la trésorerie, de la courtillerie, de la procure et de l'officialité. Rien ne rappelle, sur cet emplacement, ni ces anciennes divisions ni leurs attributions passées.

La cour d'honneur est gazonnée. Des haies d'arbustes et des plates-bandes de fleurs de serre sont le luxe de cette cour et se pressent sur plusieurs rangs au pied des murs de la façade. Les yeux, frappés de la belle ordonnance de celle-ci, rencontrent, en s'abaissant vers le sol, ces masses fleuries qui embaument les airs au printemps et d'où sortent des chants perlés et de suaves mélodies. Les murs noirs de la basilique, découpés de grandes ogives, sa tour du sud,

ses contre-forts, ses clochetons pyramidaux, projettent leurs ombres sévères parmi ces splendeurs du printemps, et en face, à l'entrée du parc, de hauts peupliers dressent leurs fronts et balancent leurs feuillages pleins de murmures.

Tel est, quand on franchit la porte, l'aspect que présente la cour d'honneur. Elle vient arrêter les extrémités de son demi-cercle au pied de celles de la façade, qui se développe alors sous les yeux; c'est un vaste corps de logis déployant sur la même ligne trois grands pavillons, réunis par deux longues ailes. Celui du centre fait saillie. Son fronton large et surbaissé encadre, comme autrefois, l'écu blasonné aux armes de France, ayant pour supports des tiges de lis. Les marches du perron, en pierre, sont flanquées de massifs d'arbustes, derrière lesquels disparaît le soubassement[1].

Pavillon central (vestibule).

Le vestibule est grandiose, octogone et à pans coupés. Son ordonnance, à l'intérieur, a le caractère froid imprimé aux œuvres de Mansard et de son école; mais son élévation sous voûte, l'épaisseur de ses murs de pierre, les douze colonnes cylindriques qui s'y adossent, la grande rosace sculptée vers laquelle convergent toutes les lignes, ne sont pas sans quelque beauté. On franchit avec émotion les degrés de ce vestibule, qui, en moins d'un siècle, a vu

[1] La sculpture de l'écusson posé au temps des religieux fut commencée le 10 juillet 1780; sa destruction eut lieu le 15 août 1792. Les marches du perron, en pierre, remplacèrent en 1780 seulement les marches en bois vacillantes qu'on y voyait depuis longtemps. — Le 23 avril 1781, fut posé le balcon en pierre placé au premier étage du pavillon du vestibule.

apparaître et passer des flots d'habitants si divers et des ordres de choses si disparates.

Affectée par les religieux à la réception des grands et des princes, car les pontifes et les rois étaient solennellement reçus dans la basilique, cette salle est digne des pompes et des splendeurs qu'elle a reçues. Aujourd'hui l'œil y rencontre tout d'abord les statues de saint Louis et de Henri IV. La sainteté, la loyauté, la grâce et la chevalerie accueillent sur ce premier seuil la timide fille du brave et les visiteurs qu'attire la population actuelle de l'ancien palais des bénédictins.

Cette salle garde aujourd'hui sa première destination. La surintendante, escortée des six dames dignitaires qui se partagent, sous ses yeux, l'administration générale de la maison, vient y recevoir les rois et les personnages de très-haut rang auxquels sont dus de grands honneurs. Assis entre les appartements de la surintendante et le cloître, le vestibule change d'aspect dans les jours de réjouissance; il est transformé, ainsi que les locaux voisins, en un salon de bal, dont la dépouille des serres du parc compose la décoration. Les novices et les élèves viennent y danser, sous les yeux de la surintendante et des dames, avec une gaîté candide et un épanouissement de joie qu'elles n'apporteront pas plus tard au même degré parmi les réunions du monde. Une de ces fêtes, entre autres, a laissé dans la maison de longs souvenirs. Elle fut offerte en 1832 par Madame la baronne de Bourgoing, surintendante, à deux jeunes élèves, âgées de quinze et de seize ans, dont le premier choléra qui ait sévi dans cette retraite venait de menacer la vie. Toutes leurs compagnes y assistèrent dans le costume invariable

qui ne se dépouille jamais dans l'intérieur de la maison. Les deux jeunes convalescentes firent leur entrée dans ce bal, dont on les proclama les reines, le front rayonnant d'une douce et timide joie; elles se distinguaient des autres par la rose que la main de Madame la baronne de Bourgoing avait attachée à leur ceinture et par celle dont elle avait aussi orné leurs cheveux.

Pendant le gouvernement de sa devancière, Madame la comtesse Du Quengo, une solennité d'un autre ordre réunissait, le 18 juin 1816, autour de tables dressées dans ce vestibule, soixante et une femmes dont l'honorable conduite et l'indigence imméritée appelaient sur elles la munificence de la maison. Les novices, assistées de quelques élèves sorties des classes pour se disposer à retourner dans leurs familles ou pour s'attacher au noviciat, venaient les servir de leurs mains et s'essayaient, dans ces grands jours, aux devoirs de la bienfaisance et aux joies de la charité.

Frontons des pavillons terminaux.

Le pavillon nord-ouest est assis à l'ombre des murs de la basilique. Le fronton de ce pavillon n'a jamais reçu le bas-relief destiné à le décorer. Celui du pavillon sud-ouest, formant l'extrémité de la façade du côté de l'entrée du parc, offre un groupe sculpté en demi-relief, œuvre d'Adam le jeune, et dont les figures ont six pieds de haut. Il représente le premier miracle opéré au mont Cassin, sans l'intervention de saint Benoît, par le jeune Maur, son disciple bien-aimé, dans la suite abbé de Glanfeuil, et devenu, au XVIIe siècle, le patron de la réforme bénédictine. Ce miracle est rapporté dans peu de recueils.

Saint Benoît, appelé hors du monastère par un seigneur dont la femme et le fils venaient d'être saisis par le malin esprit, avait laissé le jeune Maur chargé du gouvernement et de l'administration universelle de l'abbaye. C'était au déclin de l'été. Maur emmena, de grand matin, plusieurs frères faire la récolte des fruits sur les pentes de la montagne. Comme, vers le milieu du jour, la cloche du premier repas suspendait le travail des champs et que la petite troupe approchait du cloître, voici qu'avec des pleurs, des cris et un flot de supplications qui marquaient leur ardente foi, un père et une mère accourent, traînant un enfant boiteux et muet, le jettent aux pieds du jeune prieur et s'y précipitent eux-mêmes, l'adjurant énergiquement, au nom redoutable de Dieu, de lui imposer les mains et de lui rendre la santé. L'humilité du jeune Maur s'épouvanta de ces paroles : il s'écriait, dans une grande désolation, qu'il ne seyait qu'aux apôtres, aux saints et à leurs imitateurs de demander de telles choses, et que lui n'était qu'un pécheur, indigne des regards de Dieu[1]. Mais ils étreignent ses genoux, paralysent ses mouvements et redoublent l'instance de leur prière. C'est saint Faust, l'un des frères présents à cet épisode, qui en a tracé la relation : « Nous nous approchâmes alors, « dit-il, nous tous qui savions la sainteté de sa vie et com« bien il était digne d'obtenir une telle grâce. Nous unissant « donc à ces affligés, nous commençâmes à le conjurer de

[1] Cumque pater et mater pueri ejus pedibus provoluti et cum clamore valido et lacrymis terribile Dei nomen obtestantes ut filium eis sanum redderet, genua ejus firmissime utrisque constringentes manibus precarentur, refugit, pavore nimio, tale obtentare miraculum, se peccatorem esse, nec talis ullo modo operis effectorem vociferans posse fieri. (*Acta S. S. ordin. S. Bened.* X januar. ch. II, vit. S. Maur. miracula in Cassino facta.)

« condescendre à leur prière; lui, ébranlé et tout ému, se « jeta à terre, à genoux, et pria longtemps avec larmes. Puis, « comme, d'après l'usage de nos maisons, il portait au cou, « pendant cette première année de son diaconat, l'étole « reçue des mains de son maître, et dont la vue devait l'inviter à toute heure à la sainteté, il s'en dépouilla et la plaça « sur la tête de l'enfant en traçant sur lui un signe de croix; « alors, levant les yeux au ciel : Seigneur Jésus, s'écria-t-il, « vous qui avez daigné promettre à vos disciples de leur accorder tout ce qu'ils vous demanderaient avec foi, daignez « faire voir aujourd'hui que, bien qu'indignes et pécheurs, « nous avons la même confiance en votre promesse! Et puis, « se tournant vers l'enfant : Au nom de la sainte et indivisible « Trinité, et en considération des mérites de notre bienheureux maître Benoît, lève-toi et sois en santé. »

Et aussitôt l'enfant marcha et fut rendu à la santé, louant et glorifiant Dieu avec une grande effusion de joie, et disant : « Béni soit Dieu, le Créateur de toute chose, qui a « daigné me guérir par les mérites de Benoît, son saint serviteur, et du bienheureux Maur, son disciple! »

« Cependant, continue saint Faust, Benoît, notre maître, « revint, laissant en santé et en joie ceux qu'il était allé guérir, et nous lui racontâmes tous, avec une extrême allégresse, le miracle encore récent et tout ce qui s'était passé; « et le saint commença à concevoir une profonde admiration « et une vénération tacite pour notre Maur, et il comprit « dès cet instant qu'il ne devait plus traiter en disciple celui « qui déjà, de plein vol, s'était placé si près de Dieu. »

Telle est la glorieuse scène rendue par six figures de ronde-bosse, de grandeur plus que naturelle. Sur le premier

plan sont le saint et l'enfant couché à ses pieds. Les parents, tombés à genoux, semblent affaissés par la douleur et absorbés par la prière. Saint Maur a posé son étole sur la tête de l'enfant; ses yeux sont levés vers le ciel, ses bras étendus vers la terre; comme ravi en extase, il montre à celui qu'il invoque avec une expression de foi et de noble et calme douleur le triste objet de tant de larmes. Derrière et autour de lui sont groupés les frères. Tout, dans cette scène, est vivant et palpite d'animation; tout respire une solennelle attente. On croit voir descendre du ciel quelque chose de glorieux, et la merveille s'accomplir.

CHAPITRE III.

HÔTELLERIE.

Emplacement et ensemble.

L'hôtellerie forme la façade de la maison. Elle comprend sur une même ligne les trois pavillons que nous venons de mentionner et deux ailes qui les relient. L'hôtellerie, destinée primitivement et ouverte pendant neuf siècles aux hôtes de toute condition et de tout pays, avait changé d'attribution sous les abbés commendataires. Reconstruite en 1721, elle ne fut plus affectée qu'aux princes, aux personnages de la cour et aux réceptions d'apparat[1]. Ce majestueux édifice, que rien ne distingue aujourd'hui, si ce n'est sa masse imposante, son vaste développement et ses belles et grandes lignes, fut élevé en conséquence, et avait lors de son achèvement, en 1778, un caractère d'opulence dont il conserve encore des traces. A peine sortie des mains de ses architectes, l'hôtellerie fut décorée de tout ce que les officines de l'abbaye produisaient encore de chefs-d'œuvre. La menuiserie de grand style, la sculpture et la ciselure en bois, la serrurerie et la verrerie comptaient même en ces der-

[1] On voit dans le procès-verbal manuscrit des actes qui préparèrent la transaction des religieux avec le cardinal de Retz, leur abbé, les détails de la discussion pour les fonds destinés à la réception des hôtes en 1672. Les religieux demandent 3,500 livres par an : cette somme, disent-ils, « n'est pas exorbitante ; » ils allèguent le grand nombre de survenants. — Alloué 2,300 livres ! (Page 494.)

niers temps, parmi les religieux convers, des maîtres, dont les monastères et les métropoles de premier ordre sollicitaient avec ardeur les œuvres et la direction, et dont ils se disputaient les élèves. Ces maîtres consacrèrent les inspirations les plus brillantes de leur génie au monastère renaissant. On a vu, dans notre chapitre *Des officines*, que le XVIIIe siècle vit briller simultanément, parmi les religieux convers, trois de ces artistes célèbres : Thomas Lebègue, menuisier-ciseleur et sculpteur en bois; Pierre Reynier, fondeur et peintre de verrières, et Pierre Denis, serrurier-ouvrageur en fer. Les belles et doubles verrières, les lambris sculptés, dont tous les grands locaux de l'abbaye furent enrichis, toutes ses grilles et ses rampes sortirent de leurs officines.

Rez-de-chaussée. — Salles de réception des hôtes; salles des Princes du sang, du Dauphin, des Grands du royaume, des Dames, de Turenne, de Henri IV, du Café; logis de religieux en charge; office du garçon de salle attaché à l'hôtellerie; bureau du père cellérier.

La physionomie monastique de la nouvelle hôtellerie tenait en partie au système de ses fenêtres; celles de son rez-de-chaussée, d'une élévation remarquable et montant du sol jusqu'aux voûtes, formaient un rang serré d'arcades sur toute la longueur du vaste édifice claustral. Elles avaient double vitrage; leurs verrières extérieures étaient meublées de petits losanges de verre de différentes couleurs, enchâssés dans de légers réseaux de plomb maintenus par des armatures en fer, ainsi qu'aux fenêtres des vieux châteaux et de la plupart des églises; un autre châssis intérieur encadrait de grandes vitres incolores, recherche qui avait

l'attrait de la nouveauté. Le jeu des rayons du soleil dans ces magnifiques verrières donnait à l'édifice entier, aux heures changeantes du jour, un magnifique rayonnement et des splendeurs inexprimables[1]. Le même système caractérisait les verrières de tous les rez-de-chaussée de l'abbaye, et les ferrures elles-mêmes de ce grand nombre de fenêtres réunissaient à une extrême solidité une grande richesse de ciselure.

Le vaste développement du rez-de-chaussée de l'hôtellerie, nommé *la Réception des hôtes*, réunissait les salles de réception d'apparat, la plupart voûtées et sculptées, et dont l'ornementation en pierre était peinte d'une nuance de sable qui se détachait sur l'éblouissante blancheur des murs. Toutes furent pavées en carreaux de pierre de liais et de marbre gris-bleu et blanc, pourvues de grandes cheminées et lambrissées de grands panneaux de boiseries ornés de moulures, montant, les unes jusqu'aux voûtes, les autres à hauteur d'appui.

Les salles de *la Réception* s'ouvraient au roi et à la reine, aux souverains et aux prélats étrangers, aux princes du sang et aux grands. Ornées avec magnificence des portraits des rois et des princes donnés par ces personnages eux-mêmes et reçus chacun en son temps avec un pompeux cérémonial, ces salles portaient de beaux noms et les empruntaient aux plus marquants d'entre ces tableaux. C'étaient, en procédant du sud-ouest au nord-ouest : la salle des Princes du sang, la salle du Dauphin et de la Dauphine, la salle des Grands du royaume, la salle des Dames, la salle de Henri IV,

[1] Ce système de vitrage a été changé en totalité et n'a plus maintenant rien qui le distingue.

celle du comte de Turenne, et une autre dont le nom n'est pas désigné dans les manuscrits que nous consultons. La dernière salle, dans la partie nord-ouest de l'hôtellerie, prenait son nom de son attribution particulière : elle était appelée *salle du Café.*

La salle des Princes du sang se déployait dans toute l'étendue du pavillon sud-ouest, dortoir actuel des novices. Elle s'ouvrait par deux perrons exhaussés de plusieurs marches en pierre sur le gazon du réfectoire ainsi que sur la cour d'honneur, et l'on y accédait encore par le corridor intérieur ouvert près de l'angle du cloître, au sud du grand vestibule central. Un vitrage en petits losanges meublait les impostes de ces entrées, voilées à l'intérieur par de longues portières de damas blanc retombant du haut de la voûte sur le dallage. La salle des Princes du sang faisait face, sur le gazon du réfectoire, à la salle des Princes légitimés, qui est la sacristie actuelle; elle était décorée des portraits en pied des princes et des princesses de la famille royale, et dans les impostes de ses trois portes étaient des bustes en terre cuite, usage en faveur au XVIII[e] siècle.

La salle du Dauphin et de la Dauphine était décorée des portraits en pied de Louis XVI, encore dauphin, et de la dauphine Marie-Antoinette, tous deux en pompeux appareil, en manteaux bleus fleurdelisés, tous deux rayonnants de jeunesse, de grâce et de calme bonheur. On avait groupé autour d'eux les portraits de plusieurs princes et de plusieurs princesses de leur maison. Les portraits du dauphin et de la dauphine furent lacérés et coupés sur place en 1792 par le flot des envahisseurs, à la veille de la sécularisation des bénédictins.

On voyait un grand nombre d'autres portraits dans les autres salles de la Réception, entre autres ceux de Henri IV, ici en pied et là en buste, celui du maréchal de Turenne, ceux de mademoiselle de la Roche-sur-Yon, dans son grand costume de cour, et de Louise-Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles, dans son habit de religieuse et décorée de sa grande croix.

La salle des Dames, comme celle des Grands du royaume, était tapissée des portraits des anciens rois, des anciennes reines et des princes de leur famille : ceux-ci le diadème en tête, la longue tunique et le manteau fleurdelisé traînant jusqu'à terre, et tenant dans leurs mains le globe ou le sceptre; ceux-là sous l'armure complète des temps de la chevalerie, l'écu au bras, le heaume au front, l'épée au poing; celles-là en jupes tissues d'argent ou de satin blanc broché d'or, coiffées du hennin et du voile ou de la couronne fleurdelisée et gemmée, drapées dans le manteau à queue et la taille emprisonnée dans le riche surcot d'hermine. Il y eut jusqu'en 1789, dans l'abbaye de Saint-Denis, de studieux jeunes profès qui se perfectionnaient dans la science de notre histoire nationale par l'étude des épitaphes gravées sur les monuments de la basilique et par celle des actes et des diplômes gardés dans les archives de l'abbaye. Combien d'entre eux, probablement, attirés parfois dans ces salles par ces portraits des grands du siècle et se rappelant les tempêtes qui les ont battus sur leurs trônes et où plusieurs ont disparu, se seront dit, en leur présence, qu'ils ne voudraient point échanger contre l'agitation des cours l'immobilité de leur vie, ni contre l'éclat de la pourpre le grossier tissu de leurs frocs!

La salle des Princes et celle des Grands du royaume sont aujourd'hui le dortoir et l'habitation du noviciat; la salle du Dauphin et de la Dauphine est la salle des postulantes; la salle des Dames est devenue la salle à manger des surintendantes[1], dont l'appartement, continué par celui de M. le grand chancelier, occupe les salons de Henri IV et de Turenne, les autres salons de la Réception et aussi celui du Café.

A l'extrémité nord-ouest de « la Réception », et toujours au rez-de-chaussée, avaient été ménagés deux appartements pour des religieux en charge; ces logis s'ouvraient sur la cour et aussi sous la voûte formée par le rang additionnel de piliers qui accompagne dans sa longueur la galerie ouest du cloître. L'un avait été d'abord l'habitation du cellérier, et plus tard du dépositaire; l'autre fut construit, en 1786, pour dom Boudier, l'un des prieurs sortis de charge, homme d'éminente vertu, connu dans la ville de Saint-Denis sous l'unique nom de *père des pauvres*, et à qui ses infirmités, son grand âge et la vénération qui l'environnait avaient fait accorder ce logis à part, de plain-pied avec le passage qui introduit à la basilique. Il ne l'habita pas longtemps : en 1789, ses frères couchaient sa dépouille au pied de la niche élevée de la statue de la Sainte Vierge du cloître[2], et son modeste appartement passait à dom de la Forcade, simultanément trésorier, procureur et maître des cérémonies, contraint de céder son domicile de l'entre-sol aux bureaux du directoire

[1] Il y avait, dans cette salle seulement, un poêle qui avait coûté cent pistoles et dont les tuyaux, formant une arcade, passaient pour un ornement recherché.

[2] Voyez le chapitre VII.

du district de la ville de Saint-Denis. Le dernier habitant du logement de dom Boudier fut dom de la Clé, mort en 1792. Cette retraite monastique est aujourd'hui l'économat.

Non loin, sous ces mêmes arcades, du côté du vestibule de la cuisine, est une vaste et longue salle qui ne prend jour que sur le cloître : c'est l'ancien *office* du garçon de salle de l'hôtellerie attaché au salon des Dames, et agrandi en 1789 aux dépens de la galerie qui, sur ce point, longe le cloître. L'argenterie particulière affectée à l'hôtellerie, qui était riche et considérable, l'approvisionnement de choix destiné aux hôtes, étaient gardés dans ce dépôt sous la responsabilité du garçon de salle. Le dernier de ces serviteurs séculiers s'appelait Jean l'Air. L'office de l'hôtellerie, placé à portée du réfectoire et de la cuisine, est aujourd'hui le magasin des comestibles et dépend de l'économat.

La salle qui s'ouvre dans le mur méridional du grand vestibule d'entrée, vis-à-vis de l'ancien salon des Dames et aussi dans le corridor qui aboutit directement au salon des Princes, est le bureau du cellérier. Cette salle avait été jusqu'en 1784 le réfectoire des domestiques séculiers, et conséquemment le foyer de leurs causeries et la confidente journalière de leur critique intarissable sur l'organisation des choses, l'administration du dedans et la gestion des supérieurs : aussi était-ce à très-bon droit qu'on l'appelait *la Mal-gouverne*, nom caustique et inoffensif dont la gaîté des religieux l'avait gratifiée un jour, et qui était trop justifié pour n'être pas pris au sérieux et en rester inséparable[1].

[1] La *Mal-gouverne* avait été destinée par Robert de Cotte à être la salle à manger de l'hôtellerie. Mais l'hospitalité n'étant plus exercée dans le monastère,

Le bureau du cellérier, organisé à l'extrême déclin du XVIIIe siècle, n'avait rien de la physionomie monastique; il était complétement lambrissé d'une très-belle boiserie, parqueté, et peint de ce blanc éblouissant qui caractérisait les murs à l'intérieur de l'abbaye. Un compartiment retiré, derrière un treillage en fil de laiton doublé de rideaux en soie, était le sanctuaire clos où s'alignait sur des rayons la nombreuse collection des registres du cellérier, et un très-beau trumeau en glace occupait la largeur du dessus de la cheminée.

Le premier et le seul cellérier qui habita cet appartement fut dom Boniface. La salle qu'il a occupée, et qui garde encore des traces du réduit où fut sa bibliothèque, est actuellement la paneterie et le bureau où sont conservées la vaisselle plate et l'argenterie. Les piles de pain s'amoncèlent là où s'alignèrent les plans terriers, les registres des baux à ferme, les livres des menues dépenses, les procès-verbaux de toute nature, la grande et la petite liève, les cueilloirs, les registres d'ensaisinement et les cueillerets, et sans doute le *Livre vert*, en deux tomes in-folio, cet antique *vade-mecum* des officiers du monastère, qui nous a fourni des renseignements si curieux et des indications si riches sur les droits et les priviléges de l'abbaye et sur la gestion de ses biens.

les religieux convertirent ce local en salle à manger pour leurs domestiques séculiers, tels que les garçons de salle de l'hôtellerie et du réfectoire, les aides de cuisine, l'élève et le remplaçant du frère Laurent, religieux convers, dernier chef de cuisine régulier dans le monastère, etc. Quand on enleva aux domestiques la *Mal-gouverne*, on pratiqua pour leur servir de salle à manger une soupente qui subsiste encore dans les parties hautes de la cuisine.

Le grand escalier sud-ouest, une petite boulangerie à deux fours qui est aujourd'hui une dépendance de l'économat et de la cuisine, séparaient le bureau du cellérier d'avec les salles des Grands du royaume, du Dauphin et de la Dauphine et celle des Princes du sang.

Entre-sol; archives; logements des archivistes; anciens bureaux du trésorier et du cellérier.

L'entre-sol de l'hôtellerie est une vaste galerie établie sur toute la longueur de ce bâtiment et bordée d'une suite de salles prenant jour sur la cour d'honneur : c'étaient les salles des Archives, qui l'occupaient entièrement à partir du grand vestibule jusque sous les murs de la basilique. Les archives de l'abbaye étaient l'un des dépôts de documents les plus considérables et les plus importants du royaume : là se conservaient sous la garde du maître et gardien des chartes ou archiviste, toujours érudit et savant, les chartes de donation et de priviléges, les actes d'échange ou d'acquisition, les titres de propriété, l'obituaire et les chroniques, les mémoires du monastère, en un mot, tous les éléments de son existence et tous les matériaux nécessaires à son histoire. Des seigneurs et des rois de France déposèrent plus d'une fois dans les archives de l'abbaye de Saint-Denis les doubles de certaines chartes ou d'actes exceptionnels relatifs à leurs priviléges, à leurs volontés testamentaires et à leurs propres intérêts comme à ceux de leur dynastie, dans l'espoir d'en mieux assurer la conservation. Misère des efforts de l'homme et profonde vanité de ses prévisions! Ni le prestige sans égal qui protégeait ce monastère, ni l'ombre sacrée de ses murs, ni ses tours et ses forteresses, n'ont pu sauvegarder ces

titres, dépositaires vénérés des ordres souverains des princes. Ils ont péri comme leurs cendres, emportés dans le même flot qui en a entraîné les gardiens.

Anéanti une première fois par les huguenots en 1567, et reformé de ses débris dans une salle dépendante de la basilique; menacé d'un incendie allumé dans les parties hautes de cette dernière et jeté précipitamment dans un entrepôt provisoire, puis réintégré en désordre dans son premier emplacement, où les intempéries du ciel, sous une toiture effondrée, le décomposaient peu à peu, le volumineux dépôt des archives attira, en 1618, les regards d'un prélat éclairé et ami de l'ordre et du faste, Louis IV de Lorraine, abbé commendataire de Saint-Denis. Par son ordre, les salles des Archives reçurent des corps d'armoire neufs et des casiers clos à guichet, indépendants les uns des autres, pour recevoir ces cartulaires et ces parchemins délabrés. On peut préjuger de la beauté et de la recherche des boiseries d'après le soin que prit l'abbé des ferrures et des fermoirs, dont il commanda une partie en Allemagne, ne trouvant pas d'artistes assez habiles en ce genre à son gré dans le monastère et en France.

Cet ameublement attendit pendant bien des mois le dépôt qu'il devait recéler; néanmoins, après un dépouillement laborieux et difficile, tout y fut classé, inventorié et étiqueté, et des catalogues furent dressés par maître Jacques de Coignée, avocat au parlement de Paris, qui employa deux ans et demi à ce grand travail.

Son œuvre fut reprise et perfectionnée, en 1675, par l'habile religieux dom François Thomas, procureur de l'abbaye, homme d'un zèle infatigable et du plus éminent

mérite. Son grand inventaire des chartes, son catalogue des abbés d'après les indications qu'il exhuma de ces dernières, sa dissertation sur les antiquités du monastère, témoignent de son érudition et de sa critique; ils existent en manuscrit aux Archives de France.

Ainsi ce fut un séculier, étranger aux antécédents et aux intérêts intimes du monastère, qui reconstitua, au XVIIe siècle, les titres de ses priviléges et les éléments les plus indispensables de ses annales. On s'expliquera mieux peut-être cette indifférence complète où étaient tombés à cet égard les religieux de Saint-Denis, si l'on réfléchit que jetés brusquement en masse dans les murs de ce monastère, où ils importaient la réforme et où les anciens religieux, toujours confinés à l'écart, ne durent leur communiquer aucune tradition ancienne, ils étaient, on peut le dire, les collatéraux fortuits et non les successeurs directs de ceux-ci. Ils apportèrent avec eux l'esprit de la congrégation et beaucoup de piété fervente, mais peu de cet amour jaloux, exclusif et enthousiaste qui attache les membres d'une famille ou d'une maison à sa généalogie et aux fastes de son passé. Aussi voit-on à bien des indices qu'il y eut au XVIIe siècle rupture dans les traditions, et que les antiquités historiques et monumentales de l'abbaye étaient peu connues de ses habitants dans la période suivante.

En 1738, lors de la construction des nouveaux bâtiments claustraux, le vaste dépôt des archives avait été temporairement entassé dans un édifice croulant abrité par le bas-clocher, et qui était sans doute l'ancienne trésorerie. La démolition de tous les autres locaux avait commandé ce déplacement. Une prudente précaution, en vue des éven-

tualités d'incendie, fit choisir plus tard l'entre-sol de l'hôtellerie pour y installer les archives. Cet emplacement était, en effet, à proximité des grands réservoirs en plomb disposés sur les terrasses, aujourd'hui détruites, de la basilique, et où l'on gardait les eaux pluviales[1].

Le vaste ensemble des archives reproduisait l'image des scriptorium, à l'exception de quelques caractères physionomiques anéantis depuis longtemps. Là étaient courbés tout le jour les notaires et les écrivains-archivistes, les commissaires à terriers et les arpenteurs de même ordre aux plumes toujours agissantes : les uns appliqués à rectifier les plans des possessions immédiates ou lointaines de l'abbaye, changeant sans cesse de produits, d'étendue et de contenance; les autres, à réduire d'après une échelle donnée, puis à colorier de teintes plates uniformes les mille nappes de verdure qui nuancent sur ces grands plans les propriétés différentes et les champs de divers rapports. D'autres numérotaient ces nappes et traçaient sur les registres correspondants les noms des fermiers ou des acquéreurs de ces terres chargées de rentes féodales. Au lieu du numéro, ou à côté de celui-ci, on lit quelquefois çà et là, au milieu de chaque compartiment, le simple énoncé de sa redevance : « Un minot d'orge, deux « boisseaux d'avoine ou de pois, un demi-setier de méteil, « un muid de blé et quatre poules... »; et, parmi les teintes bistrées ou vertes affectées aux terres acensées ou inféodées, une nuance jaune d'or distingue les propriétés des offices

[1] Ces terrasses étaient disposées d'espace en espace au-dessous de la galerie du grand comble. Le bénédictin dom Robert dit, dans sa *Notice manuscrite sur l'abbaye de Saint-Denis*, que les suisses de l'abbaye entretenaient du poisson dans leurs réservoirs.

de l'abbaye; on y lit quelquefois leurs noms : « Charités, « Panetier, Infirmerie, etc. »

Quant aux écrivains archivistes, ils transcrivaient les baux à ferme, les contrats de vente ou d'échange, les procès-verbaux des fermages, les procédures et arrêts, les livres d'ensaisinements, les états de lieux, les papiers de cens, les cueilloirs, vaquaient à la tenue des *lièves*, à la transcription des titres de propriété et à celle des cartulaires.

On voit de nos jours, à Paris, dans le vaste hôtel des Archives, où le goût éclairé des sciences a recueilli tant d'autres titres, ces éléments originaux, aussi étonnants par leur nombre que par la multiplicité des branches qui en composaient le grand ensemble, en même temps qu'elles aidaient à son classement.

Les appartements du trésorier et du cellérier étaient ménagés à l'extrémité sud de la galerie des Archives, au-dessus du salon des Princes du sang, avant l'établissement du nouveau bureau que le cellérier occupa dans la Mal-gouverne. Ces appartements et tous ceux qui les avoisinent, à partir du grand escalier et du vestibule d'honneur, furent envahis, depuis 1791 jusqu'en 1796, par les bureaux du directoire du district de la ville de Saint-Denis.

Divisées et subdivisées, les grandes salles des Archives, avec les locaux environnants, sont aujourd'hui des chambres d'habitation pour les dames de la « Maison de Saint-Denis ». Là résident comme autrefois, mais dans un tout autre domaine, l'accoutumance de l'étude et le culte assidu des arts.

Division du premier étage.

Le premier étage de l'hôtellerie se déploie au-dessus des

archives; ce n'est ni le moins intéressant ni le moins curieux des locaux de l'abbaye au XVIIIe siècle. Il a trois divisions naturelles : 1° au centre, le vestibule d'en haut, assis sur le grand vestibule d'entrée du rez-de-chaussée; 2° à droite et 3° à gauche, c'est-à-dire au sud et au nord, deux longs corridors ou quartiers bordés de locaux différents, dirigés en sens opposés et auxquels le vestibule d'en haut sert en même temps de communication et de centre de divergence. Le quartier du sud réunissait une partie des chambres d'habitation de l'hôtellerie. Le quartier du nord avait aussi ses chambres d'hôtes toutes alignées à l'ouest; mais en face, dans son flanc est, s'étendait la bibliothèque, qui en occupait toute la longueur.

Vestibule d'en haut.

La salle superposée au vestibule central qui donne accès dans la façade s'appelait le vestibule d'en haut, et aussi la salle des Grands Hommes et des Puissances. C'était, dans l'abbaye nouvelle, une pâle réminiscence de ces galeries du palais abbatial au XIIIe et au XIVe siècle où furent longtemps réunis les portraits des rois peints sur mur. Les religieux y avaient rassemblé les bustes de quelques-uns des hommes célèbres de la plus haute antiquité et des temps modernes et ceux de tous les souverains régnants. Là avaient surtout trouvé place ceux de quelques bénédictins dont l'érudition remarquable avait rejailli sur tout l'ordre. On lisait dans ce sanctuaire les noms d'Homère et de Virgile, ceux de Démosthène et de Cicéron, de Démocrite et d'Héraclite; celui de Carlo Rezzonico, devenu souverain pontife sous le nom de Benoît XIV, etc. Chaque buste était posé sur un socle de

quatre pieds et demi de hauteur, orné de moulures et d'autres ornements dans le style grec rajeuni. Les socles étaient à égale distance les uns des autres. Tout le pourtour de cette salle offrait cette sorte de décoration. Le buste du savant dom Mabillon, que l'abbaye se glorifiait d'avoir possédé et qui avait été son grand trésorier, surmontait la porte d'entrée voisine de la bibliothèque. Cette collection de bustes de souverains et d'hommes célèbres était, au XVIII[e] siècle, un luxe des abbayes importantes et de quelques palais princiers; le château des Papes à Avignon en avait une de ce genre : la salle qui la possédait était nommée *Chambre des Papes*, et l'on y voyait rassemblés, outre les bustes de plusieurs souverains pontifes, ceux de tous les rois qui s'étaient succédé en France.

Les bustes de la salle des Grands Hommes à Saint-Denis étaient en terre cuite et teints des couleurs naturelles, singularité regardée postérieurement à la période de la prétendue renaissance et antérieurement au XVIII[e] siècle comme une recherche de goût et un raffinement de l'art[1]. On ne voit plus rien de semblable dans ce sanctuaire des renommées. Au lieu des bustes des savants et des souverains de

[1] Dans le caveau sépulcral de la basilique, non loin de l'entrée, au midi, on voyait à la même époque un saint sépulcre en pierre de liais, orné de statues colossales de même matière peintes des couleurs naturelles et dont les draperies présentaient des couleurs diverses. Le monument où était renfermé le cœur de Louis II, cardinal de Bourbon, également dans la basilique, offrait la même singularité. La statue du prélat, en cuivre battu, et qui le représentait en costume de cardinal, à genoux, tête nue, les mains jointes, et tourné vers le maître-autel, était peinte en totalité; le visage, le cou et les mains offraient les couleurs de la chair; le manteau et les autres ornements, ainsi que le chapeau suspendu à la voûte au-dessus de la tête de la statue, avaient les couleurs différentes appropriées à ces insignes.

la terre, sont échelonnés sur ses murs des peintures et des dessins : ceux-ci, essais dont les promesses dépassent les imperfections, et celles-là, inspirations d'un talent déjà exercé. Tout ce qui cultive les arts dans la maison de Saint-Denis concourt à la décoration de ce modeste musée, où se rencontrent en tout temps des pages dignes d'intérêt.

La décoration n'a pas changé seule dans la salle des Grands Hommes et des Puissances; le nom et l'attribution de cette dernière sont également oubliés. On l'appelle actuellement *Salle d'Inspection*, en souvenir du concours ou examen bisannuel des élèves, ainsi que de la distribution des encouragements et des récompenses qui s'y fit pendant près de trente-sept ans. Les récompenses, reçues de la main du grand chancelier, terminent le grand concours, celle des fêtes de la maison qui en réfléchit le plus, peut-être, le caractère spécial; l'une des plus aimées aussi, et qui, hâtée par tous les vœux, y vient porter à tous les âges la joie des encouragements, signal de la joie des vacances.

Quartier au sud de la salle des Grands Hommes; chambres d'habitation des hôtes et salle des conférences.

Au sud de la salle des Grands Hommes et des Puissances, un bel et vaste corridor, qui n'existe plus aujourd'hui, accédait à une succession de huit magnifiques chambres d'habitation. Voûtées, vastes et aérées, elles étaient toutes à feu et toutes réservées aux hôtes de la plus haute condition. L'ameublement et les tentures étaient en damas de soie, de couleur différente dans chaque chambre. Leurs fenêtres, hautes et larges, s'ouvraient toutes sur les jardins et étaient, comme celles du rez-de-chaussée, à doubles verrières. Leurs

portes, cintrées et sans jours, avaient au-dessus de l'imposte un panneau en menuiserie haut et large de plus d'un pied. Là, dans un encadrement ovale horizontalement placé, ressortait en lettres rouges sur champ d'azur le nom affecté à la chambre. Ces noms étaient : Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Benoît, Saint-Maur, Saint-Placide, Saint-Clément, Saint-Eugène, Saint-Romain... C'est à ces pères de la foi dans la Gaule encore sauvage et à ce fondateur de l'ordre et du monastère en particulier, à ceux qui l'avaient réformé ou bien protégé par le patronage de leur pouvoir ou par celui de leurs reliques, c'était à eux que l'abbaye confiait les puissants du monde qui venaient frapper à ses portes et se reposer quelques jours dans le silence de ses murs. La salle la plus reculée et dont le balcon s'ouvre sur le parc, à l'extrémité sud de l'hôtellerie, réunissait les candidats; ils s'y appliquaient aux études sous les yeux du religieux qui les dirigeait et qu'on nommait leur *père-maître*.

Ces salles ont changé d'aspect, de divisions et d'étendue : ce sont aujourd'hui les *grandes classes*, occupées par les élèves de quatorze à dix-sept ans. Celle où se groupent ces dernières est l'ancienne salle des candidats et se développe dans le pavillon du sud, qu'elle occupe tout entier; on l'appelle *la classe Blanche*, en vue de la ceinture blanche des élèves que le même cours d'études y réunit. C'est, dans l'ordre hiérarchique, la plus haute des classes proprement dites; il n'y a au delà de son seuil, pour les jeunes filles qui en sortent, que l'entrée presque immédiate au postulat du noviciat, ou le retour dans la famille[1]. C'est là, du sein de cette

[1] Avant d'atteindre au postulat ou dès l'obtention de ce grade, les élèves sorties de la classe Blanche entrent dans la treizième section, *classe de per-*

classe toute environnée de lumière, de solitude et de jardins, et d'où la vue s'étend si loin sur trois horizons presque immenses, que l'élève fixe ses yeux sur un horizon bien plus vaste encore, ou du moins bien plus inconnu; qu'elle interroge avec élan, quelquefois peut-être avec crainte, ces promesses d'un avenir que le temps fera si sérieux; qu'elle se demande si les circonstances de sa famille, son désir et son propre vœu la voueront au monde ou au cloître; qu'elle poursuit en souriant les derniers de ses rêves d'or; là qu'elle conçoit bien souvent le désir de vivre toujours dans l'ombre de ce pieux asile; là que se nouent ces amitiés dont plusieurs demeurent si fortes, si puissantes et si vivaces : pactes du cœur où n'entrent point la communauté de carrière ou l'égalité des fortunes, ni les calculs de l'intérêt, ni d'autres prévisions lointaines que cette jeunesse candide ne pèse et ne discute pas. Ainsi d'attrayantes études, le charme de l'âge où l'esprit abonde de séve et le cœur de sentiments nobles, et enfin les affections saintes qui alimentent l'émulation et qui sont les fleurs de la vie, concourent à former, du séjour dans la classe Blanche, l'ère dont les élèves de Saint-Denis, jetées dans des routes diverses, perdent le moins le souvenir, et qui éveille dans leur mémoire leurs plus riantes impressions et leurs années les plus sereines.

Avant de passer au quartier opposé, à ce même étage et dans ce même alignement du logis des hôtes, disons un mot sur une salle qui, bien que sans autre issue que celle qui s'ouvre à la porte des grandes classes, relie, par sa posi-

fectionnement, pour y repasser tout le cours d'études et y cultiver avec plus de soin une spécialité d'art ou s'y préparer aux fonctions de l'enseignement ou à celles de la surveillance des classes.

tion architecturale, le corps de logis de l'hôtellerie à celui des dortoirs et du réfectoire. Remplissant tout le pavillon en saillie dans l'angle rentrant qui réunit ces édifices et assise sur la cuisine, elle appartient en quelque sorte à l'un et à l'autre corps de logis et s'isole de chacun d'eux. C'était, du temps des religieux, l'un des deux grands chauffoirs de la maison et en même temps la classe ou la salle de conférence. C'est là que les jeunes profès s'exerçaient à la controverse et à ce qu'on nommait alors les *disputes théologiques*. Les chapitres généraux s'y tenaient aussi, dans les circonstances qui n'exigeaient pas l'appareil le plus solennel. Le dernier eut lieu le 2 septembre 1789. Dom de Verneuil, homme de science, modèle d'affabilité, noble cœur et âme angélique, y fut promu au priorat pour l'abbaye de Saint-Denis, en même temps que dom Chevreux fut prorogé au généralat pour toutes les maisons de la réforme de Saint-Maur formant la province de France[1].

L'ancienne salle de la Controverse est aujourd'hui l'une des classes de l'ordre supérieur dans la maison de Saint-Denis[2]. Rapprochement plein d'intérêt! La jeunesse bénédictine faisait retentir de sa voix sonore les mêmes salles où les adolescentes de Saint-Denis récitent leurs humbles leçons. Ceux-là y puisaient dans l'étude cette séve d'érudition qui devait préparer en eux tant d'œuvres savantes et glorieuses et remplir de saintes ivresses leur retraite et leur claustration; celles-ci lui empruntent des ressources inestimables,

[1] Dom de Verneuil, dernier grand prieur du monastère, fut l'un des religieux sécularisés en 1792.

[2] C'est la classe *Blanc liséré*, qui précède dans l'ordre ascensionnel des classes la classe Blanche ou Blanc uni, que nous avons nommée plus haut.

soit pour traverser honorablement ou pour franchir, seules et fortes, une vie dénuée des joies de ce monde, soit pour se créer au sein de ces joies si vides une existence recueillie, des jours pleins et immaculés et des occupations sérieuses dignes du sourire des anges et bénies du regard de Dieu.

Quartier au nord de la salle des Grands Hommes; autres habitations des hôtes. — Bibliothèque de la nouvelle abbaye. — Ancien plan de Paris en relief.

Sept chambres réservées aux hôtes s'ouvraient dans ce quartier de l'hôtellerie, sur la cour d'honneur. Chacune occupait une travée de ce corridor; des numéros de couleur rouge étaient tracés sur champ d'azur dans l'ovale dessiné sur le panneau en boiserie placé au-dessus des impostes. Les fenêtres percées à l'extrémité de ce corridor laissent voir les hauts murs de l'abbatiale, sa belle galerie en pierre, ses gargouilles, les clochetons des contre-forts et les élégantes ogives de l'une des tours latérales dont les fondements ont été jetés par l'abbé Suger.

L'ameublement, le carrelage en pierre de liais bleu et blanc, étaient les mêmes pour toutes les chambres des hôtes, et le corridor était pavé en grands carreaux de pierre de liais.

Dans la longueur du corridor, vis-à-vis des sept chambres d'hôtes, s'étendait la bibliothèque; elle avait jour sur le préau. Cette salle était remarquable par la délicatesse et par le fini des sculptures de ses boiseries, l'un de ces objets d'art que fournissait à l'abbaye l'atelier de M. Borel, habile élève du frère Thomas Lebègue.

La nouvelle bibliothèque de l'abbaye comptait de trente-

six à quarante mille volumes. Les religieux aux travaux desquels la bibliothèque de leur cellule ne suffisait pas venaient travailler dans ce scriptorium moderne, dont tous les trésors leur étaient livrés. Composée d'ouvrages de choix et achevée en 1769 seulement, cette collection regrettable n'eut que vingt-trois ans d'existence. Pendant cette période, elle fut confiée à dom Le Vacher, qui n'eut pas lui-même de successeur, et qui eut la douleur de la voir dévaster en 1792. Ce pieux religieux descendait dans la tombe trois mois plus tard, après avoir vu périr dans les flammes une bibliothèque encore plus complète et plus regrettable, celle de Saint-Germain-des-Prés[1].

Au delà du mur terminal de la bibliothèque de l'abbaye, vis-à-vis le débouché du grand escalier nord-ouest, était cloué sur la muraille un grand plan de la ville de Paris en relief, avec ses hôtels, ses palais, ses monastères, ses monuments et ses églises. Il fut arraché en 1792, et fut misérablement lacéré par la populace à l'entrée de l'hôtel de ville de Saint-Denis, où il avait été jeté.

L'enseignement de la musique et tout le matériel qui le constitue remplacent aujourd'hui la bibliothèque des religieux; le chant et la voix des pianos jettent incessamment leurs notes là où fut le scriptorium. Quatre travées des chambres d'hôtes ont livré leurs séparations et sont devenues une salle où s'est installée, vers 1836, la bibliothèque des dames et des élèves de la maison de Saint-Denis; c'est un frais et charmant local qui invite aux studieux loisirs. Elle est

[1] L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés appartenant, comme celle de Saint-Denis, à la réforme de Saint-Maur, ouvrait aussi sa riche bibliothèque aux savants du monastère, réunis chez les Blancs-Manteaux, à Paris.

tapissée d'armoires vitrées contenant environ huit mille volumes. On y voit classées les diverses branches des sciences : la religion, l'histoire, la géographie, les voyages, la littérature en prose et en vers, les sciences exactes, les sciences naturelles, les livres de délassement. Des armoires basses et closes formant console aux précédentes recèlent les in-folio, les atlas, les cartes, les plans, les livraisons non reliées et les grandes publications à gravures.

Au-dessus de la porte d'entrée est placé le portrait de Napoléon Ier, fondateur des maisons impériales d'Écouen et de Saint-Denis : c'est l'œuvre de Paulin Guérin. L'empereur est représenté tenant à la main le décret de la fondation de l'établissement d'Écouen. On a réuni à sa droite et à sa gauche, comme dans une galerie, les portraits de messieurs les grands chanceliers de la Légion d'honneur et ceux de mesdames les surintendantes de la maison revêtues de leur grand costume. Leur rang y est déjà pressé, tant la mort a moissonné vite [1].

[1] Les grands chanceliers qui se sont succédé depuis l'institution de l'ordre de la Légion d'honneur sont : M. de Lacépède, comte de l'Empire, premier organisateur des maisons impériales d'Écouen et de Saint-Denis; M. le baron de Pradt, archevêque de Malines; M. de Bruges; M. le maréchal Macdonald, duc de Tarente; M. le maréchal Mortier, duc de Trévise; M. le maréchal baron Gérard; M. le maréchal Oudinot, duc de Reggio; M. le général Subervie; M. le maréchal comte Molitor; M. le maréchal comte Exelmans; M. le duc d'Ornano; M. le général Lebrun, duc de Plaisance; M. le maréchal Pélissier, duc de Malakoff; M. l'amiral Hamelin.

Les surintendantes sont : mesdames Campan, organisatrice et première surintendante de la maison impériale d'Écouen; la baronne du Bouzet, organisatrice et première surintendante de la maison impériale de Saint-Denis; la comtesse du Rocher du Quengo, réorganisatrice de la même maison en 1816; la baronne de Bourgoing, la baronne Dannery; la baronne Daumesnil, actuellement en fonctions.

Nous avons passé nos meilleures heures dans ce scriptorium moderne, que nous avions classé nous-même, dont chaque rayon et chaque volume nous étaient connus, et qui nous était confié avant que nous fussions appelée à la direction du noviciat. Heures calmes et recueillies, dont l'attrait ne fut surpassé que par les joies de l'amitié et par celles du sanctuaire!

CHAPITRE IV.

FAÇADE DU SUD.

Réfectoire et caves.

En retraite entre le corps de logis de l'hôtellerie et celui de la salle capitulaire, le réfectoire maigre des religieux forme la façade méridionale de l'abbaye[1]; son flanc septentrional s'adosse à la galerie sud du cloître. C'est un grand parallélogramme sans divisions, et dont les arcades, sous voûte et sans piliers pour point d'appui, simulent douze travées en plein cintre. Il n'a ni la double nef, ni le rang de sveltes colonnes, ni les lancettes géminées, ni les roses, ni les magnifiques vitraux, ni le jour rêveur et voilé qui distinguaient son devancier; mais l'air et la lumière y circulent à pleines ondes par douze grandes croisées cintrées, autrefois à doubles verrières. Les murs y rappellent par leur épaisseur ceux des antiques abbayes, ou de ces châteaux d'autrefois où l'embrasure des fenêtres est un poétique réduit avec deux bancs de pierre nue, et d'où l'œil s'égare sans fin sur des lointains resplendissants et de solitaires vallées.

Le réfectoire fut inauguré par les religieux le jour de la fête de saint Thomas de l'année 1720.

A son extrémité est, décorée aujourd'hui du portrait de Napoléon Ier peint par Revoil, d'après Gérard, fut posée

[1] Le réfectoire gras étant enclavé dans l'infirmerie, il n'en sera fait mention que dans le chapitre de cette dernière.

en 1732 une toile de douze pieds de hauteur, cintrée dans sa partie supérieure, remplissant toute la largeur de la salle et représentant l'*Institution de la loi de crainte :* on y voyait le mont Sinaï tout resplendissant de lumière, et Dieu, sur son plus haut sommet, remettant les tables de la loi à Moïse. Les religieux avaient désigné pour sujet du tableau placé en regard, à l'extrémité opposée, une scène déterminée par le goût du parallélisme, si longtemps en faveur dans le mysticisme chrétien : c'était l'*Institution de la loi d'amour.* Jésus-Christ célébrait la cène au milieu de ses douze apôtres. dans une salle décorée d'une splendide colonnade. En perspective entre deux rangées de colonnes, on voyait dans une tribune élevée, figurée au fond, Restout père, auteur de ces deux tableaux, regardant avec sa famille le Sauveur et ses apôtres assis à table. Les figures étaient de grandeur naturelle; le coloris des draperies avait un éclat remarquable, joint à une extrême harmonie, et dans les cheveux et la barbe des personnages dominait la couleur rousse, nuance familière à Restout pour la presque totalité de ses têtes d'hommes[1]. Le lambris posé au-dessous de ces deux tableaux était enrichi de magnifiques sculptures, œuvre du frère Thomas Lebègue.

En 1780, le réfectoire fut décoré de quatorze autres grands tableaux qui en tapissèrent les murailles, principalement du côté du nord. Le premier représentait l'abjura-

[1] Ces deux tableaux furent enlevés avec les autres richesses du monastère. en 1792. Leur auteur, Jean Restout, né à Rouen en 1692 et mort à Paris en 1768, était neveu de Jean Jouvenet et surpassa sa renommée. Ses toiles les plus estimées sont : *Alphée se sauvant dans les bras de Diane*, le *Triomphe de Bacchus* et la *Destruction du palais d'Armide.*

tion de Henri IV, et fut posé et achevé sur place par son auteur[1]; douze autres furent placés dans les douze travées qui font face aux grandes verrières et s'harmonisaient avec elles, en remplissant chaque panneau par la forme cintrée de leurs cadres; la quatorzième et dernière toile fut adossée au mur du sud, dans la place laissée vacante par une fenêtre aveugle près de l'extrémité voisine du grand escalier du dortoir. Ces tableaux, peints par Godefroy, étaient des épisodes choisis dans l'histoire du monastère; quelques-uns d'entre eux forment les vignettes de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* par dom Félibien[2].

Une boiserie de six pieds de haut, enrichie de belles moulures, lambrissait tout le réfectoire. Derrière elle, en parallèle avec la porte d'entrée de l'est, se dérobait l'armoire où était déposé le linge de service; la table du prieur s'adossait au mur terminal, entre ces deux portes, sous le tableau des Tables de la loi données à Moïse. A l'extrémité opposée, c'est-à-dire vers la cuisine, était dissimulée, par un panneau du lambris fonctionnant dans une coulisse, la cabane où se tenait à certaines heures le garçon de salle du réfectoire et où demeuraient en dépôt la vaisselle et les chandeliers[3].

La chaire du lecteur était adossée à la paroi sud dans la quatrième avant-dernière travée en procédant d'ouest

[1] Ce tableau fut achevé le 4 février 1780.

[2] La sculpture et la pose des cadres furent terminées le 10 septembre 1784. Destinés à être dorés, ils gardaient la couleur naturelle du bois dans lequel ils étaient taillés, et ne reçurent jamais, tant les événements se pressèrent, la dorure qui devait leur être appliquée.

[3] Ces deux cabinets de service furent achevés au mois de mai 1783.

en est; non plus ce joyau de sculpture orné de minces colonnettes que le génie du moyen âge brodait de feuillages de pierre et qu'un gracieux agencement de meneaux couronnait d'un riche pinacle, mais une sorte de décoration en fer, délicatement travaillée, peinte et décorée de dorures, l'un des chefs-d'œuvre de l'habile convers Pierre Denis. Cette chaire représentait l'écu de France colossal. Derrière le champ d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or et flanqué de supports dorés, se dérobait en partie le siége élevé du lecteur. Dans les airs, au-dessus du siége, était la couronne royale fermée, dorée comme tous les autres ornements accessoires.

Les tables en pierre de liais qui avaient meublé l'ancien réfectoire ne paraissaient plus au XVIIIe siècle, soit que les dévastations antérieures les eussent mises hors d'usage, soit que la soif de nouveauté qui débordait à cette époque en eût déterminé l'abandon. Des tables en bois peint et verni meublèrent le nouveau réfectoire. Du 7 octobre au 14 novembre 1784, les religieux évacuèrent celui-ci pour laisser le champ libre aux peintres et furent servis pendant tout ce temps dans la belle salle des Princes [1].

Pendant plusieurs années, une table grasse et particulière réunit au réfectoire les séculiers attachés ou agrégés à l'abbaye, tels que le maître menuisier et sculpteur en bois, élève de Thomas Lebègue, le pharmacien, l'organiste, les écrivains-archivistes, les commissaires à terriers. Cette table fut supprimée, en 1772, par le prieur dom Boudier, zélé pour la régularité et la discipline, et il y eut comme auparavant, à l'infirmerie, une salle affectée spécialement aux

[1] Dortoir actuel des novices.

repas gras des séculiers; ceux-ci continuèrent à être servis en maigre au grand réfectoire les jours d'abstinence ecclésiastique.

L'abstinence des temps anciens et l'austérité régulière furent gardées au réfectoire pendant le XVIII[e] siècle; les repas s'y composaient de portions d'œufs frais, de légumes, de salade, de poisson, parfois de friture, d'une sorte de pâtés composés d'œufs et d'anguilles pilées, de pruneaux cuits, de la ration de vin fixée; on y ajoutait, aux jours de réjouissance, des desserts en pâtisserie et les fruits que fournissait la saison.

La veille et le jour de l'Épiphanie et en d'autres jours solennels, on servait le soir, devant chaque religieux, des petits pains très-délicats, et, dans son écuelle à potage, tout ce qu'elle pouvait contenir de l'hypocras traditionnel dont nous avons parlé ailleurs. « La base de cette liqueur, dit un « séculier qui avait pris part à ces repas, était de l'excellent « vin rouge confectionné dans l'abbaye, et dans lequel avait « infusé force sucre, force cannelle, du gingembre, des clous « de girofle et autres bons ingrédients. »

C'est au commencement du XVIII[e] siècle que des gobelets en verre remplacèrent, sur les tables du réfectoire, les coupes appelées *justices* ou *justes*. Pendant la même période, tout le service fut d'étain, hors celui des repas *en salle*, c'est-à-dire des repas extraordinaires dont nous avons parlé ailleurs et qui avaient lieu dans certaines solennités. L'argenterie qui voyait le jour dans ces occasions était magnifique [1].

[1] Le réfectoire de la nouvelle abbaye s'ouvrit, comme celui de l'ancienne, aux repas funéraires et aux autres repas de corps consacrés par la coutume. Le

Caves et prisons domestiques.

Indépendamment des celliers pratiqués sous l'infirmerie et dont un ou même plusieurs gardaient l'hypocras des grands jours, les nouveaux bâtiments claustraux possèdent sous le réfectoire plusieurs celliers particuliers et une magnifique cave voûtée, soutenue par de gros pilastres qui la divisent en trois nefs. Dans les premiers étaient tenus en réserve les vins de Rota, de Malvoisie, de Lunel, de Chypre, de Porto, de Tokay, de Madère, de Malaga, etc.[1] La cave renfermait seulement les vins ordinaires. C'est sur certains points de cette région souterraine que se dérobaient les prisons, ce mal nécessaire de toute agglomération d'hommes, dans quelques conditions qu'ils soient réunis. L'un des celliers qui avoisinent la grande cave, et qui est pratiqué à sa droite, est l'ancien cachot domestique où, d'après les Constitutions et dans des cas spécifiés, tels que la rébellion obstinée et l'impénitence, devait être relégué temporairement le religieux que nul autre moyen n'avait pu réduire et dont l'exemple eût pu devenir contagieux au troupeau[2].

Nous avons observé dans ce cachot, avant 1825, les traces laissées à sa voûte par l'ouverture, alors murée, qui

jour des obsèques de Louis XV et à la suite des funérailles de la reine Marie Leczinska, les tables y furent dressées pour la cour des monnaies, l'université, le corps de ville et celui de l'élection; il en fut de même dans toutes les solennités qui amenèrent un concours semblable dans l'abbaye. Un splendide déjeuner y réunissait annuellement les Cent-Suisses et les gardes du corps du roi, aux jours anniversaires des funérailles de Louis XIV et de Louis XV.

[1] M. Gauthier, organiste de l'abbaye, Supplément ms. à l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 139.

[2] *Règle de saint Benoît* et *Déclarations de Saint-Maur*, chap. xxv.

servait à y faire descendre les réfractaires au moyen d'une échelle qui était retirée aussitôt, ainsi que l'avaient ordonné les anciennes Constitutions. Un repos d'environ un mètre en carré, encaissé dans une retraite de la muraille et sans attribution possible que celle d'avoir servi de support au pied de l'échelle, était disposé en ligne directe sous la trace de l'ouverture, à mi-hauteur de la paroi. Ce cachot était tracé sur un plan parallélogramme et se dirigeait vers le sud, sous la salle des Princes du sang, dortoir actuel des novices. Il n'avait ni jours ni fissure par où le jour pût pénétrer. Deux portes ferrées et massives et un escalier souterrain, caché entre ces murs épais, nous conduisirent dans ce lieu par les caves environnantes; il recélait alors un tour ayant deux ouvertures à entonnoir, pratiqué dans la profondeur d'un mur de cinq à six pieds d'épaisseur, et communiquant avec une autre subdivision des prisons juxtaposées à la cave principale. Des anneaux en fer ont été jadis scellés dans ces murs puissants; au pied de ceux-ci, près du sol, et sans doute dans le but de simplifier le nettoyage de ce lieu, ont existé des ouvertures cintrées, basses, pourvues de petites herses en fer et d'autres clôtures mobiles, qui, en glissant dans leurs charnières, livraient passage aux eaux du Crould, encaissées près de ce caveau dans un lit profond.

Nous avons visité ce lieu; nous y recueillîmes nous-même l'impression de l'isolement où l'on se sentait sous sa voûte, enseveli dans les ténèbres et séparé de toute communication avec la nature vivante. Nul gémissement, nul appel, n'eût pu arriver au dehors.

Tel était, il y a trente années, ce qui restait de ces pri-

sons, réminiscence atténuée des sombres tours de l'auditoire, dont nous avons parlé ailleurs. Qu'on ne cherche plus ces vestiges; ils sont à jamais effacés. Il n'y a plus de portes ferrées; le sol de la prison est depuis longtemps exhaussé; les anneaux en fer ont été arrachés des murs dans un temps où les antiquités monumentales étaient incomprises et dédaignées. Des soupiraux se sont ouverts dans la profondeur des murailles; des calorifères et des conduits à gaz sont établis dans ces régions, et leur première attribution peut paraître un rêve sans vraisemblance à ceux qui n'ont pu la constater, comme nous, avant cette transformation de la physionomie locale[1].

[1] Madame d'Alvymare, dignitaire chargée, en 1815, des fonctions de l'économat dans la maison de Saint-Denis, fit arracher les anneaux en fer, murer les ouvertures basses et tout ce qui existait d'autres issues dans toute l'étendue de la cave principale et des celliers. Elle fit également exhausser le sol de l'ancien cachot, affecté à cette époque à la conservation des divers approvisionnements nécessaires à l'éclairage.

CHAPITRE V.

FAÇADE DE L'EST.

Le grand corps de logis de l'est, juxtaposé à la galerie orientale du cloître, comprenait : au rez-de-chaussée, la salle capitulaire, celle du Roi, le pavillon central de l'est, les salles des Gardes et de Toulouse; au-dessus, le dortoir de l'est, la salle commune, l'appartement du grand prieur.

Salle capitulaire.

La nouvelle salle capitulaire occupait, dans ce bâtiment, la même place que l'ancienne. Tracée sur un plan elliptique, elle s'ouvrait dans la galerie septentrionale du cloître, près du point où est placée la statue de la Sainte Vierge. C'est l'un des plus beaux et des plus imposants locaux de la maison conventuelle; c'était aussi le plus orné; il eût pu contenir six fois le nombre de religieux qui s'y sont assis.

Les baies des fenêtres de cette salle étaient, à l'intérieur, coupées jusqu'à la moitié de leur hauteur par le mur auquel étaient adossées les boiseries des hautes formes, qui se composaient de cent stalles; mais les verrières extérieures ne laissaient pas soupçonner cet agencement et montaient du sol jusqu'à la voûte. La régularité de l'ordonnance générale du bâtiment se trouvait ainsi maintenue.

Le vitrail de la baie centrale, sorti de l'officine de Pierre

Reynier, offrait la représentation du Sauveur, de grandeur plus que naturelle[1].

Les stalles étaient l'une des œuvres les plus remarquables de Thomas Lebègue, autre habile frère convers, et furent exécutées dans son officine placée dans la *Cour de la menuiserie*, voisine de celle de la Madeleine. Les panneaux de leurs hauts dossiers étaient séparés par des pilastres cannelés accouplés. Dans le champ de chaque panneau étaient sculptés des attributs relatifs à la religion, au sacerdoce, à la royauté; des sceptres fleurdelisés, des bâtons royaux de diverses formes, des mains de justice, des fleurs de lis, des diadèmes gemmés, des encensoirs et des étoles, la couronne d'épines, portant dans son champ le mot PAX, blason de la congrégation de Saint-Maur, les trois clous qui occupaient le champ de l'écusson de l'abbaye, la crosse abbatiale et des agencements des palmes. Des guirlandes de fruits et de fleurs s'épanouissaient au bas des panneaux et leur composaient une gracieuse et riche bordure.

La stalle priorale se distinguait entre les autres par une plus riche ornementation; sa patience portait sculptées en relief les lettres A. M. initiales des noms de dom André de Malaret, grand prieur, qui fit confectionner ces stalles et en fit don à l'abbaye. La stalle priorale fut mise en place le 20 mars 1781, et l'ouvrage entier était terminé à la fin du mois d'avril de la même année.

Les murs de la salle capitulaire au-dessus des dossiers des stalles dans l'intervalle des fenêtres et tout le côté opposé étaient ornés de grands tableaux magnifiquement

[1] Ms. de M. Gauthier, organiste de l'abbaye avant 1792.

encadrés, représentant des épisodes choisis dans l'histoire de l'Ancien Testament et dans l'Évangile.

Cette ornementation splendide, mais d'un caractère sérieux, faisait de cette grande enceinte un lieu sévère et imposant. Cette salle des assemblées était d'ailleurs à d'autres titres le lieu le plus vénérable du monastère, un sanctuaire révéré de ses habitants à l'égal de la basilique elle-même. Les tombes froides et muettes de ceux qui avaient été leurs frères n'étaient-elles point alignées dans la galerie adjacente presque jusqu'au seuil du chapitre [1]? Et sur ce point, bien plus qu'ailleurs, ne leur imposait-on point un silence garanti par l'importance de premier ordre qu'y avaient attachée les Constitutions? Tout sanctifiait cette salle. Certaines prières matinales et quotidiennes s'y sont élevées vers le ciel avec cet unanime élan qui attire les regards des anges. La sainte lecture du jour, la répartition du travail, les annonces faites aux frères, le *mandat* aux jours désignés [2], la déclaration de la coulpe, tout ce que nous avons décrit au sujet de l'ancienne salle capitulaire, et d'autres séances plus solennelles et mémorables pour ce cloître, ont laissé leur sceau dans ce lieu et le marquent d'une véritable consécration. C'est là que se sont traités des intérêts grands et sérieux, des questions intimes et importantes que ces murs n'ont point révélées; là que se sont faits ou proclamés les changements de

[1] Cinquante religieux profès reposent dans la maison impériale de Saint-Denis, sous le dallage de la galerie est du cloître. (*Registre ms. de la municipalité de la ville.*)

[2] Le *mandat* était une cérémonie religieuse consistant dans l'ablution des pieds de l'abbé et de tous les frères par les mains des *religieux semainiers*, accompagnée du chant de ces paroles de l'Évangile : *Mandatum novum dedi vobis, ut diligatis invicem.*

dignité, les avénements à toutes les charges et les mutations triennales de ceux qui en étaient investis. On peut dire que toute l'histoire intime de l'abbaye, en dehors des agitations qu'y vinrent jeter trop souvent les chocs de nos guerres civiles, eut son foyer ou son retentissement dans la salle capitulaire.

La salle capitulaire est placée au rez-de-chaussée du corps de logis qui fut achevé le premier. Son inauguration eut lieu le 8 janvier 1717; elle fut le témoin muet de plusieurs diètes triennales. Un chapitre général des plus importants pour tout l'ordre y fut ouvert solennellement le 6 octobre 1783. Peu d'heures après, les religieux de l'abbaye, les prieurs et les députés conventuels de tous les monastères réformés de la province de France en sortaient processionnellement aux grandes volées des deux bourdons et des quatre cloches qu'on appelait les Mazarines, et l'accord de ces grandes voix ne cessa de se faire entendre pendant la durée des trois messes solennelles qui furent chantées; elles célébraient alors l'avénement au généralat de dom Chevreux, l'une des lumières de l'ordre, et qui s'inscrivit plus tard parmi les martyrs lors de l'affreux massacre de la prison des Carmes (septembre 1792). Cette pompe fut la dernière pour la salle capitulaire. Que de préoccupations insolites y agitèrent les esprits pendant les trois années suprêmes données encore à l'abbaye! Que de conseils irrésolus, que d'anxieuses conférences durent marquer ces derniers jours! Là durent s'assembler les pères pour discuter, lors du décret qui abolit les vœux monastiques, le renvoi des jeunes élèves dont l'entrée dans le monastère avait marqué un jour de joie[1];

[1] On les nommait *les Candidats*.

là, plus tard encore, les jeunes profès, au moment de se disperser, vinrent sans doute, l'œil humide, demander la bénédiction de leurs pères et de leurs maîtres. Là enfin, restés seuls et les derniers avec quelques autres doyens des maisons déjà sécularisées, les anciens maintinrent encore jusqu'au moment de leur exil les exercices réguliers que ce qu'on appelait *la Loi* allait bientôt leur interdire; là ils durent se réunir pour prier et prendre conseil quand grondait si haut au dehors l'ouragan qui brisa leurs portes; là peut-être revinrent-ils, aux jours du solennel adieu, alors qu'on leur eut déclaré, au nom de la liberté affranchie, qu'ils n'étaient plus libres de servir Dieu dans le secret de leurs murailles et dans le lieu qu'ils avaient possédé de génération en génération depuis plus de onze cents ans. Ce dut être une heure imposante que celle où, pressant de leur front ces dalles où ils avaient tant de fois fléchi les genoux dans les jours de sécurité et de radieuse ferveur, ils dirent adieu, dans leur cœur, à cette solitude aimée, où peut-être plus d'un vieillard qui avait espéré y mourir et plus d'un jeune religieux qui comptait y passer sa vie collèrent en secret leurs lèvres sur cette terre regrettée, avant de relever leur corps de ce dernier prosternement.

Dans le cours du siècle dernier, par une dérogation qui avait eu peu d'exemples aux époques antérieures, mais qu'explique l'inachèvement des bâtiments de l'abbaye, la salle capitulaire se fermait pour les religieux et s'ouvrait pour le flot des hôtes dans les jours d'obsèques royales : l'état-major de la maison du roi y prenait ses cantonnements, et les religieux se plaisaient à l'appeler dans ces occasions la *salle militaire*.

La majesté de la salle capitulaire a péri avec ses richesses, son ameublement, ses verrières, et les hôtes dont le costume et le caractère surtout s'harmonisaient complétement avec ses austères splendeurs; elle frappe néanmoins par son étendue, par l'élévation de sa voûte et le plan elliptique de son vaisseau. C'est, dans l'attribution actuelle de la maison, un atelier de dessin consacré à la spécialité de la tête, et ouvert à environ cent soixante jeunes élèves; elles y étudient cet art sous la direction de dames qui ont préludé à leur talent comme elles le font elles-mêmes et occupé les mêmes bancs. Un maître en renom dirige en chef tout l'atelier. Ce maître a été pendant vingt-sept ans le célèbre Paulin Guérin. Son nom attache à l'ancienne salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Denis un souvenir récent encore, mais plein d'éclat, et qui vivra.

Jean-Baptiste-Paulin Guérin, né à Toulon en 1783, d'une famille sans fortune, mania d'abord de grossiers outils. Doué d'une âme naturellement religieuse et contemplative, grand et généreux par le cœur, poëte par l'imagination et le sentiment, il était prédestiné à la vie de l'intelligence et au culte enivrant des arts. L'immense nappe de la mer qui se déroulait à sa vue, son murmure perpétuel, la grande voix de ses tempêtes, l'éternel fracas de ses flots, la magie de ses accidents et la variété de ses aspects le faisaient rêver tout enfant, et placèrent dès lors dans ses mains le crayon du dessinateur. Il était peintre à dix-neuf ans et débutait à vingt-neuf par le tableau de *Caïn poursuivi par la vengeance céleste après le meurtre de son frère*, qui fonda sa célébrité[1].

[1] P. Guérin a laissé un très-grand nombre de toiles, dont nous avons le regret de ne pouvoir donner ici l'énumération.

Après l'ère mythologique, qui disparut avec l'Empire, la trempe biblique et rêveuse du génie de Paulin Guérin s'imprima sur toutes ses toiles et caractérisa désormais ses compositions. L'une d'elles, *Jésus mort et la mère de douleurs, entourée des apôtres et des saintes femmes*, lui valut la médaille d'or et fut envoyée à l'église catholique de Baltimore. La dernière qu'il ait achevée, un *Ecce Homo*, est également un chef-d'œuvre. Deux autres sont restées presque terminées sur le chevalet : *le Génie malheureux*, ou paraphrase de la parabole du Samaritain, et *le Christ à la colonne entre deux anges adorateurs*. Elles furent le chant du cygne. On est ému et palpitant en présence de ces belles compositions; on ne sait si dans ces deux scènes le poëte n'a pas surpassé l'artiste ou si celui-ci l'emporte sur le poëte.

L'âme de Paulin Guérin était trop sensible et trop délicate pour qu'il n'ait pas eu beaucoup à souffrir des réalités de la vie. Persécuté par de puissantes et haineuses rivalités, il y répondit noblement par l'exposition de ses inspirations les plus saisissantes. Il eût siégé à l'Institut si sa profonde modestie, jointe à un sentiment de dignité naturelle, ne l'eût constamment détourné du rôle de solliciteur. Nous n'avons vu en aucun autre réunis à un tel degré cette vertu évangélique, l'oubli sincère des injures, les égards pour ses détracteurs, une bienfaisance ingénieuse à se dérober, et un amour du sol natal qui remplissait ses yeux de larmes quand on parlait en sa présence des rivages de la Provence ou des grands aspects de la mer.

Recherché des sociétés, bien que s'y plaisant peu lui-même, il aimait à se concentrer dans son atelier et au sein de ses affections de famille. Il réunissait les richesses d'un

esprit cultivé au charme de la causerie, et ceux qui l'ont vu de plus près savent à quel point il joiguait les aspirations continues et l'austérité de l'ascète à la condescendante amabilité de l'homme du monde.

C'est cet artiste, ce poëte, cette juste célébrité, ce chrétien fort jusqu'au martyre, qui en 1828 était choisi pour directeur de la peinture et des ateliers de dessin dans la maison de Saint-Denis. Plein du souvenir des difficultés qui avaient entravé ses débuts et contrarié ses études, mais ne les rappelant jamais par la plus légère allusion, nul n'était plus propre que lui à apporter à ses élèves un professorat bienveillant et à relever leur courage. Les tribulations de sa vie leur ont été jusqu'à la fin et complétement inconnues. Sa mort, en 1855, a révélé seule en partie, avec beaucoup de nobles actes, les secrets de ces grandes luttes auxquelles sa noblesse d'âme n'eût point admis de confidents.

Les derniers moments de Paulin Guérin tinrent les sublimes promesses de cette généreuse vie. Ses adieux à ses cinq enfants furent une tendre prière, une adjuration solennelle de persévérer dans la foi et dans l'exercice constant des vertus pratiques, « car, leur dit-il, c'est là tout l'homme, et le reste n'est qu'illusion. » Les seules harmonies terrestres dont il demanda à ses filles de bercer ses luttes suprêmes furent le chant des belles hymnes : *O luce, qui mortalibus* et *Nunc dimittis servum tuum*, expression ardente et fidèle des aspirations de sa foi. La mort, qui lève tous les voiles dont la vie s'est enveloppée, révéla seule des mystères d'inénarrable bienfaisance ignorés de tous jusqu'alors, mais sus de Dieu et de ses anges. Des pleurs sincères et amers coulèrent à ses funérailles, radieuses et triomphantes

comme une rapide révélation des secrets d'un monde meilleur. Dans le sanctuaire voisin où elles furent célébrées, le chœur seul du *De profundis*, si plein des sanglots de la terre, si vibrant de l'appel de Dieu, rompit, en éclatant trois fois, le silence de la prière et les recueillements profonds où l'assistance s'absorbait. Quelques membres de l'Institut qui l'avaient souhaité pour collègue, des rivaux, restés ses amis, des élèves, restés ses fils, et des hommes de toute classe qui le proclamaient leur consolateur dans leurs âpres et dures voies, formèrent le nombreux cortége pressé autour de sa dépouille, et les hommes rudes et calmes qui creusent la dernière couche où sont descendus les cercueils furent saisis et remués de l'émotion de tous ces fronts et de la douleur qui planait sur ces funérailles.

M. Signol, grand prix de Rome, auteur de toiles renommées, a remplacé Paulin Guérin dans la maison de Saint-Denis. On y a universellement applaudi au choix de ce maître, dont l'intérêt pour ses élèves égale le remarquable talent; mais les vides que fait la mort dans les cœurs qui pleurent leurs proches ne peuvent être nivelés comme cette terre des tombes sur laquelle on plante des fleurs, et la maison de Saint-Denis compte encore des cœurs profonds et des âmes reconnaissantes qui ne savent point oublier.

Salle du Roi.

Placée entre la salle capitulaire et le pavillon central de ce grand corps de logis, cette salle offre un aspect aussi imposant que celle du chapitre et le réfectoire. Pendant les dépôts funéraires et les haltes de la cour et des princes, elle était cédée par les religieux aux grands officiers de la

couronne et à la maison civile du roi. Tapissée de tentures noires pendant les six semaines qui s'écoulaient jusqu'aux obsèques, décorée de draperies somptueuses lors des visites de la cour, elle montrait à découvert, aux jours ordinaires, le lambris dont Thomas Lebègue avait revêtu son pourtour.

Cette salle était ornée des portraits en pied du roi Louis XV et de la reine Marie Leczinska, peints par Nattier, peintre du roi, encadrés dans des bordures d'une extrême magnificence et donnés par Sa Majesté en 1770[1]. Le roi y était représenté debout et dans son costume royal. La reine, assise et dans l'appareil de la grandeur, mais sans les insignes royaux, était en robe de velours cramoisi, garnie de fourrure de martre; son noble visage était encadré dans une coiffure de dentelle noire, nouée avec grâce sous le menton; à côté d'elle, sur une crédence, reposait la couronne royale gemmée. Ces toiles furent lacérées sur place en 1792, ainsi que plusieurs de celles qui décoraient les salles de l'hôtellerie.

La salle du Roi avait quatre grandes cheminées en marbre blanc et en albâtre, dont la garniture était en argent; elles étaient dissimulées derrière des panneaux continuant les ciselures et les moulures du lambris, et glissant à volonté dans des coulisses invisibles, pour les découvrir ou pour les masquer. Sur l'une de ces cheminées, une grande toile de Restout fils, datée de 1758, et d'une belle exécution, représentait le cercueil de saint Louis porté à la

[1] Chacun des cadres de ces toiles était estimé 2,000 livres. Jean-Marie Nattier, peintre du roi, membre de l'Académie royale de Danemark, mourut à Paris le 7 novembre 1766.

basilique de Saint-Denis par Philippe le Hardi, son fils. Au second plan, se déroulait la longue file des religieux, du clergé séculier et des notables de la ville, s'avançant à travers la plaine pour recevoir le pieux dépôt. On voyait au fond du tableau la basilique élevant dans les airs sa flèche légère, les murs crénelés et l'arche profonde de la porte de la ville de Saint-Denis [1].

Le buste de Henri IV, en albâtre, ornait l'imposte de la principale porte d'entrée de cette magnifique salle.

Dans les solennités funèbres et dans les jours de réception, où les princes donnaient dans l'abbaye des repas de corps ou d'autres banquets d'apparat, la salle du Roi s'ouvrait à des tables couvertes d'un somptueux service. Une fois, le duc de Penthièvre, après avoir fait la revue de son régiment dans le *Jardin paré* du monastère, sous les fenêtres de la salle capitulaire et de celle des gardes, fit dresser pour ses officiers une vaste table dans cette salle et présida en uniforme le banquet qui leur fut servi.

Un autre banquet d'apparat y réunit, dans une circonstance semblable, le corps des officiers du régiment du Roi; le duc du Châtelet, leur colonel, présida la table.

La salle du Roi, placée à l'égard de la salle capitulaire sur le point que celle du parlement avait autrefois occupé, fut plutôt, dans l'abbaye reconstruite, une sorte de dépendance des salons de l'hôtellerie, et s'ouvrit aux grands et aux princes plus souvent qu'aux réunions des religieux.

La salle du Roi sert actuellement d'atelier pour le dessin de paysage et celui de genre et de fleurs. Rien n'y rappelle

[1] Ce sujet est gravé dans l'histoire de l'abbaye et de la ville par dom Félibien.

les splendeurs de son premier âge, hors l'étendue de son vaisseau.

M. Charles Rémond, grand prix de Rome et l'un de nos meilleurs paysagistes, fut longtemps le digne collègue de Paulin Guérin dans l'enseignement de l'art à Saint-Denis. Il dirige encore aujourd'hui avec la même sollicitude, dans l'ancienne salle du Roi, le genre de peinture qui lui doit son heureux développement parmi les élèves de la maison [1].

Pavillon central.

Le pavillon central, grand vestibule placé entre la salle du Roi et celle des Gardes, s'ouvre dans l'angle qui relie la galerie orientale du cloître à la galerie du midi. Cette salle est d'un bel aspect et d'une ornementation simple et noble. Elle est ornée de douze colonnes cylindriques à peine engagées dans les murs, mais gâtées par le mauvais goût de leurs chapiteaux, et quatre grandes niches ménagées dans l'épaisseur des murailles semblent avoir été destinées à des

[1] Nous ne citerons que les principales toiles de ce maître, et celles, en même temps, qui lui ont acquis son juste renom. Il produisit, en 1819, *Œdipe à Colone*, tableau qui partagea le prix décennal; en 1821, *l'Enlèvement de Proserpine*, grand prix de Rome décerné par l'Institut, et qui fait partie de la collection de peinture au palais des Beaux-Arts; *Marius à Minturnes*, maintenant au musée d'Angers; au retour de l'École de Rome, en 1826, *Tobie sur les bords du Tigre* et *Saint Michel terrassant le démon*, tableaux placés l'un et l'autre dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris; en 1823, une *Femme foudroyée au pied d'un châtaignier*, et *la Mort d'Abel*, tableau qui a valu à son auteur la croix de la Légion d'honneur: ce tableau fait partie du musée de Montpellier; en 1841, *les Prophètes de Baal précipités dans le torrent de Cison*: ce tableau, de 8 mètres sur 6, a été acquis par la liste civile et donné au musée de Reims. *La Mort d'Hippolyte* et *les Filles de Niobé*, grands tableaux devenus la propriété de M. de Foucocourt et placés au château du Belloy, sont les derniers tableaux importants dus au pinceau de M. Ch. Rémond; terminés en 1847 et 1848, ils ont couronné dignement sa belle carrière artistique.

statues qui n'y ont pas été placées, ou qu'en a peut-être arrachées la révolution de 1793. Trois larges arcades cintrées s'ouvrent à l'est sur le perron par lequel on descend à l'ancienne *platerie* du temps des troubles de la Fronde. Au XVIII[e] siècle, cette partie de la Cousture s'appelait le Jardin paré, et poussait ses verdures et ses brillants massifs de fleurs jusqu'à proximité des salles du Chapitre et des Gardes. Elle est aujourd'hui entourée de murs et livrée aux récréations des élèves.

Un phénomène d'acoustique se produisait dans ce pavillon avant les changements modernes qui ont été faits à ses clôtures : deux personnes placées dans ses deux angles opposés en diagonale entendaient réciproquement les paroles qu'elles prononçaient à voix très-basse, et qui ne frappaient point l'oreille des personnes les plus voisines; il semblait que le son leur vînt d'en haut, et de l'angle droit opposé à celui où elles se trouvaient[1].

Salle des Gardes.

Une salle plus vaste encore que celles que nous venons de décrire se développe entre le vestibule central et le pavillon du sud-est. Quatre cheminées colossales s'y dérobaient derrière des panneaux mobiles, faisant partie du lambris sculpté appliqué partout sur les murs, et devenaient ainsi en été complétement invisibles.

Avant 1792, ce long et spacieux vaisseau retentissait de temps en temps du bruit du maniement des armes et du choc des éperons sur les dalles. D'étincelantes panoplies

[1] La même singularité avait lieu dans l'une des salles du prieuré royal de Saint-Martin-des-Champs, à Paris.

étaient quelquefois suspendues le long de ses murs et y formaient des ornements d'un caractère belliqueux. Ses hôtes étaient en effet, pendant les dépôts qui précédaient le jour des obsèques royales, les gardes du corps du feu roi, et on appelait ce local la salle des Gardes. C'est là qu'était placé, pour y demeurer pendant les quarante jours du dépôt, le catafalque ou cercueil simulé du prince; c'est là que deux fois chaque jour, quand la table était dressée pour les gardes, un trône vide était placé au haut bout devant le couvert, et qu'un héraut criait trois fois : « Le roi est servi ! » et ensuite : « Le roi est mort! » Après cette formalité seulement, le mouvement se produisait, et les gardes du corps prenaient place à table. Ce cérémonial était observé jusqu'au jour de l'inhumation.

On ne peut douter que l'ancienne salle des Gardes ne fût décorée avec splendeur. Si déchue que fût l'abbaye de son opulence passée, elle conserva jusqu'au dernier jour la grandeur et la dignité que lui commandait sa noblesse; mais ni le manuscrit du bénédictin dom Robert ni celui de M. Gauthier, organiste de l'abbaye, n'entrent dans aucun détail sur ce sujet.

La salle des Gardes est devenue, le 2 février 1828, la chapelle de la maison de Saint-Denis. Ses murailles à peu près nues, son extrême simplicité, que ne rehausse aucun caractère architectural, surprennent l'œil du visiteur, ébloui des splendeurs de la basilique et frappé des grands souvenirs et des dimensions colossales de l'abbaye. Rien n'y attire le regard; elle est décorée de peu de tableaux et ne possède qu'un seul ouvrage de sculpture, un groupe intitulé *Pitié :* c'est une figure de femme assise, soutenant entre ses bras le corps du Sauveur expiré. Catholique par l'intention,

mais très-profane par l'esprit et très-païenne par la forme, cette œuvre du ciseau de Pradier fut offerte par son auteur, il y a peu d'années, le jour où sa fille, élève de la maison, fit sa première communion dans cette chapelle. Pradier chérissait cette enfant; mais il mourut encore jeune; et son élève favori crut en vain conjurer le même sort pour sa fille, en s'assurant le droit de se dévouer sans mesure à cette vie qui chancelait. Cette union à peine nouée, elle allait rejoindre le père dont elle venait de quitter le deuil. Quels rêves de long avenir, de vie fortunée et brillante a dévorés leur mausolée! Ni le renom ni la jeunesse n'arrêtent les coups de la mort! Que Dieu compte à la jeune femme le sacrifice des beaux jours qu'elle se promettait, sans doute; au père, un génie jeune encore que l'avenir eût épuré. Silence, ô critique sévère! cette œuvre que vous proscriviez n'est plus un monument païen, mais une mémoire touchante; inclinons la tête et prions!

La chapelle de la maison de Saint-Denis a été consacrée, en 1828, sous l'invocation de la Sainte Vierge, de saint Denis et de tous les saints. Toutes ses pompes religieuses sont radieuses et sereines comme la jeunesse qui s'y réunit chaque jour. Quand est venue la Fête-Dieu, on voit s'aligner près du sanctuaire les plus jeunes élèves de la maison, enveloppées de voiles blancs et le front couronné de bluets champêtres. Elles portent dans la corbeille suspendue à portée de leur main des flots de roses effeuillées dont elles sèmeront la neige devant le Très-Saint Sacrement; elles marchent devant le dais dans la procession de ce jour: aussi est-ce une récompense que cette charge de fleuriste; et celles à qui leur jeune âge permet d'aspirer à un tel hon-

neur savent que le privilége de marcher en ce jour de fête sous l'œil immédiat de Dieu et à l'ombre de sa présence doit être acheté par des sacrifices.

Le jour de la première communion est aussi l'une des fêtes les plus brillantes de la chapelle. Toute la maison s'y prépare par huit jours de recueillement et de retraite plus profonde. Les études sont suspendues; les trois aumôniers ordinaires s'effacent temporairement, et un prédicateur étranger à la maison monte trois fois par jour en chaire pour développer les grandes vérités du catholicisme et disposer les consciences à un renouvellement intérieur. Là se sont assis tour à tour des célébrités reconnues et des hommes d'un haut mérite et d'une éminente vertu : des prélats chargés de travaux et de dignités dans l'Église; des martyrs rapportant des régions lointaines du monde et des derniers confins des mers de riches et beaux souvenirs et des fronts rayonnant de joie avec leurs membres mutilés; un grand nombre de ces apôtres qui vont de cité en cité pour évangéliser les âmes et transformer de fond en comble la face morale des villes et celle des populations; tous ces hommes et beaucoup d'autres ont ému de leur voix puissante la chapelle de Saint-Denis.

L'ordre parfait et inviolable établi dans le cérémonial observé dans cette chapelle, et les harmonies attachées au voisinage des jardins, sous un ciel ouvert et immense, parmi tous les bruits et tous les murmures de la campagne, impriment un charme profond aux pompes religieuses qui s'y succèdent. Le jour de la première communion, plus de trois cents jeunes élèves renouvellent le grand acte accompli par les premières communiantes. Toute la maison, sur

deux files, s'avance vers le maître-autel, s'agenouille sur le degré et redescend gagner ses places dans un silence, avec un ordre et dans un recueillement qui n'ont leurs pareils qu'au fond des retraites cloîtrées. Dans cette heure de paix céleste, l'orgue module incessamment ses plus suaves harmonies; tous les fronts sont transfigurés; un reflet de la joie du ciel revêt d'une beauté sérieuse la mobilité des traits de l'adolescence, et prête à toutes les physionomies un rayonnement surhumain.

Les pompes funéraires elles-mêmes ne sont pas exemptes à Saint-Denis de cette merveilleuse sérénité. Le cercueil d'une jeune élève, orné d'une draperie blanche et d'une couronne de boutons de fleurs d'oranger, est porté au pied de l'autel et déposé sur son palier, escorté des condisciples de l'enfant retournée à Dieu. Les chants montent de toute part, amollis par de pieuses larmes; ensuite la jeune dépouille s'en va lentement transportée le long du jardin des élèves jusqu'au cimetière particulier de la maison, enseveli sous des ombrages, dans l'angle nord-ouest du parc. Nous n'oublierons de notre vie une de ces inhumations dans ce poétique champ de repos. C'était aux derniers jours de mai; le ciel n'avait pas un nuage; tout s'épanouissait au parc; le cortége glissait sans bruit entre deux champs de hautes herbes. Les merisiers, le genêt d'or, l'épine blanche en pleine fleur, secouaient sur tout le parcours une pluie de rosée récente et de corolles effeuillées. La morte n'avait pas sept ans. On chanta sur la fosse ouverte de cette jeune et pure enfant l'hymne glorieuse des anges; et, pendant sa modulation, des rossignols et des fauvettes, faisant assaut de mélodies, mêlèrent aux chants de l'Église, couverts par

leurs voix obstinées, leurs plus mélodieux accords et leurs fugues les plus perlées.

Les élèves sont chargées exclusivement du plain-chant de tous les offices; soutenues par le jeu de l'orgue, elles exécutent à la tribune les messes et les autres inspirations catholiques des plus célèbres compositeurs. Ces voix angéliques, accordées par une méthode et une habitude d'ensemble que ne désavouerait pas le Conservatoire, ont inspiré à Massimino, qui en fut longtemps le directeur, des messes brillantes et des motets du plus beau style. Saint-Denis, autrefois si renommé pour les chants de son sanctuaire, n'est pas, sous ce rapport du moins, tout à fait déshérité de ses gloires.

Chapelle sans luxe, sans style et sans éblouissement pour les yeux! si tu n'as ni l'attrait sévère des constructions du moyen âge, ni leurs colonnes gracieuses, ni les fleurs de pierre sculptées qu'un art splendide et raffiné fit épanouir sur leur front, ni les harmonies des ogives et du jour vague et coloré qui glisse à travers les verrières; si tu manques de poésie et de charme pour le regard, tu as ton perpétuel silence, la présence du Dieu de paix descendu dans ton sanctuaire, le cercle annuel de tes pompes et les mélodies séraphiques dont tu retentis chaque jour : ineffaçables impressions, mémoires bénies et brillantes, gravées dans le cœur des élèves jusqu'au dernier soir de leur vie, sur quelque sol, sous quelque ciel que la destinée les disperse! Combien, devenues jeunes mères, t'amènent leurs petits enfants et demandent à ton autel, pour ces frêles et chères têtes, les mêmes bénédictions qu'elles-mêmes en recueillirent! Combien, devenues religieuses, le front ceint du bandeau des vierges et

les traits cachés sous leur voile, ayant perdu tout souvenir de leur passage dans le monde et jusqu'à celui de leur nom, ont tenu à bonheur insigne de venir assister un jour à l'une des solennités auxquelles elles participèrent enfants! Combien n'en avons-nous pas vu, ramenées vers tes murs bénis par la mémoire du passé, se précipiter sur tes dalles et les inonder de leurs larmes, incliner leur front dans leurs mains pour remonter, sous l'œil de Dieu, le flot de leurs jeunes années, et ne sortir longtemps après de l'absorption de leur extase qu'à la suite d'un de ces rêves qu'on trouve surtout dans tes murs et sous les ailes de tes anges!

Le temps, dont le vol est si prompt, consacrera-t-il bien longtemps la dernière attribution de ce sanctuaire? Il a déjà été question de construire une chapelle voûtée et d'un style noble et chrétien sous l'allée de tilleuls du sud, parallèlement au corps de logis de la pharmacie; une question matérielle semble avoir paralysé ce projet. Mais les années raviveront ou amèneront tôt ou tard des combinaisons imprévues; l'homme élève, le temps détruit, et rien ne demeure le même au milieu de ce grand travail qui change les lieux et les êtres.

Pavillon sud-est; salle de Toulouse, de Penthièvre ou des Princes légitimés.

Ce pavillon, magnifiquement décoré et destiné à la réception d'une partie de la cour, dans ses haltes à Saint-Denis, s'appelait le *salon de Toulouse*, le *salon des Princes légitimés*, la *salle de Penthièvre*. On y accédait, à l'intérieur de l'abbaye, par la salle des Gardes (actuellement la chapelle). Ainsi que dans les autres salles, deux grandes

cheminées en marbre y étaient masquées ou découvertes à volonté par le jeu de panneaux mobiles de même moulure que le lambris, sorti de l'officine du frère Lebègue.

Cette salle était décorée de quatre toiles magnifiques : c'étaient les portraits en pied de M. le comte de Toulouse, de M. le duc de Penthièvre, de Madame la princesse de Lamballe, et de sa fille, Madame la duchesse d'Orléans. Ces portraits avaient été donnés par M. le duc de Penthièvre. Œuvres de prix, rehaussées encore par la magnificence de leur bordure, ils furent mutilés, en mars 1792, par l'effervescence des vandales de cette époque, avant même d'être enlevés de leur place.

La salle de Penthièvre occupait le pavillon du sud-est en totalité, aussi spacieuse et non moins ornée que celle des Princes du sang, le plus méridional des locaux de l'hôtellerie. Elle s'ouvrait par trois grandes portes cintrées et trois perrons de plusieurs marches, à l'est, sur l'une des deux longues allées de tilleuls du *Jardin paré;* au sud et à l'ouest, sur le gazon du réfectoire communiquant au potager par une pente peu sensible. Ses grandes fenêtres cintrées réfléchissaient les feux du jour dans leur double rang de verrières, et son dallage se composait de carreaux de pierre de liais et de marbre bleu.

Dans le fronton du pavillon de Penthièvre, à l'est, du côté du *Jardin paré*, était sculpté l'écu de France chargé des trois fleurs de lis d'or; dans celui du midi, qu'on aperçoit de la grande route de Paris à Saint-Denis, sont restées les armes de la congrégation réformée de Saint-Maur, le mot *Pax* dans le champ d'une couronne d'épines.

La salle de Penthièvre est aujourd'hui la sacristie. Coupée,

réduite et subdivisée en tous sens, elle n'a plus rien d'elle-même; le sanctuaire de la chapelle en a envahi plus d'un tiers; le reste est partagé entre l'habitation du sacristain, la sacristie proprement dite et des dépendances.

Dortoirs.

Deux magnifiques galeries voûtées règnent au-dessus du grand réfectoire et du vaste ensemble de la salle capitulaire, de celles du Roi, des Gardes et des Princes légitimés; ce sont les dortoirs, divisés dans toute leur longueur en trois nefs par deux rangs d'arcades reposant, à leurs retombées, sur des piliers quadrangulaires [1]. On est saisi d'admiration sur le seuil de ces galeries, dont l'élévation, l'étendue et les longues files d'arceaux offrent un ensemble plein d'harmonie et du plus imposant effet.

Chacune des nefs latérales formait, du temps des religieux, un rang séparé de cellules. Chaque cellule occupait une seule arcade et s'ouvrait sur la nef centrale [2]. Quatre-vingt-dix-huit cellules s'alignaient ainsi à la file dans ces magnifiques dortoirs; mais le nombre des religieux stationnaires dans l'abbaye ne dépassant pas celui de cinquante au moment de la sécularisation, les anciens d'entre eux occupaient, dans le dortoir, deux cellules : l'une était le sanctuaire de leur repos, l'autre celui de leurs études. Il restait encore, à ce compte, des cellules inhabitées pour les candi-

[1] On comptait simultanément dans ces deux dortoirs, régnant l'un à l'est, l'autre au sud, quarante-neuf travées, c'est-à-dire quatre-vingt-dix-huit arcades. Plusieurs sont murées aujourd'hui.

[2] Les emplacements des cellules, encore très-reconnaissables, offrent 2 mètres 62 centimètres de largeur sur 3 mètres 13 centimètres de profondeur.

dats et pour les frères de passage, puisque les religieux en charge avaient des logis séparés, dans des locaux hors des dortoirs, tels que les appartements du prieur, du religieux dépositaire, des pères procureur, cellérier, bibliothécaire, archiviste, du religieux préposé à la sacristie, etc.

La nef centrale des dortoirs atteignait d'un seul jet la voûte; mais, dans les deux nefs latérales, un plafond uni était établi sur les deux rangées de cellules, à la hauteur de la ligne où s'arrête la retombée des arcades. Ce plafond servait de plancher à deux longues galeries ajourées, continues et sans divisions, qui régnaient d'une extrémité à l'autre des nefs latérales et qui versaient à l'intérieur, par leur longue suite d'arcades, l'air et la lumière à la grande nef.

Les Constitutions de Saint-Maur fixent d'étroites dimensions aux fenêtres des cellules : aussi les grandes croisées des dortoirs, pareilles en apparence à celles du reste de l'abbaye, sont-elles de vrais trompe-l'œil, disposés en vue de l'harmonie générale de l'édifice; elles offrent, à l'extérieur, l'aspect des grandes croisées du XVIII[e] siècle, formées d'une baie rectiligne et d'une imposte surbaissée. Toutefois l'imposte n'appartient pas aux cellules, mais aux galeries latérales superposées à leur plafond. La baie inférieure de la croisée éclaire seule les cellules, et sa largeur même n'est qu'illusoire; un rang de grands carreaux de vitre, appliqués de chaque côté le long des baies et des impostes sur la muraille vive et nue, leur prête l'apparence de la largeur qu'on n'a point voulu leur donner.

Les cellules étaient parquetées en point de Hongrie, tandis que, comme tous les corridors et les grands locaux du monastère, la nef du milieu était dallée en pierre de liais.

Le numérotage des portes, différent de celui des appartements des hôtes et de l'infirmerie, consistait en chiffres romains tracés sur de petits cartons cloués au-dessus du chambranle.

Dans chaque porte de cellule était découpée une ouverture ovale qui se fermait à l'intérieur par une planchette carrée adaptée, par sa partie supérieure, à de petits gonds. Aux portes des cellules de quelques religieux en dignité, cette ouverture était masquée, à l'intérieur, par une boîte dans laquelle on jetait leurs lettres et qui interceptait le regard. Un crampon de fer adapté en dehors au chambranle de chaque porte soutenait un sac qui livrait et recevait alternativement, aux jours désignés, le linge destiné au blanchissage et le linge qui en revenait.

La cloche du dortoir était suspendue dans le belvédère qui surmonte cet édifice. Sa voix était sonore et harmonieuse; elle sonnait le réveil, les exercices des jeunes profès et des candidats, les assemblées capitulaires, les offices, et devançait l'heure de cinq minutes, afin que chaque exercice commençât au moment déterminé par la règle.

Au centre du dortoir, contre le mur oriental, à côté de la corde de cette cloche, était placée la boîte aux lettres pour le commissionnaire de Paris. On voyait au-dessus de la boîte, à une certaine hauteur, la pendule qui mesurait les courts sommeils des religieux et les heures de leurs travaux. C'est sur ce même point qu'une grande lampe en tôle peinte et en forme de couronne, placée à demeure, projetait sa lumière dans le dortoir. Une autre grande lampe roulante était placée à l'extrémité opposée, à portée de l'appartement du père prieur.

On voit encore à l'extrémité sud de la nef centrale de ce même dortoir de l'est, près du grand balcon ouvert sur le potager, le tracé de la méridienne que grava sur son dallage le savant religieux dom Bedos de Celles; sa ligne est coupée, dans sa partie supérieure, par le signe de la balance et par le signe du bélier, et dans sa partie inférieure, par le signe de l'écrevisse. Le rayonnement du soleil venait frapper ce signe à midi, en glissant à travers un trou pratiqué dans le vitrail en tôle peinte enchâssé dans le chambranle de la porte-fenêtre du grand balcon.

Les séparations des cellules et les deux longues galeries qui leur étaient superposées furent démolies en 1794, deux ans après la sécularisation des religieux; les dortoirs, convertis en salles d'hôpital militaire pour les soldats infirmes ou blessés des armées françaises, reçurent la forme de vastes galeries, sans subdivisions transversales; leurs trois nefs occupèrent également toute la hauteur de l'étage, ainsi qu'on le voit aujourd'hui. Cette attribution temporaire dura quinze ans[1]. Dans cette longue période, on vit les milices terrestres envahir le camp dévasté des saintes milices de Dieu; les vies les plus aventureuses vinrent temporairement faire halte au cœur intime des retraites qui avaient abrité les plus immobiles et les plus muettes des existences; et peut-être plus d'un soldat, blessé au pied des Pyramides, y déroula, dans des récits pleins de verve et d'animation, les tableaux alors insolites des bivouacs français au Caire, à Rosette ou aux bords du Nil, au lieu même où le religieux, bercé dans les écrits des Pères, parcourait la nuit, dans ses rêves, les solitudes de Nitrie et le grand désert de Scété.

[1] Cette attribution des dortoirs cessa en 1809.

Le décret impérial qui, en 1811, transforma le monastère en institut d'éducation pour les filles des légionnaires, modifia, sans la changer, la physionomie des dortoirs. Quatre rangs de petits lits blancs sont adossés aux deux lignes d'arcades qui les partagent en longueur. Partout, dans ces dortoirs immenses, ruissellent l'air et la lumière. De leurs fenêtres, au midi, le regard embrasse la plaine de Saint-Denis, depuis Pantin et Baubigny jusqu'aux racines occidentales de Montmartre, et va s'arrêter, au couchant, au front du mont Valérien. La vue qui se déploie vis-à-vis le flanc du dortoir de l'est est plus solitaire et plus verte : ce sont le jardin des élèves, les vastes ombrages du parc, les campagnes de la Court-Neuve, de Dugny et d'Haubert-Villiers, dont on voit se grouper les masses et poindre à l'horizon les clochers aigus.

Le sommeil de l'élève de Saint-Denis est précédé de la prière ; son dortoir a pour ornement l'image seule du Sauveur. Son réveil, sonné par la cloche, est toujours paisible et serein. C'est aux anges à dire seuls dans quel pays planent ses rêves. Elle aura plus tard, dans sa vie, des joies plus piquantes et des jours plus accidentés que n'en compta son premier âge, mais jamais des repos plus purs, des réveils plus insoucieux et plus de rayons dans ses songes.

Dormez toujours sous l'œil de Dieu, aimable et candide jeunesse ! et que la riante mémoire de vos sommeils de Saint-Denis soit toujours, au fond de votre âme, comme un préservatif puissant contre les suggestions perfides qui pourraient lui laisser plus tard la flétrissure d'une honte ou la blessure d'un remords !

Grand chauffoir.

Le vestibule du dortoir de l'est, dont la haute et large fenêtre s'ouvre sur la cour des Valois, était en même temps la salle commune, le grand chauffoir du monastère et la *raserie*[1]. Cette salle, qui a gardé son ancien dallage, faisait alors comme aujourd'hui communiquer le quartier de l'infirmerie avec le dortoir. A côté de la porte de celui-ci était suspendue au mur la tablette où était inscrit, chaque semaine, l'ordre des offices divins, dont la célébration absorbait la plus grande partie des jours et des nuits des habitants du monastère. Chacun y était informé du genre de part active et de la fonction personnelle qui lui écherraient dans ces pompes. On y lisait, par exemple, avec la désignation du jour, de l'heure et de l'office : « Le R. P. cellérier, diacre; « le R. P. dépositaire, sous-diacre. » Les simples profès n'étaient désignés que par le numéro de leur cellule : « Le n° 25, « acolyte; le n° 39, thuriféraire, etc. »

Appartement du prieur.

C'est dans la continuation du dortoir, à l'est, le long de la salle commune, qu'était pratiqué l'appartement du père prieur, non plus ce potentat du cloître qui avait ses grands jardins à part et sa maison seigneuriale, mais cet austère religieux tel que l'avait fait la réforme de Saint-Maur et à qui son gouvernement triennal n'apportait qu'une lourde

[1] La tête et la barbe des religieux devaient être rasées deux ou trois fois par semaine, et de plus à toutes les veilles des fêtes. Le petit chauffoir était situé au premier étage, entre les extrémités de l'hôtellerie et du réfectoire; c'était la salle servant de classe aux jeunes profès (classe blanc liséré actuelle).

charge, des honneurs à peine sensibles et une responsabilité pleine de soucis. Cet appartement, composé d'abord d'un étroit cabinet et d'une cellule, fut agrandi et lambrissé sous le priorat et par les soins du savant dom de Malaret. Il réunit alors trois pièces parquetées en point de Hongrie. La première était lambrissée depuis la voûte jusqu'au sol, et le frère Lebègue en avait fait et sculpté la menuiserie; au-dessus de la cheminée, en beau marbre, était placé un crucifix, qui était lui-même une œuvre d'art. Cet appartement communiquait au nord avec l'infirmerie, à l'ouest avec la salle commune, où l'on voit encore ses trois arcades bouchées, et au sud avec le dortoir. Ce lieu a la consécration, la dignité d'un sanctuaire : là se sont succédé des hommes d'une science rare et d'une éminente vertu, parmi lesquels se distinguèrent dom Boudier, le *père des pauvres*, et dom de Verneuil, le dernier supérieur de ce monastère et l'un d'entre ses religieux qui supportèrent leur exil avec la plus noble attitude et la plus admirable résignation.

La transformation de l'appartement du prieur est complète : les trois pièces n'en font plus qu'une; les murs sont nus et dépouillés, le parquet a fait place à un carrelage, et on a disposé ce lieu en *lavabo* pour les élèves.



CHAPITRE VI.

GALERIE DES SEPT-SACREMENTS. — ATELIER DES BRODEURS EN OR, EN PERLES ET EN PIERRERIES. — OFFICINE DU VÉTURIER.

Le corps de logis qui borne le préau au nord-est se compose d'un seul étage entre le rez-de-chaussée et le comble; cet étage, superposé aux arceaux de cette partie du cloître, était, du temps des religieux, une galerie d'apparat. Percée dans toute la longueur qui regarde sur le préau, elle était décorée, du côté qui longe l'abbatiale, de la magnifique collection des tableaux des *Sept Sacrements*, copiés d'après le Poussin, et portait pour cette raison le nom de galerie des Sept-Sacrements. On sait que cette œuvre splendide, l'une des plus religieuses inspirations de son auteur, respire la sévérité des siècles primitifs du christianisme. La création originale du tableau de l'*Extrême-Onction* ne sera jamais surpassée. Dans les jours de leur dispersion, après les orages sanglants de 1793, les religieux se rappelaient avec admiration et regret la beauté de la galerie des Sept-Sacrements, et surtout des tableaux qui la décoraient. « Ils « sont connus, dit naïvement dom Robert, l'un des bannis « de cette époque, surtout celui du *Mariage*, où un enfant « nu, accoudé à une colonne, a sur une jambe une échappée « de rayon de soleil si frappante, qu'on regarde d'où part « ce rayon, qui n'est qu'en peinture. »

Tous les corridors du monastère communiquaient, au

moyen de la galerie des Sept-Sacrements, avec un splendide escalier qui partait du point central de la galerie et aboutissait à la basilique. Des galeries hautes du comble de cette dernière, on voit dans la paroi de celle des Sept-Sacrements les vestiges du pignon et de la baie d'une ancienne porte murée; c'est sans doute celle qui débouchait sur cet escalier.

A l'extrémité de la galerie des Sept-Sacrements, du côté du corridor de la Bibliothèque, se déploie, derrière deux piliers, un élargissement de la galerie : ce fut l'atelier des brodeurs en or, en soie et en pierreries avant que leur officine fût transférée à côté du logis des Suisses, dans le bâtiment du Trésor. Alors un catéchisme spécial et une instruction religieuse y réunissaient, dans la matinée de chaque dimanche, tous les gens de service du monastère. Cette salle est maintenant une classe.

L'extrémité orientale de la galerie des Sept-Sacrements communique par quelques degrés à une salle jadis vaste, mais aujourd'hui subdivisée, et dont le démembrement principal est devenu un passage; ses murs sont encore décorés d'arcades appliquées sur mur et taillées dans la pierre vive, à la retombée de l'une desquelles est sculptée une fleur de lis : c'est l'ancien atelier des confectionneurs ou tailleurs de frocs (l'ancien *sartrain* du moyen âge), transféré plus tard dans un emplacement situé entre la cour des Valois et le collatéral nord de la basilique. Des *couturiers* frères lais, bedeaux ou huissiers, sous la direction du convers qu'on appelait le *véturier*, y travaillaient paisiblement au bruit des graves mélodies qui leur arrivaient de l'abbatiale par ces lancettes géminées découpées autour du chevet

dont une distance de quelques mètres sépare l'officine du véturier.

Les tableaux des *Sept Sacrements* furent arrachés de la galerie, en 1792, par les mains qui s'approprièrent les autres richesses de l'abbaye; leurs cadres tentèrent sans doute la cupidité des dévastateurs; les toiles, dédaignées peut-être, ou même soustraites et préservées par de pieuses mains, échappèrent probablement à la destruction. Il y a tout lieu de présumer que ce sont les mêmes qu'on voyait suspendues peu d'années après, destituées de leurs bordures, dégradées par le frottement et tout à fait inhonorées, dans la basse nef méridionale de l'église paroissiale de Saint-Germain-des-Prés, à Paris[1]. Plus tard, elles y étaient remplacées par de grandes toiles modernes, et gisaient, roulées et empaquetées, dans les combles de cette église, lorsque, en 1821, M. l'abbé Marie, alors curé de cette paroisse, les découvrit dans cet oubli; il en reconnut le mérite, les fit tirer de la poussière, trouva et racheta plus tard, chez un brocanteur, deux de ces tableaux qui manquaient, livra toute la collection aux restaurations les plus urgentes[1]; puis, la petite dimension de ces toiles les rendant peu propres à orner les nefs de l'église, il les recueillit, dans un but de conservation, au presbytère de Saint-Germain-des-Prés, où on les voit encore aujourd'hui[2].

[1] L'une de ces restitutions rétablit, dans le tableau du *Baptême*, la tête de saint Jean-Baptiste, complétement anéantie par l'effet de la pression et du frottement.

[2] L'œuvre originale du Poussin, qui réunissait en sept toiles les tableaux des Sept Sacrements, a été consumée, dit-on, dans l'incendie qui a dévoré la plus grande partie des trésors de la Tour de Londres.

Les tableaux des Sept Sacrements ont été copiés à l'huile par Nicolas Loir

Quant à la galerie des Sept-Sacrements, dévastée et déshonorée, elle fut, ainsi que la basilique, meublée, pendant la cherté de 1794, d'un nombre de moulins à bras et de leur essaim de meuniers, stationnairement occupés à moudre le blé apporté par quiconque était assez heureux pour s'en procurer. Ses locaux, divisés en salles, sont occupés, en ce moment, par plusieurs des plus jeunes classes

élève favori du Poussin, dont il reproduisit les inspirations avec un si rare bonheur, qu'il est difficile de distinguer l'œuvre de l'élève de celle du maître.

Lacombe, dans son Dictionnaire des beaux-arts, publié en 1753, signale l'existence d'une collection des tableaux des Sept Sacrements dans la galerie du Palais-Royal, à Paris, et celle de cinq d'entre les toiles qui composent la collection au musée ou au Capitole de Toulouse, à savoir : le Mariage, la Pénitence, la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction. Une circonstance curieuse nous a révélé l'existence d'une autre collection de tableaux des Sept Sacrements, collection évidemment très-ancienne et sans doute perdue de vue à partir de son origine. Le couvent des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, situé à Rouen dans la partie haute de la ville, rue du Petit-Maulevrier, possédait encore en 1852, dans une chapelle depuis longtemps abandonnée, une collection complète de ces tableaux; ils étaient entièrement recouverts de salpêtre, de végétation, et tout à fait méconnaissables. A cette époque, les religieuses, faisant exécuter des réparations dans cette chapelle et trouvant l'état de ces toiles peu en harmonie avec la restauration du sanctuaire, les offrirent comme un à-compte au peintre en bâtiments chargé des travaux; celui-ci les accepta et s'empressa de les convertir en numéraire. Ces tableaux sont peints sur toile rouge d'un grain très-fort; chaque toile dépassait le châssis de vingt centimètres environ en tous sens, et cette partie de toile surabondante était sans apprêt. Les connaisseurs qui ont vu ces toiles pensent qu'elles ont dû être envoyées d'Italie, roulées; ils ont remarqué qu'elles ont les mêmes dimensions que les gravures de Jean Pène, et ne sont pas éloignés de croire qu'elles ont dû servir de modèle à cet artiste pour la gravure de ses tableaux. Cet œuvre, restauré et rentoilé avec le plus grand soin, est en la possession de M. J. Claye.

Jean Pène a exécuté la gravure à l'eau-forte de la collection des Sept Sacrements; il en existe une autre de Gérard Audran, et celle encore qui a été faite d'après l'œuvre de ce célèbre graveur par son neveu Benoît Audran. Ces gravures ont un grand prix.

de la maison de Saint-Denis. Des jours découpés dans leur partie haute, et qui ont vue sur les grands murs de l'abbatiale, on aperçoit quelques-unes des statues des *Sept Péchés capitaux* et de leurs dérivations sculptées en grandeur naturelle à la base du couronnement des deux tourelles du transsept. Parfois, peut-être, quelque enfant, plus réfléchie que ses compagnes, regarde avec étonnement ces figures mystérieuses suspendues si haut dans les airs, presque toutes penchées vers elle, celles-ci aux yeux flamboyants et à l'attitude agressive, celles-là au sourire perfide et à la pose nonchalante. Souvent aussi, les soirs d'été, l'œil fixé sur l'abbatiale, dont elle ne voit que les murs, elle écoute, émue et rêveuse, les chants des enfants de chœur qui essayent sous les yeux de leurs maîtres les hymnes de la prochaine solennité. Ces chants, à cette heure du jour, modulés dans la solitude et répercutés dans la basilique déserte, ont un caractère angélique. La jeune enfant, devenue femme, se ressouviendra quelque jour de ces statues énigmatiques et de ces chants qui la berçaient; elle saura, à cette époque, que les tentations de la vie et toutes ses tribulations menaçaient au-dehors du cloître son insouciante jeunesse, et que les joies de la vertu, les encouragements d'en haut et tout ce qui guérit le cœur viennent du fond du sanctuaire, comme ces pures mélodies qui ravissaient son premier âge dans la maison de Saint-Denis.

CHAPITRE VII.

LE CLOÎTRE.

Disposition générale.

Le cloître de la nouvelle abbaye est assis sur un plan carré; ses arcades à plein cintre, appuyées à leurs retombées sur de massifs et lourds piliers, entourent un vaste préau planté de fleurs et d'arbustes. Chacune des galeries de ce cloître est longue de soixante-neuf mètres, large de cinq mètres quarante centimètres, et compte quatorze travées en dehors des voûtes des angles, ce qui forme soixante arcades.

Le cloître est adossé, au nord, à l'étroite cour qui longe le collatéral méridional de la basilique; au sud, à la cuisine maigre des anciens bénédictins et au réfectoire; vers l'est, à la salle capitulaire et à celle qui s'appelait le *salon du Roi;* vers l'ouest, à une rangée additionnelle d'arcades assise le long de l'hôtellerie.

Différentes de celles de l'ancien cloître, formées d'ogives si élégantes et si richement découpées, les galeries de celui-ci sont néanmoins hautes et vastes et d'un caractère imposant.

La vénérable croix de pierre qui existait encore en 1700 au centre de l'ancien préau devait être remplacée, dans la nouvelle abbaye, par une statue de la Sainte Vierge, de saint Benoît ou de saint Maur, qui devait dominer le bassin

circulaire d'une fontaine jaillissante[1]. Ce projet n'a point été mis à exécution, et la croix de bois qui occupe la place destinée à la statue a été plantée vingt-quatre ans après l'expulsion des bénédictins, le 24 octobre 1816, veille de la clôture d'une retraite que vint diriger dans la maison de Saint-Denis M. l'abbé de Rauzan, supérieur des missions de France, assisté de M. Guyon, l'un de ses collaborateurs.

Le cloître est comme le grand centre d'où rayonnent toutes les artères de l'abbaye. De trois de ses angles partent ses trois grands escaliers, à savoir : celui des dortoirs, celui des archives des religieux et de leur salle de controverse, celui de la bibliothèque et de la galerie des Sept-Sacrements. La dernière transformation du monastère, en 1811, leur donna les noms de Marengo, de Wagram et d'Austerlitz, visibles encore sous le badigeon qui les couvre.

De grandes lampes circulaires, nommées *couronnes de lumière*, étaient suspendues dans ces escaliers.

Dans la galerie occidentale du cloître, une grille d'un beau travail fermait la porte du préau. Rien de plus silencieux que ce dernier, mais aussi rien de plus bruyant, il y a trois siècles révolus, pendant les séjours du jeune roi Louis XIV et d'Anne d'Autriche dans le monastère. Le puits du préau était alors entouré de tous les laquais de la cour qu'attirait à toutes les heures, pour le service de leurs maîtres. la réputation de son eau; c'était là leur lieu de réunion, le rendez-vous de leur ennui ou de leur hilarité bruyante,

[1] Voyez à la Bibliothèque impériale, Estampes, collection du maréchal d'Uxelles, le *projet de Robert de Cotte*.

le théâtre de leurs intrigues et celui où ils récoltaient et où ils semaient les nouvelles[1].

La galerie méridionale du cloître n'a pas gardé la belle grille disposée autour de sa vasque, mais celle qui fermait l'accès du grand escalier du dortoir est restée à peu près intacte; la riche broderie en fer qui distingue cette dernière était reproduite dans toutes les grilles et les rampes de l'abbaye: celles-ci ont à leur naissance les débris d'une couronne royale ajourée et close, en fer comme la balustrade, qui se levait au moyen d'une charnière et laissait à découvert un anneau destiné à supporter une torche de cire pour l'éclairage de la nuit. Tous ces beaux ouvrages étaient dus au frère Denis, contemporain de la Régence, consommé dans tous les travaux de serrurerie, et que nous avons fait connaître dans notre chapitre des officines[2].

Il ne reste plus de vestige du timbre placé à l'angle du cloître sur lequel s'ouvre la cuisine, et qui appelait à leurs devoirs, par un nombre de coups déterminé et différent pour chacun d'eux, le chef de cuisine et son assesseur, le dépensier et les autres gens de service du monastère.

Sépultures des religieux.

Un siècle n'est pas écoulé depuis le jour où les dalles du cloître se soulevèrent pour la première inhumation qui en ait ouvert les sépultures. Depuis la démolition des anciens bâtiments claustraux, il avait fallu, contre la coutume, creuser dans le cimetière de la Glacière des tombes pour les reli-

[1] M. Douet d'Arcq, *Extrait du Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis.*

[2] Voyez liv. V, chap. xx.

gieux que la mort frappait chaque année[1]. Plus de cent profès vinrent s'y coucher un à un. Parmi ces exilés du cloître, on remarqua dom Sarrazin, doyen d'ordre; dom Jacques Haudiquier et dom Valentin de La Barre, profès en charge, et le grand chantre dom Desgrès.

C'est par les obsèques de dom François-Joseph Delrue, prieur du monastère et ancien général de la congrégation générale de Saint-Maur, que furent inaugurées, le 2 août 1767, les tombes qui devaient plus tard se presser sous les dalles glacées du cloître. Dom Delrue laissait un nom vénéré; un rare mérite et les plus aimables vertus l'avaient élevé au généralat et au priorat, et sa perte était un malheur pour le monastère. Son inhumation s'accomplit avec les pompes réservées pour les généraux de la réforme de Saint-Maur et pour les prieurs en fonction. La messe solennelle et funèbre fut célébrée à six heures du matin sous les flots du soleil d'été, qui dore à cette heure du jour l'abside et l'immense vaisseau de la basilique. En signe de deuil, la procession dans l'abbatiale et autour du cloître fut supprimée. A onze heures, les restes mortels du prieur furent lentement portés à leur sépulture. Les quatre cloches mazarines mêlaient leurs voix aux deux bourdons pour proclamer l'adieu suprême et annoncer aux alentours ces glorieuses funérailles[2]. La tombe avait été creusée sous la galerie nord du cloître, réservée jusqu'au dernier jour aux religieux qui avaient été

[1] Dans la cour dite *des Valois*.

[2] Les quatre cloches *mazarines* étaient suspendues dans la tour du nord, sous la flèche effilée de la basilique, et les deux bourdons dans le bas-clocher, appelé la *tour des bourdons*. La basilique possédait encore les trois cloches du *triangle* ou de la sacristie, suspendues dans un petit clocher triangulaire au-

investis du généralat ou du priorat. L'étroite dalle qui la couvre a été respectée du temps; on la voit, marquée d'une croix et du millésime de 1767, 2 août, au pied d'un pilier voisin du préau, vis-à-vis la porte qui communique à la basilique, sous la grande rose qui termine le transsept au midi.

Quelques autres religieux, sortis des hautes dignités dans le monastère lui-même et dans d'autres maisons de l'ordre, se sont couchés depuis ce jour sous les dalles de cette galerie privilégiée. Dom Gillot, prieur; dom Omer Delville; dom Dambry aîné, mort dans ses fonctions de dépositaire; dom Boucher, ancien prieur de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis; dom Bourdin, deux fois prieur et sacristain de la grande sacristie de la basilique; dom Boudier, ce pieux donateur de la Sainte Vierge du cloître, qui domine aujourd'hui sa tombe: tous ces hommes, esprits d'élite, qui furent des flambeaux dans l'ordre, et nombre d'autres dignitaires, attendent près de dom Delrue le réveil du dernier des jours. Les simples profès furent inhumés dans la galerie de la salle capitulaire. Cinquante-deux sépultures y ont été creusées dans l'espace de vingt-cinq ans d'existence du monastère, à partir de l'inauguration de ce cimetière claustral. Une croix, une date et le millésime furent seuls gravés sur la dalle qui marque la tête des tombes. Les pierres tumulaires de dom Delrue et de dom Boudier gardent seules leurs pieuses dates; une autre n'a conservé que sa croix. Les pas fréquents des religieux, et ensuite les lourds charrois

jourd'hui détruit, situé sous la grande rose du pignon méridional du transsept. Ces cloches étaient très-harmonieuses. On les sonnait seules pour l'inhumation de ceux qu'un office quelconque attachait à l'abbaye, ou qui mouraient dans ses murailles sans avoir porté l'habit religieux.

qui broyèrent pendant quinze ans les dalles du cloître, ont tout effacé ou à peu près, et nous risquerions de voir notre assertion mise en doute si les registres de la ville n'attestaient ces inhumations et ne spécifiaient les places où plusieurs de ces sépultures furent creusées. Dom François Migeon inaugura, en 1768, les tombes de la galerie de la salle capitulaire. Dom Philippe Juniez, le plus jeune de ceux qui sont venus s'y coucher, était frappé à vingt-six ans, après cinq ans de profession. La grille du frère Denis, assise près du réfectoire, projette l'ombre de ses broderies et de ses rinceaux sur les tombes de dom Carré, de dom Pauchet, de dom Parmentier et du convers Thomas Lebègue, auteur des boiseries de Reims, des stalles du chœur de la basilique de Saint-Denis, du tympan de la porte méridionale de son transsept, des stalles de la salle capitulaire de l'abbaye et d'autres œuvres remarquables. Le rare talent du frère Lebègue lui valut la distinction exceptionnelle de cette sépulture au cloître. On ne peut aborder le seuil de la grande porte vitrée qui accède au jardin des élèves sans fouler aux pieds la dalle scellée sur les restes de dom Morin. A l'extrémité opposée de cette même galerie reposent dom Claude Rousseau et dom Marion, érudit d'un ordre élevé; tous deux sont couchés sous la même arcade. Le savant dom Lhotte et dom de la Clef, plusieurs fois prieur, sont inhumés dans la troisième, en procédant du nord au sud, près de dom Antoine Planier, dont la sépulture fait face à l'entrée de l'ancienne salle capitulaire. Dom François Brillet, mort en 1789, est inhumé sous la cinquième. Dom Labbat dort le long du pilier qui sépare cette arcade de la sixième. La place de chacune des trente-cinq autres tombes, dans ce

grand dortoir de la mort, n'est pas marquée sur les registres qui nous ont livré ces détails[1]. Dom de Chalary, religieux de la province de Gascogne ou de celle du Languedoc, mort en 1791, vint prendre place le dernier à la suite de cet essaim. Il en est de très-remarquables parmi ces frères de la tombe : dom Robert Racine, savant organiste, mort en 1777, à quatre-vingts ans, âme chaleureuse et candide, dont la bienveillance attirait les cœurs; dom Augustin Raulin, mort à quatre-vingt-douze ans, en 1771, doyen d'âge de toute la congrégation de Saint-Maur; dom Bedos de Celles, de la province de Gascogne, versé dans les arts et les sciences, arraché à son sol natal et à son premier monastère par les exigences de ses contacts avec les hommes éminents et les corps savants de l'Europe. Mathématicien, facteur d'orgues perfectionnées, expert dans l'horlogerie et l'astronomie, auteur d'un traité de gnomonique et d'un autre traité sur l'orgue qui a fait autorité dans l'art, mécanicien distingué, il faisait lui-même ses instruments de mathématiques et exécuta pour la cathédrale de Bordeaux et pour diverses métropoles et abbayes des orgues, des

[1] Ces religieux sont : dom André Moroy de Saint-Germain, dom Étienne Olivier, dom Louis le Seigneur, dom Lucien de Séjournée, dom Augustin Leclerc, dom Étienne Marage, dom Charlemagne Auvray, dom Denis de Lorient de Flacourt, dom Antoine de la Fons, dom Gilles Féron, dom Jean-François Neveux, dom Charles Lelièvre, dom Simon du Busc, dom Jean-Baptiste Reynier, dom Damien Henry, dom François Hébert, dom Robert Denise, dom Théodore d'Asnières, dom Jean Pioche, dom François Lebeau, dom Pierre de Jean, dom Pierre Bailhon, dom Romain Le Prévost de Gournay, dom Jean-François de Brésillac, dom Philippe Fache, dom Charles Lancelot, dom Louis La Gou, dom Antoine La Goille, dom Vincent Boskillon, dom de Foret, dom Provost, dom Dambry jeune, dom de l'Écluse, dom Crosson, dom Poulain. (*Registre de la mairie de la ville de Saint-Denis.*)

cadrans, des horloges, une pendule à équations et d'autres ouvrages ingénieux; il fut le facteur de toutes les horloges de l'abbaye de Saint-Denis. Fixé à Saint-Germain-des-Prés avant d'habiter l'abbaye, dom Bedos avait ouvert dans cette dernière un cours de langues étrangères et un cours de mathématiques, et s'y transportait en semaine pour y exercer ce professorat. Ses travaux, qui le fixaient dans son laboratoire ou dans sa cellule, l'avaient fait exempter de tous les offices du chœur, hors les dimanches, les fêtes chômées et les fêtes d'ordre[1]. Sa simplicité et sa modestie égalaient sa science. Aimé, recherché des savants, il joignait à tous ses mérites le charme d'une exquise affabilité.

On ignorait, il y a sept ans, dans la maison de Saint-Denis, le caractère solennel et véritablement sacré des deux galeries sépulcrales du cloître. Un incident inattendu vint seul, en 1851, dévoiler à quelques-unes de ses habitantes un mot de ce secret funèbre. Pendant les vacances de cette année, en septembre, la maison était presque vide, quand un affaissement notable du dallage de la galerie du chapitre ayant exigé un travail de consolidation et de tassement, on découvrit avec surprise, à six mètres de profondeur au-dessous du sol, trois cercueils placés à un mètre environ de distance les uns des autres, encaissés dans un ouvrage en maçonnerie et dirigés vers l'orient, selon l'usage catholique. Les squelettes que renfermaient leurs ais affaissés conservaient les restes de leurs vêtements monastiques en

[1] Les fêtes d'ordre étaient : celles de saint Benoît et de la translation de ses reliques, de sainte Scholastique, de saint Maur et de sa translation, l'Invention des corps de saint Denis et de ses compagnons, les fêtes de saint Martin et de saint Placide, la Toussaint et la Dédicace.

consomption; on reconnut aussi sur eux la ceinture de cuir de vache qui avait assujetti la coule sur la sergette et autour du corps, ainsi que des débris de sandales de nuit, jadis attachées sous leurs pieds par des bandelettes alors tombant en poussière.

Pompes actuelles du cloître.

Des pompes toujours religieuses, mais auxquelles on ne voit concourir que des jeunes filles, et dont toutes les magnificences sont des feuillages et des fleurs, remplacent dans le vaste cloître les triomphantes processions où marchaient la cour et les princes et où brillaient les reliquaires, les évangéliaires et les encensoirs étincelants d'or. C'est sous ces arceaux imposants que se déroule dans les plus beaux jours de l'année, au bruit de mélodies célestes, la procession du Saint-Sacrement à la Fête-Dieu. Des élèves y remplissent toutes les fonctions accessoires; chaque classe y député son contingent. Toutes sont enveloppées de longs voiles, et quelques-unes, sur ces voiles, portent des couronnes de fleurs. Les unes ont l'honneur de se relayer pour porter le dais, les autres pour faire flotter la bannière. En tête des deux longues files de la procession, deux d'entre ces fronts couronnés font aux deux côtés de la croix l'office de céroféraires; plus loin, parées de fleurs semblables, s'avancent les porte-navettes et les porte-encensoirs; à quelque distance, quatre autres élèves choisies marchent sur une même ligne au centre de la procession, le front ceint d'une guirlande de roses blanches; enfin, à quelques pas du dais, les *fleuristes*, quatre de front, toutes couronnées de bluets, formant douze à quinze rangées et choisies parmi les plus

jeunes enfants, portent, suspendues en sautoir, de petites corbeilles remplies de roses effeuillées. A côté du dais, sous lequel s'avance M. le premier aumônier, assisté de ses deux confrères, le chœur des chanteuses, précédé de leurs directrices, tantôt s'aligne sur deux rangs et tantôt se réunit en groupe serré. Derrière le dais, la surintendante et les dames dignitaires, portant des bouquets et des cierges, ferment la marche du cortége et voient se dérouler au loin, sous les arceaux des galeries, le double cordon des dames et des élèves.

Dans chacune des galeries, et au milieu de son parcours, un signal interrompt les chants; un grand silence s'établit; toutes s'arrêtent et se retournent vers le dais. Tout ce qui cheminait entre les deux files fait une inclination profonde, et trois fois les jeunes fleuristes font voler une pluie de fleurs devant le Très-Saint Sacrement. Les chants recommencent ensuite, les rangs s'ébranlent de nouveau, le cortége reprend sa marche.

Dans le prolongement de la galerie nord du cloître est disposé le reposoir; c'est une estrade et un autel orné de fleurs et de feuillages, dont les masses vont se confondre avec les cimes des tilleuls bercés par chaque souffle d'air dans le grand jardin des élèves. Au delà de la porte ouverte, ces groupes d'arbres centenaires forment un bel encadrement à cette gracieuse scène; les frémissements de leurs branches accompagnent les chants sacrés, tandis que leurs dômes touffus ressortent sur l'azur du ciel qui fait le fond de ce tableau.

Quand l'ostensoir a été placé sur le reposoir par les mains de l'officiant, le chœur des chanteuses, réunies à l'extré-

mité de l'ancienne salle capitulaire et dérobées par des tentures, font entendre un « O salutaris » qui, en quelque lieu du monde qu'il se trouvât exécuté, ferait vibrer au fond du cœur de l'élève de Saint-Denis les plus radieux souvenirs et les fibres les plus intimes. Peu d'instants après, une voix plus grave s'élève seule dans les airs, et tous les sourires du ciel descendent encore une fois sous ces voûtes sanctifiées, qui ont vu passer tant d'autres pompes et reçu tant d'autres bénédictions.

Statue de la Sainte Vierge du cloître. — Sépulture de dom Boudier. — Solennité de la consécration des élèves de Saint-Denis à la Sainte Vierge.

Dans la galerie nord du cloître, à l'extrémité opposée au grand escalier du dortoir, repose, dans une niche pratiquée au-dessus du sol, une statue colossale de la Sainte Vierge. La reine du monde est debout et présente l'Enfant divin aux adorations de la terre. C'est un don de l'un des religieux les plus remarquables de l'abbaye, le vénérable dom Boudier, et l'œuvre de M. Séruque, sculpteur, qui tint à honneur de venir lui-même la placer dans sa haute niche, le vendredi 1er juin 1781. Elle fut bénie solennellement douze jours après, le 13 juin, veille de la Fête-Dieu, et pendant toute cette belle journée brûlèrent à ses pieds des cierges, emblème de la prière perpétuelle et des aspirations ferventes de ses serviteurs dévoués.

On voit au pied de la statue la dalle marquée d'une croix et de la date, 8 octobre 1787, qui marquait, six années plus tard, la sépulture de dom Boudier : ce religieux avait souhaité que sa dépouille attendît la résurrection glo-

rieuse au pied de ce monument de sa dévotion et de sa ferveur.

Ancien général de la congrégation de Saint-Maur, élu prieur de l'abbaye en 1772, puis en 1781 à l'expiration du priorat du savant dom de Malaret, dom Boudier fut, dans l'abbaye. l'un des religieux les plus remarquables de son époque, où fleurirent sans intervalle tant de pieux et savants profès. Honoré de la faveur du pape Clément XIV, aimé du roi Louis XV et distingué à sa cour, visité dans sa solitude et jusqu'au déclin de sa vie par le nonce Pamphile Doria, dom Boudier était aussi humble que distingué par ses talents et par des vertus éminentes. Il se plaisait à visiter, au couvent des Carmélites de la ville de Saint-Denis, Madame Louise de France et aimait à s'entretenir avec elle du bonheur de la vie future et des joies de l'éternité. Exemple d'édification dans le cloître, il était le plus zélé observateur de la discipline et ne transgressa pas une seule fois, dans le cours de cinquante années, la loi de l'abstinence bénédictine; il ne le fit, près de mourir, que par soumission à ses supérieurs. Déchargé de son priorat un an avant son dernier jour, ce prédestiné donna à ses frères le spectacle édifiant de la mort des justes; il fut inhumé le 8 octobre 1787, à l'issue des premières vêpres de la fête de saint Denis. Le révérend père général de la congrégation de Saint-Maur accourut présider à ses funérailles. A la suite des religieux pressés autour de son cercueil, une grande affluence d'amis et d'affligés de tous les ordres se réunirent au cortége et environnèrent la fosse. Les récollets de Saint-Denis, précédés de leur croix d'argent, vinrent processionnellement se joindre à ces derniers honneurs, et, par une

exception qu'expliquait la vénération vouée au défunt, les bourdons et les mazarines lancèrent pendant plusieurs heures leurs plus solennelles volées, réservées exclusivement aux funérailles des prieurs et des généraux de la congrégation de Saint-Maur décédés dans l'exercice de leur charge.

La charité de dom Boudier égalait ses autres mérites : cet homme, d'un esprit si haut, s'était fait volontairement l'infatigable catéchiste, le consolateur et le nourricier du nombreux essaim d'indigents réunis au dépôt de la ville de Saint-Denis, rendez-vous des misères les plus abjectes et de la plus infime dégradation dont le vice ou la pauvreté puisse flétrir le front de l'homme.

C'était un spectacle touchant que celui de ce religieux recueillant à la cuisine et au réfectoire tout ce qui s'y trouvait de restes et se privant de sa ration pour augmenter son pieux trésor. Il allait tous les jours, lui-même, verser cette offrande à ces malheureux. Bien des années avant sa fin, son nom et ses dignités mêmes s'étaient perdus complétement dans le nom de *père des pauvres*. Ce glorieux et noble titre retentit à ses funérailles, où les pleurs de ces délaissés, que sa mort faisait orphelins, furent son oraison funèbre. La mémoire du décédé vécut dans le cœur de ses frères aussi longtemps que subsista l'abbaye ; tous l'emportèrent dans l'exil comme l'un des plus doux parfums des jours qu'ils y avaient passés, et nul souvenir funéraire ne fut jamais environné de plus affectueux respects que la croix de bois déposée pendant trente jours à la place qu'il laissait vide sur les tables du réfectoire.

Dom Boudier ne vit pas l'horrible tourmente qui allait

tout dévaster en France, ou ne la vit qu'à l'horizon. Plus heureux que ses survivants, il s'endormit dans la retraite où l'étude et la religion avaient bercé sa vie entière, et peu avant l'heure où il en aurait été arraché. Le fléau qui cinq ans plus tard désorganisait l'abbaye, en dispersait les habitants, y ruinait et y souillait tout, passa comme un flot orageux sur cette vénérable cendre sans en outrager le sommeil, et ne fit aussi qu'effleurer la statue de la Sainte Vierge. La jeunesse réunie aujourd'hui dans cette retraite, et qui, dans sa sécurité, ignore encore les détails et l'histoire de nos revers, a pourtant compris d'elle-même et remarqué spontanément la conservation merveilleuse de cette statue vénérée et la juge miraculeuse; en passant devant cette image, elle la salue avec un respect filial. C'est au pied de sa haute niche et autour de la pierre sépulcrale de dom Boudier que les quatre plus jeunes classes, exclues par une sage sollicitude de l'exercice du soir fait dans la chapelle, viennent s'agenouiller en cercle, aux crépuscules de l'été, pour faire leur courte prière; c'est là qu'elles viennent, dans les matinées de l'hiver, épeler, en se jouant, les mots *Monstra te esse matrem,* gravés à portée de leurs yeux au pied même de la statue, et nouer leurs rondes joyeuses, car les galeries de ce cloître ne leur ont point révélé leurs secrets funèbres ni ouvert les pages de leur passé.

L'éclairage au gaz, adopté dans la maison de Saint-Denis, a permis d'entourer la tête de la Vierge immaculée et du saint Enfant de tubes dérobés à l'œil, au moyen desquels, dans les longues soirées de l'hiver, ce groupe paraît couronné d'une auréole de splendeur. Toutes les solennités de l'année parent tour à tour cette image de guirlandes tressées

au parc ou de couronnes odorantes. Les deux jours de la Fête-Dieu, ceux de l'Assomption de la Sainte Vierge et de la première communion des élèves, elle est ensevelie jusqu'à la hauteur de son buste dans un pompeux revêtement de fleurs blanches, gracieuse décoration que remarqua Victor Hugo, un jour d'Assomption où il avait été admis dans le cloître. Se penchant vers sa fille enfant, depuis objet de tant de larmes, mais alors dansante et joyeuse et dont il tenait la petite main : « C'est, lui dit-il, la Sainte Vierge; « vois-tu? c'est aujourd'hui sa fête; elle a mis sa robe de « fleurs. »

Ainsi s'est perpétué le culte d'honneur rendu par les bénédictins à cette glorieuse image; c'est l'un des souvenirs les plus chers que l'élève de Saint-Denis emporte dans la vie du monde quand elle quitte ce port. N'est-ce pas là, sous son regard, que le soir du jour le plus solennel de leur vie chrétienne, les jeunes premières communiantes, couvertes de longs voiles blancs et portant dans leurs mains un cierge allumé, viennent, après avoir prononcé la rénovation des vœux du baptême au pied du Très-Saint Sacrement exposé au milieu de toutes les pompes de la chapelle, se consacrer à la souveraine du monde et à la patronne des vierges? Toute la maison les escorte. Arrivées sur deux longues files au pied de la haute statue, elles s'y disposent en cercle; l'une des plus jeunes d'entre elles s'avance alors au nom de toutes et de sa pure et fraîche voix, souvent tremblante d'émotion, prononce sous ces hautes voûtes la consécration solennelle : « Très-sainte Marie, mère de « Dieu, souveraine maîtresse des anges et des hommes! celles « que vous voyez ici prosternées à vos pieds sont autant

« d'enfants que votre cher Fils a nourries pour la première « fois de son corps adorable, et que leur première commu- « nion a rendues plus particulièrement les vôtres. Chargée « d'exprimer les sentiments dont elles sont pénétrées, je « vous offre leurs cœurs et le mien. Nous vous demandons « de mettre le comble à notre bonheur en nous accordant « votre sainte protection et en nous rendant des enfants « dignes de la meilleure de toutes les mères. »

Vous l'avez entendue, Marie, cette irrévocable promesse! Souvenez-vous-en à jamais, pour vous montrer toujours la mère de celles qui l'ont prononcée! Vous la recueilliez tous les ans, au retour de ce jour auguste, lorsque, arrêtée au milieu d'elles à la tombée d'un soir d'été, aux lueurs tremblantes des cierges, aux parfums des fleurs du préau montant par toutes les arcades, nous écoutions, le cœur ému, la voix grave du missionnaire exaltant vos grandeurs divines, racontant vos miséricordes, invoquant votre patronage sur ce nombreux essaim d'enfants dévouées à votre service. Du fond de cette grande scène de contemplation recueillie et de douce sérénité, entendant mugir au dehors le déchaînement des tempêtes, le murmure sourd des révolutions, le bouillonnement des passions impies, l'agitation des flots du monde et les attaques de l'enfer soulevé contre la vertu, nos yeux s'humectaient de larmes silencieuses; et nous mettant, par la pensée, à la place de ces enfants tout ensevelies dans leur joie, mais attendues par tant d'assauts sur le seuil de cette retraite, nous nous écriions avec le saint missionnaire, du fond d'un cœur rempli d'angoisse : O Marie! soyez notre étoile! Quand les épreuves de la vie viendront assombrir notre front et ébranler notre

courage; quand les flots de l'adversité ou ceux des tentations violentes viendront épouvanter nos cœurs ou faire chanceler nos résolutions; quand les vapeurs du scepticisme ou d'une coupable incrédulité viendront, comme un brouillard impur, envelopper de leurs ténèbres la forteresse de notre âme; quand, parmi la nuit de ce monde, jouets d'incessantes tempêtes, peut-être isolées de nos proches, peut-être environnées de piéges, peut-être en butte à des périls que nous ne pouvons, à cette heure, ni comprendre ni soupçonner, tout phare s'éteindra pour nous aux voûtes lointaines du ciel ainsi qu'aux sentiers de la terre, oh! soyez alors notre étoile! Brillez sur ces mers irritées, pour nous en montrer les écueils; brillez devant nos pas tremblants, pour les détourner des embûches; brillez au fond de notre cœur, afin d'y raviver l'espoir, et dans notre âme irrésolue, pour sauvegarder notre foi! Et nous braverons les tourmentes, et nous traverserons la nuit, et nous franchirons tous les piéges, et nous vaincrons tous les assauts, et nous entrerons dans le port qui ne connaît point de tempêtes, et nous chanterons à jamais vos faveurs et vos miséricordes incomparables!

. . . .

. . . .

Et quand nous relevions la tête, la chaire roulée sous la voûte était silencieuse et vide; debout au pied de la statue, le missionnaire priait encore tout bas; le défilé recommencé allait emporter loin de nous, sous les arcades du long cloître, les jeunes filles et les cierges, qui disparaissaient un à un sous la porte de la chapelle; et nous reprenions notre marche pour rejoindre le pieux cortége et achever cette journée

passée sous les regards des anges, avec la maison tout entière réunie au pied des autels.

Jours fortunés! pompes chrétiennes! havres révérés et bénis ouverts à l'enfance et à la jeunesse par une tendre prévision des épreuves qui les attendent! vous êtes l'Éden où elles s'essayent à la vie, en attendant d'y prendre rang; le Thabor où elles s'enivrent de joies célestes avant l'heure des grands combats, et vers lequel, du sein du monde et quel qu'y soit leur horizon, se reporteront en tout temps leurs regards avec leurs regrets!

CHAPITRE VIII.

CORPS DE LOGIS DANS LES JARDINS.

Ensemble et disposition générale.

Entre la statue de la Sainte Vierge placée dans le cloître et le vestibule qui conduit au Jardin paré, un corridor coudé, sur lequel s'ouvre l'ancien lavoir des religieux, débouche dans une aile isolée des autres, assise dans la direction de l'ouest à l'est. Ce bâtiment, de même style que celui de la salle capitulaire et des grands dortoirs, porte le millésime de 1765. Son rez-de-chaussée est percé de grandes fenêtres qui exposaient aux feux du midi leurs doubles et hautes verrières. Une partie du rez-de-chaussée de cet édifice était occupée par la pharmacie; la nouvelle infirmerie envahissait les trois étages superposés à celui-ci. L'ensemble de la pharmacie et de la nouvelle infirmerie portait collectivement la dénomination de cette dernière[1].

Le Jardin paré au midi, la cour de la Madeleine au nord, le jardin botanique à l'est, environnaient le grand corps de logis de la nouvelle infirmerie. L'emplacement de celle-ci est le plus solitaire et le plus muet de ceux qui entourent

[1] Le corps de logis, dont la ligne se développe entre deux pavillons terminaux, compte douze travées en tout. Sa prolongation en projet devait réunir sept autres travées et un troisième pavillon. L'ancien lavoir des religieux, aujourd'hui l'atelier du maître plombier, est situé derrière la statue de la Sainte Vierge du cloître.

la maison. Le recueillement monastique a survécu dans ce quartier à tout ce passé disparu, qui ne laisse dans le reste de l'édifice que des souvenirs sans ruines; et on devine en l'abordant que le domaine de l'étude et celui de la langueur et des défaillances de la nature devaient être réunis là.

Pharmacie des nouveaux bâtiments claustraux. — Physionomie et ameublement au XVIII[e] siècle. — Aspect actuel.

La pharmacie occupe neuf travées dans le corps de logis de l'est. Elle se composait d'un laboratoire, ouvert sur le Jardin paré par un perron de plusieurs marches, d'une salle de bains et de diverses autres salles. La porte du laboratoire était ornée de vitraux peints, œuvre du frère convers Pierre Reynier, offrant des figures de saints choisis parmi les patrons des religieux apothicaires qui, pendant le XVIII[e] siècle, s'étaient succédé à la pharmacie : on y distinguait celles de saint Jean-Baptiste et de saint Antoine[1].

Le carrelage de la pharmacie était formé de compartiments octogones en pierre de liais, alternés par des carreaux de marbre gros bleu et noir; parmi eux était encastrée, non loin de l'entrée du laboratoire, une antique mosaïque de prix offrant la représentation d'un griffon, et dont les nuances éclatantes n'avaient rien perdu de leur vivacité par le temps.

Tout ce qu'on voyait dans la pharmacie était sérieux et spécial. Sur toute la longueur du laboratoire et des salles étaient rangés des alambics, des serpenteaux et tout un attirail chimique. Ses fourneaux garnis en faïence, ses murs et

[1] Un vantail, meublé de vitraux incolores, remplaça celui-ci en 1787.

son ameublement offraient la propreté splendide et l'éblouissante blancheur qui distinguaient tous les locaux et les parois intérieures de l'abbaye. De grandes armoires vitrées y laissaient voir sur leurs rayons des collections de toute sorte. Là étaient rangés des crocodiles, des lézards de toutes les proportions, des têtes de monstres marins, des serpents, des oiseaux exotiques, un squelette humain, des phénomènes en bocaux, des échantillons de pierres, de métaux, de cristallisations et de stalactites, des étoffes tissues de filaments d'écorces d'arbres, et d'autres curiosités naturelles.

Le local de la pharmacie a gardé son attribution; il est assis au-dessus des anciens celliers : ceux-ci sont creusés sous le sol et construits en pierres de taille, beaux, spacieux et dignes du reste de l'édifice. On voit encore dans l'un d'eux une partie de la voûte sous laquelle l'abbé Eymard de Gouffier resserra au XVIe siècle les eaux de l'une des branches du Crould. Sept pièces composent la pharmacie. La verdure des tilleuls du vaste jardin des élèves jette sa fraîcheur et son ombre dans cet alignement de salles; un long couloir les borde au nord, et une porte à haute grille, percée à son extrémité, laisse apercevoir dans son cadre les groupes de peupliers du parc, le luxe des arbres fruitiers et les masses de fleurs de choix réunies dans le jardin botanique. Au XVIe siècle, celui-ci faisait partie des jardins de l'infirmerie et de l'ancien parc; au XVIIIe, il était sous la dépendance du religieux apothicaire et était cultivé par son aide, choisi dans les rangs des convers. L'un de ces derniers fut le frère Antoine; il avait planté à l'extrémité orientale de ce jardin un berceau qui dérobait la vue des murs et qui semblait le relier aux vastes verdures du parc.

Les autres murailles disparaissaient derrière des plants d'arbustes grimpants et à fleurs, dont les émanations pénétrantes se répandaient dans les corps de logis voisins. Ce jardin a conservé son attribution; il est peuplé de plantes numérotées et étiquetées, et s'est enrichi d'une serre et d'une salle de travail.

Le lit du Crould et un bâtiment isolé, qui avait reçu des religieux le nom d'ancienne infirmerie sans en avoir l'attribution, bornent encore aujourd'hui le jardin botanique au nord. Nous en donnons la description dans notre neuvième chapitre.

Nouvelle infirmerie des religieux.

La nouvelle infirmerie des religieux était ainsi appelée pour la distinguer d'un autre édifice, encore subsistant, qui passait pour avoir appartenu à celle du XIV[e] siècle et qui en avait gardé le nom. La nouvelle infirmerie occupait l'extrémité est du rez-de-chaussée et les trois étages superposés l'un à l'autre dans le bâtiment de la pharmacie. Chacun de ces étages consistait en deux rangs d'arcades contiguës, formant une suite de grandes cellules pareilles de dimension et de plan, et en un corridor extérieur le long duquel elles s'ouvraient. Chaque logement s'y composait d'une double arcade, c'est-à-dire d'une cellule et d'un cabinet[1].

Cet ensemble d'habitations constituait l'infirmerie des religieux et les logements des vieillards. Au rez-de-chaussée et au premier étage vivaient retirés, à l'écart des lieux régu-

[1] Renseignement donné par M. Deblesson père, ancien tapissier des religieux, justifié par l'état des localités avant les transformations qu'elles ont subies depuis 1830.

liers et des inflexibles assujettissements de la règle, les anciens généraux de l'ordre, les anciens prieurs triennaux rentrés dans la vie commune, et quelques autres religieux à qui leurs infirmités faisaient un besoin d'un régime un peu moins austère et d'une vie moins accablée par le joug d'une régularité sans repos. Les locaux restants s'ouvraient aux autres religieux atteints de langueur ou de maladie. Telle était cette infirmerie, gardienne des anciennes traditions monastiques qui assignaient aux malades et aux vieillards un quartier écarté des autres, caché presque uniformément dans les jardins des abbayes et sous les plus silencieux et les plus solitaires de leurs ombrages. L'un de ces hôtes invalides, appelé dom Pierre de Jean, ancien signataire de la requête de dom Delrue en faveur de la discipline, occupa ce lieu de retraite plusieurs années consécutives. Affaibli par le poids des ans et des austérités claustrales, mais irréconciliable ennemi de l'oisiveté, il vivait chargé volontairement du service de sa chambre et de quelques autres humbles devoirs. Il passa le soir de sa vie dans une sérénité douce, et s'éteignit de défaillance, sans avoir senti les angoisses ni les étreintes de la mort. Les souvenirs d'un caractère pacifique, d'une bonté compatissante et d'une carrière fidèle à la sainteté de sa vocation survécurent à ce vieillard. Il fut inhumé sous le cloître, non loin de la salle capitulaire, dans cette région souterraine où l'avaient déjà précédé une quantité de ses frères. Le 10 février 1779 fut marqué par ses funérailles.

Une belle salle située au rez-de-chaussée, à l'extrémité orientale du corridor commun à la pharmacie et à l'infirmerie, était une dépendance du réfectoire gras de cette

dernière. Là venaient prendre leurs repas, escortés de leur père-maître, ceux d'entre les candidats admis pour raison de santé à faire gras cinq jours par semaine; car jamais, ni en aucun lieu, les candidats n'entraient en contact avec les profès ni n'étaient admis dans leur compagnie. Là venaient aussi, après eux, s'asseoir à la même table ronde et près d'un foyer entretenu pendant l'hiver avec une grande largesse, les attachés à l'abbaye, placés dans l'ordre séculier : c'étaient les écrivains archivistes, les commissaires et les notaires à terriers, l'arpenteur archiviste, l'organiste et l'apothicaire, dans les intervalles où celui-ci fut choisi parmi les laïques.

Le réfectoire gras était situé au premier étage, à l'extrémité de l'infirmerie, à portée de la cuisine assise au-dessus du grand escalier. Des aliments gras y étaient servis pendant cinq jours de la semaine, et sa table réunissait habituellement de huit à quinze religieux, tant anciens que jeunes profès, que leur état de défaillance plaçait dans les conditions en faveur desquelles la rigidité de la règle s'adoucissait. Les religieux de l'abbaye se succédaient ainsi tour à tour à cette table d'exception plusieurs fois pendant la révolution de l'année. Pourtant, à cette table même d'une si large tolérance, l'abstinence du vendredi et du samedi n'était enfreinte en aucun cas. Il fallait, pour pouvoir la rompre, que le religieux fût stationnairement établi à l'infirmerie.

Le premier étage de l'infirmerie possédait, au cœur de ses habitations de malades, une élégante chapelle sur les tribunes de laquelle s'ouvraient plusieurs chambres à chaque étage. Les tribunes du premier étaient de plain-pied avec

ce riche sanctuaire; celle du second étage, commune à plusieurs chambres d'habitation, était vaste, cintrée du côté du dehors et superposée à l'entrée. On distinguait la porte de la chapelle, à deux vantaux, sculptés et ornés de moulures d'un style simple et gracieux. Cette chapelle, construite et décorée dans le goût du XVIII[e] siècle, était, aux yeux des religieux avides de ces nouveautés, le joyau de l'infirmerie. Un lambris, coupé à panneaux ornés de moulures, en formait le revêtement. Sous les pas étaient disposées de grandes feuilles de parquet agencées avec élégance. Les tableaux placés sur les murs représentaient, pour la plupart, des épisodes de l'histoire de l'Ancien Testament. Des fauteuils et des prie-Dieu rembourrés y attendaient les religieux convalescents ou malades logés dans les chambres destituées de tribunes. Le saint sacrifice était célébré tous les jours sur un autel en forme de tombeau, brodé de sculptures légères et adossé à quelque distance de la fenêtre du fond, dont la garniture, agencée en manière de décor, lui formait un encadrement. Au milieu et dans la hauteur de la fenêtre, on voyait un grand crucifix et des groupes de petits anges bercés sur des flots de nuages. Les religieux s'extasiaient devant cette chapelle neuve, production d'un style nouveau qu'ils appelaient de tous leurs vœux et qu'ils plaçaient dans leur estime bien au-dessus du goût ancien; et, ravis de cette merveille, ils ne songeaient à regretter ni les ciselures sur pierre, ni les pyramides brodées, ni la floraison lapidaire, ni l'ornementation tréflée, ni les statuettes sans nombre des oratoires d'autrefois.

L'une des attributions de la chapelle de l'infirmerie était de remplacer l'ancien mortuaire, et tout s'y passait encore

à la veille de la dernière heure de l'abbaye d'une manière peu différente de celle que prescrivaient les anciennes coutumes clunisiennes. Les corps des religieux défunts y étaient exposés à visage découvert, au moins une nuit et un jour; et quelques heures seulement avant le moment des obsèques, on les revêtait de leur coule, de leur froc et de leurs sandales de nuit. Leurs mains étaient jointes, leurs doigts étaient entrelacés les uns dans les autres, et le crucifix funéraire y était solidement attaché. Après le délai ordinaire, le religieux, ainsi placé dans son cercueil, était transporté et posé à la porte de la sallė capitulaire. La levée du corps n'était faite qu'au signal des volées funèbres qui appelaient la communauté à la basilique. Le défunt était ensuite lentement porté au cloître. Ce n'était que sous les arcades qui devaient abriter sa tombe, et au moment de l'y coucher, que le capuchon était rabattu sur son visage, les mains réunies dans la profondeur des deux manches et les bras collés sur le corps par les pans repliés du froc. On clouait alors le couvercle qui dérobait à tout jamais la vue de la sainte dépouille, et les pieuses mains des profès la déposaient dans son lit funèbre, recouvert aussitôt de terre; mais on n'y replaçait la dalle, marquée seulement d'une date et d'une petite croix grecque, que quand le tassement du sol s'était de lui-même opéré.

Le premier étage de la nouvelle infirmerie des bénédictins est maintenant l'infirmerie des Dames et des Novices, retraite muette et sérieuse, meublée avec simplicité, d'où la chapelle a disparu sans laisser aucun indice de son ancien emplacement. La vue s'y repose, au dehors, sur les gazons qui tapissent la promenade des élèves et glisse sous les hauts

tilleuls qui ont abrité la dernière génération des bénédictins dans ce quartier silencieux.

La lingerie et la roberie actuelles, installées au deuxième étage, ne gardent plus aucun vestige de ces cellules recueillies où tant de pieux bénédictins, déjà détachés de la terre par une vie remplie d'étude et de sainte méditation, venaient tour à tour faire halte et se mettre comme en retraite sur le seuil de l'éternité; où, dans un régime de vie en apparence moins austère que celle dont ils s'éloignaient, ils venaient dénouer sans bruit les liens derniers et invisibles par lesquels ils tenaient encore aux vaines choses de ce monde; où ils divorçaient pour toujours avec leurs études aimées, avec les relations d'élite, avec les amitiés intimes, telles que les souffrait le cloître. A la place de leurs cellules règnent aujourd'hui de vastes salles tapissées du sol au plafond de casiers où chaque pièce de trousseau est rangée sous son numéro et à sa place invariable, tout aussi bien que ces vieux tomes qui s'alignaient non loin de là dans la bibliothèque incendiée au XVI[e] siècle par les huguenots [1]. Là où l'autre génération s'apprêtait à quitter la vie, celle qui fréquente ces salles s'essaye aux devoirs qu'elle y remplira; et, avec la même ardeur qui ailleurs l'attache à ses livres, elle s'exerce tour à tour au confectionnement actif, à la réparation du linge, et à l'agencement des robes et de tout ce dont se compose le trousseau d'une jeune fille.

Le troisième étage de l'infirmerie est aujourd'hui le dortoir du service. C'est une vaste galerie, composée autrefois d'arcades et de travées comme tous les autres locaux de

[1] Cette ancienne bibliothèque occupait le premier étage de la chapelle de Sainte-Catherine, qui est l'objet du XVI[e] chapitre de notre livre V.

quelque étendue dans le monastère [1]. On voit à l'extérieur, dans la partie haute de la muraille, la méridienne et les chiffres d'un cadran solaire attribué par l'un des familiers de l'abbaye, dans le cours du siècle dernier, au savant religieux dom Bedos de Celles, et qui n'en porte pas moins, au-dessous du millésime 1765, ces mots écrits probablement à une date plus récente : « Cadran tracé par le grand Cassini [2]. » Invariable dans sa marche comme le temps, dont elle marque tous les pas, l'ombre qui parcourt ce cadran mesure aujourd'hui aux élèves les heures riantes des jeux et des conversations folâtres, ainsi qu'elle mesurait jadis aux derniers bénédictins de cette retraite celles de la méditation, des saintes veilles de la nuit, des révélations de la science et des aspirations vers Dieu.

Ce cadran, très-bien conservé, sépare deux des fenêtres du dortoir du service, qui fut l'étage le plus élevé de l'infirmerie monastique. Ouverte au midi et au nord, cette galerie domine un splendide horizon : au midi, la plaine tout entière de Saint-Denis, depuis Romainville et Pantin jusqu'aux dernières maisons neuves qui éparpillent leur blanche marqueterie sur les racines de Montmartre ; au nord, le

[1] La cloche de l'infirmerie, placée au-dessus de ce même étage, répondait à celle du dortoir et en répétait les signaux, afin qu'ils pussent retentir jusqu'à l'extrémité de ce quartier, l'un des plus éloignés du centre.

[2] Trois hommes célèbres ont porté le nom de Cassini. Celui auquel est attribué, sans doute par erreur, ce cadran solaire est Cassini de Thury, géographe, membre de l'Académie des sciences, né en 1714 et mort en 1784. C'est à ce savant qu'est due la grande carte de France en cent soixante et treize feuilles grand-aigle, tracée sur un plan géométrique et sur une échelle d'une ligne pour cent toises, connue sous le nom de *Carte de Cassini* et dressée par l'ordre de Louis XV.

château de Stains, enseveli sous ses peupliers, les alentours de Villiers-le-Bel et de Pierrefitte, les champs de Gonesse et de Goussainville, les bois de Montmorency, de Boissy et de Pierrelaye; cet immense et riant bassin qu'encadrent les coteaux de Louveciennes, de Marly et de Saint-Germain, et où se détache le soir, sur un fond déjà voilé d'ombres, le front du mont Valérien tout baigné des feux du couchant.

CHAPITRE IX.

BÂTIMENT APPELÉ PAR LES RELIGIEUX *VIEILLE INFIRMERIE*.

Origine et attributions. — Caractères physionomiques. — Transformation.

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'édifice que son attribution passagère de verrerie sauva exceptionnellement lors de la démolition générale de tous les bâtiments claustraux, en 1700. Chapelle de l'infirmerie ou de Sainte-Catherine réunissant le *mortuaire*, le *scriptorium* et la librairie au moment de sa construction, il n'était plus connu des religieux de la réforme, pendant les deux siècles derniers, que par de vagues traditions qui lui faisaient donner, chez eux, les noms d'*antique abbatiale*, de *Château-Gaillard* et de *vieille infirmerie*[1].

Après la dispersion des bénédictins en 1793, quand le monastère, violé par l'installation des bureaux des commissaires du district et par les séances du club de la ville de Saint-Denis, devint un hôpital militaire, cet édifice dédaigné fut changé en buanderie; le silencieux asile de la prière et de la mort s'étonna de retentir de bruits inaccoutumés. et probablement d'un langage qu'il n'avait jamais entendu. Ce flot militaire passa, et le sanctuaire souillé, ne faisant

[1] Voyez liv. V, chap. XVI.

que changer de profanation, fut livré à d'autres usages serviles[1].

Lorsque, en 1809, la Légion d'honneur eut acquis les bâtiments de l'abbaye, il fallut donner une nouvelle attribution à tous ses locaux. Ce qui restait de la chapelle de Sainte-Catherine fut alors choisi pour former la chapelle de la maison, principalement à cause de l'étendue de son vaisseau et de ce qu'il gardait d'élégants vestiges. La grâce de ce sanctuaire, tout mutilé qu'il se montrait, avait frappé tout d'abord. La physionomie de l'édifice, la poésie de ses lancettes[2], les apparences de leur style insuffisamment observées, sa charmante voûte en tiers-point masquée depuis par un plafond, le parfum de longévité qui s'exhalait de ses murailles, la nuit qui couvrait son passé, reportèrent facilement l'imagination au temps de Suger. Suger affranchit la ville de Saint-Denis et ses alentours des redevances du servage; il fut adoré de ce peuple et en fut pleuré comme un père; la basilique lui dut sa reconstruction et toutes ses magnificences, et il rebâtit et augmenta considérablement le vaste édifice claustral. En 1809, Suger était dans la basilique et aux yeux de ceux qui durent restaurer l'abbaye en

[1] Ce bâtiment devint alors un dépôt de meubles brisés et d'autres objets de rebut.

[2] Trois des lancettes géminées de la chapelle de Sainte-Catherine percées dans sa paroi septentrionale et cinq autres ouvertes dans le mur terminal ne conservent plus que leur découpure, portant le cachet de la transition du XIV[e] au XV[e] siècle et dessinée par un simple tore, que plusieurs couches de badigeon à l'huile ont grossi. Leur ébrasure était profonde et évasée au dehors. Leur vitrage moderne et incolore, les restaurations répétées et l'abandon complet qui a suivi ont annulé leur caractère. Nous les jugeons d'après nos souvenirs, recueillis avant 1820.

vue de sa nouvelle destination, et qui n'étaient pas tenus en ce temps d'être archéologues, ce qu'est Virgile dans la terre de Labour et à Naples, où il a percé le mont Pausilippe, rasé des montagnes, creusé des lacs, jeté des ponts sur les rivières et laissé dans tout le pays les traces les plus grandioses, charmant éloge populaire, qui honore autant le grand poëte que ses pages les plus divines. On jugea donc sans examen, et sans songer que l'abbé Suger n'habita point le monastère de Saint-Denis pendant sa régence, qu'il avait dû consumer là ses pieux et tranquilles loisirs. On associa à son souvenir, dans une seule et même phrase, des mémoires non moins vénérées, mais bien postérieures en date, et une table de marbre blanc fut encastrée à l'intérieur dans le mur septentrional, au bas des marches du sanctuaire; on y avait gravé ces mots :

Ici la reine Blanche, régente,
Saint Louis et les abbés Suger et Mathieu, régents,
Venaient prier pour la prospérité de la France
Et pour la gloire de ses armes [1].

On encadra également dans le tympan de la porte de la

[1] On voit qu'on avait réuni dans cette inscription les noms de trois personnages qui ne furent point contemporains. L'abbé Suger administra le royaume sous Louis VI et sous Louis VII. La régence dont il fut investi sous le règne de ce dernier s'ouvrit en 1147, époque du départ du roi pour la terre sainte, et se termina au retour de Louis VII à Paris, en 1149.

La reine Blanche de Castille exerça deux fois la régence : après la mort de Louis VIII, en 1226, pendant la minorité de saint Louis, et ensuite pendant la première croisade de ce prince, commencée en 1248, jusqu'en 1252, où elle mourut elle-même.

Quant à l'abbé Mathieu de Vendôme, élu abbé de Saint-Denis en 1258, et mort en 1286, il fut contemporain des dernières années du règne de saint

chapelle ces mots, qui ont plus d'une fois fait sourire les visiteurs :

Chapelle construite sous Charlemagne
et rebâtie en 1813.

Pris au sérieux pendant longtemps, ces beaux noms, ces grands souvenirs, plaisaient à la pieuse jeunesse, doucement éprise du rayonnement de leurs gloires. Les élèves de cette époque aimaient cette enceinte bénie, et se ressouviennent, au milieu de la vie du monde où les a dispersées le flot, d'y avoir écouté, rêveuses, le bruissement des peupliers, le murmure étouffé du Crould et de suaves mélodies qu'elles n'ont entendues que là. Cette chapelle, en effet, était charmante, quoique nue; de plus, comme nous l'avons dit, le parallélogramme qu'elle formait subissait, à quelques mètres de son entrée, une inflexion très-prononcée, commandée par le cours du Crould. Huit piliers, bas, trapus et sans caractère, disposés sur un double rang, la coupaient en diagonale à l'intersection de la courbe; mais aussi rien de plus charmant que les lancettes géminées qui perçaient ses hautes murailles. Quoique veuves de leurs verrières et garnies d'un vitrage en grande partie incolore, elles ne laissaient pas de ménager à la nef ce jour indécis et voilé qui est l'un des charmes poétiques des églises du moyen âge. Plus tard, l'humidité du lieu, sa situation loin des classes, préoccupèrent à bon droit, et l'active sollicitude qui veille sur cette maison fit ouvrir au culte en 1828, dans l'ancienne

Louis, du règne tout entier de Philippe le Hardi et de la première année de celui de Philippe le Bel. Sa régence commença au départ de saint Louis pour la seconde croisade, en 1270, et finit le 21 mai 1271, après la mort de saint Louis et le retour de Philippe le Hardi à Paris.

salle des Gardes, placée sur un point également rapproché du réfectoire et des dortoirs, une chapelle plus salubre. L'antique chapelle, usée par le temps, devait cependant être utilisée. Raffermi dans ses fondements, rebâti et recrépi en 1830, exhaussé, en 1846, d'un étage, qui dénuda, puis anéantit sa magnifique charpente et effaça complétement ses derniers caractères physionomiques, ce qui est maintenant à sa place est dans sa partie inférieure un gymnase et un dépôt de mobilier. Les deux étages supérieurs ont une pieuse attribution : c'est l'infirmerie des élèves, blanche, élégante, virginale, éblouissante comme un lis, ouvrant à son extrémité son oratoire gracieux, où sourit la Reine des anges.

Amis des arts et du passé, ne venez plus chercher ici la chapelle où fut invoquée la patronne de toute science, cette belle, cette savante, cette angélique Catherine, objet du culte enthousiaste de la studieuse jeunesse du moyen âge tout entier. Ces murs ont oublié son nom, et leurs habitantes ignorent combien de fronts s'y sont courbés aux pieds de la plus renommée des martyres de l'Orient. Le lieu saint est méconnaissable : rien n'y est demeuré debout que ses assises inférieures et quelques pans de ses vieux murs; mais ils sont blanchis à la chaux, et des treillages les tapissent. Ses fenêtres, sans caractère, sont garnies de contrevents verts. Les hauts peupliers qui murmuraient en venant fouetter ses murailles sont abattus depuis longtemps. Sur le bord opposé du courant qui la baigne, à quatre mètres de distance, et à la place où fleurissait le parterre du grand prieur, s'est installée résolûment une blanchisserie d'indiennes. Là, du sein des tonneaux moussus qui s'abri-

tent sous son hangar, montent et se croisent dès l'aube, à toute heure, en toute saison, un bruit éternel de battoirs et des jaseries discordantes.

Au pied de la muraille sud, caché sous les masses des fleurs de la serre du jardin botanique, un autre souvenir antique n'a pas été moins transformé : une antique et petite crypte y subsiste au-dessous du sol, dans le sens de l'alignement de la nef, un peu en avant de la place où dut être l'autel de Sainte-Catherine, dont elle fut peut-être la *confession*. Solidement construite en pierre, voûtée à quatre pans, sans aucune arête saillante convergeant vers une clef de voûte grossière et sans vestiges de sculptures, elle est plus qu'à moitié comblée; son accès est intercepté par les fleurs et par les châssis, et, après avoir contenu sans doute de pures et saintes reliques, elle n'est plus qu'une réserve pour les outils du jardinier.

Au sein même de sa transformation, l'antique chapelle de Sainte-Catherine n'a pas manqué de visiteurs. Dans le cours de ce demi-siècle, le nom de Charlemagne, demeuré au front du gymnase; celui de Suger, resté sur le marbre dans l'édifice déserté; les souvenirs qu'en retenait la mémoire des dames et des élèves, et qui transpiraient au dehors, ont attiré de temps à autre l'attention des archéologues. Le 28 juillet 1843, une commission du ministère de l'intérieur, composée de MM. Vitet, Lenormant, Prosper Mérimée et Grille-Beuzelin, vint visiter cette chapelle dans le but de constater s'il ne restait pas en effet dans ce bâtiment, décoré de noms si pompeux, quelques traces du temps de l'abbé Suger. Ils n'y reconnurent que des vestiges presque effacés de peintures du temps des derniers Valois

ou du règne de Henri IV; c'est l'époque précisément de la reconstruction présumée de cette chapelle par le père dom le Lectier. Ces traces sont-elles les mêmes que nous avons observées sur les arêtes de la charpente du comble au moment où elle fut mise à découvert, en 1846? Ces arêtes étaient alors entièrement peintes à la détrempe, en style évidemment ancien, de teintes, solides encore, rouges, bleues et jaunes, remarquablement conservées en plusieurs endroits. La beauté de cette charpente, d'un agencement merveilleux, nous frappa d'un profond regret et d'une vive admiration.

Ici s'arrête l'exposé des vicissitudes de la chapelle de Sainte-Catherine, l'un des locaux les plus vénérables de l'abbaye et l'un de ceux, en même temps, qui ont subi le plus de transformations. Il nous reste à montrer l'infirmerie qui l'a remplacée, telle que l'a faite son attribution actuelle.

La distribution en quatre salles du premier étage de l'infirmerie des élèves, c'est-à-dire de ce qui en constitue le corps principal, permet d'accorder aux diverses catégories de convalescentes et de malades la mesure de repos plus ou moins profond ou de liberté de parole ou de mouvement convenable à chacune d'elles. L'infirmerie des élèves, dont le service est l'un des mieux organisés et des plus beaux qui soient en France, communique avec toutes les salles de bain et avec les officines de la pharmacie par un passage spécial, possède des bains d'eaux minérales, toute sorte de dépendances et un étage de surcroît, disposé pour recevoir l'excédant du personnel pendant les temps d'épidémie, comme à isoler les malades dans les cas inquiétants ou contagieux. Nulle part les soins curatifs ne sont plus prompts

et plus complets, nulle part les précautions d'ordre et de netteté ne sont plus intelligentes et plus continues[1]. Les parquets reluisent; les rideaux frangés ont une blancheur qui rivalise avec celle du linge de la Vendée; les lits sont en fer, agencés de manière à pouvoir être enveloppés dans un cabinet de rideaux, et des appareils de chaleur interdisent l'accès des pièces aux froids intenses de l'hiver. Un caractère recueilli distingue toutes ces salles. Dans le mur terminal de celle du fond, cinq charmantes lancettes ogivales, débris du luxe architectural d'autrefois, et belles, malgré le vernis et le badigeon qui en déforment la découpure, gardent leurs triples colonnettes couronnées de légers feuillages; elles versent à cette salle, ornée de l'autel et de la gracieuse statue de la Sainte Vierge, une lumière vaporeuse et les murmures confondus d'un épais rideau de peupliers et des eaux courantes du Crould.

Le second étage possède de grandes salles. De cette hauteur, la vue plane sur de magnifiques ombrages. Un vaste et splendide horizon borne les campagnes environnantes; celles-ci, belles de culture, laissent cependant à souhaiter à l'artiste, au poëte et au promeneur les caractères pittoresques et le charme des accidents que ne peuvent leur imprimer ni l'étendue de leurs verdures ni le luxe de leurs moissons : il manque à la plaine de Saint-Denis, en sus des

[1] La maison de Saint-Denis gardera toujours avec une pieuse reconnaissance la mémoire des docteurs Allard et Texier, qui lui dévouèrent pendant de longues années, et jusqu'à leur mort, leur talent et leurs soins les plus assidus. Aujourd'hui M. le docteur Longet, professeur à la faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie impériale de médecine et membre de l'Institut (Académie des sciences), et aussi M. le docteur Louvel, praticien dont la science égale la modestie, continuent depuis longtemps déjà le même dévouement.

mouvements du sol, la moucheture des troupeaux et leurs voyages pittoresques, les grands attelages de bœufs de nos campagnes du Midi, et, plus que tout, les chants des pâtres et des laboureurs de la Provence et de l'Agenais, mélodies graves, solennelles, dont la composition naïve et les notes mélancoliques égalent, par la profondeur et le charme du sentiment, les plus magnifiques inspirations des grands maîtres; ces harmonies traditionnelles traversent de vastes distances et montent du fond des vallées jusqu'aux terrasses des châteaux et aux plates-formes de leurs tours les plus élevées, et leurs lentes modulations bercent mollement la nature jusqu'à l'heure où les nuits brillantes, les belles nuits du Languedoc, endorment au loin ces contrées dans un magique et doux sommeil. Les environs de Saint-Denis n'ont point cet aspect poétique; le visiteur jette en passant un regard admiratif sur cet immense paysage, mais cette impression s'amoindrit quand on habite ces campagnes : il règne une paix trop profonde, un silence trop continu, dans leur invariable aspect, pour qu'il n'en monte pas au cœur une grande mélancolie. Du moins, les splendeurs du passé leur prêtent-elles d'autres charmes, et la pensée y fait revivre les souvenirs doux ou brillants, religieux ou chevaleresques, des faits et des jours d'autrefois, le *Landit*, les pèlerinages, les pompes de différents ordres qui sillonnèrent cette plaine, et mille drames émouvants éclos tant de fois sur son sol au sein des fureurs des partis ou de l'invasion étrangère.

Cour de la Madeleine. — Ancien cimetière de la maison de Saint-Denis. — Souvenirs. — Emplacement de l'ancien cimetière des pauvres matriculiers. — Aspect de la basilique, vue de ce point.

La cour de la Madeleine, terrain clos situé au nord du corps de logis de la *vieille infirmerie*, prend son nom de la petite église de la Madeleine, dont il ne reste plus de traces et à laquelle elle touchait. Ce lieu, où furent autrefois les jardins et l'hôtel seigneurial du grand priorat et où commençait le passage couvert qui communiquait avec la basilique, n'est aujourd'hui qu'une cour de dégagement desservant la lingerie et l'infirmerie. Le Crould s'y jette sous une arche appelée, au XVIIIe siècle, le Pont de bois; un peu plus haut, il balançait les bannetons des religieux, réunion de boîtes à poissons solidement closes, fournissant à la table du réfectoire depuis que le grand canal du parc était supprimé[1].

Ce lieu, prosaïque et muet pour tout autre que pour nous seule, est l'un de ceux qui nous sont chers dans la maison de Saint-Denis; là ont coulé par intervalles les heures les plus douces de notre vie. D'où vient cette fréquentation d'un lieu destitué d'attrait, et quel charme nous y ramena pendant une suite d'années? Est-ce parce que cette enclave a gardé dans sa solitude quelque trace de son passé et un reste du recueillement monastique, ou que, hors le bruit du lavoir, on n'y entend de mouvement qu'un bruissement de feuillages, le jaillissement mélancolique des eaux et des chants d'oiseaux invisibles? Non; mais c'est

[1] L'acquisition faite par les religieux d'une partie de ces terrains eut lieu entre les années 1570 et 1575. (Ms. des Archives de France.)

qu'une amie d'élite, noble cœur, esprit élevé, âme d'artiste et de poëte, nature tout exceptionnelle et prédestinée dès l'enfance à toutes les saintes abnégations, habitait près de cette cour; trois pas en séparaient sa retraite, et nous franchissions ces trois pas pour en fouler les grandes mauves et respirer sous ses ombrages les premiers souffles printaniers. Que de causeries attachantes ont précipité là pour nous le cours insensible des heures! Quel doux échange de pensées mêlé de joies et de tristesses, de longs retours vers le passé, d'élans vers les jours à venir ou de repos dans le présent s'y est échappé de nos lèvres! La mémoire de ces instants s'est associée à jamais à tous les accidents du sol ou des aspects de cette cour. Nous en connaissions chaque touffe d'herbe, chaque production parasite qui frangeait l'arête des murs; nous y avions marqué de l'œil chaque pierre noircie des assises de la chapelle ou du lit du Crould, et chaque coin sous les ogives où l'hirondelle vient tous les ans retrouver son nid; nous connaissions chaque hirondelle; nous nous les montrions l'une à l'autre, les yeux éveillés et inquiets et palpitantes de tendresse, couvant sous leurs ailes enflées leur doux et fragile trésor. Immobiles sur leurs nids attachés de préférence aux murs du sanctuaire antique, ces hôtesses de quelques mois nous expliquaient par ces instincts la pensée du moyen âge qui les appelait les *poules de Dieu*. De ces nids, le plus poétique, et en même temps le plus isolé, était maçonné sous l'ogive la plus voisine de l'arche jetée là sur le Crould. Abrité par son archivolte, assis sur la pointe de la lancette qu'y dessinent à l'intérieur deux solides meneaux en fer, ce nid ne paraissait point être l'œuvre du petit architecte ailé,

mais une imitation charmante d'une exquise délicatesse, un délicieux ornement sculpté par un ciseau d'artiste; il a eu le même destin que tous les asiles d'oiseaux placés à portée de la main de l'homme. Situé entre deux périls, le Crould qui baigne ce vieux mur et la main qui, de l'intérieur, pouvait atteindre à la couvée, il nous apparut un jour déserté, ou plutôt vide et ravagé avant l'heure des grandes plumes. Le corps d'un des petits oiseaux flottait noyé sur le courant. Qu'étaient devenus les autres? Rien ne vint nous le révéler; la mère ne reparut plus, et plusieurs printemps s'écoulèrent sans ramener d'hôtes au nid. La destruction de la retraite qui avait abrité tant d'humble et innocent bonheur, et qui était d'ailleurs un chef-d'œuvre, priva l'ogive de son plus poétique attrait. Nous regrettâmes ces oiseaux; ma jeune amie avait, comme eux, vu deux sœurs et huit jeunes frères grandir au *castel* de famille sur un plateau de l'Agenais; six d'entre eux avaient disparu comme les jeunes hirondelles, l'un dans sa blanche robe d'ange, ceux-ci sous le plomb des batailles, ceux-là dans des langueurs subites et dans la fleur de leur jeunesse ou de leur virile beauté; les autres étaient dispersés sous tous les climats de la terre; le *castel* était déserté, et le dernier né des huit fils restait seul, rameau vert encore, entre les deux nobles vieillards qui avaient vu s'effeuiller ainsi leur éblouissante couronne. Et c'étaient tous ces souvenirs et ceux d'une enfance bénie, caressée des plus doux soleils et des plus paternels sourires, mais qui avait vu pâlir ce ciel et s'éclipser toutes ces joies, que la cour de la Madeleine entendait alors raconter.

A côté de la cour de la Madeleine, le long du corps de logis de la pharmacie actuelle, est une zone de terrain en-

tourée de hautes murailles; c'est à peu près à cette place que l'abbé cardinal de Retz devait élever le *nouveau dortoir*. Ce petit enclos fut le cimetière de la maison entre les années 1812 et 1826; mais ce domaine des tombeaux, sous les murs de l'infirmerie, n'était pas sans quelque danger : son attribution fut donc transportée à un coin isolé du parc, dérobé, à quelque distance, sous de silencieux ombrages. Le cimetière abandonné restitua à celui-ci tout ce que le travail du temps n'avait pas réduit en poussière. Aujourd'hui, nu et nivelé, rentré dans la catégorie des cours de service et infréquenté entre toutes, il a perdu sa croix de fer, ses ifs aux rameaux éplorés, ses tertres empourprés de trèfles ou rayonnants de boutons d'or; mais une petite table de marbre noir encastrée dans son mur septentrional rappelle son ancienne destination; on y lit cet acte d'espoir chrétien si beau, si doux et si rêveur :

Paululum a nobis abierunt
Et ad meliora transierunt.

Cette enclave, aride et battue, était autrefois gazonnée; les mousses verdissaient le sol, les mauves et les scabieuses fleurissaient hautes et vivaces, et les rosiers blancs effeuillaient la neige de leurs corolles à travers la forêt de croix plantée sur les tombes pressées. Que de jeunes et chastes cendres sont venues disparaître là! Les noms qu'on lisait sur ces tombes rappellent encore aujourd'hui, à celles qui les ont connus, de gracieuses jeunes filles, la plupart richement douées, et mûres, bien avant le temps, pour le ciel qui les rappela; d'innocentes et pures vies qui eussent embaumé le toit paternel et qui sont venues s'éteindre au fond de ce cloître en y laissant de leur passage les traces que

laissent les anges et un ineffable parfum; des novices adolescentes, heureuses, à leurs propres yeux, d'ensevelir dans la retraite et puis d'immoler dans la mort l'éclat de leurs fraîches années et les visions fascinatrices que leur déroulait l'avenir, et des dames, jeunes encore, sorties des rangs de ces dernières pour donner, dans leur poste en vue, les plus admirables exemples d'aimable et modeste vertu, de régularité fervente et de précoce sainteté.

Nous pensons à vous en traçant ces lignes, jeune élite de la maison, prémices moissonnées pour Dieu dans leur pureté matinale et leur pleine sérénité : Caroline Souham, Élise Charretton, Adèle Cassard, Rose et Agathe de Salinas, et vous toutes, jeunes enfants, conviées aux fêtes célestes avant d'avoir beaucoup souffert, avant d'avoir beaucoup pleuré; vous, plus avancée dans la vie et moissonnée soudainement dans l'épanouissement de votre jeunesse, dans la fleur de votre beauté et déjà chargée de mérites, Delphine Voutier! Céleste et souriant essaim! Celles qui ont marché avec vous dans cette retraite et sur cette terre où vous avez fleuri sitôt, que vous avez quittées si vite, ont-elles besoin d'y porter leurs pas pour se souvenir de vos grâces et de ces mérites modestes que la mort n'a pu altérer! Mais, laissez-nous pourtant le dire, ce ne sera jamais l'œil sec ni sans une tendre émotion qu'elles reverront cet enclos qui recéla vos jeunes cendres, quelque transformé qu'il se trouve par la succession des années et un jour enfin par l'oubli.

L'ancien quinconce de l'ouest, dans les jardins du grand prieur, le cimetière de la Glacière et celui des suppliciés, sous le collatéral nord de la basilique, sont transformés depuis longtemps en un chantier de construction annexé à

cette dernière. Déjà, dès le temps de Suger, tandis que les religieux étaient inhumés sous les dalles mêmes du cloître et que les tombeaux des abbés et des grands prieurs se pressaient dans la basilique parmi les mausolées des rois, ce terrain était réservé à la sépulture des pauvres matriculiers appartenant au monastère, à celle de ses attachés de tout ordre et qui en composaient la famille (*familia*) et de tous ceux qui l'habitaient ou qui s'y trouvaient de passage sans compter au nombre des religieux[1]. Ceux-ci vinrent pourtant un jour lui demander des sépultures; ce fut en l'an 1700, pendant que le cloître tombait sous le marteau des architectes pour se relever plus solide, sinon avec la splendide beauté de ses antiques constructions. Pendant les soixante-sept ans qui suivirent, la mort n'eut plus d'asile propre dans l'intérieur du monastère. Plus de cent religieux profès furent inhumés dans ce champ réservé

[1] Cette ancienne attribution des terrains qui longent le collatéral nord de la basilique est incontestable. Suger rapporte, dans son livre *De Dedicatione*, que, le jour de la consécration solennelle de la basilique, le cortége royal et épiscopal sortit de l'église abbatiale par une porte ouverte dans la chapelle de Saint-Eustache, traversa la place Panetière et rentra dans la basilique par la porte du cimetière : « Per oratorium Sancti Eustachii cum processione exeuntes « per plateam quæ Panteria... antiquitus vocitatur, per aliam quæ in sacro « cimeterio aperitur æream portam revertentes, etc. »

Plus bas, Suger déclare avoir acheté pour la somme de quatre-vingts livres, à l'effet d'en faire don à l'église de Saint-Michel pour fournir au luminaire de ses chapelles, un petit emplacement situé entre cette église (aujourd'hui détruite) et ce cimetière : « Nos autem... quasi pro dote, sicut solet fieri, ad expensas « emendorum luminariorum, plateam quamdam cimeterio collimitantem juxta « ecclesiam Sancti Michaelis, quam quater viginti libris a Willelmo Corneilensi « emeramus, ejusdem contulimus oratoriis, ut in sempiternum censum inde « habeant. » (*Liber de Dedicatione*. D. Félibien, cxc. D. Doublet, *Antiquit.* p. 286 et 329.)

aux seuls séculiers, non loin des humbles sépultures du frère convers Pierre Reynier, et de François Lavigne, dernier arpenteur à terriers, archiviste de la maison. La chapelle sépulcrale des Valois séparait seule cette terre d'avec le cimetière des noyés, des suicidés, des suppliciés, adossé à l'ancienne chapelle de Saint-Hippolyte, située dans le collatéral septentrional de la basilique. Le mur de clôture du cimetière des Valois, dont l'abbé Suger a parlé sous le nom de *cœmeterium collimitantem ecclesiæ*, était circulaire à son extrémité ouest; il enclavait le portail de la croisée du transsept, et confinait à l'est avec le cimetière de Saint-Michel. Ce mur fut démoli en 1800; le cimetière qu'il entourait était aussi familier aux bénédictins que les galeries de leur cloître, où ils lisaient, méditaient et prenaient leur repos du milieu du jour sur les cendres mêmes des morts. Dans sa clôture, près des tombes et sous les ombres gigantesques projetées par la basilique, ils avaient creusé le terrain et pratiqué, vers l'an 1760, une glacière, dont le cimetière des Valois prit alors le nom. C'est là qu'est assise, superbe, la basilique abbatiale. De tous les points de ce quartier, on voit dominer son colosse, commandant à l'ouest la ville, au sud le nouveau monastère, à l'est et au septentrion ce champ de repos, présentant aux feux du soleil ses resplendissantes verrières, découpant sur le fond du ciel ses trois pignons inflorescents, ses clochetons pyramidaux, ses tourelles et leurs statues et sa ceinture de gargouilles; brillants tableaux, touchants contrastes, harmonies de ressouvenirs, de pompes, d'aspects et de ruines, qui remplissent ces alentours d'un charme pieux et recueilli et d'une suave tristesse.

CHAPITRE X.

LE PARC AU XVIII[e] SIÈCLE.

La démolition des murs intérieurs qui subdivisaient la Cousture [1] eut pour résultat de faire un seul et même enclos de cette agglomération de jardins, indépendants les uns des autres, qui avaient eu différentes attributions; mais il en resta sur son sol d'épaisses stratifications de décombres et une infertilité qui n'a pu être vaincue, dans le cours du siècle actuel, qu'à force de persévérance et de soins. C'est aussi à la même époque que l'ancien nom de *la Cousture* cessa de désigner le parc.

Le parc est environné aujourd'hui de riches cultures; mais pour le poëte et l'artiste il n'y a, bien loin aux alentours, que paysages monotones, localités sans intérêt et dénominations vulgaires. Il peut sembler problématique, à ceux qui n'ont pas connaissance des antiquités dont notre travail donne l'aperçu, que ces lieux aient été jadis des campagnes vivifiées par l'activité et le mouvement, semées de domaines seigneuriaux, de demeures fortifiées, de poétiques prieurés et de courtils pleins de richesses; qu'ils aient été, pour les habitants répandus sur ce territoire, peuplés d'aimables souvenirs, de traditions chevaleresques, romantiques ou légendaires auxquelles ils devaient leurs noms. Il suffit

[1] Cette démolition fut accomplie en 1700.

de lire ces noms, ignorés actuellement des lieux mêmes qui les portèrent, pour entrevoir que ces campagnes sillonnées de chemins qui n'existent plus, ces carrefours où s'élevaient jadis de hautes croix, ces bornes de pierre ou de marbre qui séparaient des héritages, ces ponts jetés sur des cours d'eau aujourd'hui depuis longtemps taris, ces lieux enfin et ces aspects si complétement métamorphosés, ont eu jadis beaucoup à dire à l'esprit ou à la mémoire. Tous, en effet, eurent leur charme ou leur droit à quelque intérêt; et un attrait de souvenir, de célébrité ou de site distingua ceux d'entre ces lieux que cherchaient les flots de la foule, et ceux où planait ce silence des habitations monastiques, d'autant plus éloquent pour l'âme qu'il est plus vaste et plus profond.

La reconstruction du mur de clôture du parc, en 1753, ne rétablit ni les tours ni les forteresses qui avaient hérissé l'abbaye et lui enleva sa physionomie pittoresque et son caractère guerrier; la rue solitaire de Vauboulon fut complétement effacée; le petit jardin *de la science*, domaine des derniers abbés, rentra dans la nouvelle enceinte, tracée du sud-ouest au nord-est, le long d'une dérivation du ru de Montfort, sous le mur de clôture des Carmélites. Le rempart se dirigeait de là vers le flanc sud de l'Hôtel-Dieu, enclavait une partie de son cimetière et de son jardin et venait appuyer son extrémité à la tour méridionale de la porte fortifiée de Suger[1]. La ville a repris, en 1793, une grande partie des anciens jardins des abbés et d'autres lisières du

[1] Voyez, aux Archives de France, les pièces intitulées : *Mur neuf de la Cousture en 1753*, atlas *Seine*, la Court-Neuve, NN 210; et *Eschange de l'ancien cimetière et partie du jardin dudict Hostel-Dieu* pour estre enfermés dans les lieux réguliers de l'abbaye, juin 1749, carton S. 2248 et 50, 29ᵉ liasse.

parc, et on y a ouvert des rues, dessiné des jardins de maisons bourgeoises et bâti des habitations.

Après la reconstruction des nouveaux bâtiments claustraux, le parc fut dessiné dans le goût alors en faveur, celui de Le Nôtre. On y admira le tracé grandiose des avenues, la symétrie des plantations, la profusion des boulingrins, la taille des arbres et des arbrisseaux en figures de toute espèce, les armoiries aux dimensions prodigieuses dessinées sur les pièces de gazon par des encadrements ou par des massifs de fleurs rares, entretenues et remplacées avec un soin particulier.

Quatre pièces d'eau régulières, rappelant, par leur ordonnance, les découpures maniérées des parterres de cette époque, déployaient leurs nappes tranquilles dans la partie sud-ouest du parc : l'une remplissait à pleins bords un vaste bassin parallélogramme; l'autre, dans un encaissement circulaire creusé vis-à-vis de celui-ci, était flanqué des deux derniers, aux contours parallèlement tourmentés et lui formant comme deux ailes.

C'est dans cette partie du parc qu'étaient situés les prés de Saint-Jacques, dont l'emplacement, souvent mentionné dans l'histoire administrative de l'abbaye, n'est déterminé sur aucune carte des environs de Saint-Denis. Le mur de clôture coupait en deux parts leur nappe de huit arpents; celle qui en était enclavée bordait le clos des Carmélites et le courant qui le baignait et s'étendait ensuite à l'est. Au sein de ses flots de verdure, et dans l'enclos même du parc, s'élevait la petite église de Saint-Jacques de Vauboulon, desservie par un curé à la nomination des religieux, et paroisse particulière de tous les séculiers attachés à l'abbaye et domi-

ciliés dans ses murs[1]. Son petit clocher pouvait être aperçu de la maison seigneuriale et de la ferme de Vauboulon, situées au delà du mur, dans la partie extérieure des prés de Saint-Jacques.

D'autres changements s'étaient faits dans la partie orientale du parc. Les nouveaux fossés creusés sous les remparts de la ville, et se prolongeant dans l'intérieur de celui-ci, étaient transformés en un large et profond canal devenu poissonneux et alimenté par les eaux du ru de Montfort. Ce canal, tracé dans la direction du nord au sud, conservait encore en 1825 son alignement et son lit d'une remarquable largeur; sous les religieux, il séparait la partie qui réunissait le verger et les pépinières du monastère d'avec les plantations d'arbres d'agrément réunies à l'est. Remis en valeur par dom de Crosson, dépositaire; supprimé en 1756; rétabli en 1776 par un autre dépositaire, dom d'Ambry aîné, qui y ramena le ru de Montfort et le repeupla de poissons, ce canal fut, à cette époque, un magnifique

[1] Au XVII[e] siècle, la petite église de Vauboulon, exempte de la juridiction de l'ordinaire, était interdite et en ruines. Son titre fut supprimé au mois d'août 1692 et elle fut ensuite abattue par les religieux, en vertu de la même transaction qui replaça sous l'autorité diocésaine les églises de Saint-Michel du Charnier, de Saint-Pierre, des Trois-Patrons (Sainte-Geneviève, Saint-Michel du Degré et Saint-Barthélemy), de Saint-Remy, de la Madeleine, l'église collégiale de Saint-Paul, celle de l'Hôtel-Dieu, et l'église de l'hôpital de Saint-Jacques dans la ville de Saint-Denis.

Il existe au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale une vue générale du parc de l'abbaye, avec toutes les habitations et les officines qui le peuplaient au XVII[e] siècle : on y voit la porte Rouge en ruine, avec ses deux tours croulantes, et la petite église de Vauboulon, reconnaissable à son clocher, dans la partie sud-est du parc. Cette gravure, sans date et dont nous ne pouvons certifier la valeur ni l'authenticité, est signée *Fr. La Pointe;* elle est sous la reliure cotée *Ile-de-France, Saint-Denis*, III, 12.

vivier d'eaux courantes. Dom d'Ambry enrichit aussi d'un grand promenoir en quinconce la partie sud-est des jardins et fit jeter des ponts de bois, peints en rouge, sur le Crould, sur le grand canal et sur tous les cours d'eau du parc.

En 1780, le tracé du parc à l'est fut à peu près régularisé par le recul du mur de clôture. Les religieux firent élever, cette même année, sur la rive droite du Crould, à quelques pas de l'arche unique du pont Bluteau, une butte plantée d'arbustes et surmontée d'un belvédère maintenant détruit; elle fleurissait près du point où avait existé autrefois la tournelle de Saint-Louis. Si la petite tourelle moderne qu'on a vue longtemps dans cet angle décorée du nom usurpé de Suger, et anéantie aujourd'hui, n'a pas dû son existence à la restauration générale de l'année 1812, elle doit être rattachée à cet âge de décadence, ère d'un style rabougri et de petites constructions mesquines et maniérées.

Le parc du temps des religieux abondait en fleurs recherchées. Ses murs étaient tapissés d'espaliers de choix, et de magnifiques pêchers fleurissaient sur ceux du midi. Ses vergers, improductifs seulement pendant les années de la Fronde et à quelques autres époques où des invasions désastreuses avaient enrayé les opérations agricoles, étaient peuplés d'arbres superbes et produisaient des fruits exquis. Les religieux se complaisaient à en réserver pour les grands qui visitaient le monastère, et, lors des séjours de la cour dans l'intérieur de l'abbaye, le prieur ou le s us-prieur aimait à venir en présenter au roi, aux princes du sang, à la reine, avec des bouquets. Une melonnière, recherche très-rare autrefois, existait dans les murs du parc; elle avait été établie

par Julien Dreux, profès convers et jardinier du monastère, vers la fin du siècle dernier[1].

Une belle grille en fer séparait le *Jardin paré* d'avec les jardins de rapport[2]; elle était placée à l'entrée d'un pont en pierre de deux arches jeté sur le cours du vivier et nommé le *pont du Canal.*

Ce parc, décrit par dom Robert, religieux sécularisé en 1792, ne ressemblait ni aux grandes friches sauvages qui remplacèrent plus tard ses cultures pendant dix-sept ans d'abandon, ni à ce que le goût du siècle actuel et des soins éclairés l'ont fait depuis. Il ne recélait point alors de ces murailles intérieures qui ont rétabli dans son enceinte des compartiments séparés. Le mur qui longe actuellement l'allée du midi, ceux qui le continuent en retour à l'est et au nord et ceux qui encadrent le quinconce au pied des murs du réfectoire n'existaient point à cette époque. Le canal et son pont de pierre, la grille ouverte sur ce pont et les magnifiques allées de tilleuls qui le précédaient et se prolongeaient à perte de vue, bien loin au delà de son lit, en formaient seuls les divisions. Laissons, pour le dernier âge de l'attribution monastique de ces jardins, parler ici dom Robert lui-même; il les dépeint tels qu'il les vit pendant son séjour dans cette abbaye, où s'était passée sa jeunesse et dont rien ne put lui faire perdre le souvenir :

« Le jardin sous la façade orientale de la maison était

[1] La profession du frère Dreux datait du 2 mars 1784.

[2] Le *Jardin paré* des religieux est l'emplacement qui se déploie sous les deux grands dortoirs de l'est; on l'appelle actuellement « la Promenade des élèves. » Le pont et la grille dont nous parlons étaient situés en face du grand perron, à l'extrémité du rond-point, sur la ligne tracée aujourd'hui par le mur de « la Promenade. » (Voyez à la fin de ce chapitre.)

« magnifique. A partir du portique faisant le milieu de cette « façade, était une avenue grevée, aussi large que le pavillon, « où se découpaient ses trois baies. A partir de chacun des « pavillons terminaux s'alignait une autre avenue couverte, « plantée de tilleuls formant plafond, et lesquels, vus des « étages supérieurs, figuraient, par leur taille horizontale, « un chemin en verdure. Des deux côtés des tilleuls il y avait « une avenue grevée, et des deux côtés de l'avenue du milieu « une plate-bande fleurie bordait deux vastes boulingrins : « sur celui de droite, un immense massif de fleurs dessi- « nait l'écusson de France; un autre, sur celui de gauche, « l'écusson de l'abbaye de Saint-Denis. Au haut de ces bou- « lingrins était figurée une place octogone que bordaient « les tilleuls des avenues. Dans cette place était creusée et « gazonnée sur ses talus une autre place, de même forme, « au milieu de laquelle était un cadran horizontal le plus « savamment compliqué (œuvre du religieux dom Bedos de « Celles). De l'extrémité de ce boulingrin se continuait la « grande avenue du milieu conduisant au *pont du Canal*, qui « sépare les jardins d'agrément des vergers, potagers, pépi- « nières, terres et prés.

« Au sortir du pont, on entrait, de droite et de gauche, « dans une avenue de tilleuls, qui longeait le côté, au midi « du canal[1]; en face du pont et de l'avenue susdite se trou- « vait un boulingrin aussi large que la grande avenue du « milieu du jardin[2]. Ce boulingrin allait se terminer à une

[1] Cette double allée se dirigeait du nord au sud le long du canal qu'on voit figuré sur les plans de la ville de Saint-Denis et de l'abbaye déposés à la bibliothèque de cette ville et levés par M. Troquet.

[2] Cette avenue, commençant au delà du pont, continuait en ligne directe la

« porte donnant sur Haubert-Villiers[1]. Cette verdure était « séparée, à droite et à gauche, par une allée grevée, égale- « ment bordée de tilleuls.

« Entre chaque tilleul il y avait un if, depuis la façade « orientale du monastère jusqu'au mur d'enceinte du parc, « et tous étaient taillés de manière à rendre différents sujets. « Nulle part...... on ne voyait un jardin aussi beau; tout « y peignait le grand. Rien n'y était inutile, quoique tout y « semblât d'agrément. Les pelouses étaient arrosées en été et « fauchées tous les quinze jours. Les fleurs des plates-bandes « étaient de celles qui ne doivent faire effet que dans les « jardins. Elles étaient singulièrement soignées, ainsi que « les tilleuls et les ifs. La grève était labourée et hersée « tous les quinze jours. Sous la façade et à dix pieds du « bâtiment, il y avait en été un rang d'arbustes de serre « chaude. On les déposait pendant l'hiver dans le réfectoire « de la communauté.

« A partir de l'angle nord de l'extrémité de l'infirmerie, « il y avait un quinconce planté de tilleuls, bordant l'avenue « plantée de même le long du boulingrin gauche du jardin. « Il y avait des bancs, seulement dans ce quinconce[2]. C'est

grande allée de tilleuls dont une partie subsiste encore et est coupée horizontalement par le mur; elle se dirigeait vers l'est et aboutissait à la *porte Rouge*, que nous mentionnerons ci-après et dont deux contre-forts indiquent encore la place à l'intérieur du mur oriental du parc. Au delà, et sur ce point même, se bifurquait un chemin dont un embranchement se dirigeait sur Crèvecœur et l'autre, prenant la direction de l'est-sud-est, vers Aubervilliers.

[1] La *porte Rouge*.

[2] C'est la partie est du jardin botanique actuel, à partir du chevet de l'infirmerie jusqu'à la muraille du parc.

« principalement dans ce jardin que campaient, pour l'inhu-« mation d'un roi, les troupes de sa maison.

« La façade de la maison (le côté sud du réfectoire), ayant « vue sur Montmartre, était magnifique. Des deux pavillons « des extrémités partaient en retraite deux ailes de bâtiments [1], « et entre deux croisées s'élevait un pilastre qui portait un « vase en pierre du plus beau dessin. Sous les fenêtres était « une vaste pelouse après laquelle on descendait dans une « sorte de jardin anglais [2], qui n'était qu'une pépinière con-« sidérable d'arbres à fruits, laquelle avait des pièces d'eau « circulaires et gazonnées sur leurs bords. Le long de ce jar-« din il y avait un large fossé rempli d'eau et qui longeait « le mur de clôture de la maison des Carmélites [3].

« Vis-à-vis ce jardin, et de l'autre côté du grand canal « dont nous avons parlé [4], il y avait des pépinières de tous « arbres, non à fruits, et tous les murs de clôture de ce « vaste enclos étaient tapissés d'arbres à fruits en espalier.

« Le potager, qui était considérable, occupait le terrain « dont le mur du bout regardait Gonesse [5].

[1] Ces deux ailes sont le corps de logis de la chapelle actuelle et des ateliers de dessin, et celui du dortoir des novices et des grandes classes.

[2] Ce jardin est le potager actuel du parc, au bas de l'allée du Midi, sous la façade du réfectoire.

[3] Il n'existe plus aucune trace de ce fossé.

[4] C'est la partie sud-est du parc, actuellement ombragée par une tremblaie et une superbe allée de peupliers tournante qu'on voit serpenter au sud-est.

[5] Lorsque dom Robert traçait cette description, le jardin du moulin Choisel et celui du grand prieur avaient été rendus au parc. Ce terrain regardant Gonesse correspond donc à une partie de la cour des Valois, à celle de la Madeleine, au lavoir établi à côté de l'impasse Saint-Jean et à toute la partie septentrionale du parc, y compris le cimetière de la maison et le jardin particulier affecté à madame la surintendante.

« Je m'abstiendrai de parler des usines de la maison, « qui étaient dans des bâtiments détachés des corps de lo- « gis, etc. [1] »

Telle était l'ordonnance du parc quand le décret de suppression qui prétendait anéantir les communautés religieuses arracha les hôtes de l'abbaye à leur retraite monastique, éprouvée par tant de tourmentes depuis plus de trois siècles consécutifs.

Plus tard, en 1815, toute la partie sud du parc, restée depuis longtemps en friche ou cultivée uniquement dans certaines subdivisions, était semée de flaques d'eau couvertes de joncs et de saules. Les pièces d'eau désencaissées, les conduits rompus et détruits, submergeaient tous les lieux voisins, tandis que le lit du canal, détrempé d'eaux basses, était vide et marécageux. Un peu plus tard il était rempli de roseaux, et nous cueillions parmi leurs tiges de ces nénuphars aux fleurs d'or et de ces iris jaune pâle [2] qui baignent leurs pieds dans les eaux stagnantes et qui poussent longtemps encore au fond de leurs bassins taris.

Avant de terminer ce chapitre, nous suppléerons à une omission du manuscrit de dom Robert en rappelant la porte Rouge, où finissait, à l'extrémité du parc la plus reculée, la grande allée d'ifs et de tilleuls qui partait du pont du canal et qui faisait face, en ligne directe, au perron du péristyle placé entre la salle du Roi et celle des Gardes.

La *porte Rouge*, la même que l'ancienne *porte du Pont* men-

[1] *Notice manuscrite de dom Robert*, ancien religieux et thuriféraire de l'abbaye de Saint-Denis, desservant d'Arcy-Sainte-Restitute, près de la Fère-en-Tardenois, 1820.

[2] L'*iris lutescens* ou *iris pseudo-acorus*, le *gladiolus luteus*.

tionnée par D. Félibien dans le cours des guerres civiles, empruntait son nom à la couleur éclatante de ses vantaux. Ceux-ci avaient muni longtemps cette entrée flanquée de puissantes tours et capable de résistance; mais en 1771 ils ne meublaient plus que ce qui en restait, c'est-à-dire une baie de porte bourgeoise abritée d'un vulgaire auvent; ils périssaient de vétusté et des avaries subies dans la guerre des Armagnacs, dans les commotions de la Ligue et dans les troubles de la Fronde.

A cette même époque aussi, l'enclave en pierre (l'*atrium*) qui formait une sorte de vestibule découvert devant le portail ouest de la basilique ayant été démolie, il fallut renverser aussi sa porte robuste et massive, flanquée de deux tourelles et correspondante à la baie centrale de la façade[1]. On en détacha les vantaux à panneaux taillés en losanges remplis de pointes de diamant sculptées dans l'épaisseur du bois et mouchetées d'énormes clous. Leurs bords étaient garnis, à demi-hauteur, d'un demi-gros boulon en fer, au moyen duquel ils se joignaient et se fermaient par un solide cadenas, comme la porte du Châtelet, à Paris. Ces vantaux, transportés au parc, furent adaptés aux montants de la porte Rouge, et on en remplaça la nuance d'un gris foncé par la couleur vive et tranchante qui avait marqué sa devancière et qui avait motivé son nom. Ils furent enfin enlevés après la révolution, par suite du morcellement et de la vente des domaines voisins dépendants du parc. Celui-ci cessant

[1] Cette porte s'ouvrait rarement, et seulement pour les charrois, les carrosses d'apparat, les chars qui apportaient des tentures. La petite enclave assise devant le portail de la basilique, démolie en 1770, fut remplacée par une enceinte de bornes.

dès ce moment d'avoir à communiquer avec ces campagnes, la porte Rouge fut murée et perdit pour jamais son nom.

Les débris de deux contre-forts marquent, à l'intérieur du parc, le lieu où fut la porte Rouge. Ce lieu est humide et masqué par des massifs de verdure. La verrucaire, la roquette et des touffes d'autres plantes verdissent la haute muraille et rampent le long de son pied. Nous y avons cueilli parfois des fraises semées par les vents et des violettes printanières.

Parc actuel.

Le parc a quatre-vingts arpents, dont vingt-cinq en potager. Dans la cour d'honneur, au midi, deux groupes de peupliers balancent en toute saison leurs fronts murmurants. On passe entre ces peupliers et on est à l'entrée du parc.

Un double rang d'acacias sépare les jardins potagers de ceux d'agrément et coupe le parc dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest : c'est l'allée du Midi, toujours caressée des regards ou des sourires du soleil et tapissée, pendant l'été, de la jonchée que lui versent les arbres de Judée et les ébéniers. Toute la nappe de verdure qui s'étend de là jusqu'au mur du sud est la partie qui fut plantée sous les derniers religieux en jardin anglais et en pépinières; c'est aujourd'hui le potager. Le parc ne garde aucun vestige du grand vivier, ni de la dérivation du ru de Montfort, ni de ses bassins d'eaux courantes; mais on n'a qu'à creuser son sol pour retrouver ces flots cachés.

La demeure du jardinier, placée près de l'entrée du parc, fut jadis la forge et l'officine de serrurerie du frère Denis. Là furent élaborées les magnifiques grilles des jardins et du

cloître de l'abbaye, les rampes de ses escaliers et les grilles si regrettables du jubé de la basilique. Le petit enclos réservé qui fleurit sous ce bâtiment et les grands carrés d'herbes potagères tracés sous l'allée du Midi formaient, au XVe et au XVIe siècle, une partie des jardins de l'abbé et de ceux des officiers claustraux habitant dans son voisinage.

L'angle de la longue muraille qui abrite l'allée du Midi au point où elle fait retour vers le nord-est projette son ombre sur l'emplacement où furent la maison du religieux grand chantre, le pont de ce logis claustral jeté sur un des bras du Crould[1], sa porte communiquant avec le jardin de l'infirmerie, ses pépinières, ses charmilles et ses hauts remparts crénelés.

La ligne qui part de cet angle en se dirigeant vers le sud, et que longe une palissade en treillis, est tracée sur celle que suivait jadis le vivier, appelé aussi *grand canal*, qui séparait, dans la Couture, les jardins de pur agrément, placés autour du monastère, d'avec le potager, les pépinières, les prairies et les vergers, assis au delà de ceux-ci dans les parties qui regardent Dugny et Stains.

Les fourrés encore récents qui bordent l'extrémité est du jardin des élèves, et qu'on nomme dans la maison *les îles Marquises*, remplacent depuis peu d'années les dernières traces de ce canal, qui atteignait autrefois jusqu'au lit du Crould et dont le bassin occupait une partie de ce qui avait

[1] Ce bras du Crould, encaissé dans un lit et sous de petites voûtes en pierre de taille, subsiste encore sous le sol avec l'escalier de cinq à sept marches par lequel on y descendait, et qui fut construit dans le cours du XVIe siècle. (Voyez l'*État ms. des menues dépenses de l'abbaye de Saint-Denis*, aux Archives de France; voyez aussi notre plan de l'ancienne abbaye.)

été les nouveaux fossés de l'abbaye et de la ville. Le tracé de la palissade sépare le jardin potager d'avec les autres grands terrains et d'avec le parc d'agrément. Celui-ci est riche d'ombrages et rappelle, dans sa nouvelle disposition et dans sa moderne physionomie, le caractère de splendeur qu'il avait sous les religieux.

Désolé et déboisé en 1795 et dans les années qui suivirent, privé de culture et livré à la submersion des cours d'eau désencaissés sur tous ses points, incomplétement remis en rapport en 1814, le parc doit la renaissance de sa parure aux soins de madame la baronne de Bourgoing, l'une des surintendantes de la maison[1], et aux pépinières royales, qui ont fourni la presque totalité des arbres de ses plantations pendant une suite d'années. Le parc a ses jardins anglais, ses fourrés d'arbustes à fleurs, ses pelouses et ses quinconces, ses hauts massifs de marronniers qui rappellent les ombres seigneuriales de ceux que les convulsions du XVIe siècle ont détruits, et enfin de vastes champs ensemencés, mais encadrés dans tant de golfes et dans tant de caps de verdure, qu'on croit errer dans les campagnes de la vallée de Sèvres ou des coteaux de Saint-Germain.

Un double rideau de peupliers serpente parmi les massifs groupés dans la partie sud-est, sur l'emplacement des anciens prés de Saint-Jacques et de la petite église de Saint-Jacques de Vauboulon. Quand on foule le frais velours de cette magnifique allée, que les têtes des hauts peupliers fléchissent au souffle du vent, que tous leurs feuillages se croisent et que tous leurs fronts se confondent, on ne voit

[1] L'administration de madame la baronne de Bourgoing a commencé en 1820 et fini en 1837.

parmi ces verdures aucune issue pour le regard, hors le long cordon azuré qui se détache entre leurs cimes. Ce lieu est charmant, solitaire; on aime à y porter ses pas, sa pensée ou ses rêveries. Cette allée, cachant ses détours entre des prairies ombragées et une tremblaie étendue, dérobe ses deux extrémités dans des labyrinthes d'arbustes; on l'a nommée *l'Éternité.* Ce fut, après la destruction de l'église de Vauboulon, l'emplacement du quinconce et des promenades plantés par dom d'Ambry, religieux dépositaire de l'abbaye, dernier restaurateur du parc dans le cours du siècle dernier.

La partie du parc en plein est, placée entre l'allée du Midi et le Crould, comprend une vaste pelouse et des quinconces de tilleuls environnés de massifs d'arbres. Le merisier, le lilas, la boule-de-neige, le troëne et le chèvrefeuille y confondent leurs parfums, y mêlent leurs teintes brillantes et couvrent de nappes de fleurs les allées vertes ou sablées. Ces magnifiques plantations sont encadrées à l'ouest par le jardin anglais appelé *les îles Marquises*, sur les côtés, par d'épais massifs d'arbrisseaux, et à l'est, près du mur d'enceinte, par des marronniers gigantesques dont des plantes à fleurs grimpantes enlacent les troncs ou couvrent le pied. C'est dans ce mur que les derniers restes de deux anciens piliers-butants gardent l'emplacement de la porte Rouge, dont nous avons parlé plus haut.

Les campagnes qui se déroulaient sur ce point, au pied de la haute muraille, étaient ce beau pré Frammoisin et la terre de Bec-à-l'Oue possédés en grande partie par le maître des charités. Leurs noms, si connus du VIIe au XVIe siècle, sont aujourd'hui mis en oubli; leurs divisions, leur

charme agreste, leurs limites, sont effacés, aussi bien que les chemins verts qui les sillonnaient en tous sens.

Entre ce quartier des pelouses et le lit sinueux du Crould se déroule un vaste champ encadré par un rideau de peupliers planté sur la marge de la rivière et par d'autres murs de verdure. On voit au fond de ce tableau surgir le comble élevé de la basilique, confondu, à cette distance, avec la masse de ses tours. Ce site a un attrait agreste uni à un caractère majestueux. La lisière qui borde la rive opposée du Crould, dessinée et plantée en jardin anglais, forme le jardin réservé de madame la surintendante. La tournelle de Saint-Louis flanquait jadis l'angle nord-est de cette riante retraite. Le domaine de la Tournelle fleurissait un peu plus au sud, de l'autre côté de ce mur; et en face de la tournelle de Saint-Louis, sur l'autre marge du chemin, ressortaient sur le fond du ciel le faîtage et le petit clocher de l'église de Saint-Remy.

Jardin de la surintendante de la maison de Saint-Denis.

Le jardin de la surintendante est borné à l'est par le mur de clôture du parc, dépossédé de sa tournelle; à l'ouest, par le cimetière de la maison; au nord, par la route qui prolonge à travers les champs la rue Saint-Remy, et au sud, par le lit du Crould. Un petit pont d'une seule arche relie, sous le mur de l'est, les deux bords de cette rivière : c'est le pont Bluteau, dont le nom est enseveli au fond des cartons des Archives, où il demeure dans l'oubli depuis les commotions suprêmes du siècle dernier. Les plus âgées d'entre les dames ne côtoient jamais ce beau lieu, dont le courant de la rivière est la seule limite de ce côté, sans

se souvenir qu'en 1832, quand le choléra sévissait et épouvantait la contrée, madame la baronne de Bourgoing, surintendante à cette époque, trembla pour tant de frêles vies confiées à sa vigilance. Elle voulut qu'on ajoutât le superflu au nécessaire, et, parmi les autres mesures d'assainissement et de précaution, fit déboiser tout son jardin; on n'y conserva aucun arbre, et on alimenta ainsi, pendant toute la durée de la contagion, les feux allumés dans le parc afin d'écarter le fléau.

Cimetière particulier de la maison de Saint-Denis.

Le cimetière particulier de la maison, démembré du jardin de la surintendante, est adossé à la rue Saint-Remy, passée aujourd'hui sur ce point à l'état de route peu fréquentée, et descend jusqu'au lit du Crould. Sa lisière ouest confine aux blanchisseries établies sur la droite de cette rivière aux dépens des anciens jardins appartenant à la maison seigneuriale du grand prieur. Le sol de ce champ de repos se couvre au printemps d'un riant tapis de violettes et de pervenches bocagères. L'ancienne porte Saint-Remy fermait au delà de son mur, sur la rue qui porte ce nom, le rempart qui entourait la ville et qui la séparait d'avec le faubourg.

C'est sur l'emplacement de ce cimetière particulier, ainsi que des blanchisseries adjacentes, que verdissait, il y a deux siècles, le jardin du moulin Choisel. Il baignait sa petite rive dans un embranchement du Crould, dont un filet subsiste encore, et qui jadis, large et profond, faisait fonctionner son moulin, se coudait plus loin vers le nord, gagnait le moulin du Dos-d'Âne, et versait ensuite ses eaux dans

l'égout de la Vieille-Mer. Cet humble et petit coin de terre rappelle, en fait de souvenirs, les abbés, à la mense desquels il était adjoint, et les dames de Saint-Louis de Saint-Cyr, auxquelles il passa, en 1696, avec la mense abbatiale. Enclavé dans les murs du parc et choisi pour remplacer le champ de repos trop peuplé, ce pieux et poétique asile reçut, en 1824, la bénédiction de l'Église et la croix de fer qui en a consacré la destination.

C'est surtout dans ce cimetière, où les tombes sont plus nombreuses, que se pressent les souvenirs. Combien de patries différentes ont peuplé ce champ de la mort! Toutes les contrées de notre France, le sol lointain de la Syrie, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Corse, les États-Unis, y comptent des représentantes; il y a là des noms glorieux, des noms modestes mais aimés, et ces noms rappellent, pour la plupart, des vies véritablement angéliques. Beaucoup d'entre les jeunes filles dont il recèle la dépouille furent remarquables par des grâces peu ordinaires. Un plus grand nombre étaient douées d'avantages bien préférables, et furent parmi leurs familles les objets d'une tendre prédilection; quelques autres, favorisées de tous ces dons à la fois, et appelées par leur naissance à des positions privilégiées, semblaient ne pouvoir se bercer de rêves trop fascinateurs et d'espérances trop brillantes; mais, malgré tant de liens vivaces, malgré ces éblouissements, toutes ont quitté cette vie et fait leurs adieux à la terre avec la sérénité des élus, l'élan et la ferveur des anges. Elles sont tombées dans la mort calmes encore et souriantes, prêtes à présenter à Dieu les pleurs qui coulaient autour d'elles et la joie confiante de l'innocence et de la foi. Beaucoup, dans ce der-

nier passage, cherchèrent à tempérer l'affliction des parents qui pleuraient sur elles; beaucoup, par une intuition qui déconcerte la pensée et les raisonnements humains, ont témoigné apercevoir au delà du monde visible un indicible déploiement de célestes magnificences et des rayonnements sans nom. Nous en appelons à vous-mêmes pour la vérité de ces choses, mères encore inconsolables, à qui il a été donné de les voir; et à vous aussi qui assistez à ces grandes scènes, dans l'intérieur de la maison, par une pieuse sympathie autant que par l'impulsion de votre devoir spécial, quand l'ange de Dieu y descend et vient y dénouer les liens de quelqu'une d'entre ces chères vies!

Cet enclos privilégié compte parmi ses tombes sœurs quelques tertres exceptionnels. On lit sur l'un d'entre eux le nom d'Étienne Laurent, un digne vétéran de l'armée d'Égypte, que sa belle vie sous les armes et sa rare fidélité firent appeler à la garde de l'entrée de cette maison, peuplée des filles de ces braves sous lesquels il avait servi, et dont il savait tous les noms. Il semble, dans la mort encore, veiller comme une sentinelle sur ce dortoir[1] des décédées dont il était pendant leur vie le brave et dévoué gardien.

Il y a dans un coin écarté trois autres tombes protectrices, celles de trois bénédictins couronnés d'une pieuse mort avant la dispersion de l'ordre. Les vicissitudes qui ont porté leurs cendres dans cet enclos les y ont-elles déposées sans un conseil de la Providence? Et n'est-il pas permis de croire qu'ils en font comme les honneurs à cette jeune colonie placée par les révolutions dans ces murs qui furent à eux, qu'ils possédaient naguère encore quand leurs tenan-

[1] Le mot grec *κοιμητήριον* (koïmêtérion) signifie dortoir, lieu de repos.

ciers y vivaient, et quand le retentissement de la voix du moulin Choisel effarouchait sous ces ombrages les humbles familles d'oiseaux qui viennent maintenant en foule, rassurées et audacieuses, leur confier tous les mystères et tous les trésors de leurs nids?

Jardin paré de l'abbaye.

Le *Jardin paré* (la Platerie du XVIIe siècle) occupait l'emplacement existant jadis entre les grandes infirmeries de l'abbé Gilles de Pontoise et le bâtiment du dortoir[1].

Pendant les troubles de la Fronde, la Platerie fut fréquentée tantôt par les officiers de l'armée des princes, attirés dans le monastère pour négocier ou pour intriguer, tantôt par la population de la ville et des alentours en asile dans l'abbaye et par les seigneurs de la cour, qui s'y établit temporairement et y passa plusieurs semaines.

C'est au XVIIIe siècle que la Platerie, réunie au parc après la démolition des grandes infirmeries, prit le nom de *Jardin paré*. C'était, en effet, la partie la plus attrayante des jardins et celle où le plus grand luxe végétal était déployé. Nous avons décrit plus haut, d'après le témoignage de dom Robert, cette magnifique esplanade toujours soigneusement sablée et fleurie de caisses d'arbustes rares sous les murs des salles capitulaire, du Roi, des Gardes et des Princes légitimés; ses vastes et vertes pelouses, sur lesquelles d'énormes massifs de fleurs traçaient l'écu de l'abbaye parallèlement à celui de France; les splendides avenues de tilleuls et d'ifs qui en bordaient le nord et le sud, et enfin sa limite

[1] L'emplacement de la *Platerie* est fixé dans le *Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 315.

à l'est, formée par le lit du canal et par le pont de pierre que fermait une de ces grilles dont la facture trahissait l'officine et la main du frère Denis. Nous avons dit également que rien dans ce riant jardin ne faisait obstacle à la vue, et qu'une pente de gazon séparait seule l'esplanade d'avec les grandes pépinières de l'ouest et du sud du parc, où le regard allait se perdre sous des ombrages opulents ou errer sur des eaux tranquilles.

Tel était le *Jardin paré*, maintenant environné de murailles, et conservant sinon ses fleurs, ses magnifiques points de vue, ses ifs à jamais disparus, du moins quelques restes encore reconnaissables de ses pompeuses avenues. Ces restes sont tout l'ornement de ce lieu, qui emprunte son nom, la Promenade des élèves, à son attribution présente.

Au rond-point, sur l'emplacement du cadran octogone et horizontal tracé par dom Bedos de Celles, jaillit un jet d'eau murmurant au centre d'un bassin en pierre. On doit à M. le maréchal Exelmans cet embellissement, alimenté par une dérivation de la nappe du puits artésien creusé en 1851 par M. Mulot dans la cour de la Madeleine[1]. C'est dans l'espace resté libre entre ce rond-point et la façade des dortoirs que se développaient les infirmeries de l'abbé Gilles de Pontoise et la chapelle de Lorraine. Nul doute que si l'on creusait le sol sur ce point on n'y rencontrât les fondations de ces édifices.

Aujourd'hui, de belles verdures, une solitude interrompue seulement à des heures fixes par le flot bruyant des élèves, et un silence saisissant hors du temps des récréations, remplacent ce passé détruit. Le vaste emplacement

[1] Ce puits artésien fournit l'eau à tous les services de la maison.

sablé où s'alignaient les fleurs de serre et les arbustes délicats, objets des soins du courtilier, attend en vain, sous la façade qu'embaumait autrefois leur parfum, cette parure recherchée que lui rendait chaque printemps.

Tel est le jardin des élèves. Là se nouent les rondes bruyantes qui empourprent d'un vif incarnat les joues des plus jeunes enfants; là volent, se croisent, se heurtent, des Atalantes qui n'ont ni fruits d'or à voir à leurs pieds ni servants à vaincre à la course. Là se goûtent une liberté achetée au prix du travail et ces loisirs de l'amitié où s'épanouissent les âmes. Là, les amies adolescentes, en foulant les vertes allées, se confient leur passé d'un jour, leurs peines ou leurs joies naïves, et essayent de tourner ensemble les feuillets du livre de l'avenir. Là, souvent, du milieu du monde où elle est maintenant épouse, où peut-être elle est déjà mère, ou du fond de la solitude où elle s'est vouée à Dieu, l'élève tourne son regard tout chargé de pensées sérieuses; là, elle revient en esprit pour retrouver ses joies sereines et pour remonter flot à flot le doux fleuve de son passé. Peut-être aussi cherchera-t-elle dans les pages de ce travail les lignes où sont consignés quelques-uns des caractères physionomiques de la maison de Saint-Denis, et sera-t-elle satisfaite de les y trouver rassemblés.

Néanmoins ce n'est pas à elle, mais à quelques esprits solides qui tiennent encore par le cœur à nos institutions anciennes et à toutes les grandes choses inscrites dans notre passé, que nous destinons cet ouvrage. Il nous a semblé opportun, à l'heure où la basilique de Saint-Denis va se relever de ses ruines, d'essayer, à notre manière et selon la mesure de nos moyens, un croquis du cloître célèbre

qui traversa et partagea ses vicissitudes de douze siècles, et il était temps de le faire. L'homme, qui disparaît si vite, peut sembler, au premier coup d'œil, plus instable que ses demeures; mais celles-ci changent de forme en passant à de nouveaux maîtres, et perdent insensiblement leur caractère primitif. La génération qui s'élève détruit ou dénature l'œuvre de celle qui l'a précédée, et les grandes institutions dont l'âge se compte par siècles ne retiennent que peu de chose de leur essence d'autrefois. L'ancien monastère de Saint-Denis n'existe plus depuis longtemps, et il ne reste du nouveau qu'une trace défigurée; ses habitants ont disparu; ses gloires sont évanouies; le temps a tout détruit en lui, hors quelques images saillantes, qui se résument, pour plusieurs, dans une idée ou dans quelques noms. Puissions-nous avoir ravivé un plus fidèle souvenir de cette abbaye renommée, où se reflétèrent avec un si pompeux éclat les époques les plus chevaleresques et les plus brillantes de notre histoire!

APPENDICES.

FRAGMENT PRINCIPAL

DE LA CHARTE D'AFFRANCHISSEMENT DU DROIT DE MAINMORTE

ACCORDÉE PAR L'ABBÉ SUGER EN 1125 AUX HABITANTS DE SAINT-DENIS ET À DEUX FAMILLES DU BOURG SAINT-MARCEL.

Tome I, page LVI.

Lorsque les habitants de la ville de Saint-Denis, soit originaires, soit simples domiciliés dans ses murs, auront marié leurs enfants, et que ceux-ci viendront à mourir sans héritiers, le droit de mainmorte sur les héritages des décédés reviendra à ceux d'entre ces parents qui seront fixés dans la ville de Saint-Denis, à l'exclusion des parents plus proches qui ne demeureraient pas dans ses murs, mais seulement sur son territoire ou sur sa voirie.

Mais dans le cas où les filles des habitants de Saint-Denis épouseraient des hommes placés sous d'autres juridictions (*alieni juris*), nous n'accordons point à leurs parents le droit de mainmorte sur les héritages qu'elles viendraient à délaisser; nous nous réservons d'avance, au contraire, l'inviolable et complète réversibilité de ces biens.

En effet, si nous trouvons juste et légitime le sentiment de compassion qui nous porte à affranchir des exactions oppressives ceux de nos sujets qui s'en trouvaient accablés, d'autre part, nous ne jugeons pas convenable d'étendre aux ingrats qui se soustraient à la dépendance de notre église le bienfait de cette libre exemption (*remissionis*), qu'il nous a plu accorder pour le salut de notre âme et de celles de nos prédécesseurs ainsi que de nos successeurs, pour l'honneur de notre église, et par un sentiment d'affection toute paternelle...

(Le texte latin de cette charte se trouve dans D. Doublet, *Antiquit.* p. 856-857.

EXTRAIT

D'UN ÉTAT DES LARGESSES DE L'ABBÉ RENAUD DE GIFFARD,

AU DÉCLIN DU XIII[e] SIÈCLE.

Tome I, page 178.

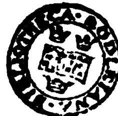
Expensa de gratiis et eleemosynæ.

Abbatiæ de Giffo	4[s]
Abbatiæ de Portemont	4
Abbatiæ de Fotello	4
Abbatiæ de Villare	4
Abbatiæ de Valle profunda	4
Abbatiæ de Runemos	4
Abbatiæ de Gaudio sanctæ Mariæ	4
Abbatiæ sancti Stephani Suessionensis	4
Abbatiæ sancti Cirici	4
Priori sancti Martini de Menevalle	4
Priorissæ de Villarciaux	4
Filiabus domini Petri	4
Filiabus domini de Blesis	4
Filiabus domini Carnotensis	4
Priori sancti Anthoni de Rodonio	4
Priorissæ sanctæ Magdalenæ Atrebatensis	4
Domui Dei de hospitali de Essneio	4
Domui Dei sancti Marcelli	4
Domui Dei sanctorum Gervasi et Protasii	4
Domui Dei de Argentolio	4
Domui Dei de sancto Verano	4
(A chacune de quatorze autres maisons-Dieu)	4
Fratribus de Monte Rubeo	4

Fratribus sanctæ Crucis Parisiensibus		4^{s}	
Fratribus sancti Augustini		4	
Fratribus de Albis Mentellis		4	
Fratribus beatæ Mariæ de Eremo		4	
Fratribus Lamberto de Mula		4	
Fratribus sancti Petri de Limogia		4	
Fratri Ricardo ordinis minoris		4	
(A quatre hôpitaux, chacun)		4	
Beguinæ Carnotensis		4	
Reclusæ Sancti Quintini		4	
Reclusæ de Dammaria prope Melodunum		4	
Bonis mulieribus juxta portam Templi		4	
Leprosariæ de Dugniaco		4	
Magistro Clementi pro locatigio domus suæ		4	
Magistro priori pro Dugniaco	50^{l}		
Sub-priori	20		
Tertio priori	10		
Quarto priori	10		
Ad hospitale beatæ Mariæ de urbe veteri		4	
Quinto priori	10		
Domino magistro chartarum		100	
Magistro juvenum		32	
Magistro puerorum		32	
Joculatoribus in festo beati Dionysii			
Aliis festis	10	4	
Mariæ cousæ (conversæ?) juniori		52	
Margheretæ la Lisiarde		104	
Pauperibus domini abbatis in pecunia		76	
Duobus baptizatis		24	
Scholaribus sancti Honorati Parisiensibus		6	
Sociis nostris spaciandis	42	9	9^{d}
Pro alectibus datis in quadragesima	13	4	
Pro vestibus nepotum domini abbatis, videlicet de cognatis et filiis Petri Giffart	4	16	
Pro vestibus confessoris domini regis	7		

Presbytero sancti Nicholai......................		2^{s}	3^{d}
Domino R. de Duaco..........................			60
Domino R. de Monchia........................			60
Pro Johanneta filia Reginaldi addiscenda...........			14
Fratribus predicatoribus et minoribus, de præcepto domini abbatis.............................			28
Magistro scholariorum Parisiensium, de præcepto domini abbatis.............................	20^{l}		
Pro vestibus datis pauperibus scholaribus...........	154		
Pro pluribus pauperibus, de donis sanctis, de mandato domini abbatis.............................	176	13	4

(*Comptes de la grande commanderie*, ms. des Archives de France.)



NOTE

SUR LE FIEF DES MARÉCHAUX.

Tome I, page 207.

Il existe, sous la date de l'an 1260, un *vidimus* de lettres patentes portant vente du fief de la Maréchaussée, mouvant de l'abbé de Saint-Denis, par Mahaud, veuve de « messire Robert d'Orville, escuyer, » pour sept-vingts livres parisis.

En 1288, « le samedi d'après la feste de Nostre-Dame en mars, » Raoul Foulon délaisse le fief de la Maréchaussée à Jehannot, de Gonesse, et en reçoit en échange cinq arpents et demi de terre, sis dans cette localité.

En 1336, le fief de la Maréchaussée a pour tenancier Guillaume Danisy, qui en souscrit le . . . . . « dénombrement » entre les mains du seigneur abbé Guy de Castres.

En 1344, ce fief est passé, contre le gré de l'abbaye, dans la maison de Cerizy, dont un descendant, Jehan de Cerizy, en signe plus tard, en 1427, l'acte d'aveu entre les mains de l'abbé Jean Ier de Bourbon.

Un acte de 1437 fait foi de la requête de l'abbé Guillaume IV Farréchal et des religieux contre ce Jehan de Cerizy et contre le grand échanson (bouteiller) et aussi le grand chambellan, leurs feudataires pour leurs charges, et des offices desquels ils poursuivent l'abolition, poursuite lente et épineuse! Le 18 mai 1471 seulement, un arrêt du parlement de Paris condamne l'abbé et les religieux à admettre, malgré eux-mêmes, au serment de foi et hommage pour le fief de la Maréchaussée le même Jehan de Cerizy, à lui payer les arrérages de ce qui lui est dû à cause du fief et à le laisser jouir des biens et des revenus attachés à celui-ci, ce qui reçoit son exécution en 1507.

Guillaume de Cerizy hérite du fief de la Maréchaussée et le donne, en 1543, à Jacques Crouzon, qui, un an plus tard, fait cession et

transport de cet office féodal et héréditaire à l'abbé de Saint-Denis, Louis II, cardinal de Bourbon; celui-ci le vend, en 1613, « au père de M. de Foucault » pour la somme de mille livres.

En septembre 1633, deux baux affermaient séparément les deux arpents de pré nommés « de la Maréchaussée » et les épices en pain et en vin dues à cet office par l'abbaye. Le sieur Blanchard d'Angerville et le sieur Claude de Foucault se succédaient, en 1638, dans l'office de maréchal féodal héréditaire.

En 1672, la transaction passée entre l'abbé cardinal de Retz et les religieux fixait le taux des exigences du maréchal féodal à la somme de cent cinquante livres, dont cent payables par l'abbé et cinquante par la mense conventuelle.

En 1693 enfin, la dignité abbatiale étant supprimée, M. Delpus, commissaire-administrateur de sa mense, rachetait définitivement cet office de M. Jacques de Faure, abbé de Ferrières, maréchal féodal de l'abbaye de Saint-Denis, pour la somme de quinze mille livres[1].

[1] Archives de France, *Abbaye de Saint-Denis*. Carton S, 2246, *Actes et adveux* des années 1260-1692. — Bibliothèque de la ville de Saint-Denis, manuscrit procès-verbal de partage en 1776, Transaction du cardinal de Retz, etc. État manuscrit des menues dépenses de l'abbaye, fol. 62. *Ibid.* fol. 2 ou 3. *Inventaire de l'abbaye*, II, fol. 926, n° 2991, titre original.

NOTE

SUR LES POSSESSIONS ET LES RICHESSES TERRITORIALES DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS.

Tome I, page 361.

Les villes et les villages possédés par l'abbaye de Saint-Denis entre le XIe et le XIIIe siècle sont, au rapport de D. Doublet:

Argenteuil;

Thoury, en Beauce;

Solesmes, en Hainaut;

En Parisis, le bourg d'Essonne, Arcueil, le Tremblay, Villepinte, Rueil, Gennevilliers, Cormeilles, Vaucresson, Beaurain, Valans, Saint-Ferréol, le Ménil-Sevin, Dugny, Merville, la Court-Neuve, Deuil, Saint-Ouen, la Chapelle-Saint-Denis, le Pré-Saint-Gervais;

Au pays Chartrain, Trappes, Guillerval, Monarville;

Dans l'Orléanais, Breuil, avec les villages dits Champmanoir, *Villare, Vendrous, Villameium, Feyenis, Liuns;*

Au pays de Sens, Beaulne, Grandpuis, Ver près de Troyes, Marnay et l'Aune;

Au diocèse de Meaux, Mareuil, Maisoncelles, Villeneuve, la Chapellaude;

Au diocèse de Bourges, Ruilly et dix-huit paroisses, à savoir : *Gernum, Gozia, Vicusplenus, Casimansus, Aldo, Pelolium, Campus Dominicum prope ecclesiam positum, Napsiniacus, Malliacum, Duascasas, ecclesia de Stivaliculis, Givreto, Argeriu, Vallis, Lanaticum, Umreziacus, Notus, Archiniacus;*

Au diocèse de Sées, Sainte-Gauburge, Saint-Cyr;

Au diocèse du Mans, la Chapelle-de-Gastineau, Châteauneuf;

En Poitou, Notre-Dame-des-Vaux, appelée aussi Saint-Denis-en-Vaux;

Au diocèse de Reims, Concevreux;

Au diocèse de Soissons, la Versine;

Au diocèse de Laon, Sary, Saint-Gobert, Chaourse, la Flamangrie;

Au diocèse de Rouen, Saint-Clair-sur-Epte, Sainte-Geneviève, Cergy, Chars, Cormeilles-en-Vexin, Boissy-Laillery, Berneval;

En Beauvoisis, Ully-Saint-Georges, Saint-Martin-du-Tartre, Morancy-la-Ville, Moinvilliers, Verderonne, Hauliers et Hauthein.

(D. Doublet, *Antiquit.* Bulles attribuées au pape Alexandre IV et lettre de Richard, archevêque de Bourges, p. 470, 594 et sqq).

Les principaux châteaux possédés par l'abbaye à la même époque sont ceux : d'Arcueil, de Bois-Béranger, de Foularde, de Breuil, de Beaune, de Grandpuis, de Ver, de l'Aune, de Mareuil, de Maisoncelles, de Villeneuve, de Concevreux, de la Versine, de Sary, de Chaourse, de la Flamangrie, de Sainte-Geneviève, de Cormeilles, de Boissy-Laillery, de Berneval, d'Ully-Saint-Georges, de Saint-Martin-du-Tartre, de Morancy-la-Ville, de Moinvilliers, etc. On voit aussi dans les chartes une maison située aux *Marets*, sur le territoire du Temple, à Paris, une maison dans l'un des faubourgs d'Orléans, etc.

Les églises ou paroisses sont :

En Parisis, Villeneuve-Saint-Denis, Saint-Martin-de-l'Estrée, la Celle de Saint-Martin près Corbeil, les églises du Tremblay et du monastère d'Argenteuil;

Au diocèse de Rouen, Saint-Pierre de Chaumont, Saint-Maurice, Saint-Jean, la chapelle du Caillouël, les églises de Cergy, du Bnxoy, de Sagy, de Cormeilles-en-Normandie, de Chars, de Montgeroult, des Ableiges, de Saint-Clair de Montjavoult, de Châteauneuf;

En Normandie, celles de Morigny, de Lilly, de Fleury, de Berneval, de Villeneuve-Saint-Martin, de *Fregellis;*

Dans l'Orléanais, les églises de Thoury, de Champmanoir, de Vendrous, de Villiers, de *Villameium*, de *Feyenis*, de Liuns;

Au diocèse de Sens, celles de Beaune, de Saint-Leu-des-Vignes, de Jossenville, de Ver-Saint-Denis, de Ferricy, de Grandpuis, de Saint-Ouen-en-Brie;

Dans le Cambrésis, l'église de Forest, celle de Solesmes, Vertineuil;

En Beauvoisis, Saint-Martin-du-Tartre, Anières, Saint-Georges d'Ully, Saint-Martin de Cires, Saint-Jean-Baptiste de Crouy, Morancy-la-Ville, Mafflers, Noisy, Mours, Bussières;

Au pays Messin (Lorraine), Celleneuve, Husperc, Ausminge, les Emmelinges, *Falchreia ;*

Dans le diocèse de Laon, les paroisses de Chaourse, de Saint-Gobert, de *Pirolis,* de Serry-Mézières, de Saint-Denis de Ribaumont, de *Roquignis,* de Serfontaines, de Robais, de Sainte-Croix, de Fay-le-Noyer, de Sorbais *in Jusana valle,* d'Autreppes ;

En Beauce, de Monarville, de Trappes, de Rouvray;

Dans l'Artois, l'église d'Anechin ;

Dans le diocèse de Bourges, Saint-Marin de Courçay, Saint-Désiré; l'église de Noth, celles de Givrette, de Mailly, de la Chapellaude, de Vassigny, de Ruilly et dix-huit autres églises;

Dans le diocèse du Mans, la Chapelle-en-Gastine, Sergé, Mesleray, Notre-Dame-d'Alesnes, Malestable, Châteauneuf;

Dans le Soissonnais, Saint-Vast de Longmont;

Au Vexin français, Saint-Pierre de Chaumont;

En Poitou, Notre-Dame-en-Vaux, Nigrande, Antre, Auriçay, Mondie, Dangy;

Au pays de Sées, Sainte-Gauburge, Saint-Sulpice de Méleray, etc.

(Voyez les Bulles dans D. Doublet, *Antiquit.* p. 486, 501, 522 et sqq. 533 et sqq.)

DONATIONS

DE L'ABBÉ FULRAD A L'ABBAYE DE SAINT-DENIS.

Tome I, page 401.

Le seul testament de l'abbé Fulrad, par lequel toutes ses propriétés étaient cédées à l'abbaye, contient les donations suivantes. Nous écrivons ici les noms tels qu'ils s'y trouvent consignés :

Blithario-Villa, Auricas, Machera, Gamundiis, avec toutes leurs dépendances, Cochelingas, Villare, Sechingast et Faginulcas, avec toutes leurs dépendances, leurs serfs, hôtes, pasteurs, troupeaux et appartenances de toute sorte; Fredishaïm, Hemdinishaïm, Manchinhaïm et Benisthaïm, avec leurs dépendances; Guirmari, Audaldo-Villare, Radberto-Villare, Grutsinhaïm, Ansulseshaïm, Scaserishaïm et toutes leurs appartenances;

En Alsace, en Moravie, en Brisgau, Walter-Villare, Tornugo-Villare, Victornigas, Adimartia-Villa, Destrago, Hagraddo-Villare, Warnugo-curte, Filicione-curte, Sicramrio-curte;

De nombreuses possessions innommées dans les environs de Salone et des lieux appelés Scarpionicense, Calmontincense, Blesinse et Rosalinse, toutes avec leurs manses, champs et prés, forêts, vignes, terres labourables et autres, cours d'eau, hôtes, serfs et serves, troupeaux, pasteurs et bâtiments;

Et six prieurés opulents, à savoir :

Le riche prieuré de Salone, avec son église dédiée sous l'invocation de la Sainte Vierge, et où reposaient les reliques de saint Privé, martyr, et de saint Hilaire, confesseur;

Le prieuré d'Audaldo-Villare, où reposèrent les reliques de saint Hippolyte, et qui prit plus tard le nom de ce martyr; avec lui la vaste forêt de Marca, une grande étendue de pays propre aux pâturages, et des droits de pêche;

Le prieuré de Saint-Cucuphas ou Fulrad-Villiers, sur les bords du fleuve Laima;

Le prieuré d'Harbertingas (*infra Alamania*), où reposèrent les reliques de saint Véran;

Le prieuré nommé Adalongo-cella (les Adelinges), où reposèrent les reliques de saint Georges;

Le prieuré de Saint-Vital, sur la Nettra;

Et avec ces six prieurés, leurs terres, leurs manses, champs, prés, bois, pâturages, étangs et cours d'eau, vignes, moulins, bâtiments, troupeaux et pasteurs, serfs et serves; leurs meubles, leurs ornements d'or et d'argent, leur assortiment de manuscrits (*codices*) et d'ornements sacerdotaux ;

Et en dernier lieu, leurs étangs salins (*in vico Bordatio*), avec tout l'attirail affecté à la production et à la récolte du sel.

(*Testament de l'abbé Fulrad*, D. Félibien, *Preuves*, année 777.)

LE PRIZ DES LOGES DU LANDIT

SOUS L'ABBÉ PHILIPPE DE VILLETTE EN 1411, D'APRÈS LA COPIE MANUSCRITE DU *LIVRE VERT* APPARTENANTE A L'ABBAYE[1].

Tome I, page 438.

	l. p.	s. p.
Ferrons de Paris, chascune loge		10
Ferrons de Puiseux, ch. l		20
Axier, ch. l		20
Fauxilles, ch. l		20
Faulx, ch. l		20
Bourreliers, ch. l		10
Chaudronniers, ch. l		7
Laniers, ch. l		40
Impositeurs, ch. l		40
Chaussetiers		20
Drappiers entour le perron, tout au long dau fay d'un costé et d'autre, ch. l		40
Drappiers de tailleurs eschappez, ch. l		40
Changeurs du jour de may, ch. l		20
Changeurs depuis le premier jour de may		40
Orfèvres, ch. l		40
Chanevaciers, ch. l		20
Les deux fours du Landit, communément loez	6	
Espiciers, ch. l		16
Merciers, ch. l		10
Pottiers d'estaing, ch. l		20
Pelletiers, ch. l		40
Coustiers, ch. l		40
Cordiers, ch. l		40

[1] Cette copie du *Livre vert* est postérieure à l'an 1623.

	l. p. s. p.
Tapissiers, du premier jour de may, ch. l.	16
Tapissiers, depuis le premier jour de may, ch. l.	40
Pelletiers, sur la chaussée, ch. l.	20
Frippiers, sur la chaussée, ch. l.	20
Frippiers de roux, ch. l.	20
Cuir à poil.	40
Cuir tanné.	20
Soulliers, entour la tour par devers Paris jusques à l'huys du Baillé, ch. l.	20
Soulliers de Brébant, entour de la granche jusques à l'huys du Baillé, ch. l.	40
Bazennes, en la granche, ch. l.	30
Pelletiers au Val-Guyon (près Vendôme), ch. l.	16
Drappiers ou (au) Val-Guyon, ch. l.	40
Moncornet, ch. l.	40
Chimay, ch. l.	40
Aubenton, ch. l.	40
Launoy en Porssien, ch. l.	40
Monceaux, ch. l.	30
Les Neufchastel Dellincourt, ch. l.	40

Tavernes.

Le Cheval-Blanc.	40
Le Cheval-Rouge.	40
(Et a l'en (a-t-on) accoustumé ou (au) temps de feu sire Pierres Allegrin[1] de les loër chascune.	80
Le Moulinet.	40
La Penne-Verte.	40
La Heuse[2].	34
Le Pot-d'Estaing.	24
Les Corbellons.	24
Le Pennier-d'Argent.	36

[1] Dom Pierre d'Allegrin, issu de la maison des gouverneurs de Dian, mort trésorier de l'abbaye en 1623.

[2] La botte.

	l. p.	s. p.
La Nasse	36	

Draps oultre les grans tavernes.

	l. p.	s. p.
Denestal, chascune loge		32
Menneval, ch. l		40
Bernay-le-Petit, ch. l		40
Saint-Marcel de Paris, ch. l		32
Bernon, ch. l		32
Breteuil, ch. l		32
Conches, ch. l		32
Hesdin, ch. l		40
Gamaiches-en-Vimeu, ch. l		40
Le Neuf-Bourt, ch. l		40
Montpichon, ch. l		40
Chastiau-Landon, ch. l		40
L'Ourmoie, ch. l		40
Petites Chartres, ch. l		40
La grant halle de Chartres doit chascun an	40	
Ayre, ch. l		30
Euvreux, ch. l		20
Dorlens, ch. l		30
Beaumont-le-Roger, ch. l		30
Andelly, ch. l		40
Louviers, ch. l		40
Grant-Bernay, ch. l		30
Quaan (Caën), ch. l		40
Bayeux, ch. l		30
Pontoise, ch. l		20
Anguien, ch. l		32
Halle, ch. l		30
Chausses de Bruxelles, ch. l		40
Bruxelles, ch. l		30
Lyre, ch. l		40
Hal, ch. l		40
Mayllines, ch. l		40

	l. p. s. p.
Herentaux, ch. l.	40
Louvain, ch. l.	30
Saint-Tron, ch. l.	20
Amyens, ch. l.	20
Provins, ch. l.	30
Sens en Bourguongne, ch. l.	22
Monstreul, ch. l.	30
Saint-Morise, ch. l.	30
Therouenne, ch. l.	30
Blangy, ch. l.	40
Saint-Denys, ch. l.	8
Beauvais, ch. l.	20
Auhmalle, ch. l.	30
Noyon, ch. l.	40
Eu, ch. l.	30
Saint-Gervais, ch. l.	30
Pavilly, ch. l.	30
Herffleu, ch. l.	30
Monstier Villiers, ch. l.	30
Grand-Roēn, ch. l.	18
Et il soloit paier	30
Petit-Rōen, ch. l.	18
Abbeville, ch. l.	30
Douay, ch. l.	32
Yppre, ch. l.	32
Gand, ch. l.	32
Lisle, ch. l.	40
Aouldenarde, ch. l.	30
Arras, ch. l.	30
Avesnes, ch. l.	30
Bailleul en Flandres, ch. l.	30
Chambelly, ch. l.	30
Challons, ch. l.	40
Cambray, ch. l.	30
Compiègne, ch. l.	30

	s. p.
Corbie, ch. l.	30
Diestre, ch. l.	30
Disnant, ch. l.	30
Dorlens, ch. l.	30
Estrepaigny, ch. l.	30
Estampes, ch. l.	30
Enguien, ch. l.	30
Guize, ch. l.	30
Gournay, ch. l.	30
Huy, ch. l.	30
Laon, ch. l.	40
Letemple de Montdoublé, ch. l.	40
Laigny, ch. l.	30
Maubuege, ch. l.	40
Meaulx, ch. l.	30
Mante, ch. l.	30
Nogent-le-Roy, ch. l.	40
Nogent-le-Rotroux, ch. l.	40
Paris, ch. l.	30
Pongoin, ch. l.	40
Poppelingues, ch. l.	40
Pont-Audenin, ch. l.	30
Roye, ch. l.	30
Saint-Lo, ch. l.	30
Sainte-Gemme de Boveron, ch. l.	30
Saint-Quentin, ch. l.	40
Therremande, ch. l.	40
Tournay, ch. l.	30
Troyes, ch. l.	30
Tourgny, ch. l.	30
Vernin, ch. l.	40
Vernon, ch. l.	32
Vallenciennes, ch. l.	30
Villefort en Brebant, ch. l.	30

ÉTAT

DE LA MENSE ABBATIALE DE SAINT-DENIS EN 1584,

SUIVANT LES BAUX DES CARDINAUX DE LORRAINE, DE GUISE, DE BOURBON ET DE LA DUCHESSE DE GUISE PENDANT LA MINORITÉ DE SON FILS, LOUIS DE LORRAINE, ABBÉ DE SAINT-DENIS[1].

Tome I, page 452.

La terre et seigneurie de Maisoncelles en Brie.
Les bois de la seigneurie de Maisoncelles.
Les estangs.
Les grandes loges.

Mareuil-lès-Meaux (vendu).

Villiers-sur-Oignon.
Foy-le-Chastel.
Grez-lès-Neesle.
Couppenroy.
Le fief de Fleury.
Le fief de Bellassise en Brie, les deux tiers froment et les deux tiers avoine.
Le bois du Tremblay..................somme 2904 8^{s} 20^{d}
Plus, la terre de Préfossés près Coulommiers en Brie à deux muids de froment et quinze septiers d'avoine, mesure de Coulommiers. — Le tout, affermé à bail par le cardinal de Guise, pour neuf ans, à......................2333 20

La Grande-Aulne.

La terre et seigneurie de la Grande-Aulne, près Nogent-sur-Seine, estoit baillée par feu Mgr le cardinal de Lorraine pour les neuf années, par chaque année, à.......... $466\frac{2}{3}$

[1] *Registre manuscrit des Archives de France*, coté B, LL 1319.

La Villeneufve-Saint-Denys.

La terre et seigneurie de Villeneuve-Saint-Denys, affermée à bail pour	300^{l}	
La Petite-Loge, affermée	166 $\frac{2}{3}$	
Beaulne en Gatinois, affermée	1516 $\frac{2}{3}$	
Thoury en Beauce; baillé à	1666 $\frac{2}{3}$	
Ully-Saint-Georges, baillé par Mgr le cardinal de Lorraine à	666 $\frac{2}{3}$	
Plailly et Montmélian, baillés, y compris les bois, à	200	
Cires-lès-Melo (Melotes), baillée par Mgr le cardinal à	370	
Gouvieux, baillé, y compris les bois, à	400	
Chevrières et les Ageulx, baillés à	66	40^{s}
Dixmes du Déluge, baillées par feu Mgr le cardinal de Lorraine à .... 103^{l}	8	20
Crouy et Morangies, baillés à	75	
Morency-la-Ville, affermée à	166	40
La terre et seigneurie de Mours près Beaumont, affermée par le même à	400	
Bois des Ageulx, affermés à	42	
Bois de Mafflers, affermés à	66	40
La rente de Royaulmont et Saint-Martin-du-Tertre, à	26	40
Cense de la Follie, dixmes et champarts de Moinville, de l'Estrée-Saint-Denys, Bailleul-le-Soc, et droits seigneuriaux de l'Estrée et Moinville	73	20
La terre et seigneurie d'Auvers près Ponthoise (vendue)	56	40
Les bois dudit lieu		30
Froment, avoine, six muids; le tout, baillé à	166	40
Chastellenie de Cergy	150	
Vagy et Vaillancourt	166	40
La montée de Chaars	500	
Cormeilles en Vexin, les droits seigneuriaux dudit lieu à 70 escus, et avec les redevances en grains, à	530	
Montgeroult	83	20
Terre et seigneurie de Bercagny en Vexin	120	20

Boissy-Laillery	333^e	20^s
Dixmes et champarts de Communy	40	
Gennevilliers en la Garenne-Saint-Denys	120	20
La terre et seigneurie de Trappes	600	
Travers de Manthes	53	20
Terre et seigneurie de Vieux-lès-Escry en Champaigne	203	20
Terre et seigneurie de Chaourse	623	20
Terre et seigneurie de Consevreux en Champaigne	$216\frac{2}{3}$	
Terre et seigneurie de Serry-Maizières près Laon, par le cardinal de Bourbon	333	20
La terre et seigneurie de la Flamangrie, par le cardinal de Lorraine, 150 escus; et par le cardinal de Guise	200	
Terre et seigneurie de Solesme en Haynault	233	20
Et par le cardinal de Guise	333	20
La cense de Moinvilliers	166	40
Mareuil-lès-Meaux (vendu)	100	
Les bois d'Auvers (vendus)	33	20
Cormeilles en Parisis, baillé (vendu)	600	
Rente audit Cormeilles (une maison et un clos de dix arpents de vigne)	20	
Rente de Chasteau-Festu	1	
La grande boucherie de Saint-Denys a été baillée à rente moyennant	$16\frac{2}{3}$	
La cuisine (office claustral réuni à la mense abbatiale)	120	
La rente du moulin de devant l'Ostel-Dieu audit Saint-Denys	$6\frac{2}{3}$	
La seigneurie du port de Neuilly avec les deux bacs dudit lieu, par le cardinal de Lorraine, 226 escus 30 sous, avec deux porcs et deux douzaines de chappons, et par le cardinal de Bourbon	350	
Le revenu de la seigneurie du bac du port de Neuilly	100	
Le passaige de Suresnes, distrait du bac du port de Neuilly.	36	
Chastellenies de Rueil en Parisis et ses dépendances, qui sont : Colombes, Courbevoye, Puteaux, Suresnes, Vaucresson et Louveciennes	500	

Le bac d'Argenteuil	220^{l}	
La halle aux cuirs en la ville de Saint-Denys	28	20^{s}
Les molins jumeaux, aultrement dits le molin Choisel ou molin du Plombier, assis à Saint-Denys, près la porte Saint-Remy	155	
Le molin de la Courtille	620	
Le molin Basset, près Saint-Denys	66	40
Les franchises Saint-Marcel	8	20
L'hostellerye (office claustral supprimé et réuni à la mense abbatiale) sans vin	90	
Le port de Bezons	26	
Le droit du sel	66 $\frac{1}{2}$	
Les trois muids de sel en nature (la distribution faite par le menu, ce qui reste des trois muids reste au prouffit de Monseigneur).		
Les cens et rentes du Tremblay	46	40
La garenne du Tremblay (aliénée)	586	
Le travers et botage de Saint-Denys	800	
Le greffe et tabellionage de Saint-Denys	150	
La maison de Pierrefitte (aliénée)	5	20
La halle au bled dudit Saint-Denys	200	
Les deux arpents et pré de la Maréchaussée (fief du grand maréchal féodal)	6	
La ferme de Vauboullon, assise en la ville de Saint-Denys.	166	40
Les trois cents arpents de bois de la garenne de Saint-Denys	110	
La halle aux blanchets à Saint-Denys (aliénée)	30	
La carrière de Pierrefitte (aliénée)	3	20
Les terres du Landit (aliénées)	18	
Les prés d'icelle abbaye, au nombre de 123 arpents	190	20
Sept autres arpents de prés	14	
La ferme de Merville, vingt muids de seigle et avoine, deux douzaines de chappons, dix-huit douzaines de pigeons et trois cents douzaines de gerbées, baillées à	300	
Les boys taillis de Merville	16	40

Les foires de Saint-Denys et du Landit..... 2,000 livres.

La ferme de Mortières, consistant en quatre cent cinquante arpents de terre, trente-quatre muids froment et avoine, trois porcs, deux douzaines de chappons et huit cents gerbées.

Dixmes et champarts du Tremblay, vingt-trois muids et demy froment et avoine, trois porcs, deux douzaines de chappons, six cents gerbées.

Le chastel sis au Tremblay, trente-deux muids de grain, trois porcs, deux douzaines de chappons, six cents gerbées.

Le chasteau de Villepinte, vingt-deux muids de bled, trois porcs, deux douzaines de chappons, six cents gerbées.

Dixmes et champarts de Villepinte, douze muids froment et avoine.

Le cénier de ladicte abbaye, chascun an, cinq muids orge, avoine et seigle.

L'hostel de la Royne à Saint-Ouyn, onze muids grain, deux cents gerbées. Le tout, laissé à bail à.............. 166ᴸ 40ˢ

Les vingt arpents de terre qui souloient être affermés à un muid par arpent.............................. Néant.

Vignes d'Argenteuil (aliénées)...................... 15

Munéville-le-Bingard (vendu)...................... Néant.

EXTRAIT

DES LIVRES DE DÉPENSE DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS

RELATIFS

À LA CONSTRUCTION ET À L'ORNEMENTATION DE LA BASILIQUE ET DU MONASTÈRE, DU PALAIS ABBATIAL AU XIIIe SIÈCLE ET DE CEUX D'ALBY, DE BOURBON ET DE LORRAINE, DANS L'ENCEINTE DE LA CLÔTURE[1].

Pour la basilique et pour l'abbaye sous les abbés Mathieu de Vendôme, Renaud de Giffard et Gilles Ier (années 1287-1325).

Tome II, page 211.

1287. Per magistrum Robertum, pro domibus pix^{rs} (*sic*) juxta portam turre incepta et porta..	270^{l}		17^{d}
Item pro plumbis.....................	18		
Item pro curru qui duxit columpnas reparandas.	4	10^{s}	
Item ibid. p. fratrem Petrum, pro fenestras et hostiis (*sic*)........................		60	
Pro 48 tegularum empt. de Nicholao......	32		
Pro domo cerariæ reparata..............	7	4	
Pro domibus reparatis per Johannem presbyterum..........................		67	7
Et pro establiis in festo B. Dionysii........		26	
Pro pressorio.........................		4	8
Pro uno ostio novo in camera sub-prioris per magistrum Robertum.................			
Pro pluribus factis per magistrum Galterum fabrum in abbatiam..................	28	9	8

[1] Ce court résumé est extrait textuellement des manuscrits des Archives de France dont voici les titres et la cote :

1° *Comptes de la commanderie de l'abbé de Saint-Denis en France*, plusieurs volumes cotés LL, années 1240 et sqq. jusqu'en 1638;

2° *Papier et registre des réparations* faites par révérend père en Dieu Mgr l'évêque de Lombez, abbé de Saint-Denis en France, depuis 1480 jusqu'en 1488, coté LL 1302.

Pro fenestris et hostiis (*sic*) in camera, et veteri celario, et in nido cichoniæ............		20^{s}	8^{d}
Pro conductis, per magistrum Clementem..	32^{l}	18	
Item pro porta Compoise, per eumdem, 8 lib. 9 sol. et Clementi..........................		119	
Pro petra et taillatoribus................	520		
Item, per magistrum Odonem, de mandato domini abbatis......................	50		
Pro libras centum plumbi per Petrum aparitorem.............................	28	8	
Pro pictura pignaculi....................		70	
Pro 277 platis ferri, per magistrum Odonem.	16	103	9
Pro ferro pro pignaculo, per magistrum Galterum............................	23	13	
Pro stamno, per magistrum Mauricium.....	6	16	
Magistro Radulpho plumbario, 15 lib. pro eo; et servientibus suis pro reparatione tectorum ecclesiæ......................	10		
Pro vitro albo et colorato................			
Pro reparatione ingenii (*sic*).............		38	4
Item per magistrum Galterum............		73	10
Pro operari circa ecclesiam..............		32	
Pro sedibus, per magistrem Johannem Malot.	140	30	
Pro pulpito, per fratrem Jacobum........	298	11	9
Item, per magistrum Odonem...........	51	7	
Magistro Mauricio, pro robis et domo......	12	10	
Magistro Odoni.......................	12	10	
Magistro Roberto carpentario.............	7		

Expensa de operibus in villa per magistrum Robertum.

Pro domo cervisiariæ....................	13	11	10
Pro domo Parisiensium scholariorum......	7	4	
Item pro eadem.......................	7	8	10
Pro torcularibus reparandis..............	12	8	5
Pro... (travaux à Dugny, Mareuil, Merville).			

Expensa per lathomos et cementarios.

Pro coquina sub-præceptoris	35^{l}	8^{s}	
Pro tumulo quondam domini abbatis (nostri) fundatoris	80	100	
Pro lumbator. p. meatibus aquarum per abbatiam reparandis			
Pro vacaria de Dugny	8		
Pro domo de Merevilla		41	4^{d}
Pro eadem pingenda		60.	
De operibus factis in domo scholariorum de Paris per magistrum Odonem scilicet granchia, tournella, et muro versus S. Germanum et quibusdam aliis	280	25	1
Per tercentum libras plumbi in vitriaria		33	
Pro 2 centum libras stamni		101	
Pro vitro colorato et albo	25	9	
Pro salario Guillelmi (vitriarii) et famulorum suorum	16	11	
Pro magistro Galtero, fabro	73	9	
Eidem	133	11	
Per magistrum bassi operis	27	5	
Eidem pro domo sua		30	
Richardo Acustum pro tegula et quarrelis	8		
Pro Arnulpho de Caumechon apud Argentolium		25	
Pro ponte de Curte nova, per Petrum aparitorem	17	5	
Magistro Johanni Malot, pro stallis de choro	152		
Pro situacione earumdem et in minutis operibus	4	7	8
Eidem pro tabula et columpnis domini abbatis	4	108	
Magistro Johanni Noviomensi pro babinis stallorum pingendis		60	
1304. Pro appentito super claustro, merreno et coopertura reparanda	41	4	4

.	Pro stabiliis ante granchiam faciendam de novo.	39[l]	11[s]	3[d]
	Pro balneria, in lambroseyo et aliis faciendis.	27	10	8
	Item, pro merreno aleyarum et lathomariis..	6	13	6
	Pro domo de posticu et aliis domibus per villam sustinendis et per hospicium......	8	5	
1315.	Pro carceribus........................		58	
	Pro geola, per magistrum de basso opere...	7	5	
1322.	Pro pensione vitriarii..................	16		
	Pro vitris emptis......................	18		
	Radulpho Gastebraise, pro vasis coquinariis..	17		
1323.	Pro expensis domini abbatis per domos....	128	14	8
	Pro lavatorio conventus reparato..........		28	
	Pro atriis reparatis per abbatiam..........			
	Pro factis in carceribus ecclesie et alibi in turrim quadratam et in hospicio........		67	
1324.	Pro pontis S. Lazari (Saint-Ladre) reparatione.		114	
	Pro quadam porta in Cultura.............		16	
	Pro caviis factis in claustro.............		60	
	Pro reparatione arcuum monasterii........	212		
	Pro pensione vitriarii..................	16		
	Pro vitris emptis et duos operarios........	18		
	Pro ponte ante granchiam infirmariæ reparato.	18		
1325.	Pro ponte de Champis reparato...........	14	12	5
	Pro ponte de Merevilla reparato, etc.......	19	12	

Pour le palais abbatial au XIII[e] siècle (années 1285-1297).

1285.	Pro domibus super cameras juxta portam domini abbatis........................		45	
1286.	Ostiario de porta domini abbatis..........		40	
	Ostiario de aula domini abbatis...........		60	
	Pro verula cameræ domini abbatis et muro pratelli contiguo dictæ cameræ.........	136	10	8
	Pro logeriis et larderio domini abbatis.....	54	2	7
	Pro camino domini abbatis		51	7

	Magistro Johanni Malot pro tabula et columnis domini abbatis	4^{l}	108^{s}	
1287.	Pro pratello faciendo (domino abbati)		37	8^{d}
	Pro pavimento logiarum domini abbatis		107	6
	Pro eisdem pingendis		10	
	Magistro Johanni Malot, pro sede in capella domini abbatis		52	
	Pro minutis operibus, per magistrum Odonem de Monsterel... et quibusdam minutis in tornella domini abbatis	17	15	5
	Pro coperturis tectorum capellæ domini abbatis		10	
	Ostiario de aula domini abbatis		40	
	Ostiario de porta domini abbatis		40	
	Pro tournella et crenellis pratelli domini abbatis.	28	12	
	Pro coquina et lardarium domini abbatis...	8	4	
	Pro nathis circa lectum domini abbatis (et aliis alibi)			
1289.	Pro logiis domini abbatis de camera sua reparandis		24	
	Domino abbati per domos suas	258	7	7
	Pro lignario domini abbatis et aliis minutis per abbatiam per fr. Johannem		63	
	Pro stabulis domini abbatis et aliis minutis reparandis		18	
	Pro petra de camera domini abbatis removenda et aliis minutis faciendis		11	3
	Pro regibus logiæ domini abbatis pingendis.		34	
	Pro una catedra pro domino abbate		30	
1290.	Pro stabulo hospitii, ulmo reparare, hortum domini abbatis reficere et duabus scalis..		36	
	Pro aula domini abbatis cooperire et reparare.		28	6
1292.	Pro logiis domini abbatis pingendis		100	
	Pro duabus chassis faciendis in camera domini abbatis		7	

Pro regibus logiæ domini abbatis pingendis.		34^{s}	
1294. Pro petra trahenda et adducenda et pro novellis quæ debuerunt fieri sub granchia domini abbatis (Merville?)	4^{l}		
1296. Pro logiis domini abbatis et pro aula pingenda.		70	
Pro aula regis, et aula domini abbatis, et aliis in abbacia reparandis	28	47	
Pro quodam pronello (jubé) et aliis minutis factis in capella, logiis domini abbatis...		50	
1299. Pro regibus et logiis reparandis		44	
1300. Pro poticio domini abbatis in aleiis faciendis.		33	
1301. Pro fenestris factis in aleya superioris aulæ domini abbatis		33	
Pro pictura regum aleyarum Domini abbatis tam per fratrem Henricum quam per magistrum Johannem et ejus filium et Reginaldum, pro coloribus emptis usque ad dictam diem ante festum sancti Laurentii	45	4	8^{d}
1323. Pro factis in... turrim quadratam et alibi.		67	
1335. Pro galleriis domini abbatis de novo factis..	26	14	5
1376. A Jehan Fourment, menuisier, pour un banc pour monseigneur l'abbé			

Pour l'appartement du Roi.

1285. Pro les chassis aulæ regiæ		10	
Pro reparatione portæ Gunigne Hochet et hostiarum (*sic*) stallorum subter aulam regis		7	2
1286. Pro camerula subtus gradum aulæ regiæ...		100	
1289. Pro aula regis cooperire et reparare in opere plumbo et aliis	6	11	
1290. Pro gradu de aula regis	4	4	
Item, pro predicto gradu, per fratrem Petrum.		54	
1296. Pro aula regis et aula domini abbatis et aliis domibus in abbatiam	28	47	

Pro chaciis positis in aula regis........... 13[s]
1297. Pro coopertura infirmariæ, aulæ regiæ et aliis. 41[l] 12

Pour l'entretien du palais d'Alby et du palais abbatial antérieur (années 1510-1531).

1510. Au vieil logis de Monseigneur.— Payé à Pierre, menuisier, savoir : la somme de 20 livres pour avoir refait le pont du bastiment neuf pour aller du côté du cloistre, et la somme de 43 livres pour boys et façon pour soustenir les planchers dudit vieil logis, et 3 livres tournoys pour boys et façon pour soustenir la torgnelle et les deux guallery es....... 66[l] 10[s]

A Barthélemy Ollard, maistre masson, pour les ouvrages par lui faicts audict vieil logis. 24

Pour avoir fait nétoyer les immondices du vieil logis, ensemble la tour par plusieurs foys, tant en l'extraction des corps saincts qu'au coronement de la royne.......... 50

A Michel Le Goust (serruryer), pour ouvrages au vieil logis de Monseigneur........... 25

A maistre Lescuyer pour les couvertures par lui faictes au vieil logis de Monseigneur, ensemble pour avoir du canevas pour fermer la croisée et lucarne de la grand'salle.... 37

A Vulfranc, le couvreur victrier, pour les victres par lui faictes audict vieil logis, montant à 319 pieds, à 5 sous 6 deniers, la somme de........................ 87 4 6[d]

(*Comptes de la grande commanderie de l'abbaye de Saint-Denis;* ms des Archives de France.)

1531. A Quentin Martin, marchant, pour le boys et merrain qu'il a fourny pour les planchers des deux chambres haultes du vieil logis abbatial, lamboardes, barrières dedens, voultes tombées, cloysons............. 410[l]

A Guillaume, André Bonvotte, Charles Hamont et Regnault, tailleurs de pierre....			
Aux susdits tailleurs de pierre pour la taille et assiette des deux arches des deux grants portaux de la grant court abbatialle.....	43^{li}	10^{s}	
Aux susdits, à cause de la taille et assiette des houppes, corniches, arquitraves et rinceaulx des susdites portes et murs de la grant court............................	50		
Cinq douzaines et quatre verges de fer à Pierre Belin, verrier, pour servir aux vitres du logis abbatial de Monseigneur et pour plusieurs barreaux de fer à asseoir aux fenestres basses........................		42	8^{d}
Pour achapt de six mille clous à vitres employez au logis abbatial................		32	6
A Ph. Poyreau et Jehan de la Mare, peintres, pour 412 thoises de briquetage par eux faictes au logis abbatial, payé le restant de la somme de 92 livres 16 sous 3 deniers, à savoir............................	62	16	3
A Jehan de la Mare, peintre, pour la peinture et étoffement de quatre armoyres et de deux arches et portes en la grant court abbatialle, plus des pavages dans l'ostel abbatial et dans la grant court..........	10		
A François Forier et Jehan Levasseur, manouvriers au dict Saint-Denys, pour le traisnage de vingt et une voies de moëllon de pierre qui a servy à la massonnerye de deux murs de la grant cour abbatialle, chascune thoise au prix de 20 sous tournoys...........	21		
(Au même folio, une quantité considérable de fourniture de chaux, sable, moëllon, solives, etc.)			

Pour le palais abbatial de Bourbon (1531-1542).

1531. A Guillaume, tailleur de pierres employées à la chapelle de Saint-Clément et des pierres de lyez pour l'office de la cuysine de Monseigneur..........	32^{li}		
A Charles Hamant et Reynault, tailleurs de pierre, pour la taille des pieds droits et voulsoirs de la chapelle abbatialle et pour l'embrasement de six croysées en la chambre haulte du Roy, etc..........	26	10^{s}	2^{d}
A Jacques Valleroy, pour la taille de deux chapiteaux pour servir à deux pavillons.....	20	10	
A maistre Geoffroy de la Roubys, ymagier du roy, pour vingt et un médaillons qu'il a faicts et fournys pour les pands des murs du logis abbatial..........	414	10	10
A François Guéroust, pour la charpenterie de la grande chambre et garderobbe, entre la chapelle et la gallerye neufve, devant la maison du chantre et la charpenterie de l'escallier, vers le cellier..........	155	3	
Pour l'appentif du cellier du costé de Saint-Clément, l'oratoire de Monseigneur, l'escallier et chanellets vers le cellier, et la couverture neufve entour la chapelle du logis abbatial, la gallerye neufve devant le logis du chantre..........	21	10	
A Richart, mennysier, pour ouvraige de son mestier qu'il a faict aux lambriz, porches et fenestraiges du logis abbatial; pour d'autres, faits aux quatre porches de la salle abbatiale..........			
A Vastin, serruryer, pour plusieurs ouvraiges			

	faicts pour une des grosses clothures du logis abbatial au logys de la royne.......	81^{lt}	71^{s}	0^{d}
1532.	Pour réparations au comble d'ardoize de la tour du logys de Monseigneur, rompue et descouverte par les grants vants........		30	
	Pour travaux faicts au grant pressoir dedens l'abbaye et à la grant porte devant la grosse tour, ancien logys des abbés (palais d'Alby).			
	Pour un demy-cent de pierre de Saint-Fon, pour commencer à faire une salle et cabinet audict grant jardin de l'abbé vers le kosté de la grosse tour, ancien logys des abbés..		50	
	A Innocent Guygnaut pour ardoize employée à la gallerye du grant jardin de Monseigneur.	6	6	2
	Pour la recônstruction et parachèvement de la gallerye du même grant jardin.......	6		
	Pour quatre milliers d'ardoize au comble de laditte gallerye neuve.................	8		
	Six milliers de plomb, lattes, etc. pour la même couverture....................			
	Pour ouvrages de painture aux lambriz de laditte gallerye.......................	22	10	
	Pour portage de ung cent de pierre de Saint-Fon pour ornementer................		50	
	Autres travaux à la cuysine de la tour et au pont-levis de cette cuysine, ancien logys des abbés...........................		50	
1534.	A Lucet Gillon, charpentier, pour les ouvraiges et charpenteryes qu'il a faicts au comble de l'ancien logys de la Cène, joignant au logys de Monseigneur, contenant trois travées ou environ..........................	16		
	Pour le charroi de matériaux employez à la couverture de la Cène, joignant le logys de Monseigneur......................	20		

A Jehan des Maires (de la Mare?), peintre, pour les ouvrages et peinctures par lui faicts au logys abbatial.................... 10^l 16^s

Pour avoir peinct un ruysseau de plomb et tuyau et un gargouille au-dessoubz et dans le logys de Monseigneur.................... 10

(*État des réparations et menues dépenses de l'abbaye de Saint-Denis*, ms. des Archives de France.)

1535. A Estienne Penet, menuisier, pour ouvrages ès enffermeryes et la grant églyse, à la grosse tour, ancien logys des abbés............ 21^l 4^s

A Louis Lecomte, serrurier à Paris, pour œuvre de son mestier qu'il a faict et assis au grant logys abbatial de Monseigneur, etc....... 18 16 6^d

A Regnault Olivier et Michel Buot, manouvriers, pour traînage et charryage de trente tombereaux de sable employez soubz les pans des petits carreaux ès salles de Saint-Clément et en la gallerye neuve du logys abbatial.......................... 60

A Yves Moust, maistre potier de terre à Paris, tant pour achapt de dix-neuf milliers de carreaux employez au pavé des salles devant Saint-Clément et en la grande gallerie au logys de Monseigneur que pour la façon et assiette desdits carreaux, montant à 57 toises 12 pieds par estimation dudict voyer.......................... 47 8

A Jehan, paveur de petits carreaux, pour establissement faict ès pavés des salles du logys de Monseigneur.................... 5

Pour chaux et plastre employez ès pavemens devant Saint-Clément et à la grande gallerye du logys abbatial de mondict seigneur.... 4 10

1540. A Jehan Duquesne, marchant de gros verre, demeurant à Marsigny, en Normandie, pour une somme de verres (fournys?) à Pierre Belin, verrier de ladicte abbaye, pour servyr et estre employez aux vitres du logys de Monseigneur et autres lieux de ladicte abbaye. 8ˡ

A Jehan de la Mare, peintre au dict Saint-Denys, pour plusieurs ouvrages de peincture faicts au logys de Monseigneur et autres lieux de l'abbaye.................... 16

1542. Le 1ᵉʳ juing : à trois hommes qui ont nétoyé le Croult devant la maison de Monseigneur.

Le 14 aoust : à six homes qui ont nétoyé la tour et y avoir mis des meubles pour monseigneur de Nemours, la royne et ses serviteurs..........................

Le 18 aoust : à six homes qui ont nétoyé le logis de Monseigneur.............. } 18ˡ

Pour les réparations du palais abbatial de Bourbon et la construction de celui de Lorraine.

1568. A Mathurin Hubert, couvreur, pour avoir racoustré la tour du vieil logys abbatial.... » »

Aux Valentin Legris, soubz voyers, massons, pour avoir bouché et estouppé de massonnerye un guichet à la salle d'en bas du logys de Monseigneur, et scellé plusieurs huys à son vieil logys..................... 60ˢ

Muré la grande porte du verger et fenestre de la salette du jardin de Monseigneur...... 30

A Sébastien Jamet, masson, pour avoir refait les pignons du vieil logys de Monseigneur et pour dix livres de plastre............ 10

Pour massonnerye au cabinet de ce logys... 100

Pour autres ouvrages au même logys.......	18l		
Et pour le cabinet du même logys..........	10		
Encore pour racoustrer le comble du vieil corps d'ostel de Monseigneur, à Fargues Guillemot, charpentyer....................	15	15s	
A Nicolas Raublot, pour avoir... réparé en aucun endroit la chambre garderobbe ès salles du logys de Monseigneur.........	24	15	1d
A Jehan Guillemain, masson, demeurant à Saint-Denis, pour... son employ aux bastimens de Monseigneur................	120		
Faire une cloison aux (caves?) de Monseigneur par Christophe Groignet, masson.......	»	»	»
A Jehan Payot, maistre couvreur d'ardoyse, demeurant à Saint-Denis, pour les ouvrages de couverture qu'il a faicts et les réparations des cheminées abattues par les orages au logys de Monseigneur................	120		
A Christophe Paillot, plombier, pour gouttières et autres ouvrages et au logys de Monseigneur............................	11l et 30		
Aux Paillot, plombiers, pour avoir couvert la tour..............................	60	40	
A Nicolle Levasseur, victrier, pour les victres de la croissée de la grand'salle de Monseigneur............................	10	2	6
Au même, pour ouvrages par luy faicts au logys de Saint-Denis à Paris...........	36	7	6
A François maistre Jehan, serrurier à Paris, pour ouvrages faicts au logys de Monseigneur............................	60	7	2
A Gilles Bocart, victrier, pour victres par lui fournies..........................	12		
A Jehan Garault, pour avoir racoustré les deux orloges et le cadran de laditte abbaye....	30		

A Sébastien Jamet, masson, pour avoir refaict les pignons du vieil logys de Monseigneur, pour dix livres de plastre.............	10^{l}	
Pour maçonnerie au cabinet de ce logys.....	10	
Et pour autre ouvrage au même logys.....	18	
A Fargues Guillemot, charpentyer, pour avoir racoustré le comble du vieil logys de Monseigneur...........................	15	15^{s}

(*Comptes manuscrits de la grande commanderie.*)

FRAGMENT

D'UNE LETTRE SUR LE PRIEURÉ DE SAINT-DENIS-EN-VAUX PRÈS POITIERS,

ADRESSÉE AUX RELIGIEUX DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS PAR GUILLAUME, LEUR FRÈRE, SECRÉTAIRE ET AMI DE L'ABBÉ SUGER. (XIIe SIÈCLE.)

Tome II, page 85.

« Le lieu que j'habite, dit-il, est une vallée de délices; la nature y a réuni les fruits de presque tous les climats de la terre. Celui qui vient y jouir de soi-même et chercher les absorptions de l'étude n'y est troublé par aucun bruit ni importuné par la foule; rien n'y frappe l'oreille, hors les mélodies des oiseaux ou les haleines des zéphyrs. La solitude n'y est cependant pas telle ni si profonde, qu'il n'y ait sur l'autre bord de la rivière une ville, Chastel Hérault, qui prête toutes ses ressources sans faire sentir les inconvénients de son voisinage.

« Ce site riant est environné d'un vert rempart de collines et de forêts qui en ferment l'accès aux frimas, sans le comprimer dans leur cercle; la fertilité du terroir lui fait produire cent pour un. Les fruits, les moissons, y sont magnifiques et mûrissent rapidement. Telle est l'abondance des pommes, que l'œil se fatigue à les voir et les mains à les récolter. Qu'on n'en conclue cependant pas que ce soient des produits inférieurs ou dégénérés : les uns ont la douceur du miel, d'autres une âpreté savoureuse; la plupart se conservent toute une année. Les vins surtout de ce terroir seraient enviés dans les villes et l'eussent emporté en excellence sur le Falerne. Leur saveur est exquise, leur bouquet flatte l'odorat, et, circonstance singulière, le vin rouge se récolte du raisin blanc et le vin blanc du raisin rouge; il est de plus si capiteux, qu'il semble presque déplacé d'en user dans une vie frugale comme la nôtre. Nous ne manquons ni de poires, ni de figues, ni de coings, ni de châtaignes; tout ce que donne le

travail, tout ce que produit la nature abonde dans ce lieu riant, pour peu qu'on lui donne un peu de culture. »

Guillaume poursuit par l'éloge de la forêt voisine, qui fournit largement au bois de chauffage; décrit la source limpide et remarquablement salubre qui, se divisant en deux cours, humecte les vastes jardins, baigne les plantations, et va plus bas verser ses ondes au sein d'un vivier bien peuplé. « Non loin de nous, ajoute-t-il, coule la Vienne, dont les flots sont si poissonneux que nous ne recourons guère à nos viviers, si ce n'est peut-être pour quelque hôte qui arrive tard, ou quand il advient qu'un gros temps écarte nos pêcheurs du rivage. Notre vallée recèle encore des grottes creusées dans les rocs, où les habitants du pays se réfugient avec leurs nacelles et sont protégés contre les frimas des hivers et contre les feux de l'été. Les vins qu'on y met à l'abri ne risquent point de fermenter et jamais n'y germent les grains dont on leur confie le dépôt. Les fruits s'y conservent intacts et la crainte des voleurs y est inconnue. Enfin notre oratoire, construit en pierre légère, ne laisse pénétrer en toute saison nulle température extrême; le sommeil, dans ses murs bénis, est salutaire aux infirmes, mais devient fatal aux profanateurs, et la tradition du pays affirme que quiconque en franchit le seuil dans une intention de larcin y est frappé de cécité ou subit quelque autre effet du courroux céleste. » (V. le texte dans D. Mabillon, *Annal. bénédict.* liv. XXVII, art. 38, t. II, 523.)

EXTRAIT TEXTUEL

DE L'INVENTAIRE MANUSCRIT DU TRÉSOR DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS

DRESSÉ EN 1634 ET GARDÉ AUX ARCHIVES DE FRANCE.

Tome II, page 273.

Livres, missels, etc.

Un livre, commençant au premier feuillet, *Epistola B. Hieronimi presbiteri ad beatissimum papam Damasum*, et au dernier feuillet verso, *Et factum est dum loqueretur Jesus ad turbas, extollens vocem quædam mulier*, et relié entre deux ayz de bois couverts, c'est assavoir, du côté sur le commencement dudit livre, d'or foible à feuillage, et au milieu un entablement d'ivoire à plusieurs feuillages et petits enfans, et plusieurs personnages de la Passion sur un champ de cuivre doré. (Et y deffaillent en quatre lieux sur les bords, quatre pièces d'or rompu.) L'autre ayz sur la fin dudit livre, aussy couvert d'or à une grande croix, et quatre petites croix aux quatre coings, garnies de petits feuillages et de bestes. Le feuillage tout rompu, et arraché de l'une des petites croix.

Les orfebvres ont remarqué que depuis le dernier feuillet dudit livre a esté escrit sur deux feuillets; les derniers mots sont, *Ite, missa est*, et que tout un costé dudit livre a esté refait; et au lieu qu'il estoit d'or foible, a esté refait d'argent vermeil doré cizelé à un ymage du Sauveur au milieu avec les armes de France et celles de l'abbaye. Au bas dudit ymage, la bordure cizelée de testes de femmes et fruits. La grant croix, la bordure..... garnyes d'un grand et d'un petit saphir, et d'un grenat à visage d'homme enlevé; de saphirs longs, ronds, cabochons, à fond de cuve; de dix-neuf amatistes d'Allemagne; de neuf presmes d'esmeraudes pasles, huit grenats de cinq péridots; de dix-neuf menues perles tant d'Escosse que d'Orient; de

cinq saphirs, trois grosses amatistes. Et audit livre, deux fermoirs d'argent doré et une pipe à tenir les cordons en façon de rozes aussy d'argent doré, et ornée de chattons, vuides de leurs pierres.

« Item. Un autre livre aussy en parchemin. Au premier feuillet, commençant à *kyrie eleyson, etc.* et au dernier feuillet, en la première ligne subscripte *clementissime*. Relié entre deux ayz de bois, sans fermoirs, qui souloyent estre couverts iceux ayz; c'est assavoir: celluy sur le commencement dudit livre, d'or foible et d'argent blanc sur son espaisseur. Sur l'or, un ymage de crucifix d'ivoire de deux pièces; à ses costez, les images de Nostre-Dame et saint Jean aussy d'ivoire; et au pied dudit crucifix, un petit grenat à trois menues perles de semences, et au-dessous un saphir et deux chattons vuides de leurs pierres. La croix, bordée de menues perles de semences et le quart d'icelle bordure, en places vuides de perles tombées et perdues. Les diadesmes de Nostre-Dame et saint Jean aussy bordés de pareilles menues perles; sur le diadesme du crucifix, trois grenats; à l'entour desdits crucifix, croix et images, trois saphirs, et entre iceux saphirs quatre grenats, deux presmes d'esmeraudes, une crisolite gravée, un péridot gravé; par dessoubs, huit amatistes d'Allemagne, un cassidoine à un coing, et seize demyes perles tant d'Escosse que d'Orient.

A l'entour de la bordure dudit ayz, quinze amatistes de plusieurs tailles; douze saphirs tous loupeux; dix grenats; six presmes d'esmeraudes et un verre au lieu d'une autre pierre qui, premièrement, fut mise en son chatton, et six chattons vuides de leurs pierres.

L'autre ayz, d'argent blanc, avec sa bordure de l'espaisseur de l'autre dessus. — Prisés 476 livres. — Et avons remarqué que le crucifix d'ivoire estant sur le costé d'or dudit livre est attaché à quatre clouds, un sur chaque pied, comme il est aussy en l'ymage du *Te igitur* enluminée. Et est ledit livre notté à nottes de musique presque en tous les feuillets.

Item. Un autre livre en parchemin tout dérelié entre ses deux ayz, et sans fermoirs qui y souloyoient estre, commençant, au premier feuillet escript *In ordine primus, etc.* et en la première ligne du dernier feuillet, *canonum est distincta, etc.* Et les ayz garnis, c'est assavoir: celuy sur le commencement, d'or foible à petits rameaux d'or et à

fil tors et plusieurs esmaux d'aplicque et dix-sept places vuides et ymages d'argent doré de demy-bosse, entaillez dedans ledit esmail carré d'un *agnus Dei*. Et à l'entour dudit esmail, quatre presmes d'esmeraudes, cinq saphirs et treize perles tant d'Orient que d'Escosse, et deux chattons vuides de leurs pierres, un chatton vuide de sa perle..... La bordure, les coings de ce livre et différentes autres places, ornés de quatre saphirs en cœur et de diverses autres formes, de bandes de grenats, de cassidoines, d'amatistes, de deux agates gravées, d'un onix, de perles d'Escosse, de grains d'esmail en façon de perles.

L'autre ayz, sur la fin dudit livre, bordé d'or alentour, de trois doigts de large à plusieurs personnages enlevez dessus; et au milieu une table d'ivoire à trois estages entaillez de plusieurs personnages enlevez; lesdits deux ayz, couverts sur leur espoix (épaisseur) tout d'argent blanc. L'or, l'argent, pierreries, perles et yvoire desdits deux ayz, prisés et estimés tous ensemble neuf-vingts escus. (Ce livre deffault[1].)

Item. Un autre livre en parchemin; lettres d'impression; relié entre deux ayz, couvert de velours noir à deux fermoirs d'argent doré, attachés à un tissu de soye. Iceluy livre donné audit Trésor par Jacq. Fabry, bachelier en théologie, qui l'avoit composé sur le livre fait par Monsieur Saint-Denis *De cœlesti hierarchia*. L'argent desdits fermoirs estimé un escu. (Deffault.)

Item. Un autre livre en parchemin, commençant au premier feuillet escript, *In diebus illis;* et au dernier feuillet, en la dernière ligne, *sanguinem*. Relié entre deux ayz à un fermoir d'argent doré. Au milieu, une table d'ivoire à plusieurs personnages enlevez. Sur icelle bordure, en chattons aussy d'or, six saphirs de plusieurs façons; onze grenats aussy de plusieurs façons, et six esmaux d'aplicque; et sur le milieu de chacun esmail, une petite perle et un chatton vuide de sa perle.

L'autre ayz sur la fin dudit livre, couvert d'une bordure d'argent doré, haché de fleurs de lys, et au milieu une table d'ivoire à deux estages à plusieurs personnages, représentant le jugement de Salo-

[1] Le mot *deffault*, répété sur le manuscrit à la suite d'un grand nombre d'articles, signifie que les objets désignés dans l'article qui précède ne se trouvaient plus au trésor.

mon. Et l'espaisseur dudit, couverte aussy d'argent doré; le tout, prisé dix escus (et à cause de tout ce qui y manquoit de pierreries, etc.), 1,100 livres.

Item. Un livre en parchemin relié entre deux ayz à une ferrure d'argent doré, l'autre deffaillant, commençant au premier feuillet escript, *Fratres, Paulus servus Christi*, et au dernier feuillet, fol. verso, *Deus, venerunt gentes.* Garnis les deux ayz, c'est assavoir : celluy sur le commencement dudit livre, d'une bordure d'argent doré à sonages; et par devant, un creux de petites rozes blanches d'argent blanc. Au milieu, une table d'yvoire à trois estages entaillez de plusieurs personnages de la Passion, et sur l'espaisseur de laditte couverture, une bordure d'argent blanc. L'autre ayz, garny dessus d'une bordure d'argent doré à feuillages et rozes; et dedans le creux d'icelles, huit saphirs à deux louppes de saphirs, six prismes d'esmeraudes, quatre amatistes aux quatre coings, quatre grenats et vingt-deux troches de perles, et deux places vuides de deux troches et vrayes perles. Un boutton garny de grosses perles de compte, pour attacher les cordons dudit livre d'argent doré. L'argent blanc, la pierrerie, livre, fermoir, et ledit boutton et les perles, prisés le tout ensemble 50 escus.

Ledit livre s'est trouvé conforme à la description, fors... qu'au commencement d'iceluy, au premier feuillet, ne se trouve escript *fratres*..... ains sont escripts ces mots en lettres rouges, *Finitâ litaniâ, diaconus, etc.* et au dernier feuillet, fol. 87 : *Salutare noster.* Et en outre, s'est trouvé sur ladite couverture vingt-quatre troches de perles... manquans, quatre perles et le bouton...

Item. Un livre en parchemin, du sacre et couronnement des roys de France. Relié entre deux ayz couverts de cuir rouge, à une chemise de velours violet cramoisy, le revers doublé de taffetas jaune. Lequel livre est relié entre deux ayz, non couverts de cuir rouge, ains, de deux lames d'argent vermeil doré. Le premier duquel contient en son milieu une figure d'ivoire, l'entour de laquelle est d'argent vermeil doré. Les costez dudit couvercle couverts d'une lame d'argent blanc; l'autre costez est d'argent vermeil doré, le bord parsemé de fleurs de lys, et le dedans, une descente de croix basse-taille en champ d'esmail, c'est-à-dire qui est taillée par le dedans. Le bord duquel,

garny comme l'autre; le dos du livre, couvert de velours violet cramoisy, commençant par ce mot, *Confirmatio,* et finissant par ces mots, *Ejusdem Spiritus Sancti;* dans lequel il y a des oraisons pour le couronnement des roys. Et a esté par les orfebvres dit qu'ils estimoient qu'il y avoit six marcs d'argent à raison de cinquante livres le marc, qui est trois cents livres.

Item. Un autre livre en parchemin escript en grec, relié de deux ayz couverts de cuir rouge, non prisé (c'est-à-dire qu'estimation n'en fut point faite, parce qu'il n'était pas orné de joyaux).

Item. Un livre en parchemin escrit à la main, relié entre deux ayz, commençant au premier feuillet d'iceluy, *Incipit epistola Hieronimi presbyteri;* et au dernier feuillet, en la dernière ligne, fol. 8, *Ad postulandam gratiam Spiritus Sancti.* Les deux ayz garnys : c'est assavoir : celui de dessus le commencement dudit livre, d'une table de cuir doré, haché alentour de feuillages; et au milieu, un image de saint Jean l'évangéliste, et sur l'espaisseur dudit ayz, une bordure d'argent blanc; et auprès, couvert au milieu d'une table d'ivoire; et alentour, une bordure d'argent doré, garnye de six amatistes et six prismes d'esmeraudes; et sur l'espaisseur dudit ayz, une bordure d'argent blanc; un fermoir de cuivre doré, sur semblable y défaillant. Le tout, prisé ensemble vingt escus, et au demeurant, soixante-dix.

Item. Un autre livre en parchemin, relié entre deux ayz, les fermoirs perdus. Commençant au premier feuillet escript, fol. 5, *In dedicatione Ecclesiæ;* et au dernier feuillet, fol. verso, en la première ligne, *ædificans* (?) *qui sepulti.* Garnys lesdits deux ays, c'est assavoir: celui de dessus, et au milieu, d'une table d'ivoire un peu rompue, taillée à feuillages à jour sur un champ de cuivre doré; et à l'entour, une bordure de cuivre doré, haché à rondeaux à estoilles, et sur l'espaisseur d'icelle, argent blanc. L'autre ayz sur la fin dudit livre, garny au milieu d'une table d'ivoire à trois estages taillées (*sic*) de plusieurs personnages. Et à l'entour une bordure d'argent doré, garnye de huit amatistes, l'une cassée en trois; deux cornalines gravées, l'une rompue; trois louppes de saphirs, et une place vuide de chatton à l'un des coings, et l'argent de son assiette rompu et perdu. Sur l'espaisseur de ladite couverture, aussy une bordure d'argent. Prisé

l'argent doré, l'argent, l'ivoire, pierre et cuivre doré, seize escus. (Deffault.)

Item. Un autre livre en parchemin, relié entre deux ayz de bois, au premier feuillet duquel estoit escrit au commencement, *Benedictio dominica;* et à la première ligne du dernier feuillet, *Gregorius Nazianzenus.* Garnys les deux ayz, c'est assavoir : celui sur le commencement dudit livre, d'une table d'ivoire au milieu entaillé (*sic*) d'un ymage, et à l'entour d'une bordure d'argent doré taillée à branches et feuillages. Et sur l'espaisseur d'icelle, une bordure d'argent blanc. L'autre ayz garny au milieu de cuivre doré esmaillé de couleur espaisse à ymage de crucifiment Nostre Seigneur, et à l'entour, une bordure d'argent doré garnie de sept prismes d'esmeraudes, sept grenats, douze amatistes d'Allemagne, et quatorze chattons vuides de leurs pierres, et sur l'espaisseur dudit ayz, argent blanc. Prisé, l'argent doré, pierrerie, ivoire et cuivre doré esmaillé, le tout ensemble vingt-cinq escus. (Deffault.)

Item. Un autre livre en parchemin, escrit en lettres d'argent et d'or moulus sur champ violet et d'azur. Relié entre deux ayz sans fermoirs, et garnys lesdits deux ays, c'est assavoir : celuy sur le commencement dudit livre, d'une table de cuivre doré, taillée à deux ymages, saint Jean et saint Luc, et sur l'espaisseur d'icelle, d'argent blanc. L'autre ayz garny dessus au milieu d'une table d'ivoire entaillée d'un grand ymage, et, à l'entour, d'une bordure d'argent doré garnye de sept cornalines, sept amatistes d'Allemagne, les cinq rompues en plusieurs pièces, et quatorze esmaux de couleur et poids de plusieurs oyseaux et bestes. Sur l'espaisseur dudit ayz, argent blanc. Prisé, avec l'argent doré, pierres, ivoire et cuivre doré, trente livres. Manque en iceluy livre quatre cornalines et trois amatistes, et a esté prisé cent livres.

Item. Un autre livre en parchemin, relié entre deux ayz, sans fermoirs, commençant à la première page du premier feuillet verso, *Divinorum humanorum;* et au dernier feuillet verso, aux dernières lignes d'iceluy, *Explicit vita domini Dagoberti, magnifici Regis.* Garnys les deux ayz, c'est assavoir : celuy du commencement dudit livre, au milieu, d'une table d'ivoire à feuillages à jour sur un champ de cuivre

doré; et alentour, une bordure de cuivre doré à feuillages, et sur l'espaisseur dudit ayz, argent blanc. L'autre ayz, garny au milieu d'une table d'ivoire à trois estages, de plusieurs ymages taillez et enlevez, et à l'entour, une bordure d'argent doré garnie de trois louppes de saphirs, huit amatistes, les deux rompues en plusieurs pièces; deux cornalines gravées, et un verre vert à un coing au lieu d'un (*sic*) pierre qui premièrement y fut mise. Et sur l'espaisseur dudit ayz, une bordure d'argent blanc. Prisé, l'argent doré, blanc, pierrerie, ivoire et le cuivre doré, 18 escus. (Deffault.)

Item. Un livre en parchemin, des Évangiles, commençant au premier feuillet escrit, *Dominica prima in Adventu*, et finissant au dernier, *Iste liber est sancti, etc.* relié entre deux ayz couverts au milieu de deux tables d'ivoire à plusieurs personnages; les bords et l'espaisseur dudit ayz couverts d'argent doré haché et neeslé à plusieurs personnages et les deux fleurons de laitton; l'argent estimé six marcs prisé à 7 escus le marc, quarante-deux escus. Lequel n'a été représenté ainsy qu'il est cy dessus escrit, mais deux autres qui seront cy après escripts.

Un messel en parchemin escrit à la main relié entre deux ayz fermant à deux fermoirs d'argent doré. Prisé l'argent desdits fermoirs, un escu et demy.

Item. (Dans les armoires du Trésor.) Un livre d'Espistre couvert de bois sur lequel sont deux tableaux d'yvoire et alentour desdits tableaux les garnitures d'iceux faits de vingt-quatre bandes d'argent, huit unies et les autres estampées à champ de fleurs de lys et chérubins; le dos d'iceluy livre couvert de velours rouge nué de broderie au milieu. Ycelui commençant au premier feuillet par ces mots, *Dominica prima Adventus Domini*, et finissant au dernier feuillet, *Ichonum Discipuli*. Prisé deux cents livres. (Deffault audit livre un petit triangle d'argent de peu de valeur.)

Item. Un autre livre d'Évangille aussy couvert de bois : ledit bois couvert d'argent, et au milieu de ladite couverture sont les Ymages d'un crucifix, d'une Vierge et d'un saint Jean cizelez, et à l'entour dudit crucifix sont quatre bandes avec leurs bordages cizelez de quatre chérubins, feuilles et fruitages. De l'autre costez dudit couvercle, est

un fond d'argent sur lequel est cizelé une figure de saint Denis et deux armes de l'abbaye. Alentour d'iceluy sont de grandes bandes et garnitures sur lesquelles sont cizelez quatre chérubins, des festons et feuillages. Ledit livre commençant au premier feuillet par ces mots, *Dominica prima Adventus*, et finissant au dernier feuillet, *frater Stephanus Regnardus*. Prisé, argent et façon, quatre cents livres. (Fol. 248 et verso.)

« Item. Un livre in-quarto couvert de bois, et dessus de cuivre rouge fermant à sept fermoirs : tout en grec sur veslin : Au premier feuillet duquel est un ymage, saint Denis aréopagiste, aux deux costez de la face duquel sont escrits ces mots : Ὁ ἅγιος Διόνυσος Ἀρεοπαγίτης.

. . . .

Item dans (la chapelle appelée) *le Revestiaire*, y a des *Légendiers* et autres livres (non inventoriés, parce qu'il n'y avait pas lieu de les compter parmi les joyaux).

Joyaux, images, reliquaires.

La couronne de Charlemagne, ornée de rubis, d'esmeraudes, de saphirs cabochons, d'autres pierres, et pesant huit marcs d'or, prisés à 72 escus le marc; pourvue de chaînes d'argent, et dedans ladite couronne avoit autresfois un bonnet, comme il paroissoit, aucuns clouds estans au bout du tour d'icelle.

La croix d'or donnée par Philippe Auguste, garnie de saphirs cabochons, ayant deux pieds et demy de long et deux de croisée, le plus riche joyau de la chrétienté; couvert, sur toute sa surface, de saphirs cabochons, de balais cabochons, d'esmeraudes du plus grand prix, de grosses perles orientales, et semé de plus de huit cents autres perles.

L'escran (reliquaire) de Charlemagne, réputé donné à l'abbaye par Charles le Chauve. Ce reliquaire, en or massif, ayant la forme d'un édifice à trois étages et reposant sur un soubassement d'argent doré, sculpté et incrusté de saphirs cabochons, d'esmeraudes rondes, longuettes et de diverses autres formes, de grenats, de perles orientales, et d'aigues marines. Son couvercle, surmonté d'un fermillet d'or enchassant une grande aigue marine blanche taillée en teste de femme

en style antique. (La description de ce joyau n'occupe pas moins de trente-deux pages du manuscrit.)

Le reliquaire de la main de Monsieur saint Thomas l'apostre, édifice à jours, en vermeil doré, assis sur quatre lyons massifs d'argent doré, à huit pans, et supportant un rouleau de crystal soutenu par deux figures d'anges. Toutes les parties de ce reliquaire, enrichies de perles, de diamans naïfs et bruts, de rubis balais ou cabochons, d'esmeraudes, et d'un fermillet d'or garni de saphirs; pesant en tout quatre marcs six onces.

Un image creux, en or, de Monsieur saint Jehan l'Évangéliste posant sur un soubassement d'argent doré supporté par quatre lyons de mesme mastière et dorure; le tout, enrichy de perles et d'esmeraudes, l'image du saint tenant en main une palme d'or.

Un image de Nostre-Dame tenant son enfant sur le bras senestre, le tout, d'argent doré, assis sur un soubassement d'argent doré orné de pilliers garnys de petits images des prophètes; le tout, enrichy d'esmaux, de saphirs, de grenats, de cristaux, de perles branlantes, de fleurs de lys en esmail et en pierreries, et des armes de la Royne Jehanne d'Évreux.

Un autre image de Nostre-Dame d'ivoire, tenant son enfant à la main senestre, et en l'autre une petite roze double attachée à un baston en façon de bouquet, et sur sa teste une couronne d'or ornée de quatre fleurons enrichis de saphirs prisés, celui de devant à huit faces. En la poitrine dudit image, un fermillet d'or au milieu d'une table d'esmeraude ronde; le tout, orné de saphirs et rubis cabochons et balais.

Et deux anges d'ivoire tenant deux petits chandeliers aussy d'ivoire, lesquels souloyoient tenir par derrière la couronne dudit image.

Un autre image de Nostre-Dame en argent doré, tenant son enfant à la main senestre, et à la main dextre un reliquaire carré, assis sur un entablement à six pants et aux armes de l'abbé Guy de Monceaulx; pesant douze marcs sept onces d'argent doré, vallants à huit escus le marc. Et par les Religieux a esté dit que ledit reliquaire est garny de drappeaux Nostre Seigneur.

Un reliquaire en image d'evesque (saint Nicolas), garny la main

senestre d'une creste et d'un fanon, une mistre sur la teste, et assis sur un entablement à six pants, et dessus le pant de devant un petit reliquaire carré, le tout, d'argent doré. Dedans ledit reliquaire, des ossemens de monsieur saint Nicolas. Et derrière, trois escussons aux armes dudit abbé Guy de Monceaulx. Orné de chattons, vuides de leurs pierres.

Un image de sainte Catherine, d'argent doré, tenant en sa main dextre une palme d'argent blanc, et en sa senestre main une demi-roue garnie de cinq razoirs d'argent blanc; au moyeu d'icelle roue, un petit cristal. Sur la teste dudit image, une couronne garnye de huit fleurons, et autour de ladite couronne quatre petites perles, et au milieu, sur le front, un petit ruby d'Alexandrie et trois chattons vuides. Assis, ledit image, sur un entablement d'argent doré à six pants; et sur le pant de devant, un petit tuyau de crystal longuet, et au dessus dûdit crystal deux escussons eslevez aux armes dudit abbé Guy de Monceaulx. Le poids dudit image, six onces d'argent doré.

Une table d'argent doré à dix-huit carrés façon de treillis, couverts de crystal, et dedans iceux reliquaires, plusieurs saints. Chascun coings d'icelle garny de quatre petites colonnes et de deux pilliers à fiolle, espy dessus, et entre les pilliers trois enverremens en bonne forme de verrier. La couverture d'iceluy tableau, en forme d'escaille, et sur icelle une creste à sept pommeaux. Une annonciation de Nostre-Dame de demie bosse, un pot, un lys, et un roolle (rouleau) neeslé, le tout, aussy d'argent doré. Ladite table, assise sur un entablement soustenu de quatre lyons de mesme mestal et dorure, et garnye de grenats de Surye (Syrie) dont les cinq en fond de cuve, d'une creste à sept pommeaux en forme de persil, et d'une creste d'argent dorée à jour en forme de fleur de lys... Enrichye de pierreries, d'esmaux de plicque, etc. Ledit reliquaire contenant des reliques de vêtemens, etc. de N. S. J. C. et de la Sainte-Vierge, et les ossements de vingt-trois saints ou martyrs.

Une grande croix d'or de deux pieds et demy de long et de deux un quart de croisée; garnye d'amatistes et estimée douze cents livres : ornée de huit presmes d'esmeraudes, d'un fermillet formé d'un gros saphir en façon d'œil demi-rond, d'esmeraudes presmeuses, de sa-

phirs ronds cabochons en façon d'œil, de cœur, d'escusson, en fond de cuve, etc. Tout le champ de laditte croix semé de grenats en façon d'escusson et de petits verres verts tout ronds..... Sur la bordure, neuf-vingt-treize perles. Icelle croix ayant aussi une queue d'argent (disparue). Aux quatre extrémitez de laditte croix, ouvragez fort subtilement, des chattons vuides (et des traces d'arrachement).

Une autre croix (dans laquelle est une broche du gril monsieur saint Laurent) : garnye icelle croix de quatre fleurons aux quatre coings, et en la pointe du fleuron du haut, un saphir à fond de cuve. Garnye de saphirs, longs, taillés en pointe, en façon de cœur, etc. de grenats, de chattons de perles, d'esmaux de plicque, etc. échelonnés sur toute la face de laditte croix en longueur et tout le long des crochons (croisillons) dextre et senestre. En la bordure de ladite croix, plusieurs petites perles rousses et plusieurs places vuides... — Le derrière de laditte croix, en champ d'esmail de plicque fort dommagé. Au bout du bas d'icelle croix, une queue platte d'argent doré. Le poids de toute icelle croix, seize marcs demi-once. Le batton de laditte croix, d'argent doré garny de bois par dedans, estimé d'argent nu, cinq marcs. (Deffault laditte croix.)

L'anneau de saint Louis, attaché à une chaîne, terminée par une monnaie d'argent de l'abbaye de Saint-Denys [1].

Item. Trente tables d'ivoire. Jeu de tables taillées à plusieurs personnages, bestes, et un jeu d'échets aussy d'ivoire complet, un meslé (*sic*) de chapperon d'oyseau pour un pion que lesdits relligieux disoyent estre de Charlemagne. Les Roys, Roynes en chapiteaux, choses bien magnifiques, estimées avoir cousté plus de deux mil escus : desquels eschets s'en est trouvé unze.

Item. Un éléphant d'ivoire, son chasteau dessus, et un personnage d'homme dessus le chasteau ; et à l'entour de l'éléphant et chasteau, plusieurs personnages d'Empereur et de Roys à cheval et de petits

[1] Cet article est porté sur une note manuscrite des Archives de France. Cet anneau, dit D. Félibien, est « d'or semé de fleurs de lys et garni d'un saphir, sur lequel est gravée son « image (de saint Louis), avec ces deux lettres S. L. (Sigillum Ludovici). Au bout de « la chaine est une pièce de monoye d'argent frappée à Saint-Denys. D'un costé est escrit « KAROLUS, en monogramme, et autour GRATIA DEI REX ; et, de l'autre, SANCTI DIONYSII M. »

personnages à pied ; estimé avoir cousté cent escus ledit éléphant, représenté semblable à un des eschets.

Dedans un coffre estant audit Trésor, devant lesdites armoires fermant icelny coffre à 3 clés ouvert par ledit grand prieur, sous-prieur, chantre et sous-trésorier, furent trouvés les joyaux, pierreries et autres bagues qui ensuivent :

C'est assavoir un drag[e]oir d'argent doré, six pièces séparées : l'une, le pied à tout son pommeau ; la seconde pièce, la lenterne dessus ledit pommeau ; la tierce, la couppe ; la quatrième, le couvercle ; la cinquième, le personnage de More qui souloit tenir et servoit de frételet dessus le hault dudit couvercle ; la sixième pièce, un tuyau creux de latton couvert d'argent blanc portant et servant pour tenir et assembler lesdites pièces. Ledit pied à grands sonages de quatre doigts ou environ, percé à jour, et dessus ledit sonage, huit tournelles, une chasse d'ours et sangliers, arbres et petits enfans dessus un pommeau. Dessus ledit pied, huit petites tournelles percées à jour ; et à la lenterne, plusieurs chapiteaux et pilliers à fiolles ; et dedans les chapiteaux, personnages de petits enfans nuds. A l'entour du bord de la couppe, double couronne garnie d'esmaux à feuillages. Au milieu, dedans d'icelle, un grand esmail rond aux armes d'Espagne. Au milieu du dedans des couvercles, le pareil esmail que les dessus dits, et sur le dessus dudit couvercle, quatre escussons esmaillez auxdites armes. Sur la pointe du couvercle un chasteau, et sur le chasteau ledit personnage de More : le champ de toutes lesdites pièces cizelé à plusieurs personnages et de bestes de demy enleveure ; lesdits couvercles et couppes dorez dedans et dehors, et le surplus, doré par dehors [1]. . . . . Prisé, 1090 escus.

. . . . Item aussy fut trouvé dedans ledit coffre (dans la salle du Trésor) une cédulle contenant que Philippes, abbé de Saint-Denis, confesse avoir reçu de frère Anseau, prieur, un saphir avec son chatton

[1] Cette pièce, prise par le cardinal de Lorraine et ressaisie par suite des réclamations énergiques de dom Doublet entre les mains des héritiers de la duchesse de Guise, mère de ce prélat, fut convertie en un reliquaire nommé *le chef saint Hilaire*. Une cratère d'argent doré fut employée au même usage, et l'inventaire fut légalement déchargé de ces deux regrettables objets. (Fol. 125 verso de l'*Inventaire ms.*)

venu des couronnes, pour luy faire un anneau, au lieu d'un sien qui estoit perdu. (La cedulle ne se trouve point, à cause du temps.)

Item. Un crucifix de bois. Sa croix, aussi de bois, couverte de cuivre doré, que les religieux disoient estre le crucifix qui premièrement fut mis en ladite église, qui parla le jour de la dedicace d'icelle pour porter temoingnages que Dieu nostre Créateur avoit dédié cette église, présent un ladre qui s'y estoit enfermé pour le lendemain matin la voir dédier, lequel avoit esté guary, et la rafle de sa face pourrie, jetée contre la muraille d'une chappelle où il s'estoit mussé. Lesdits religieux ont dit n'avoir jamais vu ledit crucifix, mais avoir ouy par leurs anciens iceluy avoir esté pris durant la guerre des huguenots.

Item. Une église d'argent blanc qui autrefois estoit, comme disoyent lesdits religieux, dedans une ville aussy d'argent blanc et représentant la ville de La Guierche, que le roy Louys unzième de ce nom avoit donnée à ladite église et fait mettre pendant aux voultes devant le grand autel d'icelle, garnie par dehors de douze piliers carrés, deux espics dessus, et au bout d'icelle deux tours carrées, et deux piliers carrés deux espics dessus, un clocher sur le milieu de la couverture doré par le bout d'en haut sa croix et son cocq, et une petite croix dorée ronde sur le bout de la couverture du chevet; assise icelle église sur un entablenent d'argent blanc sur trois lyons de cuivre doré; le dedans dudit entablement de bois attaché par dessus ausdits lyons par plattines de fer; icelle église et les deux tours et le clocher, plaine de plusieurs ossements de saints. Deffault la croix, le cocq qui estoit sur la flèche, et la croix d'or: un bouquet sur le pignon, et un espi sur le pilier de derrière. Rabattu..... les pièces manquantes, prisé, 1404 livres.

Au regard de ladite ville, elle n'a esté trouvée.....

..... Item. Un cor d'ivoire garny par le menu bout au dedans d'une virolle de cuivre que l'on disoit estre le cor Rolland; autrefoys garny par ses deux bouts de garnitures dont encore cy estoient les apparences.

Reliquaire en argent de la mantibulle monsieur saint Louys, roy de France, toute entière défaillant, à l'exception d'une dent. Garny de piliers, frestes, et petits chapiteaux, entre lesquels enverrements

d'azur semés de roys, roynes, armes de France et de Navarre et lyons rampans. Au milieu, une image pontificale à genoux; l'entablement, le petit reliquaire et le monument simulé, semés d'armoyeries sur esmail : orné de chattons de pierreries, de douze saphirs restans, de chattons de grenats, de perles, d'esmeraudes, de rubys d'Alexandrie. (Donné par l'abbé Gilles de Pontoise) et prisé 3,125 livres.

Reliquaire du bras saint Benoist : consistant en un grand demy image de la ceinture au dessus, d'argent doré à mitre couvert de pierrerie, et à l'entour du col un orfray aussy couvert de pierrerie, et en ses mains un rouleau de cristal contenant des ossemens d'un bras dudit saint. Le tout, assis sur une lenterne à huit pans à claire voye. . . et au dessous, deux creux de feuilles de choux : et au dessous, clairevoyes en enverremens d'azur, et au dessous, forme de verrière garnye de fleurs de lys d'or en champ d'azur, et dentelles de feuilles; et entre deux formes, pilliers à fiolles de gargouilles, et au dessous, un creux garny de feuilles de choux. . . Assis icelle lenterne sur un soubassement aussy d'argent garny de pilliers à jours. Enrichy de six esmeraudes grandes, de prix, et d'autres : de rubys, de perles fines et de perles brutes, de troches de perles, de saphirs, de grenats, et orné de quarante fleurs en pierreries ayant pour cœurs des camayeux d'agate et d'autres pierres taillées, des esmeraudes, de gros saphirs, etc. (La description de ce joyau et l'énumération de ses pierreries occupent dans le manuscrit quarante-trois pages.)

Reliquaire servant à portér le saint clou dans les processions. En iceluy, cinq images d'or assises sur entablement d'argent doré à huit pants. C'est assavoir, l'image d'un saint Charlemagne, ses armes de l'empire de France en une lozange attachée à sa poitrine; l'image monsieur saint Louys. . . . . un image de roy à genoux sur un oreiller à cottes d'armes semées de fleurs de lys, mains jointes, l'espée et la dague au côté. . . Un image de royne aussy à genoux sur un oreiller, mains jointes : sur la robbe, les armes de Bavières. . . Un image d'enfant à genoux sur un oreiller, mains jointes, nu tête, à manteau semé de fleurs de lys et dauphins. . . Devant, une table d'argent doré; aux deux bouts d'icelle, esmaillée des armes du roy et de la royne, et entre icelles, escrit : « Charles, VIe de son nom, roy de France, donna ce

joyau à l'église Saint-Denis le jour dudit saint l'an 1397... » Les couronnes de ces images, garnyes de perles et de balais.

Reliquaire de saint Jean Baptiste, en argent doré, couvert par derrière d'un semé de fleurs de lys d'or, à entablement posé sur des petits lyons, et garny de seize esmaux carrés. Prisé, 607 livres 10 sous.

Un image de saint Denis d'argent doré, la teste entre les mains, assise sur un entablement garny de sonages et semé des armes de la comtesse d'Artois : orné de fleurs de lys, de deux amatistes d'Allemagne, d'une presme d'esmeraude, d'une agate ronde et d'un calcidoyne. Prisé, 649 livres 13 sous 9 deniers tournoys.

Deux images d'anges et un image de femme d'argent doré assis sur haut entablement : le haut, garny de feuilles entre deux sauvages et tout semé de fleurs de lys de basse-taille : et entre lesdits trois images, deux images l'un de roy, et l'autre de royne à genoux et un petit image d'enfant à genoux : garny d'esmaulx. Ce joyau fit faire le roy Charles fils du roy Jean, et y est en un vaissel d'or garny de pierreries, le menton de la benoite Madelaine, lequel fut donné audit roy par le seigneur de Montmorency : et avoit de père en fils esté gardé par eux par le terme de plus de cent ans, par un roy de France donné, et ce don en fist à roy le jour saint Nicolas 1368, auquel jour fut dudit roy compère, et tint son premier fils sur fond. (Fonts baptismaux.)

Le baston voyager de saint Denis, couvert du pied jusques aux crossons de quatre pièces d'argent doré haché d'aigles, fleurs de lys, lyons et chasteaux. Le crosson, couvert d'or, garny d'une fleur de lys d'or : et alentour, de quarante-sept grenats, quarante-sept saphirs, cinquante-neuf esmaulx d'aplicque, et quarante-huit menues perles : d'une amatiste, d'une agate gravée par dessus de cinq annelets en façon de croix. — Item. Une roze de broderie d'or de Chypre : et sur icelle, attachée à esguillettes d'escritoire de fil, un anneau pontifical d'or garny au milieu d'un petit saphir cabochon et alentour de saphir un chapelet de quatre turquoises, quatre saphirs, quatre grenats et après un chapelet de perles de grosses semences, et à la bordure, quatre petits grenats, trois taupazes, etc.

Le calice monsieur saint Denis en cristal, garny par dehors d'argent

doré, et par le haut de deux anses, et au bout desdites anses, un creux garny de perles: et un pied rond d'argent, garny de quatre grenats et quatre demyes perles; et dessus la bordure d'en haut un saphir cabochon rond, quatre grenats, un strain et des amatistes... Prisé, pierres, perles et cristal, 200 livres.

Des burettes de béril, garnies de grenats et de prismes.

Plusieurs calices, dont un d'un pied de hauteur, cizelé des figures des douze apostres, et derrière, du chef saint Denis porté par deux anges, argent vermeil: don de la ville de Paris, en dédommagement d'un autre magnifique calice enlevé par les Parisiens pendant les troubles de la Ligue: accompagné de sa platine.

Un autre, en or, garny de sa platine aussy d'or, esmaillée de Dieu en majesté: et au pommeau dudit calice huit esmaux, celui du milieu de devant garny des armes du roy et les autres de plusieurs fleurs: au pied par devant, un esmail en image de crucify, Nostre-Dame et saint Jean: et sur le derrière, un esmail garny d'un chatton qu'on disoit estre les armes du feu cardinal d'Alby, abbé de Saint-Denis. (Lequel calice ne s'est trouvé.)

L'espée dite de Charlemagne, garnye de saphirs, de strains, d'amatistes, de toupazes et de grenats. Prisée, 121 livres.

Une autre... de l'archevesque Turpin, garny d'amatistes et de saphirs... 40 livres.

L'espée dite de saint Léonard, jadis garnye de son fourreau couvert de velours bleu semé de fleurs de lys d'or de Chypre.

L'espée dite de Charles le septiesme, garnye, au milieu de son pommeau, de deux esmaulx d'or, l'un de soleil, et l'autre de Nostre-Dame...

L'estuy de la saincte couronne, ruisselant d'esmaux et de pierreries.

Un précieux crucifix, plein de grenats *sur le drap*.

Un beneistier et son guépillon en argent (enlevés par les huguenots en 1590). (Deffault.)

Les deux colonnes de porphyre qui supportoient les statues d'or des apostres sainct Pierre et sainct Paul (transférées dans la chapelle des Valois).

La grande croix de sainct Eloy, de la hauteur d'un homme, enrichie de saphirs cabochons, d'esmeraudes, de nacles (nacre), hyacinthes, grenats avec un très excellent camahieu, au milieu, en façon d'homme; et au bas d'icelle une petite croix à un crucifiement d'esmail, et chattons d'or garnys de grenats, perles, esmeraudes, et au dedans, du fust de la vraie croix. Donnée par le roi Dagobert.

... Un coffre de bahu d'environ deux pieds et demy de long et un pied de large, couvert de cuir bandé de fer et semé de petits clouds fermant à clé, et scellé sur le trou de la clé d'un scel de cire. En dedans iceluy coffre, les ossemens du corps monsieur sainct Louys, roy de France, comme disoient lesdits religieux. Ledit coffre, fort ancien et caducque, rompu dessus à force plus que par caducité. Dessus ledit coffre, un tapis semé de fleurs de lys, lequel coffre et tapis semé de fleurs de lys ne se trouve plus à cause de la longueur du temps, et ont esté les relicques de sainct Louys mises depuis ledit inventaire en une châsse qui se trouve de présent et qui est cy descripte.

Item. Un escritoire de bois que lesdits religieux disoient estre l'escritoire de monsieur sainct Denis couverte de cuir et garnye partout de ses bordures d'argent doré avec son cornet garny dedans de cuivre bordé d'argent doré et dessous couvert de cuir, son couvercle garny de cuir couvert d'argent doré à trois images enlevés. Prisé tout l'argent, trois onces vallans deux escus et demy.

La couverture dudit cornet n'est couverte d'argent doré ny enrichie des trois images. Néantmoins, prisé le tout, neuf livres.

... Une partie d'une cruche que lesdits religieux ont dit estre une des cruches ou estoit l'eau qui fut convertie en vin par Nostre Seigneur en caux (*sic*) de Gallilée, estant de six poulces par son plus hault, façon d'albastre.

Une chaire de cuivre fort ancienne, que lesdits religieux ont dit estre la chaire du roy Dagobert. Prisé, deux cent livres [1].

Item. Un ongle de griffon assis sur un pied de griffon de cuivre doré. Au bout de la pointe, une pomme et un aigle assis dessus,

[1] Nous devons des détails curieux sur ce célèbre *faudesteuil* à un archéologue aussi modeste que savant, M. l'abbé Delon, chanoine du chapitre impérial de Saint-Denis, et longtemps gardien immédiat du trésor de la basilique.

aussi de cuivre doré : et au milieu par dessus ledit ongle, une petite amatiste à fond de cuve. Prisé le tout ensemble quatre escus, et par lesdits orfebvres, cent livres.

Item. Un image sainct Michel d'argent doré avec une couronne sur sa teste et diadesme derrière : le visage de nacle de perles : assis sur un dragon aussy de nacle de perles, la queue et les ailes d'argent: assis sur une terrasse esmaillée de vert sur un soubassement à huit pans assis sur quatre lyons aussy d'argent doré, un pillier à chascun carré. Et deffailloit dudit dragon la teste, deffailloit dudit image les mains et les ayles, la couronne dudit ange garnye de petits grenats et saphirs, et la croix par les bouts au milieu, devant et derrière, dix-huit tant grenats que saphirs, et deux places vuides. (Deffault.)

Item. Un tableau de fermillet de trois pièces d'yvoire d'image de bosse de la Nativité, passion et assension de Nostre Seigneur, bordé tout à l'entour d'une bande d'or garny de verres de plusieurs couleurs et de perles de semences. Prisé le tout ensemble vingt-quatre escus. (Deffault.)

Item. Un coffre d'yvoire à claire voye à jours, à champ de feuilles d'or de peinture garny de bande et une serrure de cuivre et laitton doré, et en dedans icelluy coffre une étolle de layne blanche et aux deux bouts d'icelle deux croix et un crucifix enlevé dessus, et à chascune croix une petite clé pendant..... Et fut dit par lesdits religieux que ladite estolle estoit l'estolle et lesdits pendans le pallion (*pallium*) du pape Estienne qui dedia le grand autel de ladite église Saint-Denis, et laissé lesdites choses sur iceluy autel en signe du pardon général qu'il y donna, qui se gagne le jour sainte Anne, auquel jour est accoustumé mettre ledit coffre et lesdites choses dedans iceluy reliquaire sur ledit autel.

Item. Deux fiolles de verre que l'on appelle *muses*, plaines de petites menues besongnes pour amuser gens. (Deffault.)

Item. Une autre *muse* ronde couverte d'un verre et dessous ledit verre plusieurs *muses* mouvans garnis d'argent, prisées six escus, et par les orfebvres 18 livres.

Item. Une roze d'or à quatre doubles assise sur un baston aussy d'or à trois pommeaux, le tout de neuf pièces : la première pièce, le bou-

ton de devant la roze servant d'escrou; la deuxième, la roze; la tierce, les barbillons; la quarte, la première pièce du baston servant de vis; la quinte, un pommeau esmaillé aux armes du roy; la sixième, la deuxiesme pièce du baston; la septiesme, un pommeau y tenant aussy, esmaillé des armes du roy; la huitiesme, au pied dudit baston, un autre pommeau de mesme. Le dessus en la neuviesme pièce, une vis y tenant, et au bout d'iceluy un grenat. Pesant le tout six onces un gros, au prix de huit escus l'once. — 49 escus. (Deffault.)

Item. Un hanap de madre (celui du roi saint Louis) et son couvercle de mesme, garnis : c'est assavoir ledit hanap d'un pied d'argent doré long : et dedans ledit hanap au milieu du fond un esmail de demy-rond, taillé de fleur de lys d'or à champ d'azur; et au milieu dudit esmail un L couronné; dessus le couvercle, un petit cul de lampe, un frételet en pointe taillé à fleurs de lys d'or et champ d'azur, et aux deux costez dudit frételet, un L couronné, et dedans ledit couvercle au fond, un esmail rond comme le dessus dit. Prisé le hanap et couvercle ainsy desclarez que dessus, 10 marcs d'argent vallant, et le hanap 9 escus. (Lequel hanap deffault.)

Le contre-chevet d'autel du roy Charles le quint, orné d'incrustations de pierreries. (Deffault, et n'ont les susdits religieux eu aucune cognoissance dudit chevet.)

Un pot d'agate à petite anse de mesme, garny d'un pied d'argent doré et façonné de goderons tout droicts, et la bordure par bas néeslée, donné par l'abbé Suger. Garny de son couvercle, de son anse, d'un biberon en façon de serpent, et enrichy d'amatistes, de saphirs, de grenats, en forme de cœur, d'escusson, etc. de presmes, d'esmeraudes, de six perles d'Escosse et de douze perles orientales.

Un pot de porphire à deux anses de mesme pierre, garny d'un col et teste d'aigle : et sur le bas, de deux pieds et d'une queue d'aigle avec ses deux aisles sur les costez. Donné par le mesme abbé Suger.

Un riche tableau d'or carré.

Un camahieu d'agate blanche de face d'une femme couronnée, ditte *la Royne de Saba*, enchassé en argent doré garny de feuillages de mesme, et enrichy de douze saphirs, de trois presmes d'esmeraudes et trois grenats.

Un ange d'argent, esmaillé, tenant un luth aussy d'argent.

Un fermail carré d'or et en iceluy une bordeure d'une grosse cordelière d'or..... aussy une nuée esmaillée d'azur portée par deux genettes d'or esmaillées de blanc ayant chascune un collier d'or, et dessus ladite nüe escrit *Non mudera* avec deux estoilles, et à l'endroit d'icelles deux rayons, et dessous..... un grand chatton d'or et en iceluy une grande hyacinthe cabochonne à fond de cuve, la plus excellente que l'on sauroit voir..... Donné par la royne de France et duchesse de Bretagne Anne.

Quantité d'objets précieux que nous ne pouvons décrire ici, faute d'espace : plusieurs « fermails » du plus grand prix; des calices en or et en agate, rutilans de pierreries; des fioles, des vases, des navettes, des burettes, des bassins, ruisselans d'incrustations des matières les plus précieuses; des couronnes, dont une ornée de trente-deux « balais, » quatre-vingt-neuf perles, huit fermillets, sept saphirs; la grande table d'autel en porphire enrichie de délicates et précieuses incrustations; la table d'or du maître-autel donnée par Charles le Chauve, ruisselante de pierreries et ornée « d'images en ronde-bosse. » Le hanap monolythe d'agate donné par le même empereur, également couvert de pierreries et de bas-reliefs précieux, œuvre d'art unique accompagné de sa « patine de porphire de couleur vert de mer, fort tavelée et « semée de petits poissons d'or entaillez, garnye aussy d'un bord d'or « à feuillages, incrusté de saphirs, d'esmeraudes, de perles, etc. » — L'autel matutinal, d'albâtre, d'un travail riche et curieux, avec sa « colonne carrée, derrière, supportant une crosse d'or portant le ciboire « pendant dessus ledit autel. » Un hanap, prétendu avoir été à l'usage de saint Louis, en bois de *tamaris* avec un pied d'argent doré, et revêtu, à l'intérieur, d'un champ d'émail semé de fleurs de lis d'or. Une corne de licorne[1]. La lanterne prétendue de Malchus, nommée aussi

[1] Cette corne, provenant sans doute d'un narval, avait, dit dom Doublet, « six pieds « et demy avec un pouce de hauteur, pièce la plus rare et la plus exquise qui soit en toute « l'Europe, voire mesme en tout le reste du monde. Ce très-précieux joyau fut jadis envoyé « par Aaron (Haroun-al-Raschid), roy des Perses, à l'empereur et roy de France sainct « Charlemagne, qui l'ayant mis en son thrésor impérial d'Aix la Chapelle, en Allemagne, « il escheut en partage à l'empereur et roy de France Charles le Chauve, qui le donna à

lanterne de Judas[1]. Un splendide bassin d'argent, gemmé, aux armes de l'abbé cardinal de Lombès (Jean III), servant de chandelier et suspendu aux voûtes de la basilique; trois lampes et deux nefs sans gouvernail, suspendues aux mêmes voûtes de la basilique, sur deux points différents. La cuve de porphire prétendue donnée par le roi Dagobert et servant au baptême des enfans de France. Deux bâtons de cérémonie du grand chantre, l'un prétendu du roi Robert, l'autre fait par l'ordre de dom Guillaume de Roquemont, grand-chantre, en l'an 1394[2]. Des châsses, de la plus extrême magnificence (presque toutes enlevées pendant les troubles de la Ligue). Le tombeau de « monseigneur sainct Denys, » que nous renonçons à décrire à cause de la longueur et de la complication des détails, et dont la magnificence était inouïe. Le pilier qui portait la châsse, orné des figures des quatre évangélistes et de celles des quatre grands prophètes. La *montrance*, en or, du Saint-Sacrement. Le maître-autel avec sa table et sa contretable, œuvre d'art couverte de ciselure, d'incrustations de pierreries, d'émaux et d'*images* en bas-relief. Dans le croisillon septentrional de la basilique, le grand autel de saint Pierre et saint Paul, orné de six rondeaux meublés de bas-reliefs, d'émaux et de pierreries, etc.....

Mitres abbatiales.

Une mistre à champ de perles à l'once; et sur le devant d'icelle mistre, deux bandes d'or en troix garnies de quarante-six rubis d'Alexandrie, douze esmeraudes presmeuses et une presme d'esmeraude.

« l'église de Sainct-Denys, où il estoit mis au milieu des cierges au-dessus de l'autel de la « Trinité. » (D. Doublet, *Antiquit.* p. 320.)

[1] « En la mesme armoire (celle de la corne de licorne), dit dom Doublet, est gardée « aussy la lanterne de Malchus (toutesfois dénommée de Judas le traistre, comme autheur « de la trahison et capture de Nostre Seigneur) de très ancienne façon, de fonte et garnie « partout de gros cristaux de roche par lesquels sort la lumière assez sombre et obscure. « L'on peut remarquer en ladite lanterne le coup du glaive donné par saint Pierre à l'un « des cristaux, qui de là glissant tomba sur l'oreille dudit Malchus et luy abatit, laquelle « lanterne il opposa audit coup. » (D. Doublet, *Antiquit.* p. 324.)

[2] Ces bâtons étaient déposés dans une armoire pratiquée entre le chœur des religieux et ce qu'on nommait le *Revestiaire*, plus tard chapelle de l'archange saint Michel, et maintenant sacristie basse.

Au milieu d'icelle croix, trois petites amatistes et quatre grenats. Aussy sur ledit devant, six fermillets d'or garnys de trente-cinq esmeraudes restant de trente-six qui sousloyent estre, et au milieu des quatre iceux fermillets, quatre gros rubis d'Alexandrie et aux deux autres un grenat et une louppe de saphir. A l'entour desdits fermillets, six grenats et cinq rubis d'Alexandrie, chascun à part soy en chatton d'or en lozange. Et trois places vuides de trois autres chattons et leurs pierres.

La creste et les costez du devant d'icelle mistre, garnis de bandes d'or, et sur icelle vingt esmeraudes... vingt-sept rubis d'Alexandrie, cinq grenats, deux amatistes et deux petits saphirs, et sur la pointe dudit devant, un saphir en façon de cœur percé au long, attaché debout...

Sur le bord du bas dudit devant, une bande d'or garnye de six presmeuses d'esmeraudes : trois turquoyses : vingt que grenats que rubis d'Alexandrie.....

Sur la creste, des deux costez dudit devant, quarante treffles de perles.....

Sur le derrière d'icelle mistre, aussy deux bandes d'or en croisée garnies de sept esmeraudes, trois presmes, une grosse presme au milieu de la croisée : quatre grenats : quarante-neuf rubis d'Alexandrie : six fermillets d'or, et sur iceux trente-trois esmeraudes, une turquoise et un saphir, et au milieu d'iceux fermillets six gros rubis d'Alexandrie.

La creste et les costez dudit derrière, garnys de bandes d'or : et sur icelles..... quarante rubis d'Alexandrie : sur la creste, trente-neuf treffles de perles. Sur le bord d'en bas du derrière, une bande d'or, et sur icelle vingt-trois rubis d'Alexandrie, trois grenats, deux turquoyses, quatre esmeraudes et un saphir.

Les fanons garnys sur leur champ de perles à l'once, et sur chascun des deux fanons cinq fermillets d'or garnys de cinquante-huit esmeraudes. Sur le bout d'en haut desdits fanons, à chascun une bande d'or, et sur chascune bande d'or, deux esmeraudes et un ruby.

Les bouts du bas desdits fanons garnys chascun d'une bande d'or, et sur icelle bande, quatre esmeraudes, trois turquoyses ; quatre rubis d'Alexandrie et un petit saphir [1].

[1] Beaucoup d'entre ces pierreries manquaient à l'époque où avait été dressé l'inventaire

Item : une autre mistre, couverte en son champ de perles à l'once : et sur le champ devant, deux grands fermillets d'argent doré, garnys les trois, au milieu, de deux grands grenats (restant de quatre) et les autres, de quatre saphirs : et sur tous lesdits fermillets, autour vingt-huit petits saphirs et vingt-sept grenats. Entre lesdits grands fermillets, six petits fermillets estant aussy d'argent doré en façon de treffles en pointe, garnys chascun d'un esmail d'aplicque, et à l'entour, trois petits grenats; et entre lesdits fermillets, dix-huit esmaux d'aplicque. Sur le bord d'en bas de devant, une bande d'argent doré garnye de cinq feuillets carrez à couppillières garnis en tout de douze saphirs, cinq grenats et cinq amatistes : aussy chascun de quatre troches à trois perles. Les crestes et costez du devant, garnis de bandes d'argent doré à feuilles enlevées sur lesdites crestes, et sur icelles bandes trente saphirs, trente-un grenats et cinq perles (dont plusieurs pierres defailloient).

Le derrière de la mistre, les crestes et les costez, couverts entièrement de fermillets grands et petits, pierres d'iceulx, saphirs, perles, etc.

Les fanons, garnys en leur champ aussy de perles de mesme, et sur iceulx, huit grands fermillets garnys de huit grenats, huit saphirs et vingt esmaux. En hault desdits fanons, sur des bandes d'argent doré, trois chattons garnys d'un grenat et deux saphirs : le bout d'en bas, d'une bande garnye de quatre saphirs et onze grenats. Auxdites bandes, deux chaînons pendans, dix esmaux d'applicque, et es cinq d'iceulx, cinq perles. Le dedans du haut de ladite mistre, garny entre les deux pointes de velours bleu semé de couronnes de perles, fleurs de lys, et clous d'or de Chypre. (Deffault laditte mistre.)

Item : Une autre mistre de bordure d'or de Chypre garnye de chapiteaux, tournelles et images de perles à l'once. Parmy le devant, vingt-neuf chattons d'or et d'argent doré cousus dessus icelle : garnys de trois amatistes, trois grenats; sur la pointe, d'un frételet d'argent doré garny d'une amatiste attachée debout. Sur le derrière, vingt-

précédent. La mitre elle-même ne fut point trouvée en 1634. «Lesdits religieux nous «ont dit n'en avoir connoissance et ne l'avoir veue : partant, défaillir.» (Fol. 221 et verso et 222 de l'*Inventaire* ms.)

huit chattons aussy d'or et d'argent doré cousus sur laditte mistre, garnys d'une amatiste et deux grenats : et sur la pointe, d'un frételet d'argent doré auquel deffailloit un saphir... Les fanons d'icelle mistre, aussy de bordure d'or de Chypre garnys chascun de chappiteaux faits de perles, garnys dedans d'images de brodeure, les deux costez d'icelle mistre garnis de deux charnières d'argent doré plaines.

Item. Une autre mistre à champ de soye blanche et non bleue : garnye de fleurs de lys, rozettes, clouds et couronnes de perles grosse semence, et par les bords d'icelle, tant de costé que d'autre, perles de semence. Sur le milieu, vingt-trois rozettes, vingt-deux petits chattons d'argent doré, et dedans iceux vingt-deux petits grenats, et sur les costes quatre esmaux d'aplicque d'or et la sartissure d'iceux d'argent doré aux deux pointes, deux frételets d'argent doré, et sur iceux une amatiste et un saphir attaché debout. — Les fanons d'icelle, de même champ que la mistre, à fleurs de lys, et sur iceulx seize rozettes garnyes de chattons et pierres; deux images aussy de brodeure : au bout d'iceux fanons garnys de perles, deux bandes d'argent doré garnyes de saphirs et grenats et treize pendans d'argent doré, trois autres pendans y deffaillans : et sur icelles bandes, escrit : « Petrus abbas « me fecit. » (Cet abbé est Pierre d'Auteuil.)

Item : Une autre mistre à champ d'or de Chippre gauffré, garnye de chascun costé de trois chappiteaux de perles et trois images dedans de brodeure, garnyes par les lizières de leurs vestemens et diadèmes de perles; un crucifiement au hault du devant; et au hault du derrière, un image de Dieu en nue. Le tour d'en bas d'icelle, de demy chappiteaux garnys d'images de brodeure et perles, et les crestes des feuilles faites de perles; et sur les deux pointes, deux frételets d'argent doré, deux saphirs l'un demy : et sur icelle mistre, tant de costé que d'autre, vingt chattons d'argent doré garnis d'amatistes.

Item : Une autre petite mistre de satin blanc garnie, la grève et la bordeure, de lozanges faites de perles, et par les bords des crestes, de doublets et verres à images du couronnement Nostre-Dame : par devant sur son champ et par derrière, d'images du décollement monsieur saint Denis. Les fanons, à images de brodeure, et par le bout d'en bas, de lozanges de mesme. (Deffault.)

Quatre couronnes impériales et une couronne non fermée, ornées de boules, de fleurs de lis, de fleurons en treffles et de feuilles de persil entre les boules : deux de Henri IV, et une du roi régnant.

Ornements sacerdotaux.

Un grand parement en brodeure par carrez, dedans lequel est représentée toute la vie de Nostre Seigneur en soixante-six carrez : et au bas, Charles VI priant, présenté par sainct Michel, et la duchesse sa femme, présentée par sa mère Anne. Le tout, d'or nué.

Deux paremens d'argent frizé et quatre chappes de mesme estoffe. Sur le parement d'en hault, un crucifix, une Nostre-Dame, un sainct Jean et saincte Madelaine : et sur le parement d'en bas, une figure de Nostre-Dame de pitié. Le tout fait d'or nué, avec huit armes de feue la reyne Catherine de Médicis. — Prisé en tout, 700 livres.

Les quatre chappes et la chapelle complète, d'or nué sur mesme drap d'argent frizé, et sur iceux ornemens, l'*hystoire* de la vie Nostre-Dame, armoiriées des mesmes armes de la feue reyne Catherine de Médicis. Prisez, 5,000 livres.

Une chapelle de drap d'argent un peu frizé d'or, dont les feuillages sont jaulnes, composée de deux paremens petits, aux figures de saint Jean et de saint Denis posés sur un pan d'or nué où sont les armes de France, avec un hourblet autour qui est de gueulle, avec l'ordre de Saint Michel qui a trois quarts et demy de hault.

Trois autres paremens de taille d'or jaulne, frizé d'or, et un peu de frizure d'argent, avec leurs chapelles.

Un moyen parement de toille d'argent à bouquets d'or, et quatre armes de la dame royne mère et une Vierge au milieu qui est de taillure d'or fin ; et de la mesme estoffe, la couverture du saint ciboire avec deux oreillers. — Avec la chappelle.

Une autre chappelle de damas blanc, à laquelle il y a moitié armes de l'abbaye qui sont trois fleurs de lis avec un cloud et une couronne de duc au dessus, et moitié d'armes du feu M. le cardinal de Guise... enrichie de passemens d'or.

Un grand parement, qui est de bien petit satin blanc, qui sert à la chapelle cy dessus, où sont quatre armes de France, un hourblet de

gueules autour de... couronnes, des couronnes de fleurs de lys avec l'ordre de sainct Michel autour. Prizé à 100 livres.

Une chappelle de damas rouge cramoisy de Gennes à orfrois de velours blanc à la turque, à fond blanc velouté de vert et de jaune, enrichi de passement enrubannié.

Une autre chappelle de damas vert à la genevoise.

Une autre de damas jaulne : les orfrois, de velours à fond d'argent battu d'incarnadin d'Espagne et tannée : et lesdits orfreis, rubannez de passement rouge et jaulne.

Une chappelle de velours noir complete et nombreuse : orfrois de satin blanc de Florence enrubannié de galon de soye blanche : le tout, bien frangé de grandes franges noires et blanches avec de gros cordons houppez au bas, de la mesme couleur, enrichys partout my partie des armes de feue Madame d'Orléans et moitié de Bourbon, avec cordellières fort riches.

Une autre chappelle de velours noir, rubanné de galons de soye blanche...

Un autre parement de velours noir, où il y a deux armes de France...

Une autre chappelle, qui est en velours violet cramoisy, semé de fleurs de lys d'or, orfrois en broderie, à fond d'or avec *hystoires*, et les manteaux couchés d'or, avec deux petites tunicques qui sont pour servir à deux petits Religieux.

..... Trois petites chappes du mesme velours violet pour servir aux petits Religieux, dont les orfrois sont de drap d'or et le reste semé de fleurs de lys d'or, où sont les armes de feu le Cardinal de Guyse.

Trois paremens de velours violet cramoisy semés de fleurs de lys d'or, en lesquels il y a une enchassure de drap d'or à fond violet cramoisy, et deux *hystoires* aux deux coings : en l'une desquelles est représenté comme sainct Denis reçoit de la main de nostre Seigneur le très auguste sacrement de la communion, et l'autre, comme il est conduit devant un juge... avec les armes du Cardinal de Guyse au dessus.

Item. Au parement d'en bas, il y a une Nostre-Dame assise tenant un petit enfant... et les armes du Duc de Guyse.

Item. Deux chappes de drap frizé d'or à fond jaulne et violet avec les orfrois et *hystoires* faits d'or clair — et aux mesmes armes.

Item. Une chappelle, deux tunicques et deux chappes de gros drap d'or.

Une autre chappelle de drap frizé et fillé dont le fond est très riche, qui est fait par feuille de chesne, velouté de velours cramoisy et vert, dont les *hystoires*, qui sont à la chasuble, sont la vie de sainct Denis à champ d'or, dont les manteaux sont d'or (mire?) et les cottes de boitures, et aux tunicques sont semblables figures... à bordures couchées d'or. — Fort usée.

Deux chappes à fond d'or où il y a des roses de velours rouge. (Les Bedfordes ?) Très fort usées...

Item. Une chasuble, deux tunicques de drap d'or à fond d'or et frizé dont les orfrois sont de brodeure; à *hystoires* à fond d'or, et y a trois chappes de mesme. L'estoffe desquelles il ne se peut rien reconnoistre aux orfrois, pour ce qu'ils sont très usez.

Item. S'est trouvée une chasuble de velours rouge où il y a un petit compartiment au dedans, en lequel il y a des figures qui sont fort petites... il y a (divers autres ornemens) et deux tunicques de drap d'or à fond et à poil rouge cramoisy, où il y a des figures dangles (d'angels ?) qui sont fort usées.

Une chasuble et deux tunicques de petit velours blanc avec des fleurs et feuilles vertes et les orfrois de brodeure : avec images dangles (d'angels?) à fond d'or, fort usées.

Une autre chasuble et deux tunicques d'une vieille estoffe blanche, à oyseaux, où il y a par dessus les manches et par bas des tunicques des pièces qui servent de parement, où il est représenté des aigles impériaux en broderie d'or.

Item. Il s'est trouvé une chasuble et deux tunicques qui ne sont que de taffetas, où est représentée tout dedans la vie de sainct Denis, qui est par compartimens et... qui est taillée à l'ancienne façon. Prisée 100 livres.

Item. Une autre chasuble et deux tunicques de damas bleu brun qui est turquin, où il y a par semence des fleurs de lys et des K couronnés, dont les orfrois sont aussi par couppons moitié petites figures et moitié K couronnés.

Item. Un *socq* semé de fleurs de lys, dont l'orfrois est d'un vieil drap d'or. Prisé à 7 livres.

Item. Un beau voil de satin en brodeure auquel est posé une croix au milieu, quatre coings et une campane par le bas, le tout fait de fleurs de lys avec des feuillages de crotesques lippes de Boullon et cannetille qui est double de taffetas rouge cramoisy. Prisé à cent livres.

Item. Un fort vieil parement de velours violet où il y a des *hystoires*, et le reste semé de fleurs de lys, qui sert de tapis à la chaire du prédicateur, où sont les armes d'un cardinal de Bourbon. Prisé, 10 livres.

Item. S'est trouvé deux vieilles chappes de drap d'or frizé fort riches, dont les *hystoires* sont orfrois, et y en a quatre à chascune longueur. Lesdittes chappes fort usées, prisées 200 livres...

Coffres et layettes de pierreries.

Trois coffres de bois et unze estuys : esquels il y avoit grande quantité de perles et pierres meslées ensemble toutes confuses...

Assavoir : Un paquet de vingt-quatre gros saphirs;

Un autre en nombre de vingt saphirs, prisez et estimez dix livres tournois pièce.

Un autre de petits saphirs, parmi lesquels quatre-vingt-huit louppes.

Plus de dix-sept toupazes, l'une desquelles, d'Orient, est prisée 100 livres.

Un pacquet de cinquante presmes d'esmeraudes, un autre de cent quarante, et un autre de soixante-seize petites presmes.

Un de trente-une amatistes, dont six grandes.

Quarante grenats et un pacquet d'esclats de grenats et d'amatistes.

Quatre aygues marines prisées 100 livres tournois.

Cinq onces six gros de plusieurs sortes de perles, y compris plusieurs nacques de perle mises tout ensemble dans un papier.

Soixante-deux saphirs bons et fins, et choisis; et deux marcs une once un gros d'autres saphirs avec une aygue marine, prisée six escus.

Unze estuys... pleins de pierreries........................

Au troisième estuy, quatorze prismes et quatorze crissolites.

Au quatrième estuy, plusieurs grenats, que gros, que petits, estimé le tout 50 escus.

Au cinquième estuy, devoient estre quarante-sept chattons d'or garnys de quarante-sept saphirs, que grands, que petits : trois chattons et un demy d'or vuide et un grand saphir sans chatton (défaillent plusieurs) : lesdits saphirs, louppeux, à fond de cuve; vingt-neuf autres saphirs sans chatton; prisés ensemble 60 escus.

Item..... Audit septiesme estuy, enveloppez dans un papier, douze peridos; en un autre, huit turquoises; dix toupazes fort glasseuses, prisées ensemble 10 escus.

Deffaut le contenu au huitième estuy dudit coffret, qui estoit quatre onces cinq estrelins de perles de gros compte prisées six escus l'une : valant le tout 25 escus et demy.

Audit neuvième estuy, trois longues tables d'esmeraudes assises en trois chattons... prisées 200 escus. Quatre en tables à trois pendans dessus, cassées en trois pièces, prisées quatre-vingts escus; et la tierce longuette demy-ronde, prisée aussy 80 escus: une autre esmeraude presmeuse en un chatton d'or (20 escus) et quatre autres prismes aussy en chatton d'or, prisées ensemble 20 escus. Sept prismes sans chatton, prisées ensemble 10 escus.

Au dixième estuy dudit coffret, estoient et deffaillent: perles d'Escosse et d'Orient qui y souloyent estre en un drappelet avec leurs riveures d'or et d'argent : plusieurs autres perles vieilles et de plusieurs grosseurs : plusieurs d'Orient et d'Escosse...

Au unzième estuy, estoyent et deffaillent : trois camahieux en chattons d'argent doré: un camahieu d'agate d'Image de Dieu en majesté, prisé 30 escus; un autre en forme de teste, visage d'homme à deux aisles, de douze escus; quatre autres, d'agate, les trois en face de femmes, le quart, d'un lyon : prisez six escus; un anneau d'or garny de deux esmeraudes; six chattons d'argent doré garnis d'un saphir, un gros grenat, une turquoise esteinte, une amatiste et deux petits grenats ; une louppe de saphir, trois grenats, une amatiste et un petit balay : prisez ensemble dix escus.

Une petite layette de bois et une plus grande... Dans icelle, en plusieurs boistes et drappeaulx, quatre onces un gros et demy de semence. Une once cinq gros de grosses vieilles perles, trois onces et demye de perles d'Escosse; une petite boiste d'ivoire et son couvercle garnie de bandes d'argent: et dedans, soixante petites mailles d'argent doré.........

Ces pierres ont esté trouvées pesles meslées, comme il est dit cy-dessus, ou en autres lieux dudit Trésor qui ne sont en la connoissance desdits Religieux, et ce peut-estre s'en pourroyent trouver dans les coffres non ouverts [1]......................................
....

[1] Manuscrit des Archives de France, coté LL. 1327.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE VI.

SUITE DE LA DESCRIPTION DE L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-DENIS.

CHAPITRE PREMIER.

RÉFECTOIRE.

CHAPITRE II.

DORTOIRS.

CHAPITRE III.

SALLE CAPITULAIRE.

CHAPITRE IV.

PARLEMENT ET PARLOIR.

CHAPITRE V.

INFIRMERIE.

CHAPITRE VI.

CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE.

CHAPITRE VII.

CUISINE.

CHAPITRE VIII.

HÔTELLERIE.

CHAPITRE IX.

CHAPELLE DE SAINT-CLÉMENT.

CHAPITRE X.

OFFICINES. — ARTS ET MÉTIERS DANS L'ABBAYE DE SAINT-DENIS.

CHAPITRE XI.

TRÉSORERIE. — MAISON DU TRÉSOR.

CHAPITRE XII.

MAISON DU COURTILIER.

CHAPITRE XIII.

SOMMELLERIE OU CELLERIE.

CHAPITRE XIV.

PALAIS ABBATIAL.

Pages.

CHAPITRE III.

HÔTELLERIE.

CHAPITRE IV.

FAÇADE DU SUD.

CHAPITRE V.

FAÇADE DE L'EST.

CHAPITRE VI.

GALERIE DES SEPT-SACREMENTS.

CHAPITRE VII.

CLOÎTRE.

FIN DU TOME SECOND.

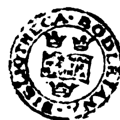
CHANGEMENTS ET RECTIFICATIONS.

TOME PREMIER.

Pages	Lignes	Au lieu de :	Lisez :
CXXX	1	nommés par élection........	commendataires
158	11	le clergé.................	la clergie
221	15	Rochart..................	Bochart
301	16	une mense domaniale.......	un manse domanial
327	1	tontures..................	teintures
343	6	anciennes manses..........	anciens manses
475	18	du *petit convent*............	ou *petit convent*

TOME II.

Pages	Lignes	Au lieu de :	Lisez :
184	28	sixième..................	septième
246	15	l'abbaye..................	la basilique
314	4	Collet....................	Colletet
342	21	Dans le mur..............	Sous le mur
343	29	la fontaine, d'où la grande sente..................	la fontaine ou la grande sente
356	5	pointe...................	tête
372	6	du vestibule de la cuisine....	du vestibule et de la cuisine



PL

DES ENVIRO

SAINT-DENI

ENTRE LE XVI

(D'après la carte manusc

Vilette St-Lazare

Haut Crimperel

Vilette St-Denis

la Chapelle

Terroir de la Chapelle

Terroir de Clignancourt

Montmartre

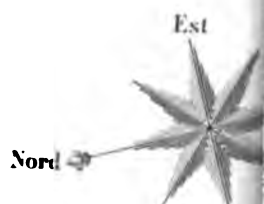
Clignancourt

Terroir de St-Ouin

St-Ouin

Chemin de St Cloud

Chemin de Clichy



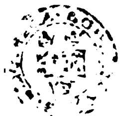
Terroir de

des paroisses de St-Mich

Terroir d

Imprimerie Impériale





LÉGENDE.

A Regalis basilica.
B Refectorium.
C Claustrum.
D Dormitorium vetus.
E Dormitorium novum.
F Sepulchra Valesiorum.
G Cellæ hospitum.
H Domus abbatialis.
I Officina.
K Hortus.
L Infirmaria.
M Hortns magni prioris.
N Hortus conventus.
O Domus cantoris.
P Officina cellerarii.
Q Hortus cantoris.
R Hortus thesaurariæ.
S Hortus abbatis.
T Hortus.
V Hortus infirmariæ.
X Thesauraria.
AA Atrium ecclesiæ.
BB Area thesaurariæ.
CC Area communis.
DD Sacellum infirmariæ.
EE Porta torcularis.
FF Porta major monasterii.
GG Culina.

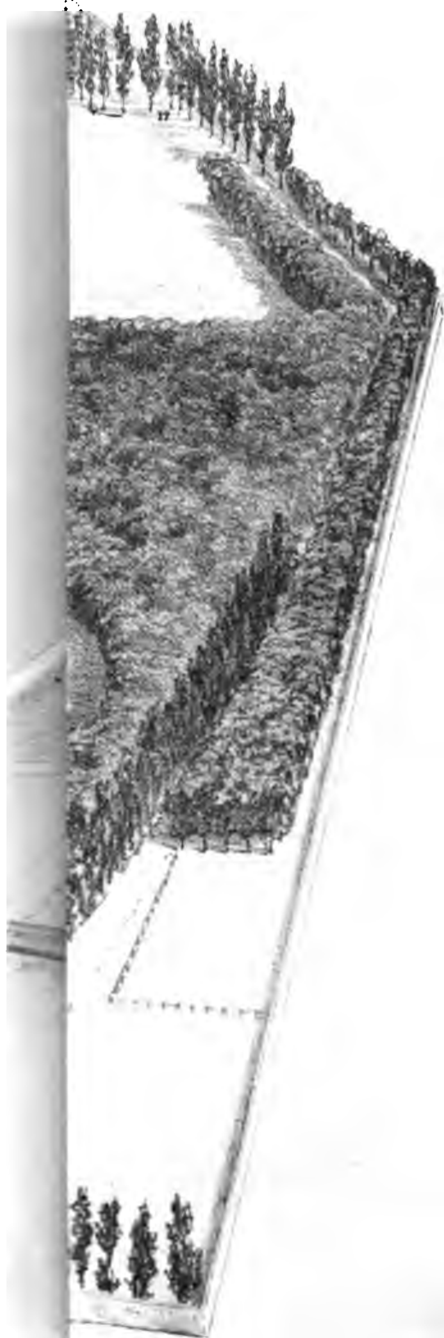
---

1 Ancien logis du courtilier.
2 Aumônerie et sa chapelle.
3 Ancien auditoire.
4 Prisons domestiques.
5 Anciennes maisons et jardins du religieux official.
6 Porte Saint-Clément.
7 Parloir.
8 Petit réfectoire des domestiques.
9 Porte donnant accès au cloître.
10 Tourelle remplaçant l'ancienne tournelle de Saint-Louis.
11 Ancien hôtel du grand prieur.
12 Porte rouge.
13 Noviciat et chapelle de Saint-Clément.

Q

...erie impériale





Imprimerie Impériale

NOUVELLE
ABBAYE DE SAINT DENIS,
RECONSTRUITE EN 1700.

Vue prise en 1861.

---

1 Basilique.
2 Entrée.
3 Cour d'honneur.
4 Bûcher, magasins et ateliers.
5 Parloir, écuries et grenier.
6 Façade de l'Ouest. — Hôtellerie, Chambres de réception et Chambre des hôtes.
7 Salle des conférences.
7bis Cuisine au rez-de-chaussée.
8 Façade du Sud. — Dortoirs, Réfectoire et Caves.
9 Façade de l'Est. — Dortoirs, Salles Capitulaires, du Roi, des Gardes et de Toulouse.
10 Galerie des Sept Sacrements.
11 Préau du cloître.
12 Nouvelle infirmerie des religieux et Pharmacie monastique.
13 Vieille infirmerie.
14 Cour de la Madeleine.
15 Emplacement de l'ancienne tournelle de Saint-Louis.
16 Crould (rivière).
17 Pont Bluteau.
18 Emplacement de l'ancien canal.
19 Officine et forge du frère Denis.
20 Anciens prés de Saint-Jacques.



